RÉGION
AUVERGNE- RHÔNE-
ALPES

Liberté
Égalité
Fraternité

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL N° 84-2026-153

PUBLIÉ LE 30 JUIN 2026

Sommaire

38_REC_Rectorat de l'Académie de Grenoble /

84-2026-06-25-00188 - Arrêté relatif au jury de délibération du brevet professionnel Spécialité Barman - session 2026 (3 pages) Page 10

84-2026-06-25-00189 - Arrêté relatif au jury de délibération du brevet professionnel Spécialité Fleuriste - session 2026 (2 pages) Page 13

38_REC_Rectorat de l'Académie de Grenoble / Division de l'organisation scolaire

84-2026-06-15-00060 - Arrêté relatif au jury de délibération du baccalauréat professionnel installateur en chauffage, climatisation et énergies renouvelables - Session 2026 (2 pages) Page 15

38_REC_Rectorat de l'Académie de Grenoble / Division des examens et concours

84-2026-06-15-00071 - Arrêté n°DEC/POLEVOIEPRO/XIII/26/183 relatif au jury de délibération du certificat d'aptitude professionnel spécialités Agent de sécurité, Agent vérificateur d'appareils d'extincteurs - session 2026 (1 page) Page 17

84-2026-06-25-00182 - Arrêté n°DEC/POLEVOIEPRO/XIII/26/204 relatif au jury de délibérations des certificats de spécialisations CS4 Sommellerie-Métiers du bar-Accueil réception (1 page) Page 18

84-2026-06-15-00052 - Arrêté relatif au jury de délibération du baccalauréat professionnel Carrossier peintre Automobile - Session 2026 (2 pages) Page 19

84-2026-06-15-00053 - Arrêté relatif au jury de délibération du baccalauréat professionnel commercialisation et service en restauration - Session 2026 (1 page) Page 21

84-2026-06-15-00054 - Arrêté relatif au jury de délibération du baccalauréat professionnel conducteur transport routier marchandises - Session 2026 (1 page) Page 22

84-2026-06-15-00057 - Arrêté relatif au jury de délibération du baccalauréat professionnel cuisine - Session 2026 (2 pages) Page 23

84-2026-06-15-00058 - Arrêté relatif au jury de délibération du baccalauréat professionnel esthétique, cosmétique, parfumerie - Session 2026 (1 page) Page 25

84-2026-06-15-00059 - Arrêté relatif au jury de délibération du baccalauréat professionnel hygiène, propreté et stérilisation - Session 2026 (1 page) Page 26

84-2026-06-15-00061 - Arrêté relatif au jury de délibération du baccalauréat professionnel intervention sur patrimoine bâti option A - maçonnerie - Session 2026 (2 pages) Page 27

84-2026-06-15-00062 - Arrêté relatif au jury de délibération du baccalauréat professionnel logistique - Session 2026 (2 pages) Page 29
84-2026-06-15-00063 - Arrêté relatif au jury de délibération du baccalauréat professionnel maintenance des matériels option a - matériels agricoles - Session 2026 (2 pages) Page 31
84-2026-06-15-00064 - Arrêté relatif au jury de délibération du baccalauréat professionnel maintenance des matériels option b - matériels de construction et de manutention - Session 2026 (2 pages) Page 33
84-2026-06-15-00065 - Arrêté relatif au jury de délibération du baccalauréat professionnel maintenance des matériels option c - matériels d'espaces verts - Session 2026 (2 pages) Page 35
84-2026-06-15-00055 - Arrêté relatif au jury de délibération du baccalauréat professionnel métiers du cuir : option chaussures - Session 2026 (1 page) Page 37
84-2026-06-15-00056 - Arrêté relatif au jury de délibération du baccalauréat professionnel métiers du cuir option maroquinerie - Session 2026 (1 page) Page 38
84-2026-06-25-00183 - ARRETE relatif au jury de délibération du Brevet professionnel - BP - Boucher- session 2026. (2 pages) Page 39
84-2026-06-30-00001 - ARRETE relatif au jury de délibération du Brevet professionnel - BP - Boulanger session 2026. (2 pages) Page 41
84-2026-06-25-00184 - ARRETE relatif au jury de délibération du Brevet professionnel - BP - Charcutier-Traiteur- session 2026. (3 pages) Page 43
84-2026-06-25-00185 - ARRETE relatif au jury de délibération du Brevet professionnel - BP - Cuisine- session 2026. (2 pages) Page 46
84-2026-06-25-00186 - ARRETE relatif au jury de délibération du Brevet professionnel - BP - Spécialité Arts du service et commercialisation en restauration 2026. (3 pages) Page 48
84-2026-06-27-00001 - Arrêté relatif au jury de délibération du brevet professionnel Spécialité Conducteurs d'engins - session 2026 (2 pages) Page 51
84-2026-06-27-00002 - Arrêté relatif au jury de délibération du brevet professionnel Spécialité Métiers de la pierre - session 2026 (2 pages) Page 53
84-2026-06-25-00187 - Arrêté relatif au jury de délibération du brevet professionnel Spécialité Sommelier - session 2026?? (2 pages) Page 55
69_Rectorat de Lyon /
84-2026-06-15-00066 - ARR 2026-34 du 29 mai 2026 portant définition de pourcentages minimaux bac techno-BUT RAA et son annexe (3 pages) Page 57
84-2026-06-15-00067 - ARR 2026-35 du 29 mai 2026 portant définition pourcentage bacheliers STS RAA et ses annexes (9 pages) Page 60
84-2026-06-15-00068 - ARR 2026-36 du 29 mai 2026 fixant le pourcentage maximum seuils non résidents RAA et ses annexes (10 pages) Page 69

84-2026-06-15-00069 - ARR 2026-37 du 29 mai 2026 portant définition de pourcentages minimaux d'admission boursiers RAA ses annexes (28 pages) Page 79
84-2026-06-15-00070 - ARR 2026-38 du 29 mai 2026 établissant les capacités d'accueil dans les formations du premier cycle RAA et ses anexes (41 pages) Page 107

84_ARS_Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes / Direction de l'autonomie planification

84-2026-06-19-00017 - Arrêté ARS n° 2026-14-0325 portant changement d'adresse des places d'accompagnement renforcé du service d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD) « SESSAD / Pôle autisme Emile Zola » situé à VILLEURBANNE (69100) et identification d'un établissement secondaire (5 pages) Page 148
84-2026-06-29-00004 - Arrêté ARS n°2026-14-0221 portant modification du public accueilli au sein de l'Etablissement et service d'aide par le travail (ESAT) « ESAT Messidor » situé à VENISSIEUX (69200) et de ses établissements secondaires situés à VILLEFRANCHE-SUR-SAONE (69400) et à SAIN-BEL (69210) par redéploiement de places, et changement d'adresse (5 pages) Page 153
84-2026-06-19-00018 - Arrêté ARS n°2026-14-0326 portant changement d'adresse des places d'accompagnement renforcé du service d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD) « SESSAD Prélude » situé à VILLEURBANNE (69100) et identification d'un établissement secondaire (5 pages) Page 158
84-2026-06-25-00190 - Arrêté conjoint ARS n°2026-14-0210 et Président du Conseil départemental du Rhône n° ARCD-DSEF-2026-0036 portant changement d'adresse du Centre d'action médico-sociale précoce (C.A.M.S.P.) « CAMSP en Beaujolais » situé à VILLEFRANCHE-SUR-SAONE (69400) et correction du numéro FINESS de la Plateforme A petits pas suite à erreur matérielle (5 pages) Page 163

84_ARS_Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes / Direction de l'autonomie ressources

84-2026-06-25-00090 - 2026-13-0501 690782925 CH DU MONT D'OR 69 LM (3 pages) Page 168
84-2026-06-25-00091 - 2026-13-0502 690043237 CH DU BEAUJOLAIS VERT 69 R (4 pages) Page 171
84-2026-06-25-00092 - 2026-13-0503 690000690 EHPAD MICHEL LAMY 69 R (3 pages) Page 175
84-2026-06-25-00093 - 2026-13-0504 690782230 CH DE BEAUJEU-BELLEVILLE 69 R (3 pages) Page 178
84-2026-06-25-00094 - 2026-13-0505 690782230 CH DE BEAUJEU-BELLEVILLE CPOM N° 2 69 R (3 pages) Page 181

84-2026-06-25-00095 - 2026-13-0506 690024229 SAS LE CALME DE L'ETANG 69 R (3 pages) Page 184
84-2026-06-25-00096 - 2026-13-0507 690000781 MAISON DE RETRAITE COURAJOD 69 R (3 pages) Page 187
84-2026-06-25-00097 - 2026-13-0508 690002548 ASSOC (3 pages) Page 190
84-2026-06-25-00098 - 2026-13-0509 690000559 MAISON DE LA SALETTE-BULLY 69 R (3 pages) Page 193
84-2026-06-25-00099 - 2026-13-0510 690000922 FOYER DES TILLEULS 69 LM (3 pages) Page 196
84-2026-06-25-00100 - 2026-13-0511 690003728 ASSOCIATION HABITAT ET HUMANISME SOIN 69 LM (5 pages) Page 199
84-2026-06-25-00101 - 2026-13-0512 690003728 ASSOCIATION HABITAT ET HUMANISME SOIN 69 R (3 pages) Page 204
84-2026-06-25-00102 - 2026-13-0513 920039773 SAS ALPH AGE GESTION 69 LM (4 pages) Page 207
84-2026-06-25-00103 - 2026-13-0514 690050869 OMERIS RESEAU FRANCE 69 LM (5 pages) Page 211
84-2026-06-25-00104 - 2026-13-0515 690050869 OMERIS RESEAU FRANCE 69 R (3 pages) Page 216
84-2026-06-25-00105 - 2026-13-0516 690802715 GROUPE ACPPA CPOM N° 2 69 LM (3 pages) Page 219
84-2026-06-25-00106 - 2026-13-0517 690039763 EHPAD LES ALLOBROGES 69 R (3 pages) Page 222
84-2026-06-25-00107 - 2026-13-0518 690002605 LES VERTS MONTS 69 LM (4 pages) Page 225
84-2026-06-25-00108 - 2026-13-0519 330066465 SAS SGMR 69 R (3 pages) Page 229
84-2026-06-25-00109 - 2026-13-0520 690780069 CH DE CONDRIEU GABRIEL MONTCHARMONT 69 R (3 pages) Page 232
84-2026-06-25-00110 - 2026-13-0521 690801121 ACSH 69 LM (3 pages) Page 235
84-2026-06-25-00111 - 2026-13-0522 690000799 MAISON DE RETRAITE DE CUBLIZE 69 R (3 pages) Page 238
84-2026-06-25-00112 - 2026-13-0523 750056335 SAS MEDICA FRANCE 69 LM (6 pages) Page 241
84-2026-06-25-00113 - 2026-13-0524 690796651 CCAS ECULLY 69 LM (4 pages) Page 247
84-2026-06-25-00114 - 2026-13-0525 690802715 GROUPE ACPPA 69 LM (7 pages) Page 251
84-2026-06-25-00115 - 2026-13-0526 690042171 EHPAD LES JASMINS (3 pages) Page 258
84-2026-06-25-00116 - 2026-13-0527 690055652 RESIDENCE PAUL-HENRI CHAPUY (3 pages) Page 261
84-2026-06-25-00117 - 2026-13-0528 690802715 GROUPE ACPPA 69 R (5 pages) Page 264

84-2026-06-25-00118 - 2026-13-0529 690780036 CH MONTGELAS 69 LM (3 pages) Page 269
84-2026-06-25-00119 - 2026-13-0530 920030186 ASSOCIATION ARPAVIE 69 LM (3 pages) Page 272
84-2026-06-25-00120 - 2026-13-0531 940004088 ADEF RESIDENCES 69 LM (3 pages) Page 275
84-2026-06-25-00121 - 2026-13-0532 690031000 ASSOCIATION CHARLES TRENET 69 R (3 pages) Page 278
84-2026-06-25-00122 - 2026-13-0533 690802350 RESID (3 pages) Page 281
84-2026-06-25-00123 - 2026-13-0534 690000104 HOPITAL DE L'ARBRESLE LE RAVATEL 69 R (3 pages) Page 284
84-2026-06-25-00124 - 2026-13-0535 690001086 AGMRL 69 R (3 pages) Page 287
84-2026-06-25-00125 - 2026-13-0536 690000971 ASSOC (3 pages) Page 290
84-2026-06-25-00126 - 2026-13-0537 690000997 FOYER-RESIDENCE RHODANIEN DES AVEUGLES 69 LM (3 pages) Page 293
84-2026-06-25-00127 - 2026-13-0538 690001748 S (3 pages) Page 296
84-2026-06-25-00128 - 2026-13-0539 690045588 SAS SERENALTO 69 LM (3 pages) Page 299
84-2026-06-25-00129 - 2026-13-0540 690051578 SAS RESIDENCE MARCY L'ETOILE 69 LM (4 pages) Page 302
84-2026-06-25-00130 - 2026-13-0541 690010459 ASSO (3 pages) Page 306
84-2026-06-25-00131 - 2026-13-0542 690012398 ASSO (3 pages) Page 309
84-2026-06-25-00132 - 2026-13-0543 690025556 SAS ATLANTIS 69 LM (3 pages) Page 312
84-2026-06-25-00133 - 2026-13-0544 690041165 ASSOC (3 pages) Page 315
84-2026-06-25-00134 - 2026-13-0545 690794557 CCAS LYON 69 LM (8 pages) Page 318
84-2026-06-25-00135 - 2026-13-0546 690050497 OVE PLENIOR 69 LM (4 pages) Page 326
84-2026-06-25-00136 - 2026-13-0547 690006598 RESAMUT - RESEAU DE SANTE MUTUALISTE 69 LM (3 pages) Page 330
84-2026-06-25-00137 - 2026-13-0548 690780432 HOPITAL DE FOURVIERE 69 LM (3 pages) Page 333
84-2026-06-25-00138 - 2026-13-0549 690054697 HOPITAL LES PORTES DU SUD 69 LM (3 pages) Page 336
84-2026-06-25-00139 - 2026-13-0550 600000426 ASSOCIATION LA COMPASSION 69 LM (3 pages) Page 339
84-2026-06-25-00140 - 2026-13-0551 690038096 ASS (3 pages) Page 342
84-2026-06-25-00141 - 2026-13-0552 770001154 ASSOCIATION LES BRUYERES 69 LM (3 pages) Page 345
84-2026-06-25-00142 - 2026-13-0553 690000849 MAISON DE RETRAITE DE MEYZIEU 69 LM (3 pages) Page 348

84-2026-06-25-00143 - 2026-13-0554 690001011 APEB 69 R (3 pages) Page 351
84-2026-06-25-00144 - 2026-13-0555 690001011 APEB 69 LM (3 pages) Page 354
84-2026-06-25-00145 - 2026-13-0556 920028560 FONDATION PARTAGE ET VIE 69 LM (4 pages) Page 357
84-2026-06-25-00146 - 2026-13-0557 690000823 EHPAD PUBLIC DE MORNANT 69 R (3 pages) Page 361
84-2026-06-25-00147 - 2026-13-0558 690780077 CH DE NEUVILLE ET FONTAINES SUR SAONE 69 LM (4 pages) Page 364
84-2026-06-25-00148 - 2026-13-0559 690013768 ASSOCIATION LE SECOND EVEIL 69 LM (3 pages) Page 368
84-2026-06-25-00149 - 2026-13-0560 440049252 LNA RETRAITE 69 R (3 pages) Page 371
84-2026-06-25-00150 - 2026-13-0561 750721334 CROIX ROUGE FRANCAISE 69 LM (5 pages) Page 374
84-2026-06-25-00151 - 2026-13-0562 920039914 OMEG'AGE GESTION 69 LM (3 pages) Page 379
84-2026-06-25-00152 - 2026-13-0563 690000831 MAISON DE RETRAITE JEAN VILLARD 69 R (4 pages) Page 382
84-2026-06-25-00153 - 2026-13-0564 920030152 SA EMEIS - SIEGE SOCIAL 69 LM (4 pages) Page 386
84-2026-06-25-00154 - 2026-13-0565 690001029 M (3 pages) Page 390
84-2026-06-25-00155 - 2026-13-0566 690034483 SAS LES JARDINS DE CRÉCY 69 LM (4 pages) Page 393
84-2026-06-25-00156 - 2026-13-0567 690011929 LE MONTET 69 LM (3 pages) Page 397
84-2026-06-25-00157 - 2026-13-0568 690796677 CCAS SAINT GENIS LAVAL 69 LM (3 pages) Page 400
84-2026-06-25-00158 - 2026-13-0569 690806476 CCAS SAINT GEORGES DE RENEINS 69 R (3 pages) Page 403
84-2026-06-25-00159 - 2026-13-0570 690001532 MAIS (3 pages) Page 406
84-2026-06-25-00160 - 2026-13-0571 690001045 ASS POUR L'ACCUEIL DES PERSONNES AGEES 69 R (3 pages) Page 409
84-2026-06-25-00161 - 2026-13-0572 690048632 CH DES MONTS DU LYONNAIS 69 R (4 pages) Page 412
84-2026-06-25-00162 - 2026-13-0573 690780044 CH DE SAINTE FOY LES LYON 69 LM (3 pages) Page 416
84-2026-06-25-00053 - 2026-13-0600 060002250 SAS EMERA EXPLOITATIONS 73 (3 pages) Page 419
84-2026-06-25-00054 - 2026-13-0601 730780525 CH DE BOURG SAINT MAURICE 73 (3 pages) Page 422
84-2026-06-25-00055 - 2026-13-0602 730000510 EHPAD LA CENTAUREE 73 (3 pages) Page 425
84-2026-06-25-00056 - 2026-13-0603 730000502 FONDATION SAINT BENOIT 73 (3 pages) Page 428

84-2026-06-25-00057 - 2026-13-0604 730784030 CCAS CHAMBERY 73 (5 pages) Page 431
84-2026-06-25-00058 - 2026-13-0605 730000015 CENTRE HOSPITALIER METROPOLE SAVOIE 73 (4 pages) Page 436
84-2026-06-25-00059 - 2026-13-0606 730784485 CCAS COGNIN 73 (4 pages) Page 440
84-2026-06-25-00060 - 2026-13-0607 730000338 EHPAD MARIN LAMELLET 73 (3 pages) Page 444
84-2026-06-25-00061 - 2026-13-0608 730784428 CIAS ARLYSERE 73 (5 pages) Page 447
84-2026-06-25-00062 - 2026-13-0609 730789971 CIAS LA CHAMBRE 73 (3 pages) Page 452
84-2026-06-25-00063 - 2026-13-0610 730784493 CCAS LA MOTTE SERVOLEX 73 (4 pages) Page 455
84-2026-06-25-00064 - 2026-13-0611 730785102 FEDERATION DEPARTEMENTALE ADMR 73 (6 pages) Page 459
84-2026-06-25-00065 - 2026-13-0612 730013331 CCAS DE BARBERAZ 73 (3 pages) Page 465
84-2026-06-25-00066 - 2026-13-0613 730000346 EHPAD LES CURTINES 73 (3 pages) Page 468
84-2026-06-25-00067 - 2026-13-0614 740780168 FONDATION ALIA 73 (4 pages) Page 471
84-2026-06-25-00068 - 2026-13-0615 730784410 CIAS LES ECHELLES 73 (4 pages) Page 475
84-2026-06-25-00069 - 2026-13-0616 590035762 ACIS-FRANCE 73 (3 pages) Page 479
84-2026-06-25-00070 - 2026-13-0617 730780533 EHPAD DE MONTMELIAN 73 (3 pages) Page 482
84-2026-06-25-00071 - 2026-13-0618 920028560 FONDATION PARTAGE ET VIE 73 (3 pages) Page 485
84-2026-06-25-00072 - 2026-13-0619 730009628 CIAS CANTON MOUTIERS TARENTAISE 73 (4 pages) Page 488
84-2026-06-25-00073 - 2026-13-0620 730009768 EHPAD DU LAC D'AIGUEBELETTE 73 (3 pages) Page 492
84-2026-06-25-00074 - 2026-13-0621 310025010 SAS KORIAN SANTE 73 (3 pages) Page 495
84-2026-06-25-00075 - 2026-13-0622 330066937 COLISEE RESIDENCES 2 73 (3 pages) Page 498
84-2026-06-25-00076 - 2026-13-0623 750057291 CHEMINS D'ESPERANCE 73 (3 pages) Page 501
84-2026-06-25-00077 - 2026-13-0624 750829962 FONDATION CASIP COJASOR 73 (3 pages) Page 504
84-2026-06-25-00078 - 2026-13-0625 750721334 CROIX ROUGE FRANCAISE 73 (4 pages) Page 507

84-2026-06-25-00079 - 2026-13-0626 920030152 SA EMEIS - SIEGE SOCIAL 73 (3 pages) Page 511
84-2026-06-25-00080 - 2026-13-0627 730013307 CIAS VAL GUIERS 73 (5 pages) Page 514
84-2026-06-25-00081 - 2026-13-0628 730780103 CH VALLEE DE LA MAURIENNE 73 (5 pages) Page 519
84-2026-06-25-00082 - 2026-13-0629 730789872 CIAS MAURIENNE GALIBIER 73 (3 pages) Page 524
84-2026-06-25-00083 - 2026-13-0630 730005659 SAJ DE SAINT PIERRE D' ALBIGNY (2 pages) Page 527
84-2026-06-25-00084 - 2026-13-0631 730780558 CH MICHEL DUBETTIER 73 (3 pages) Page 529
84-2026-06-25-00085 - 2026-13-0632 690793195 ITINOVA 73 (3 pages) Page 532
84-2026-06-25-00086 - 2026-13-0633 730000064 MAISON DE RETRAITE DE YENNE 73 (3 pages) Page 535
84-2026-06-25-00087 - 2026-13-0634 730011368 ASSOCIATION FRANCE ALZHEIMER SAVOIE 73 (3 pages) Page 538
84-2026-06-25-00088 - 2026-13-0680 730784832 CCAS DE VALGELON-LA ROCHETTE 73 (4 pages) Page 541
84-2026-06-25-00089 - 2026-13-0681 730784550 CIAS YENNE 73 (3 pages) Page 545

84_ARS_Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes / Direction de l'offre de soins finances

84-2026-06-19-00016 - Arrêté 2026-20-1104 portant composition de la commission de contrôle relative à la tarification de l'activité (2 pages) Page 548

84_ARS_Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes / Secrétariat général

84-2026-06-30-00004 - 2026-06-30 ARS-ARA Arrêté n°2026-23-0030 Désignation Inspecteurs Contrôleurs Santé Environnement (3 pages) Page 550
84-2026-06-30-00002 - 2026-06-30 ARS-ARA Décision 2026-23-0028 Délégation Signature Siège (16 pages) Page 553
84-2026-06-30-00003 - 2026-06-30 ARS-ARA Décision 2026-23-0029 Délégation Signature DD (8 pages) Page 569

84_DREETS_Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Auvergne-Rhône-Alpes /

84-2026-06-29-00003 - Arrêté DREETS ARA n°2026-022 Renouvellement agrément VAO Comité Départemental de Sport Adapté de la Loire (CDSA 42) (3 pages) Page 577

ARRETES BP 2026 JM

Rapport généré le 25/06/2026

Domaine : Arreté Jury
Type édition : Arrêté de jury
Critères de sélection :
Libellé Spécialité égal à BARMAN
Session examen (mission) égal à A08,450,V36,9413

ACADÉMIE
DE GRENOBLE
Liberté
Égalité
Fraternité

A08
DEC
PVP arrêté de jury

- Vu le code de l'Education ;

ARRETE

Article 1 : Le jury BARMAN de l'EXAMEN BREVET PROFESSIONNEL, Spécialité Barman est constitué comme suit pour la session 2026 :

Présidente

Mme CHRISTINE JULLIEN-MAISONNEUVE Inspecteur de l'éducation nationale hors-classe	Rectorat de Grenoble GRENOBLE CEDEX 1

Vice-président

M. XAVIER CHATILLON	Organisme de formation-Centre de formation d'apprentis d'IMT-Grenoble GRENOBLE

Membre de l'enseignement

Mme MAUD RENARD ECR PROFESSEUR DE LYCEE PROF. C. N.	Lycée professionnel privé Les portes de Chartreuse VOREPPE

MEMBRE PROFESSIONNEL

M. Alexi ROMET	MP- MEMBRE DE LA PROFESSION GRENOBLE

Article 2 : Le jury se réunira au LPP Portes de Chartreuse le jeudi 2 juillet 2026 à partir de 10h30.

Article 3 : La secrétaire générale de l'académie de Grenoble est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Grenoble, le 27 juin 2026

Pour le recteur et par délégation,
La cheffe de la division des examens et concours

Laurence Giry

ARRETES BP 2026 JM

Rapport généré le 25/06/2026

Domaine : Arreté Jury
Type édition : Arrêté de jury
Critères de sélection :
Libellé Spécialité égal à Fleuriste
Session examen (mission) égal à A08,450,V36,9413

ACADÉMIE
DE GRENOBLE
Liberté
Égalité
Fraternité

A08
DEC
PVP arrêté de jury

- Vu le code de l'Education ;

ARRETE

Article 1 : Le jury FLEURISTE de l'EXAMEN BREVET PROFESSIONNEL, Spécialité Fleuriste est constitué comme suit pour la session 2026 :

Présidente

Mme CHRISTINE JULLIEN-MAISONNEUVE Inspecteur de l'éducation nationale hors-classe	Rectorat de Grenoble GRENOBLE CEDEX 1

Vice-président

M. Jean Luc RIAILLE	. C.E.T. GRENOBLE GRENOBLE

Membre de l'enseignement

Mme GHISLAINE MARTIN	Organisme de formation-Centre de formation d'apprentis d'IMT-Grenoble GRENOBLE
Mme SABINE VEYRIER AGENT CONTRACTUEL 2ND DEGRE 1ERE CAT.	Lycée professionnel Thomas Edison ECHIROLLES

MEMBRE PROFESSIONNELLE

Mme Zoé BLANC

MEMBRE PROFESSIONNEL

M. DIDIER CHAPEL	MP- MEMBRE DE LA PROFESSION GRENOBLE

Article 2 : Le jury se réunira au Tremble le lundi 6 juillet 2026 à partir de 14h.

Article 3 : La secrétaire générale de l'académie de Grenoble est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Grenoble, le 27 juin 2026

Pour le recteur et par délégation,
La cheffe de la division des examens et concours

Laurence Giry

ACADÉMIE
DE GRENOBLE
Liberté
Égalité
Fraternité

A08
DEC
PVP arrêté de jury

- Vu le code de l'Education ;

ARRETE

Article 1 : Le jury ICCER de l'EXAMEN BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL, Spécialité Installateur en chauffage, climatisation et énergies renouvelables est constitué comme suit pour la session 2026 :

Présidente

Mme FLORENCE DUBELLEY	Université Chambéry CHAMBERY CEDEX

Vice-président

M. FRANCOIS BALLESTEROS PROFESSEUR DE LYCEES PROF. HORS CLASSE	Lycée professionnel Le grand arc ALBERTVILLE CEDEX

Membre de l'enseignement

M. MICKAEL BRAISAZ ECR MAITRE DELEGUE 1ERE CATEGORIE	Lycée professionnel privé Mont Blanc SALLANCHES
M. BASTIEN TRIDON AGENT CONTRACTUEL 2ND DEGRE 1ERE CAT.	Lycée polyvalent Roger Deschaux SASSENAGE

MEMBRE PROFESSIONNEL

M. HUSSEIN AYDOGDU	. MEMBRE DE LA PROFESSION CHAMBERY
M. WILLIAM LAURENT	. MEMBRE DE LA PROFESSION CHAMBERY

Article 2 : Le jury se réunira au LP LE GRAND ARC à Albertville les lundi 6 juillet à partir de 9h00 et jeudi 9 juillet à partir de 15h.

Article 3 : La secrétaire générale de l'académie de Grenoble est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Grenoble, le 15 juin 2026

Pour le recteur et par délégation,
La cheffe de la division des examens et concours

Laurence Giry

ACADÉMIE
DE GRENOBLE
Liberté
Égalité
Fraternité

Rectorat de Grenoble
Division des examens et concours

Pôle de la voie professionnelle
Réf n°DEC/POLEVOIEPRO/XIII/26/183
Affaire suivie par : Manon Rolin-Gokkus
Tél : 04 56 52 46 88
Mél : dec.pro-cap@ac-grenoble.fr
Rectorat de Grenoble
7, place Bir-Hakeim CS 81065
38021 Grenoble Cedex 1

ARRÊTÉ

N°DEC/POLEVOIEPRO/XIII/183 du 15 juin 2026

Vu le Code de l'Éducation, articles D337-1 à D337-25-1 portant règlement général du certificat d'aptitude professionnelle et notamment les articles D337-22 et D337-23 ;

Article 1 : Le jury de délibérations des examens suivants :

- CAP Agent de sécurité
- CAP Agent vérificateur d'appareils extincteurs

est composé comme suit pour la session 2026 :

AGUILAR	AGENT CONTRACTUEL 2ND DEGRE 1ERE CAT. LP MARIUS BOUVIER-TOURNON SUR RHONE	MEMBRE DE L'ENSEIGNEMENT
ARABA Saïd	PROFESSEUR DE LYCEES PROF. CL. NORMALE LP GUYNEMER- GRENOBLE	VICE-PRESIDENT
BELLE Fabienne	AGENT CONTRACTUEL 2ND DEGRE 1ERE CAT. LP GUYNEMER-GRENOBLE	MEMBRE DE L'ENSEIGNEMENT
LEGER Agathe	MEMBRE DE LA PROFESSION EMPLOYEUR- CHAMBERY	PRESIDENTE
QUINONERO William	MEMBRE DE LA PROFESSION SALARIE-CHAMBERY	MEMBRE PROFESSIONNEL
RIBAULT Cédric	ECR MAITRE DELEGUE 1ERE CATEGORIE LP PRIVE SAINTE-ANNE-LA MOTTE SERVOLEX	MEMBRE DE L'ENSEIGNEMENT
VALIVERO Mickaël	MEMBRE DE LA PROFESSION SALARIE- PRIVAS	MEMBRE PROFESIONNEL

Article 2 : Le jury se réunira au Tremble à Gières le : lundi 6 juillet 2026 à 13h30.

Article 3 : La secrétaire générale de l'académie de Grenoble est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Le recteur de l'académie

Philippe Dulbecco

ACADÉMIE
DE GRENOBLE
Liberté
Égalité
Fraternité
Égalité
Fraternité

Rectorat de Grenoble
Division des examens et concours

Pôle de la voie professionnelle
Réf n°DEC/POLEVOIEPRO/XIII/26/204

Affaire suivie par : Josette MALCANGI
Tél : 04 76 74 72 52
Mél : dec.pro-bp@ac-grenoble.fr

Rectorat de Grenoble
7, place Bir-Hakeim CS 81065
38021 Grenoble Cedex 1

ARRETE

N°DEC/POLEVOIEPRO/XIII/26/202 du 25 juin 2026

Vu le Code de l'Education, articles D337-139 à D337-160 portant règlement général de la certification de spécialisation et notamment les articles D337-158 et D337-159

Article 1 : Le jury de délibérations des examens suivants :

CS4 Sommellerie

CS4 Métiers du bar

CS4 Accueil réception

est composé comme suit pour la session 2026 :

Président MME CHRISTINE JULLIEN-MAISONNEUVE INSPECTEUR EDUCATION NATIONALE HORS CLASSE	Rectorat de Grenoble GRENOBLE
Vice-président M. XAVIER CHATILLON PROFESSEUR ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL	Organisme de formation-Centre de formation d'apprentis d'IMT-Grenoble GRENOBLE
MEMBRE DE L'ENSEIGNEMENT MME MAUD RENARD ECR PROFESSEUR DE LYCEE PROF. C. N.	Lycée professionnel privé Les portes de Chartreuse VOREPPE
MEMBRE PROFESSIONNEL M. ROMET Alexi	MEMBRE PROFESSIONNEL

Article 2 : Le jury se réunira au Lycée professionnel Jean-Claude AUBRY le :

Jeudi 2 Juillet 2026 à 10h30

Article 3 : La secrétaire générale de l'académie de Grenoble est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Le recteur de l'académie

Philippe Dulbecco

ACADÉMIE
DE GRENOBLE
Liberté
Égalité
Fraternité

A08
DEC
PVP arrêté de jury

- Vu le code de l'Education ;

ARRETE

Article 1 : Le jury CPA de l'EXAMEN BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL, Spécialité Carrossier peintre automobile est constitué comme suit pour la session 2026 :

Président

M. JOSE-FERNANDO JIMENEZ-GORDILLO — Université Chambéry CHAMBERY CEDEX

Vice-président

M. REMI DELHAYE
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. CL. NORMALE — Lycée professionnel A.Gordini ANNECY

Membre de l'enseignement

M. VICTOR ARAUJO
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. CL. NORMALE — Lycée polyvalent L. Armand CHAMBERY

M. ARNAUD THIVILLIER
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. CL. NORMALE — Lycée professionnel A.Gordini ANNECY

MEMBRE PROFESSIONNEL

M. ERIC BEGUIN — . MEMBRE DE LA PROFESSION ANNECY

M. CHRISTIAN FONTANA — . MEMBRE DE LA PROFESSION ANNECY

Article 2 : Le jury se réunira au LP AMEDEE GORDINI à Seynod les lundi 6 juillet à partir de 9h00 et jeudi 9 juillet à partir de 15h.

Article 3 : La secrétaire générale de l'académie de Grenoble est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Grenoble, le 15 juin 2026

Pour le recteur et par délégation,
La cheffe de la division des examens et concours

Laurence Giry

ACADÉMIE
DE GRENOBLE
Liberté
Égalité
Fraternité

A08
DEC
PVP arrêté de jury

- Vu le code de l'Education ;

ARRETE

Article 1 : Le jury CSR de l'EXAMEN BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL, Spécialité Commercialisation et services en restauration est constitué comme suit pour la session 2026 :

Président

M. RENAUD LACHAIZE	Université Grenoble Alpes ST MARTIN D HERES

Vice-président

M. FREDERIC THABUIS PROFESSEUR DE LYCEES PROF. HORS CLASSE	Lycée professionnel F Bise BONNEVILLE CEDEX

Membre de l'enseignement

Mme CLAUDETTE DISDIER PROFESSEUR DE LYCEES PROF. CL. NORMALE	Lycée polyvalent Lesdiguiéres GRENOBLE
Mme PERRINE SUBLET ECR PROFESSEUR DE LYCEE PROF. C. N.	Lycée professionnel privé Les portes de Chartreuse VOREPPE

MEMBRE PROFESSIONNEL

M. MATHIEU LAURENCON	MP- MEMBRE DE LA PROFESSION GRENOBLE
M. FLORENT PEYRON	. MEMBRE DE LA PROFESSION LYON CHEQUES

Article 2 : Le jury se réunira au LPO LESDIGUIERES à Grenoble les lundi 6 juillet à partir de 9h00 et jeudi 9 juillet à partir de 15h.

Article 3 : La secrétaire générale de l'académie de Grenoble est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Grenoble, le 15 juin 2026

Pour le recteur et par délégation,
La cheffe de la division des examens et concours

Laurence Giry

ACADÉMIE
DE GRENOBLE
Liberté
Égalité
Fraternité

A08
DEC
PVP arrêté de jury

- Vu le code de l'Education ;

ARRETE

Article 1 : Le jury CTRM de l'EXAMEN BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL, Spécialité Conducteur transport routier marchandises est constitué comme suit pour la session 2026 :

Président

M. CHRISTOPHE DELEUZE	Institut polytechnique de Grenoble GRENOBLE CEDEX 1

Vice-président

M. PATRICE BLUMEL PROFESSEUR DE LYCEES PROF. CL. NORMALE	Lycée polyvalent L. Armand CHAMBERY

Membre de l'enseignement

M. WILLIAM COSTE PROFESSEUR DE LYCEES PROF CL EXCEPT	Lycée polyvalent Les Catalins - Lycée des métiers du transport et de la logistique, de l'énergie et des sciences appliquées MONTELIMAR CEDEX
M. DAVID LLANSOLA PROFESSEUR DE LYCEES PROF. CL. NORMALE	Lycée polyvalent L. Armand CHAMBERY

MEMBRE PROFESSIONNEL

M. JEAN-LUC BRES	MP- MEMBRE DE LA PROFESSION GRENOBLE
M. PIERRE-CLEMENT CHALABREYSSE	. MEMBRE DE LA PROFESSION PRIVAS

Article 2 : Le jury se réunira au LPO LYC METIER LES CATALINS à Montélimar les lundi 6 juillet à partir de 9h00 et jeudi 9 juillet à partir de 15h.

Article 3 : La secrétaire générale de l'académie de Grenoble est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Grenoble, le 15 juin 2026

Pour le recteur et par délégation,
La cheffe de la division des examens et concours

Laurence Giry

ACADÉMIE
DE GRENOBLE
Liberté
Égalité
Fraternité

A08
DEC
PVP arrêté de jury

- Vu le code de l'Education ;

ARRETE

Article 1 : Le jury CUISINE de l'EXAMEN BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL, Spécialité Cuisine est constitué comme suit pour la session 2026 :

Président

M. RENAUD LACHAIZE	Université Grenoble Alpes ST MARTIN D HERES

Vice-président

M. PATRICK PONCON-ANDREAN PROFESSEUR DE LYCEES PROF. CL. NORMALE	Lycée polyvalent Lesdiguiéres GRENOBLE

Membre de l'enseignement

Mme CLAUDETTE DISDIER PROFESSEUR DE LYCEES PROF. CL. NORMALE	Lycée polyvalent Lesdiguiéres GRENOBLE
Mme PERRINE SUBLET ECR PROFESSEUR DE LYCEE PROF. C. N.	Lycée professionnel privé Les portes de Chartreuse VOREPPE

MEMBRE PROFESSIONNEL

M. MORGAN MAJENSKI	MP- MEMBRE DE LA PROFESSION GRENOBLE
M. PAUL EDOUARD ROUTHIAU	MP- MEMBRE DE LA PROFESSION GRENOBLE

Article 2 : Le jury se réunira au LPO LESDIGUIERES à Grenoble les lundi 6 juillet à partir de 9h00 et jeudi 9 juillet à partir de 15h.

Article 3 : La secrétaire générale de l'académie de Grenoble est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Grenoble, le 15 juin 2026

Pour le recteur et par délégation,
La cheffe de la division des examens et concours

Laurence Giry

ACADÉMIE
DE GRENOBLE
Liberté
Égalité
Fraternité

A08
DEC
PVP arrêté de jury

- Vu le code de l'Education ;

ARRETE

Article 1 : Le jury ESTHETIQUE de l'EXAMEN BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL, Spécialité Esthétique cosmétique parfumerie est constitué comme suit pour la session 2026 :

Président

M. NICOLAS SPINELLI	Université Grenoble Alpes ST MARTIN D HERES

Vice-présidente

Mme NATHALIE FETAZ PROFESSEUR DE LYCEES PROF. CL. NORMALE	Lycée professionnel Jacques Prévert FONTAINE

Membre de l'enseignement

Mme MURIELLE COURTHIAL ECR PROFESSEUR DE LYCEE PROF. HC	Lycée polyvalent privé Jules Froment AUBENAS CEDEX
Mme NANCY FAURE PROFESSEUR DE LYCEES PROF. CL. NORMALE	Lycée professionnel Jacques Prévert FONTAINE

MEMBRE PROFESSIONNELLE

Mme JUSTINE BOUVIER	. MEMBRE DE LA PROFESSION CHAMBERY
Mme CATHERINE RICUPERO	MP- MEMBRE DE LA PROFESSION GRENOBLE

Article 2 : Le jury se réunira au LP JACQUES PREVERT à Fontaine les lundi 6 juillet à partir de 9h00 et jeudi 9 juillet à partir de 15h.

Article 3 : La secrétaire générale de l'académie de Grenoble est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Grenoble, le 15 juin 2026

Pour le recteur et par délégation,
La cheffe de la division des examens et concours

Laurence Giry

ACADÉMIE
DE GRENOBLE
Liberté
Égalité
Fraternité

A08
DEC
PVP arrêté de jury

- Vu le code de l'Education ;

ARRETE

Article 1 : Le jury HPS de l'EXAMEN BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL, Spécialité Hygiène, propreté et stérilisation est constitué comme suit pour la session 2026 :

Président

M. NICOLAS SPINELLI	Université Grenoble Alpes ST MARTIN D HERES

Vice-président

M. FABRICE DI BENEDETTO PROFESSEUR DE LYCEES PROF. CL. NORMALE	Lycée professionnel Jacques Prévert FONTAINE

Membre de l'enseignement

Mme MURIELLE COURTHIAL ECR PROFESSEUR DE LYCEE PROF. HC	Lycée polyvalent privé Jules Froment AUBENAS CEDEX
Mme NANCY FAURE PROFESSEUR DE LYCEES PROF. CL. NORMALE	Lycée professionnel Jacques Prévert FONTAINE

MEMBRE PROFESSIONNEL

M. MICHEL DARGENT	MP- MEMBRE DE LA PROFESSION GRENOBLE
M. ROMUALD VIANDE	MP- MEMBRE DE LA PROFESSION GRENOBLE

Article 2 : Le jury se réunira au LP JACQUES PREVERT à Fontaine les lundi 6 juillet à partir de 9h00 et jeudi 9 juillet à partir de 15h.

Article 3 : La secrétaire générale de l'académie de Grenoble est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Grenoble, le 15 juin 2026

Pour le recteur et par délégation,
La cheffe de la division des examens et concours

Laurence Giry

ACADÉMIE
DE GRENOBLE
Liberté
Égalité
Fraternité

A08
DEC
PVP arrêté de jury

- Vu le code de l'Education ;

ARRETE

Article 1 : Le jury IPB de l'EXAMEN BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL, Spécialité Interventions sur le patrimoine bâti option A - Maçonnerie est constitué comme suit pour la session 2026 :

Président

M. ERIC BONNETIER	Université Grenoble Alpes ST MARTIN D HERES

Vice-président

M. DIDIER BUSSOLARO PROFESSEUR DE LYCEES PROF. HORS CLASSE	Lycée professionnel Porte des Alpes - Lycée des métiers du bâtiment et des travaux publics RUMILLY

Membre de l'enseignement

M. LUC BASTRENTAZ PROFESSEUR DE LYCEES PROF. HORS CLASSE	Lycée professionnel Le Nivolet - Lycée des métiers du bâtiment du bois et de la topographie LA RAVOIRE
M. FABIEN DEL-COLLE PROFESSEUR DE LYCEES PROF. CL. NORMALE	Lycée polyvalent Roger Deschaux SASSENAGE

MEMBRE PROFESSIONNEL

M. FELIPE DA COSTA RODRIGUES	MP- MEMBRE DE LA PROFESSION GRENOBLE
M. YANNICK TECHER	MP- MEMBRE DE LA PROFESSION GRENOBLE

Article 2 : Le jury se réunira au LYCEE ELIE CARTAN à La Tour-du-pin les lundi 6 juillet à partir de 9h00 et jeudi 9 juillet à partir de 15h.

Article 3 : La secrétaire générale de l'académie de Grenoble est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Grenoble, le 15 juin 2026

Pour le recteur et par délégation,
La cheffe de la division des examens et concours

Laurence Giry

ACADÉMIE
DE GRENOBLE
Liberté
Égalité
Fraternité

A08
DEC
PVP arrêté de jury

- Vu le code de l'Education ;

ARRETE

Article 1 : Le jury LOGISTIQUE de l'EXAMEN BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL, Spécialité Logistique est constitué comme suit pour la session 2026 :

Président

M. GILLES HENRI	Université Grenoble Alpes ST MARTIN D HERES

Vice-président

M. CEDRIC MAILLET PROFESSEUR DE LYCEES PROF. HORS CLASSE	Lycée professionnel La Cardinière - Lycée des métiers du commerce, de la gestion administrative, logistique et transport CHAMBERY

Membre de l'enseignement

M. STEPHAN JEANTON AGENT CONTRACTUEL 2ND DEGRE 1ERE CAT.	Lycée professionnel La Cardinière - Lycée des métiers du commerce, de la gestion administrative, logistique et transport CHAMBERY
M. BENOIT LE LANN AGENT CONTRACTUEL 2ND DEGRE 1ERE CAT.	Lycée polyvalent André Argouges GRENOBLE CEDEX 2

MEMBRE PROFESSIONNEL

M. CLEMENT DELORME	MP- MEMBRE DE LA PROFESSION GRENOBLE
M. NICOLAS GEOFFROY	MP- MEMBRE DE LA PROFESSION GRENOBLE

Article 2 : Le jury se réunira au LPO PHILIBERT DELORME à L'Isle d'Abeau les lundi 6 juillet à partir de 9h00 et jeudi 9 juillet à partir de 15h.

Article 3 : La secrétaire générale de l'académie de Grenoble est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Grenoble, le 15 juin 2026

Pour le recteur et par délégation,
La cheffe de la division des examens et concours

Laurence Giry

ACADÉMIE
DE GRENOBLE
Liberté
Égalité
Fraternité

A08
DEC
PVP arrêté de jury

- Vu le code de l'Education ;

ARRETE

Article 1 : Le jury MAINT-AGRI de l'EXAMEN BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL, Spécialité Maintenance des matériels option A - Matériels agricoles est constitué comme suit pour la session 2026 :

Présidente

Mme LOUISE CROCHEMORE	Institut polytechnique de Grenoble GRENOBLE CEDEX 1

Vice-président

M. ERIC BIZOUARD PROFESSEUR DE LYCEES PROF. HORS CLASSE	Lycée professionnel Guynemer - Lycée des métiers de l'automobile de la maintenance des engins et des équipements GRENOBLE CEDEX 1

Membre de l'enseignement

Mme CELINE SEGUIN PROFESSEUR DE LYCEES PROF. HORS CLASSE	Lycée professionnel Guynemer - Lycée des métiers de l'automobile de la maintenance des engins et des équipements GRENOBLE CEDEX 1
Mme SOPHIE TOMAS PROFESSEUR DE LYCEES PROF. CL. NORMALE	Lycée professionnel Gambetta BOURGOIN JALLIEU CEDEX

MEMBRE PROFESSIONNEL

M. PIERRE DEUTERAND	. MEMBRE DE LA PROFESSION CHAMBERY
M. JEAN BAPTISTE MOUTIN	MP- MEMBRE DE LA PROFESSION GRENOBLE

Article 2 : Le jury se réunira au LP LYC METIER GUYNEMER à Grenoble les lundi 6 juillet à partir de 9h00 et jeudi 9 juillet à partir de 15h.

Article 3 : La secrétaire générale de l'académie de Grenoble est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Grenoble, le 15 juin 2026

Pour le recteur et par délégation,
La cheffe de la division des examens et concours

Laurence Giry

ACADÉMIE
DE GRENOBLE
Liberté
Égalité
Fraternité

A08
DEC
PVP arrêté de jury

- Vu le code de l'Education ;

ARRETE

Article 1 : Le jury MAINT-COMA de l'EXAMEN BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL, Spécialité Maintenance des matériels option B - Matériels de construction et de manutention est constitué comme suit pour la session 2026 :

Présidente

Mme LOUISE CROCHEMORE	Institut polytechnique de Grenoble GRENOBLE CEDEX 1

Vice-président

M. ERIC BIZOUARD PROFESSEUR DE LYCEES PROF. HORS CLASSE	Lycée professionnel Guynemer - Lycée des métiers de l'automobile de la maintenance des engins et des équipements GRENOBLE CEDEX 1

Membre de l'enseignement

Mme CELINE SEGUIN PROFESSEUR DE LYCEES PROF. HORS CLASSE	Lycée professionnel Guynemer - Lycée des métiers de l'automobile de la maintenance des engins et des équipements GRENOBLE CEDEX 1
Mme SOPHIE TOMAS PROFESSEUR DE LYCEES PROF. CL. NORMALE	Lycée professionnel Gambetta BOURGOIN JALLIEU CEDEX

MEMBRE PROFESSIONNEL

M. PASCAL BERNARD-GUELLE	MP- MEMBRE DE LA PROFESSION GRENOBLE
M. INNOCENT LOPES	MP- MEMBRE DE LA PROFESSION GRENOBLE

Article 2 : Le jury se réunira au LP LYC METIER GUYNEMER à Grenoble les lundi 6 juillet à partir de 9h00 et jeudi 9 juillet à partir de 15h.

Article 3 : La secrétaire générale de l'académie de Grenoble est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Grenoble, le 15 juin 2026

Pour le recteur et par délégation,
La cheffe de la division des examens et concours

Laurence Giry

ACADÉMIE
DE GRENOBLE
Liberté
Égalité
Fraternité

A08
DEC
PVP arrêté de jury

- Vu le code de l'Education ;

ARRETE

Article 1 : Le jury MAINT-ESPV de l'EXAMEN BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL, Spécialité Maintenance des matériels option C - Matériels d'espaces verts est constitué comme suit pour la session 2026 :

Présidente

Mme LOUISE CROCHEMORE	Institut polytechnique de Grenoble GRENOBLE CEDEX 1

Vice-président

M. ERIC BIZOUARD PROFESSEUR DE LYCEES PROF. HORS CLASSE	Lycée professionnel Guynemer - Lycée des métiers de l'automobile de la maintenance des engins et des équipements GRENOBLE CEDEX 1

Membre de l'enseignement

Mme CELINE SEGUIN PROFESSEUR DE LYCEES PROF. HORS CLASSE	Lycée professionnel Guynemer - Lycée des métiers de l'automobile de la maintenance des engins et des équipements GRENOBLE CEDEX 1
Mme SOPHIE TOMAS PROFESSEUR DE LYCEES PROF. CL. NORMALE	Lycée professionnel Gambetta BOURGOIN JALLIEU CEDEX

MEMBRE PROFESSIONNEL

M. CHRISTOPHE FRANTZ	MP- MEMBRE DE LA PROFESSION GRENOBLE
M. JACQUES GLAIROND MONDET	. MEMBRE DE LA PROFESSION CHAMBERY

Article 2 : Le jury se réunira au LP LYC METIER GUYNEMER à Grenoble les lundi 6 juillet à partir de 9h00 et jeudi 9 juillet à partir de 15h.

Article 3 : La secrétaire générale de l'académie de Grenoble est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Grenoble, le 15 juin 2026

Pour le recteur et par délégation,
La cheffe de la division des examens et concours

Laurence Giry

ACADÉMIE
DE GRENOBLE
Liberté
Égalité
Fraternité

A08
DEC
PVP arrêté de jury

- Vu le code de l'Education ;

ARRETE

Article 1 : Le jury CUIRCHAUSS de l'EXAMEN BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL, Spécialité Métiers du cuir option Chaussures est constitué comme suit pour la session 2026 :

Président

M. DAMIEN EVRARD	Université Grenoble Alpes ST MARTIN D HERES

Vice-présidente

Mme CHARLOTTE ROSSI PROFESSEUR DE LYCEES PROF. CL. NORMALE	Lycée polyvalent du Dauphiné - Lycée des métiers du cuir ROMANS SUR ISERE CEDEX

Membre de l'enseignement

Mme MARIETTE DERECH PROFESSEUR DE LYCEES PROF. CL. NORMALE	Lycée polyvalent du Dauphiné - Lycée des métiers du cuir ROMANS SUR ISERE CEDEX
Mme CORINNE WYSS PROFESSEUR DE LYCEES PROF. HORS CLASSE	Lycée professionnel Victor Hugo VALENCE CEDEX

MEMBRE PROFESSIONNEL

M. WILLIAM BEAUREPAIRE	MP- MEMBRE DE LA PROFESSION GRENOBLE
M. CLAUDE CARRA	MP- MEMBRE DE LA PROFESSION GRENOBLE

Article 2 : Le jury se réunira au LPO LYC MÉTIER DU DAUPHINE à Romans sur Isère les lundi 6 juillet à partir de 9h00 et jeudi 9 juillet à partir de 15h.

Article 3 : La secrétaire générale de l'académie de Grenoble est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Grenoble, le 15 juin 2026

Pour le recteur et par délégation,
La cheffe de la division des examens et concours

Laurence Giry

ACADÉMIE
DE GRENOBLE
Liberté
Égalité
Fraternité

A08
DEC
PVP arrêté de jury

- Vu le code de l'Education ;

ARRETE

Article 1 : Le jury CUIRMARO de l'EXAMEN BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL, Spécialité Métiers du cuir option Maroquinerie est constitué comme suit pour la session 2026 :

Président

M. DAMIEN EVRARD	Université Grenoble Alpes ST MARTIN D HERES

Vice-présidente

Mme CHARLOTTE ROSSI PROFESSEUR DE LYCEES PROF. CL. NORMALE	Lycée polyvalent du Dauphiné - Lycée des métiers du cuir ROMANS SUR ISERE CEDEX

Membre de l'enseignement

Mme MARIETTE DERECH PROFESSEUR DE LYCEES PROF. CL. NORMALE	Lycée polyvalent du Dauphiné - Lycée des métiers du cuir ROMANS SUR ISERE CEDEX
Mme CORINNE WYSS PROFESSEUR DE LYCEES PROF. HORS CLASSE	Lycée professionnel Victor Hugo VALENCE CEDEX

MEMBRE PROFESSIONNEL

M. WILLIAM BEAUREPAIRE	MP- MEMBRE DE LA PROFESSION GRENOBLE
M. CLAUDE CARRA	MP- MEMBRE DE LA PROFESSION GRENOBLE

Article 2 : Le jury se réunira au LPO LYC MÉTIER DU DAUPHINE à Romans sur Isère les lundi 6 juillet à partir de 9h00 et jeudi 9 juillet à partir de 15h.

Article 3 : La secrétaire générale de l'académie de Grenoble est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Grenoble, le 15 juin 2026

Pour le recteur et par délégation,
La cheffe de la division des examens et concours

Laurence Giry

ARRETES BP 2026 JM

Rapport généré le 25/06/2026

Domaine : Arreté Jury
Type édition : Arrêté de jury
Critères de sélection :
Libellé Spécialité égal à BOUCHER
Session examen (mission) égal à A08,450,V36,9413

ACADÉMIE
DE GRENOBLE
Liberté
Égalité
Fraternité

A08
DEC
PVP arrêté de jury

- Vu le code de l'Education ;

ARRETE

Article 1 : Le jury BOUCHER de l'EXAMEN BREVET PROFESSIONNEL, Spécialité Boucher est constitué comme suit pour la session 2026 :

Présidente

Mme CHRISTINE JULLIEN-MAISONNEUVE Inspecteur de l'éducation nationale hors-classe	Rectorat de Grenoble GRENOBLE CEDEX 1

Vice-président

M. JULIEN RONDEPIERRE ECR PROFESSEUR DE LYCEE PROF. C. N.	Lycée professionnel privé Les portes de Chartreuse VOREPPE

Membre de l'enseignement

M. MIGUEL GRABIT	MP- MEMBRE DE LA PROFESSION GRENOBLE
Mme MAUD RENARD ECR PROFESSEUR DE LYCEE PROF. C. N.	Lycée professionnel privé Les portes de Chartreuse VOREPPE

MEMBRE PROFESSIONNEL

M. JORIS MORIAUD	MP- MEMBRE DE LA PROFESSION GRENOBLE

Article 2 : Le jury de délibération se réunira au LPP Portes de Chartreuse le jeudi 2 juillet 2026 partir de 8h30.

Article 3 : La secrétaire générale de l'académie de Grenoble est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Grenoble, le 25 juin 2026

Pour le recteur et par délégation,
La cheffe de la division des examens et concours

Laurence Giry

ARRETES BP 2026 JM

Rapport généré le 25/06/2026

Domaine : Arreté Jury
Type édition : Arrêté de jury
Critères de sélection :
Libellé Spécialité égal à BOULANGER
Session examen (mission) égal à A08,450,V36,9413

ACADÉMIE
DE GRENOBLE
Liberté
Égalité
Fraternité

A08
DEC
PVP arrêté de jury

- Vu le code de l'Education ;

ARRETE

Article 1 : Le jury BOULANGER de l'EXAMEN BREVET PROFESSIONNEL, Spécialité Boulanger est constitué comme suit pour la session 2026 :

Présidente

Mme CHRISTINE JULLIEN-MAISONNEUVE Inspecteur de l'éducation nationale hors-classe	Rectorat de Grenoble GRENOBLE CEDEX 1

Vice-président

M. GUILLAUME MURAT ECR MAITRE DELEGUE 1ERE CATEGORIE	Lycée professionnel privé Les portes de Chartreuse VOREPPE

MEMBRE DE LA PROFESSION - SALARIE

M. FLORIAN CHAMBERT	MP- MEMBRE DE LA PROFESSION GRENOBLE
M. LUDOVIC MORIN	. MEMBRE DE LA PROFESSION VALENCE

Membre de l'enseignement

Mme MAUD RENARD ECR PROFESSEUR DE LYCEE PROF. C. N.	Lycée professionnel privé Les portes de Chartreuse VOREPPE

Article 2 : Le jury de délibération se réunira au LPP Portes de Chartreuse le jeudi 2 juillet 2026 partir de 9h00.

Article 3 : La secrétaire générale de l'académie de Grenoble est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Grenoble, le 25 juin 2026

Pour le recteur et par délégation,
La cheffe de la division des examens et concours

Laurence Giry

ARRETES BP 2026 JM

Rapport généré le 25/06/2026

Domaine : Arreté Jury
Type édition : Arrêté de jury
Critères de sélection :
Libellé Spécialité égal à CHARCUTIER-TRAITEUR
Session examen (mission) égal à A08,450,V36,9413

ACADÉMIE
DE GRENOBLE
Liberté
Égalité
Fraternité

A08
DEC
PVP arrêté de jury

- Vu le code de l'Education ;

ARRETE

Article 1 : Le jury CHARCUTIER de l'EXAMEN BREVET PROFESSIONNEL, Spécialité Charcutier-traiteur est constitué comme suit pour la session 2026 :

Présidente

Mme CHRISTINE JULLIEN-MAISONNEUVE Inspecteur de l'éducation nationale hors-classe	Rectorat de Grenoble GRENOBLE CEDEX 1

Vice-président

M. JULIEN RONDEPIERRE ECR PROFESSEUR DE LYCEE PROF. C. N.	Lycée professionnel privé Les portes de Chartreuse VOREPPE

Membre de l'enseignement

Mme MAUD RENARD ECR PROFESSEUR DE LYCEE PROF. C. N.	Lycée professionnel privé Les portes de Chartreuse VOREPPE

MEMBRE PROFESSIONNEL

M. MIGUEL GRABIT	MP- MEMBRE DE LA PROFESSION GRENOBLE
M. JORIS MORIAUD	MP- MEMBRE DE LA PROFESSION GRENOBLE

Article 2 : Le jury se réunira au LPP Portes de Chartreuse le jeudi 2 juillet 2026 à partir de 8h30.

Article 3 : La secrétaire générale de l'académie de Grenoble est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Grenoble, le 25 juin 2026

Pour le recteur et par délégation,
La cheffe de la division des examens et concours

Laurence Giry

ARRETES BP 2026 JM

Rapport généré le 25/06/2026

Domaine : Arreté Jury
Type édition : Arrêté de jury
Critères de sélection :
Libellé Spécialité égal à ARTS DE LA CUISINE
Session examen (mission) égal à A08,450,V36,9413

ACADÉMIE
DE GRENOBLE
Liberté
Égalité
Fraternité

A08
DEC
PVP arrêté de jury

- Vu le code de l'Education ;

ARRETE

Article 1 : Le jury ARTCUISINE de l'EXAMEN BREVET PROFESSIONNEL, Spécialité Arts de la cuisine est constitué comme suit pour la session 2026 :

Présidente

Mme CHRISTINE JULLIEN-MAISONNEUVE Inspecteur de l'éducation nationale hors-classe	Rectorat de Grenoble GRENOBLE CEDEX 1

Vice-président

M. XAVIER CHATILLON	Organisme de formation-Centre de formation d'apprentis d'IMT-Grenoble GRENOBLE

Membre de l'enseignement

Mme MAUD RENARD ECR PROFESSEUR DE LYCEE PROF. C. N.	Lycée professionnel privé Les portes de Chartreuse VOREPPE

MEMBRE PROFESSIONNEL

M. A BOUSQUET	MP- MEMBRE DE LA PROFESSION GRENOBLE
M. ALEXIS FONTENEAU	MP- MEMBRE DE LA PROFESSION GRENOBLE

Article 2 : Le jury se réunira au LPP POrtes de CHartreuse le Lundi 2 juillet 2025 à partir de 11h30.

Article 3 : La secrétaire générale de l'académie de Grenoble est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Grenoble, le 25 juin 2026

Pour le recteur et par délégation,
La cheffe de la division des examens et concours

Laurence Giry

ARRETES BP 2026 JM

Rapport généré le 25/06/2026

Domaine : Arreté Jury
Type édition : Arrêté de jury
Critères de sélection :
Libellé Spécialité égal à ARTS DU SERV. & COMM. EN RESTAU.
Session examen (mission) égal à A08,450,V36,9413

ACADÉMIE
DE GRENOBLE
Liberté
Égalité
Fraternité

A08
DEC
PVP arrêté de jury

- Vu le code de l'Education ;

ARRETE

Article 1 : Le jury SERVICE de l'EXAMEN BREVET PROFESSIONNEL, Spécialité Arts du service et commercialisation en restauration est constitué comme suit pour la session 2026 :

Présidente

Mme CHRISTINE JULLIEN-MAISONNEUVE Inspecteur de l'éducation nationale hors-classe	Rectorat de Grenoble GRENOBLE CEDEX 1

Vice-président

M. XAVIER CHATILLON	Organisme de formation-Centre de formation d'apprentis d'IMT-Grenoble GRENOBLE

Membre de l'enseignement

Mme MAUD RENARD ECR PROFESSEUR DE LYCEE PROF. C. N.	Lycée professionnel privé Les portes de Chartreuse VOREPPE

MEMBRE PROFESSIONNEL

M. VINCENT CHAPUIS	MP- MEMBRE DE LA PROFESSION GRENOBLE

MEMBRE PROFESSIONNELLE

Mme Vanessia PINEL	Organisme de formation-Centre de formation d'apprentis d'IMT-Grenoble GRENOBLE

Article 2 : Le jury de délibération se réunira au LPP Portes de Chartreuse le jeudi 2 juillet 2026 partir de 9h00.

Article 3 : La secrétaire générale de l'académie de Grenoble est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Grenoble, le 27 juin 2026

Pour le recteur et par délégation,
La cheffe de la division des examens et concours

Laurence Giry

ARRETES BP 2026 JM

Rapport généré le 25/06/2026

Domaine : Arreté Jury
Type édition : Arrêté de jury
Critères de sélection :
Libellé Spécialité égal à CONDUCTEUR ENGINS TP ET CARRIERES
Session examen (mission) égal à A08,450,V36,9413

ACADÉMIE
DE GRENOBLE
Liberté
Égalité
Fraternité

A08
DEC
PVP arrêté de jury

- Vu le code de l'Education ;

ARRETE

Article 1 : Le jury CETPC de l'EXAMEN BREVET PROFESSIONNEL, Spécialité Conducteur d'engins : travaux publics et carrières est constitué comme suit pour la session 2026 :

Présidente

Mme HELENE LINAS Inspecteur de l'éducation nationale de classe normale	Rectorat de Grenoble GRENOBLE CEDEX 1

Vice-président

M. JACKY PAVEGLIO	Organisme de formation-Centre de formation d'apprentis d'UNICEM-Montalieu-Vercieu MONTALIEU VERCIEU

Membre de l'enseignement

Mme AURORE MARION PROFESSEUR DE LYCEES PROF. CL. NORMALE	Lycée professionnel L'Odyssée PONT DE CHERUY CEDEX

MEMBRE PROFESSIONNEL

M. CEDRIC CHRISTOLOMME	MP- MEMBRE DE LA PROFESSION GRENOBLE
M. Enzo SONZOGNI	Organisme de formation-Centre de formation d'apprentis d'UNICEM-Montalieu-Vercieu MONTALIEU VERCIEU
M. JEAN-PHILIPPE VAL	MP- MEMBRE DE LA PROFESSION GRENOBLE

Article 2 : Le jury se réunira à l'UNICEM à Montalieu-Vercieu le lundi 6 juillet 2026 à partir de 10h.

Article 3 : La secrétaire générale de l'académie de Grenoble est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Grenoble, le 27 juin 2026

Pour le recteur et par délégation,
La cheffe de la division des examens et concours

Laurence Giry

ARRETES BP 2026 JM

Rapport généré le 25/06/2026

Domaine : Arreté Jury
Type édition : Arrêté de jury
Critères de sélection :
Libellé Spécialité égal à METIERS DE LA PIERRE
Session examen (mission) égal à A08,450,V36,9413

ACADÉMIE
DE GRENOBLE
Liberté
Égalité
Fraternité

A08
DEC
PVP arrêté de jury

- Vu le code de l'Education ;

ARRETE

Article 1 : Le jury PIERRE de l'EXAMEN BREVET PROFESSIONNEL, Spécialité Métiers de la pierre est constitué comme suit pour la session 2026 :

Présidente

Mme HELENE LINAS Inspecteur de l'éducation nationale de classe normale	Rectorat de Grenoble GRENOBLE CEDEX 1

Vice-président

M. FRANCK TORSIELLO	Organisme de formation-Centre de formation d'apprentis d'UNICEM-Montalieu-Vercieu MONTALIEU VERCIEU

Membre de l'enseignement

Mme AURORE MARION PROFESSEUR DE LYCEES PROF. CL. NORMALE	Lycée professionnel L'Odyssée PONT DE CHERUY CEDEX

MEMBRE PROFESSIONNEL

M. CEDRIC CHRISTOLOMME	MP- MEMBRE DE LA PROFESSION GRENOBLE
M. ALAIN METGE	Organisme de formation-Centre de formation d'apprentis d'UNICEM-Montalieu-Vercieu MONTALIEU VERCIEU
M. Enzo SONZOGNI	Organisme de formation-Centre de formation d'apprentis d'UNICEM-Montalieu-Vercieu MONTALIEU VERCIEU

Article 2 : Le jury se réunira à l'UNICEM à Montalieu-Vercieu le lundi 6 juillet 2026 à partir de 10h.

Article 3 : La secrétaire générale de l'académie de Grenoble est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Grenoble, le 27 juin 2026

Pour le recteur et par délégation,
La cheffe de la division des examens et concours

Laurence Giry

ARRETES BP 2026 JM

Rapport généré le 25/06/2026

Domaine : Arreté Jury
Type édition : Arrêté de jury
Critères de sélection :
Libellé Spécialité égal à SOMMELIER
Session examen (mission) égal à A08,450,V36,9413

ACADÉMIE
DE GRENOBLE
Liberté
Égalité
Fraternité

A08
DEC
PVP arrêté de jury

- Vu le code de l'Education ;

ARRETE

Article 1 : Le jury SOMMELIER de l'EXAMEN BREVET PROFESSIONNEL, Spécialité Sommelier est constitué comme suit pour la session 2026 :

Présidente

Mme CHRISTINE JULLIEN-MAISONNEUVE Inspecteur de l'éducation nationale hors-classe	Rectorat de Grenoble GRENOBLE CEDEX 1

Vice-président

M. XAVIER CHATILLON	Organisme de formation-Centre de formation d'apprentis d'IMT-Grenoble GRENOBLE

Membre de l'enseignement

Mme MAUD RENARD ECR PROFESSEUR DE LYCEE PROF. C. N.	Lycée professionnel privé Les portes de Chartreuse VOREPPE

MEMBRE PROFESSIONNEL

M. Alexi ROMET	MP- MEMBRE DE LA PROFESSION GRENOBLE

Article 2 : Le jury se réunira au LPP Portes de Chartreuse le jeudi 2 juillet 2026 à partir de 10h30.

Article 3 : La secrétaire générale de l'académie de Grenoble est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Grenoble, le 27 juin 2026

Pour le recteur et par délégation,
La cheffe de la division des examens et concours

Laurence Giry

RÉGION ACADÉMIQUE
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES
Liberté
Égalité
Fraternité

Rectorat - DRAIO
Affaire suivie par :
Etienne Maurau
Tél : 04 72 80 63 72
Mél : draio@region-academique-auvergne-rhone-alpes.fr

92 rue de Marseille BP 7227
69007 Lyon Cedex 07

Délégation régionale académique
à l'information et à l'orientation

Lyon, le 29 mai 2026

Arrêté n°2026 - 34 portant définition de pourcentages d'admission des bacheliers technologiques dans les instituts universitaires de technologie de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes

La Rectrice de la région académique
Auvergne-Rhône-Alpes
Rectrice de l'académie de Lyon
Chancelière des universités

Vu le Code de l'éducation et notamment l'article L612-3
Vu l'arrêté de région académique Auvergne-Rhône-Alpes n°2025-05 en date du 26 mai 2025 portant définition de pourcentages d'admission des bacheliers technologiques dans les instituts universitaires de technologie de la région académique Rhône-Alpes

ARRETE

Article 1 : Il est fixé pour la campagne d'admission dans l'enseignement supérieur 2026 un pourcentage minimal d'admission des bacheliers technologiques dans les différentes spécialités proposées par les instituts universitaires de technologie de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes. Ces pourcentages sont fixés en concertation avec les représentants des établissements qui dispensent des formations initiales d'enseignement supérieur inscrites sur la plateforme Parcoursup.

Article 2 : Le pourcentage défini à l'article 1er porte sur les propositions d'admission faites, via le portail de pré-inscription « Parcoursup », aux candidats néo-bacheliers et en réorientation, et est rapporté aux capacités d'accueil de chaque spécialité.

Article 3 : Le pourcentage d'admission est précisé, pour chaque spécialité de BUT, dans le tableau présenté en annexe. Le nombre minimal de propositions d'admission sera calculé, pour chaque spécialité, en arrondissant à l'unité supérieure le nombre obtenu par l'application du pourcentage à sa capacité d'accueil.

Article 4 : l'arrêté susvisé du recteur de région académique du 26 mai 2025 est abrogé.

Article 5 : La secrétaire générale de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Anne BISAGNI-FAURE

RÉGION ACADÉMIQUE
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES

Liberté
Égalité
Fraternité

Annexe : Seuils minimaux admission candidats bacheliers technologiques en BUT 2026

UAI composante	Libellé composante	Code formation inscription	Libellé établissement	Commune	Ministère tutelle	Domaine	Spécialité/mention	Capacité informative	Taux minimum bac techno
0420957M	I.U.T de Saint-Etienne	5306	I.U.T de Saint-Etienne	Saint-Etienne	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche	BUT - Production	BUT - Génie électrique et informatique industrielle	80	50%
0420957M	I.U.T de Saint-Etienne	5307	I.U.T de Saint-Etienne	Saint-Etienne	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche	BUT - Production	BUT - Génie mécanique et productique	92	50%
0420957M	I.U.T de Saint-Etienne	5308	I.U.T de Saint-Etienne	Saint-Etienne	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche	BUT - Production	BUT - Mesures physiques (Statut d'apprenti possible sur tout ou partie des années, au-delà de la premiè	100	27%
0420957M	I.U.T de Saint-Etienne	5309	I.U.T de Saint-Etienne	Saint-Etienne	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche	BUT - Production	BUT - Génie biologique parcours sciences de l'environnement et écotechnologies	73	34%
0420957M	I.U.T de Saint-Etienne	5310	I.U.T de Saint-Etienne	Saint-Etienne	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche	BUT - Service	BUT - Gestion des entreprises et des administrations	161	50%
0420957M	I.U.T de Saint-Etienne	5311	I.U.T de Saint-Etienne	Saint-Etienne	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche	BUT - Service	BUT - Techniques de commercialisation	161	50%
0420957M	I.U.T de Saint-Etienne	5312	I.U.T de Saint-Etienne	Saint-Etienne	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche	BUT - Service	BUT - Gestion administrative et commerciale des organisations	99	50%
0422048Y	I.U.T de Roanne	5372	I.U.T de Roanne	Roanne	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche	BUT - Production	BUT - Génie industriel et maintenance (Statut d'apprenti possible sur tout ou partie des années, au-delà	44	50%
0422048Y	I.U.T de Roanne	5373	I.U.T de Roanne	Roanne	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche	BUT - Production	BUT - Qualité, logistique industrielle et organisation (Statut d'apprenti possible sur tout ou partie des ann	46	50%
0422048Y	I.U.T de Roanne	5374	I.U.T de Roanne	Roanne	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche	BUT - Production	BUT - Réseaux et télécommunications (Statut d'apprenti possible sur tout ou partie des années, au-delà	46	50%
0422048Y	I.U.T de Roanne	5375	I.U.T de Roanne	Roanne	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche	BUT - Service	BUT - Gestion des entreprises et des administrations (Statut d'apprenti possible sur tout ou partie des an	106	50%
0422048Y	I.U.T de Roanne	5376	I.U.T de Roanne	Roanne	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche	BUT - Service	BUT - Techniques de commercialisation (Statut d'apprenti possible sur tout ou partie des années, au-del	106	50%
0693521C	I.U.T LUMIERE Lyon 2	8574	I.U.T LUMIERE Lyon 2	Bron	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche	BUT - Production	BUT - Hygiène Sécurité Environnement (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la pr	52	50%
0693521C	I.U.T LUMIERE Lyon 2	8575	I.U.T LUMIERE Lyon 2	Bron	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche	BUT - Production	BUT - Qualité, logistique industrielle et organisation (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-d	78	50%
0693521C	I.U.T LUMIERE Lyon 2	8576	I.U.T LUMIERE Lyon 2	Bron	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche	BUT - Service	BUT - Science des données (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	56	26%
0693521C	I.U.T LUMIERE Lyon 2	8577	I.U.T LUMIERE Lyon 2	Bron	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche	BUT - Service	BUT - Gestion des entreprises et des administrations (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au	84	50%
0693521C	I.U.T LUMIERE Lyon 2	8578	I.U.T LUMIERE Lyon 2	Bron	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche	BUT - Service	BUT - Management de la Logistique et des Transports (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, a	58	50%
0011385A	ANTENNE DE L'IUT LYON (BOURG EN BRES	35179	ANTENNE DE L'IUT LYON (BOURG EN BRESSE), UNIVERSITE LYON 3	Bourg-en-Bresse	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche	BUT - Service	BUT - Carrières juridiques (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	65	54%
0693565A	I.U.T Jean Moulin de l'Université Lyon 3	36123	I.U.T Jean Moulin de l'Université Lyon 3	Lyon 7e Arrondissement	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche	BUT - Service	BUT - Gestion administrative et commerciale des organisations - MACAST (Gestion des activités culture	56	40%
0693565A	I.U.T Jean Moulin de l'Université Lyon 3	8579	I.U.T Jean Moulin de l'Université Lyon 3	Lyon 7e Arrondissement	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche	BUT - Service	BUT - Carrières juridiques	110	54%
0693565A	I.U.T Jean Moulin de l'Université Lyon 3	8580	I.U.T Jean Moulin de l'Université Lyon 3	Lyon 7e Arrondissement	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche	BUT - Service	BUT - Information communication Parcours information numérique dans les organisations	31	44%
0693565A	I.U.T Jean Moulin de l'Université Lyon 3	8581	I.U.T Jean Moulin de l'Université Lyon 3	Lyon 7e Arrondissement	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche	BUT - Service	BUT - Gestion administrative et commerciale des organisations	63	60%
0693565A	I.U.T Jean Moulin de l'Université Lyon 3	8582	I.U.T Jean Moulin de l'Université Lyon 3	Lyon 7e Arrondissement	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche	BUT - Service	BUT - Information communication Parcours communication des organisations	62	44%
0011312W	IUT Lyon1 Site de Bourg-en-Bresse	2031	IUT Lyon1 Site de Bourg-en-Bresse	Bourg-en-Bresse	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche	BUT - Production	BUT - Métiers de la Transition et de l'Efficacité Énergétiques	58	38%
0011312W	IUT Lyon1 Site de Bourg-en-Bresse	2032	IUT Lyon1 Site de Bourg-en-Bresse	Bourg-en-Bresse	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche	BUT - Production	BUT - Informatique	60	40%
0011312W	IUT Lyon1 Site de Bourg-en-Bresse	2033	IUT Lyon1 Site de Bourg-en-Bresse	Bourg-en-Bresse	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche	BUT - Production	BUT - Génie biologique parcours sciences de l'aliment et biotechnologie	78	42%
0011312W	IUT Lyon1 Site de Bourg-en-Bresse	2034	IUT Lyon1 Site de Bourg-en-Bresse	Bourg-en-Bresse	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche	BUT - Service	BUT - Gestion des entreprises et des administrations (Statut d'apprenti possible sur tout ou partie des an	54	51%
0690274Y	IUT Lyon1 Site de Villeurbanne Doua	8272	IUT Lyon1 Site de Villeurbanne Doua	Villeurbanne	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche	BUT - Production	BUT - Chimie	112	30%
0690274Y	IUT Lyon1 Site de Villeurbanne Doua	8273	IUT Lyon1 Site de Villeurbanne Doua	Villeurbanne	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche	BUT - Production	BUT - Génie chimique génie des procédés	56	25%
0690274Y	IUT Lyon1 Site de Villeurbanne Doua	8274	IUT Lyon1 Site de Villeurbanne Doua	Villeurbanne	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche	BUT - Production	BUT - Génie civil - Construction durable	145	50%
0690274Y	IUT Lyon1 Site de Villeurbanne Doua	8275	IUT Lyon1 Site de Villeurbanne Doua	Villeurbanne	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche	BUT - Production	BUT - Informatique	125	50%
0690274Y	IUT Lyon1 Site de Villeurbanne Doua	8276	IUT Lyon1 Site de Villeurbanne Doua	Villeurbanne	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche	BUT - Production	BUT - Génie biologique Parcours diététique et nutrition	28	50%
0690274Y	IUT Lyon1 Site de Villeurbanne Doua	8277	IUT Lyon1 Site de Villeurbanne Doua	Villeurbanne	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche	BUT - Production	BUT - Génie biologique Parcours agronomie	45	47
0690274Y	IUT Lyon1 Site de Villeurbanne Doua	8278	IUT Lyon1 Site de Villeurbanne Doua	Villeurbanne	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche	BUT - Production	BUT - Génie biologique parcours biologie médicale et biotechnologie	45	56
0690274Y	IUT Lyon1 Site de Villeurbanne Doua	8279	IUT Lyon1 Site de Villeurbanne Doua	Villeurbanne	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche	BUT - Service	BUT - Gestion des entreprises et des administrations	161	51
0691860X	IUT Lyon1 Site de Villeurbanne Gratte-Ciel	8490	IUT Lyon1 Site de Villeurbanne Gratte-Ciel	Villeurbanne	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche	BUT - Production	BUT - Génie électrique et informatique industrielle	200	50%
0691860X	IUT Lyon1 Site de Villeurbanne Gratte-Ciel	8491	IUT Lyon1 Site de Villeurbanne Gratte-Ciel	Villeurbanne	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche	BUT - Production	BUT - Génie industriel et maintenance	92	50%
0691860X	IUT Lyon1 Site de Villeurbanne Gratte-Ciel	8492	IUT Lyon1 Site de Villeurbanne Gratte-Ciel	Villeurbanne	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche	BUT - Production	BUT - Génie mécanique et productique	300	50%
0691860X	IUT Lyon1 Site de Villeurbanne Gratte-Ciel	8493	IUT Lyon1 Site de Villeurbanne Gratte-Ciel	Villeurbanne	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche	BUT - Service	BUT - Techniques de commercialisation	224	53%
0691860X	IUT Lyon1 Site de Villeurbanne Gratte-Ciel	8494	IUT Lyon1 Site de Villeurbanne Gratte-Ciel	Villeurbanne	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche	BUT - Service	BUT - Techniques de commercialisation des systèmes industriels	56	53%
0260998U	I.U.T de Valence	3646	I.U.T de Valence	Valence	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche	BUT - Production	BUT - Informatique	60	50%
0260998U	I.U.T de Valence	3647	I.U.T de Valence	Valence	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche	BUT - Production	BUT - Réseaux et télécommunications	52	50%
0260998U	I.U.T de Valence	3648	I.U.T de Valence	Valence	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche	BUT - Service	BUT - Gestion des entreprises et des administrations	168	50%
0260998U	I.U.T de Valence	3649	I.U.T de Valence	Valence	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche	BUT - Service	BUT - Techniques de commercialisation	140	50%
0381516S	IUT 1 GRENOBLE	4964	IUT 1 GRENOBLE	Saint-Martin-d'Hères	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche	BUT - Production	BUT - Chimie	95	28%
0381516S	IUT 1 GRENOBLE	4965	IUT 1 GRENOBLE	Saint-Martin-d'Hères	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche	BUT - Production	BUT - Génie civil - Construction durable	104	50%
0381516S	IUT 1 GRENOBLE	4966	IUT 1 GRENOBLE	Saint-Martin-d'Hères	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche	BUT - Production	BUT - Génie électrique et informatique industrielle	140	50%
0381516S	IUT 1 GRENOBLE	4967	IUT 1 GRENOBLE	Saint-Martin-d'Hères	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche	BUT - Production	BUT - Génie mécanique et productique	96	50%
0381516S	IUT 1 GRENOBLE	4968	IUT 1 GRENOBLE	Saint-Martin-d'Hères	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche	BUT - Production	BUT - Métiers de la Transition et de l'Efficacité Énergétiques	122	50%
0381516S	IUT 1 GRENOBLE	4969	IUT 1 GRENOBLE	Saint-Martin-d'Hères	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche	BUT - Production	BUT - Mesures physiques	95	23%
0381516S	IUT 1 GRENOBLE	4970	IUT 1 GRENOBLE	Saint-Martin-d'Hères	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche	BUT - Production	BUT - Réseaux et télécommunications	78	50%
0381516S	IUT 1 GRENOBLE	4971	IUT 1 GRENOBLE	Saint-Martin-d'Hères	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche	BUT - Production	BUT - Métiers du multimédia et de l'internet	109	50%
0381775Y	I.U.T. 2 de Grenoble	4996	I.U.T. 2 de Grenoble	Grenoble	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche	BUT - Production	BUT - Informatique	125	50%
0381775Y	I.U.T. 2 de Grenoble	4997	I.U.T. 2 de Grenoble	Grenoble	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche	BUT - Service	BUT - Gestion des entreprises et des administrations (Statut d'apprenti possible sur tout ou partie des an	140	50%
0381775Y	I.U.T. 2 de Grenoble	4998	I.U.T. 2 de Grenoble	Grenoble	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche	BUT - Service	BUT - Techniques de commercialisation (Statut d'apprenti possible sur tout ou partie des années, au-del	84	50%
0381775Y	I.U.T. 2 de Grenoble	4999	I.U.T. 2 de Grenoble	Grenoble	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche	BUT - Service	BUT - Carrières juridiques	140	50%
0381775Y	I.U.T. 2 de Grenoble	5000	I.U.T. 2 de Grenoble	Grenoble	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche	BUT - Service	BUT - Carrières sociales Parcours animation sociale et socioculturelle	28	50%
0381775Y	I.U.T. 2 de Grenoble	5001	I.U.T. 2 de Grenoble	Grenoble	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche	BUT - Service	BUT - Carrières sociales Parcours assistance sociale	28	50%
0381775Y	I.U.T. 2 de Grenoble	5002	I.U.T. 2 de Grenoble	Grenoble	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche	BUT - Service	BUT - Information communication Parcours information numérique dans les organisations	28	50%
0381775Y	I.U.T. 2 de Grenoble	5003	I.U.T. 2 de Grenoble	Grenoble	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche	BUT - Service	BUT - Information communication Parcours communication des organisations	56	50%
0381775Y	I.U.T. 2 de Grenoble	5004	I.U.T. 2 de Grenoble	Grenoble	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche	BUT - Service	BUT - Information communication Parcours métiers du livre et du patrimoine	28	20%
0381775Y	I.U.T. 2 de Grenoble	5005	I.U.T. 2 de Grenoble	Grenoble	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche	BUT - Service	BUT - Carrières sociales Parcours éducation spécialisée	28	50%
0383120K	I.U.T. 2 de Grenoble - site campus universitaire	5136	I.U.T. 2 de Grenoble - site campus universitaire	Grenoble	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche	BUT - Service	BUT - Science des données	53	22%
0383121L	I.U.T. 2 de Grenoble - site de Vienne	5137	I.U.T. 2 de Grenoble - site de Vienne	Vienne	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche	BUT - Service	BUT - Gestion des entreprises et des administrations	84	50%
0693565A	Antenne IUT Lyon 3 Site d'Annonay	36064	Antenne IUT Lyon 3 Site d'Annonay	Annonay	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche	BUT - Service	BUT - Carrières juridiques	28	54
0731487V	IUT de CHAMBERY	13640	IUT de CHAMBERY	Le Bourget-du-Lac	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche	BUT - Production	BUT - Génie civil - Construction durable (Statut d'apprenti possible sur tout ou partie des années, au-del	52	50%
0731487V	IUT de CHAMBERY	8837	IUT de CHAMBERY	Le Bourget-du-Lac	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche	BUT - Production	BUT - Science et génie des matériaux (Statut d'apprenti possible sur tout ou partie des années, au-delà	38	41%
0731487V	IUT de CHAMBERY	8838	IUT de CHAMBERY	Le Bourget-du-Lac	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche	BUT - Production	BUT - Packaging, emballage et conditionnement (Statut d'apprenti possible sur tout ou partie des années	26	50%
0731487V	IUT de CHAMBERY	8839	IUT de CHAMBERY	Le Bourget-du-Lac	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche	BUT - Production	BUT - Science et génie des matériaux - Etudes aménagées arts appliqués (Statut d'apprenti possible su	20	25%
0731487V	IUT de CHAMBERY	8840	IUT de CHAMBERY	Le Bourget-du-Lac	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche	BUT - Production	BUT - Métiers du multimédia et de l'internet (Statut d'apprenti possible sur tout ou partie des années, au-	52	50%

0731487V	IUT de CHAMBERY	8841	IUT de CHAMBERY	Le Bourget-du-Lac	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche	BUT - Service	BUT - Gestion administrative et commerciale des organisations (Statut d'apprenti possible sur tout ou pa	70	50%
0731487V	IUT de CHAMBERY	8842	IUT de CHAMBERY	Le Bourget-du-Lac	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche	BUT - Production	BUT - Science et génie des matériaux - Etudes aménagées musique ou sport (Statut d'apprenti possible	20	25%
0731487V	IUT de CHAMBERY	8843	IUT de CHAMBERY	Le Bourget-du-Lac	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche	BUT - Service	BUT - Gestion administrative et commerciale des organisations - Etudes aménagées musique ou sport (S	14	50%
0741133E	I.U.T. Annecy	20532	I.U.T. Annecy	Annecy	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche	BUT - Service	BUT - Carrières sociales parcours coordination et gestion des établissements et services sanitaires et so	60	50%
0741133E	I.U.T. Annecy	8899	I.U.T. Annecy	Annecy	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche	BUT - Production	BUT - Génie électrique et informatique industrielle	100	46%
0741133E	I.U.T. Annecy	8900	I.U.T. Annecy	Annecy	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche	BUT - Production	BUT - Génie mécanique et productique	100	50%
0741133E	I.U.T. Annecy	8901	I.U.T. Annecy	Annecy	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche	BUT - Production	BUT - Informatique	105	50%
0741133E	I.U.T. Annecy	8902	I.U.T. Annecy	Annecy	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche	BUT - Production	BUT - Mesures physiques	86	22
0741133E	I.U.T. Annecy	8903	I.U.T. Annecy	Annecy	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche	BUT - Production	BUT - Qualité, logistique industrielle et organisation	90	48%
0741133E	I.U.T. Annecy	8904	I.U.T. Annecy	Annecy	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche	BUT - Production	BUT - Réseaux et télécommunications	60	50%
0741133E	I.U.T. Annecy	8905	I.U.T. Annecy	Annecy	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche	BUT - Service	BUT - Gestion des entreprises et des administrations	116	53%
0741133E	I.U.T. Annecy	8906	I.U.T. Annecy	Annecy	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche	BUT - Service	BUT - Techniques de commercialisation	113	53%
0741133E	I.U.T. Annecy	8908	I.U.T. Annecy	Annecy	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche	BUT - Production	BUT - Génie mécanique et productique - Section aménagée	14	50%
0031060L	I.U.T Clermont Auvergne - site de Moulins	2154	I.U.T Clermont Auvergne - site de Moulins	Moulins	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche	BUT - Service	BUT - Techniques de commercialisation	84	53%
0031092W	I.U.T Clermont Auvergne - site de Vichy	20875	I.U.T Clermont Auvergne - site de Vichy	Vichy	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche	BUT - Service	BUT - Information communication Parcours journalisme	28	40%
0031092W	I.U.T Clermont Auvergne - site de Vichy	2159	I.U.T Clermont Auvergne - site de Vichy	Vichy	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche	BUT - Production	BUT - Métiers du multimédia et de l'internet	50	54%
0031134S	I.U.T Clermont Auvergne - site de Montluçon	2139	I.U.T Clermont Auvergne - site de Montluçon	Montluçon	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche	BUT - Production	BUT - Génie électrique et informatique industrielle	39	58%
0031134S	I.U.T Clermont Auvergne - site de Montluçon	2140	I.U.T Clermont Auvergne - site de Montluçon	Montluçon	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche	BUT - Production	BUT - Génie mécanique et productique	48	45%
0031134S	I.U.T Clermont Auvergne - site de Montluçon	2141	I.U.T Clermont Auvergne - site de Montluçon	Montluçon	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche	BUT - Production	BUT - Métiers de la Transition et de l'Efficacité Énergétiques	26	58%
0031134S	I.U.T Clermont Auvergne - site de Montluçon	2142	I.U.T Clermont Auvergne - site de Montluçon	Montluçon	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche	BUT - Service	BUT - Management de la Logistique et des Transports	56	56%
0031134S	I.U.T Clermont Auvergne - site de Montluçon	2143	I.U.T Clermont Auvergne - site de Montluçon	Montluçon	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche	BUT - Service	BUT - Techniques de commercialisation	112	52%
0150746E	I.U.T Clermont Auvergne - site d'Aurillac	24715	I.U.T Clermont Auvergne - site d'Aurillac	Aurillac	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche	BUT - Service	BUT - Science des données	56	37%
0150746E	I.U.T Clermont Auvergne - site d'Aurillac	2965	I.U.T Clermont Auvergne - site d'Aurillac	Aurillac	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche	BUT - Production	BUT - Génie biologique parcours sciences de l'environnement et écotechnologies	39	31%
0150746E	I.U.T Clermont Auvergne - site d'Aurillac	2966	I.U.T Clermont Auvergne - site d'Aurillac	Aurillac	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche	BUT - Production	BUT - Génie biologique Parcours agronomie	52	31%
0150746E	I.U.T Clermont Auvergne - site d'Aurillac	2967	I.U.T Clermont Auvergne - site d'Aurillac	Aurillac	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche	BUT - Service	BUT - Gestion des entreprises et des administrations	84	52%
0430951A	I.U.T Clermont Auvergne - site du Puy	5410	I.U.T Clermont Auvergne - site du Puy	Le Puy-en-Velay	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche	BUT - Production	BUT - Chimie	52	27%
0430951A	I.U.T Clermont Auvergne - site du Puy	5411	I.U.T Clermont Auvergne - site du Puy	Le Puy-en-Velay	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche	BUT - Production	BUT - Informatique	52	50%
0430951A	I.U.T Clermont Auvergne - site du Puy	5412	I.U.T Clermont Auvergne - site du Puy	Le Puy-en-Velay	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche	BUT - Production	BUT - Métiers du multimédia et de l'internet	54	54%
0632085Z	I.U.T Clermont Auvergne - site d'Aubière	7595	I.U.T Clermont Auvergne - site d'Aubière	Aubière	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche	BUT - Production	BUT - Génie industriel et maintenance	48	50%
0632085Z	I.U.T Clermont Auvergne - site d'Aubière	7596	I.U.T Clermont Auvergne - site d'Aubière	Aubière	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche	BUT - Production	BUT - Informatique	96	50%
0632085Z	I.U.T Clermont Auvergne - site d'Aubière	7597	I.U.T Clermont Auvergne - site d'Aubière	Aubière	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche	BUT - Production	BUT - Mesures physiques	100	20%
0632085Z	I.U.T Clermont Auvergne - site d'Aubière	7598	I.U.T Clermont Auvergne - site d'Aubière	Aubière	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche	BUT - Production	BUT - Génie biologique Parcours diététique et nutrition	26	40%
0632085Z	I.U.T Clermont Auvergne - site d'Aubière	7599	I.U.T Clermont Auvergne - site d'Aubière	Aubière	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche	BUT - Production	BUT - Réseaux et télécommunications	52	50%
0632085Z	I.U.T Clermont Auvergne - site d'Aubière	7600	I.U.T Clermont Auvergne - site d'Aubière	Aubière	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche	BUT - Production	BUT - Génie biologique parcours biologie médicale et biotechnologie	104	40%
0632085Z	I.U.T Clermont Auvergne - site d'Aubière	7601	I.U.T Clermont Auvergne - site d'Aubière	Aubière	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche	BUT - Service	BUT - Gestion des entreprises et des administrations	108	50%

RÉGION ACADÉMIQUE
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES
Liberté
Égalité
Fraternité

Rectorat - DRAIO
Affaire suivie par :
Etienne Maurau
Tél : 04 72 80 63 72
Mél : draio@region-academique-auvergne-rhone-alpes.fr

92 rue de Marseille BP 7227
69007 Lyon Cedex 07

Lyon, le 29 mai 2026

Arrêté n°2026 - 35 portant définition de pourcentages d'admission des bacheliers professionnels dans les sections de techniciens supérieurs des lycées publics de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes

La Rectrice de la région académique
Auvergne-Rhône-Alpes
Rectrice de l'académie de Lyon
Chancelière des Universités

Vu le code de l'Education et notamment l'article L612-3
Vu l'arrêté de région académique Auvergne-Rhône-Alpes n°2025-04 en date du 27 mai 2025 portant définition de pourcentages d'admission des bacheliers professionnels dans les sections de techniciens supérieurs des lycées publics de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes

ARRETE

Article 1 : Il est fixé pour la campagne d'admission dans l'enseignement supérieur 2026 un pourcentage minimal d'admission des bacheliers professionnels dans les sections de techniciens supérieurs des lycées publics de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes. Les pourcentages et les modalités sont fixés en concertation avec les représentants des différentes catégories d'établissements de l'académie qui dispensent des formations initiales d'enseignement supérieur inscrites sur la plateforme Parcoursup.

Article 2 : Le pourcentage défini à l'article 1er porte sur les propositions d'admission faites, via le portail de pré-inscription « Parcoursup », aux candidats néo-bacheliers et en réorientation, et est rapporté aux capacités d'accueil de chaque section.

Article 3 : Les pourcentages d'admission par domaine de spécialité sont précisés, pour la région académique, dans le tableau présenté en annexe 1.

Article 4 : Le pourcentage d'admission est précisé, par académie et pour chaque spécialité de BTS, dans les tableaux présentés en annexes 2, 3 et 4. Le nombre minimal de propositions d'admission sera calculé, pour chaque section, en arrondissant à l'unité supérieure le nombre obtenu par l'application du pourcentage à sa capacité d'accueil.

Article 5 : l'arrêté susvisé du recteur de région académique du 27 mai 2025 est abrogé.

Article 6 : La secrétaire générale de la région académique, les secrétaires généraux des académies de Clermont-Ferrand, Grenoble et Lyon sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Anne BISAGNI-FAURE

RÉGION ACADÉMIQUE
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES

Liberté
Égalité
Fraternité

Délégation régionale académique à l'information et à l'orientation

Annexe 1 : Pourcentages minimaux de bacheliers professionnels dans les STS

	STS Production	STS Services
Région académique	46,31%	38,63%

RÉGION ACADÉMIQUE
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES

Liberté
Égalité
Fraternité

Délégation régionale académique à l'information et à l'orientation

Annexe 2
Pourcentages minimaux de bacheliers professionnels en STS
Académie de Clermont-Ferrand

Spécialités Production	2026 Seuils minimum admission bacheliers professionnels
Aéronautique	29%
Assistance technique d'ingénieur	40%
Bâtiment	44%
Bioqualité	16%
Biotechnologies en recherche et en production	6%
Conception de produits industriels	37%
Conception des processus de réalisation de produits	52%
Conception et réalisation de systèmes automatiques	50%
Conception et réalisation en chaudronnerie industrielle	62,5%
Contrôle industriel et régulation automatique	26%
Cybersécurité, Informatique et réseaux, ELectronique - Option A : Informatique et réseaux	50%
Cybersécurité, Informatique et réseaux, ELectronique - Option B: Electronique et Communication	40%
Développement et Réalisation Bois	60%
Electrotechnique	60%
Etude et réalisation d'agencement	46%
Europlastics et composites à réf. com. europ. - opt. Conception d'outillage	50%
Europlastics et composites à réf. com. europ. - opt. Pilotage et optim. de la prod.	50%
Maintenance des matériels de construction et de manutention	80%
Maintenance des systèmes - option A Systèmes de production	60%
Maintenance des systèmes - option B Systèmes énergétiques et fluidiques	50%
Maintenance des véhicules option véhicules légers	67%
Management économique de la construction	47%
Métiers de la chimie	12%
Métiers de la mode-chaussure et maroquinerie	65%
Métiers de la mode-vêtements	67%
Métiers de l'eau	20%
Systèmes constructifs bois et habitat	50%
Techniques et services en matériels agricoles	80%
Travaux publics	45%

RÉGION ACADÉMIQUE
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES

Liberté
Égalité
Fraternité

Délégation régionale académique à l'information et à l'orientation

Spécialités Services	2026 Seuils minimum admission bacheliers professionnels
Assurance	25%
Banque	25%
Collaborateur juriste notarial	15%
Commerce International	17%
Communication	20%
Comptabilité et gestion	37%
Conseil et commercialisation de solutions techniques	54%
Diététique et nutrition	10%
Economie sociale familiale	35%
Etudes de réalisation d'un projet de communication	75%
Gestion de la PME	45%
Gestion des transports et logistique associée	50%
Management Commercial Opérationnel	45%
Management en hôtellerie restauration	30%
Management opérationnel de la sécurité	45%
Métiers de l'audio-visuel opt : gestion de la production	40%
Métiers de l'audio-visuel opt : métiers de l'image	40%
Métiers de l'audio-visuel opt : techn. d'ingeniérie et exploit. équipements	40%
Métiers de l'esthétique-cosmétique-parfumerie	50%
Métiers des Services à l'environnement	33%
Négociation et digitalisation de la Relation Client	45%
Opticien-Lunetier	25%
Professions immobilières	25%
Service et prestation des secteurs sanitaire et social	37%
Services informatiques aux organisations	40%
Support à l'action managériale	40%
Tourisme	25%

RÉGION ACADÉMIQUE
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES

Liberté
Égalité
Fraternité

Délégation régionale académique à l'information et à l'orientation

Annexe 3
Pourcentages minimaux de bacheliers professionnels en STS
Académie de Grenoble

Spécialités Production	2026 Seuils minimum admission bacheliers professionnels
Aéronautique	40%
Architectures en Métal : conception et réalisation	46%
Bâtiment	44%
Bioanalyses en laboratoire de contrôles	10%
Bioqualité	20%
Biotechnologies en recherche et en production	10%
Conception de produits industriels	37%
Conception des processus de réalisation de produits	47%
Conception et industrialisation en microtechniques	50%
Conception et réalisation de systèmes automatiques	50%
Conception et réalisation en chaudronnerie industrielle	67%
Construction et aménagement de véhicules	55%
Contrôle industriel et régulation automatique	45%
Cybersécurité, Informatique et réseaux, Electronique - Option A : Informatique et réseaux	45%
Cybersécurité, Informatique et réseaux, Electronique - Option B : Electronique et Communication	40%
Développement et Réalisation Bois	60%
Electrotechnique	55%
Environnement nucléaire	60%
Fluide, énergie, domotique - option A génie climatique et fluidique	50%
Fluide, énergie, domotique - option C domotique et bâtiment communicants	55%
Maintenance des systèmes - option A Systèmes de production	60%
Maintenance des véhicules option véhicules de transport routier	60%
Maintenance des véhicules option véhicules légers	65%
Management économique de la construction	47%
Métiers de la chimie	20%
Métiers de la mesure	20%
Métiers de la mode-chaussure et maroquinerie	65%
Métiers de la mode-vêtements	65%
Métiers de l'eau	15%
Photonique : technologies et sciences de la lumière	15%
Pilotage des procédés	38%
Systèmes constructifs bois et habitat	50%
Traitement des matériaux	20%

RÉGION ACADÉMIQUE
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES

Liberté
Égalité
Fraternité

Délégation régionale académique à l'information et à l'orientation

Spécialités Service	2026 Seuils minimum admission bacheliers professionnels
Assurance	25%
Banque	25%
Biologie médicale	14%
Collaborateur juriste notarial	15%
Commerce International	20%
Communication	20%
Comptabilité et gestion	40%
Conseil et commercialisation de solutions techniques	45%
Economie sociale familiale	40%
Etudes de réalisation d'un projet de communication	58%
Gestion de la PME	45%
Gestion des transports et logistique associée	50%
Management Commercial Opérationnel	45%
Management en hôtellerie restauration	30%
Management opérationnel de la sécurité	40%
Métiers de l'audio-visuel opt : gestion de la production	40%
Métiers de l'audio-visuel opt : métiers de l'image	40%
Métiers de l'audio-visuel opt : métiers du son	30%
Métiers de l'audio-visuel opt : montage et post-production	30%
Métiers de l'audio-visuel opt : techn. d'ingeniérie et exploit. équipements	30%
Négociation et digitalisation de la Relation Client	48%
Opticien-Lunetier	30%
Professions immobilières	25%
Service et prestation des secteurs sanitaire et social	38%
Services informatiques aux organisations	40%
Support à l'action managériale	43%
Tourisme	35%

RÉGION ACADÉMIQUE
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES

Liberté
Égalité
Fraternité

Délégation régionale académique à l'information et à l'orientation

Annexe 4
Pourcentages minimaux de bacheliers professionnels en STS
Académie de Lyon

Spécialités Production	2026 Seuils minimum admission bacheliers professionnels
Architectures en Métal : conception et réalisation	46%
Assistance technique d'ingénieur	40%
Bâtiment	44%
Bioanalyses en laboratoire de contrôle	10%
Biotechnologies en recherche et en production	10%
Conception de processus de découpe et d'emboutissage	40%
Conception de produits industriels	38%
Conception des processus de réalisation de produits	53%
Conception et industrialisation en microtechniques	50%
Conception et réalisation de systèmes automatiques	52%
Conception et réalisation en chaudronnerie industrielle	67%
Construction et aménagement de véhicules	55%
Contrôle industriel et régulation automatique	25%
Cybersécurité, Informatique et réseaux, Electronique - Option A : Informatique et réseaux	46%
Cybersécurité, Informatique et réseaux, ELectronique - Option B : Electronique et Communication	42%
Electrotechnique	55%
Etude et réalisation d'agencement	50%
Europlastics et composites à réf. com. europ. - opt. Conception d'outillage	50%
Europlastics et composites à réf. com. europ. - opt. Pilotage et optim. de la prod.	50%
Fluide, énergie, domotique - option A génie climatique et fluidique	50%
Fluide, énergie, domotique - option B froid et conditionnement d'air	60%
Fluide, énergie, domotique - option C domotique et bâtiment communicants	55%
Fonderie	50%
Innovations textiles - Option A : Structures	50%
Innovations textiles - Option B : Traitements	40%
Maintenance des matériels de construction et de manutention	70%
Maintenance des systèmes - option A Systèmes de production	60%
Maintenance des véhicules option véhicules de transport routier	60%
Maintenance des véhicules option véhicules légers	62%
Management économique de la construction	47%
Métiers de la chimie	20%
Métiers de la mesure	20%
Métiers de la mode-vêtements	67%
Métiers du géomètre-topographe et de la modélisation numérique	29%
Motorisations toutes énergies	40%
Photonique : technologies et sciences de la lumière	20%
Systèmes constructifs bois et habitat	45%
Traitement des matériaux	20%

RÉGION ACADÉMIQUE
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES

Liberté
Égalité
Fraternité

Délégation régionale académique à l'information et à l'orientation

Spécialités Service	2026 Seuils minimum admission bacheliers professionnels
Assurance	33%
Banque	25%
Biologie médicale	14%
Collaborateur juriste notarial	24%
Commerce International	20%
Communication	20%
Comptabilité et gestion	38%
Conseil et commercialisation de solutions techniques	46%
Economie sociale familiale	40%
Gestion de la PME	45%
Gestion des transports et logistique associée	50%
Management Commercial Opérationnel	45%
Management en hôtellerie restauration	30%
Management opérationnel de la sécurité	50%
Métiers de la coiffure	50%
Métiers de l'esthétique-cosmétique-parfumerie	50%
Métiers des Services à l'environnement	33%
Négociation et digitalisation de la Relation Client	48%
Opticien-Lunetier	33%
Professions immobilières	30%
Prothésiste dentaire	80%
Service et prestation des secteurs sanitaire et social	38%
Services informatiques aux organisations	40%
Support à l'action managériale	43%
Tourisme	26%

RÉGION ACADÉMIQUE
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES
Liberté
Égalité
Fraternité

Délégation régionale académique à l'information et à l'orientation

Rectorat - DRAIO
Affaire suivie par :
Etienne Maurau
Tél : 04 72 80 63 72
Mél : draio@region-academique-auvergne-rhone-alpes.fr

92 rue de Marseille BP 7227
69007 Lyon Cedex 07

Lyon, le 29 mai 2026

Arrêté n°2026 – 36 fixant pour la région académique Auvergne-Rhône-Alpes le pourcentage maximal de bacheliers retenus résidant dans une académie autre que celle dans laquelle est situé l'établissement

La Rectrice de la région académique
Auvergne-Rhône-Alpes,
Rectrice de l'académie de Lyon,
Chancelière des universités

Vu le code de l'Education et notamment l'article L612-3
Vu l'arrêté de région académique Auvergne-Rhône-Alpes n°2025-11 en date 26 mai 2025 établissant pour la région académique Auvergne-Rhône-Alpes le pourcentage maximal de bacheliers retenus résidant dans une académie autre que celle dans laquelle est situé l'établissement

ARRETE

Article 1 : Il est fixé pour la campagne d'admission dans l'enseignement supérieur 2026, pour l'accès aux formations autres que celles mentionnées au VI de l'article L612-3 et compte tenu du nombre de candidats à ces formations résidant dans l'académie concernée, le pourcentage maximal de bacheliers retenus prioritairement résidant dans une autre académie que celle dans laquelle est situé l'établissement.

Article 2 : Le pourcentage défini à l'article 1er porte sur les propositions d'admission faites, via le portail de pré-inscription « Parcoursup », et est rapporté aux capacités d'accueil de chaque section, spécialité ou mention.

Article 3 : Le pourcentage maximal de candidats admis prioritairement est précisé, pour chaque section, spécialité ou mention, dans les tableaux présentés en annexe.

Article 4 : L'arrêté susvisé du recteur de région académique du 26 mai 2025 est abrogé.

Article 5 : La secrétaire générale de la région académique, les secrétaires généraux des académies de Clermont-Ferrand, Grenoble et Lyon sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Anne BISAGNI-FAURE

Annexe : tableau des pourcentages maximaux d'admission des candidats non résidents

RÉGION ACADÉMIQUE
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES
Liberté
Égalité
Fraternité

2026

Annexe : Taux maximum d'admission des candidats non résidents

UAI composante	Libellé établissement	Commune	Académie	Ministère tutelle	Type établissement	Domaine	Spécialité/mention	Taux maximum de non résidents à renseigner
0031121C	Université Clermont Auvergne - Anten	Vichy	Clermont-Ferr	Ministère de l	Public	Licence - Sciences - technologie	Licence - Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives - Parcours Pas	10
0632084Y	Université Clermont Auvergne	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferr	Ministère de l	Public	Licence - Droit-économie-gestio	Licence - Gestion	5
0632084Y	Université Clermont Auvergne	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferr	Ministère de l	Public	Licence - Arts-lettres-langues	Licence - Arts du spectacle	50
0632084Y	Université Clermont Auvergne	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferr	Ministère de l	Public	Licence - Arts-lettres-langues	Licence - Etudes culturelles - Parcours Métiers du livre et médiation numérique	5
0632084Y	Université Clermont Auvergne	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferr	Ministère de l	Public	Licence - Sciences humaines et s	Licence - Sociologie	50
0632084Y	Université Clermont Auvergne	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferr	Ministère de l	Public	Licence - Sciences - technologie	Licence - Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS) - option Chimie	15
0632084Y	Université Clermont Auvergne	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferr	Ministère de l	Public	Licence - Sciences - technologie	Licence - Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS) - option Biologie	15
0632084Y	Université Clermont Auvergne	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferr	Ministère de l	Public	Licence - Sciences - technologie	Licence - Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS) - option Mathématiques	15
0632084Y	Université Clermont Auvergne	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferr	Ministère de l	Public	Licence - Sciences - technologie	Licence - Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS) - option Droit	15
0632084Y	Université Clermont Auvergne	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferr	Ministère de l	Public	Licence - Sciences - technologie	Licence - Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS) - option Psychologie	15
0632084Y	Université Clermont Auvergne	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferr	Ministère de l	Public	Licence - Sciences - technologie	Licence - Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS) - option Physique Sciences pour	15
0632084Y	Université Clermont Auvergne	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferr	Ministère de l	Public	Licence - Sciences - technologie	Licence - Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS) - option Economie et Gestion	15
0632084Y	Université Clermont Auvergne	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferr	Ministère de l	Public	Licence - Sciences - technologie	Licence - Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS) - option Histoire Philosophie Let	15
0632084Y	Université Clermont Auvergne	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferr	Ministère de l	Public	Licence - Sciences - technologie	Licence - Portail Biologie Chimie - Accès Santé (LAS)	20
0632084Y	Université Clermont Auvergne	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferr	Ministère de l	Public	Licence - Droit-économie-gestio	Licence - Droit - Accès Santé (LAS)	20
0632084Y	Université Clermont Auvergne	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferr	Ministère de l	Public	Licence - Droit-économie-gestio	Licence - Droit	5
0632084Y	Université Clermont Auvergne	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferr	Ministère de l	Public	Licence - Sciences humaines et s	Licence - Psychologie - Accès Santé (LAS)	5
0632084Y	Université Clermont Auvergne	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferr	Ministère de l	Public	Licence - Sciences humaines et s	Licence - Psychologie	5
0632084Y	Université Clermont Auvergne	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferr	Ministère de l	Public	Licence - Droit-économie-gestio	Licence - Portail Economie et Gestion - Accès Santé (LAS)	20
0632084Y	Université Clermont Auvergne	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferr	Ministère de l	Public	Licence - Sciences humaines et s	Licence - Portail Histoire Philosophie Lettres - Accès Santé (LAS)	20
0632084Y	Université Clermont Auvergne	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferr	Ministère de l	Public	Licence - Sciences - technologie	Licence - Portail Mathématiques - Physique SPI - Accès Santé (LAS)	20
0632084Y	Université Clermont Auvergne	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferr	Ministère de l	Public	Licence - Sciences - technologie	Licence - Portail Mathématiques - Chimie - Accès Santé (LAS)	20
0632084Y	Université Clermont Auvergne	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferr	Ministère de l	Public	Licence - Arts-lettres-langues	Licence - Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales - Parcours LL	50
0632084Y	Université Clermont Auvergne	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferr	Ministère de l	Public	Licence - Arts-lettres-langues	Licence - Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales - Parcours LL	50
0632084Y	Université Clermont Auvergne	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferr	Ministère de l	Public	Licence - Sciences humaines et s	Licence - Sciences de l'éducation et de la formation - Parcours Enseignement, éduc	5
0632084Y	Université Clermont Auvergne	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferr	Ministère de l	Public	Licence - Sciences - technologie	Licence - Portail Biologie-Géologie	50
0632084Y	Université Clermont Auvergne	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferr	Ministère de l	Public	Licence - Sciences - technologie	Licence - Portail Maths-Physique Sciences pour l'Ingénieur	50
0632084Y	Université Clermont Auvergne	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferr	Ministère de l	Public	Licence - Sciences - technologie	Licence - Portail Maths-Biologie	50
0632084Y	Université Clermont Auvergne	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferr	Ministère de l	Public	Licence - Sciences - technologie	Licence - Portail Chimie-Maths	50
0632084Y	Université Clermont Auvergne	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferr	Ministère de l	Public	Licence - Sciences - technologie	Licence - Portail Biologie-Chimie	50
0632084Y	Université Clermont Auvergne	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferr	Ministère de l	Public	Licence - Sciences - technologie	Licence - Sciences pour la santé - mineure Sciences de la Vie - Réadaptation : accès	10
0632084Y	Université Clermont Auvergne	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferr	Ministère de l	Public	Licence - Sciences - technologie	Licence - Sciences pour la santé - mineure Sciences de l'Education - Réadaptation :	10
0632084Y	Université Clermont Auvergne	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferr	Ministère de l	Public	Licence - Sciences - technologie	Licence - Sciences pour la santé - mineure STAPS - Réadaptation : accès Masso-kiné	10
0632084Y	Université Clermont Auvergne	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferr	Ministère de l	Public	Licence - Sciences - technologie	Licence - Portail Informatique-Mathématiques	50
0632084Y	Université Clermont Auvergne	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferr	Ministère de l	Public	Licence - Arts-lettres-langues	Licence - Langues étrangères appliquées - Parcours Anglais/Allemand binational : E	50
0632084Y	Université Clermont Auvergne	Moulins	Clermont-Ferr	Ministère de l	Public	Licence - Sciences humaines et s	Licence - Professorat des Ecoles	5
0632084Y	Université Clermont Auvergne	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferr	Ministère de l	Public	Licence - Sciences humaines et s	Licence - Professorat des Ecoles	5
0632084Y	Université Clermont Auvergne	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferr	Ministère de l	Public	Licence - Sciences - technologie	Licence - Portail Géologie-Chimie	50
0632084Y	Université Clermont Auvergne	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferr	Ministère de l	Public	Licence - Sciences - technologie	Licence - Portail Physique Sciences pour l'Ingénieur - Chimie	50
0632084Y	Université Clermont Auvergne	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferr	Ministère de l	Public	Licence - Droit-économie-gestio	Licence - Administration économique et sociale - Parcours Administration Economi	50
0632084Y	Université Clermont Auvergne	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferr	Ministère de l	Public	Licence - Droit-économie-gestio	Licence - Economie	50
0632084Y	Université Clermont Auvergne	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferr	Ministère de l	Public	Licence - Arts-lettres-langues	Licence - Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales - Parcours Ita	Non applicable
0632084Y	Université Clermont Auvergne	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferr	Ministère de l	Public	Licence - Arts-lettres-langues	Licence - Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales - Parcours Pc	Non applicable
0632084Y	Université Clermont Auvergne	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferr	Ministère de l	Public	Licence - Arts-lettres-langues	Licence - Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales - Parcours R	Non applicable

0632084Y	Université Clermont Auvergne	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferr	Ministère de l	Public	Licence - Sciences humaines et	Licence - Philosophie	50
0632084Y	Université Clermont Auvergne	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferr	Ministère de l	Public	Licence - Arts-lettres-langues	Licence - Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales - Parcours Al	Non applicable
0632084Y	Université Clermont Auvergne	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferr	Ministère de l	Public	Licence - Arts-lettres-langues	Licence - Lettres - Parcours Lettres modernes	50
0632084Y	Université Clermont Auvergne	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferr	Ministère de l	Public	Licence - Arts-lettres-langues	Licence - Lettres - Parcours Lettres classiques	50
0632084Y	Université Clermont Auvergne	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferr	Ministère de l	Public	Licence - Sciences humaines et	Licence - Sciences du langage	50
0632084Y	Université Clermont Auvergne	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferr	Ministère de l	Public	Licence - Sciences humaines et	Licence - Géographie et aménagement	50
0632084Y	Université Clermont Auvergne	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferr	Ministère de l	Public	Licence - Sciences humaines et	Licence - Histoire	50
0632084Y	Université Clermont Auvergne	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferr	Ministère de l	Public	Licence - Sciences humaines et	Licence - Histoire de l'art et archéologie	50
0632084Y	Université Clermont Auvergne	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferr	Ministère de l	Public	Licence - Sciences humaines et	Licence - Information et communication - Parcours Information - Communication	5
0632084Y	Université Clermont Auvergne	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferr	Ministère de l	Public	Licence - Arts-lettres-langues	Licence - Etudes culturelles - Parcours Tourisme, culture et territoires	50
0632084Y	Université Clermont Auvergne - Site d	Vichy	Clermont-Ferr	Ministère de l	Public	Licence - Sciences - technologie	Licence - Portail STAPS site de Vichy	5
0632084Y	Université Clermont Auvergne	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferr	Ministère de l	Public	Licence - Sciences - technologie	Licence - Portail STAPS - Clermont-Ferrand	5

RÉGION ACADÉMIQUE
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES
Liberté
Égalité
Fraternité

2026

Annexe : Taux maximum d'admission des candidats non résidents

UAI composante	Libellé établissement	Commune	Académie	Ministère tutelle	Type établissement	Domaine	Spécialité/mention	Taux maximum de non résidents à renseigner
0261560E	Conservatoire National des Arts et Métiers - Auvergne-Rhô	Montélimar	Grenoble	Ministère de l	Public	Licence - Droit-économie-gestion	Licence - Gestion - Parcours Gestion des Organisations	30
0382859B	Conservatoire National des Arts et Métiers - Grenoble	Grenoble	Grenoble	Ministère de l	Public	Licence - Sciences - technologies - santé	Licence - Sciences pour l'ingénieur - Parcours Énergie et développement durable	30
0261372A	Université Grenoble Alpes - Antenne de Valence	Valence	Grenoble	Ministère de l	Public	Licence - Sciences - technologies - santé	Licence - Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives - Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives (STAPS) - Valence	3
0261372A	Université Grenoble Alpes - Antenne de Valence	Valence	Grenoble	Ministère de l	Public	Licence - Sciences - technologies - santé	Licence - Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives - Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives (STAPS) - Valence - Accès Santé (LAS)	3
0261372A	Université Grenoble Alpes - Antenne de Valence	Valence	Grenoble	Ministère de l	Public	Licence - Droit-économie-gestion	Licence - Droit - Droit - Valence	5
0261372A	Université Grenoble Alpes - Antenne de Valence	Valence	Grenoble	Ministère de l	Public	Licence - Droit-économie-gestion	Licence - Droit - Droit - Valence - Accès Santé (LAS)	5
0261372A	Université Grenoble Alpes - Antenne de Valence	Valence	Grenoble	Ministère de l	Public	Licence - Droit-économie-gestion	Licence - Economie et gestion - Economie et Gestion - Valence	5
0261372A	Université Grenoble Alpes - Antenne de Valence	Valence	Grenoble	Ministère de l	Public	Licence - Droit-économie-gestion	Licence - Economie et gestion - Economie et Gestion - Valence - Accès Santé (LAS)	5
0261372A	Université Grenoble Alpes - Antenne de Valence	Valence	Grenoble	Ministère de l	Public	Licence - Sciences - technologies - santé	Licence - Chimie - Portail Chimie - Biologie	5
0261372A	Université Grenoble Alpes - Antenne de Valence	Valence	Grenoble	Ministère de l	Public	Licence - Sciences - technologies - santé	Licence - Chimie - Portail Chimie - Biologie - Accès Santé (LAS)	5
0261372A	Université Grenoble Alpes - Antenne de Valence	Valence	Grenoble	Ministère de l	Public	Licence - Sciences - technologies - santé	Licence - Informatique - Informatique, Mathématiques et Applications (IMA)	5
0261372A	Université Grenoble Alpes - Antenne de Valence	Valence	Grenoble	Ministère de l	Public	Licence - Sciences - technologies - santé	Licence - Informatique - Informatique, Mathématiques et Applications (IMA) - Accès Santé (LAS)	5
0261372A	Université Grenoble Alpes - Antenne de Valence	Valence	Grenoble	Ministère de l	Public	Licence - Sciences - technologies - santé	Licence - Portail Physique - Physique, Chimie, Mécanique, Mathématiques (PCMM)	5
0261372A	Université Grenoble Alpes - Antenne de Valence	Valence	Grenoble	Ministère de l	Public	Licence - Sciences - technologies - santé	Licence - Portail Physique - Physique, Chimie, Mécanique, Mathématiques (PCMM) - Accès Santé (LAS)	5
0261372A	Université Grenoble Alpes - Antenne de Valence	Valence	Grenoble	Ministère de l	Public	Licence - Arts-lettres-langues	Licence - Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales - Parcours Anglais	50
0261372A	Université Grenoble Alpes - Antenne de Valence	Valence	Grenoble	Ministère de l	Public	Licence - Arts-lettres-langues	Licence - Langues étrangères appliquées - Parcours Anglais-Espagnol	5
0261372A	Université Grenoble Alpes - Antenne de Valence	Valence	Grenoble	Ministère de l	Public	Licence - Arts-lettres-langues	Licence - Lettres - Parcours Lettres modernes	50
0261372A	Université Grenoble Alpes - Antenne de Valence	Valence	Grenoble	Ministère de l	Public	Licence - Arts-lettres-langues	Licence - Arts du spectacle - Parcours Arts du spectacle-Lettres Modernes	5
0261372A	Université Grenoble Alpes - Antenne de Valence	Valence	Grenoble	Ministère de l	Public	Licence - Arts-lettres-langues	Licence - Langues étrangères appliquées - Parcours Anglais-Allemand	50
0383546Y	Université Grenoble Alpes	Saint-Martin-d'Hères	Grenoble	Ministère de l	Public	Licence - Arts-lettres-langues	Licence - Langues étrangères appliquées - Parcours Anglais-Allemand débutant	50
0383546Y	Université Grenoble Alpes	Saint-Martin-d'Hères	Grenoble	Ministère de l	Public	Licence - Sciences humaines et sociales	Licence - Sciences de l'éducation et de la formation	5
0383546Y	Université Grenoble Alpes	Saint-Martin-d'Hères	Grenoble	Ministère de l	Public	Licence - Sciences humaines et sociales	Licence - Sciences sociales - Parcours Sciences Humaines Appliquées (SHA)	5
0383546Y	Université Grenoble Alpes	Saint-Martin-d'Hères	Grenoble	Ministère de l	Public	Licence - Arts-lettres-langues	Licence - Langues étrangères appliquées - Parcours Anglais-Chinois débutant	5
0383546Y	Université Grenoble Alpes	Saint-Martin-d'Hères	Grenoble	Ministère de l	Public	Licence - Arts-lettres-langues	Double licence - Lettres / Histoire de l'art et archéologie - Lettres Classiques	50
0383546Y	Université Grenoble Alpes	Saint-Martin-d'Hères	Grenoble	Ministère de l	Public	Licence - Arts-lettres-langues	Double licence - Lettres / Histoire de l'art et archéologie - Lettres modernes	50
0383546Y	Université Grenoble Alpes	Saint-Martin-d'Hères	Grenoble	Ministère de l	Public	Licence - Sciences - technologies - santé	Licence - Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS) - option Droit	5
0383546Y	Université Grenoble Alpes	Saint-Martin-d'Hères	Grenoble	Ministère de l	Public	Licence - Sciences - technologies - santé	Licence - Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS) - option Economie et gestion	5
0383546Y	Université Grenoble Alpes	Saint-Martin-d'Hères	Grenoble	Ministère de l	Public	Licence - Sciences - technologies - santé	Licence - Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS) - option Sciences	5
0383546Y	Université Grenoble Alpes	Saint-Martin-d'Hères	Grenoble	Ministère de l	Public	Licence - Sciences - technologies - santé	Licence - Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS) - option Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives	5
0383546Y	Université Grenoble Alpes	Saint-Martin-d'Hères	Grenoble	Ministère de l	Public	Licence - Sciences - technologies - santé	Licence - Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS) - option Sciences pour la santé	5
0383546Y	Université Grenoble Alpes	Saint-Martin-d'Hères	Grenoble	Ministère de l	Public	Licence - Sciences - technologies - santé	Licence - Sciences pour la santé - Biotechnologies pour la santé - Accès Santé (LAS)	5
0383546Y	Université Grenoble Alpes	Saint-Martin-d'Hères	Grenoble	Ministère de l	Public	Licence - Arts-lettres-langues	Licence - Lettres - Parcours Lettres Modernes	50
0383546Y	Université Grenoble Alpes	Saint-Martin-d'Hères	Grenoble	Ministère de l	Public	Licence - Arts-lettres-langues	Licence - Lettres - Parcours Lettres Classiques	50
0383546Y	Université Grenoble Alpes	Saint-Martin-d'Hères	Grenoble	Ministère de l	Public	Licence - Sciences - technologies - santé	Licence - Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives - Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives (STAPS) - Grenoble	3
0383546Y	Université Grenoble Alpes	Saint-Martin-d'Hères	Grenoble	Ministère de l	Public	Licence - Sciences - technologies - santé	Licence - Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives - Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives (STAPS) - Grenoble - Accès Santé (LAS)	3
0383546Y	Université Grenoble Alpes	Saint-Martin-d'Hères	Grenoble	Ministère de l	Public	Licence - Droit-économie-gestion	Licence - Droit - Droit - Grenoble	5
0383546Y	Université Grenoble Alpes	Saint-Martin-d'Hères	Grenoble	Ministère de l	Public	Licence - Droit-économie-gestion	Licence - Droit - Droit - Grenoble - Accès Santé (LAS)	5
0383546Y	Université Grenoble Alpes	Saint-Martin-d'Hères	Grenoble	Ministère de l	Public	Licence - Droit-économie-gestion	Licence - Economie et gestion - Economie et Gestion - Grenoble	5
0383546Y	Université Grenoble Alpes	Saint-Martin-d'Hères	Grenoble	Ministère de l	Public	Licence - Droit-économie-gestion	Licence - Economie et gestion - Economie et Gestion - Grenoble - Accès Santé (LAS)	5
0383546Y	Université Grenoble Alpes	Saint-Martin-d'Hères	Grenoble	Ministère de l	Public	Licence - Sciences humaines et sociales	Licence - Histoire - Histoire - Grenoble	50
0383546Y	Université Grenoble Alpes	Saint-Martin-d'Hères	Grenoble	Ministère de l	Public	Licence - Sciences humaines et sociales	Licence - Histoire - Histoire - Grenoble - Accès Santé (LAS)	5
0383546Y	Université Grenoble Alpes	Saint-Martin-d'Hères	Grenoble	Ministère de l	Public	Licence - Sciences humaines et sociales	Licence - Histoire de l'art et archéologie - Histoire de l'art et archéologie - Grenoble	50
0383546Y	Université Grenoble Alpes	Saint-Martin-d'Hères	Grenoble	Ministère de l	Public	Licence - Sciences humaines et sociales	Licence - Histoire de l'art et archéologie - Histoire de l'art et archéologie - Grenoble - Accès Santé (LAS)	5
0383546Y	Université Grenoble Alpes	Saint-Martin-d'Hères	Grenoble	Ministère de l	Public	Licence - Sciences humaines et sociales	Licence - Musicologie - Parcours Musicologie - Grenoble	50
0383546Y	Université Grenoble Alpes	Saint-Martin-d'Hères	Grenoble	Ministère de l	Public	Licence - Sciences humaines et sociales	Licence - Psychologie - Parcours Psychologie - Grenoble	3
0383546Y	Université Grenoble Alpes	Saint-Martin-d'Hères	Grenoble	Ministère de l	Public	Licence - Sciences humaines et sociales	Licence - Sociologie - Parcours Sociologie - Grenoble	50
0383546Y	Université Grenoble Alpes	Saint-Martin-d'Hères	Grenoble	Ministère de l	Public	Licence - Sciences - technologies - santé	Licence - Sciences de la vie - Sciences du vivant	5
0383546Y	Université Grenoble Alpes	Saint-Martin-d'Hères	Grenoble	Ministère de l	Public	Licence - Sciences - technologies - santé	Licence - Sciences de la vie - Sciences du vivant - Accès Santé (LAS)	5
0383546Y	Université Grenoble Alpes	Saint-Martin-d'Hères	Grenoble	Ministère de l	Public	Licence - Sciences - technologies - santé	Licence - Sciences de la terre - Parcours Sciences de la Terre et de l'Environnement	5
0383546Y	Université Grenoble Alpes	Saint-Martin-d'Hères	Grenoble	Ministère de l	Public	Licence - Sciences - technologies - santé	Licence - Chimie - Chimie et Biochimie	5
0383546Y	Université Grenoble Alpes	Saint-Martin-d'Hères	Grenoble	Ministère de l	Public	Licence - Sciences - technologies - santé	Licence - Chimie - Chimie et Biochimie - Accès Santé (LAS)	5
0383546Y	Université Grenoble Alpes	Saint-Martin-d'Hères	Grenoble	Ministère de l	Public	Licence - Sciences - technologies - santé	Licence - Portail Physique, Chimie, Mécanique, Mathématiques (PCMM)	5
0383546Y	Université Grenoble Alpes	Saint-Martin-d'Hères	Grenoble	Ministère de l	Public	Licence - Sciences - technologies - santé	Licence - Portail Physique, Chimie, Mécanique, Mathématiques (PCMM) - Accès Santé (LAS)	5
0383546Y	Université Grenoble Alpes	Saint-Martin-d'Hères	Grenoble	Ministère de l	Public	Licence - Sciences - technologies - santé	Licence - Portail Informatique, Mathématiques et Application (IMA)	5
0383546Y	Université Grenoble Alpes	Saint-Martin-d'Hères	Grenoble	Ministère de l	Public	Licence - Sciences - technologies - santé	Licence - Portail Informatique, Mathématiques et Application (IMA) - Accès Santé (LAS)	5
0383546Y	Université Grenoble Alpes	Saint-Martin-d'Hères	Grenoble	Ministère de l	Public	Licence - Sciences - technologies - santé	Licence - Portail Sciences pour l'ingénieur	5
0383546Y	Université Grenoble Alpes	Saint-Martin-d'Hères	Grenoble	Ministère de l	Public	Licence - Sciences - technologies - santé	Licence - Portail Sciences pour l'ingénieur - Accès Santé (LAS)	5
0383546Y	Université Grenoble Alpes	Saint-Martin-d'Hères	Grenoble	Ministère de l	Public	Licence - Sciences humaines et sociales	Licence - Mathématiques et informatique appliquées aux sciences humaines et sociales - Mathématiques et informatique appliquées aux sciences humaines et sociales (MIASHS)	5
0383546Y	Université Grenoble Alpes	Saint-Martin-d'Hères	Grenoble	Ministère de l	Public	Licence - Sciences humaines et sociales	Licence - Mathématiques et informatique appliquées aux sciences humaines et sociales - Mathématiques et informatique appliquées aux sciences humaines et sociales (MIASHS) -	5
0383546Y	Université Grenoble Alpes	Saint-Martin-d'Hères	Grenoble	Ministère de l	Public	Licence - Sciences humaines et sociales	Licence - Philosophie - Philosophie Grenoble	50
0383546Y	Université Grenoble Alpes	Saint-Martin-d'Hères	Grenoble	Ministère de l	Public	Licence - Sciences humaines et sociales	Licence - Philosophie - Philosophie Grenoble - Accès Santé (LAS)	5
0383546Y	Université Grenoble Alpes	Saint-Martin-d'Hères	Grenoble	Ministère de l	Public	Licence - Sciences humaines et sociales	Licence - Géographie et aménagement	50
0383546Y	Université Grenoble Alpes	Saint-Martin-d'Hères	Grenoble	Ministère de l	Public	Licence - Arts-lettres-langues	Licence - Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales - Parcours Allemand	Non applicable
0383546Y	Université Grenoble Alpes	Saint-Martin-d'Hères	Grenoble	Ministère de l	Public	Licence - Arts-lettres-langues	Licence - Langues étrangères appliquées - Parcours Anglais-Arabe	5
0383546Y	Université Grenoble Alpes	Saint-Martin-d'Hères	Grenoble	Ministère de l	Public	Licence - Arts-lettres-langues	Licence - Langues étrangères appliquées - Parcours Anglais-Chinois	50
0383546Y	Université Grenoble Alpes	Saint-Martin-d'Hères	Grenoble	Ministère de l	Public	Licence - Arts-lettres-langues	Licence - Langues étrangères appliquées - Parcours Anglais-Italien	50
0383546Y	Université Grenoble Alpes	Saint-Martin-d'Hères	Grenoble	Ministère de l	Public	Licence - Arts-lettres-langues	Licence - Langues étrangères appliquées - Parcours Anglais-Japonais	5
0383546Y	Université Grenoble Alpes	Saint-Martin-d'Hères	Grenoble	Ministère de l	Public	Licence - Arts-lettres-langues	Licence - Langues étrangères appliquées - Parcours Anglais-Russe	50
0383546Y	Université Grenoble Alpes	Saint-Martin-d'Hères	Grenoble	Ministère de l	Public	Licence - Arts-lettres-langues	Licence - Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales - Parcours Espagnol	50
0383546Y	Université Grenoble Alpes	Saint-Martin-d'Hères	Grenoble	Ministère de l	Public	Licence - Arts-lettres-langues	Licence - Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales - Parcours Italien	50

0383546Y	Université Grenoble Alpes	Saint-Martin-d'Hères	Grenoble	Ministère de l Public	Licence - Arts-lettres-langues	Licence - Arts du spectacle	5
0383546Y	Université Grenoble Alpes	Valence	Grenoble	Ministère de l Public	Licence - Sciences humaines et sociales	Licence - Professorat des Ecoles	5
0383546Y	Université Grenoble Alpes	Saint-Martin-d'Hères	Grenoble	Ministère de l Public	Licence - Sciences humaines et sociales	Licence - Professorat des Ecoles	5
0383546Y	Université Grenoble Alpes	Saint-Martin-d'Hères	Grenoble	Ministère de l Public	Licence - Arts-lettres-langues	Licence - Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales - Parcours Russe	Non applicable
0383546Y	Université Grenoble Alpes	Saint-Martin-d'Hères	Grenoble	Ministère de l Public	Licence - Sciences - technologies - santé	Licence - Sciences pour la santé - Intelligence Artificielle et Santé - Accès Santé (LAS)	5
0383546Y	Université Grenoble Alpes	Saint-Martin-d'Hères	Grenoble	Ministère de l Public	Licence - Arts-lettres-langues / Sciences hun	Licence - Sciences du langage	50
0383546Y	Université Grenoble Alpes	Saint-Martin-d'Hères	Grenoble	Ministère de l Public	Licence - Arts-lettres-langues	Licence - Langues étrangères appliquées - Parcours Anglais-Allemand	50
0383546Y	Université Grenoble Alpes	Saint-Martin-d'Hères	Grenoble	Ministère de l Public	Licence - Arts-lettres-langues	Licence - Langues étrangères appliquées - Parcours Anglais-Espagnol	50
0383546Y	Université Grenoble Alpes	Saint-Martin-d'Hères	Grenoble	Ministère de l Public	Licence - Arts-lettres-langues	Licence - Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales - Parcours Anglais	50
0383546Y	Université Grenoble Alpes	Saint-Martin-d'Hères	Grenoble	Ministère de l Public	Licence - Arts-lettres-langues	Licence - Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales - Parcours Allemand débutant	Non applicable
0383546Y	Université Grenoble Alpes	Saint-Martin-d'Hères	Grenoble	Ministère de l Public	Licence - Arts-lettres-langues	Licence - Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales - Parcours Russe débutant	50
0383546Y	Université Grenoble Alpes	Saint-Martin-d'Hères	Grenoble	Ministère de l Public	Licence - Arts-lettres-langues	Licence - Langues étrangères appliquées - Parcours Anglais-Arabe débutant	5
0383546Y	Université Grenoble Alpes	Saint-Martin-d'Hères	Grenoble	Ministère de l Public	Licence - Arts-lettres-langues	Licence - Langues étrangères appliquées - Parcours Anglais-Japonais débutant	5
0383546Y	Université Grenoble Alpes	Saint-Martin-d'Hères	Grenoble	Ministère de l Public	Licence - Arts-lettres-langues	Licence - Langues étrangères appliquées - Parcours Anglais-Russe débutant	50
0071480W	PASS Aubenas – Université Claude Bernard Lyon 1	Aubenas	Grenoble	Ministère de l Public	Licence - Sciences - technologies - santé	Licence - Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS) - option Chimie (site d'Aubenas) - proposée par l'Université Claude Bernard Lyon 1	3
0071480W	PASS Aubenas – Université Claude Bernard Lyon 1	Aubenas	Grenoble	Ministère de l Public	Licence - Sciences - technologies - santé	Licence - Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS) - option Sciences du Vivant et Environnement (Campus d'Aubenas) - proposée par l'Université Claude Bernard Lyon 1	3
0730858L	Université Savoie Mont Blanc - Chambéry	Jacob-Bellecombette	Grenoble	Ministère de l Public	Licence - Arts-lettres-langues	Licence - Information et communication	3
0730858L	Université Savoie Mont Blanc - Chambéry	Jacob-Bellecombette	Grenoble	Ministère de l Public	Licence - Sciences humaines et sociales	Licence - Histoire - Parcours Histoire et civilisations	50
0730858L	Université Savoie Mont Blanc - Chambéry	Jacob-Bellecombette	Grenoble	Ministère de l Public	Licence - Sciences humaines et sociales	Licence - Histoire - Parcours Archéologie, Histoire de l'art, Patrimoine	5
0730858L	Université Savoie Mont Blanc - Chambéry	Jacob-Bellecombette	Grenoble	Ministère de l Public	Licence - Sciences humaines et sociales	Licence - Psychologie - Accès Santé (LAS)	3
0730858L	Université Savoie Mont Blanc - Chambéry	Jacob-Bellecombette	Grenoble	Ministère de l Public	Licence - Sciences humaines et sociales	Licence - Psychologie	3
0730858L	Université Savoie Mont Blanc - Chambéry	Jacob-Bellecombette	Grenoble	Ministère de l Public	Licence - Sciences humaines et sociales	Licence - Professorat des Ecoles	5
0730858L	Université Savoie Mont Blanc - Chambéry	Jacob-Bellecombette	Grenoble	Ministère de l Public	Licence - Arts-lettres-langues	Licence - Lettres	50
0730858L	Université Savoie Mont Blanc - Chambéry	Jacob-Bellecombette	Grenoble	Ministère de l Public	Licence - Arts-lettres-langues	Licence - Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales - Parcours LLCER Anglais	50
0730858L	Université Savoie Mont Blanc - Chambéry	Jacob-Bellecombette	Grenoble	Ministère de l Public	Licence - Arts-lettres-langues	Licence - Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales - Parcours LLCER Italien	50
0730858L	Université Savoie Mont Blanc - Chambéry	Jacob-Bellecombette	Grenoble	Ministère de l Public	Licence - Arts-lettres-langues	Licence - Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales - Parcours LLCER Espagnol	50
0730858L	Université Savoie Mont Blanc - Chambéry	Jacob-Bellecombette	Grenoble	Ministère de l Public	Licence - Arts-lettres-langues	Licence - Langues étrangères appliquées - Parcours LEA Anglais/Allemand	50
0730858L	Université Savoie Mont Blanc - Chambéry	Jacob-Bellecombette	Grenoble	Ministère de l Public	Licence - Arts-lettres-langues	Licence - Langues étrangères appliquées - Parcours LEA Anglais/Espagnol	50
0730858L	Université Savoie Mont Blanc - Chambéry	Jacob-Bellecombette	Grenoble	Ministère de l Public	Licence - Arts-lettres-langues	Licence - Langues étrangères appliquées - Parcours LEA Anglais/Italien	50
0730858L	Université Savoie Mont Blanc - Chambéry	Jacob-Bellecombette	Grenoble	Ministère de l Public	Licence - Droit-économie-gestion	Licence - Administration économique et sociale - Parcours AES	5
0730858L	Université Savoie Mont Blanc - Chambéry	Jacob-Bellecombette	Grenoble	Ministère de l Public	Licence - Droit-économie-gestion	Licence - Droit	5
0730858L	Université Savoie Mont Blanc - Chambéry	Jacob-Bellecombette	Grenoble	Ministère de l Public	Licence - Sciences humaines et sociales	Licence - Sociologie	50
0730858L	Université Savoie Mont Blanc - Chambéry	Jacob-Bellecombette	Grenoble	Ministère de l Public	Licence - Sciences humaines et sociales	Licence - Histoire - Parcours Sciences Po - Droit	3
0731570K	Université Savoie Mont Blanc - Bourget-du-Lac	Le Bourget-du-Lac	Grenoble	Ministère de l Public	Licence - Sciences - technologies - santé	Licence - Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives - STAPS - Accès Santé (LAS)	5
0731570K	Université Savoie Mont Blanc - Bourget-du-Lac	Le Bourget-du-Lac	Grenoble	Ministère de l Public	Licence - Sciences - technologies - santé	Licence - Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives - STAPS	5
0731570K	Université Savoie Mont Blanc - Bourget-du-Lac	Le Bourget-du-Lac	Grenoble	Ministère de l Public	Licence - Sciences - technologies - santé	Licence - Physique, chimie - Parcours Chimie (tronc commun MPC: Mathématiques Physique Chimie) - Accès Santé (LAS)	50
0731570K	Université Savoie Mont Blanc - Bourget-du-Lac	Le Bourget-du-Lac	Grenoble	Ministère de l Public	Licence - Sciences - technologies - santé	Licence - Physique, chimie - Parcours Chimie (tronc commun MPC: Mathématiques Physique Chimie)	50
0731570K	Université Savoie Mont Blanc - Bourget-du-Lac	Le Bourget-du-Lac	Grenoble	Ministère de l Public	Licence - Sciences - technologies - santé	Licence - Sciences de la vie - Accès Santé (LAS)	5
0731570K	Université Savoie Mont Blanc - Bourget-du-Lac	Le Bourget-du-Lac	Grenoble	Ministère de l Public	Licence - Sciences - technologies - santé	Licence - Sciences de la vie	5
0731570K	Université Savoie Mont Blanc - Bourget-du-Lac	Le Bourget-du-Lac	Grenoble	Ministère de l Public	Licence - Sciences - technologies - santé	Licence - Physique, chimie - Parcours Physique (tronc commun MPC : Mathématiques Physique Chimie)	50
0731570K	Université Savoie Mont Blanc - Bourget-du-Lac	Le Bourget-du-Lac	Grenoble	Ministère de l Public	Licence - Sciences humaines et sociales	Licence - Géographie et aménagement	50
0731570K	Université Savoie Mont Blanc - Bourget-du-Lac	Le Bourget-du-Lac	Grenoble	Ministère de l Public	Licence - Sciences - technologies - santé	Licence - Mathématiques - Parcours Mathématiques (tronc commun MPC : Mathématiques Physiques Chimie)	5
0731570K	Université Savoie Mont Blanc - Bourget-du-Lac	Le Bourget-du-Lac	Grenoble	Ministère de l Public	Licence - Sciences - technologies - santé	Licence - Sciences de la terre	50
0731570K	Université Savoie Mont Blanc - Bourget-du-Lac	Le Bourget-du-Lac	Grenoble	Ministère de l Public	Licence - Sciences - technologies - santé	Licence - Mathématiques - Parcours Mathématiques (tronc commun MISPI : Mathématiques Informatique Sciences pour l'ingénieur)	5
0731570K	Université Savoie Mont Blanc - Bourget-du-Lac	Le Bourget-du-Lac	Grenoble	Ministère de l Public	Licence - Sciences - technologies - santé	Licence - Sciences pour l'ingénieur - Parcours Electronique, télécommunications et réseaux (tronc commun MISPI : Mathématiques Informatique Sciences pour l'ingénieur)	50
0731570K	Université Savoie Mont Blanc - Bourget-du-Lac	Le Bourget-du-Lac	Grenoble	Ministère de l Public	Licence - Sciences - technologies - santé	Licence - Informatique - Parcours Informatique (tronc commun MISPI : Mathématiques Informatique Sciences pour l'ingénieur)	5
0741586X	Université Savoie Mont Blanc - Annecy-le-Vieux	Annecy	Grenoble	Ministère de l Public	Licence - Droit-économie-gestion	Licence - Economie et gestion - Parcours Science politique et Relations internationales	5
0741586X	Université Savoie Mont Blanc - Annecy-le-Vieux	Annecy	Grenoble	Ministère de l Public	Licence - Droit-économie-gestion	Licence - Economie et gestion	10

RÉGION ACADÉMIQUE
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES
Liberté
Égalité
Fraternité

2026

Annexe : Taux maximum d'admission des candidats non résidents

UAI composa	Libellé établissement	Commune	Académie	Ministère tut	Type établiss	Domaine	Spécialité/mention	Taux maximum de non résidents à renseigner
0422375D	CENTRE REGIONAL ASSOCIE AU CNAM - Site de M	Montbrison	Lyon	Ministère de l	Public	Licence - Droi	Licence - Gestion - Parcours Gestion des organisations	50
0422138W	Université Jean Monnet - Campus de Roanne	Roanne	Lyon	Ministère de l	Public	Licence - Droi	Licence - Administration économique et sociale - Accès Sant	50
0422138W	Université Jean Monnet - Campus de Roanne	Roanne	Lyon	Ministère de l	Public	Licence - Droi	Licence - Administration économique et sociale	50
0422138W	Université Jean Monnet - Campus de Roanne	Roanne	Lyon	Ministère de l	Public	Licence - Scier	Licence - Sciences pour l'ingénieur	50
0422388T	Université Jean Monnet - Saint Etienne	Saint-Etienne	Lyon	Ministère de l	Public	Licence - Arts-	Licence - Lettres - Parcours Lettres et Arts	50
0422388T	Université Jean Monnet - Saint Etienne	Saint-Etienne	Lyon	Ministère de l	Public	Licence - Scier	Licence - Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS) - option G	5
0422388T	Université Jean Monnet - Saint Etienne	Saint-Etienne	Lyon	Ministère de l	Public	Licence - Scier	Licence - Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS) - option P	5
0422388T	Université Jean Monnet - Saint Etienne	Saint-Etienne	Lyon	Ministère de l	Public	Licence - Scier	Licence - Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS) - option B	5
0422388T	Université Jean Monnet - Saint Etienne	Saint-Etienne	Lyon	Ministère de l	Public	Licence - Scier	Licence - Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS) - option P	5
0422388T	Université Jean Monnet - Saint Etienne	Saint-Etienne	Lyon	Ministère de l	Public	Licence - Scier	Licence - Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS) - option D	5
0422388T	Université Jean Monnet - Saint Etienne	Saint-Etienne	Lyon	Ministère de l	Public	Licence - Scier	Licence - Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS) - option S	5
0422388T	Université Jean Monnet - Saint Etienne	Saint-Etienne	Lyon	Ministère de l	Public	Licence - Scier	Licence - Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS) - option M	5
0422388T	Université Jean Monnet - Saint Etienne	Saint-Etienne	Lyon	Ministère de l	Public	Licence - Scier	Licence - Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS) - option S	5
0422388T	Université Jean Monnet - Saint Etienne	Saint-Etienne	Lyon	Ministère de l	Public	Licence - Droi	Licence - Droit - Accès Santé (LAS)	30
0422388T	Université Jean Monnet - Saint Etienne	Saint-Etienne	Lyon	Ministère de l	Public	Licence - Droi	Licence - Droit	50
0422388T	Université Jean Monnet - Saint Etienne	Saint-Etienne	Lyon	Ministère de l	Public	Licence - Scier	Licence - Sciences et Techniques des Activités Physiques et S	5
0422388T	Université Jean Monnet - Saint Etienne	Saint-Etienne	Lyon	Ministère de l	Public	Licence - Scier	Licence - Sciences et Techniques des Activités Physiques et S	5
0422388T	Université Jean Monnet - Saint Etienne	Saint-Etienne	Lyon	Ministère de l	Public	Licence - Arts-	Licence - Lettres - Parcours Lettres, langues et cultures de l'a	50
0422388T	Université Jean Monnet - Saint Etienne	Saint-Etienne	Lyon	Ministère de l	Public	Licence - Droi	Licence - Gestion	5
0422388T	Université Jean Monnet - Saint Etienne	Saint-Etienne	Lyon	Ministère de l	Public	Licence - Droi	Licence - Economie	20
0422388T	Université Jean Monnet - Saint Etienne	Saint-Etienne	Lyon	Ministère de l	Public	Licence - Scier	Licence - Chimie - BGC	50
0422388T	Université Jean Monnet - Saint Etienne	Saint-Etienne	Lyon	Ministère de l	Public	Licence - Scier	Licence - Chimie - BGC - Accès Santé (LAS)	50
0422388T	Université Jean Monnet - Saint Etienne	Saint-Etienne	Lyon	Ministère de l	Public	Licence - Scier	Licence - Chimie	50
0422388T	Université Jean Monnet - Saint Etienne	Saint-Etienne	Lyon	Ministère de l	Public	Licence - Scier	Licence - Chimie - Accès Santé (LAS)	50
0422388T	Université Jean Monnet - Saint Etienne	Saint-Etienne	Lyon	Ministère de l	Public	Licence - Scier	Licence - Sciences de la terre	50
0422388T	Université Jean Monnet - Saint Etienne	Saint-Etienne	Lyon	Ministère de l	Public	Licence - Scier	Licence - Sciences de la terre - Accès Santé (LAS)	50
0422388T	Université Jean Monnet - Saint Etienne	Saint-Etienne	Lyon	Ministère de l	Public	Licence - Scier	Licence - Sciences de la vie	35
0422388T	Université Jean Monnet - Saint Etienne	Saint-Etienne	Lyon	Ministère de l	Public	Licence - Scier	Licence - Sciences de la vie - Accès Santé (LAS)	35
0422388T	Université Jean Monnet - Saint Etienne	Saint-Etienne	Lyon	Ministère de l	Public	Licence - Scier	Licence - Mathématiques	50
0422388T	Université Jean Monnet - Saint Etienne	Saint-Etienne	Lyon	Ministère de l	Public	Licence - Scier	Licence - Mathématiques - Accès Santé (LAS)	50
0422388T	Université Jean Monnet - Saint Etienne	Saint-Etienne	Lyon	Ministère de l	Public	Licence - Scier	Licence - Informatique	35
0422388T	Université Jean Monnet - Saint Etienne	Saint-Etienne	Lyon	Ministère de l	Public	Licence - Scier	Licence - Physique	50
0422388T	Université Jean Monnet - Saint Etienne	Saint-Etienne	Lyon	Ministère de l	Public	Licence - Scier	Licence - Physique - Accès Santé (LAS)	50
0422388T	Université Jean Monnet - Saint Etienne	Saint-Etienne	Lyon	Ministère de l	Public	Licence - Scier	Licence - Sciences pour la santé	5
0422388T	Université Jean Monnet - Saint Etienne	Saint-Etienne	Lyon	Ministère de l	Public	Licence - Scier	Licence - Sciences pour la santé - Accès Santé (LAS)	5
0422388T	Université Jean Monnet - Saint Etienne	Saint-Etienne	Lyon	Ministère de l	Public	Licence - Scier	Licence - Sciences de l'éducation et de la formation	5
0422388T	Université Jean Monnet - Saint Etienne	Saint-Etienne	Lyon	Ministère de l	Public	Licence - Scier	Licence - Sciences de l'éducation et de la formation - Accès S	5
0422388T	Université Jean Monnet - Saint Etienne	Saint-Etienne	Lyon	Ministère de l	Public	Licence - Scier	Licence - Professorat des Ecoles	10
0422388T	Université Jean Monnet - Saint Etienne	Saint-Etienne	Lyon	Ministère de l	Public	Licence - Arts-	Licence - Arts plastiques	50
0422388T	Université Jean Monnet - Saint Etienne	Saint-Etienne	Lyon	Ministère de l	Public	Licence - Arts-	Licence - Langues étrangères appliquées - Parcours Anglais -	50
0422388T	Université Jean Monnet - Saint Etienne	Saint-Etienne	Lyon	Ministère de l	Public	Licence - Arts-	Licence - Langues étrangères appliquées - Parcours Anglais -	50
0422388T	Université Jean Monnet - Saint Etienne	Saint-Etienne	Lyon	Ministère de l	Public	Licence - Arts-	Licence - Langues étrangères appliquées - Parcours Anglais -	50
0422388T	Université Jean Monnet - Saint Etienne	Saint-Etienne	Lyon	Ministère de l	Public	Licence - Arts-	Licence - Langues, littératures et civilisations étrangères et r	50
0422388T	Université Jean Monnet - Saint Etienne	Saint-Etienne	Lyon	Ministère de l	Public	Licence - Arts-	Licence - Langues, littératures et civilisations étrangères et r	50
0422388T	Université Jean Monnet - Saint Etienne	Saint-Etienne	Lyon	Ministère de l	Public	Licence - Arts-	Licence - Lettres - Parcours Lettres modernes	50
0422388T	Université Jean Monnet - Saint Etienne	Saint-Etienne	Lyon	Ministère de l	Public	Licence - Arts-	Licence - Musicologie	50
0422388T	Université Jean Monnet - Saint Etienne	Saint-Etienne	Lyon	Ministère de l	Public	Licence - Arts-	Licence - Langues étrangères appliquées - Parcours Anglais -	50
0422388T	Université Jean Monnet - Saint Etienne	Saint-Etienne	Lyon	Ministère de l	Public	Licence - Droi	Licence - Administration publique	50

0422388T	Université Jean Monnet - Saint Etienne	Saint-Etienne	Lyon	Ministère de l Public	Licence - Scier Licence - Géographie et aménagement	50
0422388T	Université Jean Monnet - Saint Etienne	Saint-Etienne	Lyon	Ministère de l Public	Licence - Scier Licence - Histoire	50
0422388T	Université Jean Monnet - Saint Etienne	Saint-Etienne	Lyon	Ministère de l Public	Licence - Scier Licence - Sociologie	50
0011492S	Université Claude Bernard Lyon 1 - Site de Valser	Valserhône	Lyon	Ministère de l Public	Licence - Scier Licence - Portail Physique / Chimie / Sciences de l'Ingénieur	5
0691774D	Université Claude Bernard Lyon 1	Villeurbanne	Lyon	Ministère de l Public	Licence - Scier Licence - Portail portail Mathématiques / Informatique - Acc	5
0691774D	Université Claude Bernard Lyon 1	Villeurbanne	Lyon	Ministère de l Public	Licence - Scier Licence - Portail portail Mathématiques / Informatique	5
0691774D	Université Claude Bernard Lyon 1	Villeurbanne	Lyon	Ministère de l Public	Licence - Scier Licence - Portail Biosciences et Géosciences - Accès Santé (L	5
0691774D	Université Claude Bernard Lyon 1	Villeurbanne	Lyon	Ministère de l Public	Licence - Scier Licence - Portail Biosciences et Géosciences	5
0691774D	Université Claude Bernard Lyon 1	Villeurbanne	Lyon	Ministère de l Public	Licence - Scier Licence - Portail Physique / Chimie / Sciences de l'Ingénieur -	5
0691774D	Université Claude Bernard Lyon 1	Villeurbanne	Lyon	Ministère de l Public	Licence - Scier Licence - Portail Physique / Chimie / Sciences de l'Ingénieur	5
0691774D	Université Claude Bernard Lyon 1	Bourg-en-Bresse	Lyon	Ministère de l Public	Licence - Scier Licence - Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS) - option S	3
0691774D	Université Claude Bernard Lyon 1	Bourg-en-Bresse	Lyon	Ministère de l Public	Licence - Scier Licence - Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS) - option C	3
0691774D	Université Claude Bernard Lyon 1	Bourg-en-Bresse	Lyon	Ministère de l Public	Licence - Scier Licence - Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS) - option D	3
0691774D	Université Claude Bernard Lyon 1	Villeurbanne	Lyon	Ministère de l Public	Licence - Scier Licence - Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS) - option C	3
0691774D	Université Claude Bernard Lyon 1	Villeurbanne	Lyon	Ministère de l Public	Licence - Scier Licence - Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS) - option P	3
0691774D	Université Claude Bernard Lyon 1	Villeurbanne	Lyon	Ministère de l Public	Licence - Scier Licence - Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS) - option M	3
0691774D	Université Claude Bernard Lyon 1	Villeurbanne	Lyon	Ministère de l Public	Licence - Scier Licence - Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS) - option D	3
0691774D	Université Claude Bernard Lyon 1	Villeurbanne	Lyon	Ministère de l Public	Licence - Scier Licence - Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS) - option S	3
0691774D	Université Claude Bernard Lyon 1	Villeurbanne	Lyon	Ministère de l Public	Licence - Scier Licence - Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS) - option S	3
0691774D	Université Claude Bernard Lyon 1	Villeurbanne	Lyon	Ministère de l Public	Licence - Scier Licence - Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS) - option S	3
0691774D	Université Claude Bernard Lyon 1	Villeurbanne	Lyon	Ministère de l Public	Licence - Scier Licence - Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS) - option F	3
0691774D	Université Claude Bernard Lyon 1	Villeurbanne	Lyon	Ministère de l Public	Licence - Scier Licence - Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS) - option S	3
0691774D	Université Claude Bernard Lyon 1	Villeurbanne	Lyon	Ministère de l Public	Licence - Scier Licence - Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS) - option M	3
0691774D	Université Claude Bernard Lyon 1	Villeurbanne	Lyon	Ministère de l Public	Licence - Scier Licence - Sciences pour la santé	3
0691774D	Université Claude Bernard Lyon 1	Villeurbanne	Lyon	Ministère de l Public	Licence - Scier Licence - Sciences pour la santé - Accès Santé (LAS)	3
0691774D	Université Claude Bernard Lyon 1	Villeurbanne	Lyon	Ministère de l Public	Licence - Scier Licence - Sciences et Techniques des Activités Physiques et S	3
0691774D	Université Claude Bernard Lyon 1	Villeurbanne	Lyon	Ministère de l Public	Licence - Scier Licence - Sciences et Techniques des Activités Physiques et S	3
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Bron	Lyon	Ministère de l Public	Licence - Arts- Licence - Lettres - Lettres modernes et appliquées – Sciences	50
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Bron	Lyon	Ministère de l Public	Licence - Arts- Licence - Lettres - Lettres modernes et appliquées – Arts du s	50
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Bron	Lyon	Ministère de l Public	Licence - Arts- Licence - Lettres - Lettres classiques – Histoire de l'art et arcl	50
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Bron	Lyon	Ministère de l Public	Licence - Arts- Licence - Lettres - Lettres classiques – Sciences du langage	50
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Bron	Lyon	Ministère de l Public	Licence - Arts- Licence - Lettres - Lettres classiques – Arts du spectacle	50
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Bron	Lyon	Ministère de l Public	Licence - Arts- Licence - Lettres - Lettres modernes et appliquées – Histoire	50
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Lyon 7e Arrondissement	Lyon	Ministère de l Public	Licence - Arts- Licence - Musicologie - Parcours Musicologie - Musique	35
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Bron	Lyon	Ministère de l Public	Licence - Arts- Licence - Sciences du langage - Lettres classiques	50
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Bron	Lyon	Ministère de l Public	Licence - Arts- Licence - Sciences du langage - Sciences de l'éducation	50
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Bron	Lyon	Ministère de l Public	Licence - Arts- Licence - Sciences du langage - LEA Anglais allemand	50
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Bron	Lyon	Ministère de l Public	Licence - Arts- Licence - Sciences du langage - LEA Anglais Espagnol	50
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Bron	Lyon	Ministère de l Public	Licence - Arts- Licence - Sciences du langage - LEA Anglais Arabe	50
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Bron	Lyon	Ministère de l Public	Licence - Arts- Licence - Sciences du langage - LEA Anglais Chinois	50
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Bron	Lyon	Ministère de l Public	Licence - Arts- Licence - Sciences du langage - LEA Anglais Italien	50
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Bron	Lyon	Ministère de l Public	Licence - Arts- Licence - Sciences du langage - LEA Anglais Portugais	50
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Bron	Lyon	Ministère de l Public	Licence - Arts- Licence - Sciences du langage - Lettres modernes et appliqué	50
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Bron	Lyon	Ministère de l Public	Licence - Arts- Licence - Langues étrangères appliquées - LEA Anglais allema	50
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Bron	Lyon	Ministère de l Public	Licence - Arts- Licence - Langues étrangères appliquées - LEA Anglais allema	50
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Bron	Lyon	Ministère de l Public	Licence - Arts- Licence - Langues étrangères appliquées - LEA Anglais allema	50
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Bron	Lyon	Ministère de l Public	Licence - Arts- Licence - Langues étrangères appliquées - LEA Anglais Espagı	50
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Bron	Lyon	Ministère de l Public	Licence - Arts- Licence - Langues étrangères appliquées - LEA Anglais Espagı	50
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Bron	Lyon	Ministère de l Public	Licence - Arts- Licence - Langues étrangères appliquées - LEA Anglais Espagı	50
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Bron	Lyon	Ministère de l Public	Licence - Arts- Licence - Langues étrangères appliquées - LEA Anglais Arabe	50
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Bron	Lyon	Ministère de l Public	Licence - Arts- Licence - Langues étrangères appliquées - LEA Anglais Arabe	50
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Bron	Lyon	Ministère de l Public	Licence - Arts- Licence - Langues étrangères appliquées - LEA Anglais Arabe	50
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Bron	Lyon	Ministère de l Public	Licence - Arts- Licence - Langues étrangères appliquées - LEA Anglais Chinoi	50
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Bron	Lyon	Ministère de l Public	Licence - Arts- Licence - Langues étrangères appliquées - LEA Anglais Chinoi	50

0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Bron	Lyon	Ministère de l Public	Licence - Arts- Licence - Langues étrangères appliquées - LEA Anglais Chinoi	50
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Bron	Lyon	Ministère de l Public	Licence - Arts- Licence - Langues étrangères appliquées - LEA Anglais Italien	50
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Bron	Lyon	Ministère de l Public	Licence - Arts- Licence - Langues étrangères appliquées - LEA Anglais Italien	50
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Bron	Lyon	Ministère de l Public	Licence - Arts- Licence - Langues étrangères appliquées - LEA Anglais Italien	50
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Bron	Lyon	Ministère de l Public	Licence - Arts- Licence - Langues étrangères appliquées - LEA Anglais Portug	50
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Bron	Lyon	Ministère de l Public	Licence - Arts- Licence - Langues étrangères appliquées - LEA Anglais Portug	50
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Bron	Lyon	Ministère de l Public	Licence - Arts- Licence - Langues étrangères appliquées - LEA Anglais Portug	50
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Bron	Lyon	Ministère de l Public	Licence - Arts- Licence - Langues, littératures et civilisations étrangères et r	50
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Bron	Lyon	Ministère de l Public	Licence - Arts- Licence - Langues, littératures et civilisations étrangères et r	40
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Bron	Lyon	Ministère de l Public	Licence - Arts- Licence - Langues, littératures et civilisations étrangères et r	40
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Bron	Lyon	Ministère de l Public	Licence - Arts- Licence - Langues, littératures et civilisations étrangères et r	40
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Bron	Lyon	Ministère de l Public	Licence - Arts- Licence - Langues, littératures et civilisations étrangères et r	40
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Bron	Lyon	Ministère de l Public	Licence - Arts- Licence - Langues, littératures et civilisations étrangères et r	40
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Bron	Lyon	Ministère de l Public	Licence - Arts- Licence - Langues, littératures et civilisations étrangères et r	40
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Bron	Lyon	Ministère de l Public	Licence - Arts- Licence - Langues, littératures et civilisations étrangères et r	40
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Bron	Lyon	Ministère de l Public	Licence - Scier Licence - Sociologie - Sociologie – Psychologie	20
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Bron	Lyon	Ministère de l Public	Licence - Scier Licence - Sociologie - Sociologie – Information et communica	20
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Bron	Lyon	Ministère de l Public	Licence - Scier Licence - Sociologie - Economie et gestion	20
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Bron	Lyon	Ministère de l Public	Licence - Scier Licence - Sciences sociales - Sciences sociales – Histoire	20
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Bron	Lyon	Ministère de l Public	Licence - Scier Licence - Sciences sociales - Sciences sociales – Géographie e	20
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Bron	Lyon	Ministère de l Public	Licence - Scier Licence - Sciences sociales - Sciences sociales – Economie et	20
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Bron	Lyon	Ministère de l Public	Licence - Scier Licence - Sciences de l'Homme, Anthropologie, Ethnologie -	40
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Bron	Lyon	Ministère de l Public	Licence - Scier Licence - Sciences de l'Homme, Anthropologie, Ethnologie -	40
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Bron	Lyon	Ministère de l Public	Licence - Scier Licence - Science politique - Science politique – Histoire	5
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Bron	Lyon	Ministère de l Public	Licence - Scier Licence - Science politique - Science politique – Anglais LLCEI	5
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Bron	Lyon	Ministère de l Public	Licence - Scier Licence - Science politique - Science politique – Droit	5
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Bron	Lyon	Ministère de l Public	Licence - Scier Licence - Psychologie - Sciences de l'éducation	5
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Bron	Lyon	Ministère de l Public	Licence - Scier Licence - Psychologie - Sociologie	5
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Bron	Lyon	Ministère de l Public	Licence - Scier Licence - Psychologie - Sciences cognitives	5
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Bron	Lyon	Ministère de l Public	Licence - Scier Licence - Psychologie - Sciences de l'homme, anthropologie,	5
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Bron	Lyon	Ministère de l Public	Licence - Scier Licence - Sciences de l'éducation et de la formation - Science	15
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Bron	Lyon	Ministère de l Public	Licence - Scier Licence - Sciences de l'éducation et de la formation - Science	15
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Bron	Lyon	Ministère de l Public	Licence - Scier Licence - Sciences de l'éducation et de la formation - Science	15
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Bron	Lyon	Ministère de l Public	Licence - Scier Licence - Mathématiques et informatique appliquées aux sci	30
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Bron	Lyon	Ministère de l Public	Licence - Scier Licence - Mathématiques et informatique appliquées aux sci	30
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Bron	Lyon	Ministère de l Public	Licence - Scier Licence - Mathématiques et informatique appliquées aux sci	30
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Bron	Lyon	Ministère de l Public	Licence - Scier Licence - Mathématiques et informatique appliquées aux sci	30
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Bron	Lyon	Ministère de l Public	Licence - Scier Licence - Mathématiques et informatique appliquées aux sci	30
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Bron	Lyon	Ministère de l Public	Licence - Scier Licence - Mathématiques et informatique appliquées aux sci	30
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Bron	Lyon	Ministère de l Public	Licence - Scier Licence - Information et communication - Information et cor	25
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Bron	Lyon	Ministère de l Public	Licence - Scier Licence - Information et communication - Information et cor	25
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Bron	Lyon	Ministère de l Public	Licence - Scier Licence - Information et communication - Information et cor	25
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Bron	Lyon	Ministère de l Public	Licence - Scier Licence - Information et communication - Information et cor	25
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Bron	Lyon	Ministère de l Public	Licence - Scier Licence - Information et communication - Information et cor	25
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Bron	Lyon	Ministère de l Public	Licence - Scier Licence - Histoire - Histoire – Histoire de l'art et archéologie	50
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Bron	Lyon	Ministère de l Public	Licence - Scier Licence - Histoire - Histoire - Sciences sociales	50
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Bron	Lyon	Ministère de l Public	Licence - Scier Licence - Histoire - Histoire – Géographie et aménagement	50
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Bron	Lyon	Ministère de l Public	Licence - Scier Licence - Histoire de l'art et archéologie - Histoire de l'art et	50
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Bron	Lyon	Ministère de l Public	Licence - Scier Licence - Histoire de l'art et archéologie - Histoire de l'art et	50
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Bron	Lyon	Ministère de l Public	Licence - Scier Licence - Histoire de l'art et archéologie - Histoire de l'art et	50
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Bron	Lyon	Ministère de l Public	Licence - Scier Licence - Histoire de l'art et archéologie - Histoire de l'art et	50
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Bron	Lyon	Ministère de l Public	Licence - Scier Licence - Histoire de l'art et archéologie - Histoire de l'art et	50
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Bron	Lyon	Ministère de l Public	Licence - Scier Licence - Géographie et aménagement - Géographie et amér	50

0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Bron	Lyon	Ministère de l	Public	Licence - Scier Licence - Géographie et aménagement - Géographie et amér 50
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Bron	Lyon	Ministère de l	Public	Licence - Scier Licence - Géographie et aménagement - Géographie et amér 50
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Lyon 7e Arrondissement	Lyon	Ministère de l	Public	Licence - Droit Licence - Economie et gestion - Economie et gestion - Droit 7
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Lyon 7e Arrondissement	Lyon	Ministère de l	Public	Licence - Droit Licence - Economie et gestion - Economie et gestion - Inform 7
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Lyon 7e Arrondissement	Lyon	Ministère de l	Public	Licence - Droit Licence - Economie et gestion - Economie et gestion - Sociolo 7
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Lyon 7e Arrondissement	Lyon	Ministère de l	Public	Licence - Droit Licence - Economie et gestion - Economie et gestion - Admin 7
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Lyon 7e Arrondissement	Lyon	Ministère de l	Public	Licence - Droit Licence - Economie et gestion - Economie et gestion parcour 7
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Lyon 7e Arrondissement	Lyon	Ministère de l	Public	Licence - Droit Licence - Droit - Droit – Economie et gestion 10
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Lyon 7e Arrondissement	Lyon	Ministère de l	Public	Licence - Droit Licence - Droit - Droit – Histoire de l'Art et archéologie 10
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Lyon 7e Arrondissement	Lyon	Ministère de l	Public	Licence - Droit Licence - Droit - Droit – Administration publique 10
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Lyon 7e Arrondissement	Lyon	Ministère de l	Public	Licence - Droit Licence - Droit - Droit – Science politique 10
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Lyon 7e Arrondissement	Lyon	Ministère de l	Public	Licence - Droit Licence - Droit - Droit - Administration économique et social 10
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Bron	Lyon	Ministère de l	Public	Licence - Droit Licence - Administration économique et sociale - Administra 20
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Bron	Lyon	Ministère de l	Public	Licence - Droit Licence - Administration économique et sociale - Administra 20
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Bron	Lyon	Ministère de l	Public	Licence - Droit Licence - Administration économique et sociale - Administra 20
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Bron	Lyon	Ministère de l	Public	Licence - Droit Licence - Administration économique et sociale - Administra 20
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Bron	Lyon	Ministère de l	Public	Licence - Droit Licence - Administration économique et sociale - Administra 20
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Bron	Lyon	Ministère de l	Public	Licence - Droit Licence - Administration économique et sociale - Administra 20
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Bron	Lyon	Ministère de l	Public	Licence - Droit Licence - Administration économique et sociale - Administra 20
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Bron	Lyon	Ministère de l	Public	Licence - Droit Licence - Administration économique et sociale - Administra 20
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Lyon 7e Arrondissement	Lyon	Ministère de l	Public	Licence - Droit Licence - Administration publique - Droit 25
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Bron	Lyon	Ministère de l	Public	Licence - Scier Licence - Informatique - Informatique – Information et comn 7
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Bron	Lyon	Ministère de l	Public	Licence - Scier Licence - Informatique - Informatique – Economie et gestion 7
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Bron	Lyon	Ministère de l	Public	Licence - Arts- Licence - Arts du spectacle - Histoire de l'art et archéologie 20
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Bron	Lyon	Ministère de l	Public	Licence - Arts- Licence - Arts du spectacle - Information et communication 20
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Bron	Lyon	Ministère de l	Public	Licence - Arts- Licence - Arts du spectacle - Lettres modernes et appliquées 20
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Bron	Lyon	Ministère de l	Public	Licence - Arts- Licence - Arts du spectacle - Lettres classiques 20
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Bourg-en-Bresse	Lyon	Ministère de l	Public	Licence - Scier Licence - Professorat des Ecoles 10
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Lyon 7e Arrondissement	Lyon	Ministère de l	Public	Licence - Scier Licence - Professorat des Ecoles 10
0692198P	Université Lyon 2 - Campus Porte des Alpes	Bron	Lyon	Ministère de l	Public	Licence - Arts- Licence - Langues, littératures et civilisations étrangères et r 40
0692198P	Université Lyon 2 - Campus Porte des Alpes	Bron	Lyon	Ministère de l	Public	Licence - Arts- Licence - Langues, littératures et civilisations étrangères et r 40
0011329P	Campus de Bourg-en-Bresse - Université Lyon 3	Bourg-en-Bresse	Lyon	Ministère de l	Public	Licence - Droit Licence - Droit - Droit. 10
0011329P	Campus de Bourg-en-Bresse - Université Lyon 3	Bourg-en-Bresse	Lyon	Ministère de l	Public	Licence - Droit Licence - Droit - Droit. - Accès Santé (LAS) 10
0011329P	Campus de Bourg-en-Bresse - Université Lyon 3	Bourg-en-Bresse	Lyon	Ministère de l	Public	Licence - Droit Licence - Gestion - Parcours Gestion et management 10
0011329P	Campus de Bourg-en-Bresse - Université Lyon 3	Bourg-en-Bresse	Lyon	Ministère de l	Public	Licence - Scier Licence - Histoire 50
0692437Z	Université Jean Moulin Lyon 3	Lyon 8e Arrondissement	Lyon	Ministère de l	Public	Licence - Droit Licence - Droit - Droit. - Accès Santé (LAS) 10
0692437Z	Université Jean Moulin Lyon 3	Lyon 8e Arrondissement	Lyon	Ministère de l	Public	Licence - Droit Licence - Droit - Droit. 10
0692437Z	Université Jean Moulin Lyon 3	Lyon 8e Arrondissement	Lyon	Ministère de l	Public	Licence - Droit Licence - Gestion - Parcours Gestion et management 5
0692437Z	Université Jean Moulin Lyon 3	Lyon 8e Arrondissement	Lyon	Ministère de l	Public	Licence - Arts- Licence - Langues, littératures et civilisations étrangères et r 50
0692437Z	Université Jean Moulin Lyon 3	Lyon 8e Arrondissement	Lyon	Ministère de l	Public	Licence - Arts- Licence - Langues, littératures et civilisations étrangères et r Non applicable
0692437Z	Université Jean Moulin Lyon 3	Lyon 8e Arrondissement	Lyon	Ministère de l	Public	Licence - Arts- Licence - Langues, littératures et civilisations étrangères et r 25
0692437Z	Université Jean Moulin Lyon 3	Lyon 8e Arrondissement	Lyon	Ministère de l	Public	Licence - Arts- Licence - Langues, littératures et civilisations étrangères et r 50
0692437Z	Université Jean Moulin Lyon 3	Lyon 8e Arrondissement	Lyon	Ministère de l	Public	Licence - Arts- Licence - Langues, littératures et civilisations étrangères et r 50
0692437Z	Université Jean Moulin Lyon 3	Lyon 8e Arrondissement	Lyon	Ministère de l	Public	Licence - Arts- Licence - Langues, littératures et civilisations étrangères et r 50
0692437Z	Université Jean Moulin Lyon 3	Lyon 8e Arrondissement	Lyon	Ministère de l	Public	Licence - Arts- Licence - Langues, littératures et civilisations étrangères et r 50
0692437Z	Université Jean Moulin Lyon 3	Lyon 8e Arrondissement	Lyon	Ministère de l	Public	Licence - Arts- Licence - Langues, littératures et civilisations étrangères et r 50
0692437Z	Université Jean Moulin Lyon 3	Lyon 8e Arrondissement	Lyon	Ministère de l	Public	Licence - Arts- Licence - Langues, littératures et civilisations étrangères et r 50
0692437Z	Université Jean Moulin Lyon 3	Lyon 8e Arrondissement	Lyon	Ministère de l	Public	Licence - Arts- Licence - Langues étrangères appliquées - Parcours Anglais-A 50
0692437Z	Université Jean Moulin Lyon 3	Lyon 8e Arrondissement	Lyon	Ministère de l	Public	Licence - Arts- Licence - Langues étrangères appliquées - Parcours Anglais-A 50
0692437Z	Université Jean Moulin Lyon 3	Lyon 8e Arrondissement	Lyon	Ministère de l	Public	Licence - Arts- Licence - Langues étrangères appliquées - Parcours Anglais-A 50
0692437Z	Université Jean Moulin Lyon 3	Lyon 8e Arrondissement	Lyon	Ministère de l	Public	Licence - Arts- Licence - Langues étrangères appliquées - Parcours Anglais-C 50
0692437Z	Université Jean Moulin Lyon 3	Lyon 8e Arrondissement	Lyon	Ministère de l	Public	Licence - Arts- Licence - Langues étrangères appliquées - Parcours Anglais-C 15
0692437Z	Université Jean Moulin Lyon 3	Lyon 8e Arrondissement	Lyon	Ministère de l	Public	Licence - Arts- Licence - Langues étrangères appliquées - Parcours Anglais-C 5

0692437Z	Université Jean Moulin Lyon 3	Lyon 8e Arrondissement Lyon	Ministère de l Public	Licence - Arts-	Licence - Langues étrangères appliquées - Parcours Anglais-E	20
0692437Z	Université Jean Moulin Lyon 3	Lyon 8e Arrondissement Lyon	Ministère de l Public	Licence - Arts-	Licence - Langues étrangères appliquées - Parcours Anglais-I	50
0692437Z	Université Jean Moulin Lyon 3	Lyon 8e Arrondissement Lyon	Ministère de l Public	Licence - Arts-	Licence - Langues étrangères appliquées - Parcours Anglais-J	5
0692437Z	Université Jean Moulin Lyon 3	Lyon 8e Arrondissement Lyon	Ministère de l Public	Licence - Arts-	Licence - Langues étrangères appliquées - Parcours Anglais-P	50
0692437Z	Université Jean Moulin Lyon 3	Lyon 8e Arrondissement Lyon	Ministère de l Public	Licence - Arts-	Licence - Langues étrangères appliquées - Parcours Anglais-P	50
0692437Z	Université Jean Moulin Lyon 3	Lyon 8e Arrondissement Lyon	Ministère de l Public	Licence - Arts-	Licence - Langues étrangères appliquées - Parcours Anglais-P	50
0692437Z	Université Jean Moulin Lyon 3	Lyon 8e Arrondissement Lyon	Ministère de l Public	Licence - Arts-	Licence - Langues étrangères appliquées - Parcours Anglais-R	50
0692437Z	Université Jean Moulin Lyon 3	Lyon 8e Arrondissement Lyon	Ministère de l Public	Licence - Arts-	Licence - Langues étrangères appliquées - Parcours Anglais-R	50
0692437Z	Université Jean Moulin Lyon 3	Lyon 8e Arrondissement Lyon	Ministère de l Public	Licence - Arts-	Licence - Philosophie	50
0692437Z	Université Jean Moulin Lyon 3	Lyon 8e Arrondissement Lyon	Ministère de l Public	Licence - Droit	Licence - Gestion - Parcours Business Management (dispense	45
0692437Z	Université Jean Moulin Lyon 3	Lyon 8e Arrondissement Lyon	Ministère de l Public	Licence - Droit	Licence - Droit - Parcours Majeure Droit - mineure science po	5
0692437Z	Université Jean Moulin Lyon 3	Lyon 8e Arrondissement Lyon	Ministère de l Public	Licence - Droit	Licence - Droit - Parcours Majeure Droit - mineure Finance	5
0692437Z	Université Jean Moulin Lyon 3	Lyon 8e Arrondissement Lyon	Ministère de l Public	Licence - Scier	Licence - Histoire	50
0692437Z	Université Jean Moulin Lyon 3	Lyon 8e Arrondissement Lyon	Ministère de l Public	Licence - Scier	Licence - Géographie et aménagement	50
0692437Z	Université Jean Moulin Lyon 3	Lyon 8e Arrondissement Lyon	Ministère de l Public	Licence - Arts-	Licence - Lettres - Parcours Littératures, Langues et Cultures	50
0692437Z	Université Jean Moulin Lyon 3	Lyon 8e Arrondissement Lyon	Ministère de l Public	Licence - Arts-	Licence - Lettres	50
0692437Z	Université Jean Moulin Lyon 3	Lyon 8e Arrondissement Lyon	Ministère de l Public	Licence - Arts-	Licence - Langues étrangères appliquées - Parcours Anglais-C	5
0692437Z	Université Jean Moulin Lyon 3	Lyon 8e Arrondissement Lyon	Ministère de l Public	Licence - Arts-	Licence - Langues étrangères appliquées - Parcours Anglais-E	10
0692437Z	Université Jean Moulin Lyon 3	Lyon 8e Arrondissement Lyon	Ministère de l Public	Licence - Arts-	Licence - Langues étrangères appliquées - Parcours Anglais-J	5
0692437Z	Université Jean Moulin Lyon 3	Lyon 8e Arrondissement Lyon	Ministère de l Public	Licence - Arts-	Licence - Langues étrangères appliquées - Parcours Anglais-R	50
0692437Z	Université Jean Moulin Lyon 3	Lyon 8e Arrondissement Lyon	Ministère de l Public	Licence - Arts-	Licence - Langues étrangères appliquées - Parcours Anglais-A	50
0692437Z	Université Jean Moulin Lyon 3	Lyon 8e Arrondissement Lyon	Ministère de l Public	Licence - Arts-	Licence - Langues étrangères appliquées - Parcours Anglais-C	50
0692437Z	Université Jean Moulin Lyon 3	Lyon 8e Arrondissement Lyon	Ministère de l Public	Licence - Droit	Licence - Gestion - Parcours Gestion et Management - Mineu	5
0692437Z	Université Jean Moulin Lyon 3	Lyon 8e Arrondissement Lyon	Ministère de l Public	Licence - Scier	Licence - Information et communication	5

RÉGION ACADÉMIQUE
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES

Liberté
Égalité
Fraternité

Délégation régionale académique à l'information et à l'orientation

Lyon, le 29 mai 2026

Rectorat - DRAIO
Affaire suivie par :
Etienne MAURAU
Tél : 04 72 80 63 72
Mél : draio@region-academique-auvergne-rhone-alpes.fr

92 rue de Marseille BP 7227
69007 Lyon Cedex 07

Arrêté n°2026-37 portant définition de pourcentages minimaux d'admission des candidats boursiers dans les établissements d'enseignement supérieur de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes

La Rectrice de la région académique
Auvergne-Rhône-Alpes,
Rectrice de l'académie de Lyon,
Chancelière des universités

Vu le code de l'Education et notamment l'article L612-3
Vu l'arrêté du recteur de région académique Auvergne-Rhône-Alpes n°2025-10 en date du 26 mai 2025 portant définition de pourcentages minimaux d'admission des candidats boursiers dans les établissements d'enseignement supérieur de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes

ARRETE

Article 1 : Il est fixé pour la campagne d'admission dans l'enseignement supérieur 2026 un pourcentage minimal de candidats boursiers retenus dans les différentes formations du premier cycle de l'enseignement supérieur des établissements relevant des ministres chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes.

Article 2 : Le pourcentage défini à l'article 1er porte sur les propositions d'admission faites, via le portail de pré-inscription « Parcoursup », aux candidats néo-bacheliers bénéficiaires d'une bourse nationale de lycée, et est rapporté aux capacités d'accueil de chaque section, spécialité ou mention.

Article 3 : Le pourcentage minimal de candidats boursiers retenus est fixé, pour chaque section, spécialité ou mention, conformément au tableau annexé au présent arrêté. Le nombre minimal de candidats boursiers retenus sera calculé, pour chaque section, spécialité ou mention, en arrondissant à l'unité supérieur le nombre obtenu par l'application du pourcentage à sa capacité d'accueil

Article 4 : L'arrêté susvisé du recteur de région académique du 26 mai 2025 est abrogé.

Article 5 : La secrétaire générale de la région académique, les secrétaires généraux des académies de Clermont-Ferrand, Grenoble et Lyon sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Anne BISAGNI-FAURE

Annexe : tableaux des seuils minimaux de candidats boursiers dans l'enseignement supérieur

RÉGION ACADÉMIQUE
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES
Liberté
Égalité
Fraternité

2026

Annexe : Seuils minimaux admission candidats boursiers en licences, DEUST,CUPGE

UAI composante	Libellé établissement	Commune	Académie	Ministère tutelle	Type établissement	Domaine	Spécialité/mention	Taux minimum de candidats boursiers applicable
0632033T	Clermont Auvergne INP	Aubière	Clermont-Ferrand	Ministère de l'Er	Public	CUPGE - Sciences, technologie, sant	CUPGE - Prep'ISIMA	10
0031121C	Université Clermont Auvergne - Antenne de Vic	Vichy	Clermont-Ferrand	Ministère de l'Er	Public	Licence - Sciences - technologies - s	Licence - Sciences et Techniques des	7
0632084Y	Université Clermont Auvergne	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferrand	Ministère de l'Er	Public	Licence - Arts-lettres-langues	Licence - Etudes européennes et inte	18
0632084Y	Université Clermont Auvergne	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferrand	Ministère de l'Er	Public	DEUST	DEUST - Animation et gestion des act	10
0632084Y	Université Clermont Auvergne	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferrand	Ministère de l'Er	Public	Licence - Droit-économie-gestion	Licence - Gestion	16
0632084Y	Université Clermont Auvergne	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferrand	Ministère de l'Er	Public	Licence - Arts-lettres-langues	Licence - Etudes européennes et inte	17
0632084Y	Université Clermont Auvergne	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferrand	Ministère de l'Er	Public	Licence - Arts-lettres-langues	Licence - Arts du spectacle	20
0632084Y	Université Clermont Auvergne	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferrand	Ministère de l'Er	Public	Licence - Arts-lettres-langues	Licence - Etudes culturelles - Parcour	11
0632084Y	Université Clermont Auvergne	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferrand	Ministère de l'Er	Public	Licence - Arts-lettres-langues	Licence - Langues étrangères appliqu	33
0632084Y	Université Clermont Auvergne	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferrand	Ministère de l'Er	Public	Licence - Arts-lettres-langues	Licence - Langues étrangères appliqu	19
0632084Y	Université Clermont Auvergne	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferrand	Ministère de l'Er	Public	Licence - Arts-lettres-langues	Licence - Langues étrangères appliqu	35
0632084Y	Université Clermont Auvergne	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferrand	Ministère de l'Er	Public	Licence - Arts-lettres-langues	Licence - Double diplôme - Licence E	10
0632084Y	Université Clermont Auvergne	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferrand	Ministère de l'Er	Public	Licence - Sciences humaines et soci	Licence - Sociologie	20
0632084Y	Université Clermont Auvergne	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferrand	Ministère de l'Er	Public	Licence - Sciences - technologies - s	Double licence - Mathématiques / Ph	11
0632084Y	Université Clermont Auvergne	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferrand	Ministère de l'Er	Public	Licence - Sciences - technologies - s	Licence - Parcours d'Accès Spécifique	14
0632084Y	Université Clermont Auvergne	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferrand	Ministère de l'Er	Public	Licence - Sciences - technologies - s	Licence - Parcours d'Accès Spécifique	14
0632084Y	Université Clermont Auvergne	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferrand	Ministère de l'Er	Public	Licence - Sciences - technologies - s	Licence - Parcours d'Accès Spécifique	14
0632084Y	Université Clermont Auvergne	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferrand	Ministère de l'Er	Public	Licence - Sciences - technologies - s	Licence - Parcours d'Accès Spécifique	14
0632084Y	Université Clermont Auvergne	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferrand	Ministère de l'Er	Public	Licence - Sciences - technologies - s	Licence - Parcours d'Accès Spécifique	14
0632084Y	Université Clermont Auvergne	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferrand	Ministère de l'Er	Public	Licence - Sciences - technologies - s	Licence - Parcours d'Accès Spécifique	14
0632084Y	Université Clermont Auvergne	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferrand	Ministère de l'Er	Public	Licence - Sciences - technologies - s	Licence - Parcours d'Accès Spécifique	14
0632084Y	Université Clermont Auvergne	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferrand	Ministère de l'Er	Public	Licence - Sciences - technologies - s	Licence - Portail Biologie Chimie - Ac	17
0632084Y	Université Clermont Auvergne	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferrand	Ministère de l'Er	Public	Licence - Droit-économie-gestion	Licence - Droit - Accès Santé (LAS)	25
0632084Y	Université Clermont Auvergne	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferrand	Ministère de l'Er	Public	Licence - Droit-économie-gestion	Licence - Droit	19
0632084Y	Université Clermont Auvergne	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferrand	Ministère de l'Er	Public	Licence - Sciences humaines et soci	Licence - Psychologie - Accès Santé (	15
0632084Y	Université Clermont Auvergne	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferrand	Ministère de l'Er	Public	Licence - Sciences humaines et soci	Licence - Psychologie	15
0632084Y	Université Clermont Auvergne	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferrand	Ministère de l'Er	Public	Licence - Droit-économie-gestion	Licence - Portail Economie et Gestion	19
0632084Y	Université Clermont Auvergne	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferrand	Ministère de l'Er	Public	Licence - Sciences humaines et soci	Licence - Portail Histoire Philosophie	20
0632084Y	Université Clermont Auvergne	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferrand	Ministère de l'Er	Public	Licence - Sciences - technologies - s	Licence - Portail Mathématiques - Ph	13
0632084Y	Université Clermont Auvergne	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferrand	Ministère de l'Er	Public	Licence - Sciences - technologies - s	Licence - Portail Mathématiques - Ch	13
0632084Y	Université Clermont Auvergne	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferrand	Ministère de l'Er	Public	Licence - Droit-économie-gestion	Licence - Portail Economie ou Gestio	17
0632084Y	Université Clermont Auvergne	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferrand	Ministère de l'Er	Public	Licence - Arts-lettres-langues	Licence - Langues, littératures et civil	22
0632084Y	Université Clermont Auvergne	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferrand	Ministère de l'Er	Public	Licence - Arts-lettres-langues	Licence - Langues, littératures et civil	17
0632084Y	Université Clermont Auvergne	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferrand	Ministère de l'Er	Public	Licence - Sciences humaines et soci	Licence - Sciences de l'éducation et c	12
0632084Y	Université Clermont Auvergne	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferrand	Ministère de l'Er	Public	Licence - Sciences - technologies - s	Licence - Portail Biologie-Géologie	11

0632084Y	Université Clermont Auvergne	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferrand	Ministère de l'Er	Public	Licence - Sciences - technologies - s	Licence - Portail Maths-Physique Scie	10
0632084Y	Université Clermont Auvergne	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferrand	Ministère de l'Er	Public	Licence - Sciences - technologies - s	Licence - Portail Maths-Biologie	10
0632084Y	Université Clermont Auvergne	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferrand	Ministère de l'Er	Public	Licence - Sciences - technologies - s	Licence - Portail Chimie-Maths	9
0632084Y	Université Clermont Auvergne	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferrand	Ministère de l'Er	Public	Licence - Sciences - technologies - s	Licence - Portail Biologie-Chimie	13
0632084Y	Université Clermont Auvergne	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferrand	Ministère de l'Er	Public	Licence - Arts-lettres-langues	Licence - Etudes européennes et inte	30
0632084Y	Université Clermont Auvergne	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferrand	Ministère de l'Er	Public	Licence - Sciences - technologies - s	Licence - Sciences pour la santé - mir	8
0632084Y	Université Clermont Auvergne	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferrand	Ministère de l'Er	Public	Licence - Sciences - technologies - s	Licence - Sciences pour la santé - mir	8
0632084Y	Université Clermont Auvergne	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferrand	Ministère de l'Er	Public	Licence - Sciences - technologies - s	Licence - Sciences pour la santé - mir	8
0632084Y	Université Clermont Auvergne	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferrand	Ministère de l'Er	Public	Licence - Arts-lettres-langues	Licence - Double diplôme - Licence E	15
0632084Y	Université Clermont Auvergne	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferrand	Ministère de l'Er	Public	Licence - Sciences humaines et soci	Double licence - Philosophie / Sociol	17
0632084Y	Université Clermont Auvergne	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferrand	Ministère de l'Er	Public	Licence - Sciences - technologies - s	Double licence - Mathématiques / In	14
0632084Y	Université Clermont Auvergne	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferrand	Ministère de l'Er	Public	Licence - Sciences - technologies - s	Licence - Portail Informatique-Mathé	14
0632084Y	Université Clermont Auvergne	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferrand	Ministère de l'Er	Public	Licence - Arts-lettres-langues	Licence - Langues étrangères appliqu	18
0632084Y	Université Clermont Auvergne	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferrand	Ministère de l'Er	Public	Licence - Sciences - technologies - s	Double licence - Chimie / Sciences de	10
0632084Y	Université Clermont Auvergne	Moulins	Clermont-Ferrand	Ministère de l'Er	Public	Licence - Sciences humaines et soci	Licence - Professorat des Ecoles	13
0632084Y	Université Clermont Auvergne	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferrand	Ministère de l'Er	Public	Licence - Sciences humaines et soci	Licence - Professorat des Ecoles	13
0632084Y	Université Clermont Auvergne	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferrand	Ministère de l'Er	Public	Licence - Arts-lettres-langues	Licence - Langues, littératures et civil	12
0632084Y	Université Clermont Auvergne	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferrand	Ministère de l'Er	Public	Licence - Arts-lettres-langues	Licence - Langues, littératures et civil	9
0632084Y	Université Clermont Auvergne	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferrand	Ministère de l'Er	Public	Licence - Sciences humaines et soci	Licence - Psychologie - Entièrement e	
0632084Y	Université Clermont Auvergne	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferrand	Ministère de l'Er	Public	Licence - Sciences - technologies - s	Licence - Portail Géologie-Chimie	10
0632084Y	Université Clermont Auvergne	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferrand	Ministère de l'Er	Public	Licence - Sciences - technologies - s	Licence - Portail Physique Sciences p	9
0632084Y	Université Clermont Auvergne	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferrand	Ministère de l'Er	Public	Licence - Droit-économie-gestion	Licence - Administration économique	22
0632084Y	Université Clermont Auvergne	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferrand	Ministère de l'Er	Public	Licence - Droit-économie-gestion	Licence - Economie	18
0632084Y	Université Clermont Auvergne	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferrand	Ministère de l'Er	Public	Licence - Arts-lettres-langues	Licence - Langues étrangères appliqu	22
0632084Y	Université Clermont Auvergne	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferrand	Ministère de l'Er	Public	Licence - Arts-lettres-langues	Licence - Langues, littératures et civil	
0632084Y	Université Clermont Auvergne	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferrand	Ministère de l'Er	Public	Licence - Arts-lettres-langues	Licence - Langues étrangères appliqu	20
0632084Y	Université Clermont Auvergne	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferrand	Ministère de l'Er	Public	Licence - Arts-lettres-langues	Licence - Langues étrangères appliqu	15
0632084Y	Université Clermont Auvergne	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferrand	Ministère de l'Er	Public	Licence - Arts-lettres-langues	Licence - Langues étrangères appliqu	21
0632084Y	Université Clermont Auvergne	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferrand	Ministère de l'Er	Public	Licence - Arts-lettres-langues	Licence - Langues, littératures et civil	
0632084Y	Université Clermont Auvergne	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferrand	Ministère de l'Er	Public	Licence - Arts-lettres-langues	Licence - Langues, littératures et civil	
0632084Y	Université Clermont Auvergne	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferrand	Ministère de l'Er	Public	Licence - Sciences humaines et soci	Licence - Philosophie	17
0632084Y	Université Clermont Auvergne	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferrand	Ministère de l'Er	Public	Licence - Arts-lettres-langues	Licence - Langues, littératures et civil	
0632084Y	Université Clermont Auvergne	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferrand	Ministère de l'Er	Public	Licence - Arts-lettres-langues	Licence - Lettres - Parcours Lettres m	15
0632084Y	Université Clermont Auvergne	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferrand	Ministère de l'Er	Public	Licence - Arts-lettres-langues	Licence - Lettres - Parcours Lettres cl	17
0632084Y	Université Clermont Auvergne	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferrand	Ministère de l'Er	Public	Licence - Arts-lettres-langues	Licence - Double diplôme - Licence E	10
0632084Y	Université Clermont Auvergne	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferrand	Ministère de l'Er	Public	Licence - Sciences humaines et soci	Licence - Sciences du langage	14
0632084Y	Université Clermont Auvergne	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferrand	Ministère de l'Er	Public	Licence - Arts-lettres-langues	Licence - Double diplôme - Licence E	12
0632084Y	Université Clermont Auvergne	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferrand	Ministère de l'Er	Public	Licence - Sciences humaines et soci	Licence - Géographie et aménageme	14
0632084Y	Université Clermont Auvergne	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferrand	Ministère de l'Er	Public	Licence - Sciences humaines et soci	Licence - Histoire	16
0632084Y	Université Clermont Auvergne	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferrand	Ministère de l'Er	Public	Licence - Sciences humaines et soci	Licence - Histoire de l'art et archéolo	17
0632084Y	Université Clermont Auvergne	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferrand	Ministère de l'Er	Public	Licence - Sciences humaines et soci	Licence - Information et communicat	15
0632084Y	Université Clermont Auvergne	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferrand	Ministère de l'Er	Public	Licence - Arts-lettres-langues	Licence - Etudes culturelles - Parcour	16
0632084Y	Université Clermont Auvergne - Site de Vichy	Vichy	Clermont-Ferrand	Ministère de l'Er	Public	Licence - Sciences - technologies - s	Licence - Portail STAPS site de Vichy	12
0632084Y	Université Clermont Auvergne	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferrand	Ministère de l'Er	Public	Licence - Sciences - technologies - s	Licence - Portail STAPS - Clermont-Fe	12
0422375D	CENTRE REGIONAL ASSOCIE AU CNAM - Site de	Montbrison	Lyon	Ministère de l'Er	Public	Licence - Droit-économie-gestion	Licence - Gestion - Parcours Gestion	13
0690253A	Institution des Chartreux / CNAM Lyon	Lyon 7e Arrondissement	Lyon	Ministère de l'Er	Public	Licence - Droit-économie-gestion	Licence - Double diplôme - Licence G	18
0422138W	Université Jean Monnet - Campus de Roanne	Roanne	Lyon	Ministère de l'Er	Public	Licence - Droit-économie-gestion	Licence - Administration économique	18
0422138W	Université Jean Monnet - Campus de Roanne	Roanne	Lyon	Ministère de l'Er	Public	Licence - Droit-économie-gestion	Licence - Administration économique	18
0422138W	Université Jean Monnet - Campus de Roanne	Roanne	Lyon	Ministère de l'Er	Public	Licence - Sciences - technologies - s	Licence - Sciences pour l'ingénieur	17
0422388T	Université Jean Monnet - Saint Etienne	Saint-Etienne	Lyon	Ministère de l'Er	Public	Licence - Arts-lettres-langues	Licence - Lettres - Parcours Lettres et	19
0422388T	Université Jean Monnet - Saint Etienne	Saint-Etienne	Lyon	Ministère de l'Er	Public	Licence - Sciences - technologies - s	Licence - Parcours d'Accès Spécifique	17

0422388T	Université Jean Monnet - Saint Etienne	Saint-Etienne	Lyon	Ministère de l'Er	Public	Licence - Sciences - technologies - s	Licence - Parcours d'Accès Spécifique	17
0422388T	Université Jean Monnet - Saint Etienne	Saint-Etienne	Lyon	Ministère de l'Er	Public	Licence - Sciences - technologies - s	Licence - Parcours d'Accès Spécifique	17
0422388T	Université Jean Monnet - Saint Etienne	Saint-Etienne	Lyon	Ministère de l'Er	Public	Licence - Sciences - technologies - s	Licence - Parcours d'Accès Spécifique	17
0422388T	Université Jean Monnet - Saint Etienne	Saint-Etienne	Lyon	Ministère de l'Er	Public	Licence - Sciences - technologies - s	Licence - Parcours d'Accès Spécifique	17
0422388T	Université Jean Monnet - Saint Etienne	Saint-Etienne	Lyon	Ministère de l'Er	Public	Licence - Sciences - technologies - s	Licence - Parcours d'Accès Spécifique	17
0422388T	Université Jean Monnet - Saint Etienne	Saint-Etienne	Lyon	Ministère de l'Er	Public	Licence - Sciences - technologies - s	Licence - Parcours d'Accès Spécifique	17
0422388T	Université Jean Monnet - Saint Etienne	Saint-Etienne	Lyon	Ministère de l'Er	Public	Licence - Sciences - technologies - s	Licence - Parcours d'Accès Spécifique	17
0422388T	Université Jean Monnet - Saint Etienne	Saint-Etienne	Lyon	Ministère de l'Er	Public	Licence - Droit-économie-gestion	Licence - Droit - Accès Santé (LAS)	24
0422388T	Université Jean Monnet - Saint Etienne	Saint-Etienne	Lyon	Ministère de l'Er	Public	Licence - Droit-économie-gestion	Licence - Droit	20
0422388T	Université Jean Monnet - Saint Etienne	Saint-Etienne	Lyon	Ministère de l'Er	Public	Licence - Sciences - technologies - s	Licence - Sciences et Techniques des	11
0422388T	Université Jean Monnet - Saint Etienne	Saint-Etienne	Lyon	Ministère de l'Er	Public	Licence - Sciences - technologies - s	Licence - Sciences et Techniques des	11
0422388T	Université Jean Monnet - Saint Etienne	Saint-Etienne	Lyon	Ministère de l'Er	Public	Licence - Arts-lettres-langues	Licence - Lettres - Parcours Lettres, la	17
0422388T	Université Jean Monnet - Saint Etienne	Saint-Etienne	Lyon	Ministère de l'Er	Public	Licence - Droit-économie-gestion	Licence - Gestion	13
0422388T	Université Jean Monnet - Saint Etienne	Saint-Etienne	Lyon	Ministère de l'Er	Public	Licence - Droit-économie-gestion	Licence - Economie	16
0422388T	Université Jean Monnet - Saint Etienne	Saint-Etienne	Lyon	Ministère de l'Er	Public	Licence - Droit-économie-gestion	Licence - Economie - Parcours Intern	15
0422388T	Université Jean Monnet - Saint Etienne	Saint-Etienne	Lyon	Ministère de l'Er	Public	Licence - Sciences - technologies - s	Licence - Chimie - BGC	16
0422388T	Université Jean Monnet - Saint Etienne	Saint-Etienne	Lyon	Ministère de l'Er	Public	Licence - Sciences - technologies - s	Licence - Chimie - BGC - Accès Santé	16
0422388T	Université Jean Monnet - Saint Etienne	Saint-Etienne	Lyon	Ministère de l'Er	Public	Licence - Sciences - technologies - s	Licence - Chimie	16
0422388T	Université Jean Monnet - Saint Etienne	Saint-Etienne	Lyon	Ministère de l'Er	Public	Licence - Sciences - technologies - s	Licence - Chimie - Accès Santé (LAS)	16
0422388T	Université Jean Monnet - Saint Etienne	Saint-Etienne	Lyon	Ministère de l'Er	Public	Licence - Sciences - technologies - s	Licence - Sciences de la terre	19
0422388T	Université Jean Monnet - Saint Etienne	Saint-Etienne	Lyon	Ministère de l'Er	Public	Licence - Sciences - technologies - s	Licence - Sciences de la terre - Accès	19
0422388T	Université Jean Monnet - Saint Etienne	Saint-Etienne	Lyon	Ministère de l'Er	Public	Licence - Sciences - technologies - s	Licence - Sciences de la vie	15
0422388T	Université Jean Monnet - Saint Etienne	Saint-Etienne	Lyon	Ministère de l'Er	Public	Licence - Sciences - technologies - s	Licence - Sciences de la vie - Accès S	15
0422388T	Université Jean Monnet - Saint Etienne	Saint-Etienne	Lyon	Ministère de l'Er	Public	Licence - Sciences - technologies - s	Licence - Mathématiques	16
0422388T	Université Jean Monnet - Saint Etienne	Saint-Etienne	Lyon	Ministère de l'Er	Public	Licence - Sciences - technologies - s	Licence - Mathématiques - Accès Sa	16
0422388T	Université Jean Monnet - Saint Etienne	Saint-Etienne	Lyon	Ministère de l'Er	Public	Licence - Sciences - technologies - s	Licence - Informatique	17
0422388T	Université Jean Monnet - Saint Etienne	Saint-Etienne	Lyon	Ministère de l'Er	Public	Licence - Sciences - technologies - s	Licence - Physique	17
0422388T	Université Jean Monnet - Saint Etienne	Saint-Etienne	Lyon	Ministère de l'Er	Public	Licence - Sciences - technologies - s	Licence - Physique - Accès Santé (LA	17
0422388T	Université Jean Monnet - Saint Etienne	Saint-Etienne	Lyon	Ministère de l'Er	Public	Licence - Sciences - technologies - s	Licence - Sciences pour la santé	16
0422388T	Université Jean Monnet - Saint Etienne	Saint-Etienne	Lyon	Ministère de l'Er	Public	Licence - Sciences - technologies - s	Licence - Sciences pour la santé - Ac	16
0422388T	Université Jean Monnet - Saint Etienne	Saint-Etienne	Lyon	Ministère de l'Er	Public	Licence - Sciences humaines et soci	Licence - Sciences de l'éducation et d	15
0422388T	Université Jean Monnet - Saint Etienne	Saint-Etienne	Lyon	Ministère de l'Er	Public	Licence - Sciences humaines et soci	Licence - Sciences de l'éducation et d	19
0422388T	Université Jean Monnet - Saint Etienne	Saint-Etienne	Lyon	Ministère de l'Er	Public	Licence - Sciences humaines et soci	Licence - Professorat des Ecoles	15
0422388T	Université Jean Monnet - Saint Etienne	Saint-Etienne	Lyon	Ministère de l'Er	Public	Licence - Droit-économie-gestion	Licence - Double diplôme - Licence E	12
0422388T	Université Jean Monnet - Saint Etienne	Saint-Etienne	Lyon	Ministère de l'Er	Public	Licence - Arts-lettres-langues	Licence - Arts plastiques	17
0422388T	Université Jean Monnet - Saint Etienne	Saint-Etienne	Lyon	Ministère de l'Er	Public	Licence - Arts-lettres-langues	Licence - Langues étrangères appliqu	21
0422388T	Université Jean Monnet - Saint Etienne	Saint-Etienne	Lyon	Ministère de l'Er	Public	Licence - Arts-lettres-langues	Licence - Langues étrangères appliqu	21
0422388T	Université Jean Monnet - Saint Etienne	Saint-Etienne	Lyon	Ministère de l'Er	Public	Licence - Arts-lettres-langues	Licence - Langues étrangères appliqu	27
0422388T	Université Jean Monnet - Saint Etienne	Saint-Etienne	Lyon	Ministère de l'Er	Public	Licence - Arts-lettres-langues	Licence - Langues, littératures et civil	22
0422388T	Université Jean Monnet - Saint Etienne	Saint-Etienne	Lyon	Ministère de l'Er	Public	Licence - Arts-lettres-langues	Licence - Langues, littératures et civil	25
0422388T	Université Jean Monnet - Saint Etienne	Saint-Etienne	Lyon	Ministère de l'Er	Public	Licence - Arts-lettres-langues	Licence - Lettres - Parcours Lettres m	17
0422388T	Université Jean Monnet - Saint Etienne	Saint-Etienne	Lyon	Ministère de l'Er	Public	Licence - Arts-lettres-langues	Licence - Musicologie	16
0422388T	Université Jean Monnet - Saint Etienne	Saint-Etienne	Lyon	Ministère de l'Er	Public	Licence - Arts-lettres-langues	Licence - Langues étrangères appliqu	22
0422388T	Université Jean Monnet - Saint Etienne	Saint-Etienne	Lyon	Ministère de l'Er	Public	Licence - Droit-économie-gestion	Licence - Administration publique	21
0422388T	Université Jean Monnet - Saint Etienne	Saint-Etienne	Lyon	Ministère de l'Er	Public	Licence - Sciences humaines et soci	Licence - Géographie et aménageme	19
0422388T	Université Jean Monnet - Saint Etienne	Saint-Etienne	Lyon	Ministère de l'Er	Public	Licence - Sciences humaines et soci	Licence - Histoire	17
0422388T	Université Jean Monnet - Saint Etienne	Saint-Etienne	Lyon	Ministère de l'Er	Public	Licence - Sciences humaines et soci	Licence - Sociologie	21
0011492S	Université Claude Bernard Lyon 1 - Site de Valse	Valserhône	Lyon	Ministère de l'Er	Public	Licence - Sciences - technologies - s	Licence - Portail Physique / Chimie /	11
0691774D	Université Claude Bernard Lyon 1	Villeurbanne	Lyon	Ministère de l'Er	Public	DEUST	DEUST - Animation et gestion des act	11
0691774D	Université Claude Bernard Lyon 1	Villeurbanne	Lyon	Ministère de l'Er	Public	Licence - Sciences - technologies - s	Double licence - Physique / Mathéma	10
0691774D	Université Claude Bernard Lyon 1	Villeurbanne	Lyon	Ministère de l'Er	Public	Licence - Sciences - technologies - s	Licence - Portail portail Mathématiqu	15

0691774D	Université Claude Bernard Lyon 1	Villeurbanne	Lyon	Ministère de l'Er	Public	Licence - Sciences - technologies - s	Licence - Portail portail Mathématiqu	15
0691774D	Université Claude Bernard Lyon 1	Villeurbanne	Lyon	Ministère de l'Er	Public	Licence - Sciences - technologies - s	Licence - Portail Biosciences et Géosc	12
0691774D	Université Claude Bernard Lyon 1	Villeurbanne	Lyon	Ministère de l'Er	Public	Licence - Sciences - technologies - s	Licence - Portail Biosciences et Géosc	12
0691774D	Université Claude Bernard Lyon 1	Villeurbanne	Lyon	Ministère de l'Er	Public	Licence - Sciences - technologies - s	Licence - Portail Physique / Chimie /	12
0691774D	Université Claude Bernard Lyon 1	Villeurbanne	Lyon	Ministère de l'Er	Public	Licence - Sciences - technologies - s	Licence - Portail Physique / Chimie /	12
0691774D	Université Claude Bernard Lyon 1	Bourg-en-Bresse	Lyon	Ministère de l'Er	Public	Licence - Sciences - technologies - s	Licence - Parcours d'Accès Spécifique	15
0691774D	Université Claude Bernard Lyon 1	Bourg-en-Bresse	Lyon	Ministère de l'Er	Public	Licence - Sciences - technologies - s	Licence - Parcours d'Accès Spécifique	15
0691774D	Université Claude Bernard Lyon 1	Bourg-en-Bresse	Lyon	Ministère de l'Er	Public	Licence - Sciences - technologies - s	Licence - Parcours d'Accès Spécifique	15
0691774D	Université Claude Bernard Lyon 1	Villeurbanne	Lyon	Ministère de l'Er	Public	Licence - Sciences - technologies - s	Licence - Parcours d'Accès Spécifique	15
0691774D	Université Claude Bernard Lyon 1	Villeurbanne	Lyon	Ministère de l'Er	Public	Licence - Sciences - technologies - s	Licence - Parcours d'Accès Spécifique	15
0691774D	Université Claude Bernard Lyon 1	Villeurbanne	Lyon	Ministère de l'Er	Public	Licence - Sciences - technologies - s	Licence - Parcours d'Accès Spécifique	15
0691774D	Université Claude Bernard Lyon 1	Villeurbanne	Lyon	Ministère de l'Er	Public	Licence - Sciences - technologies - s	Licence - Parcours d'Accès Spécifique	15
0691774D	Université Claude Bernard Lyon 1	Villeurbanne	Lyon	Ministère de l'Er	Public	Licence - Sciences - technologies - s	Licence - Parcours d'Accès Spécifique	15
0691774D	Université Claude Bernard Lyon 1	Villeurbanne	Lyon	Ministère de l'Er	Public	Licence - Sciences - technologies - s	Licence - Parcours d'Accès Spécifique	15
0691774D	Université Claude Bernard Lyon 1	Villeurbanne	Lyon	Ministère de l'Er	Public	Licence - Sciences - technologies - s	Licence - Parcours d'Accès Spécifique	15
0691774D	Université Claude Bernard Lyon 1	Villeurbanne	Lyon	Ministère de l'Er	Public	Licence - Sciences - technologies - s	Licence - Parcours d'Accès Spécifique	15
0691774D	Université Claude Bernard Lyon 1	Villeurbanne	Lyon	Ministère de l'Er	Public	Licence - Sciences - technologies - s	Licence - Parcours d'Accès Spécifique	15
0691774D	Université Claude Bernard Lyon 1	Villeurbanne	Lyon	Ministère de l'Er	Public	Licence - Sciences - technologies - s	Licence - Parcours d'Accès Spécifique	15
0691774D	Université Claude Bernard Lyon 1	Villeurbanne	Lyon	Ministère de l'Er	Public	Licence - Sciences - technologies - s	Licence - Sciences pour la santé	15
0691774D	Université Claude Bernard Lyon 1	Villeurbanne	Lyon	Ministère de l'Er	Public	Licence - Sciences - technologies - s	Licence - Sciences pour la santé - Ac	15
0691774D	Université Claude Bernard Lyon 1	Villeurbanne	Lyon	Ministère de l'Er	Public	Licence - Sciences - technologies - s	Licence - Sciences et Techniques des	12
0691774D	Université Claude Bernard Lyon 1	Villeurbanne	Lyon	Ministère de l'Er	Public	Licence - Sciences - technologies - s	Licence - Sciences et Techniques des	12
0691774D	Université Claude Bernard Lyon 1	Villeurbanne	Lyon	Ministère de l'Er	Public	Licence - Sciences - technologies - s	Double licence - Mathématiques / Ec	10
0691774D	Université Claude Bernard Lyon 1	Villeurbanne	Lyon	Ministère de l'Er	Public	Licence - Sciences - technologies - s	Double licence - Mathématiques / Sc	10
0691774D	Université Claude Bernard Lyon 1	Villeurbanne	Lyon	Ministère de l'Er	Public	DEUST	DEUST - Métiers de la forme	9
0691774D	Université Claude Bernard Lyon 1	Villeurbanne	Lyon	Ministère de l'Er	Public	DEUST	DEUST - Animation et gestion des act	10
0691774D	Université Claude Bernard Lyon 1	Villeurbanne	Lyon	Ministère de l'Er	Public	DEUST	DEUST - Animation et gestion des act	8
0691774D	Université Claude Bernard Lyon 1	Villeurbanne	Lyon	Ministère de l'Er	Public	DEUST	DEUST - Animation et gestion des act	10
0691774D	Université Claude Bernard Lyon 1	Villeurbanne	Lyon	Ministère de l'Er	Public	CUPGE - Sciences, technologie, sant	CUPGE - Cursus préparatoire aux cor	10
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Lyon 7e Arrondissement	Lyon	Ministère de l'Er	Public	Licence - Droit-économie-gestion	Licence - Double diplôme - Licence D	7
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Bron	Lyon	Ministère de l'Er	Public	Licence - Arts-lettres-langues	Licence - Lettres - Lettres modernes	13
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Bron	Lyon	Ministère de l'Er	Public	Licence - Arts-lettres-langues	Licence - Lettres - Lettres modernes	13
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Bron	Lyon	Ministère de l'Er	Public	Licence - Arts-lettres-langues	Licence - Lettres - Lettres classiques	13
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Bron	Lyon	Ministère de l'Er	Public	Licence - Arts-lettres-langues	Licence - Lettres - Lettres classiques	13
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Bron	Lyon	Ministère de l'Er	Public	Licence - Arts-lettres-langues	Licence - Lettres - Lettres classiques	13
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Bron	Lyon	Ministère de l'Er	Public	Licence - Arts-lettres-langues	Licence - Lettres - Lettres modernes	13
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Lyon 7e Arrondissement	Lyon	Ministère de l'Er	Public	Licence - Arts-lettres-langues	Licence - Musicologie - Parcours Mus	14
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Bron	Lyon	Ministère de l'Er	Public	Licence - Arts-lettres-langues	Licence - Sciences du langage - Lettre	19
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Bron	Lyon	Ministère de l'Er	Public	Licence - Arts-lettres-langues	Licence - Sciences du langage - Scien	19
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Bron	Lyon	Ministère de l'Er	Public	Licence - Arts-lettres-langues	Licence - Sciences du langage - LEA A	19
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Bron	Lyon	Ministère de l'Er	Public	Licence - Arts-lettres-langues	Licence - Sciences du langage - LEA A	19
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Bron	Lyon	Ministère de l'Er	Public	Licence - Arts-lettres-langues	Licence - Sciences du langage - LEA A	19
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Bron	Lyon	Ministère de l'Er	Public	Licence - Arts-lettres-langues	Licence - Sciences du langage - LEA A	19
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Bron	Lyon	Ministère de l'Er	Public	Licence - Arts-lettres-langues	Licence - Sciences du langage - LEA A	19
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Bron	Lyon	Ministère de l'Er	Public	Licence - Arts-lettres-langues	Licence - Sciences du langage - LEA A	19
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Bron	Lyon	Ministère de l'Er	Public	Licence - Arts-lettres-langues	Licence - Sciences du langage - Lettre	19
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Bron	Lyon	Ministère de l'Er	Public	Licence - Arts-lettres-langues	Licence - Langues étrangères appliqu	27
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Bron	Lyon	Ministère de l'Er	Public	Licence - Arts-lettres-langues	Licence - Langues étrangères appliqu	27
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Bron	Lyon	Ministère de l'Er	Public	Licence - Arts-lettres-langues	Licence - Langues étrangères appliqu	27
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Bron	Lyon	Ministère de l'Er	Public	Licence - Arts-lettres-langues	Licence - Langues étrangères appliqu	22
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Bron	Lyon	Ministère de l'Er	Public	Licence - Arts-lettres-langues	Licence - Langues étrangères appliqu	22

0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Bron	Lyon	Ministère de l'Er	Public	Licence - Arts-lettres-langues	Licence - Langues étrangères appliqu 22
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Bron	Lyon	Ministère de l'Er	Public	Licence - Arts-lettres-langues	Licence - Langues étrangères appliqu 26
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Bron	Lyon	Ministère de l'Er	Public	Licence - Arts-lettres-langues	Licence - Langues étrangères appliqu 26
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Bron	Lyon	Ministère de l'Er	Public	Licence - Arts-lettres-langues	Licence - Langues étrangères appliqu 26
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Bron	Lyon	Ministère de l'Er	Public	Licence - Arts-lettres-langues	Licence - Langues étrangères appliqu 21
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Bron	Lyon	Ministère de l'Er	Public	Licence - Arts-lettres-langues	Licence - Langues étrangères appliqu 21
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Bron	Lyon	Ministère de l'Er	Public	Licence - Arts-lettres-langues	Licence - Langues étrangères appliqu 21
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Bron	Lyon	Ministère de l'Er	Public	Licence - Arts-lettres-langues	Licence - Langues étrangères appliqu 23
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Bron	Lyon	Ministère de l'Er	Public	Licence - Arts-lettres-langues	Licence - Langues étrangères appliqu 23
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Bron	Lyon	Ministère de l'Er	Public	Licence - Arts-lettres-langues	Licence - Langues étrangères appliqu 23
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Bron	Lyon	Ministère de l'Er	Public	Licence - Arts-lettres-langues	Licence - Langues étrangères appliqu 15
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Bron	Lyon	Ministère de l'Er	Public	Licence - Arts-lettres-langues	Licence - Langues étrangères appliqu 15
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Bron	Lyon	Ministère de l'Er	Public	Licence - Arts-lettres-langues	Licence - Langues étrangères appliqu 15
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Bron	Lyon	Ministère de l'Er	Public	Licence - Arts-lettres-langues	Licence - Langues, littératures et civil 25
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Bron	Lyon	Ministère de l'Er	Public	Licence - Arts-lettres-langues	Licence - Langues, littératures et civil 18
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Bron	Lyon	Ministère de l'Er	Public	Licence - Arts-lettres-langues	Licence - Langues, littératures et civil 18
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Bron	Lyon	Ministère de l'Er	Public	Licence - Arts-lettres-langues	Licence - Langues, littératures et civil 18
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Bron	Lyon	Ministère de l'Er	Public	Licence - Arts-lettres-langues	Licence - Langues, littératures et civil 18
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Bron	Lyon	Ministère de l'Er	Public	Licence - Arts-lettres-langues	Licence - Langues, littératures et civil 18
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Bron	Lyon	Ministère de l'Er	Public	Licence - Arts-lettres-langues	Licence - Langues, littératures et civil 18
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Bron	Lyon	Ministère de l'Er	Public	Licence - Arts-lettres-langues	Licence - Langues, littératures et civil 33
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Bron	Lyon	Ministère de l'Er	Public	Licence - Arts-lettres-langues	Licence - Langues, littératures et civil 33
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Bron	Lyon	Ministère de l'Er	Public	Licence - Sciences humaines et soci	Licence - Sociologie - Sociologie – Psy 16
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Bron	Lyon	Ministère de l'Er	Public	Licence - Sciences humaines et soci	Licence - Sociologie - Sociologie – Inf 16
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Bron	Lyon	Ministère de l'Er	Public	Licence - Sciences humaines et soci	Licence - Sociologie - Economie et ge 16
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Bron	Lyon	Ministère de l'Er	Public	Licence - Sciences humaines et soci	Licence - Sciences sociales - Sciences 15
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Bron	Lyon	Ministère de l'Er	Public	Licence - Sciences humaines et soci	Licence - Sciences sociales - Sciences 15
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Bron	Lyon	Ministère de l'Er	Public	Licence - Sciences humaines et soci	Licence - Sciences sociales - Sciences 15
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Bron	Lyon	Ministère de l'Er	Public	Licence - Sciences humaines et soci	Licence - Sciences de l'Homme, Anth 16
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Bron	Lyon	Ministère de l'Er	Public	Licence - Sciences humaines et soci	Licence - Sciences de l'Homme, Anth 16
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Bron	Lyon	Ministère de l'Er	Public	Licence - Sciences humaines et soci	Licence - Science politique - Science 12
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Bron	Lyon	Ministère de l'Er	Public	Licence - Sciences humaines et soci	Licence - Science politique - Science 12
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Bron	Lyon	Ministère de l'Er	Public	Licence - Sciences humaines et soci	Licence - Science politique - Science 12
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Bron	Lyon	Ministère de l'Er	Public	Licence - Sciences humaines et soci	Licence - Psychologie - Sciences de l' 15
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Bron	Lyon	Ministère de l'Er	Public	Licence - Sciences humaines et soci	Licence - Psychologie - Sociologie 15
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Bron	Lyon	Ministère de l'Er	Public	Licence - Sciences humaines et soci	Licence - Psychologie - Sciences cogn 15
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Bron	Lyon	Ministère de l'Er	Public	Licence - Sciences humaines et soci	Licence - Psychologie - Sciences de l' 15
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Bron	Lyon	Ministère de l'Er	Public	Licence - Sciences humaines et soci	Licence - Sciences de l'éducation et c 14
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Bron	Lyon	Ministère de l'Er	Public	Licence - Sciences humaines et soci	Licence - Sciences de l'éducation et c 14
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Bron	Lyon	Ministère de l'Er	Public	Licence - Sciences humaines et soci	Licence - Sciences de l'éducation et c 14
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Bron	Lyon	Ministère de l'Er	Public	Licence - Sciences humaines et soci	Licence - Mathématiques et informat 17
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Bron	Lyon	Ministère de l'Er	Public	Licence - Sciences humaines et soci	Licence - Mathématiques et informat 17
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Bron	Lyon	Ministère de l'Er	Public	Licence - Sciences humaines et soci	Licence - Mathématiques et informat 17
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Bron	Lyon	Ministère de l'Er	Public	Licence - Sciences humaines et soci	Licence - Mathématiques et informat 17
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Bron	Lyon	Ministère de l'Er	Public	Licence - Sciences humaines et soci	Licence - Mathématiques et informat 17
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Bron	Lyon	Ministère de l'Er	Public	Licence - Sciences humaines et soci	Licence - Mathématiques et informat 17
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Bron	Lyon	Ministère de l'Er	Public	Licence - Sciences humaines et soci	Licence - Information et communicat 15
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Bron	Lyon	Ministère de l'Er	Public	Licence - Sciences humaines et soci	Licence - Information et communicat 15
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Bron	Lyon	Ministère de l'Er	Public	Licence - Sciences humaines et soci	Licence - Information et communicat 15
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Bron	Lyon	Ministère de l'Er	Public	Licence - Sciences humaines et soci	Licence - Information et communicat 15
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Bron	Lyon	Ministère de l'Er	Public	Licence - Sciences humaines et soci	Licence - Information et communicat 15

0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Bron		Lyon	Ministère de l'Er	Public	Licence - Sciences humaines et soci	Licence - Histoire - Histoire – Histoire	13
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Bron		Lyon	Ministère de l'Er	Public	Licence - Sciences humaines et soci	Licence - Histoire - Histoire - Sciences	13
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Bron		Lyon	Ministère de l'Er	Public	Licence - Sciences humaines et soci	Licence - Histoire - Histoire – Géogra	13
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Bron		Lyon	Ministère de l'Er	Public	Licence - Sciences humaines et soci	Licence - Histoire de l'art et archéolo	13
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Bron		Lyon	Ministère de l'Er	Public	Licence - Sciences humaines et soci	Licence - Histoire de l'art et archéolo	13
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Bron		Lyon	Ministère de l'Er	Public	Licence - Sciences humaines et soci	Licence - Histoire de l'art et archéolo	13
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Bron		Lyon	Ministère de l'Er	Public	Licence - Sciences humaines et soci	Licence - Histoire de l'art et archéolo	13
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Bron		Lyon	Ministère de l'Er	Public	Licence - Sciences humaines et soci	Licence - Histoire de l'art et archéolo	13
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Bron		Lyon	Ministère de l'Er	Public	Licence - Sciences humaines et soci	Licence - Géographie et aménageme	13
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Bron		Lyon	Ministère de l'Er	Public	Licence - Sciences humaines et soci	Licence - Géographie et aménageme	13
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Bron		Lyon	Ministère de l'Er	Public	Licence - Sciences humaines et soci	Licence - Géographie et aménageme	13
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Lyon 7e	Arrondissement	Lyon	Ministère de l'Er	Public	Licence - Droit-économie-gestion	Licence - Economie et gestion - Econ	13
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Lyon 7e	Arrondissement	Lyon	Ministère de l'Er	Public	Licence - Droit-économie-gestion	Licence - Economie et gestion - Econ	13
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Lyon 7e	Arrondissement	Lyon	Ministère de l'Er	Public	Licence - Droit-économie-gestion	Licence - Economie et gestion - Econ	13
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Lyon 7e	Arrondissement	Lyon	Ministère de l'Er	Public	Licence - Droit-économie-gestion	Licence - Economie et gestion - Econ	13
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Lyon 7e	Arrondissement	Lyon	Ministère de l'Er	Public	Licence - Droit-économie-gestion	Licence - Economie et gestion - Econ	13
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Lyon 7e	Arrondissement	Lyon	Ministère de l'Er	Public	Licence - Droit-économie-gestion	Licence - Droit - Droit – Economie et	16
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Lyon 7e	Arrondissement	Lyon	Ministère de l'Er	Public	Licence - Droit-économie-gestion	Licence - Droit - Droit – Histoire de l'	16
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Lyon 7e	Arrondissement	Lyon	Ministère de l'Er	Public	Licence - Droit-économie-gestion	Licence - Droit - Droit – Administratio	16
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Lyon 7e	Arrondissement	Lyon	Ministère de l'Er	Public	Licence - Droit-économie-gestion	Licence - Droit - Droit – Science politi	16
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Lyon 7e	Arrondissement	Lyon	Ministère de l'Er	Public	Licence - Droit-économie-gestion	Licence - Droit - Droit - Administratio	16
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Bron		Lyon	Ministère de l'Er	Public	Licence - Droit-économie-gestion	Licence - Administration économique	19
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Bron		Lyon	Ministère de l'Er	Public	Licence - Droit-économie-gestion	Licence - Administration économique	19
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Bron		Lyon	Ministère de l'Er	Public	Licence - Droit-économie-gestion	Licence - Administration économique	19
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Bron		Lyon	Ministère de l'Er	Public	Licence - Droit-économie-gestion	Licence - Administration économique	19
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Bron		Lyon	Ministère de l'Er	Public	Licence - Droit-économie-gestion	Licence - Administration économique	19
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Bron		Lyon	Ministère de l'Er	Public	Licence - Droit-économie-gestion	Licence - Administration économique	19
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Bron		Lyon	Ministère de l'Er	Public	Licence - Droit-économie-gestion	Licence - Administration économique	19
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Bron		Lyon	Ministère de l'Er	Public	Licence - Droit-économie-gestion	Licence - Administration économique	19
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Lyon 7e	Arrondissement	Lyon	Ministère de l'Er	Public	Licence - Droit-économie-gestion	Licence - Administration publique - D	20
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Bron		Lyon	Ministère de l'Er	Public	Licence - Sciences - technologies - s	Licence - Informatique - Informatique	17
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Bron		Lyon	Ministère de l'Er	Public	Licence - Sciences - technologies - s	Licence - Informatique - Informatique	17
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Bron		Lyon	Ministère de l'Er	Public	Licence - Sciences - technologies - s	Licence - Sciences cognitives - Parcou	12
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Bron		Lyon	Ministère de l'Er	Public	Licence - Arts-lettres-langues	Licence - Arts du spectacle - Histoire	15
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Bron		Lyon	Ministère de l'Er	Public	Licence - Arts-lettres-langues	Licence - Arts du spectacle - Informat	15
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Bron		Lyon	Ministère de l'Er	Public	Licence - Arts-lettres-langues	Licence - Arts du spectacle - Lettres r	15
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Bron		Lyon	Ministère de l'Er	Public	Licence - Arts-lettres-langues	Licence - Arts du spectacle - Lettres c	15
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Bourg-en-Bresse		Lyon	Ministère de l'Er	Public	Licence - Sciences humaines et soci	Licence - Professorat des Ecoles	13
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Lyon 7e	Arrondissement	Lyon	Ministère de l'Er	Public	Licence - Sciences humaines et soci	Licence - Professorat des Ecoles	13
0692198P	Université Lyon 2 - Campus Porte des Alpes	Bron		Lyon	Ministère de l'Er	Public	Licence - Sciences humaines et soci	Licence - Double diplôme - Licence Ir	5
0692198P	Université Lyon 2 - Campus Porte des Alpes	Bron		Lyon	Ministère de l'Er	Public	Licence - Sciences humaines et soci	Licence - Double diplôme - Licence H	16
0692198P	Université Lyon 2 - Campus Porte des Alpes	Bron		Lyon	Ministère de l'Er	Public	Licence - Arts-lettres-langues	Licence - Langues, littératures et civil	24
0692198P	Université Lyon 2 - Campus Porte des Alpes	Bron		Lyon	Ministère de l'Er	Public	Licence - Arts-lettres-langues	Licence - Langues, littératures et civil	24
0692198P	Université Lyon 2 - Campus Porte des Alpes	Bron		Lyon	Ministère de l'Er	Public	Licence - Arts-lettres-langues	Licence - Double diplôme - Licence La	11
0011329P	Campus de Bourg-en-Bresse - Université Lyon 3	Bourg-en-Bresse		Lyon	Ministère de l'Er	Public	Licence - Droit-économie-gestion	Licence - Droit - Droit.	17
0011329P	Campus de Bourg-en-Bresse - Université Lyon 3	Bourg-en-Bresse		Lyon	Ministère de l'Er	Public	Licence - Droit-économie-gestion	Licence - Droit - Droit. - Accès Santé	21
0011329P	Campus de Bourg-en-Bresse - Université Lyon 3	Bourg-en-Bresse		Lyon	Ministère de l'Er	Public	Licence - Droit-économie-gestion	Licence - Gestion - Parcours Gestion	11
0011329P	Campus de Bourg-en-Bresse - Université Lyon 3	Bourg-en-Bresse		Lyon	Ministère de l'Er	Public	Licence - Sciences humaines et soci	Licence - Histoire	15
0692437Z	Université Jean Moulin Lyon 3	Lyon 8e	Arrondissement	Lyon	Ministère de l'Er	Public	Licence - Arts-lettres-langues	Double licence - Langues étrangères	13
0692437Z	Université Jean Moulin Lyon 3	Lyon 8e	Arrondissement	Lyon	Ministère de l'Er	Public	Licence - Droit-économie-gestion	Double licence - Droit / Philosophie -	14
0692437Z	Université Jean Moulin Lyon 3	Lyon 8e	Arrondissement	Lyon	Ministère de l'Er	Public	Licence - Arts-lettres-langues	Double licence - Langues étrangères	10

0692437Z	Université Jean Moulin Lyon 3	Lyon 8e	Arrondissement	Lyon	Ministère de l'Er	Public	Licence - Droit-économie-gestion	Licence - Droit - Droit. - Accès Santé	19
0692437Z	Université Jean Moulin Lyon 3	Lyon 8e	Arrondissement	Lyon	Ministère de l'Er	Public	Licence - Droit-économie-gestion	Licence - Droit - Droit.	14
0692437Z	Université Jean Moulin Lyon 3	Lyon 8e	Arrondissement	Lyon	Ministère de l'Er	Public	Licence - Droit-économie-gestion	Licence - Gestion - Parcours Gestion	10
0692437Z	Université Jean Moulin Lyon 3	Lyon 8e	Arrondissement	Lyon	Ministère de l'Er	Public	Licence - Arts-lettres-langues	Licence - Langues, littératures et civil	25
0692437Z	Université Jean Moulin Lyon 3	Lyon 8e	Arrondissement	Lyon	Ministère de l'Er	Public	Licence - Arts-lettres-langues	Licence - Langues, littératures et civil	
0692437Z	Université Jean Moulin Lyon 3	Lyon 8e	Arrondissement	Lyon	Ministère de l'Er	Public	Licence - Arts-lettres-langues	Licence - Langues, littératures et civil	15
0692437Z	Université Jean Moulin Lyon 3	Lyon 8e	Arrondissement	Lyon	Ministère de l'Er	Public	Licence - Arts-lettres-langues	Licence - Langues, littératures et civil	23
0692437Z	Université Jean Moulin Lyon 3	Lyon 8e	Arrondissement	Lyon	Ministère de l'Er	Public	Licence - Arts-lettres-langues	Licence - Langues, littératures et civil	16
0692437Z	Université Jean Moulin Lyon 3	Lyon 8e	Arrondissement	Lyon	Ministère de l'Er	Public	Licence - Arts-lettres-langues	Licence - Langues, littératures et civil	19
0692437Z	Université Jean Moulin Lyon 3	Lyon 8e	Arrondissement	Lyon	Ministère de l'Er	Public	Licence - Arts-lettres-langues	Licence - Langues, littératures et civil	19
0692437Z	Université Jean Moulin Lyon 3	Lyon 8e	Arrondissement	Lyon	Ministère de l'Er	Public	Licence - Arts-lettres-langues	Licence - Langues, littératures et civil	14
0692437Z	Université Jean Moulin Lyon 3	Lyon 8e	Arrondissement	Lyon	Ministère de l'Er	Public	Licence - Arts-lettres-langues	Licence - Langues, littératures et civil	29
0692437Z	Université Jean Moulin Lyon 3	Lyon 8e	Arrondissement	Lyon	Ministère de l'Er	Public	Licence - Arts-lettres-langues	Licence - Langues, littératures et civil	14
0692437Z	Université Jean Moulin Lyon 3	Lyon 8e	Arrondissement	Lyon	Ministère de l'Er	Public	Licence - Arts-lettres-langues	Licence - Langues étrangères appliqu	14
0692437Z	Université Jean Moulin Lyon 3	Lyon 8e	Arrondissement	Lyon	Ministère de l'Er	Public	Licence - Arts-lettres-langues	Licence - Langues étrangères appliqu	26
0692437Z	Université Jean Moulin Lyon 3	Lyon 8e	Arrondissement	Lyon	Ministère de l'Er	Public	Licence - Arts-lettres-langues	Licence - Langues étrangères appliqu	25
0692437Z	Université Jean Moulin Lyon 3	Lyon 8e	Arrondissement	Lyon	Ministère de l'Er	Public	Licence - Arts-lettres-langues	Licence - Langues étrangères appliqu	17
0692437Z	Université Jean Moulin Lyon 3	Lyon 8e	Arrondissement	Lyon	Ministère de l'Er	Public	Licence - Arts-lettres-langues	Licence - Langues étrangères appliqu	17
0692437Z	Université Jean Moulin Lyon 3	Lyon 8e	Arrondissement	Lyon	Ministère de l'Er	Public	Licence - Arts-lettres-langues	Licence - Langues étrangères appliqu	17
0692437Z	Université Jean Moulin Lyon 3	Lyon 8e	Arrondissement	Lyon	Ministère de l'Er	Public	Licence - Arts-lettres-langues	Licence - Langues étrangères appliqu	15
0692437Z	Université Jean Moulin Lyon 3	Lyon 8e	Arrondissement	Lyon	Ministère de l'Er	Public	Licence - Arts-lettres-langues	Licence - Langues étrangères appliqu	19
0692437Z	Université Jean Moulin Lyon 3	Lyon 8e	Arrondissement	Lyon	Ministère de l'Er	Public	Licence - Arts-lettres-langues	Licence - Langues étrangères appliqu	17
0692437Z	Université Jean Moulin Lyon 3	Lyon 8e	Arrondissement	Lyon	Ministère de l'Er	Public	Licence - Arts-lettres-langues	Licence - Langues étrangères appliqu	10
0692437Z	Université Jean Moulin Lyon 3	Lyon 8e	Arrondissement	Lyon	Ministère de l'Er	Public	Licence - Arts-lettres-langues	Licence - Langues étrangères appliqu	11
0692437Z	Université Jean Moulin Lyon 3	Lyon 8e	Arrondissement	Lyon	Ministère de l'Er	Public	Licence - Arts-lettres-langues	Licence - Langues étrangères appliqu	19
0692437Z	Université Jean Moulin Lyon 3	Lyon 8e	Arrondissement	Lyon	Ministère de l'Er	Public	Licence - Arts-lettres-langues	Licence - Langues étrangères appliqu	24
0692437Z	Université Jean Moulin Lyon 3	Lyon 8e	Arrondissement	Lyon	Ministère de l'Er	Public	Licence - Arts-lettres-langues	Licence - Langues étrangères appliqu	19
0692437Z	Université Jean Moulin Lyon 3	Lyon 8e	Arrondissement	Lyon	Ministère de l'Er	Public	Licence - Arts-lettres-langues	Licence - Philosophie	17
0692437Z	Université Jean Moulin Lyon 3	Lyon 8e	Arrondissement	Lyon	Ministère de l'Er	Public	Licence - Droit-économie-gestion	Licence - Gestion - Parcours Business	8
0692437Z	Université Jean Moulin Lyon 3	Lyon 8e	Arrondissement	Lyon	Ministère de l'Er	Public	Licence - Droit-économie-gestion	Licence - Droit - Parcours Majeure Dı	13
0692437Z	Université Jean Moulin Lyon 3	Lyon 8e	Arrondissement	Lyon	Ministère de l'Er	Public	Licence - Droit-économie-gestion	Licence - Droit - Parcours Majeure Dı	12
0692437Z	Université Jean Moulin Lyon 3	Lyon 8e	Arrondissement	Lyon	Ministère de l'Er	Public	Licence - Sciences humaines et soci	Licence - Histoire	13
0692437Z	Université Jean Moulin Lyon 3	Lyon 8e	Arrondissement	Lyon	Ministère de l'Er	Public	Licence - Sciences humaines et soci	Licence - Géographie et aménageme	12
0692437Z	Université Jean Moulin Lyon 3	Lyon 8e	Arrondissement	Lyon	Ministère de l'Er	Public	Licence - Arts-lettres-langues	Licence - Lettres - Parcours Littératur	13
0692437Z	Université Jean Moulin Lyon 3	Lyon 8e	Arrondissement	Lyon	Ministère de l'Er	Public	Licence - Arts-lettres-langues	Licence - Lettres	16
0692437Z	Université Jean Moulin Lyon 3	Lyon 8e	Arrondissement	Lyon	Ministère de l'Er	Public	Licence - Arts-lettres-langues	Licence - Langues étrangères appliqu	15
0692437Z	Université Jean Moulin Lyon 3	Lyon 8e	Arrondissement	Lyon	Ministère de l'Er	Public	Licence - Arts-lettres-langues	Licence - Langues étrangères appliqu	19
0692437Z	Université Jean Moulin Lyon 3	Lyon 8e	Arrondissement	Lyon	Ministère de l'Er	Public	Licence - Arts-lettres-langues	Licence - Langues étrangères appliqu	14
0692437Z	Université Jean Moulin Lyon 3	Lyon 8e	Arrondissement	Lyon	Ministère de l'Er	Public	Licence - Arts-lettres-langues	Licence - Langues étrangères appliqu	26
0692437Z	Université Jean Moulin Lyon 3	Lyon 8e	Arrondissement	Lyon	Ministère de l'Er	Public	Licence - Arts-lettres-langues	Licence - Langues étrangères appliqu	22
0692437Z	Université Jean Moulin Lyon 3	Lyon 8e	Arrondissement	Lyon	Ministère de l'Er	Public	Licence - Arts-lettres-langues	Licence - Langues étrangères appliqu	13
0692437Z	Université Jean Moulin Lyon 3	Lyon 8e	Arrondissement	Lyon	Ministère de l'Er	Public	Licence - Arts-lettres-langues	Licence - Double diplôme - Licence La	11
0692437Z	Université Jean Moulin Lyon 3	Lyon 8e	Arrondissement	Lyon	Ministère de l'Er	Public	Licence - Arts-lettres-langues	Licence - Double diplôme - Licence La	13
0692437Z	Université Jean Moulin Lyon 3	Lyon 8e	Arrondissement	Lyon	Ministère de l'Er	Public	Licence - Arts-lettres-langues	Licence - Double diplôme - Licence La	17
0692437Z	Université Jean Moulin Lyon 3	Lyon 8e	Arrondissement	Lyon	Ministère de l'Er	Public	Licence - Arts-lettres-langues	Licence - Double diplôme - Licence La	17
0692437Z	Université Jean Moulin Lyon 3	Lyon 8e	Arrondissement	Lyon	Ministère de l'Er	Public	Licence - Droit-économie-gestion	Licence - Gestion - Parcours Gestion	13
0692437Z	Université Jean Moulin Lyon 3	Lyon 8e	Arrondissement	Lyon	Ministère de l'Er	Public	Licence - Sciences humaines et soci	Licence - Information et communicat	13
0692437Z	Université Jean Moulin Lyon 3	Lyon 8e	Arrondissement	Lyon	Ministère de l'Er	Public	Licence - Arts-lettres-langues	Double licence - Langues étrangères	11
0692437Z	Université Jean Moulin Lyon 3	Lyon 8e	Arrondissement	Lyon	Ministère de l'Er	Public	Licence - Arts-lettres-langues	Double licence - Langues étrangères	19
0692437Z	Université Jean Moulin Lyon 3	Lyon 8e	Arrondissement	Lyon	Ministère de l'Er	Public	Licence - Arts-lettres-langues	Double licence - Langues étrangères	9
0692437Z	Université Jean Moulin Lyon 3	Lyon 8e	Arrondissement	Lyon	Ministère de l'Er	Public	Licence - Arts-lettres-langues	Double licence - Langues étrangères	15

0692437Z	Université Jean Moulin Lyon 3	Lyon 8e Arrondissement	Lyon	Ministère de l'Er	Public	Licence - Arts-lettres-langues	Double licence - Langues étrangères	27
0692437Z	Université Jean Moulin Lyon 3	Lyon 8e Arrondissement	Lyon	Ministère de l'Er	Public	Licence - Arts-lettres-langues	Double licence - Langues étrangères	12
0692437Z	Université Jean Moulin Lyon 3	Lyon 8e Arrondissement	Lyon	Ministère de l'Er	Public	Licence - Arts-lettres-langues	Double licence - Langues étrangères	15
0692437Z	Université Jean Moulin Lyon 3	Lyon 8e Arrondissement	Lyon	Ministère de l'Er	Public	Licence - Sciences humaines et soci	Double licence - Histoire / Géographi	12
0261560E	Conservatoire National des Arts et Métiers - Au	Montélimar	Grenoble	Ministère de l'Er	Public	Licence - Droit-économie-gestion	Licence - Gestion - Parcours Gestion	15
0382859B	Conservatoire National des Arts et Métiers - Gr	Grenoble	Grenoble	Ministère de l'Er	Public	Licence - Sciences - technologies - s	Licence - Sciences pour l'ingénieur - I	10
0261372A	Université Grenoble Alpes - Antenne de Valence	Valence	Grenoble	Ministère de l'Er	Public	Licence - Droit-économie-gestion	Double licence - Economie et gestion	16
0261372A	Université Grenoble Alpes - Antenne de Valence	Valence	Grenoble	Ministère de l'Er	Public	Licence - Droit-économie-gestion	Double licence - Droit / Economie et	16
0261372A	Université Grenoble Alpes - Antenne de Valence	Valence	Grenoble	Ministère de l'Er	Public	Licence - Sciences - technologies - s	Licence - Sciences et Techniques des	11
0261372A	Université Grenoble Alpes - Antenne de Valence	Valence	Grenoble	Ministère de l'Er	Public	Licence - Sciences - technologies - s	Licence - Sciences et Techniques des	13
0261372A	Université Grenoble Alpes - Antenne de Valence	Valence	Grenoble	Ministère de l'Er	Public	Licence - Droit-économie-gestion	Licence - Droit - Droit - Valence	19
0261372A	Université Grenoble Alpes - Antenne de Valence	Valence	Grenoble	Ministère de l'Er	Public	Licence - Droit-économie-gestion	Licence - Droit - Droit - Valence - Acc	22
0261372A	Université Grenoble Alpes - Antenne de Valence	Valence	Grenoble	Ministère de l'Er	Public	Licence - Droit-économie-gestion	Licence - Economie et gestion - Econ	16
0261372A	Université Grenoble Alpes - Antenne de Valence	Valence	Grenoble	Ministère de l'Er	Public	Licence - Droit-économie-gestion	Licence - Economie et gestion - Econ	16
0261372A	Université Grenoble Alpes - Antenne de Valence	Valence	Grenoble	Ministère de l'Er	Public	Licence - Sciences - technologies - s	Licence - Chimie - Portail Chimie - Bio	15
0261372A	Université Grenoble Alpes - Antenne de Valence	Valence	Grenoble	Ministère de l'Er	Public	Licence - Sciences - technologies - s	Licence - Chimie - Portail Chimie - Bio	15
0261372A	Université Grenoble Alpes - Antenne de Valence	Valence	Grenoble	Ministère de l'Er	Public	Licence - Sciences - technologies - s	Licence - Informatique - Informatique	16
0261372A	Université Grenoble Alpes - Antenne de Valence	Valence	Grenoble	Ministère de l'Er	Public	Licence - Sciences - technologies - s	Licence - Informatique - Informatique	16
0261372A	Université Grenoble Alpes - Antenne de Valence	Valence	Grenoble	Ministère de l'Er	Public	Licence - Sciences - technologies - s	Licence - Portail Physique - Physique	9
0261372A	Université Grenoble Alpes - Antenne de Valence	Valence	Grenoble	Ministère de l'Er	Public	Licence - Sciences - technologies - s	Licence - Portail Physique - Physique	9
0261372A	Université Grenoble Alpes - Antenne de Valence	Valence	Grenoble	Ministère de l'Er	Public	Licence - Arts-lettres-langues	Licence - Langues, littératures et civil	19
0261372A	Université Grenoble Alpes - Antenne de Valence	Valence	Grenoble	Ministère de l'Er	Public	Licence - Arts-lettres-langues	Licence - Langues étrangères appliqu	18
0261372A	Université Grenoble Alpes - Antenne de Valence	Valence	Grenoble	Ministère de l'Er	Public	Licence - Arts-lettres-langues	Licence - Lettres - Parcours Lettres m	18
0261372A	Université Grenoble Alpes - Antenne de Valence	Valence	Grenoble	Ministère de l'Er	Public	Licence - Arts-lettres-langues	Licence - Arts du spectacle - Parcours	20
0261372A	Université Grenoble Alpes - Antenne de Valence	Valence	Grenoble	Ministère de l'Er	Public	Licence - Arts-lettres-langues	Licence - Langues étrangères appliqu	25
0383546Y	Université Grenoble Alpes	Saint-Martin-d'Hères	Grenoble	Ministère de l'Er	Public	Licence - Arts-lettres-langues	Licence - Langues étrangères appliqu	17
0383546Y	Université Grenoble Alpes	Saint-Martin-d'Hères	Grenoble	Ministère de l'Er	Public	Licence - Sciences humaines et soci	Licence - Sciences de l'éducation et d	11
0383546Y	Université Grenoble Alpes	Saint-Martin-d'Hères	Grenoble	Ministère de l'Er	Public	Licence - Sciences humaines et soci	Licence - Sciences sociales - Parcours	12
0383546Y	Université Grenoble Alpes	Saint-Martin-d'Hères	Grenoble	Ministère de l'Er	Public	Licence - Sciences humaines et soci	Double licence - Philosophie / Lettres	19
0383546Y	Université Grenoble Alpes	Saint-Martin-d'Hères	Grenoble	Ministère de l'Er	Public	Licence - Arts-lettres-langues	Licence - Langues étrangères appliqu	18
0383546Y	Université Grenoble Alpes	Saint-Martin-d'Hères	Grenoble	Ministère de l'Er	Public	Licence - Arts-lettres-langues	Double licence - Langues, littératures	22
0383546Y	Université Grenoble Alpes	Saint-Martin-d'Hères	Grenoble	Ministère de l'Er	Public	Licence - Arts-lettres-langues	Double licence - Langues, littératures	13
0383546Y	Université Grenoble Alpes	Saint-Martin-d'Hères	Grenoble	Ministère de l'Er	Public	Licence - Arts-lettres-langues	Double licence - Langues, littératures	18
0383546Y	Université Grenoble Alpes	Saint-Martin-d'Hères	Grenoble	Ministère de l'Er	Public	Licence - Arts-lettres-langues	Double licence - Langues, littératures	22
0383546Y	Université Grenoble Alpes	Saint-Martin-d'Hères	Grenoble	Ministère de l'Er	Public	Licence - Sciences - technologies - s	Licence - Chimie - Parcours Biochimie	9
0383546Y	Université Grenoble Alpes	Saint-Martin-d'Hères	Grenoble	Ministère de l'Er	Public	Licence - Sciences - technologies - s	Licence - Sciences de la vie - Parcours	8
0383546Y	Université Grenoble Alpes	Saint-Martin-d'Hères	Grenoble	Ministère de l'Er	Public	Licence - Sciences humaines et soci	Double licence - Philosophie / Lettres	20
0383546Y	Université Grenoble Alpes	Saint-Martin-d'Hères	Grenoble	Ministère de l'Er	Public	Licence - Arts-lettres-langues	Double licence - Lettres / Histoire de	10
0383546Y	Université Grenoble Alpes	Saint-Martin-d'Hères	Grenoble	Ministère de l'Er	Public	Licence - Arts-lettres-langues	Double licence - Lettres / Histoire de	13
0383546Y	Université Grenoble Alpes	Saint-Martin-d'Hères	Grenoble	Ministère de l'Er	Public	Licence - Sciences - technologies - s	Licence - Portail Physique-Chimie-Me	10
0383546Y	Université Grenoble Alpes	Saint-Martin-d'Hères	Grenoble	Ministère de l'Er	Public	Licence - Sciences - technologies - s	Licence - Parcours d'Accès Spécifique	14
0383546Y	Université Grenoble Alpes	Saint-Martin-d'Hères	Grenoble	Ministère de l'Er	Public	Licence - Sciences - technologies - s	Licence - Parcours d'Accès Spécifique	14
0383546Y	Université Grenoble Alpes	Saint-Martin-d'Hères	Grenoble	Ministère de l'Er	Public	Licence - Sciences - technologies - s	Licence - Parcours d'Accès Spécifique	14
0383546Y	Université Grenoble Alpes	Saint-Martin-d'Hères	Grenoble	Ministère de l'Er	Public	Licence - Sciences - technologies - s	Licence - Parcours d'Accès Spécifique	14
0383546Y	Université Grenoble Alpes	Saint-Martin-d'Hères	Grenoble	Ministère de l'Er	Public	Licence - Sciences - technologies - s	Licence - Parcours d'Accès Spécifique	14
0383546Y	Université Grenoble Alpes	Saint-Martin-d'Hères	Grenoble	Ministère de l'Er	Public	Licence - Sciences - technologies - s	Licence - Physique - Parcours Physiqu	10
0383546Y	Université Grenoble Alpes	Saint-Martin-d'Hères	Grenoble	Ministère de l'Er	Public	Licence - Sciences - technologies - s	Licence - Sciences pour la santé - Bio	13
0383546Y	Université Grenoble Alpes	Saint-Martin-d'Hères	Grenoble	Ministère de l'Er	Public	Licence - Arts-lettres-langues	Licence - Lettres - Parcours Lettres M	15
0383546Y	Université Grenoble Alpes	Saint-Martin-d'Hères	Grenoble	Ministère de l'Er	Public	Licence - Arts-lettres-langues	Licence - Lettres - Parcours Lettres Cl	16
0383546Y	Université Grenoble Alpes	Saint-Martin-d'Hères	Grenoble	Ministère de l'Er	Public	Licence - Sciences - technologies - s	Licence - Sciences et Techniques des	10
0383546Y	Université Grenoble Alpes	Saint-Martin-d'Hères	Grenoble	Ministère de l'Er	Public	Licence - Sciences - technologies - s	Licence - Sciences et Techniques des	10

0383546Y	Université Grenoble Alpes	Saint-Martin-d'Hères	Grenoble	Ministère de l'Er	Public	Licence - Droit-économie-gestion	Licence - Droit - Droit - Grenoble	15
0383546Y	Université Grenoble Alpes	Saint-Martin-d'Hères	Grenoble	Ministère de l'Er	Public	Licence - Droit-économie-gestion	Licence - Droit - Droit - Grenoble - A	20
0383546Y	Université Grenoble Alpes	Saint-Martin-d'Hères	Grenoble	Ministère de l'Er	Public	Licence - Droit-économie-gestion	Licence - Economie et gestion - Econ	13
0383546Y	Université Grenoble Alpes	Saint-Martin-d'Hères	Grenoble	Ministère de l'Er	Public	Licence - Droit-économie-gestion	Licence - Economie et gestion - Econ	13
0383546Y	Université Grenoble Alpes	Saint-Martin-d'Hères	Grenoble	Ministère de l'Er	Public	Licence - Sciences humaines et soci	Licence - Histoire - Histoire - Grenobl	12
0383546Y	Université Grenoble Alpes	Saint-Martin-d'Hères	Grenoble	Ministère de l'Er	Public	Licence - Sciences humaines et soci	Licence - Histoire - Histoire - Grenobl	15
0383546Y	Université Grenoble Alpes	Saint-Martin-d'Hères	Grenoble	Ministère de l'Er	Public	Licence - Sciences humaines et soci	Licence - Histoire de l'art et archéolo	13
0383546Y	Université Grenoble Alpes	Saint-Martin-d'Hères	Grenoble	Ministère de l'Er	Public	Licence - Sciences humaines et soci	Licence - Histoire de l'art et archéolo	13
0383546Y	Université Grenoble Alpes	Saint-Martin-d'Hères	Grenoble	Ministère de l'Er	Public	Licence - Sciences humaines et soci	Licence - Musicologie - Parcours Mus	14
0383546Y	Université Grenoble Alpes	Saint-Martin-d'Hères	Grenoble	Ministère de l'Er	Public	Licence - Sciences humaines et soci	Licence - Psychologie - Parcours Psyc	13
0383546Y	Université Grenoble Alpes	Saint-Martin-d'Hères	Grenoble	Ministère de l'Er	Public	Licence - Sciences humaines et soci	Licence - Sociologie - Parcours Sociol	15
0383546Y	Université Grenoble Alpes	Saint-Martin-d'Hères	Grenoble	Ministère de l'Er	Public	Licence - Sciences - technologies - s	Licence - Sciences de la vie - Sciences	11
0383546Y	Université Grenoble Alpes	Saint-Martin-d'Hères	Grenoble	Ministère de l'Er	Public	Licence - Sciences - technologies - s	Licence - Sciences de la vie - Sciences	11
0383546Y	Université Grenoble Alpes	Saint-Martin-d'Hères	Grenoble	Ministère de l'Er	Public	Licence - Sciences - technologies - s	Licence - Sciences de la terre - Parcou	8
0383546Y	Université Grenoble Alpes	Saint-Martin-d'Hères	Grenoble	Ministère de l'Er	Public	Licence - Sciences - technologies - s	Licence - Chimie - Chimie et Biochimi	11
0383546Y	Université Grenoble Alpes	Saint-Martin-d'Hères	Grenoble	Ministère de l'Er	Public	Licence - Sciences - technologies - s	Licence - Chimie - Chimie et Biochimi	11
0383546Y	Université Grenoble Alpes	Saint-Martin-d'Hères	Grenoble	Ministère de l'Er	Public	Licence - Sciences - technologies - s	Licence - Portail Physique, Chimie, M	8
0383546Y	Université Grenoble Alpes	Saint-Martin-d'Hères	Grenoble	Ministère de l'Er	Public	Licence - Sciences - technologies - s	Licence - Portail Physique, Chimie, M	8
0383546Y	Université Grenoble Alpes	Saint-Martin-d'Hères	Grenoble	Ministère de l'Er	Public	Licence - Sciences - technologies - s	Licence - Portail Informatique, Mathe	10
0383546Y	Université Grenoble Alpes	Saint-Martin-d'Hères	Grenoble	Ministère de l'Er	Public	Licence - Sciences - technologies - s	Licence - Portail Informatique, Mathe	10
0383546Y	Université Grenoble Alpes	Saint-Martin-d'Hères	Grenoble	Ministère de l'Er	Public	Licence - Sciences - technologies - s	Licence - Portail Sciences pour l'ingén	9
0383546Y	Université Grenoble Alpes	Saint-Martin-d'Hères	Grenoble	Ministère de l'Er	Public	Licence - Sciences - technologies - s	Licence - Portail Sciences pour l'ingén	9
0383546Y	Université Grenoble Alpes	Saint-Martin-d'Hères	Grenoble	Ministère de l'Er	Public	Licence - Sciences humaines et soci	Licence - Mathématiques et informat	11
0383546Y	Université Grenoble Alpes	Saint-Martin-d'Hères	Grenoble	Ministère de l'Er	Public	Licence - Sciences humaines et soci	Licence - Mathématiques et informat	11
0383546Y	Université Grenoble Alpes	Saint-Martin-d'Hères	Grenoble	Ministère de l'Er	Public	Licence - Arts-lettres-langues	Licence - Langues étrangères appliqu	7
0383546Y	Université Grenoble Alpes	Saint-Martin-d'Hères	Grenoble	Ministère de l'Er	Public	Licence - Sciences humaines et soci	Licence - Philosophie - Philosophie G	11
0383546Y	Université Grenoble Alpes	Saint-Martin-d'Hères	Grenoble	Ministère de l'Er	Public	Licence - Sciences humaines et soci	Licence - Philosophie - Philosophie G	13
0383546Y	Université Grenoble Alpes	Saint-Martin-d'Hères	Grenoble	Ministère de l'Er	Public	Licence - Sciences humaines et soci	Double licence - Histoire / Lettres - L	14
0383546Y	Université Grenoble Alpes	Saint-Martin-d'Hères	Grenoble	Ministère de l'Er	Public	Licence - Sciences humaines et soci	Licence - Géographie et aménageme	11
0383546Y	Université Grenoble Alpes	Saint-Martin-d'Hères	Grenoble	Ministère de l'Er	Public	Licence - Sciences - technologies - s	Licence - Informatique - Parcours Ma	14
0383546Y	Université Grenoble Alpes	Saint-Martin-d'Hères	Grenoble	Ministère de l'Er	Public	Licence - Droit-économie-gestion	Double licence - Droit / Langues étra	15
0383546Y	Université Grenoble Alpes	Saint-Martin-d'Hères	Grenoble	Ministère de l'Er	Public	Licence - Droit-économie-gestion	Double licence - Droit / Langues étra	17
0383546Y	Université Grenoble Alpes	Saint-Martin-d'Hères	Grenoble	Ministère de l'Er	Public	Licence - Droit-économie-gestion	Double licence - Economie et gestion	13
0383546Y	Université Grenoble Alpes	Saint-Martin-d'Hères	Grenoble	Ministère de l'Er	Public	Licence - Arts-lettres-langues	Licence - Langues, littératures et civil	
0383546Y	Université Grenoble Alpes	Saint-Martin-d'Hères	Grenoble	Ministère de l'Er	Public	Licence - Arts-lettres-langues	Licence - Langues étrangères appliqu	22
0383546Y	Université Grenoble Alpes	Saint-Martin-d'Hères	Grenoble	Ministère de l'Er	Public	Licence - Arts-lettres-langues	Licence - Langues étrangères appliqu	15
0383546Y	Université Grenoble Alpes	Saint-Martin-d'Hères	Grenoble	Ministère de l'Er	Public	Licence - Arts-lettres-langues	Licence - Langues étrangères appliqu	19
0383546Y	Université Grenoble Alpes	Saint-Martin-d'Hères	Grenoble	Ministère de l'Er	Public	Licence - Arts-lettres-langues	Licence - Langues étrangères appliqu	10
0383546Y	Université Grenoble Alpes	Saint-Martin-d'Hères	Grenoble	Ministère de l'Er	Public	Licence - Arts-lettres-langues	Licence - Langues étrangères appliqu	26
0383546Y	Université Grenoble Alpes	Saint-Martin-d'Hères	Grenoble	Ministère de l'Er	Public	Licence - Arts-lettres-langues	Licence - Langues, littératures et civil	20
0383546Y	Université Grenoble Alpes	Saint-Martin-d'Hères	Grenoble	Ministère de l'Er	Public	Licence - Arts-lettres-langues	Licence - Langues, littératures et civil	14
0383546Y	Université Grenoble Alpes	Saint-Martin-d'Hères	Grenoble	Ministère de l'Er	Public	Licence - Arts-lettres-langues	Licence - Arts du spectacle	16
0383546Y	Université Grenoble Alpes	Valence	Grenoble	Ministère de l'Er	Public	Licence - Sciences humaines et soci	Licence - Professorat des Ecoles	12
0383546Y	Université Grenoble Alpes	Saint-Martin-d'Hères	Grenoble	Ministère de l'Er	Public	Licence - Sciences humaines et soci	Licence - Professorat des Ecoles	12
0383546Y	Université Grenoble Alpes	Saint-Martin-d'Hères	Grenoble	Ministère de l'Er	Public	Licence - Arts-lettres-langues	Licence - Langues, littératures et civil	
0383546Y	Université Grenoble Alpes	Saint-Martin-d'Hères	Grenoble	Ministère de l'Er	Public	Licence - Sciences - technologies - s	Licence - Sciences pour la santé - Inte	18
0383546Y	Université Grenoble Alpes	Saint-Martin-d'Hères	Grenoble	Ministère de l'Er	Public	Licence - Arts-lettres-langues / Scie	Licence - Sciences du langage	13
0383546Y	Université Grenoble Alpes	Saint-Martin-d'Hères	Grenoble	Ministère de l'Er	Public	Licence - Arts-lettres-langues	Licence - Langues étrangères appliqu	11
0383546Y	Université Grenoble Alpes	Saint-Martin-d'Hères	Grenoble	Ministère de l'Er	Public	Licence - Arts-lettres-langues	Licence - Langues étrangères appliqu	18
0383546Y	Université Grenoble Alpes	Saint-Martin-d'Hères	Grenoble	Ministère de l'Er	Public	Licence - Arts-lettres-langues	Licence - Langues, littératures et civil	16
0383546Y	Université Grenoble Alpes	Saint-Martin-d'Hères	Grenoble	Ministère de l'Er	Public	Licence - Arts-lettres-langues	Licence - Langues, littératures et civil	

0383546Y	Université Grenoble Alpes	Saint-Martin-d'Hères	Grenoble	Ministère de l'Er	Public	Licence - Arts-lettres-langues	Licence - Langues, littératures et civil	15
0383546Y	Université Grenoble Alpes	Saint-Martin-d'Hères	Grenoble	Ministère de l'Er	Public	Licence - Arts-lettres-langues	Licence - Langues étrangères appliqu	22
0383546Y	Université Grenoble Alpes	Saint-Martin-d'Hères	Grenoble	Ministère de l'Er	Public	Licence - Arts-lettres-langues	Licence - Langues étrangères appliqu	15
0383546Y	Université Grenoble Alpes	Saint-Martin-d'Hères	Grenoble	Ministère de l'Er	Public	Licence - Arts-lettres-langues	Licence - Langues étrangères appliqu	18
0383546Y	Université Grenoble Alpes	Saint-Martin-d'Hères	Grenoble	Ministère de l'Er	Public	Licence - Sciences - technologies - s	Double licence - Physique / Musicolo	12
0071480W	PASS Aubenas – Université Claude Bernard Lyor	Aubenas	Grenoble	Ministère de l'Er	Public	Licence - Sciences - technologies - s	Licence - Parcours d'Accès Spécifique	13
0071480W	PASS Aubenas – Université Claude Bernard Lyor	Aubenas	Grenoble	Ministère de l'Er	Public	Licence - Sciences - technologies - s	Licence - Parcours d'Accès Spécifique	13
0730858L	Université Savoie Mont Blanc - Chambéry	Jacob-Bellecombette	Grenoble	Ministère de l'Er	Public	Licence - Arts-lettres-langues	Licence - Information et communicat	12
0730858L	Université Savoie Mont Blanc - Chambéry	Jacob-Bellecombette	Grenoble	Ministère de l'Er	Public	Licence - Sciences humaines et soci	Licence - Histoire - Parcours Histoire	12
0730858L	Université Savoie Mont Blanc - Chambéry	Jacob-Bellecombette	Grenoble	Ministère de l'Er	Public	Licence - Sciences humaines et soci	Licence - Histoire - Parcours Archéolo	11
0730858L	Université Savoie Mont Blanc - Chambéry	Jacob-Bellecombette	Grenoble	Ministère de l'Er	Public	Licence - Sciences humaines et soci	Licence - Psychologie - Accès Santé (	12
0730858L	Université Savoie Mont Blanc - Chambéry	Jacob-Bellecombette	Grenoble	Ministère de l'Er	Public	Licence - Sciences humaines et soci	Licence - Psychologie	12
0730858L	Université Savoie Mont Blanc - Chambéry	Jacob-Bellecombette	Grenoble	Ministère de l'Er	Public	Licence - Sciences humaines et soci	Double licence - Histoire / Langues, l	14
0730858L	Université Savoie Mont Blanc - Chambéry	Jacob-Bellecombette	Grenoble	Ministère de l'Er	Public	Licence - Sciences humaines et soci	Licence - Professorat des Ecoles	10
0730858L	Université Savoie Mont Blanc - Chambéry	Jacob-Bellecombette	Grenoble	Ministère de l'Er	Public	Licence - Arts-lettres-langues	Licence - Lettres	13
0730858L	Université Savoie Mont Blanc - Chambéry	Jacob-Bellecombette	Grenoble	Ministère de l'Er	Public	Licence - Arts-lettres-langues	Licence - Langues, littératures et civil	15
0730858L	Université Savoie Mont Blanc - Chambéry	Jacob-Bellecombette	Grenoble	Ministère de l'Er	Public	Licence - Arts-lettres-langues	Licence - Langues, littératures et civil	19
0730858L	Université Savoie Mont Blanc - Chambéry	Jacob-Bellecombette	Grenoble	Ministère de l'Er	Public	Licence - Arts-lettres-langues	Licence - Langues, littératures et civil	17
0730858L	Université Savoie Mont Blanc - Chambéry	Jacob-Bellecombette	Grenoble	Ministère de l'Er	Public	Licence - Arts-lettres-langues	Licence - Langues étrangères appliqu	12
0730858L	Université Savoie Mont Blanc - Chambéry	Jacob-Bellecombette	Grenoble	Ministère de l'Er	Public	Licence - Arts-lettres-langues	Licence - Langues étrangères appliqu	15
0730858L	Université Savoie Mont Blanc - Chambéry	Jacob-Bellecombette	Grenoble	Ministère de l'Er	Public	Licence - Arts-lettres-langues	Licence - Langues étrangères appliqu	18
0730858L	Université Savoie Mont Blanc - Chambéry	Jacob-Bellecombette	Grenoble	Ministère de l'Er	Public	Licence - Droit-économie-gestion	Licence - Administration économique	14
0730858L	Université Savoie Mont Blanc - Chambéry	Jacob-Bellecombette	Grenoble	Ministère de l'Er	Public	Licence - Droit-économie-gestion	Licence - Droit	13
0730858L	Université Savoie Mont Blanc - Chambéry	Jacob-Bellecombette	Grenoble	Ministère de l'Er	Public	Licence - Sciences humaines et soci	Licence - Sociologie	14
0730858L	Université Savoie Mont Blanc - Chambéry	Jacob-Bellecombette	Grenoble	Ministère de l'Er	Public	Licence - Sciences humaines et soci	Licence - Histoire - Parcours Sciences	13
0731570K	Université Savoie Mont Blanc - Bourget-du-Lac	Le Bourget-du-Lac	Grenoble	Ministère de l'Er	Public	DEUST	DEUST - Animation et gestion des act	8
0731570K	Université Savoie Mont Blanc - Bourget-du-Lac	Le Bourget-du-Lac	Grenoble	Ministère de l'Er	Public	Licence - Sciences - technologies - s	Licence - Sciences et Techniques des	9
0731570K	Université Savoie Mont Blanc - Bourget-du-Lac	Le Bourget-du-Lac	Grenoble	Ministère de l'Er	Public	Licence - Sciences - technologies - s	Licence - Sciences et Techniques des	8
0731570K	Université Savoie Mont Blanc - Bourget-du-Lac	Le Bourget-du-Lac	Grenoble	Ministère de l'Er	Public	Licence - Sciences - technologies - s	Licence - Physique, chimie - Parcours	13
0731570K	Université Savoie Mont Blanc - Bourget-du-Lac	Le Bourget-du-Lac	Grenoble	Ministère de l'Er	Public	Licence - Sciences - technologies - s	Licence - Physique, chimie - Parcours	13
0731570K	Université Savoie Mont Blanc - Bourget-du-Lac	Le Bourget-du-Lac	Grenoble	Ministère de l'Er	Public	Licence - Sciences - technologies - s	Licence - Sciences de la vie - Accès S	10
0731570K	Université Savoie Mont Blanc - Bourget-du-Lac	Le Bourget-du-Lac	Grenoble	Ministère de l'Er	Public	Licence - Sciences - technologies - s	Licence - Sciences de la vie	10
0731570K	Université Savoie Mont Blanc - Bourget-du-Lac	Le Bourget-du-Lac	Grenoble	Ministère de l'Er	Public	Licence - Sciences - technologies - s	Licence - Physique, chimie - Parcours	10
0731570K	Université Savoie Mont Blanc - Bourget-du-Lac	Le Bourget-du-Lac	Grenoble	Ministère de l'Er	Public	Licence - Sciences humaines et soci	Licence - Géographie et aménageme	11
0731570K	Université Savoie Mont Blanc - Bourget-du-Lac	Le Bourget-du-Lac	Grenoble	Ministère de l'Er	Public	Licence - Sciences - technologies - s	Licence - Mathématiques - Parcours	10
0731570K	Université Savoie Mont Blanc - Bourget-du-Lac	Le Bourget-du-Lac	Grenoble	Ministère de l'Er	Public	Licence - Sciences - technologies - s	Licence - Sciences de la terre	9
0731570K	Université Savoie Mont Blanc - Bourget-du-Lac	Le Bourget-du-Lac	Grenoble	Ministère de l'Er	Public	Licence - Sciences - technologies - s	Licence - Mathématiques - Parcours	10
0731570K	Université Savoie Mont Blanc - Bourget-du-Lac	Le Bourget-du-Lac	Grenoble	Ministère de l'Er	Public	Licence - Sciences - technologies - s	Licence - Sciences pour l'ingénieur - I	9
0731570K	Université Savoie Mont Blanc - Bourget-du-Lac	Le Bourget-du-Lac	Grenoble	Ministère de l'Er	Public	Licence - Sciences - technologies - s	Licence - Informatique - Parcours Inf	12
0731570K	Université Savoie Mont Blanc - Bourget-du-Lac	Le Bourget-du-Lac	Grenoble	Ministère de l'Er	Public	Licence - Sciences - technologies - s	Double licence - Mathématiques / Ph	9
0741586X	Université Savoie Mont Blanc - Annecy-le-Vieux	Annecy	Grenoble	Ministère de l'Er	Public	Licence - Droit-économie-gestion	Licence - Economie et gestion - Parco	8
0741586X	Université Savoie Mont Blanc - Annecy-le-Vieux	Annecy	Grenoble	Ministère de l'Er	Public	Licence - Droit-économie-gestion	Licence - Double diplôme - Licence E	10
0741586X	Université Savoie Mont Blanc - Annecy-le-Vieux	Annecy	Grenoble	Ministère de l'Er	Public	Licence - Droit-économie-gestion	Double licence - Droit / Langues étra	13
0741586X	Université Savoie Mont Blanc - Annecy-le-Vieux	Annecy	Grenoble	Ministère de l'Er	Public	Licence - Droit-économie-gestion	Double licence - Droit / Langues étra	15
0741586X	Université Savoie Mont Blanc - Annecy-le-Vieux	Annecy	Grenoble	Ministère de l'Er	Public	Licence - Droit-économie-gestion	Double licence - Droit / Langues étra	8
0741586X	Université Savoie Mont Blanc - Annecy-le-Vieux	Annecy	Grenoble	Ministère de l'Er	Public	Licence - Droit-économie-gestion	Licence - Economie et gestion	9

RÉGION ACADÉMIQUE
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES
Liberté
Égalité
Fraternité

2026

Annexe : Seuils minimaux admission candidats boursiers en BTS, FCIL, DCG, DN MADE

UAI composante	Libellé établissement	Commune	Académie	Ministère tutelle	Type établissement	Domaine	Spécialité/mention	Taux minimum de candidats boursiers applicable
0630022G	Lycée professionnel Roger Claustres	Clermont-Ferrand	Clermont-Fe	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu	Public	BTS - Production	BTS - Production - Aéronautique	13
0030051P	Lycée Général et Technologique Albert Londre	Cusset	Clermont-Fe	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu	Public	BTS - Production	BTS - Production - Assistance technique d'ingé	22
0631985R	Lycée Polyvalent Pierre-Joël Bonté	Riom	Clermont-Fe	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu	Public	BTS - Production	BTS - Production - Bâtiment	20
0630020E	Lycée Sidoine Apollinaire	Clermont-Ferrand	Clermont-Fe	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu	Public	BTS - Production	BTS - Production - Bioqualité	17
0630077S	Lycée Ambroise Brugiere	Clermont-Ferrand	Clermont-Fe	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu	Public	BTS - Services	BTS - Services - Assurance	30
0430021P	Lycée Simone Weil	Le Puy-en-Velay	Clermont-Fe	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu	Public	BTS - Services	BTS - Services - Banque	28
0630077S	Lycée Ambroise Brugiere	Clermont-Ferrand	Clermont-Fe	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu	Public	BTS - Services	BTS - Services - Banque	27
0430021P	Lycée Simone Weil	Le Puy-en-Velay	Clermont-Fe	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu	Public	BTS - Production	BTS - Production - Biotechnologie en recherche	15
0030051P	Lycée Général et Technologique Albert Londre	Cusset	Clermont-Fe	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu	Public	BTS - Services	BTS - Services - Collaborateur juriste notarial	19
0630077S	Lycée Ambroise Brugiere	Clermont-Ferrand	Clermont-Fe	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu	Public	BTS - Services	BTS - Services - Commerce International	28
0030038A	Lycée Polyvalent Jean Monnet	Yzeure	Clermont-Fe	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu	Public	DN MADE	DN MADE - Matériaux - Spécialité : créateur ve	7
0030038A	Lycée Polyvalent Jean Monnet	Yzeure	Clermont-Fe	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu	Public	DN MADE	DN MADE - Objet - Spécialité : designer produi	13
0030038A	Lycée Polyvalent Jean Monnet	Yzeure	Clermont-Fe	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu	Public	DN MADE	DN MADE - Numérique - Design d'interface et	11
0430020N	Lycée Charles et Adrien Dupuy	Le Puy-en-Velay	Clermont-Fe	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu	Public	BTS - Production	BTS - Production - Conception de produits indu	11
0630022G	Lycée professionnel Roger Claustres	Clermont-Ferrand	Clermont-Fe	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu	Public	BTS - Production	BTS - Production - Conception de produits indu	13
0630069H	Lycée Jean Zay	Thiers	Clermont-Fe	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu	Public	BTS - Production	BTS - Production - Conception de produits indu	17
0030051P	Lycée Général et Technologique Albert Londre	Cusset	Clermont-Fe	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu	Public	BTS - Services	BTS - Services - Communication	14
0030026M	Lycée Paul Constans	Montluçon	Clermont-Fe	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu	Public	BTS - Services	BTS - Services - Comptabilité et gestion	24
0030038A	Lycée Polyvalent Jean Monnet	Yzeure	Clermont-Fe	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu	Public	BTS - Services	BTS - Services - Comptabilité et gestion	19
0430021P	Lycée Simone Weil	Le Puy-en-Velay	Clermont-Fe	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu	Public	BTS - Services	BTS - Services - Comptabilité et gestion	22
0630020E	Lycée Sidoine Apollinaire	Clermont-Ferrand	Clermont-Fe	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu	Public	BTS - Services	BTS - Services - Comptabilité et gestion	27
0030026M	Lycée Paul Constans	Montluçon	Clermont-Fe	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu	Public	BTS - Production	BTS - Production - Conception des processus d	11
0430020N	Lycée Charles et Adrien Dupuy	Le Puy-en-Velay	Clermont-Fe	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu	Public	BTS - Production	BTS - Production - Conception des processus d	13
0630022G	Lycée professionnel Roger Claustres	Clermont-Ferrand	Clermont-Fe	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu	Public	BTS - Production	BTS - Production - Conception des processus d	15
0030026M	Lycée Paul Constans	Montluçon	Clermont-Fe	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu	Public	BTS - Services	BTS - Services - Conseil et commercialisation d	12
0430947W	Lycée Léonard de Vinci	Monistrol-sur-Loire	Clermont-Fe	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu	Public	BTS - Services	BTS - Services - Conseil et commercialisation d	15
0031082K	Lycée Valery Larbaud	Cusset	Clermont-Fe	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu	Public	BTS - Services	BTS - Services - Diététique et nutrition	14
0150006A	Lycée Jean Monnet - Mermoz	Aurillac	Clermont-Fe	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu	Public	BTS - Production	BTS - Production - Conception et Réalisation d	18
0630069H	Lycée Jean Zay	Thiers	Clermont-Fe	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu	Public	BTS - Production	BTS - Production - Conception et Réalisation d	16
0630020E	Lycée Sidoine Apollinaire	Clermont-Ferrand	Clermont-Fe	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu	Public	BTS - Services	BTS - Services - Economie sociale familiale	24
0630021F	Lycée La Fayette	Clermont-Ferrand	Clermont-Fe	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu	Public	BTS - Services	BTS - Services - Etudes de réalisation d'un proj	18
0030026M	Lycée Paul Constans	Montluçon	Clermont-Fe	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu	Public	BTS - Services	BTS - Services - Gestion de la PME	25
0030026M	Lycée Paul Constans	Montluçon	Clermont-Fe	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu	Public	BTS - Production	BTS - Production - Conception et réalisation en	12
0630041C	Lycée professionnel des métiers HSC Deville	Issoire	Clermont-Fe	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu	Public	BTS - Production	BTS - Production - Conception et réalisation en	18
0630021F	Lycée La Fayette	Clermont-Ferrand	Clermont-Fe	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu	Public	BTS - Production	BTS - Production - Contrôle industriel et régula	19

0150006A	Lycée Jean Monnet - Mermoz	Aurillac	Clermont-Fe Ministère de l'Education nationale et de la Jeu Public	BTS - Production	BTS - Production - Cybersécurité, Informatique	14
0150030B	Lycée de Haute Auvergne	Saint-Flour	Clermont-Fe Ministère de l'Education nationale et de la Jeu Public	BTS - Services	BTS - Services - Gestion de la PME	24
0630052P	Lycée Claude et Pierre Virlogeux	Riom	Clermont-Fe Ministère de l'Education nationale et de la Jeu Public	BTS - Services	BTS - Services - Gestion de la PME	25
0631480S	Lycée professionnel Pierre Boulanger	Pont-du-Château	Clermont-Fe Ministère de l'Education nationale et de la Jeu Public	BTS - Services	BTS - Services - Gestion des transports et logist	23
0030038A	Lycée Polyvalent Jean Monnet	Yzeure	Clermont-Fe Ministère de l'Education nationale et de la Jeu Public	BTS - Services	BTS - Services - Management Commercial Opé	22
0150006A	Lycée Jean Monnet - Mermoz	Aurillac	Clermont-Fe Ministère de l'Education nationale et de la Jeu Public	BTS - Services	BTS - Services - Management Commercial Opé	23
0630021F	Lycée La Fayette	Clermont-Ferrand	Clermont-Fe Ministère de l'Education nationale et de la Jeu Public	BTS - Production	BTS - Production - Cybersécurité, Informatique	26
0630020E	Lycée Sidoine Apollinaire	Clermont-Ferrand	Clermont-Fe Ministère de l'Education nationale et de la Jeu Public	BTS - Services	BTS - Services - Management Commercial Opé	25
0630077S	Lycée Ambroise Brugiere	Clermont-Ferrand	Clermont-Fe Ministère de l'Education nationale et de la Jeu Public	BTS - Services	BTS - Services - Management Commercial Opé	26
0031082K	Lycée Valery Larbaud	Cusset	Clermont-Fe Ministère de l'Education nationale et de la Jeu Public	BTS - Services	BTS - Services - Management en hôtellerie rest	18
0030026M	Lycée Paul Constans	Montluçon	Clermont-Fe Ministère de l'Education nationale et de la Jeu Public	BTS - Production	BTS - Production - Cybersécurité, Informatique	17
0630021F	Lycée La Fayette	Clermont-Ferrand	Clermont-Fe Ministère de l'Education nationale et de la Jeu Public	BTS - Production	BTS - Production - Cybersécurité, Informatique	23
0631669X	Lycée polyvalent Valéry GISCARD d'ESTAING - L	Chamalières	Clermont-Fe Ministère de l'Education nationale et de la Jeu Public	BTS - Services	BTS - Services - Management en hôtellerie rest	17
0632091F	Lycée professionnel Gergovie	Clermont-Ferrand	Clermont-Fe Ministère de l'Education nationale et de la Jeu Public	BTS - Services	BTS - Services - Management opérationnel de l	25
0430020N	Lycée Charles et Adrien Dupuy	Le Puy-en-Velay	Clermont-Fe Ministère de l'Education nationale et de la Jeu Public	BTS - Services	BTS - Services - Métiers de l'audio-visuel opt : g	15
0430020N	Lycée Charles et Adrien Dupuy	Le Puy-en-Velay	Clermont-Fe Ministère de l'Education nationale et de la Jeu Public	BTS - Services	BTS - Services - Métiers de l'audio-visuel opt : r	14
0430020N	Lycée Charles et Adrien Dupuy	Le Puy-en-Velay	Clermont-Fe Ministère de l'Education nationale et de la Jeu Public	BTS - Services	BTS - Services - Métiers de l'audio-visuel opt : t	19
0632091F	Lycée professionnel Gergovie	Clermont-Ferrand	Clermont-Fe Ministère de l'Education nationale et de la Jeu Public	BTS - Services	BTS - Services - Métiers de l'esthétique-cosmét	21
0632091F	Lycée professionnel Gergovie	Clermont-Ferrand	Clermont-Fe Ministère de l'Education nationale et de la Jeu Public	BTS - Services	BTS - Services - Métiers des Services à l'environ	19
0630020E	Lycée Sidoine Apollinaire	Clermont-Ferrand	Clermont-Fe Ministère de l'Education nationale et de la Jeu Public	DCG	Diplôme de Comptabilité et de Gestion	16
0030051P	Lycée Général et Technologique Albert Londre	Cusset	Clermont-Fe Ministère de l'Education nationale et de la Jeu Public	BTS - Services	BTS - Services - Négociation et digitalisation de	25
0030051P	Lycée Général et Technologique Albert Londre	Cusset	Clermont-Fe Ministère de l'Education nationale et de la Jeu Public	BTS - Production	BTS - Production - Développement et Réalisati	17
0030038A	Lycée Polyvalent Jean Monnet	Yzeure	Clermont-Fe Ministère de l'Education nationale et de la Jeu Public	BTS - Production	BTS - Production - Electrotechnique	18
0430020N	Lycée Charles et Adrien Dupuy	Le Puy-en-Velay	Clermont-Fe Ministère de l'Education nationale et de la Jeu Public	BTS - Production	BTS - Production - Electrotechnique	16
0630021F	Lycée La Fayette	Clermont-Ferrand	Clermont-Fe Ministère de l'Education nationale et de la Jeu Public	BTS - Production	BTS - Production - Electrotechnique	25
0030051P	Lycée Général et Technologique Albert Londre	Cusset	Clermont-Fe Ministère de l'Education nationale et de la Jeu Public	BTS - Production	BTS - Production - Etude et réalisation d'agenc	16
0630069H	Lycée Jean Zay	Thiers	Clermont-Fe Ministère de l'Education nationale et de la Jeu Public	BTS - Production	BTS - Production - Europlastics et composites à	19
0630069H	Lycée Jean Zay	Thiers	Clermont-Fe Ministère de l'Education nationale et de la Jeu Public	BTS - Production	BTS - Production - Europlastics et composites à	
0030905T	Lycée professionnel Gustave Eiffel	Gannat	Clermont-Fe Ministère de l'Education nationale et de la Jeu Public	BTS - Production	BTS - Production - Maintenance des matériels	18
0430021P	Lycée Simone Weil	Le Puy-en-Velay	Clermont-Fe Ministère de l'Education nationale et de la Jeu Public	BTS - Services	BTS - Services - Négociation et digitalisation de	21
0430953C	Lycée Emmanuel Chabrier	Yssingeaux	Clermont-Fe Ministère de l'Education nationale et de la Jeu Public	BTS - Production	BTS - Production - Maintenance des systèmes -	19
0630034V	Lycée Murat	Issoire	Clermont-Fe Ministère de l'Education nationale et de la Jeu Public	BTS - Services	BTS - Services - Négociation et digitalisation de	22
0630021F	Lycée La Fayette	Clermont-Ferrand	Clermont-Fe Ministère de l'Education nationale et de la Jeu Public	BTS - Production	BTS - Production - Maintenance des systèmes -	20
0631985R	Lycée Polyvalent Pierre-Joël Bonté	Riom	Clermont-Fe Ministère de l'Education nationale et de la Jeu Public	BTS - Production	BTS - Production - Maintenance des systèmes -	23
0630068G	Lycée Montdory	Thiers	Clermont-Fe Ministère de l'Education nationale et de la Jeu Public	BTS - Services	BTS - Services - Négociation et digitalisation de	24
0031043T	Lycée Albert Einstein	Montluçon	Clermont-Fe Ministère de l'Education nationale et de la Jeu Public	BTS - Production	BTS - Production - Maintenance des véhicules-	15
0631985R	Lycée Polyvalent Pierre-Joël Bonté	Riom	Clermont-Fe Ministère de l'Education nationale et de la Jeu Public	BTS - Production	BTS - Production - Management économique c	18
0030026M	Lycée Paul Constans	Montluçon	Clermont-Fe Ministère de l'Education nationale et de la Jeu Public	BTS - Production	BTS - Production - Métiers de la chimie	10
0630061Z	Lycée professionnel Desaix	Saint-Eloy-les-Mines	Clermont-Fe Ministère de l'Education nationale et de la Jeu Public	BTS - Production	BTS - Production - Métiers de la mode-chaussu	16
0031082K	Lycée Valery Larbaud	Cusset	Clermont-Fe Ministère de l'Education nationale et de la Jeu Public	BTS - Services	BTS - Services - Opticien-Lunetier	12
0630020E	Lycée Sidoine Apollinaire	Clermont-Ferrand	Clermont-Fe Ministère de l'Education nationale et de la Jeu Public	BTS - Services	BTS - Services - Professions immobilières	24
0630020E	Lycée Sidoine Apollinaire	Clermont-Ferrand	Clermont-Fe Ministère de l'Education nationale et de la Jeu Public	BTS - Services	BTS - Services - Services et prestations des sect	26
0030051P	Lycée Général et Technologique Albert Londre	Cusset	Clermont-Fe Ministère de l'Education nationale et de la Jeu Public	BTS - Services	BTS - Services - Services informatiques aux org	28
0150006A	Lycée Jean Monnet - Mermoz	Aurillac	Clermont-Fe Ministère de l'Education nationale et de la Jeu Public	BTS - Services	BTS - Services - Services informatiques aux org	15
0630020E	Lycée Sidoine Apollinaire	Clermont-Ferrand	Clermont-Fe Ministère de l'Education nationale et de la Jeu Public	BTS - Services	BTS - Services - Services informatiques aux org	25
0030051P	Lycée Général et Technologique Albert Londre	Cusset	Clermont-Fe Ministère de l'Education nationale et de la Jeu Public	BTS - Services	BTS - Services - Support à l'action managériale	22
0631861F	Lycée René Descartes	Cournon-d'Auvergne	Clermont-Fe Ministère de l'Education nationale et de la Jeu Public	DN MADE	DN MADE - Animation - Spécialité : Cinéma d'a	14
0631861F	Lycée René Descartes	Cournon-d'Auvergne	Clermont-Fe Ministère de l'Education nationale et de la Jeu Public	DN MADE	DN MADE - Espace - Spécialité : Espace in situ	13
0630054S	Lycée professionnel Marie Laurencin	Riom	Clermont-Fe Ministère de l'Education nationale et de la Jeu Public	BTS - Production	BTS - Production - Métiers de la mode-vêteme	17

0150747F	Lycée de Mauriac	Mauriac	Clermont-Fe	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu	Public	BTS - Production	BTS - Production - Métiers de l'eau	13
0631985R	Lycée Polyvalent Pierre-Joël Bonté	Riom	Clermont-Fe	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu	Public	BTS - Production	BTS - Production - Systèmes constructifs bois e	10
0030905T	Lycée professionnel Gustave Eiffel	Gannat	Clermont-Fe	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu	Public	BTS - Production	BTS - Production - Techniques et services en m	12
0631985R	Lycée Polyvalent Pierre-Joël Bonté	Riom	Clermont-Fe	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu	Public	BTS - Production	BTS - Production - Travaux publics	11
0630020E	Lycée Sidoine Apollinaire	Clermont-Ferrand	Clermont-Fe	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu	Public	BTS - Services	BTS - Services - Support à l'action managériale	29
0430021P	Lycée Simone Weil	Le Puy-en-Velay	Clermont-Fe	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu	Public	BTS - Services	BTS - Services - Tourisme	24
0631669X	Lycée polyvalent Valéry GISCARD d'ESTAING - L	Chamalières	Clermont-Fe	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu	Public	BTS - Services	BTS - Services - Tourisme	22
0010006B	Lycée Saint-Exupery	Valserhône	Lyon	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu	Public	BTS - Services	BTS - Services - Professions immobilières	23
0010014K	Lycée Edgar Quinet	Bourg-en-Bresse	Lyon	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu	Public	BTS - Services	BTS - Services - Collaborateur juriste notarial	22
0010014K	Lycée Edgar Quinet	Bourg-en-Bresse	Lyon	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu	Public	BTS - Services	BTS - Services - Support à l'action managériale	26
0010014K	Lycée Edgar Quinet	Bourg-en-Bresse	Lyon	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu	Public	BTS - Services	BTS - Services - Gestion de la PME	24
0010016M	Lycée Joseph-Marie Carriat	Bourg-en-Bresse	Lyon	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu	Public	BTS - Production	BTS - Production - Conception de produits indu	19
0010016M	Lycée Joseph-Marie Carriat	Bourg-en-Bresse	Lyon	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu	Public	BTS - Production	BTS - Production - Conception des processus d	18
0010016M	Lycée Joseph-Marie Carriat	Bourg-en-Bresse	Lyon	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu	Public	BTS - Production	BTS - Production - Electrotechnique	20
0010016M	Lycée Joseph-Marie Carriat	Bourg-en-Bresse	Lyon	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu	Public	BTS - Services	BTS - Services - Management Commercial Opé	22
0010016M	Lycée Joseph-Marie Carriat	Bourg-en-Bresse	Lyon	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu	Public	BTS - Services	BTS - Services - Comptabilité et gestion	22
0010016M	Lycée Joseph-Marie Carriat	Bourg-en-Bresse	Lyon	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu	Public	BTS - Services	BTS - Services - Services informatiques aux org	22
0010016M	Lycée Joseph-Marie Carriat	Bourg-en-Bresse	Lyon	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu	Public	BTS - Production	BTS - Production - Bâtiment	15
0010034G	Lycée Paul Painleve	Oyonnax	Lyon	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu	Public	BTS - Services	BTS - Services - Gestion de la PME	27
0010072Y	Lycée International	Ferney-Voltaire	Lyon	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu	Public	BTS - Services	BTS - Services - Tourisme	20
0011118K	Lycée professionnel des métiers Gabriel Voisin	Bourg-en-Bresse	Lyon	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu	Public	BTS - Services	BTS - Services - Gestion des transports et logist	19
0011119L	Lycée Arbez Carme	Oyonnax	Lyon	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu	Public	BTS - Production	BTS - Production - Conception de produits indu	17
0011119L	Lycée Arbez Carme	Oyonnax	Lyon	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu	Public	BTS - Production	BTS - Production - Conception des processus d	23
0011119L	Lycée Arbez Carme	Oyonnax	Lyon	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu	Public	BTS - Production	BTS - Production - Europlastics et composites à	25
0011119L	Lycée Arbez Carme	Oyonnax	Lyon	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu	Public	BTS - Production	BTS - Production - Europlastics et composites à	45
0011194T	Lycée De La Plaine De L'Ain	Ambérieu-en-Bugey	Lyon	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu	Public	BTS - Production	BTS - Production - Conception et Réalisation de	15
0011194T	Lycée De La Plaine De L'Ain	Ambérieu-en-Bugey	Lyon	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu	Public	BTS - Production	BTS - Production - Bioanalyses en laboratoire c	17
0011194T	Lycée De La Plaine De L'Ain	Ambérieu-en-Bugey	Lyon	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu	Public	BTS - Services	BTS - Services - Conseil et commercialisation de	20
0011276G	Lycée du Val de Saône	Trévoux	Lyon	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu	Public	BTS - Production	BTS - Production - Electrotechnique	23
0011326L	Lycée La Boisse	La Boisse	Lyon	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu	Public	BTS - Production	BTS - Production - Cybersécurité, Informatique	19
0420013L	Lycée Albert Camus	Firminy	Lyon	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu	Public	BTS - Services	BTS - Services - Services et prestations des sect	32
0420013L	Lycée Albert Camus	Firminy	Lyon	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu	Public	BTS - Services	BTS - Services - Management Commercial Opé	33
0420014M	Lycée Jacob Holtzer	Firminy	Lyon	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu	Public	BTS - Production	BTS - Production - Conception et Réalisation de	28
0420018S	Lycée Beauregard	Montbrison	Lyon	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu	Public	BTS - Services	BTS - Services - Conseil et commercialisation de	25
0420027B	Lycée Georges Brassens	Rive-de-Gier	Lyon	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu	Public	BTS - Services	BTS - Services - Services informatiques aux org	25
0420027B	Lycée Georges Brassens	Rive-de-Gier	Lyon	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu	Public	BTS - Production	BTS - Production - Cybersécurité, Informatique	22
0420027B	Lycée Georges Brassens	Rive-de-Gier	Lyon	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu	Public	BTS - Services	BTS - Services - Conseil et commercialisation de	29
0420033H	Lycée Albert Thomas	Roanne	Lyon	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu	Public	BTS - Services	BTS - Services - Comptabilité et gestion	24
0420033H	Lycée Albert Thomas	Roanne	Lyon	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu	Public	BTS - Services	BTS - Services - Support à l'action managériale	32
0420033H	Lycée Albert Thomas	Roanne	Lyon	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu	Public	BTS - Services	BTS - Services - Négociation et digitalisation de	25
0420033H	Lycée Albert Thomas	Roanne	Lyon	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu	Public	BTS - Services	BTS - Services - Gestion de la PME	26
0420034J	Lycée Carnot	Roanne	Lyon	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu	Public	BTS - Production	BTS - Production - Conception de produits indu	18
0420034J	Lycée Carnot	Roanne	Lyon	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu	Public	BTS - Production	BTS - Production - Maintenance des systèmes -	22
0420040R	Lycée Claude Lebois	Saint-Chamond	Lyon	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu	Public	BTS - Production	BTS - Production - Conception et réalisation en	19
0420040R	Lycée Claude Lebois	Saint-Chamond	Lyon	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu	Public	BTS - Services	BTS - Services - Gestion des transports et logist	26
0420042T	Lycée Honore D'Urfe	Saint-Etienne	Lyon	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu	Public	BTS - Production	BTS - Production - Bioanalyses en laboratoire c	23
0420042T	Lycée Honore D'Urfe	Saint-Etienne	Lyon	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu	Public	BTS - Services	BTS - Services - Support à l'action managériale	34
0420042T	Lycée Honore D'Urfe	Saint-Etienne	Lyon	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu	Public	BTS - Services	BTS - Services - Négociation et digitalisation de	29
0420042T	Lycée Honore D'Urfe	Saint-Etienne	Lyon	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu	Public	BTS - Services	BTS - Services - Comptabilité et gestion	32

0420042T	Lycée Honore D'Urfe	Saint-Etienne	Lyon	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu	Public	BTS - Services	BTS - Services - Communication	24
0420042T	Lycée Honore D'Urfe	Saint-Etienne	Lyon	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu	Public	BTS - Services	BTS - Services - Economie sociale familiale	31
0420042T	Lycée Honore D'Urfe	Saint-Etienne	Lyon	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu	Public	DCG	Diplôme de Comptabilité et de Gestion	14
0420043U	Lycée Jean Monnet	Saint-Etienne	Lyon	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu	Public	BTS - Production	BTS - Production - Bâtiment	21
0420043U	Lycée Jean Monnet	Saint-Etienne	Lyon	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu	Public	DN MADE	DN MADE - Objet - Spécialité : Usages, matéria	14
0420043U	Lycée Jean Monnet	Saint-Etienne	Lyon	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu	Public	DN MADE	DN MADE - Espace - Spécialité : Espace à vivre	14
0420043U	Lycée Jean Monnet	Saint-Etienne	Lyon	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu	Public	BTS - Services	BTS - Services - Commerce International	28
0420043U	Lycée Jean Monnet	Saint-Etienne	Lyon	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu	Public	BTS - Services	BTS - Services - Gestion de la PME	32
0420043U	Lycée Jean Monnet	Saint-Etienne	Lyon	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu	Public	BTS - Services	BTS - Services - Comptabilité et gestion	28
0420043U	Lycée Jean Monnet	Saint-Etienne	Lyon	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu	Public	BTS - Production	BTS - Production - Traitement des matériaux	24
0420043U	Lycée Jean Monnet	Saint-Etienne	Lyon	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu	Public	BTS - Production	BTS - Production - Etude et réalisation d'agenc	18
0420043U	Lycée Jean Monnet	Saint-Etienne	Lyon	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu	Public	BTS - Production	BTS - Production - Systèmes constructifs bois e	13
0420044V	Lycée Simone Weil	Saint-Priest-en-Jarez	Lyon	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu	Public	BTS - Services	BTS - Services - Assurance	28
0420044V	Lycée Simone Weil	Saint-Priest-en-Jarez	Lyon	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu	Public	BTS - Services	BTS - Services - Services informatiques aux org	30
0420046X	Lycée Etienne Mimard	Saint-Etienne	Lyon	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu	Public	BTS - Production	BTS - Production - Conception de produits indu	20
0420046X	Lycée Etienne Mimard	Saint-Etienne	Lyon	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu	Public	BTS - Production	BTS - Production - Maintenance des systèmes -	27
0420046X	Lycée Etienne Mimard	Saint-Etienne	Lyon	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu	Public	BTS - Production	BTS - Production - Electrotechnique	26
0421788R	Lycée du Forez	Feurs	Lyon	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu	Public	BTS - Services	BTS - Services - Banque	26
0421976V	Lycée Francois Mauriac-Forez	Andrézieux-Bouthéor	Lyon	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu	Public	BTS - Production	BTS - Production - Cybersécurité, Informatique	22
0421976V	Lycée Francois Mauriac-Forez	Andrézieux-Bouthéor	Lyon	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu	Public	BTS - Production	BTS - Production - Cybersécurité, Informatique	23
0690010L	Lycée des métiers Tony Garnier du Batiment et	Bron	Lyon	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu	Public	BTS - Production	BTS - Production - Fluide, énergie, domotique -	28
0690023A	Lycée Ampère	Lyon 2e Arrondissem	Lyon	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu	Public	BTS - Services	BTS - Services - Commerce International	24
0690023A	Lycée Ampère	Lyon 2e Arrondissem	Lyon	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu	Public	BTS - Services	BTS - Services - Professions immobilières	24
0690029G	Lycée Lacassagne	Lyon 3e Arrondissem	Lyon	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu	Public	BTS - Services	BTS - Services - Négociation et digitalisation de	27
0690032K	Lycée Juliette Récamier	Lyon 2e Arrondissem	Lyon	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu	Public	BTS - Services	BTS - Services - Support à l'action managériale	31
0690032K	Lycée Juliette Récamier	Lyon 2e Arrondissem	Lyon	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu	Public	BTS - Services	BTS - Services - Management Commercial Opé	26
0690035N	Lycée Auguste et Louis Lumière	Lyon 8e Arrondissem	Lyon	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu	Public	BTS - Services	BTS - Services - Commerce International	26
0690037R	Lycée La Martinière-Diderot	Lyon 1er Arrondissem	Lyon	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu	Public	BTS - Production	BTS - Production - Métiers de la mode-vêteme	16
0690037R	Lycée La Martinière-Diderot	Lyon 1er Arrondissem	Lyon	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu	Public	DN MADE	DN MADE - Espace - Spécialité : Conception spa	13
0690037R	Lycée La Martinière-Diderot	Lyon 1er Arrondissem	Lyon	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu	Public	DN MADE	DN MADE - Graphisme - Spécialité : Design gra	13
0690037R	Lycée La Martinière-Diderot	Lyon 1er Arrondissem	Lyon	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu	Public	DN MADE	DN MADE - Mode - Spécialité : Laboratoire de (	12
0690037R	Lycée La Martinière-Diderot	Lyon 1er Arrondissem	Lyon	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu	Public	DN MADE	DN MADE - Spectacle - Spécialité : Costume for	12
0690037R	Lycée La Martinière-Diderot	Lyon 1er Arrondissem	Lyon	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu	Public	DN MADE	DN MADE - Matériaux - Spécialité : Recherche	13
0690037R	Lycée La Martinière-Diderot	Lyon 1er Arrondissem	Lyon	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu	Public	DN MADE	DN MADE - Numérique - Spécialité : Graphisme	14
0690037R	Lycée La Martinière-Diderot	Lyon 1er Arrondissem	Lyon	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu	Public	DN MADE	DN MADE - Objet - Spécialité : Savoir-faire/pro	11
0690037R	Lycée La Martinière-Diderot	Lyon 1er Arrondissem	Lyon	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu	Public	DN MADE	DN MADE - Événement - Spécialité : Design exp	13
0690037R	Lycée La Martinière-Diderot	Lyon 1er Arrondissem	Lyon	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu	Public	BTS - Production	BTS - Production - Innovations textiles - Option	20
0690037R	Lycée La Martinière-Diderot	Lyon 1er Arrondissem	Lyon	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu	Public	BTS - Production	BTS - Production - Innovations textiles - Option	19
0690037R	Lycée La Martinière-Diderot	Lyon 1er Arrondissem	Lyon	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu	Public	BTS - Production	BTS - Production - Maintenance des systèmes -	27
0690037R	Lycée La Martinière-Diderot	Lyon 1er Arrondissem	Lyon	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu	Public	BTS - Production	BTS - Production - Contrôle industriel et régula	22
0690037R	Lycée La Martinière-Diderot	Lyon 1er Arrondissem	Lyon	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu	Public	BTS - Production	BTS - Production - Métiers de la chimie	15
0690038S	Lycée La Martinière Duchère	Lyon 9e Arrondissem	Lyon	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu	Public	BTS - Production	BTS - Production - Biotechnologie en recherche	20
0690038S	Lycée La Martinière Duchère	Lyon 9e Arrondissem	Lyon	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu	Public	BTS - Services	BTS - Services - Support à l'action managériale	33
0690038S	Lycée La Martinière Duchère	Lyon 9e Arrondissem	Lyon	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu	Public	BTS - Services	BTS - Services - Biologie médicale	21
0690038S	Lycée La Martinière Duchère	Lyon 9e Arrondissem	Lyon	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu	Public	BTS - Services	BTS - Services - Commerce International	26
0690038S	Lycée La Martinière Duchère	Lyon 9e Arrondissem	Lyon	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu	Public	BTS - Services	BTS - Services - Négociation et digitalisation de	29
0690038S	Lycée La Martinière Duchère	Lyon 9e Arrondissem	Lyon	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu	Public	BTS - Services	BTS - Services - Gestion de la PME	31
0690038S	Lycée La Martinière Duchère	Lyon 9e Arrondissem	Lyon	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu	Public	BTS - Services	BTS - Services - Comptabilité et gestion	27
0690038S	Lycée La Martinière Duchère	Lyon 9e Arrondissem	Lyon	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu	Public	BTS - Services	BTS - Services - Communication	22

0690038S	Lycée La Martinière Duchère	Lyon 9e Arrondissem	Lyon	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu	Public	BTS - Services	BTS - Services - Services informatiques aux org	23
0690038S	Lycée La Martinière Duchère	Lyon 9e Arrondissem	Lyon	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu	Public	BTS - Services	BTS - Services - Economie sociale familiale	28
0690038S	Lycée La Martinière Duchère	Lyon 9e Arrondissem	Lyon	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu	Public	DCG	Diplôme de Comptabilité et de Gestion	16
0690040U	Lycée Hector Guimard	Lyon 7e Arrondissem	Lyon	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu	Public	BTS - Services	BTS - Services - Prothésiste dentaire	23
0690040U	Lycée Hector Guimard	Lyon 7e Arrondissem	Lyon	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu	Public	BTS - Production	BTS - Production - Conception de processus de	24
0690040U	Lycée Hector Guimard	Lyon 7e Arrondissem	Lyon	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu	Public	BTS - Production	BTS - Production - Fonderie	15
0690042W	Lycée Colbert	Lyon 8e Arrondissem	Lyon	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu	Public	BTS - Services	BTS - Services - Négociation et digitalisation de	28
0690042W	Lycée Colbert	Lyon 8e Arrondissem	Lyon	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu	Public	BTS - Services	BTS - Services - Comptabilité et gestion	29
0690042W	Lycée Colbert	Lyon 8e Arrondissem	Lyon	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu	Public	BTS - Services	BTS - Services - Support à l'action managériale	32
0690042W	Lycée Colbert	Lyon 8e Arrondissem	Lyon	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu	Public	BTS - Services	BTS - Services - Professions immobilières	24
0690042W	Lycée Colbert	Lyon 8e Arrondissem	Lyon	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu	Public	BTS - Services	BTS - Services - Tourisme	24
0690046A	Lycée professionnel Louise Labé	Lyon 7e Arrondissem	Lyon	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu	Public	BTS - Services	BTS - Services - Support à l'action managériale	35
0690074F	Lycée Parc Chabrieres	Oullins-Pierre-Bénite	Lyon	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu	Public	BTS - Services	BTS - Services - Négociation et digitalisation de	28
0690074F	Lycée Parc Chabrieres	Oullins-Pierre-Bénite	Lyon	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu	Public	BTS - Production	BTS - Production - Maintenance des systèmes -	30
0690074F	Lycée Parc Chabrieres	Oullins-Pierre-Bénite	Lyon	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu	Public	BTS - Services	BTS - Services - Comptabilité et gestion	26
0690085T	Lycée René Cassin	Tarare	Lyon	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu	Public	BTS - Services	BTS - Services - Gestion de la PME	32
0690092A	Lycée professionnel du 1er Film	Lyon 8e Arrondissem	Lyon	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu	Public	BTS - Services	BTS - Services - Métiers de la coiffure	27
0690092A	Lycée professionnel du 1er Film	Lyon 8e Arrondissem	Lyon	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu	Public	BTS - Services	BTS - Services - Métiers de l'esthétique-cosmét	20
0690093B	Lycée professionnel Helene Boucher	Vénissieux	Lyon	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu	Public	BTS - Services	BTS - Services - Métiers des Services à l'environ	14
0690097F	Lycée Claude Bernard	Villefranche-sur-Saôn	Lyon	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu	Public	BTS - Services	BTS - Services - Commerce International	27
0690097F	Lycée Claude Bernard	Villefranche-sur-Saôn	Lyon	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu	Public	BTS - Services	BTS - Services - Management Commercial Opé	25
0690103M	Lycée Frédéric Fays	Villeurbanne	Lyon	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu	Public	BTS - Production	BTS - Production - Conception des processus d	21
0690103M	Lycée Frédéric Fays	Villeurbanne	Lyon	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu	Public	BTS - Production	BTS - Production - Architectures en Métal : con	19
0690104N	Lycée Marcel Sembat	Vénissieux	Lyon	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu	Public	BTS - Production	BTS - Production - Cybersécurité, Informatique	28
0690104N	Lycée Marcel Sembat	Vénissieux	Lyon	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu	Public	BTS - Production	BTS - Production - Conception et Réalisation de	29
0690104N	Lycée Marcel Sembat	Vénissieux	Lyon	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu	Public	BTS - Production	BTS - Production - Electrotechnique	30
0690104N	Lycée Marcel Sembat	Vénissieux	Lyon	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu	Public	BTS - Production	BTS - Production - Cybersécurité, Informatique	29
0690105P	Lycée professionnel des Métiers de l'Automob	Bron	Lyon	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu	Public	BTS - Production	BTS - Production - Maintenance des véhicules (	23
0690107S	Lycée professionnel Alfred De Musset	Villeurbanne	Lyon	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu	Public	BTS - Services	BTS - Services - Gestion des transports et logist	25
0690128P	Lycée Edouard Branly	Lyon 5e Arrondissem	Lyon	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu	Public	BTS - Production	BTS - Production - Electrotechnique - Parcours	28
0690128P	Lycée Edouard Branly	Lyon 5e Arrondissem	Lyon	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu	Public	BTS - Production	BTS - Production - Photonique : technologies e	13
0690128P	Lycée Edouard Branly	Lyon 5e Arrondissem	Lyon	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu	Public	BTS - Production	BTS - Production - Cybersécurité, Informatique	24
0690128P	Lycée Edouard Branly	Lyon 5e Arrondissem	Lyon	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu	Public	BTS - Production	BTS - Production - Electrotechnique	25
0690128P	Lycée Edouard Branly	Lyon 5e Arrondissem	Lyon	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu	Public	BTS - Production	BTS - Production - Cybersécurité, Informatique	27
0690132U	Lycée Pierre Brossolette	Villeurbanne	Lyon	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu	Public	BTS - Services	BTS - Services - Management Commercial Opé	31
0690132U	Lycée Pierre Brossolette	Villeurbanne	Lyon	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu	Public	BTS - Services	BTS - Services - Comptabilité et gestion	31
0691644M	Lycée Louis Armand	Villefranche-sur-Saôn	Lyon	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu	Public	BTS - Production	BTS - Production - Maintenance des systèmes -	27
0691644M	Lycée Louis Armand	Villefranche-sur-Saôn	Lyon	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu	Public	BTS - Production	BTS - Production - Conception et Réalisation de	26
0692437Z	Université Jean Moulin Lyon 3	Lyon 8e Arrondissem	Lyon	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la	Public	DCG	Diplôme de Comptabilité et de Gestion - DU pr	20
0692517L	LPO Camus-Sermenaz	Rillieux-la-Pape	Lyon	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu	Public	BTS - Services	BTS - Services - Gestion de la PME	33
0692517L	LPO Camus-Sermenaz	Rillieux-la-Pape	Lyon	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu	Public	BTS - Services	BTS - Services - Management opérationnel de l	21
0692517L	LPO Camus-Sermenaz	Rillieux-la-Pape	Lyon	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu	Public	BTS - Production	BTS - Production - Conception de produits indu	20
0692517L	LPO Camus-Sermenaz	Rillieux-la-Pape	Lyon	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu	Public	BTS - Production	BTS - Production - Construction et aménageme	17
0692517L	LPO Camus-Sermenaz	Rillieux-la-Pape	Lyon	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu	Public	BTS - Services	BTS - Services - Assurance	31
0692717D	Lycée Jacques Brel	Vénissieux	Lyon	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu	Public	BTS - Services	BTS - Services - Opticien-Lunetier	21
0692717D	Lycée Jacques Brel	Vénissieux	Lyon	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu	Public	BTS - Services	BTS - Services - Négociation et digitalisation de	33
0692717D	Lycée Jacques Brel	Vénissieux	Lyon	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu	Public	BTS - Services	BTS - Services - Services informatiques aux org	26
0692800U	Lycée Charlie Chaplin	Décines-Charpieu	Lyon	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu	Public	BTS - Production	BTS - Production - Assistance technique d'ingé	26
0692800U	Lycée Charlie Chaplin	Décines-Charpieu	Lyon	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu	Public	BTS - Production	BTS - Production - Maintenance des matériels (	22

0692800U	Lycée Charlie Chaplin	Décines-Charpieu	Lyon	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu Public	BTS - Services	BTS - Services - Gestion de la PME	31
0692866R	Lycée La Martiniere Monplaisir	Lyon 8e Arrondissem	Lyon	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu Public	BTS - Production	BTS - Production - Fluide, énergie, domotique -	30
0692866R	Lycée La Martiniere Monplaisir	Lyon 8e Arrondissem	Lyon	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu Public	BTS - Production	BTS - Production - Fluide, énergie, domotique -	30
0692866R	Lycée La Martiniere Monplaisir	Lyon 8e Arrondissem	Lyon	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu Public	BTS - Production	BTS - Production - Bâtiment	21
0692866R	Lycée La Martiniere Monplaisir	Lyon 8e Arrondissem	Lyon	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu Public	BTS - Production	BTS - Production - Management économique c	22
0692866R	Lycée La Martiniere Monplaisir	Lyon 8e Arrondissem	Lyon	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu Public	BTS - Production	BTS - Production - Métiers du géomètre-topog	15
0693044J	Lycée Jean-Paul Sartre	Bron	Lyon	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu Public	BTS - Services	BTS - Services - Management Commercial Opé	29
0693044J	Lycée Jean-Paul Sartre	Bron	Lyon	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu Public	BTS - Services	BTS - Services - Banque	27
0693330V	LPO ARAGON-PICASSO	Givors	Lyon	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu Public	BTS - Production	BTS - Production - Motorisations toutes énergi	12
0693330V	LPO ARAGON-PICASSO	Givors	Lyon	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu Public	BTS - Production	BTS - Production - Conception et industrialisati	21
0693330V	LPO ARAGON-PICASSO	Givors	Lyon	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu Public	BTS - Services	BTS - Services - Management Commercial Opé	30
0693478F	Lycée Condorcet	Saint-Priest	Lyon	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu Public	BTS - Production	BTS - Production - Maintenance des véhicules-	24
0693478F	Lycée Condorcet	Saint-Priest	Lyon	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu Public	BTS - Services	BTS - Services - Communication	24
0693504J	Lycée Francois Rabelais	Dardilly	Lyon	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu Public	BTS - Services	BTS - Services - Management en hôtellerie rest	15
0693619J	Lycée Robert Doisneau	Vaulx-en-Velin	Lyon	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu Public	BTS - Services	BTS - Services - Conseil et commercialisation d	27
0693654X	Lycée René Descartes	Saint-Genis-Laval	Lyon	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu Public	BTS - Production	BTS - Production - Métiers de la mesure	22
0693654X	Lycée René Descartes	Saint-Genis-Laval	Lyon	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu Public	BTS - Production	BTS - Production - Contrôle industriel et régula	27
0260023J	Lycée Du Dauphine	Romans-sur-Isère	Grenoble	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu Public	BTS - Services	BTS - Services - Assurance	22
0382863F	Lycée du Gresivaudan (LGM)	Meylan	Grenoble	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu Public	BTS - Production	BTS - Production - Aéronautique	14
0380034F	Lycée Louise Michel	Grenoble	Grenoble	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu Public	BTS - Services	BTS - Services - Banque	21
0740009H	Lycée des Glieres	Annemasse	Grenoble	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu Public	BTS - Services	BTS - Services - Banque	20
0380034F	Lycée Louise Michel	Grenoble	Grenoble	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu Public	BTS - Services	BTS - Services - Biologie médicale	17
0730016W	Lycée Monge	Chambéry	Grenoble	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu Public	BTS - Production	BTS - Production - Architectures en Métal : con	11
0261277X	Lycée Les Trois Sources	Bourg-lès-Valence	Grenoble	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu Public	BTS - Services	BTS - Services - Collaborateur juriste notarial	22
0730003G	Lycée Marlioz	Aix-les-Bains	Grenoble	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu Public	BTS - Services	BTS - Services - Collaborateur juriste notarial	22
0070029U	Lycée Gabriel Faure	Tournon-sur-Rhône	Grenoble	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu Public	BTS - Services	BTS - Services - Commerce International	26
0260015A	Lycée Alain Borne	Montélimar	Grenoble	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu Public	BTS - Services	BTS - Services - Commerce International	25
0380034F	Lycée Louise Michel	Grenoble	Grenoble	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu Public	BTS - Services	BTS - Services - Commerce International	23
0382838D	Lycée La Pléiade	Pont-de-Chéruy	Grenoble	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu Public	BTS - Services	BTS - Services - Commerce International	20
0740009H	Lycée des Glieres	Annemasse	Grenoble	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu Public	BTS - Services	BTS - Services - Commerce International	19
0380081G	Lycée Ella Fitzgerald St Romain en Gal	Vienne	Grenoble	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu Public	BTS - Services	BTS - Services - Communication	17
0382099A	Lycée Roger Deschaux	Sassenage	Grenoble	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu Public	BTS - Production	BTS - Production - Bâtiment	18
0382780R	Lycée Aristides Berges	Seyssinet-Pariset	Grenoble	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu Public	BTS - Services	BTS - Services - Communication	19
0070003R	Lycée Marcel Gimond	Aubenas	Grenoble	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu Public	BTS - Services	BTS - Services - Comptabilité et gestion	19
0740006E	Lycée Louis Lachenal	Argonay	Grenoble	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu Public	BTS - Production	BTS - Production - Bâtiment	9
0380034F	Lycée Louise Michel	Grenoble	Grenoble	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu Public	BTS - Production	BTS - Production - Bioanalyses en laboratoire c	16
0261505V	LPO LYCEE DES METIERS ALGOUD - LAFFEMAS	Valence	Grenoble	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu Public	BTS - Services	BTS - Services - Comptabilité et gestion	27
0380008C	Lycée L'Oiselet	Bourgoin-Jallieu	Grenoble	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu Public	BTS - Services	BTS - Services - Comptabilité et gestion	25
0380081G	Lycée Ella Fitzgerald St Romain en Gal	Vienne	Grenoble	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu Public	BTS - Services	BTS - Services - Comptabilité et gestion	26
0380091T	Lycée Edouard Herriot	Voiron	Grenoble	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu Public	BTS - Services	BTS - Services - Comptabilité et gestion	26
0382780R	Lycée Aristides Berges	Seyssinet-Pariset	Grenoble	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu Public	BTS - Services	BTS - Services - Comptabilité et gestion	25
0730005J	Cité scolaire Jean Moulin	Albertville	Grenoble	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu Public	BTS - Services	BTS - Services - Comptabilité et gestion	22
0382895R	Lycée Philibert Delorme	L'Isle-d'Abeau	Grenoble	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu Public	BTS - Production	BTS - Production - Bioqualité	18
0380034F	Lycée Louise Michel	Grenoble	Grenoble	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu Public	BTS - Production	BTS - Production - Biotechnologie en recherche	16
0261505V	LPO LYCEE DES METIERS ALGOUD - LAFFEMAS	Valence	Grenoble	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu Public	BTS - Production	BTS - Production - Conception de produits indu	18
0380092U	Lycée Ferdinand Buisson	Voiron	Grenoble	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu Public	BTS - Production	BTS - Production - Conception de produits indu	16
0731392S	Lycée du Granier	La Ravoire	Grenoble	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu Public	BTS - Services	BTS - Services - Comptabilité et gestion	16
0730016W	Lycée Monge	Chambéry	Grenoble	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu Public	BTS - Production	BTS - Production - Conception de produits indu	12
0261100E	Lycée professionnel Amblard	Valence	Grenoble	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu Public	DN MADE	DN MADE - Objet - Spécialité : bijou, matériaux	12

0740005D	Lycée Gabriel Fauré	Annecy	Grenoble	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu Public	BTS - Services	BTS - Services - Comptabilité et gestion	17
0740037N	Lycée Mme De Staël	Saint-Julien-en-Genev	Grenoble	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu Public	BTS - Services	BTS - Services - Comptabilité et gestion	21
0740027C	Lycée Mont Blanc	Passy	Grenoble	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu Public	BTS - Production	BTS - Production - Conception de produits indu	9
0261505V	LPO LYCEE DES METIERS ALGOUD - LAFFEMAS	Valence	Grenoble	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu Public	BTS - Production	BTS - Production - Conception des processus d	19
0380092U	Lycée Ferdinand Buisson	Voiron	Grenoble	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu Public	BTS - Production	BTS - Production - Conception des processus d	15
0730043A	Lycée Rene Perrin	Ugine	Grenoble	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu Public	BTS - Production	BTS - Production - Conception des processus d	10
0260023J	Lycée Du Dauphine	Romans-sur-Isère	Grenoble	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu Public	BTS - Services	BTS - Services - Conseil et commercialisation d	21
0380033E	Lycée VAUCANSON	Grenoble	Grenoble	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu Public	BTS - Services	BTS - Services - Conseil et commercialisation d	17
0381599G	Lycée De L'Edit	Roussillon	Grenoble	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu Public	BTS - Services	BTS - Services - Conseil et commercialisation d	19
0740006E	Lycée Louis Lachenal	Argonay	Grenoble	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu Public	BTS - Production	BTS - Production - Conception des processus d	9
0740017S	Lycée Charles Poncet	Cluses	Grenoble	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu Public	BTS - Production	BTS - Production - Conception et industrialisati	10
0382838D	Lycée La Pléiade	Pont-de-Chéruy	Grenoble	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu Public	BTS - Services	BTS - Services - Conseil et commercialisation d	21
0740027C	Lycée Mont Blanc	Passy	Grenoble	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu Public	BTS - Services	BTS - Services - Conseil et commercialisation d	13
0741532N	Lycée De L'Albanais	Rumilly	Grenoble	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu Public	BTS - Services	BTS - Services - Conseil et commercialisation d	14
0260113G	Lycée Les Catalins	Montélimar	Grenoble	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu Public	BTS - Services	BTS - Services - Economie sociale familiale	28
0380029A	Lycée Les Eaux Claires	Grenoble	Grenoble	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu Public	DCG	Diplôme de Comptabilité et de Gestion	9
0260113G	Lycée Les Catalins	Montélimar	Grenoble	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu Public	BTS - Production	BTS - Production - Conception et Réalisation d	32
0380033E	Lycée VAUCANSON	Grenoble	Grenoble	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu Public	BTS - Production	BTS - Production - Conception et Réalisation d	18
0380034F	Lycée Louise Michel	Grenoble	Grenoble	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu Public	BTS - Services	BTS - Services - Economie sociale familiale	25
0740017S	Lycée Charles Poncet	Cluses	Grenoble	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu Public	BTS - Production	BTS - Production - Conception et Réalisation d	10
0730016W	Lycée Monge	Chambéry	Grenoble	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu Public	BTS - Production	BTS - Production - Conception et réalisation en	16
0730016W	Lycée Monge	Chambéry	Grenoble	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu Public	BTS - Production	BTS - Production - Construction et aménageme	14
0381603L	Lycée Andre Argouges	Grenoble	Grenoble	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu Public	BTS - Services	BTS - Services - Etudes de réalisation d'un proj	15
0070003R	Lycée Marcel Gimond	Aubenas	Grenoble	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu Public	BTS - Services	BTS - Services - Gestion de la PME	32
0071351F	Lycée Xavier Mallet	Le Teil	Grenoble	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu Public	BTS - Services	BTS - Services - Gestion de la PME	40
0260017C	Lycée Roumanille	Nyons	Grenoble	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu Public	BTS - Services	BTS - Services - Gestion de la PME	49
0260023J	Lycée Du Dauphine	Romans-sur-Isère	Grenoble	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu Public	BTS - Services	BTS - Services - Gestion de la PME	27
0261505V	LPO LYCEE DES METIERS ALGOUD - LAFFEMAS	Valence	Grenoble	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu Public	BTS - Services	BTS - Services - Gestion de la PME	27
0380034F	Lycée Louise Michel	Grenoble	Grenoble	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu Public	BTS - Services	BTS - Services - Gestion de la PME	24
0382838D	Lycée La Pléiade	Pont-de-Chéruy	Grenoble	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu Public	BTS - Services	BTS - Services - Gestion de la PME	25
0382895R	Lycée Philibert Delorme	L'Isle-d'Abeau	Grenoble	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu Public	BTS - Services	BTS - Services - Gestion de la PME	23
0260113G	Lycée Les Catalins	Montélimar	Grenoble	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu Public	BTS - Production	BTS - Production - Contrôle industriel et régula	27
0380089R	Lycée Portes De L'Oisans	Vizille	Grenoble	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu Public	BTS - Production	BTS - Production - Contrôle industriel et régula	16
0070004S	Lycée Astier	Aubenas	Grenoble	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu Public	BTS - Production	BTS - Production - Cybersécurité, Informatique	14
0261505V	LPO LYCEE DES METIERS ALGOUD - LAFFEMAS	Valence	Grenoble	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu Public	BTS - Production	BTS - Production - Cybersécurité, Informatique	20
0382863F	Lycée du Gresivaudan (LGM)	Meylan	Grenoble	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu Public	BTS - Production	BTS - Production - Cybersécurité, Informatique	18
0383119J	Lycée Pierre Béghin	Moirans	Grenoble	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu Public	BTS - Services	BTS - Services - Gestion de la PME	23
0740017S	Lycée Charles Poncet	Cluses	Grenoble	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu Public	BTS - Production	BTS - Production - Cybersécurité, Informatique	14
0261505V	LPO LYCEE DES METIERS ALGOUD - LAFFEMAS	Valence	Grenoble	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu Public	BTS - Production	BTS - Production - Cybersécurité, Informatique	23
0730005J	Cité scolaire Jean Moulin	Albertville	Grenoble	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu Public	BTS - Services	BTS - Services - Gestion de la PME	24
0380033E	Lycée VAUCANSON	Grenoble	Grenoble	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu Public	BTS - Production	BTS - Production - Cybersécurité, Informatique	20
0381603L	Lycée Andre Argouges	Grenoble	Grenoble	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu Public	DN MADE	DN MADE - Graphisme - Spécialité : Design edi	14
0381603L	Lycée Andre Argouges	Grenoble	Grenoble	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu Public	DN MADE	DN MADE - Mode - Spécialité : Innovation, cor	13
0380089R	Lycée Portes De L'Oisans	Vizille	Grenoble	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu Public	BTS - Production	BTS - Production - Cybersécurité, Informatique	25
0731392S	Lycée du Granier	La Ravoire	Grenoble	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu Public	BTS - Services	BTS - Services - Gestion de la PME	22
0740005D	Lycée Gabriel Fauré	Annecy	Grenoble	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu Public	BTS - Services	BTS - Services - Gestion de la PME	18
0260113G	Lycée Les Catalins	Montélimar	Grenoble	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu Public	BTS - Services	BTS - Services - Gestion des transports et logist	23
0730003G	Lycée Marlioz	Aix-les-Bains	Grenoble	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu Public	BTS - Services	BTS - Services - Gestion des transports et logist	22
0070001N	Lycée Boissy D'Anglas	Annonay	Grenoble	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu Public	BTS - Services	BTS - Services - Management Commercial Opé	21

0381775Y	I.U.T. 2 de Grenoble	Grenoble	Grenoble	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la	Public	DCG	Diplôme de Comptabilité et de Gestion - DU pr	19
0740006E	Lycée Louis Lachenal	Argonay	Grenoble	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu	Public	BTS - Production	BTS - Production - Cybersécurité, Informatique	17
0740006E	Lycée Louis Lachenal	Argonay	Grenoble	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu	Public	BTS - Production	BTS - Production - Développement et Réalisati	10
0260023J	Lycée Du Dauphine	Romans-sur-Isère	Grenoble	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu	Public	BTS - Production	BTS - Production - Electrotechnique	28
0380083J	Lycée Galilee	Vienne	Grenoble	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu	Public	BTS - Production	BTS - Production - Electrotechnique	26
0382203N	Lycée Pablo Neruda	Saint-Martin-d'Hères	Grenoble	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu	Public	BTS - Production	BTS - Production - Electrotechnique	21
0382440W	Lycée des Métiers - Léonard de Vinci	Villefontaine	Grenoble	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu	Public	DN MADE	DN MADE - Objet - Spécialité : Design de produ	11
0382440W	Lycée des Métiers - Léonard de Vinci	Villefontaine	Grenoble	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu	Public	DN MADE	DN MADE - Graphisme - Spécialité : Design d'in	12
0382440W	Lycée des Métiers - Léonard de Vinci	Villefontaine	Grenoble	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu	Public	DN MADE	DN MADE - Numérique - Spécialité : Designer-N	14
0260019E	Lycée Dr. Gustave Jaume	Pierrelatte	Grenoble	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu	Public	BTS - Services	BTS - Services - Management Commercial Opé	30
0260023J	Lycée Du Dauphine	Romans-sur-Isère	Grenoble	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu	Public	BTS - Services	BTS - Services - Management Commercial Opé	20
0261277X	Lycée Les Trois Sources	Bourg-lès-Valence	Grenoble	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu	Public	BTS - Services	BTS - Services - Management Commercial Opé	26
0380032D	Lycée polyvalent Emmanuel Mounier	Grenoble	Grenoble	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu	Public	BTS - Services	BTS - Services - Management Commercial Opé	24
0380091T	Lycée Edouard Herriot	Voiron	Grenoble	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu	Public	BTS - Services	BTS - Services - Management Commercial Opé	23
0382780R	Lycée Aristides Berges	Seyssinet-Pariset	Grenoble	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu	Public	BTS - Services	BTS - Services - Management Commercial Opé	23
0382863F	Lycée du Gresivaudan (LGM)	Meylan	Grenoble	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu	Public	BTS - Services	BTS - Services - Management Commercial Opé	20
0730003G	Lycée Marlioz	Aix-les-Bains	Grenoble	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu	Public	BTS - Services	BTS - Services - Management Commercial Opé	16
0730043A	Lycée Rene Perrin	Ugine	Grenoble	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu	Public	BTS - Production	BTS - Production - Electrotechnique	9
0741476C	Lycée Jean Monnet	Annemasse	Grenoble	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu	Public	BTS - Production	BTS - Production - Electrotechnique	15
0740013M	Lycée G. Fichet	Bonneville	Grenoble	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu	Public	BTS - Services	BTS - Services - Management Commercial Opé	20
0260113G	Lycée Les Catalins	Montélimar	Grenoble	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu	Public	BTS - Production	BTS - Production - Environnement nucléaire	23
0741418P	Lycée Charles Baudelaire	Annecy	Grenoble	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu	Public	BTS - Services	BTS - Services - Management Commercial Opé	19
0380035G	Lycée des Métiers - Lesdiguieres	Grenoble	Grenoble	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu	Public	BTS - Services	BTS - Services - Management en hôtellerie rest	14
0740047Z	LYCEE HÔTELIER SAVOIE LEMAN	Thonon-les-Bains	Grenoble	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu	Public	BTS - Services	BTS - Services - Management en hôtellerie rest	10
0070031W	Lycée professionnel Marius Bouvier	Tournon-sur-Rhône	Grenoble	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu	Public	BTS - Services	BTS - Services - Management opérationnel de l	17
0382440W	Lycée des Métiers - Léonard de Vinci	Villefontaine	Grenoble	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu	Public	BTS - Services	BTS - Services - Métiers de l'audio-visuel opt : g	14
0382440W	Lycée des Métiers - Léonard de Vinci	Villefontaine	Grenoble	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu	Public	BTS - Services	BTS - Services - Métiers de l'audio-visuel opt : r	15
0382440W	Lycée des Métiers - Léonard de Vinci	Villefontaine	Grenoble	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu	Public	BTS - Services	BTS - Services - Métiers de l'audio-visuel opt : r	12
0382440W	Lycée des Métiers - Léonard de Vinci	Villefontaine	Grenoble	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu	Public	BTS - Services	BTS - Services - Métiers de l'audio-visuel opt : r	13
0382440W	Lycée des Métiers - Léonard de Vinci	Villefontaine	Grenoble	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu	Public	BTS - Services	BTS - Services - Métiers de l'audio-visuel opt : t	13
0070003R	Lycée Marcel Gimond	Aubenas	Grenoble	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu	Public	BTS - Services	BTS - Services - Négociation et digitalisation de	24
0261505V	LPO LYCEE DES METIERS ALGOUD - LAFFEMAS	Valence	Grenoble	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu	Public	BTS - Services	BTS - Services - Négociation et digitalisation de	25
0382099A	Lycée Roger Deschaux	Sassenage	Grenoble	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu	Public	BTS - Production	BTS - Production - Fluide, énergie, domotique -	26
0380083J	Lycée Galilee	Vienne	Grenoble	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu	Public	BTS - Production	BTS - Production - Fluide, énergie, domotique -	21
0070001N	Lycée Boissy D'Anglas	Annonay	Grenoble	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu	Public	BTS - Production	BTS - Production - Maintenance des systèmes -	24
0260113G	Lycée Les Catalins	Montélimar	Grenoble	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu	Public	BTS - Production	BTS - Production - Maintenance des systèmes -	31
0380008C	Lycée L'Oiselet	Bourgoin-Jallieu	Grenoble	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu	Public	BTS - Production	BTS - Production - Maintenance des systèmes -	20
0380008C	Lycée L'Oiselet	Bourgoin-Jallieu	Grenoble	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu	Public	BTS - Services	BTS - Services - Négociation et digitalisation de	20
0380033E	Lycée VAUCANSON	Grenoble	Grenoble	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu	Public	BTS - Production	BTS - Production - Maintenance des systèmes -	21
0730037U	Lycée Paul Heroult	Saint-Jean-de-Maurie	Grenoble	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu	Public	BTS - Production	BTS - Production - Maintenance des systèmes -	8
0740006E	Lycée Louis Lachenal	Argonay	Grenoble	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu	Public	BTS - Production	BTS - Production - Maintenance des systèmes -	15
0382920T	Lycée Marie Curie	Echirolles	Grenoble	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu	Public	BTS - Services	BTS - Services - Négociation et digitalisation de	25
0730016W	Lycée Monge	Chambéry	Grenoble	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu	Public	BTS - Services	BTS - Services - Négociation et digitalisation de	18
0740046Y	Lycée La Versoie - GRETA Lac	Thonon-les-Bains	Grenoble	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu	Public	BTS - Services	BTS - Services - Négociation et digitalisation de	18
0731248K	Lycée Louis Armand	Chambéry	Grenoble	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu	Public	BTS - Production	BTS - Production - Maintenance des véhicules	15
0261397C	Lycée Henri Laurens	Saint-Vallier	Grenoble	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu	Public	BTS - Production	BTS - Production - Maintenance des véhicules-	17
0731248K	Lycée Louis Armand	Chambéry	Grenoble	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu	Public	BTS - Production	BTS - Production - Maintenance des véhicules-	15
0260008T	Lycée DU DIOIS	Die	Grenoble	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu	Public	BTS - Production	BTS - Production - Management économique c	15
0741418P	Lycée Charles Baudelaire	Annecy	Grenoble	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu	Public	BTS - Services	BTS - Services - Négociation et digitalisation de	18

0381603L	Lycée Andre Argouges	Grenoble	Grenoble	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu Public	BTS - Services	BTS - Services - Opticien-Lunetier	16
0260015A	Lycée Alain Borne	Montélimar	Grenoble	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu Public	BTS - Services	BTS - Services - Professions immobilières	26
0741164N	Lycée professionnel Tom Morel	Annecy	Grenoble	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu Public	BTS - Services	BTS - Services - Professions immobilières	16
0070029U	Lycée Gabriel Faure	Tournon-sur-Rhône	Grenoble	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu Public	BTS - Services	BTS - Services - Services et prestations des sect	27
0740005D	Lycée Gabriel Fauré	Annecy	Grenoble	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu Public	DCG	Diplôme de Comptabilité et de Gestion	9
0382099A	Lycée Roger Deschaux	Sassenage	Grenoble	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu Public	BTS - Production	BTS - Production - Management économique c	18
0740006E	Lycée Louis Lachenal	Argonay	Grenoble	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu Public	BTS - Production	BTS - Production - Management économique c	15
0380083J	Lycée Galilee	Vienne	Grenoble	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu Public	BTS - Production	BTS - Production - Métiers de la chimie	16
0260113G	Lycée Les Catalins	Montélimar	Grenoble	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu Public	BTS - Production	BTS - Production - Métiers de la mesure	23
0260023J	Lycée Du Dauphine	Romans-sur-Isère	Grenoble	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu Public	BTS - Production	BTS - Production - Métiers de la mode-chaussu	15
0381603L	Lycée Andre Argouges	Grenoble	Grenoble	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu Public	BTS - Production	BTS - Production - Métiers de la mode-vêteme	16
0731248K	Lycée Louis Armand	Chambéry	Grenoble	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu Public	BTS - Production	BTS - Production - Métiers de l'eau	14
0740005D	Lycée Gabriel Fauré	Annecy	Grenoble	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu Public	BTS - Services	BTS - Services - Services et prestations des sect	22
0261505V	LPO LYCEE DES METIERS ALGOUD - LAFFEMAS	Valence	Grenoble	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu Public	BTS - Services	BTS - Services - Services informatiques aux org	20
0380034F	Lycée Louise Michel	Grenoble	Grenoble	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu Public	BTS - Services	BTS - Services - Services informatiques aux org	22
0381603L	Lycée Andre Argouges	Grenoble	Grenoble	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu Public	BTS - Production	BTS - Production - Photonique : technologies e	11
0731248K	Lycée Louis Armand	Chambéry	Grenoble	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu Public	BTS - Production	BTS - Production - Pilotage des procédés	19
0382099A	Lycée Roger Deschaux	Sassenage	Grenoble	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu Public	BTS - Production	BTS - Production - Systèmes constructifs bois e	8
0740006E	Lycée Louis Lachenal	Argonay	Grenoble	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu Public	BTS - Production	BTS - Production - Systèmes constructifs bois e	6
0380081G	Lycée Ella Fitzgerald St Romain en Gal	Vienne	Grenoble	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu Public	BTS - Services	BTS - Services - Services informatiques aux org	30
0382780R	Lycée Aristides Berges	Seyssinet-Pariset	Grenoble	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu Public	BTS - Services	BTS - Services - Services informatiques aux org	24
0740005D	Lycée Gabriel Fauré	Annecy	Grenoble	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu Public	BTS - Services	BTS - Services - Services informatiques aux org	16
0261505V	LPO LYCEE DES METIERS ALGOUD - LAFFEMAS	Valence	Grenoble	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu Public	BTS - Services	BTS - Services - Support à l'action managériale	29
0380034F	Lycée Louise Michel	Grenoble	Grenoble	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu Public	BTS - Services	BTS - Services - Support à l'action managériale	26
0380081G	Lycée Ella Fitzgerald St Romain en Gal	Vienne	Grenoble	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu Public	BTS - Services	BTS - Services - Support à l'action managériale	30
0731392S	Lycée du Granier	La Ravoire	Grenoble	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu Public	BTS - Services	BTS - Services - Support à l'action managériale	28
0740005D	Lycée Gabriel Fauré	Annecy	Grenoble	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu Public	BTS - Services	BTS - Services - Support à l'action managériale	21
0740009H	Lycée des Glieres	Annemasse	Grenoble	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu Public	BTS - Services	BTS - Services - Support à l'action managériale	24
0070021K	Lycée Vincent d'Indy	Privas	Grenoble	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu Public	BTS - Services	BTS - Services - Tourisme	25
0380035G	Lycée des Métiers - Lesdiguieres	Grenoble	Grenoble	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu Public	BTS - Services	BTS - Services - Tourisme	21
0730029K	Lycée des Métiers Ambroise Croizat	Moûtiers	Grenoble	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu Public	BTS - Services	BTS - Services - Tourisme	16
0730016W	Lycée Monge	Chambéry	Grenoble	Ministère de l'Education nationale et de la Jeu Public	BTS - Production	BTS - Production - Traitement des matériaux	16

2026

RÉGION ACADÉMIQUE
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES
Liberté
Égalité
Fraternité

Annexe : Seuils minimaux admission candidats boursiers en CPGE

UAI composante	Libellé établissement	Commune	Académie	Ministère tutelle	Type établissement	Domaine	Spécialité/mention	Taux minimum de candidats boursiers applicable
0030025L	Lycée Madame De Stael	Montluçon	Clermont-Ferrand	Ministère de l'Education nationale et d	Public	Classe préparatoire littéraire	CPGE - Lettres	20
0030026M	Lycée Paul Constans	Montluçon	Clermont-Ferrand	Ministère de l'Education nationale et d	Public	Classe préparatoire scientifique	CPGE - PTSI	20
0630018C	Lycée Blaise Pascal	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferrand	Ministère de l'Education nationale et d	Public	Classe préparatoire économique et	CPGE - ECG - Ma	20
0630018C	Lycée Blaise Pascal	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferrand	Ministère de l'Education nationale et d	Public	Classe préparatoire économique et	CPGE - ECG - Ma	20
0630018C	Lycée Blaise Pascal	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferrand	Ministère de l'Education nationale et d	Public	Classe préparatoire économique et	CPGE - ECG - Ma	20
0630018C	Lycée Blaise Pascal	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferrand	Ministère de l'Education nationale et d	Public	Classe préparatoire économique et	CPGE - ECG - Ma	20
0630018C	Lycée Blaise Pascal	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferrand	Ministère de l'Education nationale et d	Public	Classe préparatoire scientifique	CPGE - MPSI	20
0630018C	Lycée Blaise Pascal	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferrand	Ministère de l'Education nationale et d	Public	Classe préparatoire scientifique	CPGE - PCSI	20
0630018C	Lycée Blaise Pascal	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferrand	Ministère de l'Education nationale et d	Public	Classe préparatoire scientifique	CPGE - BCPST	20
0630018C	Lycée Blaise Pascal	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferrand	Ministère de l'Education nationale et d	Public	Classe préparatoire littéraire	CPGE - Lettres	20
0630020E	Lycée Sidoine Apollinaire	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferrand	Ministère de l'Education nationale et d	Public	Classe préparatoire économique et	CPGE - ECT - Opt	20
0630021F	Lycée La Fayette	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferrand	Ministère de l'Education nationale et d	Public	Classe préparatoire scientifique	CPGE - MP2I	20
0630021F	Lycée La Fayette	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferrand	Ministère de l'Education nationale et d	Public	Classe préparatoire scientifique	CPGE - MPSI	20
0630021F	Lycée La Fayette	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferrand	Ministère de l'Education nationale et d	Public	Classe préparatoire scientifique	CPGE - PCSI	20
0630021F	Lycée La Fayette	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferrand	Ministère de l'Education nationale et d	Public	Classe préparatoire scientifique	CPGE - TSI	20
0630069H	Lycée Jean Zay	Thiers	Clermont-Ferrand	Ministère de l'Education nationale et d	Public	Classe préparatoire scientifique	CPGE - PTSI	20
0630077S	Lycée Ambroise Brugiere	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferrand	Ministère de l'Education nationale et d	Public	Classe préparatoire littéraire	CPGE - B/L - Lett	20
0010013J	Lycée Lalande	Bourg-en-Bresse	Lyon	Ministère de l'Education nationale et d	Public	Classe préparatoire scientifique	CPGE - MPSI	20
0010013J	Lycée Lalande	Bourg-en-Bresse	Lyon	Ministère de l'Education nationale et d	Public	Classe préparatoire scientifique	CPGE - PCSI	20
0010014K	Lycée Edgar Quinet	Bourg-en-Bresse	Lyon	Ministère de l'Education nationale et d	Public	Classe préparatoire économique et	CPGE - ECG - Ma	20
0010014K	Lycée Edgar Quinet	Bourg-en-Bresse	Lyon	Ministère de l'Education nationale et d	Public	Classe préparatoire économique et	CPGE - ECG - Ma	20
0011119L	Lycée Arbez Carme	Oyonnax	Lyon	Ministère de l'Education nationale et d	Public	Classe préparatoire aux études supé	Classe préparato	5
0420041S	Lycée Claude Fauriel	Saint-Etienne	Lyon	Ministère de l'Education nationale et d	Public	Classe préparatoire économique et	CPGE - ECG - Ma	20
0420041S	Lycée Claude Fauriel	Saint-Etienne	Lyon	Ministère de l'Education nationale et d	Public	Classe préparatoire économique et	CPGE - ECG - Ma	20
0420041S	Lycée Claude Fauriel	Saint-Etienne	Lyon	Ministère de l'Education nationale et d	Public	Classe préparatoire économique et	CPGE - ECG - Ma	20
0420041S	Lycée Claude Fauriel	Saint-Etienne	Lyon	Ministère de l'Education nationale et d	Public	Classe préparatoire économique et	CPGE - ECG - Ma	20
0420041S	Lycée Claude Fauriel	Saint-Etienne	Lyon	Ministère de l'Education nationale et d	Public	Classe préparatoire scientifique	CPGE - MP2I	20
0420041S	Lycée Claude Fauriel	Saint-Etienne	Lyon	Ministère de l'Education nationale et d	Public	Classe préparatoire scientifique	CPGE - MPSI	20
0420041S	Lycée Claude Fauriel	Saint-Etienne	Lyon	Ministère de l'Education nationale et d	Public	Classe préparatoire scientifique	CPGE - PCSI	20
0420041S	Lycée Claude Fauriel	Saint-Etienne	Lyon	Ministère de l'Education nationale et d	Public	Classe préparatoire scientifique	CPGE - BCPST	20

0420041S	Lycée Claude Fauriel	Saint-Etienne	Lyon	Ministère de l'Education nationale et d	Public	Classe préparatoire littéraire	CPGE - Lettres	20
0420046X	Lycée Etienne Mimard	Saint-Etienne	Lyon	Ministère de l'Education nationale et d	Public	Classe préparatoire scientifique	CPGE - PTSI	20
0420046X	Lycée Etienne Mimard	Saint-Etienne	Lyon	Ministère de l'Education nationale et d	Public	Classe préparatoire scientifique	CPGE - TSI	20
0690023A	Lycée Ampère	Lyon 2e Arrondisseme	Lyon	Ministère de l'Education nationale et d	Public	Classe préparatoire économique et	CPGE - ECG - Ma	20
0690023A	Lycée Ampère	Lyon 2e Arrondisseme	Lyon	Ministère de l'Education nationale et d	Public	Classe préparatoire économique et	CPGE - ECG - Ma	20
0690023A	Lycée Ampère	Lyon 2e Arrondisseme	Lyon	Ministère de l'Education nationale et d	Public	Classe préparatoire économique et	CPGE - ECG - Ma	20
0690023A	Lycée Ampère	Lyon 2e Arrondisseme	Lyon	Ministère de l'Education nationale et d	Public	Classe préparatoire économique et	CPGE - ECG - Ma	20
0690023A	Lycée Ampère	Lyon 2e Arrondisseme	Lyon	Ministère de l'Education nationale et d	Public	Classe préparatoire économique et	CPGE - ECT - Opt	28
0690026D	Lycée du Parc	Lyon 6e Arrondisseme	Lyon	Ministère de l'Education nationale et d	Public	Classe préparatoire économique et	CPGE - ECG - Ma	20
0690026D	Lycée du Parc	Lyon 6e Arrondisseme	Lyon	Ministère de l'Education nationale et d	Public	Classe préparatoire économique et	CPGE - ECG - Ma	20
0690026D	Lycée du Parc	Lyon 6e Arrondisseme	Lyon	Ministère de l'Education nationale et d	Public	Classe préparatoire scientifique	CPGE - MP2I	20
0690026D	Lycée du Parc	Lyon 6e Arrondisseme	Lyon	Ministère de l'Education nationale et d	Public	Classe préparatoire scientifique	CPGE - MPSI	20
0690026D	Lycée du Parc	Lyon 6e Arrondisseme	Lyon	Ministère de l'Education nationale et d	Public	Classe préparatoire scientifique	CPGE - PCSI	20
0690026D	Lycée du Parc	Lyon 6e Arrondisseme	Lyon	Ministère de l'Education nationale et d	Public	Classe préparatoire scientifique	CPGE - BCPST	20
0690026D	Lycée du Parc	Lyon 6e Arrondisseme	Lyon	Ministère de l'Education nationale et d	Public	Classe préparatoire littéraire	CPGE - Lettres	20
0690026D	Lycée du Parc	Lyon 6e Arrondisseme	Lyon	Ministère de l'Education nationale et d	Public	Classe préparatoire littéraire	CPGE - B/L - Lett	20
0690027E	Lycée Edouard Herriot	Lyon 6e Arrondisseme	Lyon	Ministère de l'Education nationale et d	Public	Classe préparatoire littéraire	CPGE - Lettres	20
0690028F	Lycée De Saint Just	Lyon 5e Arrondisseme	Lyon	Ministère de l'Education nationale et d	Public	Classe préparatoire littéraire	CPGE - B/L - Lett	20
0690028F	Lycée De Saint Just	Lyon 5e Arrondisseme	Lyon	Ministère de l'Education nationale et d	Public	Classe préparatoire économique et	CPGE - ECG - Ma	20
0690028F	Lycée De Saint Just	Lyon 5e Arrondisseme	Lyon	Ministère de l'Education nationale et d	Public	Classe préparatoire économique et	CPGE - ECG - Ma	20
0690028F	Lycée De Saint Just	Lyon 5e Arrondisseme	Lyon	Ministère de l'Education nationale et d	Public	Classe préparatoire économique et	CPGE - ECG - Ma	20
0690028F	Lycée De Saint Just	Lyon 5e Arrondisseme	Lyon	Ministère de l'Education nationale et d	Public	Classe préparatoire économique et	CPGE - ECG - Ma	20
0690032K	Lycée Juliette Récamier	Lyon 2e Arrondisseme	Lyon	Ministère de l'Education nationale et d	Public	Classe préparatoire économique et	CPGE - ENS Renr	20
0690032K	Lycée Juliette Récamier	Lyon 2e Arrondisseme	Lyon	Ministère de l'Education nationale et d	Public	Classe préparatoire économique et	CPGE - ENS Cach	20
0690035N	Lycée Auguste et Louis Lumière	Lyon 8e Arrondisseme	Lyon	Ministère de l'Education nationale et d	Public	Classe préparatoire aux études supé	Classe préparato	13
0690037R	Lycée La Martinière-Diderot	Lyon 1er Arrondisseme	Lyon	Ministère de l'Education nationale et d	Public	Classe préparatoire scientifique	CPGE - TPC	20
0690037R	Lycée La Martinière-Diderot	Lyon 1er Arrondisseme	Lyon	Ministère de l'Education nationale et d	Public	Classe préparatoire scientifique	CPGE - Ecole nor	20
0690038S	Lycée La Martinière Duchère	Lyon 9e Arrondisseme	Lyon	Ministère de l'Education nationale et d	Public	Classe préparatoire scientifique	CPGE - TB	20
0690038S	Lycée La Martinière Duchère	Lyon 9e Arrondisseme	Lyon	Ministère de l'Education nationale et d	Public	Classe préparatoire économique et	CPGE - ECT - Opt	20
0690082P	Lycée international Jean Perrin	Lyon 9e Arrondisseme	Lyon	Ministère de l'Education nationale et d	Public	Classe préparatoire scientifique	CPGE - MPSI	20
0690082P	Lycée international Jean Perrin	Lyon 9e Arrondisseme	Lyon	Ministère de l'Education nationale et d	Public	Classe préparatoire scientifique	CPGE - PCSI	20
0690097F	Lycée Claude Bernard	Villefranche-sur-Saône	Lyon	Ministère de l'Education nationale et d	Public	Classe préparatoire économique et	CPGE - ECT - Opt	20
0690128P	Lycée Edouard Branly	Lyon 5e Arrondisseme	Lyon	Ministère de l'Education nationale et d	Public	Classe préparatoire scientifique	CPGE - TSI	20
0692866R	Lycée La Martiniere Monplaisir	Lyon 8e Arrondisseme	Lyon	Ministère de l'Education nationale et d	Public	Classe préparatoire scientifique	CPGE - MP2I	20
0692866R	Lycée La Martiniere Monplaisir	Lyon 8e Arrondisseme	Lyon	Ministère de l'Education nationale et d	Public	Classe préparatoire scientifique	CPGE - MPSI	20
0692866R	Lycée La Martiniere Monplaisir	Lyon 8e Arrondisseme	Lyon	Ministère de l'Education nationale et d	Public	Classe préparatoire scientifique	CPGE - PCSI	20
0692866R	Lycée La Martiniere Monplaisir	Lyon 8e Arrondisseme	Lyon	Ministère de l'Education nationale et d	Public	Classe préparatoire scientifique	CPGE - PTSI	20
0692866R	Lycée La Martiniere Monplaisir	Lyon 8e Arrondisseme	Lyon	Ministère de l'Education nationale et d	Public	Classe préparatoire scientifique	CPGE - BCPST	20
0693478F	Lycée Condorcet	Saint-Priest	Lyon	Ministère de l'Education nationale et d	Public	Classe préparatoire économique et	CPGE - ECT - Opt	26
0260035X	Lycée CAMILLE VERNET	Valence	Grenoble	Ministère de l'Education nationale et d	Public	Classe préparatoire économique et	CPGE - ECG - Ma	20
0260035X	Lycée CAMILLE VERNET	Valence	Grenoble	Ministère de l'Education nationale et d	Public	Classe préparatoire économique et	CPGE - ECG - Ma	20
0260035X	Lycée CAMILLE VERNET	Valence	Grenoble	Ministère de l'Education nationale et d	Public	Classe préparatoire scientifique	CPGE - MPSI	20
0260035X	Lycée CAMILLE VERNET	Valence	Grenoble	Ministère de l'Education nationale et d	Public	Classe préparatoire scientifique	CPGE - PCSI	20
0260035X	Lycée CAMILLE VERNET	Valence	Grenoble	Ministère de l'Education nationale et d	Public	Classe préparatoire aux études supé	Classe préparato	40
0380027Y	Lycée Champollion	Grenoble	Grenoble	Ministère de l'Education nationale et d	Public	Classe préparatoire économique et	CPGE - ECG - Ma	20

0380027Y	Lycée Champollion	Grenoble	Grenoble	Ministère de l'Education nationale et d	Public	Classe préparatoire économique et	CPGE - ECG - Ma	20
0380027Y	Lycée Champollion	Grenoble	Grenoble	Ministère de l'Education nationale et d	Public	Classe préparatoire économique et	CPGE - ECG - Ma	20
0380027Y	Lycée Champollion	Grenoble	Grenoble	Ministère de l'Education nationale et d	Public	Classe préparatoire économique et	CPGE - ECG - Ma	20
0380027Y	Lycée Champollion	Grenoble	Grenoble	Ministère de l'Education nationale et d	Public	Classe préparatoire scientifique	CPGE - MP2I	20
0380027Y	Lycée Champollion	Grenoble	Grenoble	Ministère de l'Education nationale et d	Public	Classe préparatoire scientifique	CPGE - MPSI	20
0380027Y	Lycée Champollion	Grenoble	Grenoble	Ministère de l'Education nationale et d	Public	Classe préparatoire scientifique	CPGE - PCSI	20
0380027Y	Lycée Champollion	Grenoble	Grenoble	Ministère de l'Education nationale et d	Public	Classe préparatoire scientifique	CPGE - BCPST	20
0380027Y	Lycée Champollion	Grenoble	Grenoble	Ministère de l'Education nationale et d	Public	Classe préparatoire littéraire	CPGE - Lettres	20
0380029A	Lycée Les Eaux Claires	Grenoble	Grenoble	Ministère de l'Education nationale et d	Public	Classe préparatoire économique et	CPGE - ECT - Opt	20
0380032D	Lycée polyvalent Emmanuel M	Grenoble	Grenoble	Ministère de l'Education nationale et d	Public	Classe préparatoire littéraire	CPGE - B/L - Lett	25
0380032D	Lycée polyvalent Emmanuel M	Grenoble	Grenoble	Ministère de l'Education nationale et d	Public	Classe préparatoire aux études supé	Classe préparato	40
0380033E	Lycée VAUCANSON	Grenoble	Grenoble	Ministère de l'Education nationale et d	Public	Classe préparatoire scientifique	CPGE - PTSI	20
0380035G	Lycée des Métiers - Lesdiguiere	Grenoble	Grenoble	Ministère de l'Education nationale et d	Public	Mise à niveau	Mise à niveau - I	7
0380092U	Lycée Ferdinand Buisson	Voiron	Grenoble	Ministère de l'Education nationale et d	Public	Classe préparatoire scientifique	CPGE - PTSI	20
0730013T	Lycée Vaugelas	Chambéry	Grenoble	Ministère de l'Education nationale et d	Public	Classe préparatoire scientifique	CPGE - MPSI	20
0730013T	Lycée Vaugelas	Chambéry	Grenoble	Ministère de l'Education nationale et d	Public	Classe préparatoire scientifique	CPGE - PCSI	20
0730016W	Lycée Monge	Chambéry	Grenoble	Ministère de l'Education nationale et d	Public	Classe préparatoire scientifique	CPGE - TSI - (en	21
0730016W	Lycée Monge	Chambéry	Grenoble	Ministère de l'Education nationale et d	Public	Classe préparatoire scientifique	CPGE - TSI	20
0740003B	Lycée Berthollet	Annecy	Grenoble	Ministère de l'Education nationale et d	Public	Classe préparatoire économique et	CPGE - ECG - Ma	20
0740003B	Lycée Berthollet	Annecy	Grenoble	Ministère de l'Education nationale et d	Public	Classe préparatoire économique et	CPGE - ECG - Ma	20
0740003B	Lycée Berthollet	Annecy	Grenoble	Ministère de l'Education nationale et d	Public	Classe préparatoire économique et	CPGE - ECG - Ma	20
0740003B	Lycée Berthollet	Annecy	Grenoble	Ministère de l'Education nationale et d	Public	Classe préparatoire économique et	CPGE - ECG - Ma	20
0740003B	Lycée Berthollet	Annecy	Grenoble	Ministère de l'Education nationale et d	Public	Classe préparatoire scientifique	CPGE - MP2I	20
0740003B	Lycée Berthollet	Annecy	Grenoble	Ministère de l'Education nationale et d	Public	Classe préparatoire scientifique	CPGE - MPSI	20
0740003B	Lycée Berthollet	Annecy	Grenoble	Ministère de l'Education nationale et d	Public	Classe préparatoire scientifique	CPGE - PCSI	20
0740003B	Lycée Berthollet	Annecy	Grenoble	Ministère de l'Education nationale et d	Public	Classe préparatoire littéraire	CPGE - Lettres	20
0740006E	Lycée Louis Lachenal	Argonay	Grenoble	Ministère de l'Education nationale et d	Public	Classe préparatoire scientifique	CPGE - PTSI	20
0740047Z	LYCEE HÔTELIER SAVOIE LEMA	Thonon-les-Bains	Grenoble	Ministère de l'Education nationale et d	Public	Mise à niveau	Mise à niveau - I	6

2026

RÉGION ACADÉMIQUE
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES
Liberté
Égalité
Fraternité

Annexe : Seuils minimaux admission candidats boursiers en BUT

UAI composante	Libellé établissement	Commune	Académie	Ministère tutelle	Type établissement	Domaine	Spécialité/mention	Taux minimum de candidats boursiers applicable
0031060L	I.U.T Clermont Auvergne - site de Moulins	Moulins	Clermont-Ferrand	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la	Public	BUT - Service	BUT - Techniques de commercialisation	13
0031092W	I.U.T Clermont Auvergne - site de Vichy	Vichy	Clermont-Ferrand	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la	Public	BUT - Service	BUT - Information communication Parcours jou	9
0031092W	I.U.T Clermont Auvergne - site de Vichy	Vichy	Clermont-Ferrand	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la	Public	BUT - Production	BUT - Métiers du multimédia et de l'internet	15
0031134S	I.U.T Clermont Auvergne - site de Montluçon	Montluçon	Clermont-Ferrand	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la	Public	BUT - Production	BUT - Génie électrique et informatique industri	13
0031134S	I.U.T Clermont Auvergne - site de Montluçon	Montluçon	Clermont-Ferrand	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la	Public	BUT - Production	BUT - Génie mécanique et productique	9
0031134S	I.U.T Clermont Auvergne - site de Montluçon	Montluçon	Clermont-Ferrand	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la	Public	BUT - Production	BUT - Métiers de la Transition et de l'Efficacité	9
0031134S	I.U.T Clermont Auvergne - site de Montluçon	Montluçon	Clermont-Ferrand	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la	Public	BUT - Service	BUT - Management de la Logistique et des Tran	14
0031134S	I.U.T Clermont Auvergne - site de Montluçon	Montluçon	Clermont-Ferrand	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la	Public	BUT - Service	BUT - Techniques de commercialisation	13
0150746E	I.U.T Clermont Auvergne - site d'Aurillac	Aurillac	Clermont-Ferrand	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la	Public	BUT - Service	BUT - Science des données	9
0150746E	I.U.T Clermont Auvergne - site d'Aurillac	Aurillac	Clermont-Ferrand	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la	Public	BUT - Production	BUT - Génie biologique parcours sciences de l'e	10
0150746E	I.U.T Clermont Auvergne - site d'Aurillac	Aurillac	Clermont-Ferrand	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la	Public	BUT - Production	BUT - Génie biologique Parcours agronomie	10
0150746E	I.U.T Clermont Auvergne - site d'Aurillac	Aurillac	Clermont-Ferrand	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la	Public	BUT - Service	BUT - Gestion des entreprises et des administra	16
0430951A	I.U.T Clermont Auvergne - site du Puy	Le Puy-en-Velay	Clermont-Ferrand	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la	Public	BUT - Production	BUT - Chimie	13
0430951A	I.U.T Clermont Auvergne - site du Puy	Le Puy-en-Velay	Clermont-Ferrand	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la	Public	BUT - Production	BUT - Informatique	18
0430951A	I.U.T Clermont Auvergne - site du Puy	Le Puy-en-Velay	Clermont-Ferrand	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la	Public	BUT - Production	BUT - Métiers du multimédia et de l'internet	15
0632085Z	I.U.T Clermont Auvergne - site d'Aubière	Aubière	Clermont-Ferrand	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la	Public	BUT - Production	BUT - Génie industriel et maintenance	14
0632085Z	I.U.T Clermont Auvergne - site d'Aubière	Aubière	Clermont-Ferrand	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la	Public	BUT - Production	BUT - Informatique	19
0632085Z	I.U.T Clermont Auvergne - site d'Aubière	Aubière	Clermont-Ferrand	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la	Public	BUT - Production	BUT - Mesures physiques	9
0632085Z	I.U.T Clermont Auvergne - site d'Aubière	Aubière	Clermont-Ferrand	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la	Public	BUT - Production	BUT - Génie biologique Parcours diététique et n	11
0632085Z	I.U.T Clermont Auvergne - site d'Aubière	Aubière	Clermont-Ferrand	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la	Public	BUT - Production	BUT - Réseaux et télécommunications	17
0632085Z	I.U.T Clermont Auvergne - site d'Aubière	Aubière	Clermont-Ferrand	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la	Public	BUT - Production	BUT - Génie biologique parcours biologie médic	13
0632085Z	I.U.T Clermont Auvergne - site d'Aubière	Aubière	Clermont-Ferrand	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la	Public	BUT - Service	BUT - Gestion des entreprises et des administra	18
0420957M	I.U.T de Saint-Etienne	Saint-Etienne	Lyon	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la	Public	BUT - Production	BUT - Génie électrique et informatique industri	21
0420957M	I.U.T de Saint-Etienne	Saint-Etienne	Lyon	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la	Public	BUT - Production	BUT - Génie mécanique et productique	13
0420957M	I.U.T de Saint-Etienne	Saint-Etienne	Lyon	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la	Public	BUT - Production	BUT - Mesures physiques	12
0420957M	I.U.T de Saint-Etienne	Saint-Etienne	Lyon	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la	Public	BUT - Production	BUT - Génie biologique parcours sciences de l'e	13
0420957M	I.U.T de Saint-Etienne	Saint-Etienne	Lyon	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la	Public	BUT - Service	BUT - Gestion des entreprises et des administra	19
0420957M	I.U.T de Saint-Etienne	Saint-Etienne	Lyon	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la	Public	BUT - Service	BUT - Techniques de commercialisation	18
0420957M	I.U.T de Saint-Etienne	Saint-Etienne	Lyon	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la	Public	BUT - Service	BUT - Gestion administrative et commerciale de	16
0422048Y	I.U.T de Roanne	Roanne	Lyon	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la	Public	BUT - Production	BUT - Génie industriel et maintenance	14
0422048Y	I.U.T de Roanne	Roanne	Lyon	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la	Public	BUT - Production	BUT - Qualité, logistique industrielle et organisa	16
0422048Y	I.U.T de Roanne	Roanne	Lyon	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la	Public	BUT - Production	BUT - Réseaux et télécommunications	18
0422048Y	I.U.T de Roanne	Roanne	Lyon	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la	Public	BUT - Service	BUT - Gestion des entreprises et des administra	18
0422048Y	I.U.T de Roanne	Roanne	Lyon	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la	Public	BUT - Service	BUT - Techniques de commercialisation	14
0693521C	I.U.T LUMIERE Lyon 2	Bron	Lyon	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la	Public	BUT - Production	BUT - Hygiène Sécurité Environnement	12
0693521C	I.U.T LUMIERE Lyon 2	Bron	Lyon	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la	Public	BUT - Production	BUT - Qualité, logistique industrielle et organisa	18
0693521C	I.U.T LUMIERE Lyon 2	Bron	Lyon	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la	Public	BUT - Service	BUT - Science des données	16
0693521C	I.U.T LUMIERE Lyon 2	Bron	Lyon	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la	Public	BUT - Service	BUT - Gestion des entreprises et des administra	18
0693521C	I.U.T LUMIERE Lyon 2	Bron	Lyon	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la	Public	BUT - Service	BUT - Management de la Logistique et des Tran	17
0011385A	ANTENNE DE L'IUT LYON (BOURG EN BRESSE), L	Bourg-en-Bresse	Lyon	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la	Public	BUT - Service	BUT - Carrières juridiques	18
0693565A	I.U.T Jean Moulin de l'Université Lyon 3	Lyon 7e Arrondiss	Lyon	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la	Public	BUT - Service	BUT - Gestion administrative et commerciale de	12
0693565A	I.U.T Jean Moulin de l'Université Lyon 3	Lyon 7e Arrondiss	Lyon	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la	Public	BUT - Service	BUT - Carrières juridiques	17

0693565A	I.U.T Jean Moulin de l'Université Lyon 3	Lyon 7e Arrondiss	Lyon	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la	Public	BUT - Service	BUT - Information communication Parcours infc	15
0693565A	I.U.T Jean Moulin de l'Université Lyon 3	Lyon 7e Arrondiss	Lyon	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la	Public	BUT - Service	BUT - Gestion administrative et commerciale de	16
0693565A	I.U.T Jean Moulin de l'Université Lyon 3	Lyon 7e Arrondiss	Lyon	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la	Public	BUT - Service	BUT - Information communication Parcours cor	13
0011312W	IUT Lyon1 Site de Bourg-en-Bresse	Bourg-en-Bresse	Lyon	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la	Public	BUT - Production	BUT - Métiers de la Transition et de l'Efficacité I	12
0011312W	IUT Lyon1 Site de Bourg-en-Bresse	Bourg-en-Bresse	Lyon	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la	Public	BUT - Production	BUT - Informatique	19
0011312W	IUT Lyon1 Site de Bourg-en-Bresse	Bourg-en-Bresse	Lyon	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la	Public	BUT - Production	BUT - Génie biologique parcours sciences de l'a	12
0011312W	IUT Lyon1 Site de Bourg-en-Bresse	Bourg-en-Bresse	Lyon	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la	Public	BUT - Service	BUT - Gestion des entreprises et des administra	13
0690274Y	IUT Lyon1 Site de Villeurbanne Doua	Villeurbanne	Lyon	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la	Public	BUT - Production	BUT - Chimie	13
0690274Y	IUT Lyon1 Site de Villeurbanne Doua	Villeurbanne	Lyon	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la	Public	BUT - Production	BUT - Génie chimique génie des procédés	13
0690274Y	IUT Lyon1 Site de Villeurbanne Doua	Villeurbanne	Lyon	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la	Public	BUT - Production	BUT - Génie civil - Construction durable	17
0690274Y	IUT Lyon1 Site de Villeurbanne Doua	Villeurbanne	Lyon	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la	Public	BUT - Production	BUT - Informatique	19
0690274Y	IUT Lyon1 Site de Villeurbanne Doua	Villeurbanne	Lyon	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la	Public	BUT - Production	BUT - Génie biologique Parcours diététique et n	12
0690274Y	IUT Lyon1 Site de Villeurbanne Doua	Villeurbanne	Lyon	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la	Public	BUT - Production	BUT - Génie biologique Parcours agronomie	11
0690274Y	IUT Lyon1 Site de Villeurbanne Doua	Villeurbanne	Lyon	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la	Public	BUT - Production	BUT - Génie biologique parcours biologie médic	13
0690274Y	IUT Lyon1 Site de Villeurbanne Doua	Villeurbanne	Lyon	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la	Public	BUT - Service	BUT - Gestion des entreprises et des administra	16
0691860X	IUT Lyon1 Site de Villeurbanne Gratte-Ciel	Villeurbanne	Lyon	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la	Public	BUT - Production	BUT - Génie électrique et informatique industri	19
0691860X	IUT Lyon1 Site de Villeurbanne Gratte-Ciel	Villeurbanne	Lyon	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la	Public	BUT - Production	BUT - Génie industriel et maintenance	18
0691860X	IUT Lyon1 Site de Villeurbanne Gratte-Ciel	Villeurbanne	Lyon	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la	Public	BUT - Production	BUT - Génie mécanique et productique	12
0691860X	IUT Lyon1 Site de Villeurbanne Gratte-Ciel	Villeurbanne	Lyon	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la	Public	BUT - Service	BUT - Techniques de commercialisation	15
0691860X	IUT Lyon1 Site de Villeurbanne Gratte-Ciel	Villeurbanne	Lyon	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la	Public	BUT - Service	BUT - Techniques de commercialisation - Systèr	20
0260998U	I.U.T de Valence	Valence	Grenoble	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la	Public	BUT - Production	BUT - Informatique	19
0260998U	I.U.T de Valence	Valence	Grenoble	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la	Public	BUT - Production	BUT - Réseaux et télécommunications	17
0260998U	I.U.T de Valence	Valence	Grenoble	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la	Public	BUT - Service	BUT - Gestion des entreprises et des administra	16
0260998U	I.U.T de Valence	Valence	Grenoble	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la	Public	BUT - Service	BUT - Techniques de commercialisation	15
0381516S	IUT 1 GRENOBLE	Saint-Martin-d'Hè	Grenoble	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la	Public	BUT - Production	BUT - Génie mécanique et productique - ENEPS	24
0381516S	IUT 1 GRENOBLE	Saint-Martin-d'Hè	Grenoble	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la	Public	BUT - Production	BUT - Chimie	12
0381516S	IUT 1 GRENOBLE	Saint-Martin-d'Hè	Grenoble	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la	Public	BUT - Production	BUT - Génie civil - Construction durable	14
0381516S	IUT 1 GRENOBLE	Saint-Martin-d'Hè	Grenoble	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la	Public	BUT - Production	BUT - Génie électrique et informatique industri	16
0381516S	IUT 1 GRENOBLE	Saint-Martin-d'Hè	Grenoble	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la	Public	BUT - Production	BUT - Génie mécanique et productique	11
0381516S	IUT 1 GRENOBLE	Saint-Martin-d'Hè	Grenoble	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la	Public	BUT - Production	BUT - Métiers de la Transition et de l'Efficacité I	13
0381516S	IUT 1 GRENOBLE	Saint-Martin-d'Hè	Grenoble	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la	Public	BUT - Production	BUT - Mesures physiques	10
0381516S	IUT 1 GRENOBLE	Saint-Martin-d'Hè	Grenoble	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la	Public	BUT - Production	BUT - Réseaux et télécommunications	16
0381516S	IUT 1 GRENOBLE	Saint-Martin-d'Hè	Grenoble	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la	Public	BUT - Production	BUT - Métiers du multimédia et de l'internet	14
0381516S	IUT 1 GRENOBLE	Saint-Martin-d'Hè	Grenoble	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la	Public	BUT - Production	BUT - Génie civil - Construction durable - ENEPS	25
0381516S	IUT 1 GRENOBLE	Saint-Martin-d'Hè	Grenoble	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la	Public	BUT - Production	BUT - Génie électrique et informatique industri	29
0381516S	IUT 1 GRENOBLE	Saint-Martin-d'Hè	Grenoble	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la	Public	BUT - Production	BUT - Réseaux et télécommunications - ENEPS	28
0381775Y	I.U.T. 2 de Grenoble	Grenoble	Grenoble	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la	Public	BUT - Production	BUT - Informatique	17
0381775Y	I.U.T. 2 de Grenoble	Grenoble	Grenoble	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la	Public	BUT - Service	BUT - Gestion des entreprises et des administra	13
0381775Y	I.U.T. 2 de Grenoble	Grenoble	Grenoble	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la	Public	BUT - Service	BUT - Techniques de commercialisation	14
0381775Y	I.U.T. 2 de Grenoble	Grenoble	Grenoble	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la	Public	BUT - Service	BUT - Carrières juridiques	18
0381775Y	I.U.T. 2 de Grenoble	Grenoble	Grenoble	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la	Public	BUT - Service	BUT - Carrières sociales Parcours animation soc	16
0381775Y	I.U.T. 2 de Grenoble	Grenoble	Grenoble	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la	Public	BUT - Service	BUT - Carrières sociales Parcours assistance soc	19
0381775Y	I.U.T. 2 de Grenoble	Grenoble	Grenoble	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la	Public	BUT - Service	BUT - Information communication Parcours infc	14
0381775Y	I.U.T. 2 de Grenoble	Grenoble	Grenoble	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la	Public	BUT - Service	BUT - Information communication Parcours cor	13
0381775Y	I.U.T. 2 de Grenoble	Grenoble	Grenoble	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la	Public	BUT - Service	BUT - Information communication Parcours mé	10
0381775Y	I.U.T. 2 de Grenoble	Grenoble	Grenoble	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la	Public	BUT - Service	BUT - Carrières sociales Parcours éducation spé	16
0383120K	I.U.T. 2 de Grenoble - site campus universitaire	Saint-Martin-d'Hè	Grenoble	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la	Public	BUT - Service	BUT - Science des données	15
0383121L	I.U.T. 2 de Grenoble - site de Vienne	Vienne	Grenoble	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la	Public	BUT - Service	BUT - Gestion des entreprises et des administra	18
0071485B	Antenne IUT Lyon 3 Site d'Annonay	Annonay	Grenoble	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la	Public	BUT - Service	BUT - Carrières juridiques	21
0731487V	IUT de CHAMBERY	Le Bourget-du-Lac	Grenoble	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la	Public	BUT - Production	BUT - Génie civil - Construction durable	11
0731487V	IUT de CHAMBERY	Le Bourget-du-Lac	Grenoble	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la	Public	BUT - Production	BUT - Science et génie des matériaux	7
0731487V	IUT de CHAMBERY	Le Bourget-du-Lac	Grenoble	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la	Public	BUT - Production	BUT - Packaging, emballage et conditionnement	8
0731487V	IUT de CHAMBERY	Le Bourget-du-Lac	Grenoble	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la	Public	BUT - Production	BUT - Science et génie des matériaux - Avec cer	9
0731487V	IUT de CHAMBERY	Le Bourget-du-Lac	Grenoble	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la	Public	BUT - Production	BUT - Métiers du multimédia et de l'internet	11
0731487V	IUT de CHAMBERY	Le Bourget-du-Lac	Grenoble	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la	Public	BUT - Service	BUT - Gestion administrative et commerciale de	10
0731487V	IUT de CHAMBERY	Le Bourget-du-Lac	Grenoble	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la	Public	BUT - Production	BUT - Science et génie des matériaux - Horaires	7

0731487V	IUT de CHAMBERY	Le Bourget-du-Lac	Grenoble	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la	Public	BUT - Service	BUT - Gestion administrative et commerciale de	9
0741133E	I.U.T. Annecy	Annecy	Grenoble	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la	Public	BUT - Service	BUT - Carrières sociales parcours coordination	16
0741133E	I.U.T. Annecy	Annecy	Grenoble	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la	Public	BUT - Production	BUT - Génie électrique et informatique industri	13
0741133E	I.U.T. Annecy	Annecy	Grenoble	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la	Public	BUT - Production	BUT - Génie mécanique et productique	8
0741133E	I.U.T. Annecy	Annecy	Grenoble	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la	Public	BUT - Production	BUT - Informatique	15
0741133E	I.U.T. Annecy	Annecy	Grenoble	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la	Public	BUT - Production	BUT - Mesures physiques	8
0741133E	I.U.T. Annecy	Annecy	Grenoble	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la	Public	BUT - Production	BUT - Qualité, logistique industrielle et organisa	12
0741133E	I.U.T. Annecy	Annecy	Grenoble	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la	Public	BUT - Production	BUT - Réseaux et télécommunications	14
0741133E	I.U.T. Annecy	Annecy	Grenoble	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la	Public	BUT - Service	BUT - Gestion des entreprises et des administra	12
0741133E	I.U.T. Annecy	Annecy	Grenoble	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la	Public	BUT - Service	BUT - Techniques de commercialisation	11
0741133E	I.U.T. Annecy	Annecy	Grenoble	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la	Public	BUT - Production	BUT - Génie mécanique et productique - Sectio	8

2026

RÉGION ACADÉMIQUE
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES
Liberté
Égalité
Fraternité

Annexe : Seuils minimaux admission candidats boursiers en formations paramédicales/IFSI

UAI composante	Libellé établissement	Commune	Académie	Ministère tutelle	Type établissement	Domaine	Spécialité/mention	Taux minimum de candidats boursiers applicable
0631540G	Institut de Formation de Manipulateurs d'Electroradiologie Médicale	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferrand	Ministère de la Santé et de la Prév	Public	D.E secteur sanitaire	D.E manipulateur/trice en électroradiologie n	12
0632084Y	Université Clermont Auvergne	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferrand	Ministère de l'Enseignement supé	Public	D.E secteur sanitaire	D.E Ergothérapeute	5
0632084Y	Université Clermont Auvergne	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferrand	Ministère de l'Enseignement supé	Public	D.E secteur sanitaire	D.E Audioprothésiste	8
I631541H	IFSI CH Montluçon - rentrée en septembre	Montluçon	Clermont-Ferrand	Ministère de la Santé et de la Prév	Public	D.E secteur sanitaire	D.E Infirmier	13
I631541H	IFSI CH Vichy - rentrée en septembre	Vichy	Clermont-Ferrand	Ministère de la Santé et de la Prév	Public	D.E secteur sanitaire	D.E Infirmier	13
I631541H	IFSI CH Aurillac - rentrée en septembre	Aurillac	Clermont-Ferrand	Ministère de la Santé et de la Prév	Public	D.E secteur sanitaire	D.E Infirmier	13
I631541H	IFSI CH du Puy - rentrée en septembre	Le Puy-en-Velay	Clermont-Ferrand	Ministère de la Santé et de la Prév	Public	D.E secteur sanitaire	D.E Infirmier	13
I631541H	IFSI CHU Clermont Ferrand - rentrée en septembre	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferrand	Ministère de la Santé et de la Prév	Public	D.E secteur sanitaire	D.E Infirmier	13
0420042T	Lycée Honore D'Urfe	Saint-Etienne	Lyon	Ministère de l'Education nationale	Public	D.E secteur sanitaire	DTS Imagerie médicale et radiologie thérapeu	18
0690038S	Lycée La Martinière Duchère	Lyon 9e Arrondissement	Lyon	Ministère de l'Education nationale	Public	D.E secteur sanitaire	DTS Imagerie médicale et radiologie thérapeu	18
0692185A	INSTITUT DES SCIENCES ET TECHNIQUES DE LA READAPTATION UNIVERSI	Lyon 8e Arrondissement	Lyon	Ministère de l'Enseignement supé	Public	D.E secteur sanitaire	D.E Ergothérapeute	14
0692185A	INSTITUT DES SCIENCES ET TECHNIQUES DE LA READAPTATION UNIVERSI	Lyon 8e Arrondissement	Lyon	Ministère de l'Enseignement supé	Public	D.E secteur sanitaire	D.E Psychomotricien	11
0692185A	INSTITUT DES SCIENCES ET TECHNIQUES DE LA READAPTATION UNIVERSI	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferrand	Ministère de l'Enseignement supé	Public	D.E secteur sanitaire	Certificat de capacité d'Orthophoniste	8
0692185A	INSTITUT DES SCIENCES ET TECHNIQUES DE LA READAPTATION UNIVERSI	Lyon 8e Arrondissement	Lyon	Ministère de l'Enseignement supé	Public	D.E secteur sanitaire	Certificat de capacité d'Orthophoniste	8
0692984U	INSTITUT FORM CARRIERES SANTE HCL SECTEUR EST - MANIPULATEUR D	Lyon 3e Arrondissement	Lyon	Ministère de la Santé et de la Prév	Public	D.E secteur sanitaire	D.E manipulateur/trice en électroradiologie n	14
I421820A	IFSI CH Ardèche Nord - rentrée en septembre	Annonay	Grenoble	Ministère de la Santé et de la Prév	Public	D.E secteur sanitaire	D.E Infirmier	15
I421820A	Regroupement IFSI Université Jean Monnet - Saint-Etienne	Roanne	Lyon	Ministère de la Santé et de la Prév	Public	D.E secteur sanitaire	D.E Infirmier	15
I421820A	IFSI St Chamond - rentrée en septembre	Saint-Chamond	Lyon	Ministère de la Santé et de la Prév	Public	D.E secteur sanitaire	D.E Infirmier	15
I421820A	IFSI CHU St Etienne - rentrée en septembre	Saint-Etienne	Lyon	Ministère de la Santé et de la Prév	Public	D.E secteur sanitaire	D.E Infirmier	15
I421820A	IFSI CH du Forez - rentrée en septembre	Montbrison	Lyon	Ministère de la Santé et de la Prév	Public	D.E secteur sanitaire	D.E Infirmier	15
I690199S	IFSI CH Fleyriat - rentrée en septembre	Viriat	Lyon	Ministère de la Santé et de la Prév	Public	D.E secteur sanitaire	D.E Infirmier	15
I690199S	IFSI du Bugey - rentrée en septembre	Plateau d'Hauteville	Lyon	Ministère de la Santé et de la Prév	Public	D.E secteur sanitaire	D.E Infirmier	15
I690199S	IFSI de Vienne - rentrée en septembre	Vienne	Grenoble	Ministère de la Santé et de la Prév	Public	D.E secteur sanitaire	D.E Infirmier	15
I690199S	IFSI CH Oudot - rentrée en septembre	Bourgoin-Jallieu	Grenoble	Ministère de la Santé et de la Prév	Public	D.E secteur sanitaire	D.E Infirmier	15
I690199S	IFSI Clémenceau - rentrée en septembre	Saint-Genis-Laval	Lyon	Ministère de la Santé et de la Prév	Public	D.E secteur sanitaire	D.E Infirmier	15
I690199S	IFSI de l'Hôpital Nord Ouest - rentrée en septembre	Gleizé	Lyon	Ministère de la Santé et de la Prév	Public	D.E secteur sanitaire	D.E Infirmier	15
I690199S	IFSI CH Le Vinatier - rentrée en septembre	Bron	Lyon	Ministère de la Santé et de la Prév	Public	D.E secteur sanitaire	D.E Infirmier	15
I690199S	IFSI HCL-Secteur Est - rentrée en septembre	Lyon	Lyon	Ministère de la Santé et de la Prév	Public	D.E secteur sanitaire	D.E Infirmier	15
0382669V	ECOLE DE FORMATION SANITAIRE CENTRE HOSPITALIER	Grenoble	Grenoble	Ministère de la Santé et de la Prév	Public	D.E secteur sanitaire	D.E manipulateur/trice en électroradiologie n	12
I383190L	IFSI CH Ardèche Méridionale - rentrée en septembre	Aubenas	Grenoble	Ministère de la Santé et de la Prév	Public	D.E secteur sanitaire	D.E Infirmier	12
I383190L	IFSI Sainte Marie Privas - rentrée en septembre	Privas	Grenoble	Ministère de la Santé et de la Prév	Public	D.E secteur sanitaire	D.E Infirmier	12
I383190L	IFSI du CH de Montélimar - rentrée en septembre	Montélimar	Grenoble	Ministère de la Santé et de la Prév	Public	D.E secteur sanitaire	D.E Infirmier	12
I383190L	IFSI CHU Grenoble Alpes - rentrée en septembre	Saint-Martin-d'Hères	Grenoble	Ministère de la Santé et de la Prév	Public	D.E secteur sanitaire	D.E Infirmier	12
I383190L	IFSI CH Alpes-Isère Saint-Egrève - rentrée en septembre	Saint-Egrève	Grenoble	Ministère de la Santé et de la Prév	Public	D.E secteur sanitaire	D.E Infirmier	12
I383190L	IFSI de Savoie - rentrée en septembre	Chambéry	Grenoble	Ministère de la Santé et de la Prév	Public	D.E secteur sanitaire	D.E Infirmier	12
I383190L	IFSI Centre Hospitalier Alpes Leman - rentrée en septembre	Ambilly	Grenoble	Ministère de la Santé et de la Prév	Public	D.E secteur sanitaire	D.E Infirmier	12
I383190L	IFSI CH Annecy-Genevois - rentrée en septembre	Epagny Metz-Tessy	Grenoble	Ministère de la Santé et de la Prév	Public	D.E secteur sanitaire	D.E Infirmier	12
I383190L	IFSI Thonon Les Bains - rentrée en septembre	Thonon-les-Bains	Grenoble	Ministère de la Santé et de la Prév	Public	D.E secteur sanitaire	D.E Infirmier	12

RÉGION ACADÉMIQUE
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES
Liberté
Égalité
Fraternité

2026

Annexe : Seuils minimaux admission candidats boursiers en autres formations

UAI composante	Libellé établissement	Commune	Académie	Ministère tutelle	Type établissement	Domaine	Spécialité/mention	Taux minimum de candidats boursiers applicable
0631669X	Lycée polyvalent Valéry GISCARD d'ESTAIN	Chamalières	Clermont-Ferrand	Ministère de l'Ec	Public	Mise à niveau	Mise à niveau - Hôtellerie res	10
0632084Y	Université Clermont Auvergne	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferrand	Ministère de l'Er	Public	Année préparatoire	Mise à niveau Scientifique	16
0692437Z	Université Jean Moulin Lyon 3	Lyon 8e Arrondissement	Lyon	Ministère de l'Er	Public	LP - Droit-économie-gestio	Licence professionnelle - Mé	14
0693504J	Lycée Francois Rabelais	Dardilly	Lyon	Ministère de l'Ec	Public	Mise à niveau	Mise à niveau - Hôtellerie res	9
0694123G	Ecole Normale Supérieure de Lyon / Lycée	Lyon 7e Arrondissement	Lyon	Ministère de l'Er	Public	CPES	Cycle pluridisciplinaire d'Étud	100
0694123G	Ecole Normale Supérieure de Lyon / Lycée	Lyon 7e Arrondissement	Lyon	Ministère de l'Er	Public	CPES	Cycle pluridisciplinaire d'Étud	100
0380035G	Lycée des Métiers - Lesdiguieres	Grenoble	Grenoble	Ministère de l'Ec	Public	Mise à niveau	Mise à niveau - Hôtellerie res	7
0383546Y	Université Grenoble Alpes	Saint-Martin-d'Hères	Grenoble	Ministère de l'Er	Public	C.M.I - Cursus Master en In	C.M.I - Cursus Master en Ingé	10
0383546Y	Université Grenoble Alpes	Saint-Martin-d'Hères	Grenoble	Ministère de l'Er	Public	C.M.I - Cursus Master en In	C.M.I - Cursus Master en Ingé	10
0731570K	Université Savoie Mont Blanc - Bourget-du-	Le Bourget-du-Lac	Grenoble	Ministère de l'Er	Public	C.M.I - Cursus Master en In	C.M.I - Cursus Master en Ingé	11
0731570K	Université Savoie Mont Blanc - Bourget-du-	Le Bourget-du-Lac	Grenoble	Ministère de l'Er	Public	C.M.I - Cursus Master en In	C.M.I - Cursus Master en Ingé	9
0740047Z	LYCEE HÔTELIER SAVOIE LEMAN	Thonon-les-Bains	Grenoble	Ministère de l'Ec	Public	Mise à niveau	Mise à niveau - Hôtellerie res	6

RÉGION ACADÉMIQUE
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES

Liberté
Égalité
Fraternité

Délégation régionale académique
à l'information et à l'orientation

Rectorat - DRAIO
Affaire suivie par :
Etienne MAURAU
Tél : 04 72 80 63 72
Mél : draio@region-academique-auvergne-rhone-alpes.fr

92 rue de Marseille BP 7227
69007 Lyon Cedex 07

Lyon, le 29 mai 2026

Arrêté n°2026 - 38 établissant les capacités d'accueil dans les formations du premier cycle de l'enseignement supérieur de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes

La Rectrice de la région académique
Auvergne-Rhône-Alpes
Rectrice de l'académie de Lyon
Chancelière des universités

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L612-3 et D612-1-4
Vu l'arrêté de région académique Auvergne-Rhône-Alpes n°2025-06 en date du 26 mai 2025 établissant les capacités d'accueil dans les formations du premier cycle de l'enseignement supérieur de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes

ARRETE

Article 1 : Les capacités d'accueil des formations initiales du premier cycle de l'enseignement supérieur des établissements de la région académique Auvergnes-Rhône-Alpes, relevant du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, sont fixées, pour l'année 2026, conformément aux valeurs figurant sur les tableaux en annexes au présent arrêté.

Article 2 : Ces capacités d'accueil sont actualisées, si nécessaire, au plus tard au terme de la phase principale de la procédure de préinscription.

Article 3 : l'arrêté susvisé du recteur de région académique du 26 mai 2025 est abrogé.

Article 4 : La secrétaire générale de région académique est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Anne BISAGNI-FAURE

2026

RÉGION ACADÉMIQUE AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
Liberté Égalité Fraternité

Annexe 1 : Capacités d'accueil des licences, DEUST,CUPGE

Code UAI	Etablissement	Ville	Académie	Type co	Ministère de rattachement	Libellé domaine	Libellé spécialité/mention	Capacité Accueil Totale	Nombre de places proposées sur Parcoursup
0632084Y	Université Clermont Auvergne	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Enseignement sup	DEUST	Animation et gestion des activités physiques, sportives ou culturelles Parcours Natation, Activités Aquatiqu	25	20
0632084Y	Université Clermont Auvergne	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Arts-lettres-langu	Arts du spectacle	150	140
0632084Y	Université Clermont Auvergne	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Arts-lettres-langu	Lettres - Lettres modernes	110	100
0632084Y	Université Clermont Auvergne	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Arts-lettres-langu	Lettres - Lettres classiques	50	40
0632084Y	Université Clermont Auvergne	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Arts-lettres-langu	Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales - Italien disciplinaire	52	50
0632084Y	Université Clermont Auvergne	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Arts-lettres-langu	Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales - Allemand disciplinaire	52	50
0632084Y	Université Clermont Auvergne	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Arts-lettres-langu	Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales - Anglais	100	80
0632084Y	Université Clermont Auvergne	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Arts-lettres-langu	Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales - LLCER Espagnol disciplinaire	160	150
0632084Y	Université Clermont Auvergne	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Arts-lettres-langu	Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales - LLCER Anglais disciplinaire	300	275
0632084Y	Université Clermont Auvergne	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Arts-lettres-langu	Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales - Espagnol	70	50
0632084Y	Université Clermont Auvergne	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Arts-lettres-langu	Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales - Russe disciplinaire	52	50
0632084Y	Université Clermont Auvergne	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Arts-lettres-langu	Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales - Portugais disciplinaire	52	50
0632084Y	Université Clermont Auvergne	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Arts-lettres-langu	Langues étrangères appliquées - Anglais/Portugais	18	15
0632084Y	Université Clermont Auvergne	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Arts-lettres-langu	Langues étrangères appliquées - Anglais/Allemand binational : Economie et monde de l'entreprise	5	5
0632084Y	Université Clermont Auvergne	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Arts-lettres-langu	Langues étrangères appliquées - Anglais/Arabe	22	20
0632084Y	Université Clermont Auvergne	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Arts-lettres-langu	Langues étrangères appliquées - Anglais/Russe	18	15
0632084Y	Université Clermont Auvergne	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Arts-lettres-langu	Langues étrangères appliquées - Anglais/Chinois	27	25
0632084Y	Université Clermont Auvergne	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Arts-lettres-langu	Langues étrangères appliquées - Anglais/Espagnol	70	65
0632084Y	Université Clermont Auvergne	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Arts-lettres-langu	Langues étrangères appliquées - Anglais/Allemand	17	15
0632084Y	Université Clermont Auvergne	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Arts-lettres-langu	Langues étrangères appliquées - Anglais/Italien	18	15
0632084Y	Université Clermont Auvergne	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Arts-lettres-langu	Etudes culturelles - Tourisme, culture et territoires	90	80
0632084Y	Université Clermont Auvergne	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Arts-lettres-langu	Etudes culturelles - Métiers du livre et médiation numérique	90	80
0632084Y	Université Clermont Auvergne	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Arts-lettres-langu	Etudes européennes et internationales - Etudes européennes et internationales franco-espagnoles	35	30
0632084Y	Université Clermont Auvergne	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Arts-lettres-langu	Etudes européennes et internationales - Etudes franco-portugaises	12	10
0632084Y	Université Clermont Auvergne	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Arts-lettres-langu	Etudes européennes et internationales - Etudes européennes et internationales - Etudes franco-italiennes -	14	12
0632084Y	Université Clermont Auvergne	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Arts-lettres-langu	Etudes européennes et internationales - Etudes européennes et internationales en langue anglaise - Europe	40	35
0632084Y	Université Clermont Auvergne	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Arts-lettres-langu	Etudes européennes et internationales - Métiers du livre franco-allemands, double diplôme Bachelor of Arts	15	12
0632084Y	Université Clermont Auvergne	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Arts-lettres-langu	Etudes européennes et internationales - Etudes européennes et internationales - Etudes franco-italiennes -	16	13
0632084Y	Université Clermont Auvergne	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Arts-lettres-langu	Etudes européennes et internationales - Etudes européennes et internationales franco-allemandes, double	35	30
0632084Y	Université Clermont Auvergne	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Droit-économie-g	Droit	800	680
0632084Y	Université Clermont Auvergne	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Droit-économie-g	Droit	40	40
0632084Y	Université Clermont Auvergne	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Droit-économie-g	Economie - Economie et Gestion	40	40
0632084Y	Université Clermont Auvergne	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Droit-économie-g	Economie	240	180
0632084Y	Université Clermont Auvergne	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Droit-économie-g	Economie - Economie ou Gestion parcours International	62	60
0632084Y	Université Clermont Auvergne	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Droit-économie-g	Gestion	320	250
0632084Y	Université Clermont Auvergne	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Droit-économie-g	Administration économique et sociale - Administration Economique et Sociale (AES)	300	280
0632084Y	Université Clermont Auvergne	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Sciences humain	Histoire	290	280
0632084Y	Université Clermont Auvergne	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Sciences humain	Histoire - Histoire Philosophie Lettres	40	40
0632084Y	Université Clermont Auvergne	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Sciences humain	Histoire de l'art et archéologie	170	160
0632084Y	Université Clermont Auvergne	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Sciences humain	Géographie et aménagement	110	100
0632084Y	Université Clermont Auvergne	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Sciences humain	Sociologie	90	80
0632084Y	Université Clermont Auvergne	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Sciences humain	Psychologie	80	5
0632084Y	Université Clermont Auvergne	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Sciences humain	Psychologie	510	450
0632084Y	Université Clermont Auvergne	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Sciences humain	Psychologie	40	40
0632084Y	Université Clermont Auvergne	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Sciences humain	Philosophie	90	80
0632084Y	Université Clermont Auvergne	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Sciences humain	Philosophie	20	20
0632084Y	Université Clermont Auvergne	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Sciences humain	Sciences du langage	130	120
0632084Y	Université Clermont Auvergne	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Sciences humain	Information et communication - Information - Communication	140	120
0632084Y	Université Clermont Auvergne	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Sciences humain	Sciences de l'éducation et de la formation - Enseignement, éducation et formation	85	80
0632084Y	Université Clermont Auvergne	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Sciences humain	Professorat des Ecoles	40	36
0632084Y	Université Clermont Auvergne	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Sciences humain	Professorat des Ecoles	40	40
0632084Y	Université Clermont Auvergne	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Sciences - techno	Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives - STAPS	420	315

0031121C	Université Clermont Auvergne - Ai	Vichy	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Sciences - techno	Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives - Passerelle Kiné	60	60
0632084Y	Université Clermont Auvergne	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Sciences - techno	Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives - STAPS	140	80
0632084Y	Université Clermont Auvergne	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Sciences - techno	Mathématiques - Mathématiques - Chimie	40	40
0632084Y	Université Clermont Auvergne	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Sciences - techno	Mathématiques - Informatique-Mathématiques	320	200
0632084Y	Université Clermont Auvergne	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Sciences - techno	Mathématiques - Mathématiques - Physique SPI	40	40
0632084Y	Université Clermont Auvergne	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Sciences - techno	Mathématiques - Maths-Physique Sciences pour l'Ingénieur	120	80
0632084Y	Université Clermont Auvergne	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Sciences - techno	Mathématiques	40	30
0632084Y	Université Clermont Auvergne	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Sciences - techno	Mathématiques	40	30
0632084Y	Université Clermont Auvergne	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Sciences - techno	Mathématiques - Maths-Biologie	80	50
0632084Y	Université Clermont Auvergne	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Sciences - techno	Physique - Physique Sciences pour l'Ingénieur - Chimie	80	50
0632084Y	Université Clermont Auvergne	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Sciences - techno	Chimie - Chimie-Maths	80	50
0632084Y	Université Clermont Auvergne	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Sciences - techno	Chimie	40	30
0632084Y	Université Clermont Auvergne	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Sciences - techno	Chimie - Biologie-Chimie	400	300
0632084Y	Université Clermont Auvergne	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Sciences - techno	Sciences de la vie - Biologie-Géologie	200	145
0632084Y	Université Clermont Auvergne	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Sciences - techno	Sciences de la vie - Biologie Chimie	160	160
0632084Y	Université Clermont Auvergne	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Sciences - techno	Sciences de la terre - Géologie-Chimie	80	50
0632084Y	Université Clermont Auvergne	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Sciences - techno	Sciences pour la santé - Réadaptation : accès Masso-kinésithérapie	60	60
0632084Y	Université Clermont Auvergne	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Sciences - techno	Sciences pour la santé - Réadaptation : accès Masso-kinésithérapie	48	48
0632084Y	Université Clermont Auvergne	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Sciences - techno	Sciences pour la santé - Réadaptation : accès Masso-kinésithérapie	42	42
0632084Y	Université Clermont Auvergne	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Sciences - techno	Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS)	80	80
0632084Y	Université Clermont Auvergne	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Sciences - techno	Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS)	40	40
0632084Y	Université Clermont Auvergne	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Sciences - techno	Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS)	80	80
0632084Y	Université Clermont Auvergne	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Sciences - techno	Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS)	80	80
0632084Y	Université Clermont Auvergne	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Sciences - techno	Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS)	40	40
0632084Y	Université Clermont Auvergne	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Sciences - techno	Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS)	120	120
0632084Y	Université Clermont Auvergne	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Sciences - techno	Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS)	80	80
0632084Y	Université Clermont Auvergne	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Sciences - techno	Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS)	40	40
0632033T	Clermont Auvergne INP	Aubière	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Enseignement sup	CUPGE - Sciences, technol	Prep'ISIMA	33	33
0731570K	Université Savoie Mont Blanc - Bo	Le Bourget-du-Lac	Grenoble	Public	Ministère de l'Enseignement sup	DEUST	Animation et gestion des activités physiques, sportives ou culturelles Parcours Activités de pleine nature	34	28
0261372A	Université Grenoble Alpes - Anten	Valence	Grenoble	Public	Ministère de l'Enseignement sup	DEUST	Animation et gestion des activités physiques, sportives ou culturelles - Parcours Football - en apprentissage	24	24
0730858L	Université Savoie Mont Blanc - Ch	Jacob-Bellecombette	Grenoble	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Arts-lettres-langu	Information et communication	70	55
0383546Y	Université Grenoble Alpes	Saint-Martin-d'Hères	Grenoble	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Arts-lettres-langu	Arts du spectacle	135	124
0261372A	Université Grenoble Alpes - Anten	Valence	Grenoble	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Arts-lettres-langu	Arts du spectacle - Arts du spectacle-Lettres Modernes	48	45
0383546Y	Université Grenoble Alpes	Saint-Martin-d'Hères	Grenoble	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Arts-lettres-langu	Lettres - Lettres Classiques	26	16
0261372A	Université Grenoble Alpes - Anten	Valence	Grenoble	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Arts-lettres-langu	Lettres - Lettres modernes	55	45
0383546Y	Université Grenoble Alpes	Saint-Martin-d'Hères	Grenoble	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Arts-lettres-langu	Lettres - Lettres modernes	40	30
0383546Y	Université Grenoble Alpes	Saint-Martin-d'Hères	Grenoble	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Arts-lettres-langu	Lettres - Lettres Classiques	20	10
0730858L	Université Savoie Mont Blanc - Ch	Jacob-Bellecombette	Grenoble	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Arts-lettres-langu	Lettres	70	50
0383546Y	Université Grenoble Alpes	Saint-Martin-d'Hères	Grenoble	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Arts-lettres-langu	Lettres - Lettres Modernes	80	70
0383546Y	Université Grenoble Alpes	Saint-Martin-d'Hères	Grenoble	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Arts-lettres-langu	Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales - Allemand	30	30
0383546Y	Université Grenoble Alpes	Saint-Martin-d'Hères	Grenoble	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Arts-lettres-langu	Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales - anglais - espagnol	20	20
0261372A	Université Grenoble Alpes - Anten	Valence	Grenoble	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Arts-lettres-langu	Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales - Anglais	53	51
0383546Y	Université Grenoble Alpes	Saint-Martin-d'Hères	Grenoble	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Arts-lettres-langu	Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales - Russe débutant	20	20
0383546Y	Université Grenoble Alpes	Saint-Martin-d'Hères	Grenoble	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Arts-lettres-langu	Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales - anglais - russe	10	10
0383546Y	Université Grenoble Alpes	Saint-Martin-d'Hères	Grenoble	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Arts-lettres-langu	Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales - anglais - italien	10	10
0383546Y	Université Grenoble Alpes	Saint-Martin-d'Hères	Grenoble	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Arts-lettres-langu	Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales - anglais - allemand	12	12
0730858L	Université Savoie Mont Blanc - Ch	Jacob-Bellecombette	Grenoble	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Arts-lettres-langu	Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales - LLCER Espagnol	35	30
0730858L	Université Savoie Mont Blanc - Ch	Jacob-Bellecombette	Grenoble	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Arts-lettres-langu	Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales - LLCER Italien	35	30
0730858L	Université Savoie Mont Blanc - Ch	Jacob-Bellecombette	Grenoble	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Arts-lettres-langu	Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales - LLCER Anglais	120	100
0383546Y	Université Grenoble Alpes	Saint-Martin-d'Hères	Grenoble	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Arts-lettres-langu	Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales - Allemand débutant	15	15
0383546Y	Université Grenoble Alpes	Saint-Martin-d'Hères	Grenoble	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Arts-lettres-langu	Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales - Anglais	194	130
0383546Y	Université Grenoble Alpes	Saint-Martin-d'Hères	Grenoble	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Arts-lettres-langu	Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales - Russe	30	30
0383546Y	Université Grenoble Alpes	Saint-Martin-d'Hères	Grenoble	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Arts-lettres-langu	Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales - Italien	30	30
0383546Y	Université Grenoble Alpes	Saint-Martin-d'Hères	Grenoble	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Arts-lettres-langu	Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales - Espagnol	50	50
0261372A	Université Grenoble Alpes - Anten	Valence	Grenoble	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Arts-lettres-langu	Langues étrangères appliquées - Anglais-Espagnol	84	70
0730858L	Université Savoie Mont Blanc - Ch	Jacob-Bellecombette	Grenoble	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Arts-lettres-langu	Langues étrangères appliquées - LEA Anglais/Allemand	35	30
0261372A	Université Grenoble Alpes - Anten	Valence	Grenoble	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Arts-lettres-langu	Langues étrangères appliquées - Anglais-Allemand	15	15
0383546Y	Université Grenoble Alpes	Saint-Martin-d'Hères	Grenoble	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Arts-lettres-langu	Langues étrangères appliquées - Anglais-Arabe	40	15
0730858L	Université Savoie Mont Blanc - Ch	Jacob-Bellecombette	Grenoble	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Arts-lettres-langu	Langues étrangères appliquées - LEA Anglais-Français pour étudiants étrangers	15	10
0383546Y	Université Grenoble Alpes	Saint-Martin-d'Hères	Grenoble	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Arts-lettres-langu	Langues étrangères appliquées - Anglais-Chinois débutant	31	30
0383546Y	Université Grenoble Alpes	Saint-Martin-d'Hères	Grenoble	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Arts-lettres-langu	Langues étrangères appliquées - Langues et médias anglais-allemand	10	10
0730858L	Université Savoie Mont Blanc - Ch	Jacob-Bellecombette	Grenoble	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Arts-lettres-langu	Langues étrangères appliquées - LEA Anglais/Italien	70	60

0730858L	Université Savoie Mont Blanc - Ch	Jacob-Bellecombette	Grenoble	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Arts-lettres-langu	Langues étrangères appliquées - LEA Anglais/Espagnol	130	100
0383546Y	Université Grenoble Alpes	Saint-Martin-d'Hères	Grenoble	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Arts-lettres-langu	Langues étrangères appliquées - Anglais-Russe débutant	25	25
0383546Y	Université Grenoble Alpes	Saint-Martin-d'Hères	Grenoble	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Arts-lettres-langu	Langues étrangères appliquées - Anglais-Japonais débutant	92	80
0383546Y	Université Grenoble Alpes	Saint-Martin-d'Hères	Grenoble	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Arts-lettres-langu	Langues étrangères appliquées - Anglais-Arabe débutant	40	40
0383546Y	Université Grenoble Alpes	Saint-Martin-d'Hères	Grenoble	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Arts-lettres-langu	Langues étrangères appliquées - Anglais-Espagnol	212	160
0383546Y	Université Grenoble Alpes	Saint-Martin-d'Hères	Grenoble	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Arts-lettres-langu	Langues étrangères appliquées - Anglais-Allemand	34	20
0383546Y	Université Grenoble Alpes	Saint-Martin-d'Hères	Grenoble	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Arts-lettres-langu	Langues étrangères appliquées - Anglais-Russe	30	15
0383546Y	Université Grenoble Alpes	Saint-Martin-d'Hères	Grenoble	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Arts-lettres-langu	Langues étrangères appliquées - Anglais-Japonais	106	15
0383546Y	Université Grenoble Alpes	Saint-Martin-d'Hères	Grenoble	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Arts-lettres-langu	Langues étrangères appliquées - Anglais-Italien	65	65
0383546Y	Université Grenoble Alpes	Saint-Martin-d'Hères	Grenoble	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Arts-lettres-langu	Langues étrangères appliquées - Anglais-Chinois	40	15
0383546Y	Université Grenoble Alpes	Saint-Martin-d'Hères	Grenoble	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Arts-lettres-langu	Langues étrangères appliquées - Anglais-Allemand débutant	20	20
0383546Y	Université Grenoble Alpes	Saint-Martin-d'Hères	Grenoble	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Droit-économie-g	Droit - Droit - Grenoble	727	533
0741586X	Université Savoie Mont Blanc - An	Annecy	Grenoble	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Droit-économie-g	Droit - Droit - LEA parcours Anglais / Italien	8	7
0741586X	Université Savoie Mont Blanc - An	Annecy	Grenoble	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Droit-économie-g	Droit - Droit - LEA parcours Anglais / Allemand	9	8
0383546Y	Université Grenoble Alpes	Saint-Martin-d'Hères	Grenoble	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Droit-économie-g	Droit - Droit - Grenoble	30	30
0261372A	Université Grenoble Alpes - Anten	Valence	Grenoble	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Droit-économie-g	Droit - Droit - Valence	293	243
0261372A	Université Grenoble Alpes - Anten	Valence	Grenoble	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Droit-économie-g	Droit - Droit - Valence	15	15
0261372A	Université Grenoble Alpes - Anten	Valence	Grenoble	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Droit-économie-g	Droit	35	35
0741586X	Université Savoie Mont Blanc - An	Annecy	Grenoble	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Droit-économie-g	Droit - Droit - LEA parcours Anglais / Espagnol	17	15
0730858L	Université Savoie Mont Blanc - Ch	Jacob-Bellecombette	Grenoble	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Droit-économie-g	Droit	385	265
0383546Y	Université Grenoble Alpes	Saint-Martin-d'Hères	Grenoble	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Droit-économie-g	Droit - Option Juristes Trilingues d'affaires	43	36
0383546Y	Université Grenoble Alpes	Saint-Martin-d'Hères	Grenoble	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Droit-économie-g	Droit - Option Droit administration et politique internationales	43	36
0261560E	Conservatoire National des Arts et	Montélimar	Grenoble	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Droit-économie-g	Gestion - Gestion des Organisations	25	25
0261372A	Université Grenoble Alpes - Anten	Valence	Grenoble	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Droit-économie-g	Economie et gestion	30	25
0383546Y	Université Grenoble Alpes	Saint-Martin-d'Hères	Grenoble	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Droit-économie-g	Economie et gestion - Economie et Gestion - Grenoble	30	30
0383546Y	Université Grenoble Alpes	Saint-Martin-d'Hères	Grenoble	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Droit-économie-g	Economie et gestion	35	35
0261372A	Université Grenoble Alpes - Anten	Valence	Grenoble	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Droit-économie-g	Economie et gestion - Economie et Gestion - Valence	7	5
0741586X	Université Savoie Mont Blanc - An	Annecy	Grenoble	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Droit-économie-g	Economie et gestion - Franco-allemand	14	14
0383546Y	Université Grenoble Alpes	Saint-Martin-d'Hères	Grenoble	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Droit-économie-g	Economie et gestion - Economie et Gestion - Grenoble	550	520
0261372A	Université Grenoble Alpes - Anten	Valence	Grenoble	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Droit-économie-g	Economie et gestion - Economie et Gestion - Valence	90	77
0741586X	Université Savoie Mont Blanc - An	Annecy	Grenoble	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Droit-économie-g	Economie et gestion - Science politique et Relations internationales	32	30
0741586X	Université Savoie Mont Blanc - An	Annecy	Grenoble	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Droit-économie-g	Economie et gestion	235	190
0730858L	Université Savoie Mont Blanc - Ch	Jacob-Bellecombette	Grenoble	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Droit-économie-g	Administration économique et sociale - AES	70	60
0383546Y	Université Grenoble Alpes	Saint-Martin-d'Hères	Grenoble	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Sciences humain	Histoire - Lettres Classiques	10	9
0730858L	Université Savoie Mont Blanc - Ch	Jacob-Bellecombette	Grenoble	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Sciences humain	Histoire - Italien	12	12
0383546Y	Université Grenoble Alpes	Saint-Martin-d'Hères	Grenoble	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Sciences humain	Histoire - Histoire - Grenoble	220	190
0730858L	Université Savoie Mont Blanc - Ch	Jacob-Bellecombette	Grenoble	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Sciences humain	Histoire - Archéologie, Histoire de l'art, Patrimoine	40	35
0383546Y	Université Grenoble Alpes	Saint-Martin-d'Hères	Grenoble	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Sciences humain	Histoire - Histoire - Grenoble	30	25
0730858L	Université Savoie Mont Blanc - Ch	Jacob-Bellecombette	Grenoble	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Sciences humain	Histoire - Histoire et civilisations	100	70
0730858L	Université Savoie Mont Blanc - Ch	Jacob-Bellecombette	Grenoble	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Sciences humain	Histoire - Sciences Po - Droit	35	35
0383546Y	Université Grenoble Alpes	Saint-Martin-d'Hères	Grenoble	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Sciences humain	Histoire de l'art et archéologie - Histoire de l'art et archéologie - Grenoble	120	95
0383546Y	Université Grenoble Alpes	Saint-Martin-d'Hères	Grenoble	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Sciences humain	Histoire de l'art et archéologie - Histoire de l'art et archéologie - Grenoble	10	9
0383546Y	Université Grenoble Alpes	Saint-Martin-d'Hères	Grenoble	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Sciences humain	Géographie et aménagement	210	192
0731570K	Université Savoie Mont Blanc - Bo	Le Bourget-du-Lac	Grenoble	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Sciences humain	Géographie et aménagement	60	60
0383546Y	Université Grenoble Alpes	Saint-Martin-d'Hères	Grenoble	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Sciences humain	Sociologie - Sociologie - Grenoble	185	185
0730858L	Université Savoie Mont Blanc - Ch	Jacob-Bellecombette	Grenoble	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Sciences humain	Sociologie	95	75
0383546Y	Université Grenoble Alpes	Saint-Martin-d'Hères	Grenoble	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Sciences humain	Psychologie - Psychologie - Grenoble	510	414
0730858L	Université Savoie Mont Blanc - Ch	Jacob-Bellecombette	Grenoble	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Sciences humain	Psychologie	20	20
0730858L	Université Savoie Mont Blanc - Ch	Jacob-Bellecombette	Grenoble	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Sciences humain	Psychologie	285	235
0383546Y	Université Grenoble Alpes	Saint-Martin-d'Hères	Grenoble	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Sciences humain	Philosophie - Lettres modernes	25	20
0383546Y	Université Grenoble Alpes	Saint-Martin-d'Hères	Grenoble	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Sciences humain	Philosophie - Philosophie Grenoble	10	7
0383546Y	Université Grenoble Alpes	Saint-Martin-d'Hères	Grenoble	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Sciences humain	Philosophie - Philosophie Grenoble	75	55
0383546Y	Université Grenoble Alpes	Saint-Martin-d'Hères	Grenoble	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Sciences humain	Philosophie - Lettres Classiques	10	9
0383546Y	Université Grenoble Alpes	Saint-Martin-d'Hères	Grenoble	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Sciences humain	Sciences sociales - Sciences Humaines Appliquées (SHA)	120	110
0383546Y	Université Grenoble Alpes	Saint-Martin-d'Hères	Grenoble	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Sciences humain	Mathématiques et informatique appliquées aux sciences humaines et sociales - Mathématiques et informa	10	10
0383546Y	Université Grenoble Alpes	Saint-Martin-d'Hères	Grenoble	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Sciences humain	Mathématiques et informatique appliquées aux sciences humaines et sociales - Mathématiques et informa	100	90
0383546Y	Université Grenoble Alpes	Saint-Martin-d'Hères	Grenoble	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Sciences humain	Musicologie - Musicologie - Grenoble	75	52
0383546Y	Université Grenoble Alpes	Saint-Martin-d'Hères	Grenoble	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Sciences humain	Sciences de l'éducation et de la formation	170	120
0730858L	Université Savoie Mont Blanc - Ch	Jacob-Bellecombette	Grenoble	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Sciences humain	Professorat des Ecoles	60	60
0383546Y	Université Grenoble Alpes	Saint-Martin-d'Hères	Grenoble	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Sciences humain	Professorat des Ecoles	240	240
0383546Y	Université Grenoble Alpes	Saint-Martin-d'Hères	Grenoble	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Sciences humain	Professorat des Ecoles	60	60
0383546Y	Université Grenoble Alpes	Saint-Martin-d'Hères	Grenoble	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Sciences - techno	Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives - Sciences et Techniques des Activités Physique	70	70

0731570K	Université Savoie Mont Blanc - Bo	Le Bourget-du-Lac	Grenoble	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Sciences - techno	Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives - STAPS	30	30
0261372A	Université Grenoble Alpes - Anten	Valence	Grenoble	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Sciences - techno	Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives - Sciences et Techniques des Activités Physique	25	25
0731570K	Université Savoie Mont Blanc - Bo	Le Bourget-du-Lac	Grenoble	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Sciences - techno	Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives - STAPS	347	297
0261372A	Université Grenoble Alpes - Anten	Valence	Grenoble	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Sciences - techno	Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives - Sciences et Techniques des Activités Physique	254	201
0383546Y	Université Grenoble Alpes	Saint-Martin-d'Hères	Grenoble	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Sciences - techno	Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives - Sciences et Techniques des Activités Physique	650	480
0261372A	Université Grenoble Alpes - Anten	Valence	Grenoble	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Sciences - techno	Informatique - Informatique, Mathématiques et Applications (IMA)	64	60
0383546Y	Université Grenoble Alpes	Saint-Martin-d'Hères	Grenoble	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Sciences - techno	Informatique - Informatique, Mathématiques et Application (IMA)	10	10
0383546Y	Université Grenoble Alpes	Saint-Martin-d'Hères	Grenoble	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Sciences - techno	Informatique - Informatique, Mathématiques et Application (IMA)	310	215
0383546Y	Université Grenoble Alpes	Saint-Martin-d'Hères	Grenoble	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Sciences - techno	Informatique - Mathématiques-Informatique International	32	32
0261372A	Université Grenoble Alpes - Anten	Valence	Grenoble	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Sciences - techno	Informatique - Informatique, Mathématiques et Applications (IMA)	5	5
0731570K	Université Savoie Mont Blanc - Bo	Le Bourget-du-Lac	Grenoble	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Sciences - techno	Informatique - Informatique (tronc commun MISPI : Mathématiques Informatique Sciences pour l'ingénieur	60	45
0731570K	Université Savoie Mont Blanc - Bo	Le Bourget-du-Lac	Grenoble	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Sciences - techno	Mathématiques - Mathématiques (tronc commun MISPI : Mathématiques Informatique Sciences pour l'inge	28	21
0731570K	Université Savoie Mont Blanc - Bo	Le Bourget-du-Lac	Grenoble	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Sciences - techno	Mathématiques	15	15
0731570K	Université Savoie Mont Blanc - Bo	Le Bourget-du-Lac	Grenoble	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Sciences - techno	Mathématiques - Mathématiques (tronc commun MPC : Mathématiques Physiques Chimie)	27	21
0383546Y	Université Grenoble Alpes	Saint-Martin-d'Hères	Grenoble	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Sciences - techno	Physique - Physique Recherche	32	28
0261372A	Université Grenoble Alpes - Anten	Valence	Grenoble	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Sciences - techno	Physique - Physique - Physique, Chimie, Mécanique, Mathématiques (PCMM)	5	5
0261372A	Université Grenoble Alpes - Anten	Valence	Grenoble	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Sciences - techno	Physique - Physique - Physique, Chimie, Mécanique, Mathématiques (PCMM)	64	50
0383546Y	Université Grenoble Alpes	Saint-Martin-d'Hères	Grenoble	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Sciences - techno	Physique - Physique, Chimie, Mécanique, Mathématiques (PCMM)	15	15
0383546Y	Université Grenoble Alpes	Saint-Martin-d'Hères	Grenoble	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Sciences - techno	Physique - Physique-Chimie-Mécanique International	32	32
0383546Y	Université Grenoble Alpes	Saint-Martin-d'Hères	Grenoble	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Sciences - techno	Physique	32	32
0383546Y	Université Grenoble Alpes	Saint-Martin-d'Hères	Grenoble	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Sciences - techno	Physique - Physique, Chimie, Mécanique, Mathématiques (PCMM)	209	135
0383546Y	Université Grenoble Alpes	Saint-Martin-d'Hères	Grenoble	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Sciences - techno	Chimie - Biochimie International	32	32
0261372A	Université Grenoble Alpes - Anten	Valence	Grenoble	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Sciences - techno	Chimie - Portail Chimie - Biologie	96	75
0261372A	Université Grenoble Alpes - Anten	Valence	Grenoble	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Sciences - techno	Chimie - Portail Chimie - Biologie	35	35
0383546Y	Université Grenoble Alpes	Saint-Martin-d'Hères	Grenoble	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Sciences - techno	Chimie - Chimie et Biochimie	45	45
0383546Y	Université Grenoble Alpes	Saint-Martin-d'Hères	Grenoble	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Sciences - techno	Chimie - Chimie et Biochimie	179	115
0731570K	Université Savoie Mont Blanc - Bo	Le Bourget-du-Lac	Grenoble	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Sciences - techno	Physique, chimie - Parcours Chimie (tronc commun MPC: Mathématiques Physique Chimie)	35	26
0731570K	Université Savoie Mont Blanc - Bo	Le Bourget-du-Lac	Grenoble	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Sciences - techno	Physique, chimie - Physique (tronc commun MPC : Mathématiques Physique Chimie)	33	24
0731570K	Université Savoie Mont Blanc - Bo	Le Bourget-du-Lac	Grenoble	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Sciences - techno	Physique, chimie - Parcours Chimie (tronc commun MPC: Mathématiques Physique Chimie)	32	32
0731570K	Université Savoie Mont Blanc - Bo	Le Bourget-du-Lac	Grenoble	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Sciences - techno	Sciences de la vie	140	128
0383546Y	Université Grenoble Alpes	Saint-Martin-d'Hères	Grenoble	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Sciences - techno	Sciences de la vie - Sciences du vivant	324	210
0731570K	Université Savoie Mont Blanc - Bo	Le Bourget-du-Lac	Grenoble	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Sciences - techno	Sciences de la vie	32	32
0383546Y	Université Grenoble Alpes	Saint-Martin-d'Hères	Grenoble	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Sciences - techno	Sciences de la vie - Biologie international	32	32
0383546Y	Université Grenoble Alpes	Saint-Martin-d'Hères	Grenoble	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Sciences - techno	Sciences de la vie - Sciences du vivant	60	60
0383546Y	Université Grenoble Alpes	Saint-Martin-d'Hères	Grenoble	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Sciences - techno	Sciences de la terre - Sciences de la Terre et de l'Environnement	64	55
0731570K	Université Savoie Mont Blanc - Bo	Le Bourget-du-Lac	Grenoble	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Sciences - techno	Sciences de la terre	75	65
0383546Y	Université Grenoble Alpes	Saint-Martin-d'Hères	Grenoble	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Sciences - techno	Mécanique - Sciences pour l'ingénieur	123	90
0383546Y	Université Grenoble Alpes	Saint-Martin-d'Hères	Grenoble	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Sciences - techno	Mécanique - Sciences pour l'ingénieur	5	5
0383546Y	Université Grenoble Alpes	Saint-Martin-d'Hères	Grenoble	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Sciences - techno	Sciences pour la santé - Intelligence Artificielle et Santé	16	16
0383546Y	Université Grenoble Alpes	Saint-Martin-d'Hères	Grenoble	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Sciences - techno	Sciences pour la santé - Biotechnologies pour la santé	140	100
0731570K	Université Savoie Mont Blanc - Bo	Le Bourget-du-Lac	Grenoble	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Sciences - techno	Sciences pour l'ingénieur - Electronique, télécommunications et réseaux (tronc commun MISPI : Mathémati	50	38
0382859B	Conservatoire National des Arts et	Grenoble	Grenoble	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Sciences - techno	Sciences pour l'ingénieur - Énergie et développement durable	25	25
0383546Y	Université Grenoble Alpes	Saint-Martin-d'Hères	Grenoble	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Sciences - techno	Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS)	60	60
0071480W	PASS Aubenas – Université Claude	Aubenas	Grenoble	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Sciences - techno	Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS)	20	20
0071480W	PASS Aubenas – Université Claude	Aubenas	Grenoble	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Sciences - techno	Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS)	20	20
0383546Y	Université Grenoble Alpes	Saint-Martin-d'Hères	Grenoble	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Sciences - techno	Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS)	60	60
0383546Y	Université Grenoble Alpes	Saint-Martin-d'Hères	Grenoble	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Sciences - techno	Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS)	900	850
0383546Y	Université Grenoble Alpes	Saint-Martin-d'Hères	Grenoble	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Sciences - techno	Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS)	60	60
0383546Y	Université Grenoble Alpes	Saint-Martin-d'Hères	Grenoble	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Sciences - techno	Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS)	270	270
0383546Y	Université Grenoble Alpes	Saint-Martin-d'Hères	Grenoble	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Arts-lettres-langu	Sciences du langage	120	110
0691774D	Université Claude Bernard Lyon 1	Villeurbanne	Lyon	Public	Ministère de l'Enseignement sup	DEUST	Métiers de la forme	41	38
0691774D	Université Claude Bernard Lyon 1	Villeurbanne	Lyon	Public	Ministère de l'Enseignement sup	DEUST	Animation et gestion des activités physiques, sportives ou culturelles Parcours Agent de développement de	28	28
0691774D	Université Claude Bernard Lyon 1	Villeurbanne	Lyon	Public	Ministère de l'Enseignement sup	DEUST	Animation et gestion des activités physiques, sportives ou culturelles Parcours Activités aquatiques	31	28
0691774D	Université Claude Bernard Lyon 1	Villeurbanne	Lyon	Public	Ministère de l'Enseignement sup	DEUST	Animation et gestion des activités physiques, sportives ou culturelles Parcours Activités de pleine nature	61	58
0691774D	Université Claude Bernard Lyon 1	Villeurbanne	Lyon	Public	Ministère de l'Enseignement sup	DEUST	Animation et gestion des activités physiques, sportives ou culturelles Parcours Animation	34	31
0692437Z	Université Jean Moulin Lyon 3	Lyon 8e Arrondisseme	Lyon	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Arts-lettres-langu	Philosophie	140	120
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Lyon 7e Arrondisseme	Lyon	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Arts-lettres-langu	Sciences du langage	20	19
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Lyon 7e Arrondisseme	Lyon	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Arts-lettres-langu	Sciences du langage	15	14
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Lyon 7e Arrondisseme	Lyon	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Arts-lettres-langu	Sciences du langage	6	5
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Lyon 7e Arrondisseme	Lyon	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Arts-lettres-langu	Sciences du langage	3	3
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Lyon 7e Arrondisseme	Lyon	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Arts-lettres-langu	Sciences du langage	35	33
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Lyon 7e Arrondisseme	Lyon	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Arts-lettres-langu	Sciences du langage	6	6

0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Lyon 7e	Arrondisseme	Lyon	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Arts-lettres-langu	Sciences du langage	2	2
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Lyon 7e	Arrondisseme	Lyon	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Arts-lettres-langu	Sciences du langage	5	5
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Lyon 7e	Arrondisseme	Lyon	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Arts-lettres-langu	Sciences du langage	3	3
0422388T	Université Jean Monnet - Saint Eti	Saint-Etienne		Lyon	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Arts-lettres-langu	Arts plastiques	185	175
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Lyon 7e	Arrondisseme	Lyon	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Arts-lettres-langu	Arts du spectacle	140	128
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Lyon 7e	Arrondisseme	Lyon	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Arts-lettres-langu	Arts du spectacle	70	65
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Lyon 7e	Arrondisseme	Lyon	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Arts-lettres-langu	Arts du spectacle	129	117
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Lyon 7e	Arrondisseme	Lyon	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Arts-lettres-langu	Arts du spectacle	6	5
0422388T	Université Jean Monnet - Saint Eti	Saint-Etienne		Lyon	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Arts-lettres-langu	Musicologie	70	60
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Lyon 7e	Arrondisseme	Lyon	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Arts-lettres-langu	Musicologie - Musicologie - Musique	130	120
0692437Z	Université Jean Moulin Lyon 3	Lyon 8e	Arrondisseme	Lyon	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Arts-lettres-langu	Lettres - Littératures, Langues et Cultures de l'Antiquité	36	30
0422388T	Université Jean Monnet - Saint Eti	Saint-Etienne		Lyon	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Arts-lettres-langu	Lettres - Lettres, langues et cultures de l'antiquité	30	30
0692437Z	Université Jean Moulin Lyon 3	Lyon 8e	Arrondisseme	Lyon	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Arts-lettres-langu	Lettres	144	135
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Lyon 7e	Arrondisseme	Lyon	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Arts-lettres-langu	Lettres	7	6
0422388T	Université Jean Monnet - Saint Eti	Saint-Etienne		Lyon	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Arts-lettres-langu	Lettres - Lettres et Arts	45	40
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Lyon 7e	Arrondisseme	Lyon	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Arts-lettres-langu	Lettres	6	6
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Lyon 7e	Arrondisseme	Lyon	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Arts-lettres-langu	Lettres	29	27
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Lyon 7e	Arrondisseme	Lyon	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Arts-lettres-langu	Lettres	6	6
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Lyon 7e	Arrondisseme	Lyon	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Arts-lettres-langu	Lettres	63	59
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Lyon 7e	Arrondisseme	Lyon	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Arts-lettres-langu	Lettres	29	27
0422388T	Université Jean Monnet - Saint Eti	Saint-Etienne		Lyon	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Arts-lettres-langu	Lettres - Lettres modernes	60	55
0692198P	Université Lyon 2 - Campus Porte	Bron		Lyon	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Arts-lettres-langu	Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales - Cursus franco - allemand : LLCER Allemand / L	10	10
0692437Z	Université Jean Moulin Lyon 3	Lyon 8e	Arrondisseme	Lyon	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Arts-lettres-langu	Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales - Arabe	72	40
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Lyon 7e	Arrondisseme	Lyon	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Arts-lettres-langu	Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales	5	4
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Lyon 7e	Arrondisseme	Lyon	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Arts-lettres-langu	Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales	35	29
0692198P	Université Lyon 2 - Campus Porte	Bron		Lyon	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Arts-lettres-langu	Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales - LLCER Arabe	15	15
0692437Z	Université Jean Moulin Lyon 3	Lyon 8e	Arrondisseme	Lyon	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Arts-lettres-langu	Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales - Chinois	72	60
0692437Z	Université Jean Moulin Lyon 3	Lyon 8e	Arrondisseme	Lyon	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Arts-lettres-langu	Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales - Arabe - Grands débutants (cursus 4 ans)	36	30
0692437Z	Université Jean Moulin Lyon 3	Lyon 8e	Arrondisseme	Lyon	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Arts-lettres-langu	Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales - Italien	72	65
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Lyon 7e	Arrondisseme	Lyon	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Arts-lettres-langu	Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales	2	2
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Lyon 7e	Arrondisseme	Lyon	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Arts-lettres-langu	Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales	35	29
0692198P	Université Lyon 2 - Campus Porte	Bron		Lyon	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Arts-lettres-langu	Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales - LLCER Arabe	20	15
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Lyon 7e	Arrondisseme	Lyon	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Arts-lettres-langu	Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales	50	45
0422388T	Université Jean Monnet - Saint Eti	Saint-Etienne		Lyon	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Arts-lettres-langu	Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales - Espagnol	50	45
0692437Z	Université Jean Moulin Lyon 3	Lyon 8e	Arrondisseme	Lyon	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Arts-lettres-langu	Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales - Trilangue Anglais Italien + 3e langue avec DU	18	16
0692437Z	Université Jean Moulin Lyon 3	Lyon 8e	Arrondisseme	Lyon	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Arts-lettres-langu	Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales - Trilangue Anglais Espagnol + 3e langue avec D	36	32
0692437Z	Université Jean Moulin Lyon 3	Lyon 8e	Arrondisseme	Lyon	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Arts-lettres-langu	Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales - Trilangue Anglais Allemand + 3e langue avec	18	16
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Lyon 7e	Arrondisseme	Lyon	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Arts-lettres-langu	Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales	13	12
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Lyon 7e	Arrondisseme	Lyon	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Arts-lettres-langu	Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales	10	9
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Lyon 7e	Arrondisseme	Lyon	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Arts-lettres-langu	Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales	132	110
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Lyon 7e	Arrondisseme	Lyon	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Arts-lettres-langu	Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales - LLCER Allemand - LLCER Anglais	10	9
0692437Z	Université Jean Moulin Lyon 3	Lyon 8e	Arrondisseme	Lyon	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Arts-lettres-langu	Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales - Allemand	36	36
0692437Z	Université Jean Moulin Lyon 3	Lyon 8e	Arrondisseme	Lyon	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Arts-lettres-langu	Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales - Russe - Grands débutants (cursus 4 ans)	10	10
0692437Z	Université Jean Moulin Lyon 3	Lyon 8e	Arrondisseme	Lyon	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Arts-lettres-langu	Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales - Russe	36	34
0692437Z	Université Jean Moulin Lyon 3	Lyon 8e	Arrondisseme	Lyon	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Arts-lettres-langu	Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales - Japonais	108	80
0692437Z	Université Jean Moulin Lyon 3	Lyon 8e	Arrondisseme	Lyon	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Arts-lettres-langu	Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales - Chinois - Grands débutants (cursus 4 ans)	36	30
0692437Z	Université Jean Moulin Lyon 3	Lyon 8e	Arrondisseme	Lyon	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Arts-lettres-langu	Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales - Anglais	288	230
0422388T	Université Jean Monnet - Saint Eti	Saint-Etienne		Lyon	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Arts-lettres-langu	Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales - Anglais	170	160
0692437Z	Université Jean Moulin Lyon 3	Lyon 8e	Arrondisseme	Lyon	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Arts-lettres-langu	Langues étrangères appliquées - Anglais-Russe et Gestion et Management	10	10
0692437Z	Université Jean Moulin Lyon 3	Lyon 8e	Arrondisseme	Lyon	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Arts-lettres-langu	Langues étrangères appliquées - Anglais-Espagnol et Gestion et Management	30	30
0692437Z	Université Jean Moulin Lyon 3	Lyon 8e	Arrondisseme	Lyon	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Arts-lettres-langu	Langues étrangères appliquées - Anglais-Russe	50	40
0692437Z	Université Jean Moulin Lyon 3	Lyon 8e	Arrondisseme	Lyon	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Arts-lettres-langu	Langues étrangères appliquées - Anglais-Portugais	26	18
0692437Z	Université Jean Moulin Lyon 3	Lyon 8e	Arrondisseme	Lyon	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Arts-lettres-langu	Langues étrangères appliquées - Anglais-Italien	91	65
0692437Z	Université Jean Moulin Lyon 3	Lyon 8e	Arrondisseme	Lyon	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Arts-lettres-langu	Langues étrangères appliquées - Anglais-Arabe - Grands débutants (cursus 4 ans)	36	35
0692437Z	Université Jean Moulin Lyon 3	Lyon 8e	Arrondisseme	Lyon	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Arts-lettres-langu	Langues étrangères appliquées - Anglais-Russe - Grands débutants (cursus 4 ans)	36	36
0692437Z	Université Jean Moulin Lyon 3	Lyon 8e	Arrondisseme	Lyon	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Arts-lettres-langu	Langues étrangères appliquées - Anglais-Portugais - Grands débutants (cursus 4 ans)	13	11
0692437Z	Université Jean Moulin Lyon 3	Lyon 8e	Arrondisseme	Lyon	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Arts-lettres-langu	Langues étrangères appliquées - Anglais-Coréen	62	40
0692437Z	Université Jean Moulin Lyon 3	Lyon 8e	Arrondisseme	Lyon	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Arts-lettres-langu	Langues étrangères appliquées - Anglais-Chinois - Grands débutants (cursus 4 ans)	36	30
0692437Z	Université Jean Moulin Lyon 3	Lyon 8e	Arrondisseme	Lyon	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Arts-lettres-langu	Langues étrangères appliquées - Anglais-Polonais	43	33
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Lyon 7e	Arrondisseme	Lyon	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Arts-lettres-langu	Langues étrangères appliquées	5	5
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Lyon 7e	Arrondisseme	Lyon	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Arts-lettres-langu	Langues étrangères appliquées	15	12
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Lyon 7e	Arrondisseme	Lyon	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Arts-lettres-langu	Langues étrangères appliquées	6	5

0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Lyon 7e	Arrondisseme	Lyon	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Arts-lettres-langu	Langues étrangères appliquées	19	17
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Lyon 7e	Arrondisseme	Lyon	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Arts-lettres-langu	Langues étrangères appliquées	13	12
0692437Z	Université Jean Moulin Lyon 3	Lyon 8e	Arrondisseme	Lyon	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Arts-lettres-langu	Langues étrangères appliquées - Anglais-Coréen - mineure Études extrême-orientales Japonais	36	28
0692437Z	Université Jean Moulin Lyon 3	Lyon 8e	Arrondisseme	Lyon	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Arts-lettres-langu	Langues étrangères appliquées - Anglais-Chinois - mineure monde indien contemporain (Hindi)	5	5
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Lyon 7e	Arrondisseme	Lyon	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Arts-lettres-langu	Langues étrangères appliquées	3	3
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Lyon 7e	Arrondisseme	Lyon	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Arts-lettres-langu	Langues étrangères appliquées	5	4
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Lyon 7e	Arrondisseme	Lyon	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Arts-lettres-langu	Langues étrangères appliquées	9	8
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Lyon 7e	Arrondisseme	Lyon	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Arts-lettres-langu	Langues étrangères appliquées	7	6
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Lyon 7e	Arrondisseme	Lyon	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Arts-lettres-langu	Langues étrangères appliquées	19	17
0692437Z	Université Jean Moulin Lyon 3	Lyon 8e	Arrondisseme	Lyon	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Arts-lettres-langu	Langues étrangères appliquées - Anglais-Japonais	108	78
0692437Z	Université Jean Moulin Lyon 3	Lyon 8e	Arrondisseme	Lyon	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Arts-lettres-langu	Langues étrangères appliquées - Anglais-Espagnol	220	177
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Lyon 7e	Arrondisseme	Lyon	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Arts-lettres-langu	Langues étrangères appliquées	9	7
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Lyon 7e	Arrondisseme	Lyon	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Arts-lettres-langu	Langues étrangères appliquées	33	30
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Lyon 7e	Arrondisseme	Lyon	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Arts-lettres-langu	Langues étrangères appliquées	13	12
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Lyon 7e	Arrondisseme	Lyon	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Arts-lettres-langu	Langues étrangères appliquées	33	28
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Lyon 7e	Arrondisseme	Lyon	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Arts-lettres-langu	Langues étrangères appliquées	13	12
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Lyon 7e	Arrondisseme	Lyon	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Arts-lettres-langu	Langues étrangères appliquées	30	27
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Lyon 7e	Arrondisseme	Lyon	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Arts-lettres-langu	Langues étrangères appliquées	46	41
0692437Z	Université Jean Moulin Lyon 3	Lyon 8e	Arrondisseme	Lyon	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Arts-lettres-langu	Langues étrangères appliquées - Anglais-Japonais - mineure Études extrême-orientales Coréen	26	16
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Lyon 7e	Arrondisseme	Lyon	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Arts-lettres-langu	Langues étrangères appliquées	82	69
0692437Z	Université Jean Moulin Lyon 3	Lyon 8e	Arrondisseme	Lyon	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Arts-lettres-langu	Langues étrangères appliquées - Anglais-Chinois	98	70
0692437Z	Université Jean Moulin Lyon 3	Lyon 8e	Arrondisseme	Lyon	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Arts-lettres-langu	Langues étrangères appliquées - Anglais-Arabe	98	60
0692437Z	Université Jean Moulin Lyon 3	Lyon 8e	Arrondisseme	Lyon	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Arts-lettres-langu	Langues étrangères appliquées - Anglais-Allemand	45	37
0692437Z	Université Jean Moulin Lyon 3	Lyon 8e	Arrondisseme	Lyon	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Arts-lettres-langu	Langues étrangères appliquées - Economie et Politique Européennes avec DU Politique Internationale	20	20
0692437Z	Université Jean Moulin Lyon 3	Lyon 8e	Arrondisseme	Lyon	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Arts-lettres-langu	Langues étrangères appliquées - Anglais-Allemand - mineure Études centre-européennes Polonais	5	5
0692437Z	Université Jean Moulin Lyon 3	Lyon 8e	Arrondisseme	Lyon	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Arts-lettres-langu	Langues étrangères appliquées - Anglais-Russe - mineures Études centre-européennes Polonais	12	12
0692437Z	Université Jean Moulin Lyon 3	Lyon 8e	Arrondisseme	Lyon	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Arts-lettres-langu	Langues étrangères appliquées - Anglais-Japonais et Gestion et Management	10	10
0692437Z	Université Jean Moulin Lyon 3	Lyon 8e	Arrondisseme	Lyon	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Arts-lettres-langu	Langues étrangères appliquées - Anglais-Chinois et Gestion et Management	10	10
0692437Z	Université Jean Moulin Lyon 3	Lyon 8e	Arrondisseme	Lyon	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Arts-lettres-langu	Langues étrangères appliquées - Anglais-Italien et Gestion et Management	20	20
0692437Z	Université Jean Moulin Lyon 3	Lyon 8e	Arrondisseme	Lyon	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Arts-lettres-langu	Langues étrangères appliquées - Anglais-Arabe et Gestion et Management	10	10
0692437Z	Université Jean Moulin Lyon 3	Lyon 8e	Arrondisseme	Lyon	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Arts-lettres-langu	Langues étrangères appliquées - Anglais-Allemand et Gestion et Management	20	20
0422388T	Université Jean Monnet - Saint Eti	Saint-Etienne		Lyon	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Arts-lettres-langu	Langues étrangères appliquées - Anglais - Portugais	275	45
0422388T	Université Jean Monnet - Saint Eti	Saint-Etienne		Lyon	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Arts-lettres-langu	Langues étrangères appliquées - Anglais - Italien	275	35
0422388T	Université Jean Monnet - Saint Eti	Saint-Etienne		Lyon	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Arts-lettres-langu	Langues étrangères appliquées - Anglais - Espagnol	275	140
0422388T	Université Jean Monnet - Saint Eti	Saint-Etienne		Lyon	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Arts-lettres-langu	Langues étrangères appliquées - Anglais - Allemand	275	30
0692437Z	Université Jean Moulin Lyon 3	Lyon 8e	Arrondisseme	Lyon	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Arts-lettres-langu	Langues étrangères appliquées - LEA Anglais-Portugais et Gestion et Management	10	10
0692437Z	Université Jean Moulin Lyon 3	Lyon 8e	Arrondisseme	Lyon	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Arts-lettres-langu	Langues étrangères appliquées - Anglais-Espagnol - mineure Études ibérico-américaines Portugais	30	20
0692437Z	Université Jean Moulin Lyon 3	Lyon 8e	Arrondisseme	Lyon	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Arts-lettres-langu	Langues étrangères appliquées - LEA Anglais-Coréen et Gestion et Management	10	10
0422388T	Université Jean Monnet - Saint Eti	Saint-Etienne		Lyon	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Droit-économie-g	Administration publique	70	60
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Lyon 7e	Arrondisseme	Lyon	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Droit-économie-g	Administration publique Droit	40	35
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Lyon 7e	Arrondisseme	Lyon	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Droit-économie-g	Droit	140	113
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Lyon 7e	Arrondisseme	Lyon	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Droit-économie-g	Droit	140	115
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Lyon 7e	Arrondisseme	Lyon	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Droit-économie-g	Droit - Cursus franco-allemand - Droits français et allemand – programme Sarrebruck	10	10
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Lyon 7e	Arrondisseme	Lyon	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Droit-économie-g	Droit	180	152
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Lyon 7e	Arrondisseme	Lyon	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Droit-économie-g	Droit	140	113
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Lyon 7e	Arrondisseme	Lyon	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Droit-économie-g	Droit	70	58
0422388T	Université Jean Monnet - Saint Eti	Saint-Etienne		Lyon	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Droit-économie-g	Droit	70	70
0692437Z	Université Jean Moulin Lyon 3	Lyon 8e	Arrondisseme	Lyon	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Droit-économie-g	Droit - Droit.	60	60
0011329P	Campus de Bourg-en-Bresse - Uni	Bourg-en-Bresse		Lyon	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Droit-économie-g	Droit - Droit.	20	20
0692437Z	Université Jean Moulin Lyon 3	Lyon 8e	Arrondisseme	Lyon	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Droit-économie-g	Droit	45	42
0692437Z	Université Jean Moulin Lyon 3	Lyon 8e	Arrondisseme	Lyon	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Droit-économie-g	Droit - Majeure Droit - mineure Finance	70	65
0692437Z	Université Jean Moulin Lyon 3	Lyon 8e	Arrondisseme	Lyon	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Droit-économie-g	Droit - Majeure Droit - mineure science politique	436	330
0692437Z	Université Jean Moulin Lyon 3	Lyon 8e	Arrondisseme	Lyon	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Droit-économie-g	Droit - Droit.	1600	1205
0422388T	Université Jean Monnet - Saint Eti	Saint-Etienne		Lyon	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Droit-économie-g	Droit	610	570
0011329P	Campus de Bourg-en-Bresse - Uni	Bourg-en-Bresse		Lyon	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Droit-économie-g	Droit - Droit.	180	130
0422388T	Université Jean Monnet - Saint Eti	Saint-Etienne		Lyon	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Droit-économie-g	Economie	50	33
0422388T	Université Jean Monnet - Saint Eti	Saint-Etienne		Lyon	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Droit-économie-g	Economie - International	30	30
0422388T	Université Jean Monnet - Saint Eti	Saint-Etienne		Lyon	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Droit-économie-g	Economie - associée au DE - Economie et Sciences Politiques de l'IEP de Lyon	12	12
0692437Z	Université Jean Moulin Lyon 3	Lyon 8e	Arrondisseme	Lyon	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Droit-économie-g	Gestion - Gestion et Management - Mineure Droit	72	60
0422388T	Université Jean Monnet - Saint Eti	Saint-Etienne		Lyon	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Droit-économie-g	Gestion	230	200
0692437Z	Université Jean Moulin Lyon 3	Lyon 8e	Arrondisseme	Lyon	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Droit-économie-g	Gestion - Business Management (dispensée partiellement en anglais)	48	47
0692437Z	Université Jean Moulin Lyon 3	Lyon 8e	Arrondisseme	Lyon	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Droit-économie-g	Gestion - Gestion et management	905	655

0422375D	CENTRE REGIONAL ASSOCIE AU CI	Montbrison	Lyon	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Droit-économie-g	Gestion - Gestion des organisations	25	25
0690253A	CENTRE REGIONAL ASSOCIE AU CI	Lyon 7e Arrondisseme	Lyon	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Droit-économie-g	Gestion - Parcours Gestion des organisations / BTS Support à l'action managériale (SAM)	25	25
0011329P	Campus de Bourg-en-Bresse - Uni	Bourg-en-Bresse	Lyon	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Droit-économie-g	Gestion - Gestion et management	108	90
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Lyon 7e Arrondisseme	Lyon	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Droit-économie-g	Economie et gestion	35	34
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Lyon 7e Arrondisseme	Lyon	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Droit-économie-g	Economie et gestion	70	61
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Lyon 7e Arrondisseme	Lyon	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Droit-économie-g	Economie et gestion	70	55
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Lyon 7e Arrondisseme	Lyon	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Droit-économie-g	Economie et gestion	70	60
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Lyon 7e Arrondisseme	Lyon	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Droit-économie-g	Economie et gestion	175	153
0422138W	Université Jean Monnet - Campus	Roanne	Lyon	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Droit-économie-g	Administration économique et sociale	210	170
0422138W	Université Jean Monnet - Campus	Roanne	Lyon	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Droit-économie-g	Administration économique et sociale	30	30
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Lyon 7e Arrondisseme	Lyon	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Droit-économie-g	Administration économique et sociale	2	2
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Lyon 7e Arrondisseme	Lyon	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Droit-économie-g	Administration économique et sociale	6	5
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Lyon 7e Arrondisseme	Lyon	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Droit-économie-g	Administration économique et sociale	6	4
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Lyon 7e Arrondisseme	Lyon	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Droit-économie-g	Administration économique et sociale	15	12
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Lyon 7e Arrondisseme	Lyon	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Droit-économie-g	Administration économique et sociale	3	2
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Lyon 7e Arrondisseme	Lyon	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Droit-économie-g	Administration économique et sociale	70	62
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Lyon 7e Arrondisseme	Lyon	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Droit-économie-g	Administration économique et sociale	95	75
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Lyon 7e Arrondisseme	Lyon	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Droit-économie-g	Administration économique et sociale	3	2
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Lyon 7e Arrondisseme	Lyon	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Sciences humain	Science politique	55	54
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Lyon 7e Arrondisseme	Lyon	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Sciences humain	Science politique	35	33
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Lyon 7e Arrondisseme	Lyon	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Sciences humain	Science politique	180	172
0422388T	Université Jean Monnet - Saint Eti	Saint-Etienne	Lyon	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Sciences humain	Histoire	185	170
0692198P	Université Lyon 2 - Campus Porte	Bron	Lyon	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Sciences humain	Histoire - Cursus franco - italien de licence d'histoire / Laurea di storia	10	10
0692437Z	Université Jean Moulin Lyon 3	Lyon 8e Arrondisseme	Lyon	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Sciences humain	Histoire	288	230
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Lyon 7e Arrondisseme	Lyon	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Sciences humain	Histoire	70	66
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Lyon 7e Arrondisseme	Lyon	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Sciences humain	Histoire	70	61
0011329P	Campus de Bourg-en-Bresse - Uni	Bourg-en-Bresse	Lyon	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Sciences humain	Histoire	72	65
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Lyon 7e Arrondisseme	Lyon	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Sciences humain	Histoire	30	29
0692437Z	Université Jean Moulin Lyon 3	Lyon 8e Arrondisseme	Lyon	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Sciences humain	Histoire	30	30
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Lyon 7e Arrondisseme	Lyon	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Sciences humain	Histoire de l'art et archéologie	70	64
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Lyon 7e Arrondisseme	Lyon	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Sciences humain	Histoire de l'art et archéologie	70	64
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Lyon 7e Arrondisseme	Lyon	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Sciences humain	Histoire de l'art et archéologie	25	23
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Lyon 7e Arrondisseme	Lyon	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Sciences humain	Histoire de l'art et archéologie	10	10
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Lyon 7e Arrondisseme	Lyon	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Sciences humain	Histoire de l'art et archéologie	60	55
0422388T	Université Jean Monnet - Saint Eti	Saint-Etienne	Lyon	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Sciences humain	Géographie et aménagement	85	75
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Lyon 7e Arrondisseme	Lyon	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Sciences humain	Géographie et aménagement	50	46
0692437Z	Université Jean Moulin Lyon 3	Lyon 8e Arrondisseme	Lyon	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Sciences humain	Géographie et aménagement	136	115
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Lyon 7e Arrondisseme	Lyon	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Sciences humain	Géographie et aménagement	35	32
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Lyon 7e Arrondisseme	Lyon	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Sciences humain	Géographie et aménagement	35	33
0422388T	Université Jean Monnet - Saint Eti	Saint-Etienne	Lyon	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Sciences humain	Sociologie	135	120
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Lyon 7e Arrondisseme	Lyon	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Sciences humain	Sociologie	37	33
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Lyon 7e Arrondisseme	Lyon	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Sciences humain	Sociologie	71	64
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Lyon 7e Arrondisseme	Lyon	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Sciences humain	Sociologie	42	38
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Lyon 7e Arrondisseme	Lyon	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Sciences humain	Psychologie	230	220
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Lyon 7e Arrondisseme	Lyon	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Sciences humain	Psychologie	70	65
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Lyon 7e Arrondisseme	Lyon	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Sciences humain	Psychologie	90	87
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Lyon 7e Arrondisseme	Lyon	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Sciences humain	Psychologie	70	65
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Lyon 7e Arrondisseme	Lyon	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Sciences humain	Sciences sociales	35	33
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Lyon 7e Arrondisseme	Lyon	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Sciences humain	Sciences sociales	40	38
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Lyon 7e Arrondisseme	Lyon	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Sciences humain	Sciences sociales	35	33
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Lyon 7e Arrondisseme	Lyon	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Sciences humain	Sciences de l'Homme, Anthropologie, Ethnologie	80	77
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Lyon 7e Arrondisseme	Lyon	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Sciences humain	Sciences de l'Homme, Anthropologie, Ethnologie	70	65
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Lyon 7e Arrondisseme	Lyon	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Sciences humain	Mathématiques et informatique appliquées aux sciences humaines et sociales	35	30
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Lyon 7e Arrondisseme	Lyon	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Sciences humain	Mathématiques et informatique appliquées aux sciences humaines et sociales	12	11
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Lyon 7e Arrondisseme	Lyon	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Sciences humain	Mathématiques et informatique appliquées aux sciences humaines et sociales	12	11
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Lyon 7e Arrondisseme	Lyon	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Sciences humain	Mathématiques et informatique appliquées aux sciences humaines et sociales	28	24
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Lyon 7e Arrondisseme	Lyon	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Sciences humain	Mathématiques et informatique appliquées aux sciences humaines et sociales	29	25
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Lyon 7e Arrondisseme	Lyon	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Sciences humain	Mathématiques et informatique appliquées aux sciences humaines et sociales	28	25
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Lyon 7e Arrondisseme	Lyon	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Sciences humain	Information et communication	140	123
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Lyon 7e Arrondisseme	Lyon	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Sciences humain	Information et communication	70	64
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Lyon 7e Arrondisseme	Lyon	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Sciences humain	Information et communication	37	31
0692198P	Université Lyon 2 - Campus Porte	Bron	Lyon	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Sciences humain	Information et communication - « Culture européenne des médias » - Cursus franco - allemand	15	15

0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Lyon 7e Arrondisseme	Lyon	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Sciences humain	Information et communication	35	32
0692437Z	Université Jean Moulin Lyon 3	Lyon 8e Arrondisseme	Lyon	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Sciences humain	Information et communication	72	72
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Lyon 7e Arrondisseme	Lyon	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Sciences humain	Information et communication	138	125
0422388T	Université Jean Monnet - Saint Eti	Saint-Etienne	Lyon	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Sciences humain	Sciences de l'éducation et de la formation	15	15
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Lyon 7e Arrondisseme	Lyon	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Sciences humain	Sciences de l'éducation et de la formation	60	56
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Lyon 7e Arrondisseme	Lyon	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Sciences humain	Sciences de l'éducation et de la formation	55	53
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Lyon 7e Arrondisseme	Lyon	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Sciences humain	Sciences de l'éducation et de la formation	135	127
0422388T	Université Jean Monnet - Saint Eti	Saint-Etienne	Lyon	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Sciences humain	Sciences de l'éducation et de la formation	100	90
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Lyon 7e Arrondisseme	Lyon	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Sciences humain	Professorat des Ecoles	70	70
0422388T	Université Jean Monnet - Saint Eti	Saint-Etienne	Lyon	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Sciences humain	Professorat des Ecoles	35	35
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Lyon 7e Arrondisseme	Lyon	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Sciences humain	Professorat des Ecoles	140	140
0691774D	Université Claude Bernard Lyon 1	Villeurbanne	Lyon	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Sciences - techno	Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives - Licence STAPS - portail unique	750	610
0691774D	Université Claude Bernard Lyon 1	Villeurbanne	Lyon	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Sciences - techno	Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives - Licence STAPS - portail unique	30	30
0422388T	Université Jean Monnet - Saint Eti	Saint-Etienne	Lyon	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Sciences - techno	Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives	60	60
0422388T	Université Jean Monnet - Saint Eti	Saint-Etienne	Lyon	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Sciences - techno	Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives	390	300
0422388T	Université Jean Monnet - Saint Eti	Saint-Etienne	Lyon	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Sciences - techno	Informatique	90	70
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Lyon 7e Arrondisseme	Lyon	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Sciences - techno	Informatique	70	60
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Lyon 7e Arrondisseme	Lyon	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Sciences - techno	Informatique	35	32
0691774D	Université Claude Bernard Lyon 1	Villeurbanne	Lyon	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Sciences - techno	Mathématiques - portail Mathématiques / Informatique	445	315
0422388T	Université Jean Monnet - Saint Eti	Saint-Etienne	Lyon	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Sciences - techno	Mathématiques	16	16
0422388T	Université Jean Monnet - Saint Eti	Saint-Etienne	Lyon	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Sciences - techno	Mathématiques	70	60
0691774D	Université Claude Bernard Lyon 1	Villeurbanne	Lyon	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Sciences - techno	Mathématiques	35	35
0691774D	Université Claude Bernard Lyon 1	Villeurbanne	Lyon	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Sciences - techno	Mathématiques	60	50
0691774D	Université Claude Bernard Lyon 1	Villeurbanne	Lyon	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Sciences - techno	Mathématiques - portail Mathématiques / Informatique	35	35
0691774D	Université Claude Bernard Lyon 1	Villeurbanne	Lyon	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Sciences - techno	Physique - Physique / Chimie / Sciences de l'Ingénieur	600	480
0422388T	Université Jean Monnet - Saint Eti	Saint-Etienne	Lyon	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Sciences - techno	Physique	16	16
0422388T	Université Jean Monnet - Saint Eti	Saint-Etienne	Lyon	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Sciences - techno	Physique	70	60
0691774D	Université Claude Bernard Lyon 1	Villeurbanne	Lyon	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Sciences - techno	Physique	33	33
0691774D	Université Claude Bernard Lyon 1	Villeurbanne	Lyon	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Sciences - techno	Physique - Physique / Chimie / Sciences de l'Ingénieur	106	106
0422388T	Université Jean Monnet - Saint Eti	Saint-Etienne	Lyon	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Sciences - techno	Chimie - BGC	300	10
0011492S	Antenne UFR Sciences Université I	Valserhône	Lyon	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Sciences - techno	Chimie - Physique / Chimie / Sciences de l'Ingénieur	24	24
0422388T	Université Jean Monnet - Saint Eti	Saint-Etienne	Lyon	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Sciences - techno	Chimie	70	60
0422388T	Université Jean Monnet - Saint Eti	Saint-Etienne	Lyon	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Sciences - techno	Chimie	16	16
0422388T	Université Jean Monnet - Saint Eti	Saint-Etienne	Lyon	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Sciences - techno	Chimie - BGC	300	35
0422388T	Université Jean Monnet - Saint Eti	Saint-Etienne	Lyon	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Sciences - techno	Sciences de la vie	300	130
0422388T	Université Jean Monnet - Saint Eti	Saint-Etienne	Lyon	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Sciences - techno	Sciences de la vie	300	54
0422388T	Université Jean Monnet - Saint Eti	Saint-Etienne	Lyon	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Sciences - techno	Sciences de la terre	300	35
0422388T	Université Jean Monnet - Saint Eti	Saint-Etienne	Lyon	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Sciences - techno	Sciences de la terre	300	10
0691774D	Université Claude Bernard Lyon 1	Villeurbanne	Lyon	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Sciences - techno	Sciences de la vie et de la terre - Biosciences et Géosciences	660	560
0691774D	Université Claude Bernard Lyon 1	Villeurbanne	Lyon	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Sciences - techno	Sciences de la vie et de la terre - Biosciences et Géosciences	150	150
0691774D	Université Claude Bernard Lyon 1	Villeurbanne	Lyon	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Sciences - techno	Sciences pour la santé	70	70
0422388T	Université Jean Monnet - Saint Eti	Saint-Etienne	Lyon	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Sciences - techno	Sciences pour la santé	50	40
0422388T	Université Jean Monnet - Saint Eti	Saint-Etienne	Lyon	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Sciences - techno	Sciences pour la santé	120	120
0691774D	Université Claude Bernard Lyon 1	Villeurbanne	Lyon	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Sciences - techno	Sciences pour la santé	50	40
0422138W	Université Jean Monnet - Campus	Roanne	Lyon	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Sciences - techno	Sciences pour l'ingénieur	46	36
0691774D	Université Claude Bernard Lyon 1	Villeurbanne	Lyon	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Sciences - techno	Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS)	25	25
0691774D	Université Claude Bernard Lyon 1	Villeurbanne	Lyon	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Sciences - techno	Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS)	25	25
0691774D	Université Claude Bernard Lyon 1	Villeurbanne	Lyon	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Sciences - techno	Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS)	25	25
0691774D	Université Claude Bernard Lyon 1	Villeurbanne	Lyon	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Sciences - techno	Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS)	60	60
0691774D	Université Claude Bernard Lyon 1	Villeurbanne	Lyon	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Sciences - techno	Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS)	35	35
0691774D	Université Claude Bernard Lyon 1	Villeurbanne	Lyon	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Sciences - techno	Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS)	75	75
0691774D	Université Claude Bernard Lyon 1	Villeurbanne	Lyon	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Sciences - techno	Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS)	35	35
0691774D	Université Claude Bernard Lyon 1	Villeurbanne	Lyon	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Sciences - techno	Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS)	195	195
0691774D	Université Claude Bernard Lyon 1	Villeurbanne	Lyon	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Sciences - techno	Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS)	325	325
0422388T	Université Jean Monnet - Saint Eti	Saint-Etienne	Lyon	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Sciences - techno	Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS)	500	111
0422388T	Université Jean Monnet - Saint Eti	Saint-Etienne	Lyon	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Sciences - techno	Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS)	500	36
0422388T	Université Jean Monnet - Saint Eti	Saint-Etienne	Lyon	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Sciences - techno	Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS)	500	37
0422388T	Université Jean Monnet - Saint Eti	Saint-Etienne	Lyon	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Sciences - techno	Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS)	500	36
0422388T	Université Jean Monnet - Saint Eti	Saint-Etienne	Lyon	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Sciences - techno	Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS)	500	36
0691774D	Université Claude Bernard Lyon 1	Villeurbanne	Lyon	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Sciences - techno	Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS)	35	35
0691774D	Université Claude Bernard Lyon 1	Villeurbanne	Lyon	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Sciences - techno	Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS)	100	100
0691774D	Université Claude Bernard Lyon 1	Villeurbanne	Lyon	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Sciences - techno	Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS)	710	710

0422388T	Université Jean Monnet - Saint Eti	Saint-Etienne	Lyon	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Sciences - techno	Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS)	500	96
0422388T	Université Jean Monnet - Saint Eti	Saint-Etienne	Lyon	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Sciences - techno	Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS)	500	116
0422388T	Université Jean Monnet - Saint Eti	Saint-Etienne	Lyon	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Sciences - techno	Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS)	32	32
0691774D	Université Claude Bernard Lyon 1	Villeurbanne	Lyon	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Sciences - techno	Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS)	50	50
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Lyon 7e Arrondisseme	Lyon	Public	Ministère de l'Enseignement sup	Licence - Sciences - techno	Sciences cognitives - Psychologie	70	67
0691774D	Université Claude Bernard Lyon 1	Villeurbanne	Lyon	Public	Ministère de l'Enseignement sup	CUPGE - Sciences, technol	Cursus préparatoire aux concours des grandes écoles d'ingénieurs	30	30
0692437Z	Université Jean Moulin Lyon 3	Lyon 8e Arrondisseme	Lyon	Public	Ministère de l'Enseignement sup	LP - Droit-économie-gestic	Licence professionnelle Métiers de l'Immobilier - Gestion et administration de biens	30	30
0691775E	Université Lumière - Lyon 2	Lyon 7e Arrondisseme	Lyon	Public	Ministère de l'Enseignement sup	LP - Droit-économie-gestic	Licence professionnelle - En apprentissage Activités juridiques : assistant juridique	20	20

2026

RÉGION ACADÉMIQUE AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Liberté
Égalité
Fraternité

Annexe 2 : Capacités d'accueil des BTS, CS, FCIL, DCG, DN MADE

Code UAI	Etablissement	Ville	Académie	Type contrat	Ministère de rattachement	Libellé domaine	Libellé spécialité/mention	Capacité Accueil Totale	Nombre de places proposées sur Parcoursup
0030905T	Lycée professionnel Gustave Eiffel	Gannat	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Production	Techniques et services en matériels agrico	6	6
0630021F	Lycée La Fayette	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Production	Maintenance des systèmes - option A Syst	24	24
0430953C	Lycée Emmanuel Chabrier	Yssingeaux	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Production	Maintenance des systèmes - option A Syst	15	15
0630054S	Lycée professionnel Marie Laurencin	Riom	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Production	Métiers de la mode-vêtements	15	15
0631985R	Lycée Polyvalent Pierre-Joël Bonté	Riom	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Production	Maintenance des systèmes - option B Syst	15	15
0630061Z	Lycée professionnel Desaix	Saint-Eloy-les-Mines	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Production	Métiers de la mode-chaussure et maroqui	15	15
0630022G	Lycée professionnel Roger Claustres	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Production	Aéronautique	24	24
0430020N	Lycée Charles et Adrien Dupuy	Le Puy-en-Velay	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Production	Conception de produits industriels	8	8
0630069H	Lycée Jean Zay	Thiers	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Production	Conception de produits industriels	24	24
0630022G	Lycée professionnel Roger Claustres	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Production	Conception de produits industriels	18	18
0630069H	Lycée Jean Zay	Thiers	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Production	Conception et Réalisation de Systèmes Au	15	15
0150006A	Lycée Jean Monnet - Mermoz	Aurillac	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Production	Conception et Réalisation de Systèmes Au	15	15
0630021F	Lycée La Fayette	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Production	Contrôle industriel et régulation automati	15	15
0631985R	Lycée Polyvalent Pierre-Joël Bonté	Riom	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Production	Bâtiment	15	15
0631985R	Lycée Polyvalent Pierre-Joël Bonté	Riom	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Production	Travaux publics	30	30
0631985R	Lycée Polyvalent Pierre-Joël Bonté	Riom	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Production	Systèmes constructifs bois et habitat	15	15
0030051P	Lycée Général et Technologique Alber	Cusset	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Production	Développement et Réalisation Bois	15	15
0030051P	Lycée Général et Technologique Alber	Cusset	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Production	Assistance technique d'ingénieur	15	15
0630041C	Lycée professionnel des métiers HSC I	Issoire	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Production	Conception et réalisation en chaudronneri	15	15
0030026M	Lycée Paul Constans	Montluçon	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Production	Conception et réalisation en chaudronneri	15	15
0630021F	Lycée La Fayette	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Production	Electrotechnique	24	24
0430020N	Lycée Charles et Adrien Dupuy	Le Puy-en-Velay	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Production	Electrotechnique	15	15
0030038A	Lycée Polyvalent Jean Monnet	Yzeure	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Production	Electrotechnique	15	15
0150747F	Lycée de Mauriac	Mauriac	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Production	Métiers de l'eau	15	15
0030905T	Lycée professionnel Gustave Eiffel	Gannat	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Production	Techniques et services en matériels agrico	6	6
0630021F	Lycée La Fayette	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Production	Maintenance des systèmes - option A Syst	24	24
0430953C	Lycée Emmanuel Chabrier	Yssingeaux	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Production	Maintenance des systèmes - option A Syst	9	9
0150030B	Lycée de Haute Auvergne	Saint-Flour	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Production	Maintenance des systèmes - option A Syst	15	15
0630054S	Lycée professionnel Marie Laurencin	Riom	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Production	Métiers de la mode-vêtements - en appre	3	3
0631985R	Lycée Polyvalent Pierre-Joël Bonté	Riom	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Production	Maintenance des systèmes - option B Syst	15	15
0630061Z	Lycée professionnel Desaix	Saint-Eloy-les-Mines	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Production	Métiers de la mode-chaussure et maroqui	15	15
0630022G	Lycée professionnel Roger Claustres	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Production	Aéronautique - en apprentissage	1	1
0430020N	Lycée Charles et Adrien Dupuy	Le Puy-en-Velay	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Production	Conception de produits industriels - en ap	5	5
0630069H	Lycée Jean Zay	Thiers	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Production	Conception de produits industriels - en ap	8	8
0630022G	Lycée professionnel Roger Claustres	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Production	Conception de produits industriels - en ap	1	1
0630069H	Lycée Jean Zay	Thiers	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Production	Conception et Réalisation de Systèmes Au	9	9
0150006A	Lycée Jean Monnet - Mermoz	Aurillac	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Production	Conception et Réalisation de Systèmes Au	15	15
0630021F	Lycée La Fayette	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Production	Contrôle industriel et régulation automati	3	3
0631985R	Lycée Polyvalent Pierre-Joël Bonté	Riom	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Production	Bâtiment - en apprentissage	15	15

0030051P	Lycée Général et Technologique Alber	Cusset	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Production	Développement et Réalisation Bois - en ap	1	1
0631985R	Lycée Polyvalent Pierre-Joël Bonté	Riom	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Production	Fluide, énergie, domotique - option C dom	15	12
0030051P	Lycée Général et Technologique Alber	Cusset	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Production	Assistance technique d'ingénieur - en appı	2	2
0030026M	Lycée Paul Constans	Montluçon	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Production	Conception et réalisation en chaudronneri	15	15
0630041C	Lycée professionnel des métiers HSC I	Issoire	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Production	Conception et réalisation en chaudronneri	15	15
0630021F	Lycée La Fayette	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Production	Electrotechnique - en apprentissage	24	24
0030038A	Lycée Polyvalent Jean Monnet	Yzeure	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Production	Electrotechnique - en apprentissage	3	3
0430020N	Lycée Charles et Adrien Dupuy	Le Puy-en-Velay	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Production	Electrotechnique - en apprentissage	10	10
0150747F	Lycée de Mauriac	Mauriac	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Production	Métiers de l'eau - en apprentissage	5	5
0030026M	Lycée Paul Constans	Montluçon	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Production	Métiers de la chimie	24	24
0630069H	Lycée Jean Zay	Thiers	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Production	Europlastics et composites à référentiel cc	8	8
0630022G	Lycée professionnel Roger Claustres	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Production	Conception des processus de réalisation d	12	12
0430020N	Lycée Charles et Adrien Dupuy	Le Puy-en-Velay	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Production	Conception des processus de réalisation d	7	7
0030026M	Lycée Paul Constans	Montluçon	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Production	Conception des processus de réalisation d	15	15
0030051P	Lycée Général et Technologique Alber	Cusset	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Production	Etude et réalisation d'agencement	15	15
0630069H	Lycée Jean Zay	Thiers	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Production	Europlastics et composites à référentiel cc	8	8
0030905T	Lycée professionnel Gustave Eiffel	Gannat	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Production	Maintenance des matériels de constructio	6	6
0630020E	Lycée Sidoine Apollinaire	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Production	Bioqualité	24	24
0631985R	Lycée Polyvalent Pierre-Joël Bonté	Riom	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Production	Management économique de la construct	15	15
0150006A	Lycée Jean Monnet - Mermoz	Aurillac	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Production	Cybersécurité, Informatique et réseaux, EI	15	15
0630021F	Lycée La Fayette	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Production	Cybersécurité, Informatique et réseaux, EI	15	15
0630021F	Lycée La Fayette	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Production	Cybersécurité, Informatique et réseaux, EI	15	15
0030026M	Lycée Paul Constans	Montluçon	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Production	Cybersécurité, Informatique et réseaux, EI	15	15
0430021P	Lycée Simone Weil	Le Puy-en-Velay	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Production	Biotechnologie en recherche et en produc	30	30
0031043T	Lycée Albert Einstein	Montluçon	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Production	Maintenance des véhicules- option véhicu	20	20
0030026M	Lycée Paul Constans	Montluçon	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Production	Métiers de la chimie - en apprentissage	5	5
0630069H	Lycée Jean Zay	Thiers	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Production	Europlastics et composites à référentiel cc	8	8
0631480S	Lycée professionnel Pierre Boulanger	Pont-du-Château	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Production	Maintenance des véhicules option véhicul	8	8
0030026M	Lycée Paul Constans	Montluçon	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Production	Conception des processus de réalisation d	5	5
0630022G	Lycée professionnel Roger Claustres	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Production	Conception des processus de réalisation d	1	1
0430020N	Lycée Charles et Adrien Dupuy	Le Puy-en-Velay	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Production	Conception des processus de réalisation d	5	5
0630069H	Lycée Jean Zay	Thiers	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Production	Europlastics et composites à référentiel cc	8	8
0030905T	Lycée professionnel Gustave Eiffel	Gannat	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Production	Maintenance des matériels de constructio	6	6
0630021F	Lycée La Fayette	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Production	Maintenance des systèmes - option D mai	12	12
0630021F	Lycée La Fayette	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Production	Cybersécurité, Informatique et réseaux, EI	3	3
0150006A	Lycée Jean Monnet - Mermoz	Aurillac	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Production	Cybersécurité, Informatique et réseaux, EI	15	15
0630021F	Lycée La Fayette	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Production	Cybersécurité, Informatique et réseaux, EI	3	3
0030026M	Lycée Paul Constans	Montluçon	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Production	Cybersécurité, Informatique et réseaux, EI	2	2
0031043T	Lycée Albert Einstein	Montluçon	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Production	Maintenance des véhicules- option véhicu	10	10
0631480S	Lycée professionnel Pierre Boulanger	Pont-du-Château	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Production	Maintenance des véhicules- option véhicu	16	16
0632091F	Lycée professionnel Gergovie	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Métiers de l'esthétique-cosmétique-parfu	24	24
0630020E	Lycée Sidoine Apollinaire	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Services et prestations des secteurs sanita	35	35
0031082K	Lycée Valery Larbaud	Cusset	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Opticien-Lunetier	30	30
0630020E	Lycée Sidoine Apollinaire	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Professions immobilières	35	35
0630077S	Lycée Ambroise Brugiere	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Assurance	35	35
0030051P	Lycée Général et Technologique Alber	Cusset	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Communication	35	35
0430020N	Lycée Charles et Adrien Dupuy	Le Puy-en-Velay	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Métiers de l'audio-visuel opt : métiers de l	7	7
0430020N	Lycée Charles et Adrien Dupuy	Le Puy-en-Velay	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Métiers de l'audio-visuel opt : techn. d'ing	5	5

0430020N	Lycée Charles et Adrien Dupuy	Le Puy-en-Velay	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Métiers de l'audio-visuel opt : gestion de l	8	8
0630020E	Lycée Sidoine Apollinaire	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Services informatiques aux organisations	32	32
0150006A	Lycée Jean Monnet - Mermoz	Aurillac	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Services informatiques aux organisations	24	24
0030051P	Lycée Général et Technologique Alber	Cusset	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Services informatiques aux organisations	24	24
0630020E	Lycée Sidoine Apollinaire	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Economie sociale familiale	30	30
0631669X	Lycée polyvalent Valéry GISCARD d'ES	Chamalières	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Tourisme	59	59
0430021P	Lycée Simone Weil	Le Puy-en-Velay	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Tourisme	18	18
0632091F	Lycée professionnel Gergovie	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Métiers des Services à l'environnement	12	12
0630020E	Lycée Sidoine Apollinaire	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Comptabilité et gestion	35	35
0430021P	Lycée Simone Weil	Le Puy-en-Velay	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Comptabilité et gestion	18	18
0030038A	Lycée Polyvalent Jean Monnet	Yzeure	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Comptabilité et gestion	36	35
0030026M	Lycée Paul Constans	Montluçon	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Comptabilité et gestion	20	20
0632091F	Lycée professionnel Gergovie	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Métiers de l'esthétique-cosmétique-parfu	12	12
0031082K	Lycée Valery Larbaud	Cusset	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Opticien-Lunetier - en apprentissage	12	12
0630077S	Lycée Ambroise Brugiere	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Assurance - en apprentissage	15	15
0430020N	Lycée Charles et Adrien Dupuy	Le Puy-en-Velay	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Métiers de l'audio-visuel opt : métiers de l	5	5
0430020N	Lycée Charles et Adrien Dupuy	Le Puy-en-Velay	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Métiers de l'audio-visuel opt : métiers du s	12	12
0430020N	Lycée Charles et Adrien Dupuy	Le Puy-en-Velay	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Métiers de l'audio-visuel opt : montage et	12	12
0430020N	Lycée Charles et Adrien Dupuy	Le Puy-en-Velay	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Métiers de l'audio-visuel opt : techn. d'ing	7	7
0430020N	Lycée Charles et Adrien Dupuy	Le Puy-en-Velay	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Métiers de l'audio-visuel opt : gestion de l	4	4
0150006A	Lycée Jean Monnet - Mermoz	Aurillac	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Services informatiques aux organisations -	4	4
0430021P	Lycée Simone Weil	Le Puy-en-Velay	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Tourisme - en apprentissage	18	3
0030026M	Lycée Paul Constans	Montluçon	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Comptabilité et gestion - en apprentissage	2	2
0630020E	Lycée Sidoine Apollinaire	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Comptabilité et gestion - en apprentissage	18	9
0030038A	Lycée Polyvalent Jean Monnet	Yzeure	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Comptabilité et gestion - en apprentissage	2	2
0430021P	Lycée Simone Weil	Le Puy-en-Velay	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Comptabilité et gestion - en apprentissage	18	4
0150006A	Lycée Jean Monnet - Mermoz	Aurillac	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Comptabilité et gestion - en apprentissage	8	8
0630021F	Lycée La Fayette	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Etudes de réalisation d'un projet de comm	15	15
0630034V	Lycée Murat	Issoire	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Négociation et digitalisation de la Relation	35	35
0430021P	Lycée Simone Weil	Le Puy-en-Velay	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Négociation et digitalisation de la Relation	35	35
0030051P	Lycée Général et Technologique Alber	Cusset	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Négociation et digitalisation de la Relation	35	35
0630068G	Lycée Montdory	Thiers	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Négociation et digitalisation de la Relation	30	30
0630020E	Lycée Sidoine Apollinaire	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Support à l'action managériale	59	59
0030051P	Lycée Général et Technologique Alber	Cusset	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Support à l'action managériale	18	18
0630052P	Lycée Claude et Pierre Virlogeux	Riom	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Gestion de la PME	24	24
0150030B	Lycée de Haute Auvergne	Saint-Flour	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Gestion de la PME	18	18
0030026M	Lycée Paul Constans	Montluçon	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Gestion de la PME	35	35
0631669X	Lycée polyvalent Valéry GISCARD d'ES	Chamalières	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Management en hôtellerie restauration	60	60
0031082K	Lycée Valery Larbaud	Cusset	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Management en hôtellerie restauration	24	24
0630020E	Lycée Sidoine Apollinaire	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Management Commercial Opérationnel	70	70
0150006A	Lycée Jean Monnet - Mermoz	Aurillac	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Management Commercial Opérationnel	35	35
0030038A	Lycée Polyvalent Jean Monnet	Yzeure	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Management Commercial Opérationnel	36	35
0630077S	Lycée Ambroise Brugiere	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Management Commercial Opérationnel	70	70
0631480S	Lycée professionnel Pierre Boulanger	Pont-du-Château	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Gestion des transports et logistique associ	24	24
0632091F	Lycée professionnel Gergovie	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Management opérationnel de la sécurité	15	15
0630077S	Lycée Ambroise Brugiere	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Commerce International	35	35
0030026M	Lycée Paul Constans	Montluçon	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Conseil et commercialisation de solutions	35	35
0430947W	Lycée Léonard de Vinci	Monistrol-sur-Loire	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Conseil et commercialisation de solutions	18	18

0030051P	Lycée Général et Technologique Alber	Cusset	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Collaborateur juriste notarial	18	18
0430021P	Lycée Simone Weil	Le Puy-en-Velay	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Banque	18	18
0630077S	Lycée Ambroise Brugiere	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Banque	35	35
0031082K	Lycée Valery Larbaud	Cusset	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Diététique et nutrition	24	24
0630021F	Lycée La Fayette	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Etudes de réalisation d'un projet de comm	15	15
0150006A	Lycée Jean Monnet - Mermoz	Aurillac	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Négociation et digitalisation de la Relation	8	8
0630020E	Lycée Sidoine Apollinaire	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Négociation et digitalisation de la Relation	18	16
0030026M	Lycée Paul Constans	Montluçon	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Négociation et digitalisation de la Relation	12	12
0030051P	Lycée Général et Technologique Alber	Cusset	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Négociation et digitalisation de la Relation	1	1
0430021P	Lycée Simone Weil	Le Puy-en-Velay	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Négociation et digitalisation de la Relation	35	4
0630068G	Lycée Montdory	Thiers	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Négociation et digitalisation de la Relation	5	5
0630034V	Lycée Murat	Issoire	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Négociation et digitalisation de la Relation	35	5
0030051P	Lycée Général et Technologique Alber	Cusset	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Support à l'action managériale - en apprer	4	4
0630020E	Lycée Sidoine Apollinaire	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Support à l'action managériale - en apprer	12	6
0030026M	Lycée Paul Constans	Montluçon	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Gestion de la PME - en apprentissage	2	2
0630020E	Lycée Sidoine Apollinaire	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Gestion de la PME - en apprentissage	16	8
0150030B	Lycée de Haute Auvergne	Saint-Flour	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Gestion de la PME - en apprentissage	5	5
0630001J	Lycée Blaise Pascal	Ambert	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Gestion de la PME - en apprentissage	12	8
0630052P	Lycée Claude et Pierre Virlogeux	Riom	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Gestion de la PME - en apprentissage	12	12
0430021P	Lycée Simone Weil	Le Puy-en-Velay	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Gestion de la PME - en apprentissage	12	12
0631669X	Lycée polyvalent Valéry GISCARD d'ES	Chamalières	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Management en hôtellerie restauration - e	24	24
0031082K	Lycée Valery Larbaud	Cusset	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Management en hôtellerie restauration - e	4	4
0150008C	Lycée professionnel Raymond Cortat	Aurillac	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Management en hôtellerie restauration - e	12	12
0630077S	Lycée Ambroise Brugiere	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Management Commercial Opérationnel - e	15	15
0630020E	Lycée Sidoine Apollinaire	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Management Commercial Opérationnel - e	18	16
0030038A	Lycée Polyvalent Jean Monnet	Yzeure	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Management Commercial Opérationnel - e	3	3
0030026M	Lycée Paul Constans	Montluçon	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Management Commercial Opérationnel - e	12	12
0150006A	Lycée Jean Monnet - Mermoz	Aurillac	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Management Commercial Opérationnel - e	8	8
0631480S	Lycée professionnel Pierre Boulanger	Pont-du-Château	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Gestion des transports et logistique associ	6	6
0632091F	Lycée professionnel Gergovie	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Management opérationnel de la sécurité -	9	9
0030026M	Lycée Paul Constans	Montluçon	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Conseil et commercialisation de solutions	2	2
0430947W	Lycée Léonard de Vinci	Monistrol-sur-Loire	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Conseil et commercialisation de solutions	6	6
0030051P	Lycée Général et Technologique Alber	Cusset	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Collaborateur juriste notarial - en apprenti	2	2
0430021P	Lycée Simone Weil	Le Puy-en-Velay	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Banque - en apprentissage	18	2
0630077S	Lycée Ambroise Brugiere	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Banque - en apprentissage	15	15
0430112N	LEGTPA Brioude-Bonnefont - Site de F	Fontannes	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Agriculture et d	BTS - Agricole	Génie des équipements agricoles	24	24
0632001H	Institut Agro Enseignement à distance	Lempdes	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Agriculture et d	BTS - Agricole	Viticulture-Oenologie	50	5
0631225P	LPA de Rochefort-Montagne	Rochefort-Montagne	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Agriculture et d	BTS - Agricole	Gestion et protection de la nature	29	27
0632001H	Institut Agro Enseignement à distance	Lempdes	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Agriculture et d	BTS - Agricole	Gestion et protection de la nature	50	20
0430112N	LEGTPA Brioude-Bonnefont - Site de F	Fontannes	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Agriculture et d	BTS - Agricole	Gestion forestière	25	25
0632001H	Institut Agro Enseignement à distance	Lempdes	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Agriculture et d	BTS - Agricole	Gestion forestière	50	5
0630984C	LEGTPA Louis Pasteur (Clermont-Mar	Lempdes	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Agriculture et d	BTS - Agricole	Aménagements paysagers	27	27
0632001H	Institut Agro Enseignement à distance	Lempdes	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Agriculture et d	BTS - Agricole	Aménagements paysagers	50	5
0431012S	CFPPA Brioude-Bonnefont	Fontannes	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Agriculture et d	BTS - Agricole	Génie des équipements agricoles - en appı	30	20
0150755P	CFPPA Aurillac	Aurillac	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Agriculture et d	BTS - Agricole	Gestion forestière - en apprentissage	20	15
0031067U	CFPPA de l'Allier à Moulins	Neuvy	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Agriculture et d	BTS - Agricole	Aménagements paysagers - en apprentissa	25	25
0631904C	CFPPA Marmilhat Lempdes	Lempdes	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Agriculture et d	BTS - Agricole	Aménagements paysagers - en apprentissa	25	15
0631457S	LPA des Combrailles - Site de Pontaun	Pontaumur	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Agriculture et d	BTS - Agricole	Technico-commercial - Spécialité univers j	35	30

0150037J	ENILV - Georges Pompidou	Aurillac	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Agriculture et d	BTS - Agricole	Analyses biologiques, biotechnologiques,	32	32
0630984C	LEGTPA Louis Pasteur (Clermont-Mar	Lempdes	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Agriculture et d	BTS - Agricole	Analyses biologiques, biotechnologiques,	19	19
0630984C	LEGTPA Louis Pasteur (Clermont-Mar	Lempdes	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Agriculture et d	BTS - Agricole	Analyse, conduite et stratégie de l'entrepr	27	27
0632001H	Institut Agro Enseignement à distance	Lempdes	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Agriculture et d	BTS - Agricole	Analyse, conduite et stratégie de l'entrepr	50	10
0150037J	ENILV - Georges Pompidou	Aurillac	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Agriculture et d	BTS - Agricole	Analyse, conduite et stratégie de l'entrepr	32	32
0030094L	LEGTPA du Bourbonnais / Site de Mou	Neuvy	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Agriculture et d	BTS - Agricole	Analyse, conduite et stratégie de l'entrepr	30	30
0030094L	LEGTPA du Bourbonnais / Site de Mou	Neuvy	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Agriculture et d	BTS - Agricole	Métiers de l'élevage: développement, pro	30	30
0632001H	Institut Agro Enseignement à distance	Lempdes	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Agriculture et d	BTS - Agricole	Métiers de l'élevage: développement, pro	50	5
0430112N	LEGTPA Brioude-Bonnefont - Site de F	Fontannes	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Agriculture et d	BTS - Agricole	Métiers de l'élevage: développement, pro	32	32
0430113P	LEGTPA Yssingeaux	Yssingeaux	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Agriculture et d	BTS - Agricole	Développement et animation de projets te	30	30
0631904C	CFPPA Marmilhat Lempdes	Lempdes	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Agriculture et d	BTS - Agricole	Technico-commercial - Spécialité biens et	25	15
0631904C	CFPPA Marmilhat Lempdes	Lempdes	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Agriculture et d	BTS - Agricole	Technico-commercial - Spécialité alimenta	25	15
0632067E	CFPPA des Combrailles	Saint-Gervais-d'Auverg	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Agriculture et d	BTS - Agricole	Technico-commercial - Spécialité univers j	30	30
0631904C	CFPPA Marmilhat Lempdes	Lempdes	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Agriculture et d	BTS - Agricole	Technico-commercial - Spécialité univers j	25	15
0150755P	CFPPA Aurillac	Aurillac	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Agriculture et d	BTS - Agricole	Analyses biologiques, biotechnologiques,	16	16
0150755P	CFPPA Aurillac	Aurillac	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Agriculture et d	BTS - Agricole	QUalité, ALimentation, Innovation et Maît	16	16
0631904C	CFPPA Marmilhat Lempdes	Lempdes	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Agriculture et d	BTS - Agricole	QUalité, ALimentation, Innovation et Maît	20	15
0150755P	CFPPA Aurillac	Aurillac	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Agriculture et d	BTS - Agricole	QUalité, ALimentation, Innovation et Maît	16	16
0031067U	CFPPA de l'Allier à Moulins	Neuvy	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Agriculture et d	BTS - Agricole	Analyse, conduite et stratégie de l'entrepr	25	25
0431012S	CFPPA Brioude-Bonnefont	Fontannes	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Agriculture et d	BTS - Agricole	Analyse, conduite et stratégie de l'entrepr	30	30
0431012S	CFPPA Brioude-Bonnefont	Fontannes	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Agriculture et d	BTS - Agricole	Métiers de l'élevage: développement, pro	30	20
0031067U	CFPPA de l'Allier à Moulins	Neuvy	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Agriculture et d	BTS - Agricole	Métiers de l'élevage: développement, pro	25	25
0630020E	Lycée Sidoine Apollinaire	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Education natio	DCG	Diplôme de Comptabilité et de Gestion	35	35
0631861F	Lycée René Descartes	Cournon-d'Auvergne	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Education natio	DN MADE	Animation Spécialité : Cinéma d'animation	15	15
0631861F	Lycée René Descartes	Cournon-d'Auvergne	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Education natio	DN MADE	Espace Spécialité : Espace in situ	15	15
0030038A	Lycée Polyvalent Jean Monnet	Yzeure	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Education natio	DN MADE	Matériaux Spécialité : créateur verrier	15	15
0030038A	Lycée Polyvalent Jean Monnet	Yzeure	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Education natio	DN MADE	Numérique Design d'interface et design in	15	15
0030038A	Lycée Polyvalent Jean Monnet	Yzeure	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Education natio	DN MADE	Objet Spécialité : designer produit	15	15
0031043T	Lycée Albert Einstein	Montluçon	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Education natio	FCIL	FCIL Intervention sur véhicules d'époque	8	8
0630022G	Lycée professionnel Roger Claustres	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Education natio	FCIL	FCIL Technicien en préparation et assistan	12	12
0150754N	CFPPA de Saint Flour	Saint-Flour	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Agriculture et d	Certificat de Spécialisatio	Conduite d'un élevage ovin viande - en ap	15	8
0430958H	CFPPA YSSINGEAUX	Yssingeaux	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Agriculture et d	Certificat de Spécialisatio	Constructions paysagères - en apprentissa	12	12
0631904C	CFPPA Marmilhat Lempdes	Lempdes	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Agriculture et d	Certificat de Spécialisatio	Constructions paysagères - en apprentissa	15	10
0430958H	CFPPA YSSINGEAUX	Yssingeaux	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Agriculture et d	Certificat de Spécialisatio	Education et travail des jeunes équidés - e	12	12
0430958H	CFPPA YSSINGEAUX	Yssingeaux	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Agriculture et d	Certificat de Spécialisatio	Production, transformation et commercial	12	12
0150755P	CFPPA Aurillac	Aurillac	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Agriculture et d	Certificat de Spécialisatio	Production, transformation et commercial	24	20
0150755P	CFPPA Aurillac	Aurillac	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Agriculture et d	Certificat de Spécialisatio	Technicien spécialisé en transformation la	15	10
0431012S	CFPPA Brioude-Bonnefont	Fontannes	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Agriculture et d	Certificat de Spécialisatio	Conduite d'un élevage bovin lait - en appr	12	12
0431017X	CFPPA Forestier Saugues	Saugues	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Agriculture et d	Certificat de Spécialisatio	Pilote de machines de bûcheronnage - en	8	8
0150754N	CFPPA de Saint Flour	Saint-Flour	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Agriculture et d	Certificat de Spécialisatio	Conduite d'un élevage bovin viande - en a	15	8
0431012S	CFPPA Brioude-Bonnefont	Fontannes	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Agriculture et d	Certificat de Spécialisatio	Pilotage de machines agricoles et travaux	14	14
0150755P	CFPPA Aurillac	Aurillac	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Agriculture et d	Certificat de Spécialisatio	Arboriste-grimpeur - en apprentissage	16	10
0631669X	Lycée polyvalent Valéry GISCARD d'ES	Chamalières	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Education natio	Certificat de Spécialisatio	Accueil-réception	16	16
0630022G	Lycée professionnel Roger Claustres	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Education natio	Certificat de Spécialisatio	Aéronautique option avionique	9	9
0630022G	Lycée professionnel Roger Claustres	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Education natio	Certificat de Spécialisatio	Aéronautique option avions à moteurs à tu	9	9
0630022G	Lycée professionnel Roger Claustres	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Education natio	Certificat de Spécialisatio	Aéronautique option hélicoptères à moteu	9	9
0150006A	Lycée Jean Monnet - Mermoz	Aurillac	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Education natio	Certificat de Spécialisatio	Cybersécurité	15	15
0632091F	Lycée professionnel Gergovie	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Education natio	Certificat de Spécialisatio	Production et réparation de produits élect	15	15

0631669X	Lycée polyvalent Valéry GISCARD d'ES	Chamalières	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Education natio	Certificat de Spécialisatio	Sommellerie	18	18
0630022G	Lycée professionnel Roger Claustres	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Education natio	Certificat de Spécialisatio	Technicien(ne) en chaudronnerie aéronau	12	12
0630041C	Lycée professionnel des métiers HSC I	Issoire	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Education natio	Certificat de Spécialisatio	Technicien(ne) en réseaux électriques	15	15
0630022G	Lycée professionnel Roger Claustres	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Education natio	Certificat de Spécialisatio	Technicien(ne) en soudage	12	12
0630022G	Lycée professionnel Roger Claustres	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Education natio	Certificat de Spécialisatio	Technicien(ne) en peinture aéronautique	12	12
0031082K	Lycée Valery Larbaud	Cusset	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Education natio	Certificat de Spécialisatio	Encadrement secteur sportif option multi-	15	15
0630022G	Lycée professionnel Roger Claustres	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Education natio	Certificat de Spécialisatio	Agent de contrôle non destructif - en appr	8	8
0430953C	Lycée Emmanuel Chabrier	Yssingeaux	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Education natio	Certificat de Spécialisatio	Services numériques aux organisations - e	15	15
0630022G	Lycée professionnel Roger Claustres	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Education natio	Certificat de Spécialisatio	Technicien(ne) en chaudronnerie aéronau	1	1
0630041C	Lycée professionnel des métiers HSC I	Issoire	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Education natio	Certificat de Spécialisatio	Technicien(ne) en réseaux électriques - en	15	15
0630022G	Lycée professionnel Roger Claustres	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Education natio	Certificat de Spécialisatio	Technicien(ne) en soudage - en apprentiss	1	1
0630022G	Lycée professionnel Roger Claustres	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Education natio	Certificat de Spécialisatio	Technicien(ne) en peinture aéronautique -	1	1
0631669X	Lycée polyvalent Valéry GISCARD d'ES	Chamalières	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'Education natio	Certificat de Spécialisatio	Métiers du bar - en apprentissage	10	10
0260113G	Lycée Les Catalins	Montélimar	Grenoble	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Production	Environnement nucléaire	15	15
0730016W	Lycée Monge	Chambéry	Grenoble	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Production	Traitement des matériaux	15	15
0260113G	Lycée Les Catalins	Montélimar	Grenoble	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Production	Maintenance des systèmes - option A Syst	24	24
0380008C	Lycée L'Oiselet	Bourgoin-Jallieu	Grenoble	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Production	Maintenance des systèmes - option A Syst	24	24
0740006E	Lycée Louis Lachenal	Argonay	Grenoble	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Production	Maintenance des systèmes - option A Syst	15	15
0730037U	Lycée Paul Heroult	Saint-Jean-de-Maurien	Grenoble	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Production	Maintenance des systèmes - option A Syst	15	15
0070001N	Lycée Boissy D'Anglas	Annonay	Grenoble	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Production	Maintenance des systèmes - option A Syst	17	15
0380033E	Lycée VAUCANSON	Grenoble	Grenoble	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Production	Maintenance des systèmes - option A Syst	24	24
0381603L	Lycée Andre Argouges	Grenoble	Grenoble	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Production	Métiers de la mode-vêtements	30	30
0260023J	Lycée Du Dauphine	Romans-sur-Isère	Grenoble	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Production	Métiers de la mode-chaussure et maroqui	27	24
0382863F	Lycée du Gresivaudan (LGM)	Meylan	Grenoble	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Production	Aéronautique	15	15
0382099A	Lycée Roger Deschaux	Sassenage	Grenoble	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Production	Fluide, énergie, domotique - option A géni	17	17
0730016W	Lycée Monge	Chambéry	Grenoble	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Production	Conception de produits industriels	24	24
0740027C	Lycée Mont Blanc	Passy	Grenoble	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Production	Conception de produits industriels	15	15
0380092U	Lycée Ferdinand Buisson	Voiron	Grenoble	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Production	Conception de produits industriels	24	24
0261505V	LPO LYCEE DES METIERS ALGOUD - LA	Valence	Grenoble	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Production	Conception de produits industriels	24	24
0380033E	Lycée VAUCANSON	Grenoble	Grenoble	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Production	Conception et Réalisation de Systèmes Au	24	24
0740017S	Lycée Charles Poncet	Cluses	Grenoble	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Production	Conception et Réalisation de Systèmes Au	15	15
0260113G	Lycée Les Catalins	Montélimar	Grenoble	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Production	Conception et Réalisation de Systèmes Au	15	15
0380089R	Lycée Portes De L'Oisans	Vizille	Grenoble	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Production	Contrôle industriel et régulation automati	24	24
0260113G	Lycée Les Catalins	Montélimar	Grenoble	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Production	Contrôle industriel et régulation automati	15	15
0740006E	Lycée Louis Lachenal	Argonay	Grenoble	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Production	Bâtiment	30	30
0382099A	Lycée Roger Deschaux	Sassenage	Grenoble	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Production	Bâtiment	24	24
0740006E	Lycée Louis Lachenal	Argonay	Grenoble	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Production	Systèmes constructifs bois et habitat	24	24
0382099A	Lycée Roger Deschaux	Sassenage	Grenoble	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Production	Systèmes constructifs bois et habitat	17	17
0740006E	Lycée Louis Lachenal	Argonay	Grenoble	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Production	Développement et Réalisation Bois	15	15
0380083J	Lycée Galilee	Vienne	Grenoble	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Production	Fluide, énergie, domotique - option C dom	32	30
0740017S	Lycée Charles Poncet	Cluses	Grenoble	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Production	Conception et industrialisation en microte	24	24
0730016W	Lycée Monge	Chambéry	Grenoble	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Production	Conception et réalisation en chaudronneri	14	14
0260023J	Lycée Du Dauphine	Romans-sur-Isère	Grenoble	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Production	Electrotechnique	27	24
0730043A	Lycée Rene Perrin	Ugine	Grenoble	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Production	Electrotechnique	20	20
0741476C	Lycée Jean Monnet	Annemasse	Grenoble	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Production	Electrotechnique	24	24
0382203N	Lycée Pablo Neruda	Saint-Martin-d'Hères	Grenoble	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Production	Electrotechnique	24	24
0380083J	Lycée Galilee	Vienne	Grenoble	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Production	Electrotechnique	26	24
0731248K	Lycée Louis Armand	Chambéry	Grenoble	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Production	Métiers de l'eau	24	24

0380033E	Lycée VAUCANSON	Grenoble	Grenoble	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Production	Maintenance des systèmes - option A Syst	13	10
0730037U	Lycée Paul Heroult	Saint-Jean-de-Maurien	Grenoble	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Production	Maintenance des systèmes - option A Syst	4	4
0730016W	Lycée Monge	Chambéry	Grenoble	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Production	Maintenance des systèmes - option A Syst	12	12
0070001N	Lycée Boissy D'Anglas	Annonay	Grenoble	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Production	Maintenance des systèmes - option A Syst	5	5
0260113G	Lycée Les Catalins	Montélimar	Grenoble	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Production	Maintenance des systèmes - option A Syst	24	24
0380008C	Lycée L'Oiselet	Bourgoin-Jallieu	Grenoble	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Production	Maintenance des systèmes - option A Syst	14	14
0260023J	Lycée Du Dauphine	Romans-sur-Isère	Grenoble	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Production	Métiers de la mode-chaussure et maroqui	4	3
0382099A	Lycée Roger Deschaux	Sassenage	Grenoble	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Production	Fluide, énergie, domotique - option A géni	4	4
0261505V	LPO LYCEE DES METIERS ALGOUD - LA	Valence	Grenoble	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Production	Conception de produits industriels - en ap	6	6
0260113G	Lycée Les Catalins	Montélimar	Grenoble	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Production	Contrôle industriel et régulation automati	12	12
0380089R	Lycée Portes De L'Oisans	Vizille	Grenoble	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Production	Contrôle industriel et régulation automati	24	24
0382099A	Lycée Roger Deschaux	Sassenage	Grenoble	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Production	Bâtiment - en apprentissage	15	15
0382099A	Lycée Roger Deschaux	Sassenage	Grenoble	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Production	Travaux publics - en apprentissage	24	24
0740006E	Lycée Louis Lachenal	Argonay	Grenoble	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Production	Systèmes constructifs bois et habitat - en a	16	16
0730032N	Lycée des métiers Le Nivolet	La Ravoire	Grenoble	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Production	Développement et Réalisation Bois - en ap	12	12
0740006E	Lycée Louis Lachenal	Argonay	Grenoble	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Production	Développement et Réalisation Bois - en ap	4	4
0380083J	Lycée Galilee	Vienne	Grenoble	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Production	Fluide, énergie, domotique - option C dom	6	6
0730016W	Lycée Monge	Chambéry	Grenoble	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Production	Conception et réalisation en chaudronneri	15	15
0260023J	Lycée Du Dauphine	Romans-sur-Isère	Grenoble	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Production	Electrotechnique - en apprentissage	8	6
0730043A	Lycée Rene Perrin	Ugine	Grenoble	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Production	Electrotechnique - en apprentissage	15	14
0382203N	Lycée Pablo Neruda	Saint-Martin-d'Hères	Grenoble	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Production	Electrotechnique - en apprentissage	14	12
0380083J	Lycée Galilee	Vienne	Grenoble	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Production	Electrotechnique - en apprentissage	6	6
0730043A	Lycée Rene Perrin	Ugine	Grenoble	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Production	Electrotechnique - en apprentissage	5	5
0741476C	Lycée Jean Monnet	Annemasse	Grenoble	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Production	Electrotechnique - en apprentissage	12	12
0731248K	Lycée Louis Armand	Chambéry	Grenoble	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Production	Métiers de l'eau - en apprentissage	4	4
0380083J	Lycée Galilee	Vienne	Grenoble	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Production	Métiers de la chimie	14	12
0731248K	Lycée Louis Armand	Chambéry	Grenoble	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Production	Pilotage des procédés	15	15
0731248K	Lycée Louis Armand	Chambéry	Grenoble	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Production	Maintenance des véhicules option véhicul	10	10
0380092U	Lycée Ferdinand Buisson	Voiron	Grenoble	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Production	Conception des processus de réalisation d	15	15
0261505V	LPO LYCEE DES METIERS ALGOUD - LA	Valence	Grenoble	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Production	Conception des processus de réalisation d	24	24
0740006E	Lycée Louis Lachenal	Argonay	Grenoble	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Production	Conception des processus de réalisation d	15	15
0730043A	Lycée Rene Perrin	Ugine	Grenoble	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Production	Conception des processus de réalisation d	17	15
0730016W	Lycée Monge	Chambéry	Grenoble	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Production	Architectures en Métal : conception et Ré	24	24
0382895R	Lycée Philibert Delorme	L'Isle-d'Abeau	Grenoble	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Production	Bioqualité	15	15
0260113G	Lycée Les Catalins	Montélimar	Grenoble	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Production	Métiers de la mesure	12	12
0260008T	Lycée DU DIOIS	Die	Grenoble	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Production	Management économique de la construct	16	15
0740006E	Lycée Louis Lachenal	Argonay	Grenoble	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Production	Management économique de la construct	15	15
0382099A	Lycée Roger Deschaux	Sassenage	Grenoble	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Production	Management économique de la construct	16	16
0381629P	CNED	Grenoble	Grenoble	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Production	Cybersécurité, Informatique et réseaux, EI	3000	1500
0382863F	Lycée du Gresivaudan (LGM)	Meylan	Grenoble	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Production	Cybersécurité, Informatique et réseaux, EI	30	30
0070004S	Lycée Astier	Aubenas	Grenoble	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Production	Cybersécurité, Informatique et réseaux, EI	24	24
0261505V	LPO LYCEE DES METIERS ALGOUD - LA	Valence	Grenoble	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Production	Cybersécurité, Informatique et réseaux, EI	15	15
0740017S	Lycée Charles Poncet	Cluses	Grenoble	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Production	Cybersécurité, Informatique et réseaux, EI	15	15
0380089R	Lycée Portes De L'Oisans	Vizille	Grenoble	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Production	Cybersécurité, Informatique et réseaux, EI	24	24
0740006E	Lycée Louis Lachenal	Argonay	Grenoble	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Production	Cybersécurité, Informatique et réseaux, EI	15	15
0380033E	Lycée VAUCANSON	Grenoble	Grenoble	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Production	Cybersécurité, Informatique et réseaux, EI	15	15
0261505V	LPO LYCEE DES METIERS ALGOUD - LA	Valence	Grenoble	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Production	Cybersécurité, Informatique et réseaux, EI	15	15
0381603L	Lycée Andre Argouges	Grenoble	Grenoble	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Production	Photonique : technologies et sciences de l	15	15

0730016W	Lycée Monge	Chambéry	Grenoble	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Production	Construction et aménagement de véhicule	12	12
0380034F	Lycée Louise Michel	Grenoble	Grenoble	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Production	Bioanalyses en laboratoire de contrôle	30	30
0380034F	Lycée Louise Michel	Grenoble	Grenoble	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Production	Biotechnologie en recherche et en produc	15	15
0731248K	Lycée Louis Armand	Chambéry	Grenoble	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Production	Maintenance des véhicules- option véhicu	10	10
0261397C	Lycée Henri Laurens	Saint-Vallier	Grenoble	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Production	Maintenance des véhicules- option véhicu	10	10
0380083J	Lycée Galilee	Vienne	Grenoble	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Production	Métiers de la chimie - en apprentissage	14	14
0381603L	Lycée Andre Argouges	Grenoble	Grenoble	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Production	Métiers de la chimie - en apprentissage	16	16
0730032N	Lycée des métiers Le Nivolet	La Ravoire	Grenoble	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Production	Métiers du géomètre-topographe et de la	14	14
0380083J	Lycée Galilee	Vienne	Grenoble	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Production	Pilotage des procédés - en apprentissage	14	14
0731248K	Lycée Louis Armand	Chambéry	Grenoble	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Production	Pilotage des procédés - en apprentissage	4	4
0260113G	Lycée Les Catalins	Montélimar	Grenoble	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Production	Maintenance des véhicules option véhicul	15	15
0731248K	Lycée Louis Armand	Chambéry	Grenoble	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Production	Maintenance des véhicules option véhicul	3	3
0730043A	Lycée Rene Perrin	Ugine	Grenoble	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Production	Conception des processus de réalisation d	4	4
0261505V	LPO LYCEE DES METIERS ALGOUD - LA	Valence	Grenoble	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Production	Conception des processus de réalisation d	12	12
0740017S	Lycée Charles Poncet	Cluses	Grenoble	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Production	Conception des processus de réalisation d	15	15
0382271M	Lycée professionnel Jean Claude Aubr	Bourgoin-Jallieu	Grenoble	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Production	Conception des processus de réalisation d	17	17
0740027C	Lycée Mont Blanc	Passy	Grenoble	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Production	Conception des processus de réalisation d	22	22
0070009X	Lycée professionnel Léon Pavin	Chomérac	Grenoble	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Production	Etude et réalisation d'agencement - en ap	15	15
0740031G	Lycée professionnel Porte Des Alpes	Rumilly	Grenoble	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Production	Maintenance des matériels de constructio	13	13
0382895R	Lycée Philibert Delorme	L'Isle-d'Abeau	Grenoble	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Production	Bioqualité - en apprentissage	8	8
0260113G	Lycée Les Catalins	Montélimar	Grenoble	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Production	Métiers de la mesure - en apprentissage	12	12
0382099A	Lycée Roger Deschaux	Sassenage	Grenoble	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Production	Management économique de la construct	4	4
0260008T	Lycée DU DIOIS	Die	Grenoble	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Production	Management économique de la construct	6	5
0382031B	Lycée professionnel Thomas Edison	Echirolles	Grenoble	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Production	Maintenance des systèmes - option D mai	15	15
0261505V	LPO LYCEE DES METIERS ALGOUD - LA	Valence	Grenoble	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Production	Cybersécurité, Informatique et réseaux, El	3	3
0261505V	LPO LYCEE DES METIERS ALGOUD - LA	Valence	Grenoble	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Production	Cybersécurité, Informatique et réseaux, El	3	3
0380089R	Lycée Portes De L'Oisans	Vizille	Grenoble	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Production	Cybersécurité, Informatique et réseaux, El	4	4
0731248K	Lycée Louis Armand	Chambéry	Grenoble	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Production	Maintenance des véhicules- option véhicu	3	3
0382271M	Lycée professionnel Jean Claude Aubr	Bourgoin-Jallieu	Grenoble	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Production	Maintenance des véhicules- option véhicu	17	12
0381629P	CNED	Grenoble	Grenoble	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Services et prestations des secteurs sanita	4000	2000
0070029U	Lycée Gabriel Faure	Tournon-sur-Rhône	Grenoble	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Services et prestations des secteurs sanita	24	24
0740005D	Lycée Gabriel Fauré	Annecy	Grenoble	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Services et prestations des secteurs sanita	30	30
0381603L	Lycée Andre Argouges	Grenoble	Grenoble	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Opticien-Lunetier	30	30
0260015A	Lycée Alain Borne	Montélimar	Grenoble	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Professions immobilières	24	24
0741164N	Lycée professionnel Tom Morel	Annecy	Grenoble	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Professions immobilières	15	15
0260023J	Lycée Du Dauphine	Romans-sur-Isère	Grenoble	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Assurance	27	24
0382780R	Lycée Aristides Berges	Seyssinet-Pariset	Grenoble	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Communication	34	34
0380081G	Lycée Ella Fitzgerald St Romain en Gal	Vienne	Grenoble	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Communication	34	34
0382440W	Lycée des Métiers - Léonard de Vinci	Villefontaine	Grenoble	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Métiers de l'audio-visuel opt : métiers de l	10	10
0382440W	Lycée des Métiers - Léonard de Vinci	Villefontaine	Grenoble	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Métiers de l'audio-visuel opt : métiers du s	10	10
0382440W	Lycée des Métiers - Léonard de Vinci	Villefontaine	Grenoble	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Métiers de l'audio-visuel opt : montage et	10	10
0382440W	Lycée des Métiers - Léonard de Vinci	Villefontaine	Grenoble	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Métiers de l'audio-visuel opt : techn. d'ing	10	10
0382440W	Lycée des Métiers - Léonard de Vinci	Villefontaine	Grenoble	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Métiers de l'audio-visuel opt : gestion de l	10	10
0740005D	Lycée Gabriel Fauré	Annecy	Grenoble	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Services informatiques aux organisations	24	24
0382780R	Lycée Aristides Berges	Seyssinet-Pariset	Grenoble	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Services informatiques aux organisations	34	34
0261505V	LPO LYCEE DES METIERS ALGOUD - LA	Valence	Grenoble	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Services informatiques aux organisations	32	32
0380081G	Lycée Ella Fitzgerald St Romain en Gal	Vienne	Grenoble	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Services informatiques aux organisations	32	32
0380034F	Lycée Louise Michel	Grenoble	Grenoble	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Services informatiques aux organisations	34	34

0381629P	CNED	Grenoble	Grenoble	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Economie sociale familiale	4000	2000
0260113G	Lycée Les Catalins	Montélimar	Grenoble	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Economie sociale familiale	30	30
0380034F	Lycée Louise Michel	Grenoble	Grenoble	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Economie sociale familiale	26	26
0380035G	Lycée des Métiers - Lesdiguieres	Grenoble	Grenoble	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Tourisme	35	33
0381629P	CNED	Grenoble	Grenoble	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Tourisme	4800	2400
0070021K	Lycée Vincent d'Indy	Privas	Grenoble	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Tourisme	24	24
0740051D	Lycée Anna de Noailles	Evian-les-Bains	Grenoble	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Tourisme	26	26
0730029K	Lycée des Métiers Ambroise Croizat	Moûtiers	Grenoble	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Tourisme	32	32
0071125K	Lycée agricole Olivier De Serres	Aubenas	Grenoble	Public	Ministère de l'Agriculture et d	BTS - Services	Métiers des Services à l'environnement	16	16
0261505V	LPO LYCEE DES METIERS ALGOUD - LA	Valence	Grenoble	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Comptabilité et gestion	34	34
0740037N	Lycée Mme De Staël	Saint-Julien-en-Genevc	Grenoble	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Comptabilité et gestion	24	24
0731392S	Lycée du Granier	La Ravoire	Grenoble	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Comptabilité et gestion	36	36
0740005D	Lycée Gabriel Fauré	Annecy	Grenoble	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Comptabilité et gestion	34	34
0730005J	Cité scolaire Jean Moulin	Albertville	Grenoble	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Comptabilité et gestion	18	18
0070003R	Lycée Marcel Gimond	Aubenas	Grenoble	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Comptabilité et gestion	12	12
0382780R	Lycée Aristides Berges	Seyssinet-Pariset	Grenoble	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Comptabilité et gestion	34	34
0380091T	Lycée Edouard Herriot	Voiron	Grenoble	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Comptabilité et gestion	30	30
0380081G	Lycée Ella Fitzgerald St Romain en Gal	Vienne	Grenoble	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Comptabilité et gestion	34	34
0380008C	Lycée L'Oiselet	Bourgoin-Jallieu	Grenoble	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Comptabilité et gestion	24	24
0380023U	Lycée professionnel Jacques Prevert	Fontaine	Grenoble	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Métiers de l'esthétique-cosmétique-parfu	12	12
0380023U	Lycée professionnel Jacques Prevert	Fontaine	Grenoble	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Métiers de la coiffure - en apprentissage	12	12
0381603L	Lycée Andre Argouges	Grenoble	Grenoble	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Opticien-Lunetier - en apprentissage	6	4
0380034F	Lycée Louise Michel	Grenoble	Grenoble	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Professions immobilières - en apprentissa	20	20
0260023J	Lycée Du Dauphine	Romans-sur-Isère	Grenoble	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Assurance - en apprentissage	3	2
0382440W	Lycée des Métiers - Léonard de Vinci	Villefontaine	Grenoble	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Métiers de l'audio-visuel opt : métiers de l	1	1
0382440W	Lycée des Métiers - Léonard de Vinci	Villefontaine	Grenoble	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Métiers de l'audio-visuel opt : métiers du s	1	1
0382440W	Lycée des Métiers - Léonard de Vinci	Villefontaine	Grenoble	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Métiers de l'audio-visuel opt : montage et	1	1
0382440W	Lycée des Métiers - Léonard de Vinci	Villefontaine	Grenoble	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Métiers de l'audio-visuel opt : techn. d'ing	1	1
0382440W	Lycée des Métiers - Léonard de Vinci	Villefontaine	Grenoble	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Métiers de l'audio-visuel opt : gestion de l	1	1
0261505V	LPO LYCEE DES METIERS ALGOUD - LA	Valence	Grenoble	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Services informatiques aux organisations -	19	14
0740051D	Lycée Anna de Noailles	Evian-les-Bains	Grenoble	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Tourisme - en apprentissage	4	4
0380091T	Lycée Edouard Herriot	Voiron	Grenoble	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Comptabilité et gestion - en apprentissage	7	7
0070003R	Lycée Marcel Gimond	Aubenas	Grenoble	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Comptabilité et gestion - en apprentissage	3	3
0731392S	Lycée du Granier	La Ravoire	Grenoble	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Comptabilité et gestion - en apprentissage	8	4
0380081G	Lycée Ella Fitzgerald St Romain en Gal	Vienne	Grenoble	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Comptabilité et gestion - en apprentissage	4	4
0261505V	LPO LYCEE DES METIERS ALGOUD - LA	Valence	Grenoble	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Comptabilité et gestion - en apprentissage	8	8
0381603L	Lycée Andre Argouges	Grenoble	Grenoble	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Etudes de réalisation d'un projet de comm	38	38
0380008C	Lycée L'Oiselet	Bourgoin-Jallieu	Grenoble	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Négociation et digitalisation de la Relation	34	34
0261505V	LPO LYCEE DES METIERS ALGOUD - LA	Valence	Grenoble	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Négociation et digitalisation de la Relation	46	46
0741418P	Lycée Charles Baudelaire	Annecy	Grenoble	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Négociation et digitalisation de la Relation	34	34
0740046Y	Lycée La Versoie	Thonon-les-Bains	Grenoble	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Négociation et digitalisation de la Relation	24	24
0730016W	Lycée Monge	Chambéry	Grenoble	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Négociation et digitalisation de la Relation	48	48
0070003R	Lycée Marcel Gimond	Aubenas	Grenoble	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Négociation et digitalisation de la Relation	24	24
0382920T	Lycée Marie Curie	Echirolles	Grenoble	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Négociation et digitalisation de la Relation	52	52
0740005D	Lycée Gabriel Fauré	Annecy	Grenoble	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Support à l'action managériale	24	24
0380081G	Lycée Ella Fitzgerald St Romain en Gal	Vienne	Grenoble	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Support à l'action managériale	24	24
0740009H	Lycée des Glieres	Annemasse	Grenoble	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Support à l'action managériale	24	24
0261505V	LPO LYCEE DES METIERS ALGOUD - LA	Valence	Grenoble	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Support à l'action managériale	24	24

0731392S	Lycée du Granier	La Ravoire	Grenoble	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Support à l'action managériale	18	18
0380034F	Lycée Louise Michel	Grenoble	Grenoble	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Support à l'action managériale	34	34
0731392S	Lycée du Granier	La Ravoire	Grenoble	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Gestion de la PME	32	32
0383119J	Lycée Pierre Béghin	Moirans	Grenoble	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Gestion de la PME	17	17
0740005D	Lycée Gabriel Fauré	Annecy	Grenoble	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Gestion de la PME	24	24
0070003R	Lycée Marcel Gimond	Aubenas	Grenoble	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Gestion de la PME	12	12
0730005J	Cité scolaire Jean Moulin	Albertville	Grenoble	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Gestion de la PME	18	18
0260017C	Lycée Roumanille	Nyons	Grenoble	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Gestion de la PME	24	24
0382838D	Lycée La Pléiade	Pont-de-Chéruy	Grenoble	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Gestion de la PME	15	14
0071351F	Lycée Xavier Mallet	Le Teil	Grenoble	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Gestion de la PME	24	24
0261505V	LPO LYCEE DES METIERS ALGOUD - LA	Valence	Grenoble	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Gestion de la PME	32	32
0382895R	Lycée Philibert Delorme	L'Isle-d'Abeau	Grenoble	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Gestion de la PME	32	32
0380034F	Lycée Louise Michel	Grenoble	Grenoble	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Gestion de la PME	32	32
0260023J	Lycée Du Dauphine	Romans-sur-Isère	Grenoble	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Gestion de la PME	24	24
0381629P	CNED	Grenoble	Grenoble	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Management en hôtellerie restauration	1600	800
0740047Z	LYCEE HÔTELIER SAVOIE LEMAN	Thonon-les-Bains	Grenoble	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Management en hôtellerie restauration	84	84
0380035G	Lycée des Métiers - Lesdiguieres	Grenoble	Grenoble	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Management en hôtellerie restauration	60	60
0260019E	Lycée Dr. Gustave Jaume	Pierrelatte	Grenoble	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Management Commercial Opérationnel	34	34
0382863F	Lycée du Gresivaudan (LGM)	Meylan	Grenoble	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Management Commercial Opérationnel	34	34
0261277X	Lycée Les Trois Sources	Bourg-lès-Valence	Grenoble	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Management Commercial Opérationnel	24	24
0382780R	Lycée Aristides Berges	Seyssinet-Pariset	Grenoble	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Management Commercial Opérationnel	34	34
0380032D	Lycée polyvalent Emmanuel Mounier	Grenoble	Grenoble	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Management Commercial Opérationnel	34	34
0741418P	Lycée Charles Baudelaire	Annecy	Grenoble	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Management Commercial Opérationnel	32	32
0730003G	Lycée Marlioz	Aix-les-Bains	Grenoble	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Management Commercial Opérationnel	24	24
0740013M	Lycée G. Fichet	Bonneville	Grenoble	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Management Commercial Opérationnel	24	24
0070001N	Lycée Boissy D'Anglas	Annonay	Grenoble	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Management Commercial Opérationnel	26	26
0380091T	Lycée Edouard Herriot	Voiron	Grenoble	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Management Commercial Opérationnel	34	34
0260023J	Lycée Du Dauphine	Romans-sur-Isère	Grenoble	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Management Commercial Opérationnel	36	34
0260113G	Lycée Les Catalins	Montélimar	Grenoble	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Gestion des transports et logistique associ	24	24
0730003G	Lycée Marlioz	Aix-les-Bains	Grenoble	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Gestion des transports et logistique associ	18	18
0070031W	Lycée professionnel Marius Bouvier	Tournon-sur-Rhône	Grenoble	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Management opérationnel de la sécurité	18	18
0260015A	Lycée Alain Borne	Montélimar	Grenoble	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Commerce International	35	32
0740009H	Lycée des Glieres	Annemasse	Grenoble	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Commerce International	34	34
0070029U	Lycée Gabriel Faure	Tournon-sur-Rhône	Grenoble	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Commerce International	34	34
0382838D	Lycée La Pléiade	Pont-de-Chéruy	Grenoble	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Commerce International	15	14
0380034F	Lycée Louise Michel	Grenoble	Grenoble	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Commerce International	48	48
0382838D	Lycée La Pléiade	Pont-de-Chéruy	Grenoble	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Conseil et commercialisation de solutions	18	18
0260023J	Lycée Du Dauphine	Romans-sur-Isère	Grenoble	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Conseil et commercialisation de solutions	27	24
0380033E	Lycée VAUCANSON	Grenoble	Grenoble	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Conseil et commercialisation de solutions	30	30
0381599G	Lycée De L'Edit	Roussillon	Grenoble	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Conseil et commercialisation de solutions	18	18
0741532N	Lycée De l'Albanais	Rumilly	Grenoble	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Conseil et commercialisation de solutions	15	15
0740027C	Lycée Mont Blanc	Passy	Grenoble	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Conseil et commercialisation de solutions	18	18
0730003G	Lycée Marlioz	Aix-les-Bains	Grenoble	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Collaborateur juriste notarial	24	24
0261277X	Lycée Les Trois Sources	Bourg-lès-Valence	Grenoble	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Collaborateur juriste notarial	17	17
0380034F	Lycée Louise Michel	Grenoble	Grenoble	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Banque	34	34
0740009H	Lycée des Glieres	Annemasse	Grenoble	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Banque	15	15
0380034F	Lycée Louise Michel	Grenoble	Grenoble	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Biologie médicale	30	30
0381629P	CNED	Grenoble	Grenoble	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Diététique et nutrition	5000	3400

0382920T	Lycée Marie Curie	Echirolles	Grenoble	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Négociation et digitalisation de la Relation	4	4
0740046Y	Lycée La Versoie	Thonon-les-Bains	Grenoble	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Négociation et digitalisation de la Relation	8	8
0381818V	LPA La Martellière de Voiron	Voiron	Grenoble	Public	Ministère de l'Agriculture et d	BTS - Services	Négociation et digitalisation de la Relation	25	25
0380008C	Lycée L'Oiselet	Bourgoin-Jallieu	Grenoble	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Négociation et digitalisation de la Relation	24	16
0741418P	Lycée Charles Baudelaire	Annecy	Grenoble	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Négociation et digitalisation de la Relation	20	20
0070003R	Lycée Marcel Gimond	Aubenas	Grenoble	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Négociation et digitalisation de la Relation	4	4
0261505V	LPO LYCEE DES METIERS ALGOUD - LA	Valence	Grenoble	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Négociation et digitalisation de la Relation	12	12
0261505V	LPO LYCEE DES METIERS ALGOUD - LA	Valence	Grenoble	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Support à l'action managériale - en apprer	6	6
0731392S	Lycée du Granier	La Ravoire	Grenoble	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Support à l'action managériale - en apprer	6	4
0380081G	Lycée Ella Fitzgerald St Romain en Gal	Vienne	Grenoble	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Support à l'action managériale - en apprer	8	8
0740009H	Lycée des Glieres	Annemasse	Grenoble	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Support à l'action managériale - en apprer	4	4
0380008C	Lycée L'Oiselet	Bourgoin-Jallieu	Grenoble	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Gestion de la PME - en apprentissage	20	12
0260023J	Lycée Du Dauphine	Romans-sur-Isère	Grenoble	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Gestion de la PME - en apprentissage	3	2
0731392S	Lycée du Granier	La Ravoire	Grenoble	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Gestion de la PME - en apprentissage	8	4
0070003R	Lycée Marcel Gimond	Aubenas	Grenoble	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Gestion de la PME - en apprentissage	3	3
0740014N	Lycée Hotelier Francois Bise - GRETA S	Bonneville	Grenoble	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Management en hôtellerie restauration - e	12	12
0380035G	Lycée des Métiers - Lesdiguieres	Grenoble	Grenoble	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Management en hôtellerie restauration - e	24	24
0730029K	Lycée des Métiers Ambroise Croizat	Moûtiers	Grenoble	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Management en hôtellerie restauration - e	18	18
0730012S	Lycée professionnel Challes Les Eaux	Challes-les-Eaux	Grenoble	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Management en hôtellerie restauration - e	16	16
0740047Z	LYCEE HÔTELIER SAVOIE LEMAN	Thonon-les-Bains	Grenoble	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Management en hôtellerie restauration - e	24	24
0261148G	Lycée professionnel Hotelier De L'Her	Tain-l'Hermitage	Grenoble	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Management en hôtellerie restauration - e	20	20
0261277X	Lycée Les Trois Sources	Bourg-lès-Valence	Grenoble	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Management Commercial Opérationnel - (	6	6
0730003G	Lycée Marlioz	Aix-les-Bains	Grenoble	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Management Commercial Opérationnel - (	4	4
0380032D	Lycée polyvalent Emmanuel Mounier	Grenoble	Grenoble	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Management Commercial Opérationnel - (	4	4
0070029U	Lycée Gabriel Faure	Tournon-sur-Rhône	Grenoble	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Management Commercial Opérationnel - (	25	25
0070001N	Lycée Boissy D'Anglas	Annonay	Grenoble	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Management Commercial Opérationnel - (	6	4
0380091T	Lycée Edouard Herriot	Voiron	Grenoble	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Management Commercial Opérationnel - (	7	7
0380008C	Lycée L'Oiselet	Bourgoin-Jallieu	Grenoble	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Management Commercial Opérationnel - (	24	15
0260113G	Lycée Les Catalins	Montélimar	Grenoble	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Management Commercial Opérationnel - (	15	15
0381818V	LPA La Martellière de Voiron	Voiron	Grenoble	Public	Ministère de l'Agriculture et d	BTS - Services	Management Commercial Opérationnel - (	25	25
0260023J	Lycée Du Dauphine	Romans-sur-Isère	Grenoble	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Management Commercial Opérationnel - (	2	1
0380081G	Lycée Ella Fitzgerald St Romain en Gal	Vienne	Grenoble	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Management Commercial Opérationnel - (	18	11
0730003G	Lycée Marlioz	Aix-les-Bains	Grenoble	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Gestion des transports et logistique associ	2	2
0731043M	Lycée professionnel LA CARDINIERE	Chambéry	Grenoble	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Gestion des transports et logistique associ	18	18
0382895R	Lycée Philibert Delorme	L'Isle-d'Abeau	Grenoble	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Gestion des transports et logistique associ	15	15
0070031W	Lycée professionnel Marius Bouvier	Tournon-sur-Rhône	Grenoble	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Management opérationnel de la sécurité -	4	4
0260023J	Lycée Du Dauphine	Romans-sur-Isère	Grenoble	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Conseil et commercialisation de solutions	3	2
0380033E	Lycée VAUCANSON	Grenoble	Grenoble	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Conseil et commercialisation de solutions	4	4
0741532N	Lycée De l'Albanais	Rumilly	Grenoble	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Conseil et commercialisation de solutions	4	4
0740027C	Lycée Mont Blanc	Passy	Grenoble	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Conseil et commercialisation de solutions	3	3
0730003G	Lycée Marlioz	Aix-les-Bains	Grenoble	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Collaborateur juriste notarial - en apprent	4	4
0740009H	Lycée des Glieres	Annemasse	Grenoble	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Banque - en apprentissage	4	4
0380034F	Lycée Louise Michel	Grenoble	Grenoble	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Banque - en apprentissage	16	16
0730813M	Lycée agricole De La Motte Servolex	La Motte-Servolex	Grenoble	Public	Ministère de l'Agriculture et d	BTS - Agricole	Génie des équipements agricoles	16	16
0381886U	Lycée agricole SEYSSUEL AGROTEC	Vienne	Grenoble	Public	Ministère de l'Agriculture et d	BTS - Agricole	Gestion et maitrise de l'eau	36	36
0071125K	Lycée agricole Olivier De Serres	Aubenas	Grenoble	Public	Ministère de l'Agriculture et d	BTS - Agricole	Gestion et protection de la nature	34	34
0381886U	Lycée agricole SEYSSUEL AGROTEC	Vienne	Grenoble	Public	Ministère de l'Agriculture et d	BTS - Agricole	Gestion et protection de la nature	36	36
0260791U	Lycée agricole De Romans Sur Isere	Romans-sur-Isère	Grenoble	Public	Ministère de l'Agriculture et d	BTS - Agricole	Aménagements paysagers	34	25

0381817U	Lycée agricole Grenoble St-Ismier	Saint-Ismier	Grenoble	Public	Ministère de l'Agriculture et d	BTS - Agricole	Aménagements paysagers	32	32
0383537N	CFPPA de Vienne Seyssuel	Vienne	Grenoble	Public	Ministère de l'Agriculture et d	BTS - Agricole	Gestion et maitrise de l'eau - en apprentis	20	20
0383166K	CFPPA-UFA La Côte St André	La Côte-Saint-André	Grenoble	Public	Ministère de l'Agriculture et d	BTS - Agricole	Gestion et protection de la nature - en apr	30	20
0731364L	CFPPA La Motte Servolex	La Motte-Servolex	Grenoble	Public	Ministère de l'Agriculture et d	BTS - Agricole	Aménagements paysagers - en apprentissa	36	36
0261352D	CFPPA Terre d'Horizon	Romans-sur-Isère	Grenoble	Public	Ministère de l'Agriculture et d	BTS - Agricole	Aménagements paysagers - en apprentissa	24	20
0383354P	CFPPA Grenoble Saint Ismier	Saint-Ismier	Grenoble	Public	Ministère de l'Agriculture et d	BTS - Agricole	Aménagements paysagers - en apprentissa	24	14
0260765R	Lycée agricole Le Valentin	Bourg-lès-Valence	Grenoble	Public	Ministère de l'Agriculture et d	BTS - Agricole	Agronomie et cultures durables	24	24
0260791U	Lycée agricole De Romans Sur Isere	Romans-sur-Isère	Grenoble	Public	Ministère de l'Agriculture et d	BTS - Agricole	Métiers du Végétal : Alimentation, Ornem	34	25
0740927F	ENILV	La Roche-sur-Foron	Grenoble	Public	Ministère de l'Agriculture et d	BTS - Agricole	Analyses biologiques, biotechnologiques, a	32	30
0740927F	ENILV	La Roche-sur-Foron	Grenoble	Public	Ministère de l'Agriculture et d	BTS - Agricole	QUalité, ALimentation, Innovation et Maît	16	14
0260765R	Lycée agricole Le Valentin	Bourg-lès-Valence	Grenoble	Public	Ministère de l'Agriculture et d	BTS - Agricole	QUalité, ALimentation, Innovation et Maît	24	24
0740927F	ENILV	La Roche-sur-Foron	Grenoble	Public	Ministère de l'Agriculture et d	BTS - Agricole	QUalité, ALimentation, Innovation et Maît	16	14
0381819W	Lycée agricole Agro-Environnemental	La Côte-Saint-André	Grenoble	Public	Ministère de l'Agriculture et d	BTS - Agricole	Analyse, conduite et stratégie de l'entrepr	16	16
0730813M	Lycée agricole De La Motte Servolex	La Motte-Servolex	Grenoble	Public	Ministère de l'Agriculture et d	BTS - Agricole	Analyse, conduite et stratégie de l'entrepr	26	26
0071125K	Lycée agricole Olivier De Serres	Aubenas	Grenoble	Public	Ministère de l'Agriculture et d	BTS - Agricole	Analyse, conduite et stratégie de l'entrepr	24	24
0260765R	Lycée agricole Le Valentin	Bourg-lès-Valence	Grenoble	Public	Ministère de l'Agriculture et d	BTS - Agricole	Métiers de l'élevage: développement, pro	24	24
0740276Y	Lycée professionnel agricole de Conta	Contamine-sur-Arve	Grenoble	Public	Ministère de l'Agriculture et d	BTS - Agricole	Métiers de l'élevage: développement, pro	27	27
0261353E	CFPPA de Bourg Les Valence	Bourg-lès-Valence	Grenoble	Public	Ministère de l'Agriculture et d	BTS - Agricole	Technico-commercial - Spécialité alimenta	25	15
0261353E	CFPPA de Bourg Les Valence	Bourg-lès-Valence	Grenoble	Public	Ministère de l'Agriculture et d	BTS - Agricole	Agronomie et cultures durables - en appre	25	15
0741670N	CFPPA de la Roche-sur-Foron	La Roche-sur-Foron	Grenoble	Public	Ministère de l'Agriculture et d	BTS - Agricole	QUalité, ALimentation, Innovation et Maît	24	24
0261353E	CFPPA de Bourg Les Valence	Bourg-lès-Valence	Grenoble	Public	Ministère de l'Agriculture et d	BTS - Agricole	QUalité, ALimentation, Innovation et Maît	30	15
0741670N	CFPPA de la Roche-sur-Foron	La Roche-sur-Foron	Grenoble	Public	Ministère de l'Agriculture et d	BTS - Agricole	QUalité, ALimentation, Innovation et Maît	24	24
0071392A	CFPPA d'Aubenas Le Pradel	Mirabel	Grenoble	Public	Ministère de l'Agriculture et d	BTS - Agricole	Analyse, conduite et stratégie de l'entrepr	20	10
0383166K	CFPPA-UFA La Côte St André	La Côte-Saint-André	Grenoble	Public	Ministère de l'Agriculture et d	BTS - Agricole	Métiers de l'élevage: développement, pro	100	80
0740005D	Lycée Gabriel Fauré	Annecy	Grenoble	Public	Ministère de l'Education natio	DCG	Diplôme de Comptabilité et de Gestion	40	40
0381775Y	I.U.T. 2 de Grenoble	Grenoble	Grenoble	Public	Ministère de l'Enseignement s	DCG	Diplôme de Comptabilité et de Gestion DU	90	75
0380029A	Lycée Les Eaux Claires	Grenoble	Grenoble	Public	Ministère de l'Education natio	DCG	Diplôme de Comptabilité et de Gestion	40	40
0381603L	Lycée Andre Argouges	Grenoble	Grenoble	Public	Ministère de l'Education natio	DN MADE	Graphisme Spécialité : Design editorial mu	15	15
0382440W	Lycée des Métiers - Léonard de Vinci	Villefontaine	Grenoble	Public	Ministère de l'Education natio	DN MADE	Graphisme Spécialité : Design d'interface g	15	15
0381603L	Lycée Andre Argouges	Grenoble	Grenoble	Public	Ministère de l'Education natio	DN MADE	Mode Spécialité : Innovation, corps et mo	15	15
0382440W	Lycée des Métiers - Léonard de Vinci	Villefontaine	Grenoble	Public	Ministère de l'Education natio	DN MADE	Numérique Spécialité : Designer-Maker : i	15	15
0261100E	Lycée professionnel Amblard	Valence	Grenoble	Public	Ministère de l'Education natio	DN MADE	Objet Spécialité : bijou, matériaux et usag	15	15
0382440W	Lycée des Métiers - Léonard de Vinci	Villefontaine	Grenoble	Public	Ministère de l'Education natio	DN MADE	Objet Spécialité : Design de produit indust	15	15
0740054G	Lycée professionnel Germain Sommei	Annecy	Grenoble	Public	Ministère de l'Education natio	FCIL	FCIL Articles Techniques-Vêtements outdc	12	12
0380034F	Lycée Louise Michel	Grenoble	Grenoble	Public	Ministère de l'Education natio	FCIL	FCIL Adjoint des cadres sanitaires et sociau	15	15
0071351F	Lycée Xavier Mallet	Le Teil	Grenoble	Public	Ministère de l'Education natio	FCIL	FCIL Secrétariat Assistant Médico-Social	8	8
0071392A	CFPPA d'Aubenas Le Pradel	Mirabel	Grenoble	Public	Ministère de l'Agriculture et d	Certificat de Spécialisatio	Conduite d'un élevage caprin - en apprent	20	15
0383354P	CFPPA Grenoble Saint Ismier	Saint-Ismier	Grenoble	Public	Ministère de l'Agriculture et d	Certificat de Spécialisatio	Constructions paysagères - en apprentissa	12	8
0741548F	CFPPA de Contamine-sur-Arve	Contamine-sur-Arve	Grenoble	Public	Ministère de l'Agriculture et d	Certificat de Spécialisatio	Education et travail des jeunes équidés - e	12	12
0741670N	CFPPA de la Roche-sur-Foron	La Roche-sur-Foron	Grenoble	Public	Ministère de l'Agriculture et d	Certificat de Spécialisatio	Production, transformation et commercial	24	24
0741670N	CFPPA de la Roche-sur-Foron	La Roche-sur-Foron	Grenoble	Public	Ministère de l'Agriculture et d	Certificat de Spécialisatio	Technicien spécialisé en transformation la	24	24
0383166K	CFPPA-UFA La Côte St André	La Côte-Saint-André	Grenoble	Public	Ministère de l'Agriculture et d	Certificat de Spécialisatio	Apiculture - en apprentissage	12	6
0261339P	CENTRE DE FORMATION PROFESSION	Châteauneuf-du-Rhôn	Grenoble	Public	Ministère de l'Agriculture et d	Certificat de Spécialisatio	Arboriste-grimpeur - en apprentissage	36	36
0383354P	CFPPA Grenoble Saint Ismier	Saint-Ismier	Grenoble	Public	Ministère de l'Agriculture et d	Certificat de Spécialisatio	Arboriste-grimpeur - en apprentissage	21	10
0261505V	LPO LYCEE DES METIERS ALGOUD - LA	Valence	Grenoble	Public	Ministère de l'Education natio	Certificat de Spécialisatio	Cybersécurité	18	15
0382440W	Lycée des Métiers - Léonard de Vinci	Villefontaine	Grenoble	Public	Ministère de l'Education natio	Certificat de Spécialisatio	Maquettes et prototypes	24	24
0740062R	Lycée professionnel Amedée Gordini	Annecy	Grenoble	Public	Ministère de l'Education natio	Certificat de Spécialisatio	Maquettes et prototypes	12	12
0261148G	Lycée professionnel Hotelier De L'Her	Tain-l'Hermitage	Grenoble	Public	Ministère de l'Education natio	Certificat de Spécialisatio	Sommellerie	14	14

0380035G	Lycée des Métiers - Lesdiguieres	Grenoble	Grenoble	Public	Ministère de l'Education natio	Certificat de Spécialisatio	Sommellerie	12	12
0382203N	Lycée Pablo Neruda	Saint-Martin-d'Hères	Grenoble	Public	Ministère de l'Education natio	Certificat de Spécialisatio	Techn. en énergies renouvelables opt. a é	15	15
0382099A	Lycée Roger Deschaux	Sassenage	Grenoble	Public	Ministère de l'Education natio	Certificat de Spécialisatio	Techn. en énergies renouvelables opt. b é	15	15
0382274R	Lycée professionnel Francoise Dolto	Fontanil-Cornillon	Grenoble	Public	Ministère de l'Education natio	Certificat de Spécialisatio	Technicien(ne) en réseaux électriques	15	15
0382031B	Lycée professionnel Thomas Edison	Echirolles	Grenoble	Public	Ministère de l'Education natio	Certificat de Spécialisatio	Technicien(ne) ascensoriste (service et mc	14	14
0260006R	Lycée F.J. Armorin	Crest	Grenoble	Public	Ministère de l'Education natio	Certificat de Spécialisatio	Encadrement secteur sportif option multi-	15	15
0740013M	Lycée G. Fichet	Bonneville	Grenoble	Public	Ministère de l'Education natio	Certificat de Spécialisatio	Encadrement secteur sportif option multi-	25	25
0380032D	Lycée polyvalent Emmanuel Mounier	Grenoble	Grenoble	Public	Ministère de l'Education natio	Certificat de Spécialisatio	Accueil dans les transports - en apprentiss	12	12
0070016E	Lycée professionnel Hotelier	Largentière	Grenoble	Public	Ministère de l'Education natio	Certificat de Spécialisatio	Accueil-réception - en apprentissage	12	8
0380035G	Lycée des Métiers - Lesdiguieres	Grenoble	Grenoble	Public	Ministère de l'Education natio	Certificat de Spécialisatio	Accueil-réception - en apprentissage	12	12
0382863F	Lycée du Gresivaudan (LGM)	Meylan	Grenoble	Public	Ministère de l'Education natio	Certificat de Spécialisatio	Aéronautique option avionique - en appre	6	6
0382863F	Lycée du Gresivaudan (LGM)	Meylan	Grenoble	Public	Ministère de l'Education natio	Certificat de Spécialisatio	Aéronautique option avions à moteurs à t	8	8
0382863F	Lycée du Gresivaudan (LGM)	Meylan	Grenoble	Public	Ministère de l'Education natio	Certificat de Spécialisatio	Aéronautique option hélicoptères à moteu	8	8
0382440W	Lycée des Métiers - Léonard de Vinci	Villefontaine	Grenoble	Public	Ministère de l'Education natio	Certificat de Spécialisatio	Maquettes et prototypes - en apprentissa	24	12
0380035G	Lycée des Métiers - Lesdiguieres	Grenoble	Grenoble	Public	Ministère de l'Education natio	Certificat de Spécialisatio	Sommellerie - en apprentissage	3	3
0382203N	Lycée Pablo Neruda	Saint-Martin-d'Hères	Grenoble	Public	Ministère de l'Education natio	Certificat de Spécialisatio	Techn. en énergies renouvelables opt. a é	8	8
0070001N	Lycée Boissy D'Anglas	Annonay	Grenoble	Public	Ministère de l'Education natio	Certificat de Spécialisatio	Techn. en énergies renouvelables opt. a é	5	3
0070001N	Lycée Boissy D'Anglas	Annonay	Grenoble	Public	Ministère de l'Education natio	Certificat de Spécialisatio	Techn. en énergies renouvelables opt. b é	8	5
0730006K	Lycée professionnel Le Grand Arc	Albertville	Grenoble	Public	Ministère de l'Education natio	Certificat de Spécialisatio	Techn. en énergies renouvelables opt. b é	8	8
0382099A	Lycée Roger Deschaux	Sassenage	Grenoble	Public	Ministère de l'Education natio	Certificat de Spécialisatio	Techn. en énergies renouvelables opt. b é	15	8
0382274R	Lycée professionnel Francoise Dolto	Fontanil-Cornillon	Grenoble	Public	Ministère de l'Education natio	Certificat de Spécialisatio	Technicien(ne) en réseaux électriques - en	3	3
0382031B	Lycée professionnel Thomas Edison	Echirolles	Grenoble	Public	Ministère de l'Education natio	Certificat de Spécialisatio	Technicien(ne) ascensoriste (service et mc	15	12
0380032D	Lycée polyvalent Emmanuel Mounier	Grenoble	Grenoble	Public	Ministère de l'Education natio	Certificat de Spécialisatio	Vendeur-conseil en produits techniques p	12	12
0740014N	Lycée Hotelier Francois Bise - GRETA S	Bonneville	Grenoble	Public	Ministère de l'Education natio	Certificat de Spécialisatio	Métiers du bar - en apprentissage	12	12
0380035G	Lycée des Métiers - Lesdiguieres	Grenoble	Grenoble	Public	Ministère de l'Education natio	Certificat de Spécialisatio	Métiers du bar - en apprentissage	12	12
0261148G	Lycée professionnel Hotelier De L'Her	Tain-l'Hermitage	Grenoble	Public	Ministère de l'Education natio	Certificat de Spécialisatio	Métiers du bar - en apprentissage	12	12
0260006R	Lycée F.J. Armorin	Crest	Grenoble	Public	Ministère de l'Education natio	Certificat de Spécialisatio	Encadrement secteur sportif option multi-	4	4
0690040U	Lycée Hector Guimard	Lyon 7e Arrondisseme	Lyon	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Production	Fonderie	15	15
0420043U	Lycée Jean Monnet	Saint-Etienne	Lyon	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Production	Traitement des matériaux	15	15
0690074F	Lycée Parc Chabrieres	Oullins-Pierre-Bénite	Lyon	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Production	Maintenance des systèmes - option A Syst	15	15
0690037R	Lycée La Martinière-Diderot	Lyon 1er Arrondisseme	Lyon	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Production	Maintenance des systèmes - option A Syst	30	30
0420034J	Lycée Carnot	Roanne	Lyon	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Production	Maintenance des systèmes - option A Syst	15	15
0691644M	Lycée Louis Armand	Villefranche-sur-Saône	Lyon	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Production	Maintenance des systèmes - option A Syst	15	15
0420046X	Lycée Etienne Mimard	Saint-Etienne	Lyon	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Production	Maintenance des systèmes - option A Syst	15	15
0690037R	Lycée La Martinière-Diderot	Lyon 1er Arrondisseme	Lyon	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Production	Métiers de la mode-vêtements	30	30
0690037R	Lycée La Martinière-Diderot	Lyon 1er Arrondisseme	Lyon	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Production	Innovations textiles - Option A : Structures	15	15
0690037R	Lycée La Martinière-Diderot	Lyon 1er Arrondisseme	Lyon	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Production	Innovations textiles - Option B : Traitemen	15	15
0692866R	Lycée La Martiniere Monplaisir	Lyon 8e Arrondisseme	Lyon	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Production	Fluide, énergie, domotique - option A géni	15	15
0692866R	Lycée La Martiniere Monplaisir	Lyon 8e Arrondisseme	Lyon	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Production	Fluide, énergie, domotique - option B froic	15	14
0011119L	Lycée Arbez Carme	Oyonnax	Lyon	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Production	Conception de produits industriels	15	15
0420046X	Lycée Etienne Mimard	Saint-Etienne	Lyon	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Production	Conception de produits industriels	24	24
0010016M	Lycée Joseph-Marie Carriat	Bourg-en-Bresse	Lyon	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Production	Conception de produits industriels	13	13
0692517L	LPO Camus-Sermenaz	Rillieux-la-Pape	Lyon	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Production	Conception de produits industriels	24	24
0420034J	Lycée Carnot	Roanne	Lyon	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Production	Conception de produits industriels	15	15
0690104N	Lycée Marcel Sembat	Vénissieux	Lyon	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Production	Conception et Réalisation de Systèmes Au	30	30
0420014M	Lycée Jacob Holtzer	Firminy	Lyon	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Production	Conception et Réalisation de Systèmes Au	15	15
0011194T	Lycée De La Plaine De L'Ain	Ambérieu-en-Bugey	Lyon	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Production	Conception et Réalisation de Systèmes Au	24	24
0691644M	Lycée Louis Armand	Villefranche-sur-Saône	Lyon	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Production	Conception et Réalisation de Systèmes Au	14	14

0690037R	Lycée La Martinière-Diderot	Lyon 1er Arrondisseme	Lyon	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Production	Contrôle industriel et régulation automati	30	30
0693654X	Lycée René Descartes	Saint-Genis-Laval	Lyon	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Production	Contrôle industriel et régulation automati	24	24
0692866R	Lycée La Martiniere Monplaisir	Lyon 8e Arrondisseme	Lyon	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Production	Bâtiment	24	24
0420043U	Lycée Jean Monnet	Saint-Etienne	Lyon	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Production	Bâtiment	15	15
0010016M	Lycée Joseph-Marie Carriat	Bourg-en-Bresse	Lyon	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Production	Bâtiment	15	15
0420043U	Lycée Jean Monnet	Saint-Etienne	Lyon	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Production	Systèmes constructifs bois et habitat	12	12
0690010L	Lycée des métiers Tony Garnier du Ba	Bron	Lyon	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Production	Fluide, énergie, domotique - option C dom	15	15
0692800U	Lycée Charlie Chaplin	Décines-Charpieu	Lyon	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Production	Assistance technique d'ingénieur	18	16
0693330V	LPO ARAGON-PICASSO	Givors	Lyon	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Production	Conception et industrialisation en microte	24	24
0420040R	Lycée Claude Lebois	Saint-Chamond	Lyon	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Production	Conception et réalisation en chaudronneri	15	15
0690128P	Lycée Edouard Branly	Lyon 5e Arrondisseme	Lyon	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Production	Electrotechnique Parcours découverte Ma	4	4
0420046X	Lycée Etienne Mimard	Saint-Etienne	Lyon	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Production	Electrotechnique	30	30
0011276G	Lycée du Val de Saône	Trévoux	Lyon	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Production	Electrotechnique	15	15
0010016M	Lycée Joseph-Marie Carriat	Bourg-en-Bresse	Lyon	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Production	Electrotechnique	24	24
0690128P	Lycée Edouard Branly	Lyon 5e Arrondisseme	Lyon	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Production	Electrotechnique	30	30
0690104N	Lycée Marcel Sembat	Vénissieux	Lyon	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Production	Electrotechnique	24	24
0422327B	Campus AGRONOVA - CFPPA	Précieux	Lyon	Public	Ministère de l'Agriculture et d	BTS - Production	Techniques et services en matériels agrico	20	20
0690040U	Lycée Hector Guimard	Lyon 7e Arrondisseme	Lyon	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Production	Fonderie - en apprentissage	3	3
0420043U	Lycée Jean Monnet	Saint-Etienne	Lyon	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Production	Traitement des matériaux - en apprentissa	3	3
0010001W	Lycée professionnel Alexandre Berard	Ambérieu-en-Bugey	Lyon	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Production	Maintenance des systèmes - option A Syst	15	15
0690037R	Lycée La Martinière-Diderot	Lyon 1er Arrondisseme	Lyon	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Production	Maintenance des systèmes - option A Syst	15	15
0420046X	Lycée Etienne Mimard	Saint-Etienne	Lyon	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Production	Maintenance des systèmes - option A Syst	3	3
0690074F	Lycée Parc Chabrieres	Oullins-Pierre-Bénite	Lyon	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Production	Maintenance des systèmes - option A Syst	16	14
0690037R	Lycée La Martinière-Diderot	Lyon 1er Arrondisseme	Lyon	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Production	Maintenance des systèmes - option A Syst	16	16
0690074F	Lycée Parc Chabrieres	Oullins-Pierre-Bénite	Lyon	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Production	Maintenance des systèmes - option B Syst	16	14
0690037R	Lycée La Martinière-Diderot	Lyon 1er Arrondisseme	Lyon	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Production	Innovations textiles - Option A : Structures	15	15
0690037R	Lycée La Martinière-Diderot	Lyon 1er Arrondisseme	Lyon	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Production	Innovations textiles - Option B : Traitemen	12	12
0690018V	Lycée professionnel Danielle Casanov	Givors	Lyon	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Production	Métiers de la mode-chaussure et maroqui	12	12
0010006B	Lycée Saint-Exupery	Valserhône	Lyon	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Production	Fluide, énergie, domotique - option B froic	12	12
0421691K	Lycée professionnel Pierre Desgrange	Andrézieux-Bouthéon	Lyon	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Production	Fluide, énergie, domotique - option B froic	15	15
0692866R	Lycée La Martiniere Monplaisir	Lyon 8e Arrondisseme	Lyon	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Production	Fluide, énergie, domotique - option B froic	16	15
0420046X	Lycée Etienne Mimard	Saint-Etienne	Lyon	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Production	Conception de produits industriels - en ap	3	3
0420014M	Lycée Jacob Holtzer	Firminy	Lyon	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Production	Conception et Réalisation de Systèmes Au	2	2
0690104N	Lycée Marcel Sembat	Vénissieux	Lyon	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Production	Conception et Réalisation de Systèmes Au	16	16
0690037R	Lycée La Martinière-Diderot	Lyon 1er Arrondisseme	Lyon	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Production	Contrôle industriel et régulation automati	15	15
0690037R	Lycée La Martinière-Diderot	Lyon 1er Arrondisseme	Lyon	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Production	Contrôle industriel et régulation automati	15	15
0420043U	Lycée Jean Monnet	Saint-Etienne	Lyon	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Production	Bâtiment - en apprentissage	15	15
0010016M	Lycée Joseph-Marie Carriat	Bourg-en-Bresse	Lyon	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Production	Bâtiment - en apprentissage	15	15
0692866R	Lycée La Martiniere Monplaisir	Lyon 8e Arrondisseme	Lyon	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Production	Bâtiment - en apprentissage	16	15
0692866R	Lycée La Martiniere Monplaisir	Lyon 8e Arrondisseme	Lyon	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Production	Travaux publics - en apprentissage	16	16
0420043U	Lycée Jean Monnet	Saint-Etienne	Lyon	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Production	Systèmes constructifs bois et habitat - en a	3	3
0691626T	Lycée professionnel Georges Lamarqu	Rillieux-la-Pape	Lyon	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Production	Développement et Réalisation Bois - en ap	15	15
0692800U	Lycée Charlie Chaplin	Décines-Charpieu	Lyon	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Production	Assistance technique d'ingénieur - en appı	16	14
0690103M	Lycée Frédéric Fays	Villeurbanne	Lyon	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Production	Conception et réalisation en chaudronneri	16	14
0420040R	Lycée Claude Lebois	Saint-Chamond	Lyon	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Production	Conception et réalisation en chaudronneri	15	15
0690128P	Lycée Edouard Branly	Lyon 5e Arrondisseme	Lyon	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Production	Electrotechnique - en apprentissage	32	30
0420046X	Lycée Etienne Mimard	Saint-Etienne	Lyon	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Production	Electrotechnique - en apprentissage	3	3
0420034J	Lycée Carnot	Roanne	Lyon	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Production	Electrotechnique - en apprentissage	15	15

0010006B	Lycée Saint-Exupery	Valserhône	Lyon	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Production	Electrotechnique - en apprentissage	12	12
0011276G	Lycée du Val de Saône	Trévoux	Lyon	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Production	Electrotechnique - en apprentissage	16	16
0690128P	Lycée Edouard Branly	Lyon 5e Arrondisseme	Lyon	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Production	Electrotechnique - en apprentissage	16	14
0690037R	Lycée La Martinière-Diderot	Lyon 1er Arrondisseme	Lyon	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Production	Métiers de la chimie	15	15
0692866R	Lycée La Martiniere Monplaisir	Lyon 8e Arrondisseme	Lyon	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Production	Métiers du géomètre-topographe et de la	24	23
0011119L	Lycée Arbez Carme	Oyonnax	Lyon	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Production	Europlastics et composites à référentiel cc	10	10
0690105P	Lycée professionnel des Métiers de l'A	Bron	Lyon	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Production	Maintenance des véhicules option véhicul	10	10
0690103M	Lycée Frédéric Fays	Villeurbanne	Lyon	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Production	Conception des processus de réalisation d	18	18
0011119L	Lycée Arbez Carme	Oyonnax	Lyon	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Production	Conception des processus de réalisation d	15	15
0010016M	Lycée Joseph-Marie Carriat	Bourg-en-Bresse	Lyon	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Production	Conception des processus de réalisation d	13	13
0420043U	Lycée Jean Monnet	Saint-Etienne	Lyon	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Production	Etude et réalisation d'agencement	13	13
0011119L	Lycée Arbez Carme	Oyonnax	Lyon	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Production	Europlastics et composites à référentiel cc	4	4
0692800U	Lycée Charlie Chaplin	Décines-Charpieu	Lyon	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Production	Maintenance des matériels de constructio	12	10
0690040U	Lycée Hector Guimard	Lyon 7e Arrondisseme	Lyon	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Production	Conception de processus de découpe et d'	15	15
0690103M	Lycée Frédéric Fays	Villeurbanne	Lyon	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Production	Architectures en Métal : conception et Réa	18	18
0693654X	Lycée René Descartes	Saint-Genis-Laval	Lyon	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Production	Métiers de la mesure	10	10
0692866R	Lycée La Martiniere Monplaisir	Lyon 8e Arrondisseme	Lyon	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Production	Management économique de la construct	24	24
0693330V	LPO ARAGON-PICASSO	Givors	Lyon	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Production	Motorisations toutes énergies	15	15
0011326L	Lycée La Boisse	La Boisse	Lyon	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Production	Cybersécurité, Informatique et réseaux, El	12	12
0421976V	Lycée Francois Mauriac-Forez	Andrézieux-Bouthéon	Lyon	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Production	Cybersécurité, Informatique et réseaux, El	15	15
0690104N	Lycée Marcel Sembat	Vénissieux	Lyon	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Production	Cybersécurité, Informatique et réseaux, El	15	15
0420027B	Lycée Georges Brassens	Rive-de-Gier	Lyon	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Production	Cybersécurité, Informatique et réseaux, El	24	24
0690128P	Lycée Edouard Branly	Lyon 5e Arrondisseme	Lyon	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Production	Cybersécurité, Informatique et réseaux, El	34	30
0690104N	Lycée Marcel Sembat	Vénissieux	Lyon	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Production	Cybersécurité, Informatique et réseaux, El	15	15
0421976V	Lycée Francois Mauriac-Forez	Andrézieux-Bouthéon	Lyon	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Production	Cybersécurité, Informatique et réseaux, El	15	15
0690128P	Lycée Edouard Branly	Lyon 5e Arrondisseme	Lyon	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Production	Cybersécurité, Informatique et réseaux, El	15	15
0690128P	Lycée Edouard Branly	Lyon 5e Arrondisseme	Lyon	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Production	Photonique : technologies et sciences de l	15	15
0692517L	LPO Camus-Sermenaz	Rillieux-la-Pape	Lyon	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Production	Construction et aménagement de véhicule	24	24
0420042T	Lycée Honore D'Urfe	Saint-Etienne	Lyon	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Production	Bioanalyses en laboratoire de contrôle	24	24
0011194T	Lycée De La Plaine De L'Ain	Ambérieu-en-Bugey	Lyon	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Production	Bioanalyses en laboratoire de contrôle	24	24
0690038S	Lycée La Martinière Duchère	Lyon 9e Arrondisseme	Lyon	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Production	Biotechnologie en recherche et en produc	26	26
0693478F	Lycée Condorcet	Saint-Priest	Lyon	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Production	Maintenance des véhicules- option véhicu	24	24
0690037R	Lycée La Martinière-Diderot	Lyon 1er Arrondisseme	Lyon	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Production	Métiers de la chimie - en apprentissage	15	15
0421691K	Lycée professionnel Pierre Desgrange	Andrézieux-Bouthéon	Lyon	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Production	Enveloppe des bâtiments : conception et r	15	15
0011119L	Lycée Arbez Carme	Oyonnax	Lyon	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Production	Europlastics et composites à référentiel cc	10	10
0690105P	Lycée professionnel des Métiers de l'A	Bron	Lyon	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Production	Maintenance des véhicules option véhicul	12	6
0011119L	Lycée Arbez Carme	Oyonnax	Lyon	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Production	Conception des processus de réalisation d	15	13
0420043U	Lycée Jean Monnet	Saint-Etienne	Lyon	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Production	Etude et réalisation d'agencement - en ap	3	3
0011119L	Lycée Arbez Carme	Oyonnax	Lyon	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Production	Europlastics et composites à référentiel cc	4	4
0692800U	Lycée Charlie Chaplin	Décines-Charpieu	Lyon	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Production	Maintenance des matériels de constructio	14	12
0690040U	Lycée Hector Guimard	Lyon 7e Arrondisseme	Lyon	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Production	Conception de processus de découpe et d'	3	3
0421691K	Lycée professionnel Pierre Desgrange	Andrézieux-Bouthéon	Lyon	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Production	Architectures en Métal : conception et Réa	15	15
0693654X	Lycée René Descartes	Saint-Genis-Laval	Lyon	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Production	Métiers de la mesure - en apprentissage	5	5
0692866R	Lycée La Martiniere Monplaisir	Lyon 8e Arrondisseme	Lyon	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Production	Management économique de la construct	15	15
0692968B	Lycée professionnel Andre Cuzin	Caluire-et-Cuire	Lyon	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Production	Finitions, aménagement des bâtiments: cc	15	15
0690128P	Lycée Edouard Branly	Lyon 5e Arrondisseme	Lyon	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Production	Maintenance des systèmes - option D mai	14	12
0421976V	Lycée Francois Mauriac-Forez	Andrézieux-Bouthéon	Lyon	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Production	Cybersécurité, Informatique et réseaux, El	2	1
0010016M	Lycée Joseph-Marie Carriat	Bourg-en-Bresse	Lyon	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Production	Cybersécurité, Informatique et réseaux, El	12	12

0690128P	Lycée Edouard Branly	Lyon 5e Arrondisseme	Lyon	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Production	Cybersécurité, Informatique et réseaux, El	16	14
0421976V	Lycée Francois Mauriac-Forez	Andrézieux-Bouthéon	Lyon	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Production	Cybersécurité, Informatique et réseaux, El	3	2
0690128P	Lycée Edouard Branly	Lyon 5e Arrondisseme	Lyon	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Production	Cybersécurité, Informatique et réseaux, El	16	14
0692517L	LPO Camus-Sermenaz	Rillieux-la-Pape	Lyon	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Production	Construction et aménagement de véhicule	2	2
0420079H	Lycée professionnel ETIENNE MIMARI	Saint-Etienne	Lyon	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Production	Maintenance des véhicules- option véhicu	15	15
0693478F	Lycée Condorcet	Saint-Priest	Lyon	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Production	Maintenance des véhicules- option véhicu	16	6
0690092A	Lycée professionnel du 1er Film	Lyon 8e Arrondisseme	Lyon	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Métiers de l'esthétique-cosmétique-parfu	24	24
0690040U	Lycée Hector Guimard	Lyon 7e Arrondisseme	Lyon	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Prothésiste dentaire	15	12
0690092A	Lycée professionnel du 1er Film	Lyon 8e Arrondisseme	Lyon	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Métiers de la coiffure	12	12
0420013L	Lycée Albert Camus	Firminy	Lyon	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Services et prestations des secteurs sanita	24	24
0692717D	Lycée Jacques Brel	Vénissieux	Lyon	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Opticien-Lunetier	12	12
0690023A	Lycée Ampère	Lyon 2e Arrondisseme	Lyon	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Professions immobilières	40	35
0690042W	Lycée Colbert	Lyon 8e Arrondisseme	Lyon	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Professions immobilières	32	32
0010006B	Lycée Saint-Exupery	Valserhône	Lyon	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Professions immobilières	18	18
0692517L	LPO Camus-Sermenaz	Rillieux-la-Pape	Lyon	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Assurance	35	35
0420044V	Lycée Simone Weil	Saint-Priest-en-Jarez	Lyon	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Assurance	30	30
0690038S	Lycée La Martinière Duchère	Lyon 9e Arrondisseme	Lyon	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Communication	35	35
0690276A	CNED	Lyon 4e Arrondisseme	Lyon	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Communication	5000	3200
0693478F	Lycée Condorcet	Saint-Priest	Lyon	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Communication	35	35
0420042T	Lycée Honore D'Urfe	Saint-Etienne	Lyon	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Communication	24	24
0690038S	Lycée La Martinière Duchère	Lyon 9e Arrondisseme	Lyon	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Services informatiques aux organisations	48	48
0420027B	Lycée Georges Brassens	Rive-de-Gier	Lyon	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Services informatiques aux organisations	36	36
0692717D	Lycée Jacques Brel	Vénissieux	Lyon	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Services informatiques aux organisations	24	24
0420044V	Lycée Simone Weil	Saint-Priest-en-Jarez	Lyon	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Services informatiques aux organisations	30	30
0010016M	Lycée Joseph-Marie Carriat	Bourg-en-Bresse	Lyon	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Services informatiques aux organisations	23	23
0690038S	Lycée La Martinière Duchère	Lyon 9e Arrondisseme	Lyon	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Economie sociale familiale	36	36
0420042T	Lycée Honore D'Urfe	Saint-Etienne	Lyon	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Economie sociale familiale	24	24
0690042W	Lycée Colbert	Lyon 8e Arrondisseme	Lyon	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Tourisme	59	59
0010072Y	Lycée International	Ferney-Voltaire	Lyon	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Tourisme	24	24
0690093B	Lycée professionnel Helene Boucher	Vénissieux	Lyon	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Métiers des Services à l'environnement	24	24
0690042W	Lycée Colbert	Lyon 8e Arrondisseme	Lyon	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Comptabilité et gestion	35	35
0690132U	Lycée Pierre Brossolette	Villeurbanne	Lyon	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Comptabilité et gestion	35	32
0420043U	Lycée Jean Monnet	Saint-Etienne	Lyon	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Comptabilité et gestion	35	34
0420033H	Lycée Albert Thomas	Roanne	Lyon	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Comptabilité et gestion	12	12
0010016M	Lycée Joseph-Marie Carriat	Bourg-en-Bresse	Lyon	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Comptabilité et gestion	35	35
0420042T	Lycée Honore D'Urfe	Saint-Etienne	Lyon	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Comptabilité et gestion	24	24
0690074F	Lycée Parc Chabrieres	Oullins-Pierre-Bénite	Lyon	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Comptabilité et gestion	35	33
0690038S	Lycée La Martinière Duchère	Lyon 9e Arrondisseme	Lyon	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Comptabilité et gestion	70	70
0690092A	Lycée professionnel du 1er Film	Lyon 8e Arrondisseme	Lyon	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Métiers de l'esthétique-cosmétique-parfu	3	3
0690040U	Lycée Hector Guimard	Lyon 7e Arrondisseme	Lyon	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Prothésiste dentaire - en apprentissage	15	12
0690092A	Lycée professionnel du 1er Film	Lyon 8e Arrondisseme	Lyon	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Métiers de la coiffure - en apprentissage	3	3
0420013L	Lycée Albert Camus	Firminy	Lyon	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Services et prestations des secteurs sanita	3	3
0010014K	Lycée Edgar Quinet	Bourg-en-Bresse	Lyon	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Services et prestations des secteurs sanita	24	24
0692717D	Lycée Jacques Brel	Vénissieux	Lyon	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Opticien-Lunetier - en apprentissage	12	12
0010006B	Lycée Saint-Exupery	Valserhône	Lyon	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Professions immobilières - en apprentissa	4	4
0693478F	Lycée Condorcet	Saint-Priest	Lyon	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Communication - en apprentissage	5	5
0420042T	Lycée Honore D'Urfe	Saint-Etienne	Lyon	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Communication - en apprentissage	5	5
0010072Y	Lycée International	Ferney-Voltaire	Lyon	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Tourisme - en apprentissage	4	4

0420043U	Lycée Jean Monnet	Saint-Etienne	Lyon	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Comptabilité et gestion - en apprentissage	3	3
0420042T	Lycée Honore D'Urfe	Saint-Etienne	Lyon	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Comptabilité et gestion - en apprentissage	5	5
0693734J	Lycée Aiguerande	Belleville-en-Beaujolais	Lyon	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Comptabilité et gestion - en apprentissage	24	24
0420033H	Lycée Albert Thomas	Roanne	Lyon	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Comptabilité et gestion - en apprentissage	15	15
0010016M	Lycée Joseph-Marie Carriat	Bourg-en-Bresse	Lyon	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Comptabilité et gestion - en apprentissage	25	20
0690038S	Lycée La Martinière Duchère	Lyon 9e Arrondisseme	Lyon	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Comptabilité et gestion - en apprentissage	17	17
0690029G	Lycée Lacassagne	Lyon 3e Arrondisseme	Lyon	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Négociation et digitalisation de la Relation	35	35
0692717D	Lycée Jacques Brel	Vénissieux	Lyon	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Négociation et digitalisation de la Relation	35	35
0690038S	Lycée La Martinière Duchère	Lyon 9e Arrondisseme	Lyon	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Négociation et digitalisation de la Relation	35	35
0690074F	Lycée Parc Chabrieres	Oullins-Pierre-Bénite	Lyon	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Négociation et digitalisation de la Relation	35	33
0690042W	Lycée Colbert	Lyon 8e Arrondisseme	Lyon	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Négociation et digitalisation de la Relation	35	35
0690276A	CNED	Lyon 4e Arrondisseme	Lyon	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Négociation et digitalisation de la Relation	4000	2000
0420042T	Lycée Honore D'Urfe	Saint-Etienne	Lyon	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Négociation et digitalisation de la Relation	34	34
0420033H	Lycée Albert Thomas	Roanne	Lyon	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Négociation et digitalisation de la Relation	32	32
0690046A	Lycée professionnel Louise Labé	Lyon 7e Arrondisseme	Lyon	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Support à l'action managériale	30	30
0420033H	Lycée Albert Thomas	Roanne	Lyon	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Support à l'action managériale	24	24
0690032K	Lycée Juliette Récamier	Lyon 2e Arrondisseme	Lyon	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Support à l'action managériale	34	34
0690276A	CNED	Lyon 4e Arrondisseme	Lyon	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Support à l'action managériale	2400	1200
0420042T	Lycée Honore D'Urfe	Saint-Etienne	Lyon	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Support à l'action managériale	35	35
0010014K	Lycée Edgar Quinet	Bourg-en-Bresse	Lyon	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Support à l'action managériale	35	30
0690042W	Lycée Colbert	Lyon 8e Arrondisseme	Lyon	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Support à l'action managériale	32	32
0690038S	Lycée La Martinière Duchère	Lyon 9e Arrondisseme	Lyon	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Support à l'action managériale	35	35
0690038S	Lycée La Martinière Duchère	Lyon 9e Arrondisseme	Lyon	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Gestion de la PME	35	35
0692517L	LPO Camus-Sermenaz	Rillieux-la-Pape	Lyon	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Gestion de la PME	35	35
0692800U	Lycée Charlie Chaplin	Décines-Charpieu	Lyon	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Gestion de la PME	35	35
0420043U	Lycée Jean Monnet	Saint-Etienne	Lyon	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Gestion de la PME	22	22
0420033H	Lycée Albert Thomas	Roanne	Lyon	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Gestion de la PME	12	12
0010034G	Lycée Paul Painleve	Oyonnax	Lyon	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Gestion de la PME	18	18
0010014K	Lycée Edgar Quinet	Bourg-en-Bresse	Lyon	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Gestion de la PME	30	30
0690085T	Lycée René Cassin	Tarare	Lyon	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Gestion de la PME	24	24
0693504J	Lycée Francois Rabelais	Dardilly	Lyon	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Management en hôtellerie restauration	72	72
0690097F	Lycée Claude Bernard	Villefranche-sur-Saône	Lyon	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Management Commercial Opérationnel	24	24
0693044J	Lycée Jean-Paul Sartre	Bron	Lyon	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Management Commercial Opérationnel	35	35
0420013L	Lycée Albert Camus	Firminy	Lyon	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Management Commercial Opérationnel	35	35
0690276A	CNED	Lyon 4e Arrondisseme	Lyon	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Management Commercial Opérationnel	4800	2400
0693330V	LPO ARAGON-PICASSO	Givors	Lyon	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Management Commercial Opérationnel	24	24
0010016M	Lycée Joseph-Marie Carriat	Bourg-en-Bresse	Lyon	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Management Commercial Opérationnel	35	35
0690132U	Lycée Pierre Brossolette	Villeurbanne	Lyon	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Management Commercial Opérationnel	35	32
0690032K	Lycée Juliette Récamier	Lyon 2e Arrondisseme	Lyon	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Management Commercial Opérationnel	36	34
0690107S	Lycée professionnel Alfred De Musset	Villeurbanne	Lyon	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Gestion des transports et logistique associ	32	32
0011118K	Lycée professionnel des métiers Gabr	Bourg-en-Bresse	Lyon	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Gestion des transports et logistique associ	24	24
0420040R	Lycée Claude Lebois	Saint-Chamond	Lyon	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Gestion des transports et logistique associ	18	18
0692517L	LPO Camus-Sermenaz	Rillieux-la-Pape	Lyon	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Management opérationnel de la sécurité	20	20
0690097F	Lycée Claude Bernard	Villefranche-sur-Saône	Lyon	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Commerce International	24	24
0420043U	Lycée Jean Monnet	Saint-Etienne	Lyon	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Commerce International	35	35
0690035N	Lycée Auguste et Louis Lumière	Lyon 8e Arrondisseme	Lyon	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Commerce International	35	35
0690276A	CNED	Lyon 4e Arrondisseme	Lyon	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Commerce International	4800	2400
0690038S	Lycée La Martinière Duchère	Lyon 9e Arrondisseme	Lyon	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Commerce International	35	35

0690023A	Lycée Ampère	Lyon 2e Arrondisseme	Lyon	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Commerce International	40	35
0420027B	Lycée Georges Brassens	Rive-de-Gier	Lyon	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Conseil et commercialisation de solutions	18	18
0693619J	Lycée Robert Doisneau	Vaulx-en-Velin	Lyon	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Conseil et commercialisation de solutions	32	32
0420018S	Lycée Beauregard	Montbrison	Lyon	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Conseil et commercialisation de solutions	15	15
0011194T	Lycée De La Plaine De L'Ain	Ambérieu-en-Bugey	Lyon	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Conseil et commercialisation de solutions	24	24
0010014K	Lycée Edgar Quinet	Bourg-en-Bresse	Lyon	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Collaborateur juriste notarial	24	24
0693044J	Lycée Jean-Paul Sartre	Bron	Lyon	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Banque	35	35
0421788R	Lycée du Forez	Feurs	Lyon	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Banque	24	24
0690038S	Lycée La Martinière Duchère	Lyon 9e Arrondisseme	Lyon	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Biologie médicale	30	30
0420079H	Lycée professionnel ETIENNE MIMARI	Saint-Etienne	Lyon	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Etudes de réalisation d'un projet de comm	15	15
0011276G	Lycée du Val de Saône	Trévoux	Lyon	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Négociation et digitalisation de la Relation	15	15
0010034G	Lycée Paul Painleve	Oyonnax	Lyon	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Négociation et digitalisation de la Relation	25	20
0422327B	Campus AGRONOVA - CFPPA	Précieux	Lyon	Public	Ministère de l'Agriculture et d	BTS - Services	Négociation et digitalisation de la Relation	20	20
0690029G	Lycée Lacassagne	Lyon 3e Arrondisseme	Lyon	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Négociation et digitalisation de la Relation	25	20
0010016M	Lycée Joseph-Marie Carriat	Bourg-en-Bresse	Lyon	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Négociation et digitalisation de la Relation	22	22
0420042T	Lycée Honore D'Urfe	Saint-Etienne	Lyon	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Négociation et digitalisation de la Relation	10	10
0420033H	Lycée Albert Thomas	Roanne	Lyon	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Négociation et digitalisation de la Relation	20	20
0690042W	Lycée Colbert	Lyon 8e Arrondisseme	Lyon	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Négociation et digitalisation de la Relation	24	18
0420042T	Lycée Honore D'Urfe	Saint-Etienne	Lyon	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Support à l'action managériale - en apprer	5	5
0010014K	Lycée Edgar Quinet	Bourg-en-Bresse	Lyon	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Support à l'action managériale - en apprer	5	5
0692390Y	EREA de Villeurbanne	Villeurbanne	Lyon	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Support à l'action managériale - en apprer	14	12
0420033H	Lycée Albert Thomas	Roanne	Lyon	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Support à l'action managériale - en apprer	5	5
0420043U	Lycée Jean Monnet	Saint-Etienne	Lyon	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Gestion de la PME - en apprentissage	3	3
0420033H	Lycée Albert Thomas	Roanne	Lyon	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Gestion de la PME - en apprentissage	12	12
0692800U	Lycée Charlie Chaplin	Décines-Charpieu	Lyon	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Gestion de la PME - en apprentissage	17	15
0010014K	Lycée Edgar Quinet	Bourg-en-Bresse	Lyon	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Gestion de la PME - en apprentissage	24	24
0690085T	Lycée René Cassin	Tarare	Lyon	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Gestion de la PME - en apprentissage	24	24
0010006B	Lycée Saint-Exupery	Valserhône	Lyon	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Management en hôtellerie restauration - e	15	15
0421736J	Lycée professionnel Hotelier	Saint-Chamond	Lyon	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Management en hôtellerie restauration - e	15	15
0694480V	GRETA-CFA Hôtellerie-Restauration-A	Dardilly	Lyon	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Management en hôtellerie restauration - e	30	30
0422327B	Campus AGRONOVA - CFPPA	Précieux	Lyon	Public	Ministère de l'Agriculture et d	BTS - Services	Management Commercial Opérationnel - (	20	20
0010016M	Lycée Joseph-Marie Carriat	Bourg-en-Bresse	Lyon	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Management Commercial Opérationnel - (	25	20
0010034G	Lycée Paul Painleve	Oyonnax	Lyon	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Management Commercial Opérationnel - (	25	20
0420013L	Lycée Albert Camus	Firminy	Lyon	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Management Commercial Opérationnel - (	3	3
0690097F	Lycée Claude Bernard	Villefranche-sur-Saône	Lyon	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Management Commercial Opérationnel - (	16	16
0690132U	Lycée Pierre Brossolette	Villeurbanne	Lyon	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Management Commercial Opérationnel - (	18	18
0420034J	Lycée Carnot	Roanne	Lyon	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Gestion des transports et logistique associ	17	17
0692517L	LPO Camus-Sermenaz	Rillieux-la-Pape	Lyon	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Management opérationnel de la sécurité -	15	15
0690038S	Lycée La Martinière Duchère	Lyon 9e Arrondisseme	Lyon	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Commerce International - en apprentissag	17	17
0693044J	Lycée Jean-Paul Sartre	Bron	Lyon	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Banque - en apprentissage	20	20
0690038S	Lycée La Martinière Duchère	Lyon 9e Arrondisseme	Lyon	Public	Ministère de l'Education natio	BTS - Services	Biologie médicale - en apprentissage	16	16
0690250X	Lycée agricole Lyon-Dardilly	Dardilly	Lyon	Public	Ministère de l'Agriculture et d	BTS - Agricole	Aménagements paysagers	32	32
0422327B	Campus AGRONOVA - CFPPA	Précieux	Lyon	Public	Ministère de l'Agriculture et d	BTS - Agricole	Génie des équipements agricoles - en appı	20	20
0690275Z	Lycée professionnel agricole viticole d	Belleville-en-Beaujolais	Lyon	Public	Ministère de l'Agriculture et d	BTS - Agricole	Viticulture-Oenologie - en apprentissage	19	16
0422283D	CFPPA de Roanne - Noiretable	Noirétable	Lyon	Public	Ministère de l'Agriculture et d	BTS - Agricole	Gestion forestière - en apprentissage	24	24
0694377H	CFPPA d'Ecully	Ecully	Lyon	Public	Ministère de l'Agriculture et d	BTS - Agricole	Aménagements paysagers - en apprentissa	60	50
0422326A	CFPPA de Montravel	Villars	Lyon	Public	Ministère de l'Agriculture et d	BTS - Agricole	Aménagements paysagers - en apprentissa	30	30
0422329D	Site de Roanne du CFPPA Roanne	Perreux	Lyon	Public	Ministère de l'Agriculture et d	BTS - Agricole	Aménagements paysagers - en apprentissa	30	30

0011446S	CFPPA de Cibeins	Misérieux	Lyon	Public	Ministère de l'Agriculture et d	BTS - Agricole	Aquaculture - en apprentissage	24	24
0690250X	Lycée agricole Lyon-Dardilly	Dardilly	Lyon	Public	Ministère de l'Agriculture et d	BTS - Agricole	Technico-commercial - Spécialité univers j	32	32
0010059J	Lycée d'enseignement général, techni	Misérieux	Lyon	Public	Ministère de l'Agriculture et d	BTS - Agricole	Technico-commercial - Spécialité univers j	27	27
0690279D	EPL Lyon St Genis Laval - Lycée André	Saint-Genis-Laval	Lyon	Public	Ministère de l'Agriculture et d	BTS - Agricole	Analyses biologiques, biotechnologiques, a	37	37
0010819K	Lycée agricole Les Sardieres	Bourg-en-Bresse	Lyon	Public	Ministère de l'Agriculture et d	BTS - Agricole	QUalité, ALimentation, Innovation et Maît	38	32
0421078U	Lycée agricole Roanne-Cherve	Perreux	Lyon	Public	Ministère de l'Agriculture et d	BTS - Agricole	Analyse, conduite et stratégie de l'entrepr	24	24
0010059J	Lycée d'enseignement général, techni	Misérieux	Lyon	Public	Ministère de l'Agriculture et d	BTS - Agricole	Métiers de l'élevage: développement, pro	27	27
0422327B	Campus AGRONOVA - CFPPA	Précieux	Lyon	Public	Ministère de l'Agriculture et d	BTS - Agricole	Technico-commercial - Spécialité biens et	20	20
0690275Z	Lycée professionnel agricole viticole d	Belleville-en-Beaujolais	Lyon	Public	Ministère de l'Agriculture et d	BTS - Agricole	Technico-commercial - Spécialité vins, bièı	19	16
0422327B	Campus AGRONOVA - CFPPA	Précieux	Lyon	Public	Ministère de l'Agriculture et d	BTS - Agricole	Technico-commercial - Spécialité vins, bièı	20	20
0422327B	Campus AGRONOVA - CFPPA	Précieux	Lyon	Public	Ministère de l'Agriculture et d	BTS - Agricole	Technico-commercial - Spécialité alimenta	20	20
0422327B	Campus AGRONOVA - CFPPA	Précieux	Lyon	Public	Ministère de l'Agriculture et d	BTS - Agricole	Technico-commercial - Spécialité univers j	20	20
0011446S	CFPPA de Cibeins	Misérieux	Lyon	Public	Ministère de l'Agriculture et d	BTS - Agricole	Technico-commercial - Spécialité univers j	24	24
0422327B	Campus AGRONOVA - CFPPA	Précieux	Lyon	Public	Ministère de l'Agriculture et d	BTS - Agricole	Technico-commercial - Spécialité produit c	20	20
0422326A	CFPPA de Montravel	Villars	Lyon	Public	Ministère de l'Agriculture et d	BTS - Agricole	Métiers du Végétal : Alimentation, Ornem	30	30
0690279D	EPL Lyon St Genis Laval - Lycée André	Saint-Genis-Laval	Lyon	Public	Ministère de l'Agriculture et d	BTS - Agricole	Analyses biologiques, biotechnologiques, a	24	22
0011444P	CFPPA de Bourg en Bresse	Bourg-en-Bresse	Lyon	Public	Ministère de l'Agriculture et d	BTS - Agricole	QUalité, ALimentation, Innovation et Maît	16	12
0422327B	Campus AGRONOVA - CFPPA	Précieux	Lyon	Public	Ministère de l'Agriculture et d	BTS - Agricole	QUalité, ALimentation, Innovation et Maît	20	20
0011444P	CFPPA de Bourg en Bresse	Bourg-en-Bresse	Lyon	Public	Ministère de l'Agriculture et d	BTS - Agricole	Analyse, conduite et stratégie de l'entrepr	24	20
0422328C	CAMPUS AGRONOVA CFPPA - Site de	Saint-Genest-Malifaux	Lyon	Public	Ministère de l'Agriculture et d	BTS - Agricole	Analyse, conduite et stratégie de l'entrepr	20	20
0422329D	Site de Roanne du CFPPA Roanne	Perreux	Lyon	Public	Ministère de l'Agriculture et d	BTS - Agricole	Analyse, conduite et stratégie de l'entrepr	30	30
0422327B	Campus AGRONOVA - CFPPA	Précieux	Lyon	Public	Ministère de l'Agriculture et d	BTS - Agricole	Analyse, conduite et stratégie de l'entrepr	20	20
0011446S	CFPPA de Cibeins	Misérieux	Lyon	Public	Ministère de l'Agriculture et d	BTS - Agricole	Analyse, conduite et stratégie de l'entrepr	24	24
0011444P	CFPPA de Bourg en Bresse	Bourg-en-Bresse	Lyon	Public	Ministère de l'Agriculture et d	BTS - Agricole	Métiers de l'élevage: développement, pro	24	20
0690038S	Lycée La Martinière Duchère	Lyon 9e Arrondisseme	Lyon	Public	Ministère de l'Education natio	DCG	Diplôme de Comptabilité et de Gestion	40	40
0692437Z	Université Jean Moulin Lyon 3	Lyon 8e Arrondisseme	Lyon	Public	Ministère de l'Enseignement s	DCG	Diplôme de Comptabilité et de Gestion DU	130	130
0420042T	Lycée Honore D'Urfe	Saint-Etienne	Lyon	Public	Ministère de l'Education natio	DCG	Diplôme de Comptabilité et de Gestion	28	28
0690037R	Lycée La Martinière-Diderot	Lyon 1er Arrondisseme	Lyon	Public	Ministère de l'Education natio	DN MADE	Espace Spécialité : Conception spatiale et	16	16
0420043U	Lycée Jean Monnet	Saint-Etienne	Lyon	Public	Ministère de l'Education natio	DN MADE	Espace Spécialité : Espace à vivre : architec	16	16
0690037R	Lycée La Martinière-Diderot	Lyon 1er Arrondisseme	Lyon	Public	Ministère de l'Education natio	DN MADE	Événement Spécialité : Design expérientie	15	15
0690037R	Lycée La Martinière-Diderot	Lyon 1er Arrondisseme	Lyon	Public	Ministère de l'Education natio	DN MADE	Graphisme Spécialité : Design graphique, i	15	15
0690037R	Lycée La Martinière-Diderot	Lyon 1er Arrondisseme	Lyon	Public	Ministère de l'Education natio	DN MADE	Matériaux Spécialité : Recherche et créatic	16	16
0690037R	Lycée La Martinière-Diderot	Lyon 1er Arrondisseme	Lyon	Public	Ministère de l'Education natio	DN MADE	Mode Spécialité : Laboratoire de design : p	16	16
0690037R	Lycée La Martinière-Diderot	Lyon 1er Arrondisseme	Lyon	Public	Ministère de l'Education natio	DN MADE	Numérique Spécialité : Graphisme animé e	15	15
0420043U	Lycée Jean Monnet	Saint-Etienne	Lyon	Public	Ministère de l'Education natio	DN MADE	Objet Spécialité : Usages, matériaux et pro	16	16
0690037R	Lycée La Martinière-Diderot	Lyon 1er Arrondisseme	Lyon	Public	Ministère de l'Education natio	DN MADE	Objet Spécialité : Savoir-faire/produit/innc	16	16
0690037R	Lycée La Martinière-Diderot	Lyon 1er Arrondisseme	Lyon	Public	Ministère de l'Education natio	DN MADE	Spectacle Spécialité : Costume formes-cou	16	16
0690032K	Lycée Juliette Récamier	Lyon 2e Arrondisseme	Lyon	Public	Ministère de l'Education natio	FCIL	FCIL classe passerelle BTS	25	5
0420013L	Lycée Albert Camus	Firminy	Lyon	Public	Ministère de l'Education natio	FCIL	FCIL Secrétariat médical	15	15
0692517L	LPO Camus-Sermenaz	Rillieux-la-Pape	Lyon	Public	Ministère de l'Education natio	FCIL	FCIL Agent de sécurité en milieu hospitalie	12	12
0420074C	Lycée professionnel Albert Camus	Firminy	Lyon	Public	Ministère de l'Education natio	FCIL	FCIL Assistant.e comptable	12	12
0690281F	Lycée professionnel Joseph-Marie Jac	Oullins-Pierre-Bénite	Lyon	Public	Ministère de l'Education natio	FCIL	FCIL Techniques spécifiques Couture et Lu	15	15
0690128P	Lycée Edouard Branly	Lyon 5e Arrondisseme	Lyon	Public	Ministère de l'Education natio	FCIL	FCIL Technicien polyvalent dans les systèm	12	12
0422328C	CAMPUS AGRONOVA CFPPA - Site de	Saint-Genest-Malifaux	Lyon	Public	Ministère de l'Agriculture et d	Certificat de Spécialisatior	Conduite de productions en agriculture bi	20	20
0422326A	CFPPA de Montravel	Villars	Lyon	Public	Ministère de l'Agriculture et d	Certificat de Spécialisatior	Constructions paysagères - en apprentissa	15	15
0422329D	Site de Roanne du CFPPA Roanne	Perreux	Lyon	Public	Ministère de l'Agriculture et d	Certificat de Spécialisatior	Constructions paysagères - en apprentissa	12	12
0422327B	Campus AGRONOVA - CFPPA	Précieux	Lyon	Public	Ministère de l'Agriculture et d	Certificat de Spécialisatior	Production, transformation et commercial	20	20
0422327B	Campus AGRONOVA - CFPPA	Précieux	Lyon	Public	Ministère de l'Agriculture et d	Certificat de Spécialisatior	Technicien spécialisé en transformation la	20	20

0422327B	Campus AGRONOVA - CFPPA	Précieux	Lyon	Public	Ministère de l'Agriculture et d	Certificat de Spécialisatio	Conduite d'un élevage bovin lait - en appr	20	20
0011444P	CFPPA de Bourg en Bresse	Bourg-en-Bresse	Lyon	Public	Ministère de l'Agriculture et d	Certificat de Spécialisatio	Conduite d'un élevage bovin lait - en appr	10	8
0422326A	CFPPA de Montravel	Villars	Lyon	Public	Ministère de l'Agriculture et d	Certificat de Spécialisatio	Conduites de productions maraîchères - e	15	15
0422283D	CFPPA de Roanne - Noiretable	Noirétable	Lyon	Public	Ministère de l'Agriculture et d	Certificat de Spécialisatio	Pilote de machines de bûcheronnage - en	12	12
0422327B	Campus AGRONOVA - CFPPA	Précieux	Lyon	Public	Ministère de l'Agriculture et d	Certificat de Spécialisatio	Responsable d'une unité de méthanisatio	20	20
0422329D	Site de Roanne du CFPPA Roanne	Perreux	Lyon	Public	Ministère de l'Agriculture et d	Certificat de Spécialisatio	Arboriste-grimpeur - en apprentissage	18	18
0011444P	CFPPA de Bourg en Bresse	Bourg-en-Bresse	Lyon	Public	Ministère de l'Agriculture et d	Certificat de Spécialisatio	Conduite d'un élevage de production avic	10	8
0693330V	LPO ARAGON-PICASSO	Givors	Lyon	Public	Ministère de l'Education natio	Certificat de Spécialisatio	Cybersécurité	12	12
0011326L	Lycée La Boisse	La Boisse	Lyon	Public	Ministère de l'Education natio	Certificat de Spécialisatio	Cybersécurité	12	12
0421691K	Lycée professionnel Pierre Desgrange	Andrézieux-Bouthéon	Lyon	Public	Ministère de l'Education natio	Certificat de Spécialisatio	Production et réparation de produits élect	15	15
0690129R	Lycée professionnel Edmond Labbe	Oullins-Pierre-Bénite	Lyon	Public	Ministère de l'Education natio	Certificat de Spécialisatio	Production et réparation de produits élect	12	12
0420029D	Lycée professionnel des métiers René	Rive-de-Gier	Lyon	Public	Ministère de l'Education natio	Certificat de Spécialisatio	Services numériques aux organisations	15	15
0690035N	Lycée Auguste et Louis Lumière	Lyon 8e Arrondisseme	Lyon	Public	Ministère de l'Education natio	Certificat de Spécialisatio	Encadrement secteur sportif option multi-	12	12
0420049A	Lycée professionnel Benoit Charvet	Saint-Etienne	Lyon	Public	Ministère de l'Education natio	Certificat de Spécialisatio	Encadrement secteur sportif option multi-	20	20
0694480V	GRETA-CFA Hôtellerie-Restauration-A	Dardilly	Lyon	Public	Ministère de l'Education natio	Certificat de Spécialisatio	Accueil-réception - en apprentissage	12	12
0691644M	Lycée Louis Armand	Villefranche-sur-Saône	Lyon	Public	Ministère de l'Education natio	Certificat de Spécialisatio	Maintenance des installations oléohydrau	12	9
0690129R	Lycée professionnel Edmond Labbe	Oullins-Pierre-Bénite	Lyon	Public	Ministère de l'Education natio	Certificat de Spécialisatio	Production et réparation de produits élect	15	15
0694480V	GRETA-CFA Hôtellerie-Restauration-A	Dardilly	Lyon	Public	Ministère de l'Education natio	Certificat de Spécialisatio	Sommellerie - en apprentissage	12	12
0420008F	Lycée Jérémie DE LA RUE	Charlieu	Lyon	Public	Ministère de l'Education natio	Certificat de Spécialisatio	Technicien(ne) en tuyauterie - en apprenti	3	3
0693094N	Lycée professionnel Fernand Forest	Saint-Priest	Lyon	Public	Ministère de l'Education natio	Certificat de Spécialisatio	Technicien(ne) en tuyauterie - en apprenti	12	12
0690093B	Lycée professionnel Helene Boucher	Vénissieux	Lyon	Public	Ministère de l'Education natio	Certificat de Spécialisatio	Métiers du bar - en apprentissage	12	12
0690035N	Lycée Auguste et Louis Lumière	Lyon 8e Arrondisseme	Lyon	Public	Ministère de l'Education natio	Certificat de Spécialisatio	Encadrement secteur sportif option multi-	5	5

2026

RÉGION ACADÉMIQUE
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES
Liberté
Égalité
Fraternité

Annexe 3 : Capacités d'accueil des CPGE

Code UAI	Etablissement	Ville	Académie	Type contrat	Ministère de	Libellé domaine	Libellé spécialité/mention	Capacité Accueil Totale	Nombre de places proposées sur Parcoursup
0630020E	Lycée Sidoine Apollinaire	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l	Classe préparatoire économique et	ECT - Option technologique	24	24
0630018C	Lycée Blaise Pascal	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l	Classe préparatoire économique et	ECG	24	24
0630018C	Lycée Blaise Pascal	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l	Classe préparatoire économique et	ECG	24	24
0630018C	Lycée Blaise Pascal	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l	Classe préparatoire économique et	ECG	24	24
0630018C	Lycée Blaise Pascal	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l	Classe préparatoire économique et	ECG	24	24
0630018C	Lycée Blaise Pascal	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l	Classe préparatoire littéraire	Lettres	96	96
0030025L	Lycée Madame De Stael	Montluçon	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l	Classe préparatoire littéraire	Lettres	30	30
0630077S	Lycée Ambroise Brugiere	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l	Classe préparatoire littéraire	B/L - Lettres et sciences sociales	40	39
0630018C	Lycée Blaise Pascal	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l	Classe préparatoire scientifique	MPSI	96	96
0630021F	Lycée La Fayette	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l	Classe préparatoire scientifique	MPSI	24	24
0630018C	Lycée Blaise Pascal	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l	Classe préparatoire scientifique	PCSI	96	96
0630021F	Lycée La Fayette	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l	Classe préparatoire scientifique	PCSI	24	24
0630069H	Lycée Jean Zay	Thiers	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l	Classe préparatoire scientifique	PTSI	24	24
0030026M	Lycée Paul Constans	Montluçon	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l	Classe préparatoire scientifique	PTSI	24	24
0630021F	Lycée La Fayette	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l	Classe préparatoire scientifique	TSI	24	24
0630018C	Lycée Blaise Pascal	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l	Classe préparatoire scientifique	BCPST	48	48
0630984C	LEGTPA Louis Pasteur (Clermont-Marm	Lempdes	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l	Classe préparatoire scientifique	BCPST	35	35
0630021F	Lycée La Fayette	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l	Classe préparatoire scientifique	MP2I	24	24
0380029A	Lycée Les Eaux Claires	Grenoble	Grenoble	Public	Ministère de l	Classe préparatoire économique et	ECT - Option technologique	24	24
0380027Y	Lycée Champollion	Grenoble	Grenoble	Public	Ministère de l	Classe préparatoire économique et	ECG	24	24
0740003B	Lycée Berthollet	Annecy	Grenoble	Public	Ministère de l	Classe préparatoire économique et	ECG	24	24
0740003B	Lycée Berthollet	Annecy	Grenoble	Public	Ministère de l	Classe préparatoire économique et	ECG	24	24
0740003B	Lycée Berthollet	Annecy	Grenoble	Public	Ministère de l	Classe préparatoire économique et	ECG	24	24
0740003B	Lycée Berthollet	Annecy	Grenoble	Public	Ministère de l	Classe préparatoire économique et	ECG	24	24
0260035X	Lycée CAMILLE VERNET	Valence	Grenoble	Public	Ministère de l	Classe préparatoire économique et	ECG	24	24
0380027Y	Lycée Champollion	Grenoble	Grenoble	Public	Ministère de l	Classe préparatoire économique et	ECG	24	24
0380027Y	Lycée Champollion	Grenoble	Grenoble	Public	Ministère de l	Classe préparatoire économique et	ECG	24	24
0260035X	Lycée CAMILLE VERNET	Valence	Grenoble	Public	Ministère de l	Classe préparatoire économique et	ECG	24	24
0380027Y	Lycée Champollion	Grenoble	Grenoble	Public	Ministère de l	Classe préparatoire économique et	ECG	24	24
0380027Y	Lycée Champollion	Grenoble	Grenoble	Public	Ministère de l	Classe préparatoire littéraire	Lettres	96	96
0740003B	Lycée Berthollet	Annecy	Grenoble	Public	Ministère de l	Classe préparatoire littéraire	Lettres	48	48
0380032D	Lycée polyvalent Emmanuel Mounier	Grenoble	Grenoble	Public	Ministère de l	Classe préparatoire littéraire	B/L - Lettres et sciences sociales	36	36
0260035X	Lycée CAMILLE VERNET	Valence	Grenoble	Public	Ministère de l	Classe préparatoire scientifique	MPSI	45	45
0730013T	Lycée Vaugelas	Chambéry	Grenoble	Public	Ministère de l	Classe préparatoire scientifique	MPSI	45	45
0381513N	Ecole des Pupilles de l'Air - lycée de la d	Montbonnot-Saint-M	Grenoble	Public	Ministère des	Classe préparatoire scientifique	MPSI	30	30
0740003B	Lycée Berthollet	Annecy	Grenoble	Public	Ministère de l	Classe préparatoire scientifique	MPSI	72	72

0380027Y	Lycée Champollion	Grenoble	Grenoble	Public	Ministère de l'	Classe préparatoire scientifique	MPSI	144	144
0260035X	Lycée CAMILLE VERNET	Valence	Grenoble	Public	Ministère de l'	Classe préparatoire scientifique	PCSI	30	30
0730013T	Lycée Vaugelas	Chambéry	Grenoble	Public	Ministère de l'	Classe préparatoire scientifique	PCSI	45	45
0740003B	Lycée Berthollet	Annecy	Grenoble	Public	Ministère de l'	Classe préparatoire scientifique	PCSI	96	96
0381513N	Ecole des Pupilles de l'Air - lycée de la d	Montbonnot-Saint-M	Grenoble	Public	Ministère des	Classe préparatoire scientifique	PCSI	32	32
0380027Y	Lycée Champollion	Grenoble	Grenoble	Public	Ministère de l'	Classe préparatoire scientifique	PCSI	143	143
0380033E	Lycée VAUCANSON	Grenoble	Grenoble	Public	Ministère de l'	Classe préparatoire scientifique	PTSI	84	84
0380092U	Lycée Ferdinand Buisson	Voiron	Grenoble	Public	Ministère de l'	Classe préparatoire scientifique	PTSI	42	42
0740006E	Lycée Louis Lachenal	Argonay	Grenoble	Public	Ministère de l'	Classe préparatoire scientifique	PTSI	40	40
0730016W	Lycée Monge	Chambéry	Grenoble	Public	Ministère de l'	Classe préparatoire scientifique	TSI	36	36
0730016W	Lycée Monge	Chambéry	Grenoble	Public	Ministère de l'	Classe préparatoire scientifique	TSI (en 3 ans, destinée aux bacs p	24	24
0380027Y	Lycée Champollion	Grenoble	Grenoble	Public	Ministère de l'	Classe préparatoire scientifique	BCPST	96	96
0740003B	Lycée Berthollet	Annecy	Grenoble	Public	Ministère de l'	Classe préparatoire scientifique	MP2I	24	24
0380027Y	Lycée Champollion	Grenoble	Grenoble	Public	Ministère de l'	Classe préparatoire scientifique	MP2I	48	48
0381513N	Ecole des Pupilles de l'Air - lycée de la d	Montbonnot-Saint-M	Grenoble	Public	Ministère des	Classe préparatoire scientifique	MP2I	9	9
0260035X	Lycée CAMILLE VERNET	Valence	Grenoble	Public	Ministère de l'	Classe préparatoire aux études sup	Classe préparatoire aux études s	24	24
0380032D	Lycée polyvalent Emmanuel Mounier	Grenoble	Grenoble	Public	Ministère de l'	Classe préparatoire aux études sup	Classe préparatoire aux études s	24	24
0381513N	Ecole des Pupilles de l'Air - lycée de la d	Montbonnot-Saint-M	Grenoble	Public	Ministère des	Classe préparatoire aux études sup	Classe préparatoire aux études s	18	18
0690097F	Lycée Claude Bernard	Villefranche-sur-Saôr	Lyon	Public	Ministère de l'	Classe préparatoire économique et	ECT - Option technologique	24	24
0690038S	Lycée La Martinière Duchère	Lyon 9e Arrondissem	Lyon	Public	Ministère de l'	Classe préparatoire économique et	ECT - Option technologique	40	40
0690023A	Lycée Ampère	Lyon 2e Arrondissem	Lyon	Public	Ministère de l'	Classe préparatoire économique et	ECT - Option technologique (en 3	24	24
0693478F	Lycée Condorcet	Saint-Priest	Lyon	Public	Ministère de l'	Classe préparatoire économique et	ECT - Option technologique	24	24
0690032K	Lycée Juliette Récamier	Lyon 2e Arrondissem	Lyon	Public	Ministère de l'	Classe préparatoire économique et	ENS Rennes D1	43	43
0690032K	Lycée Juliette Récamier	Lyon 2e Arrondissem	Lyon	Public	Ministère de l'	Classe préparatoire économique et	ENS Cachan D2	42	42
0690026D	Lycée du Parc	Lyon 6e Arrondissem	Lyon	Public	Ministère de l'	Classe préparatoire économique et	ECG	47	47
0690026D	Lycée du Parc	Lyon 6e Arrondissem	Lyon	Public	Ministère de l'	Classe préparatoire économique et	ECG	47	47
0690028F	Lycée De Saint Just	Lyon 5e Arrondissem	Lyon	Public	Ministère de l'	Classe préparatoire économique et	ECG	24	24
0420041S	Lycée Claude Fauriel	Saint-Etienne	Lyon	Public	Ministère de l'	Classe préparatoire économique et	ECG	24	24
0010014K	Lycée Edgar Quinet	Bourg-en-Bresse	Lyon	Public	Ministère de l'	Classe préparatoire économique et	ECG	25	25
0690023A	Lycée Ampère	Lyon 2e Arrondissem	Lyon	Public	Ministère de l'	Classe préparatoire économique et	ECG	72	72
0690028F	Lycée De Saint Just	Lyon 5e Arrondissem	Lyon	Public	Ministère de l'	Classe préparatoire économique et	ECG	24	24
0690023A	Lycée Ampère	Lyon 2e Arrondissem	Lyon	Public	Ministère de l'	Classe préparatoire économique et	ECG	24	24
0690023A	Lycée Ampère	Lyon 2e Arrondissem	Lyon	Public	Ministère de l'	Classe préparatoire économique et	ECG	24	24
0420041S	Lycée Claude Fauriel	Saint-Etienne	Lyon	Public	Ministère de l'	Classe préparatoire économique et	ECG	24	24
0690023A	Lycée Ampère	Lyon 2e Arrondissem	Lyon	Public	Ministère de l'	Classe préparatoire économique et	ECG	24	24
0420041S	Lycée Claude Fauriel	Saint-Etienne	Lyon	Public	Ministère de l'	Classe préparatoire économique et	ECG	12	12
0690028F	Lycée De Saint Just	Lyon 5e Arrondissem	Lyon	Public	Ministère de l'	Classe préparatoire économique et	ECG	24	24
0010014K	Lycée Edgar Quinet	Bourg-en-Bresse	Lyon	Public	Ministère de l'	Classe préparatoire économique et	ECG	15	15
0420041S	Lycée Claude Fauriel	Saint-Etienne	Lyon	Public	Ministère de l'	Classe préparatoire économique et	ECG	13	13
0690028F	Lycée De Saint Just	Lyon 5e Arrondissem	Lyon	Public	Ministère de l'	Classe préparatoire économique et	ECG	24	24
0690027E	Lycée Edouard Herriot	Lyon 6e Arrondissem	Lyon	Public	Ministère de l'	Classe préparatoire littéraire	Lettres	144	144
0690026D	Lycée du Parc	Lyon 6e Arrondissem	Lyon	Public	Ministère de l'	Classe préparatoire littéraire	Lettres	96	96
0420041S	Lycée Claude Fauriel	Saint-Etienne	Lyon	Public	Ministère de l'	Classe préparatoire littéraire	Lettres	48	48
0690026D	Lycée du Parc	Lyon 6e Arrondissem	Lyon	Public	Ministère de l'	Classe préparatoire littéraire	B/L - Lettres et sciences sociales	46	46
0690028F	Lycée De Saint Just	Lyon 5e Arrondissem	Lyon	Public	Ministère de l'	Classe préparatoire littéraire	B/L - Lettres et sciences sociales	48	48
0690026D	Lycée du Parc	Lyon 6e Arrondissem	Lyon	Public	Ministère de l'	Classe préparatoire scientifique	MPSI	142	142

0420041S	Lycée Claude Fauriel	Saint-Etienne	Lyon	Public	Ministère de l'	Classe préparatoire scientifique	MPSI	48	48
0692866R	Lycée La Martiniere Monplaisir	Lyon 8e Arrondissem	Lyon	Public	Ministère de l'	Classe préparatoire scientifique	MPSI	96	93
0010013J	Lycée Lalande	Bourg-en-Bresse	Lyon	Public	Ministère de l'	Classe préparatoire scientifique	MPSI	48	48
0690082P	Lycée international Jean Perrin	Lyon 9e Arrondissem	Lyon	Public	Ministère de l'	Classe préparatoire scientifique	MPSI	48	48
0690026D	Lycée du Parc	Lyon 6e Arrondissem	Lyon	Public	Ministère de l'	Classe préparatoire scientifique	PCSI	142	142
0010013J	Lycée Lalande	Bourg-en-Bresse	Lyon	Public	Ministère de l'	Classe préparatoire scientifique	PCSI	48	48
0692866R	Lycée La Martiniere Monplaisir	Lyon 8e Arrondissem	Lyon	Public	Ministère de l'	Classe préparatoire scientifique	PCSI	144	143
0420041S	Lycée Claude Fauriel	Saint-Etienne	Lyon	Public	Ministère de l'	Classe préparatoire scientifique	PCSI	96	96
0690082P	Lycée international Jean Perrin	Lyon 9e Arrondissem	Lyon	Public	Ministère de l'	Classe préparatoire scientifique	PCSI	48	48
0692866R	Lycée La Martiniere Monplaisir	Lyon 8e Arrondissem	Lyon	Public	Ministère de l'	Classe préparatoire scientifique	PTSI	96	93
0420046X	Lycée Etienne Mimard	Saint-Etienne	Lyon	Public	Ministère de l'	Classe préparatoire scientifique	PTSI	45	45
0690038S	Lycée La Martinière Duchère	Lyon 9e Arrondissem	Lyon	Public	Ministère de l'	Classe préparatoire scientifique	TB	32	32
0690037R	Lycée La Martinière-Diderot	Lyon 1er Arrondissem	Lyon	Public	Ministère de l'	Classe préparatoire scientifique	TPC	24	24
0690128P	Lycée Edouard Branly	Lyon 5e Arrondissem	Lyon	Public	Ministère de l'	Classe préparatoire scientifique	TSI	40	40
0420046X	Lycée Etienne Mimard	Saint-Etienne	Lyon	Public	Ministère de l'	Classe préparatoire scientifique	TSI	30	30
0690026D	Lycée du Parc	Lyon 6e Arrondissem	Lyon	Public	Ministère de l'	Classe préparatoire scientifique	BCPST	142	142
0692866R	Lycée La Martiniere Monplaisir	Lyon 8e Arrondissem	Lyon	Public	Ministère de l'	Classe préparatoire scientifique	BCPST	48	48
0420041S	Lycée Claude Fauriel	Saint-Etienne	Lyon	Public	Ministère de l'	Classe préparatoire scientifique	BCPST	48	48
0692866R	Lycée La Martiniere Monplaisir	Lyon 8e Arrondissem	Lyon	Public	Ministère de l'	Classe préparatoire scientifique	MP2I	44	44
0420041S	Lycée Claude Fauriel	Saint-Etienne	Lyon	Public	Ministère de l'	Classe préparatoire scientifique	MP2I	48	48
0690026D	Lycée du Parc	Lyon 6e Arrondissem	Lyon	Public	Ministère de l'	Classe préparatoire scientifique	MP2I	47	47
0690037R	Lycée La Martinière-Diderot	Lyon 1er Arrondissem	Lyon	Public	Ministère de l'	Classe préparatoire scientifique	Ecole normale supérieure Paris S	21	21
0690035N	Lycée Auguste et Louis Lumière	Lyon 8e Arrondissem	Lyon	Public	Ministère de l'	Classe préparatoire aux études sup	Classe préparatoire aux études s	24	24
0011119L	Lycée Arbez Carme	Oyonnax	Lyon	Public	Ministère de l'	Classe préparatoire aux études sup	Classe préparatoire aux études s	25	25

2026

RÉGION ACADÉMIQUE
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES
Liberté
Égalité
Fraternité

Annexe 4 : Capacités d'accueil des BUT

Code UAI	Etablissement	Ville	Académie	Type contrat	Ministère de	Libellé domaine	Libellé spécialité/mention	Capacité Accueil Totale	Nombre de places proposées sur Parcoursup
0430951A	I.U.T Clermont Auvergne -	Le Puy-en-Velay	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'	BUT - Production	Chimie	52	52
0031134S	I.U.T Clermont Auvergne -	Montluçon	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'	BUT - Production	Génie électrique et informatique inc	39	39
0632085Z	I.U.T Clermont Auvergne -	Aubière	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'	BUT - Production	Génie industriel et maintenance	52	48
0031134S	I.U.T Clermont Auvergne -	Montluçon	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'	BUT - Production	Génie mécanique et productique	52	48
0632085Z	I.U.T Clermont Auvergne -	Aubière	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'	BUT - Production	Informatique	104	96
0430951A	I.U.T Clermont Auvergne -	Le Puy-en-Velay	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'	BUT - Production	Informatique	52	52
0632085Z	I.U.T Clermont Auvergne -	Aubière	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'	BUT - Production	Mesures physiques	104	100
0430951A	I.U.T Clermont Auvergne -	Le Puy-en-Velay	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'	BUT - Production	Métiers du multimédia et de l'intern	56	54
0031092W	I.U.T Clermont Auvergne -	Vichy	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'	BUT - Production	Métiers du multimédia et de l'intern	56	50
0632085Z	I.U.T Clermont Auvergne -	Aubière	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'	BUT - Production	Génie biologique Parcours diététiqu	28	26
0632085Z	I.U.T Clermont Auvergne -	Aubière	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'	BUT - Production	Réseaux et télécommunications	52	52
0150746E	I.U.T Clermont Auvergne -	Aurillac	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'	BUT - Production	Génie biologique parcours sciences	39	39
0150746E	I.U.T Clermont Auvergne -	Aurillac	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'	BUT - Production	Génie biologique Parcours agronom	52	52
0632085Z	I.U.T Clermont Auvergne -	Aubière	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'	BUT - Production	Génie biologique parcours biologie r	112	104
0031134S	I.U.T Clermont Auvergne -	Montluçon	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'	BUT - Production	Métiers de la Transition et de l'Effica	26	26
0632085Z	I.U.T Clermont Auvergne -	Aubière	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'	BUT - Service	Gestion des entreprises et des admi	112	108
0150746E	I.U.T Clermont Auvergne -	Aurillac	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'	BUT - Service	Gestion des entreprises et des admi	84	84
0031134S	I.U.T Clermont Auvergne -	Montluçon	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'	BUT - Service	Techniques de commercialisation	112	112
0031060L	I.U.T Clermont Auvergne -	Moulins	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'	BUT - Service	Techniques de commercialisation	84	84
0031092W	I.U.T Clermont Auvergne -	Vichy	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'	BUT - Service	Information communication Parcou	28	28
0031134S	I.U.T Clermont Auvergne -	Montluçon	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'	BUT - Service	Management de la Logistique et des	56	56
0150746E	I.U.T Clermont Auvergne -	Aurillac	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l'	BUT - Service	Science des données	56	56
0381516S	IUT 1 GRENOBLE	Saint-Martin-d'Hères	Grenoble	Public	Ministère de l'	BUT - Production	Chimie	105	95
0381516S	IUT 1 GRENOBLE	Saint-Martin-d'Hères	Grenoble	Public	Ministère de l'	BUT - Production	Génie civil - Construction durable	114	104
0731487V	IUT de CHAMBERY	Le Bourget-du-Lac	Grenoble	Public	Ministère de l'	BUT - Production	Génie civil - Construction durable	52	52
0381516S	IUT 1 GRENOBLE	Saint-Martin-d'Hères	Grenoble	Public	Ministère de l'	BUT - Production	Génie civil - Construction durable EN	22	20
0381516S	IUT 1 GRENOBLE	Saint-Martin-d'Hères	Grenoble	Public	Ministère de l'	BUT - Production	Génie électrique et informatique inc	156	140
0381516S	IUT 1 GRENOBLE	Saint-Martin-d'Hères	Grenoble	Public	Ministère de l'	BUT - Production	Génie électrique et informatique inc	24	20
0741133E	I.U.T. Annecy	Annecy	Grenoble	Public	Ministère de l'	BUT - Production	Génie électrique et informatique inc	104	100
0381516S	IUT 1 GRENOBLE	Saint-Martin-d'Hères	Grenoble	Public	Ministère de l'	BUT - Production	Génie mécanique et productique	104	96
0381516S	IUT 1 GRENOBLE	Saint-Martin-d'Hères	Grenoble	Public	Ministère de l'	BUT - Production	Génie mécanique et productique EN	24	22

0741133E	I.U.T. Annecy	Annecy	Grenoble	Public	Ministère de l'	BUT - Production	Génie mécanique et productique Se	14	14
0741133E	I.U.T. Annecy	Annecy	Grenoble	Public	Ministère de l'	BUT - Production	Génie mécanique et productique	106	100
0260998U	I.U.T de Valence	Valence	Grenoble	Public	Ministère de l'	BUT - Production	Informatique	64	60
0741133E	I.U.T. Annecy	Annecy	Grenoble	Public	Ministère de l'	BUT - Production	Informatique	109	105
0381775Y	I.U.T. 2 de Grenoble	Grenoble	Grenoble	Public	Ministère de l'	BUT - Production	Informatique	135	125
0381516S	IUT 1 GRENOBLE	Saint-Martin-d'Hères	Grenoble	Public	Ministère de l'	BUT - Production	Mesures physiques	105	95
0741133E	I.U.T. Annecy	Annecy	Grenoble	Public	Ministère de l'	BUT - Production	Mesures physiques	89	86
0741133E	I.U.T. Annecy	Annecy	Grenoble	Public	Ministère de l'	BUT - Production	Qualité, logistique industrielle et org	92	90
0731487V	IUT de CHAMBERY	Le Bourget-du-Lac	Grenoble	Public	Ministère de l'	BUT - Production	Science et génie des matériaux	38	38
0731487V	IUT de CHAMBERY	Le Bourget-du-Lac	Grenoble	Public	Ministère de l'	BUT - Production	Science et génie des matériaux Hora	20	20
0731487V	IUT de CHAMBERY	Le Bourget-du-Lac	Grenoble	Public	Ministère de l'	BUT - Production	Science et génie des matériaux Avec	20	20
0381516S	IUT 1 GRENOBLE	Saint-Martin-d'Hères	Grenoble	Public	Ministère de l'	BUT - Production	Métiers du multimédia et de l'intern	112	109
0731487V	IUT de CHAMBERY	Le Bourget-du-Lac	Grenoble	Public	Ministère de l'	BUT - Production	Métiers du multimédia et de l'intern	52	52
0260998U	I.U.T de Valence	Valence	Grenoble	Public	Ministère de l'	BUT - Production	Réseaux et télécommunications	58	52
0741133E	I.U.T. Annecy	Annecy	Grenoble	Public	Ministère de l'	BUT - Production	Réseaux et télécommunications	60	60
0381516S	IUT 1 GRENOBLE	Saint-Martin-d'Hères	Grenoble	Public	Ministère de l'	BUT - Production	Réseaux et télécommunications ENE	22	18
0381516S	IUT 1 GRENOBLE	Saint-Martin-d'Hères	Grenoble	Public	Ministère de l'	BUT - Production	Réseaux et télécommunications	90	78
0731487V	IUT de CHAMBERY	Le Bourget-du-Lac	Grenoble	Public	Ministère de l'	BUT - Production	Packaging, emballage et conditionne	26	26
0381516S	IUT 1 GRENOBLE	Saint-Martin-d'Hères	Grenoble	Public	Ministère de l'	BUT - Production	Métiers de la Transition et de l'Effica	130	122
0741133E	I.U.T. Annecy	Annecy	Grenoble	Public	Ministère de l'	BUT - Production	Réseaux et télécommunications - en	15	15
0381775Y	I.U.T. 2 de Grenoble	Grenoble	Grenoble	Public	Ministère de l'	BUT - Service	Gestion des entreprises et des admi	140	140
0260998U	I.U.T de Valence	Valence	Grenoble	Public	Ministère de l'	BUT - Service	Gestion des entreprises et des admi	178	168
0741133E	I.U.T. Annecy	Annecy	Grenoble	Public	Ministère de l'	BUT - Service	Gestion des entreprises et des admi	116	116
0383121L	I.U.T. 2 de Grenoble - site d	Vienne	Grenoble	Public	Ministère de l'	BUT - Service	Gestion des entreprises et des admi	84	84
0260998U	I.U.T de Valence	Valence	Grenoble	Public	Ministère de l'	BUT - Service	Techniques de commercialisation	150	140
0741133E	I.U.T. Annecy	Annecy	Grenoble	Public	Ministère de l'	BUT - Service	Techniques de commercialisation	113	113
0381775Y	I.U.T. 2 de Grenoble	Grenoble	Grenoble	Public	Ministère de l'	BUT - Service	Techniques de commercialisation	84	84
0381775Y	I.U.T. 2 de Grenoble	Grenoble	Grenoble	Public	Ministère de l'	BUT - Service	Carrières juridiques	140	140
0071485B	Antenne IUT Lyon 3 Site d'A	Annonay	Grenoble	Public	Ministère de l'	BUT - Service	Carrières juridiques	28	28
0381775Y	I.U.T. 2 de Grenoble	Grenoble	Grenoble	Public	Ministère de l'	BUT - Service	Carrières sociales Parcours animatio	28	28
0381775Y	I.U.T. 2 de Grenoble	Grenoble	Grenoble	Public	Ministère de l'	BUT - Service	Carrières sociales Parcours assistanc	28	28
0381775Y	I.U.T. 2 de Grenoble	Grenoble	Grenoble	Public	Ministère de l'	BUT - Service	Information communication Parcou	28	28
0741133E	I.U.T. Annecy	Annecy	Grenoble	Public	Ministère de l'	BUT - Service	Carrières sociales parcours coordina	64	60
0731487V	IUT de CHAMBERY	Le Bourget-du-Lac	Grenoble	Public	Ministère de l'	BUT - Service	Gestion administrative et commerci	14	14
0731487V	IUT de CHAMBERY	Le Bourget-du-Lac	Grenoble	Public	Ministère de l'	BUT - Service	Gestion administrative et commerci	70	70
0381775Y	I.U.T. 2 de Grenoble	Grenoble	Grenoble	Public	Ministère de l'	BUT - Service	Information communication Parcou	56	56
0381775Y	I.U.T. 2 de Grenoble	Grenoble	Grenoble	Public	Ministère de l'	BUT - Service	Information communication Parcou	28	28
0381775Y	I.U.T. 2 de Grenoble	Grenoble	Grenoble	Public	Ministère de l'	BUT - Service	Carrières sociales Parcours éducatio	28	28
0383120K	I.U.T. 2 de Grenoble - site d	Saint-Martin-d'Hères	Grenoble	Public	Ministère de l'	BUT - Service	Science des données	56	53
0741133E	I.U.T. Annecy	Annecy	Grenoble	Public	Ministère de l'	BUT - Service	Techniques de commercialisation - M	20	20

0741133E	I.U.T. Annecy	Annecy	Grenoble	Public	Ministère de l'	BUT - Service	Techniques de commercialisation - e	20	20
0690274Y	IUT Lyon1 Site de Villeurba	Villeurbanne	Lyon	Public	Ministère de l'	BUT - Production	Chimie	120	112
0690274Y	IUT Lyon1 Site de Villeurba	Villeurbanne	Lyon	Public	Ministère de l'	BUT - Production	Génie chimique génie des procédés	59	56
0690274Y	IUT Lyon1 Site de Villeurba	Villeurbanne	Lyon	Public	Ministère de l'	BUT - Production	Génie civil - Construction durable	153	145
0691860X	IUT Lyon1 Site de Villeurba	Villeurbanne	Lyon	Public	Ministère de l'	BUT - Production	Génie électrique et informatique inc	208	200
0420957M	I.U.T de Saint-Etienne	Saint-Etienne	Lyon	Public	Ministère de l'	BUT - Production	Génie électrique et informatique inc	84	80
0422048Y	I.U.T de Roanne	Roanne	Lyon	Public	Ministère de l'	BUT - Production	Génie industriel et maintenance	52	44
0691860X	IUT Lyon1 Site de Villeurba	Villeurbanne	Lyon	Public	Ministère de l'	BUT - Production	Génie industriel et maintenance	104	92
0691860X	IUT Lyon1 Site de Villeurba	Villeurbanne	Lyon	Public	Ministère de l'	BUT - Production	Génie mécanique et productique	312	300
0420957M	I.U.T de Saint-Etienne	Saint-Etienne	Lyon	Public	Ministère de l'	BUT - Production	Génie mécanique et productique	104	92
0693521C	I.U.T LUMIERE Lyon 2	Bron	Lyon	Public	Ministère de l'	BUT - Production	Hygiène Sécurité Environnement	54	52
0690274Y	IUT Lyon1 Site de Villeurba	Villeurbanne	Lyon	Public	Ministère de l'	BUT - Production	Informatique	130	125
0011312W	IUT Lyon1 Site de Bourg-er	Bourg-en-Bresse	Lyon	Public	Ministère de l'	BUT - Production	Informatique	78	60
0420957M	I.U.T de Saint-Etienne	Saint-Etienne	Lyon	Public	Ministère de l'	BUT - Production	Mesures physiques	104	100
0422048Y	I.U.T de Roanne	Roanne	Lyon	Public	Ministère de l'	BUT - Production	Qualité, logistique industrielle et org	52	46
0693521C	I.U.T LUMIERE Lyon 2	Bron	Lyon	Public	Ministère de l'	BUT - Production	Qualité, logistique industrielle et org	80	78
0690274Y	IUT Lyon1 Site de Villeurba	Villeurbanne	Lyon	Public	Ministère de l'	BUT - Production	Génie biologique Parcours diététiqu	30	28
0422048Y	I.U.T de Roanne	Roanne	Lyon	Public	Ministère de l'	BUT - Production	Réseaux et télécommunications	52	46
0420957M	I.U.T de Saint-Etienne	Saint-Etienne	Lyon	Public	Ministère de l'	BUT - Production	Génie biologique parcours sciences	78	73
0690274Y	IUT Lyon1 Site de Villeurba	Villeurbanne	Lyon	Public	Ministère de l'	BUT - Production	Génie biologique Parcours agronom	48	45
0011312W	IUT Lyon1 Site de Bourg-er	Bourg-en-Bresse	Lyon	Public	Ministère de l'	BUT - Production	Génie biologique parcours sciences	80	78
0690274Y	IUT Lyon1 Site de Villeurba	Villeurbanne	Lyon	Public	Ministère de l'	BUT - Production	Génie biologique parcours biologie r	48	45
0011312W	IUT Lyon1 Site de Bourg-er	Bourg-en-Bresse	Lyon	Public	Ministère de l'	BUT - Production	Métiers de la Transition et de l'Effica	78	58
0690274Y	IUT Lyon1 Site de Villeurba	Villeurbanne	Lyon	Public	Ministère de l'	BUT - Service	Gestion des entreprises et des admi	163	161
0693521C	I.U.T LUMIERE Lyon 2	Bron	Lyon	Public	Ministère de l'	BUT - Service	Gestion des entreprises et des admi	86	84
0422048Y	I.U.T de Roanne	Roanne	Lyon	Public	Ministère de l'	BUT - Service	Gestion des entreprises et des admi	112	106
0420957M	I.U.T de Saint-Etienne	Saint-Etienne	Lyon	Public	Ministère de l'	BUT - Service	Gestion des entreprises et des admi	168	161
0011312W	IUT Lyon1 Site de Bourg-er	Bourg-en-Bresse	Lyon	Public	Ministère de l'	BUT - Service	Gestion des entreprises et des admi	56	54
0422048Y	I.U.T de Roanne	Roanne	Lyon	Public	Ministère de l'	BUT - Service	Techniques de commercialisation	112	106
0691860X	IUT Lyon1 Site de Villeurba	Villeurbanne	Lyon	Public	Ministère de l'	BUT - Service	Techniques de commercialisation Sy	60	56
0420957M	I.U.T de Saint-Etienne	Saint-Etienne	Lyon	Public	Ministère de l'	BUT - Service	Techniques de commercialisation	168	161
0691860X	IUT Lyon1 Site de Villeurba	Villeurbanne	Lyon	Public	Ministère de l'	BUT - Service	Techniques de commercialisation	230	224
0693565A	I.U.T Jean Moulin de l'Univ	Lyon 7e Arrondisseme	Lyon	Public	Ministère de l'	BUT - Service	Carrières juridiques	120	110
0011385A	ANTENNE DE L'IUT LYON (I	Bourg-en-Bresse	Lyon	Public	Ministère de l'	BUT - Service	Carrières juridiques	65	65
0693565A	I.U.T Jean Moulin de l'Univ	Lyon 7e Arrondisseme	Lyon	Public	Ministère de l'	BUT - Service	Information communication Parcou	31	31
0693565A	I.U.T Jean Moulin de l'Univ	Lyon 7e Arrondisseme	Lyon	Public	Ministère de l'	BUT - Service	Gestion administrative et commerci	63	63
0420957M	I.U.T de Saint-Etienne	Saint-Etienne	Lyon	Public	Ministère de l'	BUT - Service	Gestion administrative et commerci	112	99
0693565A	I.U.T Jean Moulin de l'Univ	Lyon 7e Arrondisseme	Lyon	Public	Ministère de l'	BUT - Service	Gestion administrative et commerci	56	56
0693565A	I.U.T Jean Moulin de l'Univ	Lyon 7e Arrondisseme	Lyon	Public	Ministère de l'	BUT - Service	Information communication Parcou	62	62
0693521C	I.U.T LUMIERE Lyon 2	Bron	Lyon	Public	Ministère de l'	BUT - Service	Management de la Logistique et des	60	58

0693521C	I.U.T LUMIERE Lyon 2	Bron	Lyon	Public	Ministère de l' BUT - Service	Science des données		60	56

2026

RÉGION ACADÉMIQUE
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES
Liberté
Égalité
Fraternité

Annexe 5 : Capacités d'accueil des autres formations

Code UAI	Etablissement	Ville	Académie	Type contrat	Ministère de	Libellé domaine	Libellé spécialité/mention	Capacité Accueil Totale	Nombre de places proposées sur Parcoursup
0631540G	Institut de Formation de Manipulateurs d'	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l	D.E secteur sanitaire	D.E manipulateur/trice en éle	40	38
I631541H	Regroupement IFSI Université Clermont-A	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l	D.E secteur sanitaire	D.E Infirmier	90	76
I631541H	Regroupement IFSI Université Clermont-A	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l	D.E secteur sanitaire	D.E Infirmier	95	79
I631541H	Regroupement IFSI Université Clermont-A	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l	D.E secteur sanitaire	D.E Infirmier	96	67
I631541H	Regroupement IFSI Université Clermont-A	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l	D.E secteur sanitaire	D.E Infirmier	161	121
I631541H	Regroupement IFSI Université Clermont-A	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l	D.E secteur sanitaire	D.E Infirmier	86	74
I631541H	Regroupement IFSI Université Clermont-A	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l	D.E secteur sanitaire	D.E Infirmier	90	66
0632084Y	Université Clermont Auvergne	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l	D.E secteur sanitaire	D.E Ergothérapeute	25	25
0632084Y	Université Clermont Auvergne	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l	D.E secteur sanitaire	D.E Audioprothésiste	20	17
0030858S	Centre de Ressources, d'Expertise et de Pe	Bellerive-sur-Allier	Clermont-Ferrand	Public	Ministère des	BPJEPS	Spécialité Educateur sportif -	18	4
0631287G	Ecole Nationale Supérieure d'Architecture	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l	Formations Bac + 5	Architecture	118	100
0630105X	Ecole Supérieure d'Art de Clermont Métro	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l	Diplôme National d'Art	Diplôme National d'Art	50	40
0631669X	Lycée polyvalent Valéry GISCARD d'ESTAIN	Chamalières	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l	Mise à niveau	Hôtellerie restauration	24	24
0632084Y	Université Clermont Auvergne	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferrand	Public	Ministère de l	Année préparatoire	Mise à niveau Scientifique	80	80
0731570K	Université Savoie Mont Blanc - Bourget-du	Le Bourget-du-Lac	Grenoble	Public	Ministère de l	C.M.I - Cursus Master er	Informatique Cursus Master (	15	15
0731570K	Université Savoie Mont Blanc - Bourget-du	Le Bourget-du-Lac	Grenoble	Public	Ministère de l	C.M.I - Cursus Master er	Sciences de la terre Cursus M	15	15
0383546Y	Université Grenoble Alpes	Saint-Martin-d'Hères	Grenoble	Public	Ministère de l	C.M.I - Cursus Master er	Sciences pour la santé IA ING	8	8
0383546Y	Université Grenoble Alpes	Saint-Martin-d'Hères	Grenoble	Public	Ministère de l	C.M.I - Cursus Master er	Sciences pour la santé BIOTH	15	15
0382669V	ECOLE DE FORMATION SANITAIRE CENTRE	Grenoble	Grenoble	Public	Ministère de l	D.E secteur sanitaire	D.E manipulateur/trice en éle	35	35
I383190L	Regroupement IFSI Université Grenoble Al	Chambéry	Grenoble	Public	Ministère de l	D.E secteur sanitaire	D.E Infirmier	101	78
I383190L	Regroupement IFSI Université Grenoble Al	Chambéry	Grenoble	Public	Ministère de l	D.E secteur sanitaire	D.E Infirmier	85	63
I383190L	Regroupement IFSI Université Grenoble Al	Chambéry	Grenoble	Public	Ministère de l	D.E secteur sanitaire	D.E Infirmier	85	61
I383190L	Regroupement IFSI Université Grenoble Al	Chambéry	Grenoble	Public	Ministère de l	D.E secteur sanitaire	D.E Infirmier	139	116
I383190L	Regroupement IFSI Université Grenoble Al	Chambéry	Grenoble	Public	Ministère de l	D.E secteur sanitaire	D.E Infirmier	86	57
I383190L	Regroupement IFSI Université Grenoble Al	Chambéry	Grenoble	Public	Ministère de l	D.E secteur sanitaire	D.E Infirmier	108	86
I383190L	Regroupement IFSI Université Grenoble Al	Chambéry	Grenoble	Public	Ministère de l	D.E secteur sanitaire	D.E Infirmier	71	52
I383190L	Regroupement IFSI Université Grenoble Al	Chambéry	Grenoble	Public	Ministère de l	D.E secteur sanitaire	D.E Infirmier	204	149
I383190L	Regroupement IFSI Université Grenoble Al	Chambéry	Grenoble	Public	Ministère de l	D.E secteur sanitaire	D.E Infirmier	98	88
I383190L	Regroupement IFSI Université Grenoble Al	Chambéry	Grenoble	Public	Ministère de l	D.E secteur sanitaire	D.E Infirmier	58	48
I383190L	Regroupement IFSI Université Grenoble Al	Chambéry	Grenoble	Public	Ministère de l	D.E secteur sanitaire	D.E Infirmier	46	34
0071445H	Centre de Ressources, d'Expertise et de Pe	Vallon-Pont-d'Arc	Grenoble	Public	Ministère des	BPJEPS	Spécialité Educateur sportif -	20	2
0071445H	Centre de Ressources, d'Expertise et de Pe	Vallon-Pont-d'Arc	Grenoble	Public	Ministère des	DEJEPS	Spécialité Perfectionnement	20	5
0382440W	Lycée des Métiers - Léonard de Vinci	Villefontaine	Grenoble	Public	Ministère de l	Formation professionne	Titre professionel - Conducte	10	5

0382440W	Lycée des Métiers - Léonard de Vinci	Villefontaine	Grenoble	Public	Ministère de l	Formation professionne	Titre professionnel - Modeleu	10	5
0382440W	Lycée des Métiers - Léonard de Vinci	Villefontaine	Grenoble	Public	Ministère de l	Formation professionne	Titre Professionnel - Chef de	10	5
0382440W	Lycée des Métiers - Léonard de Vinci	Villefontaine	Grenoble	Public	Ministère de l	Formation professionne	Titre professionnel - Conduct	10	5
0260008T	Lycée DU DIOIS	Die	Grenoble	Public	Ministère de l	Formation professionne	Technicien cordiste - supervis	24	24
0380141X	Ecole Nationale Supérieure d'Architecture	Grenoble	Grenoble	Public	Ministère de l	Formations Bac + 5	Architecture	160	120
0741444T	Ecole supérieure d'art annecy alpes	Annecy	Grenoble	Public	Ministère de l	Diplôme National d'Art	Diplôme National d'Art	45	40
0380144A	Ecole Supérieure d'art et de design de Gre	Grenoble	Grenoble	Public	Ministère de l	Diplôme National d'Art	Diplôme National d'Art	40	40
0380144A	Ecole Supérieure d'art et de design de Gre	Grenoble	Grenoble	Public	Ministère de l	Diplôme National d'Art	Diplôme National d'Art	40	40
C383098L	La Prépa des INP - Groupe INP	Saint-Martin-d'Hères	Grenoble	Public	Ministère de l	Formations des écoles d	Formation d'ingénieur Bac + 5	36	34
C383098L	La Prépa des INP - Groupe INP	Saint-Martin-d'Hères	Grenoble	Public	Ministère de l	Formations des écoles d	Formation d'ingénieur Bac + 5	28	28
C383098L	La Prépa des INP - Groupe INP	Saint-Martin-d'Hères	Grenoble	Public	Ministère de l	Formations des écoles d	Formation d'ingénieur Bac + 5	30	30
C383098L	La Prépa des INP - Groupe INP	Saint-Martin-d'Hères	Grenoble	Public	Ministère de l	Formations des écoles d	Formation d'ingénieur Bac + 5	20	20
C383098L	La Prépa des INP - Groupe INP	Saint-Martin-d'Hères	Grenoble	Public	Ministère de l	Formations des écoles d	Formation d'ingénieur Bac + 5	100	96
C383098L	La Prépa des INP - Groupe INP	Saint-Martin-d'Hères	Grenoble	Public	Ministère de l	Formations des écoles d	Formation d'ingénieur Bac + 5	26	24
C383098L	La Prépa des INP - Groupe INP	Saint-Martin-d'Hères	Grenoble	Public	Ministère de l	Formations des écoles d	Formation d'ingénieur Bac + 5	120	113
C383098L	La Prépa des INP - Groupe INP	Saint-Martin-d'Hères	Grenoble	Public	Ministère de l	Formations des écoles d	Formation d'ingénieur Bac + 5	88	86
C383098L	La Prépa des INP - Groupe INP	Saint-Martin-d'Hères	Grenoble	Public	Ministère de l	Formations des écoles d	Formation d'ingénieur Bac + 5	72	70
C383098L	La Prépa des INP - Groupe INP	Saint-Martin-d'Hères	Grenoble	Public	Ministère de l	Formations des écoles d	Formation d'ingénieur Bac + 5	36	32
0380035G	Lycée des Métiers - Lesdiguieres	Grenoble	Grenoble	Public	Ministère de l	Mise à niveau	Hôtellerie restauration	36	35
0740047Z	LYCEE HÔTELIER SAVOIE LEMAN	Thonon-les-Bains	Grenoble	Public	Ministère de l	Mise à niveau	Hôtellerie restauration	36	36
0381629P	CNED	Grenoble	Grenoble	Public	Ministère de l	Mise à niveau	Hôtellerie restauration	600	300
0380134P	Sciences Po Grenoble - Institut d'études po	Saint-Martin-d'Hères	Grenoble	Public	Ministère de l	Sciences politiques	Sciences Po / Instituts d'étud	200	200
0420094Z	Ecole des Mines de Saint-Etienne	Saint-Etienne	Lyon	Public	Ministère de l	Diplôme d'Etablissemen	Diplôme d'Etablissement Cyc	60	45
0692984U	INSTITUT FORM CARRIERES SANTE HCL SE(	Lyon 3e Arrondissen	Lyon	Public	Ministère de l	D.E secteur sanitaire	D.E manipulateur/trice en éle	58	48
0690038S	Lycée La Martinière Duchère	Lyon 9e Arrondissen	Lyon	Public	Ministère de l	D.E secteur sanitaire	DTS Imagerie médicale et rad	25	25
0420042T	Lycée Honore D'Urfe	Saint-Etienne	Lyon	Public	Ministère de l	D.E secteur sanitaire	DTS Imagerie médicale et rad	20	20
I690199S	Regroupement IFSI Université Claude Bern	Bron	Lyon	Public	Ministère de l	D.E secteur sanitaire	D.E Infirmier	120	98
I690199S	Regroupement IFSI Université Claude Bern	Bron	Lyon	Public	Ministère de l	D.E secteur sanitaire	D.E Infirmier	211	159
I421820A	Regroupement IFSI Université Jean Monne	Saint-Etienne	Lyon	Public	Ministère de l	D.E secteur sanitaire	D.E Infirmier	125	100
I421820A	Regroupement IFSI Université Jean Monne	Saint-Etienne	Lyon	Public	Ministère de l	D.E secteur sanitaire	D.E Infirmier	70	52
I421820A	Regroupement IFSI Université Jean Monne	Saint-Etienne	Lyon	Public	Ministère de l	D.E secteur sanitaire	D.E Infirmier	60	45
I421820A	Regroupement IFSI Université Jean Monne	Saint-Etienne	Lyon	Public	Ministère de l	D.E secteur sanitaire	D.E Infirmier	140	103
I421820A	Regroupement IFSI Université Jean Monne	Saint-Etienne	Lyon	Public	Ministère de l	D.E secteur sanitaire	D.E Infirmier	60	45
I690199S	Regroupement IFSI Université Claude Bern	Bron	Lyon	Public	Ministère de l	D.E secteur sanitaire	D.E Infirmier	175	132
I421820A	Regroupement IFSI Université Jean Monne	Saint-Etienne	Lyon	Public	Ministère de l	D.E secteur sanitaire	D.E Infirmier	71	54
I690199S	Regroupement IFSI Université Claude Bern	Bron	Lyon	Public	Ministère de l	D.E secteur sanitaire	D.E Infirmier	180	91
I690199S	Regroupement IFSI Université Claude Bern	Bron	Lyon	Public	Ministère de l	D.E secteur sanitaire	D.E Infirmier	63	46
I690199S	Regroupement IFSI Université Claude Bern	Bron	Lyon	Public	Ministère de l	D.E secteur sanitaire	D.E Infirmier	70	52
I690199S	Regroupement IFSI Université Claude Bern	Bron	Lyon	Public	Ministère de l	D.E secteur sanitaire	D.E Infirmier	102	76
I690199S	Regroupement IFSI Université Claude Bern	Bron	Lyon	Public	Ministère de l	D.E secteur sanitaire	D.E Infirmier	140	105
I690199S	Regroupement IFSI Université Claude Bern	Bron	Lyon	Public	Ministère de l	D.E secteur sanitaire	D.E Infirmier	71	53
I690199S	Regroupement IFSI Université Claude Bern	Bron	Lyon	Public	Ministère de l	D.E secteur sanitaire	D.E Infirmier	95	71
I690199S	Regroupement IFSI Université Claude Bern	Bron	Lyon	Public	Ministère de l	D.E secteur sanitaire	D.E Infirmier	70	49

I690199S	Regroupement IFSI Université Claude Bern	Bron		Lyon	Public	Ministère de l	D.E secteur sanitaire	D.E Infirmier	64	63
I690199S	Regroupement IFSI Université Claude Bern	Bron		Lyon	Public	Ministère de l	D.E secteur sanitaire	D.E Infirmier	60	49
0692185A	INSTITUT DES SCIENCES ET TECHNIQUES DI	Lyon 8e	Arrondissen	Lyon	Public	Ministère de l	D.E secteur sanitaire	D.E Ergothérapeute	45	40
0692185A	INSTITUT DES SCIENCES ET TECHNIQUES DI	Lyon 8e	Arrondissen	Lyon	Public	Ministère de l	D.E secteur sanitaire	Certificat de capacité d'Orthc	100	100
0692185A	INSTITUT DES SCIENCES ET TECHNIQUES DI	Lyon 8e	Arrondissen	Lyon	Public	Ministère de l	D.E secteur sanitaire	Certificat de capacité d'Orthc	30	30
0692185A	INSTITUT DES SCIENCES ET TECHNIQUES DI	Lyon 8e	Arrondissen	Lyon	Public	Ministère de l	D.E secteur sanitaire	D.E Psychomotricien	66	66
0690046A	Lycée professionnel Louise Labé	Lyon 7e	Arrondissen	Lyon	Public	Ministère de l	Formation professionne	Titre professionnel - Négocia	15	15
0690184A	Ecole Nationale Supérieure d'Architecture	Vaulx-en-Velin		Lyon	Public	Ministère de l	Formations Bac + 5	Architecture	80	70
0421614B	Ecole Nationale Supérieure d'Architecture	Saint-Etienne		Lyon	Public	Ministère de l	Formations Bac + 5	Architecture	100	80
0690184A	Ecole Nationale Supérieure d'Architecture	Vaulx-en-Velin		Lyon	Public	Ministère de l	Formations Bac + 5	Double Cursus Architecture I	40	40
0693133F	CONSERVATOIRE NATIONAL SUPERIEUR DI	Lyon 9e	Arrondissen	Lyon	Public	Ministère de l	DNSP Spectacle vivant	Diplôme national supérieur p	25	0
0693133F	CONSERVATOIRE NATIONAL SUPERIEUR DI	Lyon 9e	Arrondissen	Lyon	Public	Ministère de l	DNSP Spectacle vivant	Diplôme national supérieur p	80	0
0420092X	Ecole supérieure d'art et design de Saint-E	Saint-Etienne		Lyon	Public	Ministère de l	Diplôme National d'Art	Diplôme National d'Art	72	70
0690185B	ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DES BEAU	Lyon 1er	Arrondisser	Lyon	Public	Ministère de l	Diplôme National d'Art	Diplôme National d'Art	61	60
0690187D	ECOLE CENTRALE LYON	Ecully		Lyon	Public	Ministère de l	Formations des écoles (	Formation d'ingénieur Bac +	24	24
C690192J	Groupe INSA	Villeurbanne		Lyon	Public	Ministère de l	Formations des écoles (	Formation d'ingénieur Bac +	60	28
C690192J	Groupe INSA	Villeurbanne		Lyon	Public	Ministère de l	Formations des écoles (	Formation d'ingénieur Bac +	45	23
C690192J	Groupe INSA	Villeurbanne		Lyon	Public	Ministère de l	Formations des écoles (	Formation d'ingénieur Bac +	25	25
C690192J	Groupe INSA	Villeurbanne		Lyon	Public	Ministère de l	Formations des écoles (	Formation d'ingénieur Bac +	20	20
C690192J	Groupe INSA	Villeurbanne		Lyon	Public	Ministère de l	Formations des écoles (	Formation d'ingénieur Bac +	210	200
C690192J	Groupe INSA	Villeurbanne		Lyon	Public	Ministère de l	Formations des écoles (	Formation d'ingénieur Bac +	30	15
C690192J	Groupe INSA	Villeurbanne		Lyon	Public	Ministère de l	Formations des écoles (	Formation d'ingénieur Bac +	24	24
C690192J	Groupe INSA	Villeurbanne		Lyon	Public	Ministère de l	Formations des écoles (	Formation d'ingénieur Bac +	20	20
C690192J	Groupe INSA	Villeurbanne		Lyon	Public	Ministère de l	Formations des écoles (	Formation d'ingénieur Bac +	26	26
C690192J	Groupe INSA	Villeurbanne		Lyon	Public	Ministère de l	Formations des écoles (	Formation d'ingénieur Bac +	70	70
C690192J	Groupe INSA	Villeurbanne		Lyon	Public	Ministère de l	Formations des écoles (	Formation d'ingénieur Bac +	26	26
C690192J	Groupe INSA	Villeurbanne		Lyon	Public	Ministère de l	Formations des écoles (	Formation d'ingénieur Bac +	40	40
C690192J	Groupe INSA	Villeurbanne		Lyon	Public	Ministère de l	Formations des écoles (	Formation d'ingénieur Bac +	75	75
C690192J	Groupe INSA	Villeurbanne		Lyon	Public	Ministère de l	Formations des écoles (	Formation d'ingénieur Bac +	270	245
C690192J	Groupe INSA	Villeurbanne		Lyon	Public	Ministère de l	Formations des écoles (	Formation d'ingénieur Bac +	740	665
C690192J	Groupe INSA	Villeurbanne		Lyon	Public	Ministère de l	Formations des écoles (	Formation d'ingénieur Bac +	215	210
C690192J	Groupe INSA	Villeurbanne		Lyon	Public	Ministère de l	Formations des écoles (	Formation d'ingénieur Bac +	270	230
C690192J	Groupe INSA	Villeurbanne		Lyon	Public	Ministère de l	Formations des écoles (	Formation d'ingénieur Bac +	400	260
C690192J	Groupe INSA	Villeurbanne		Lyon	Public	Ministère de l	Formations des écoles (	Formation d'ingénieur Bac +	195	180
0690187D	ECOLE CENTRALE LYON	Ecully		Lyon	Public	Ministère de l	Formations des écoles (	Formation Bac + 3	24	24
0690187D	ECOLE CENTRALE LYON	Ecully		Lyon	Public	Ministère de l	Formations des écoles (	Formation Bac + 3	24	24
0690187D	ECOLE CENTRALE LYON	Ecully		Lyon	Public	Ministère de l	Formations des écoles (	Formation Bac + 3	24	24
0692566P	ENTPE (Ecole nationale des travaux publics	Vaulx-en-Velin		Lyon	Public	Ministère de l	Formations des écoles (	Formation Bac + 3 Bachelor "	60	60
0422026Z	Télécom Saint-Etienne	Saint-Etienne		Lyon	Public	Ministère de l	Formations des écoles (	Formation Bac + 3 Bachelor e	28	28
0690187D	ECOLE CENTRALE LYON	Ecully		Lyon	Public	Ministère de l	Formations des écoles (	Formation Bac + 3	24	24
0690187D	ECOLE CENTRALE LYON	Ecully		Lyon	Public	Ministère de l	Formations des écoles (	Formation Bac + 4 Bachelor D	80	60
0693504J	Lycée Francois Rabelais	Dardilly		Lyon	Public	Ministère de l	Mise à niveau	Hôtellerie restauration	24	24
0694123G	Ecole Normale Supérieure de Lyon	Lyon 7e	Arrondissen	Lyon	Public	Ministère de l	CPES	Cycle pluridisciplinaire d'Étuc	24	24

0694123G	Ecole Normale Supérieure de Lyon	Lyon 7e	Arrondissen	Lyon	Public	Ministère de l	CPES	Cycle pluridisciplinaire d'Étuc	24	24
0690173N	Sciences Po Lyon - Institut d'Etudes Politiq	Lyon 7e	Arrondissen	Lyon	Public	Ministère de l	Sciences politiques	Double diplôme Sciences Po	6	6
0690173N	Sciences Po Lyon - Institut d'Etudes Politiq	Lyon 7e	Arrondissen	Lyon	Public	Ministère de l	Sciences politiques	Double diplôme Sciences Po	6	6

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Agence Régionale de Santé
Auvergne-Rhône-Alpes

Arrêté n° 2026-14-0325

Portant changement d'adresse des places d'accompagnement renforcé du service d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD) « SESSAD / Pôle autisme Emile Zola » situé à VILLEURBANNE (69100) et identification d'un établissement secondaire

Gestionnaire : Association française de gestion de services et établissements pour personnes autistes (AFG AUTISME)

La Directrice générale de l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes

Vu le code de l'action sociale et des familles, livre troisième, titre premier (établissements et services soumis à autorisation), sections première et troisième du chapitre II et section première du chapitre III ;

Vu les arrêtés n° 2018-1921 et 2018-1924 du 28 mai 2018 publiés le 14 juin 2018, et les arrêtés n°2023-22-0068 et 2023-22-0069 du 30 octobre 2023 publiés le 30 octobre 2023, constituant le socle du Projet régional de santé (PRS) 2ème génération de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu le programme interdépartemental d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie (PRIAC) en vigueur ;

Vu l'arrêté ARS n°2020-10-0062 du 28 juillet 2020 portant renouvellement de l'autorisation délivrée à l'association AFG France Autisme pour le fonctionnement du service d'éducation spéciale et de soins à domicile « SESSAD Emile Zola » à VILLEURBANNE (69100) pour une durée de quinze ans à compter du 29 juin 2020 ;

Vu l'arrêté ARS n°2026-14-0148 du 13 mars 2026 portant changement de dénomination du service d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD) « SESSAD Emile Zola » situé à VILLEURBANNE (69100) en « SESSAD /Pôle autisme Emile Zola » ;

Considérant la demande du gestionnaire pour le déménagement des places de SESSAD renforcé, identifiées sous la dénomination « SESSAD Horizon », et co-portées par l'association ITINOVA, sur un site unique, dans des locaux plus grands et plus adaptés ;

Considérant que ce projet est compatible avec les objectifs et répond aux besoins sociaux et médico-sociaux fixés par le schéma régional de santé, qu'il satisfait aux règles d'organisation et de fonctionnement prévues par le Code de l'action sociale et des familles, qu'il répond aux exigences de qualité de prise en charge des bénéficiaires et qu'il est compatible avec le programme interdépartemental et régional mentionné à l'article L.312-5-1 du Code de l'action sociale et des familles ;

ARRÊTE

Article 1 : L'autorisation visée à l'article L.313-1 du code de l'action sociale et des familles est délivrée à l'Association Française de gestion de services et établissements pour personnes autistes (AFG Autisme) pour le changement d'adresse des places d'accompagnement renforcé du « SESSAD / Pôle autisme Emile Zola » sur un nouveau site situé 29 avenue St Exupéry à VILLEURBANNE (69100), à compter de 2026.
Ce SESSAD est dénommé SESSAD Horizon et est enregistré comme établissement secondaire du SESSAD Pôle autisme Emile Zola.

Article 2 : La mise en œuvre de l'autorisation est conditionnée au résultat de la visite de conformité mentionnée à l'article L.313-6 du code de l'action sociale et des familles, suivant les dispositions réglementaires des articles D.313-11 à D.313-14.

Article 3 : La présente autorisation est rattachée à la date de renouvellement de l'autorisation de fonctionnement de la structure pour une durée de quinze ans à compter du 29 juin 2020. Le renouvellement de l'autorisation à l'issue des quinze ans, soit le 29 juin 2035, est notamment subordonné aux résultats de l'évaluation ou des évaluations mentionnées à l'article L.312-8 du code de l'action sociale et des familles, dans les conditions prévues à l'article L.313-5 du même code.

Article 4 : Les caractéristiques de la présente décision sont enregistrées au Fichier national des établissements sanitaires et sociaux (FINESS) comme indiqué dans l'annexe jointe.

Article 5 : Conformément aux dispositions de l'article L.313-1 : « *Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement des services par rapport aux caractéristiques prises en considération pour leur autorisation devra être déclaré aux autorités compétentes au moins deux mois avant sa mise en œuvre. Les autorités compétentes disposent d'un délai de deux mois à compter de la déclaration pour faire opposition, par décision motivée conformément aux dispositions de l'article L.313-1 du code de l'action sociale et des familles. L'autorisation ne peut être cédée sans l'accord des autorités compétentes.*

Au moins deux mois avant sa mise en œuvre, tout changement dans les modalités de contrôle direct ou indirect de la personne morale gestionnaire du service se traduisant par l'exercice direct ou indirect d'un pouvoir prépondérant de décision ou de gestion par une nouvelle personne morale est déclaré par cette dernière à l'autorité compétente ayant délivré l'autorisation.

L'autorité compétente peut faire opposition dans un délai de deux mois à compter de la réception de la déclaration par une décision motivée, s'il apparaît que le changement envisagé n'offre pas les garanties nécessaires au respect des conditions de l'autorisation mentionnées à l'article L.313-4 ou présente des risques susceptibles d'affecter la prise en charge des personnes accueillies ou accompagnées ou le respect de leurs droits. L'autorité compétente examine la déclaration de changement le cas échéant au regard des conditions dans lesquelles la nouvelle personne morale assure déjà le contrôle, direct ou indirect, d'une ou de plusieurs personnes morales gestionnaires d'établissements, de services et de lieux de vie et d'accueil. »

Article 6 : Dans les deux mois suivant sa notification à l'intéressé ou sa publication pour les tiers, la présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent. En application du décret n°2018-251 du 6 avril 2018, les particuliers et les personnes morales de droit privé non représentées par un avocat peuvent communiquer avec un Tribunal administratif par la voie de l'application informatique « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr.

Article 7 : Le directeur de la délégation départementale du Rhône et de la Métropole de Lyon de l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes est chargé, de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié au demandeur et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Fait à Lyon, le 19 juin 2026

P/La directrice générale de l'Agence régionale
de santé Auvergne-Rhône-Alpes
Et par délégation,
Le directeur de l'autonomie
Raphaël GLABI

ANNEXE FINESS

Mouvement FINESS : **Changement d'adresse d'une partie de l'activité et création d'un établissement secondaire**

Entité juridique : **AFG AUTISME**
Adresse : 11 rue de la Vistule - 75013 Paris
N° FINESS EJ : 75 002 223 8
Statut : 60 - Association Loi 1901 non reconnue d'utilité publique

SITUATION AVANT LE PRESENT ARRETE

Etablissement : **SESSAD / POLE AUTISME EMILE ZOLA**
Adresse : 2 Petite Rue de la Rize - 69100 Villeurbanne
N° FINESS ET : 69 001 333 9
Catégorie : 182 - Service d'éducation spéciale et de soins à domicile (S.E.S.S.A.D.)

Equipements :

n°	Discipline	Fonctionnement	Clientèle	Autorisation		Ages
				Capacité autorisée	Référence arrêté	
1	844 - Tous projets éducatifs, pédagogiques et thérapeutiques	16 - Prestation en milieu ordinaire	437 - Troubles du spectre de l'autisme	61*	ARS 2025-14-0254	0-20 ans
2	840 - Accompagnement précoce de jeunes enfants	16 - Prestation en milieu ordinaire	437 - Troubles du spectre de l'autisme	9	ARS n°2021-10-0024	0-6 ans
3	840 - Accompagnement précoce de jeunes enfants	21 - Accueil de jour	437 - Troubles du spectre de l'autisme	14**	ARS n°2022-14-0296	3-6 ans
4	841 - Accompagnement dans l'acquisition de l'autonomie et la scolarisation	16 - Prestation en milieu ordinaire	437 - Troubles du spectre de l'autisme	10***	ARS n°2023-14-0351	6-11 ans

**dont 10 places correspondant à un accompagnement renforcé*
***ces places correspondent à deux UEMA de 7 places*
****ces 10 places correspondent à la mise en œuvre du DAR*

Conventions :

N°	CONVENTION	DATE CONVENTION
01	PCPE	05/02/2025
02	UEM Plan Autisme	15/03/2019
03	UEM Plan Autisme	01/09/2022
04	CPOM	15/04/2025

SITUATION APRES LE PRESENT ARRETE

Etablissement principal : **SESSAD / POLE AUTISME EMILE ZOLA**
Adresse : 2 Petite Rue de la Rize - 69100 Villeurbanne
N° FINESS ET : 69 001 333 9
Catégorie : 182 - Service d'éducation spéciale et de soins à domicile (S.E.S.S.A.D.)

Equipements :

n°	Discipline	Fonctionnement	Clientèle	Autorisation		Ages
				Capacité	Référence arrêté	
1	844 - Tous projets éducatifs, pédagogiques et thérapeutiques	16 - Prestation en milieu ordinaire	437 - Troubles du spectre de l'autisme	51	Le présent arrêté	0-20 ans
2	840 - Accompagnement précoce de jeunes enfants	16 - Prestation en milieu ordinaire	437 - Troubles du spectre de l'autisme	9	ARS n°2021-10-0024	0-6 ans
3	840 - Accompagnement précoce de jeunes enfants	21 - Accueil de jour	437 - Troubles du spectre de l'autisme	14*	ARS n°2022-14-0296	3-6 ans
4	841 - Accompagnement dans l'acquisition de l'autonomie et la scolarisation	16 - Prestation en milieu ordinaire	437 - Troubles du spectre de l'autisme	10**	ARS n°2023-14-0351	6-11 ans

**ces places correspondent à deux UEMA de 7 places*
***ces 10 places correspondent à la mise en œuvre du DAR*

Conventions :

N°	CONVENTION	DATE CONVENTION
01	PCPE	05/02/2025
02	UEM Plan Autisme	15/03/2019
03	UEM Plan Autisme	01/09/2022
04	CPOM	15/04/2025

Etablissement secondaire : **SESSAD HORIZON**
Adresse : 29 avenue Saint Exupéry – 69100 Villeurbanne
N° FINESS ET : 69 005 801 1
Catégorie : 182 - Service d'éducation spéciale et de soins à domicile (S.E.S.S.A.D.)

Equipements :

n°	Discipline	Fonctionnement	Clientèle	Autorisation		Ages
				Capacité	Dernier arrêté	
1	844 - Tous projets éducatifs, pédagogiques et thérapeutiques	16 - Prestation en milieu ordinaire	437 - Troubles du spectre de l'autisme	10*	Le présent arrêté	0-20 ans

**ces places correspondent à un accompagnement renforcé*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes

Arrêté n°2026-14-0221

Portant modification du public accueilli au sein de l'Etablissement et service d'aide par le travail (ESAT) « ESAT Messidor » situé à VENISSIEUX (69200) et de ses établissements secondaires situés à VILLEFRANCHE-SUR-SAONE (69400) et à SAIN-BEL (69210) par redéploiement de places, et changement d'adresse

Gestionnaire : Association MESSIDOR

La Directrice générale de l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes

Vu le code de l'action sociale et des familles, livre troisième, titre premier (établissements et du chapitre III;

Vu les arrêtés n° 2018-1921 et 2018-1924 du 28 mai 2018 publiés le 14 juin 2018, et les arrêtés n°2023-22-0068 et 2023-22-0069 du 30 octobre 2023 publiés le 30 octobre 2023, constituant le socle du Projet régional de santé (PRS) 2ème génération de l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu l'arrêté ARS n°2016-8336 du 03 janvier 2017 portant renouvellement de l'autorisation délivrée à l'Association Messidor pour le fonctionnement de l'établissement et service d'aide par le travail « ESAT Messidor – LYON » situé à LYON (69008), pour une durée de quinze ans à compter du 03 janvier 2017 ;

Vu l'arrêté ARS n°2021-10-0021 du 04 mai 2021 portant modification de l'adresse et de la dénomination de l'ESAT Messidor, géré par l'association MESSIDOR ;

Considérant le Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) 2026-2030 signé le 24 avril 2026 entre l'association MESSIDOR et l'Agence régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes, notamment la fiche action 2bis ;

Considérant la demande du gestionnaire du 03 avril 2026 pour la nouvelle localisation de l'ESAT sur la commune de Villefranche-sur-Saône ;

Considérant que ce projet est compatible avec les objectifs et répond aux besoins sociaux et médico-sociaux fixés par le schéma régional de santé, qu'il satisfait aux règles d'organisation et de fonctionnement prévues par le code de l'action sociale et des familles, qu'il répond aux exigences de qualité de prise en charge des bénéficiaires et qu'il est compatible avec le programme

interdépartemental et régional mentionné à l'article L.312-5-1 du code de l'action sociale et des familles ;

ARRETE

Article 1 : L'autorisation visée à l'article L.313-1 du code de l'action sociale et des familles est accordée à l'Association Messidor pour la modification du public accueilli par redéploiement des places de l'ESAT Messidor Vénissieux situé à Vénissieux (69200) et de ses établissements secondaires situés à Villefranche-sur-Saône (69400) et à Sain-Bel (69210) au bénéfice de publics présentant des troubles du spectre de l'autisme et tout type de handicap ,et pour le changement d'adresse de l'ESAT de Villefranche-sur-Saône au 375 rue Emile Zola à Villefranche-sur-Saône (69400).

Article 2 : La capacité de l'ESAT Messidor passe ainsi de 152 à 142 places ainsi réparties :

- 133 places pour les adultes porteurs d'un handicap psychique,
- 4 places pour les personnes présentant des troubles du spectre de l'autisme,
- 5 places pour les personnes présentant tout type de déficience .

Article 3 : La présente autorisation est rattachée à la date de renouvellement de l'autorisation de fonctionnement de la structure pour une durée de quinze ans à compter du 03 janvier 2017. Le renouvellement de l'autorisation à l'issue des quinze ans, soit le 03 janvier 2032, est notamment subordonné aux résultats de l'évaluation ou des évaluations mentionnées à l'article L.312-8 du code de l'action sociale et des familles, dans les conditions prévues à l'article L.313-5 du même code.

Article 4 : Les caractéristiques de la présente décision sont enregistrées au Fichier national des établissements sanitaires et sociaux (FINESS) comme indiqué dans l'annexe jointe.

Article 5 : Conformément aux dispositions de l'article L.313-1 : *« Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement des services par rapport aux caractéristiques prises en considération pour leur autorisation devra être déclaré aux autorités compétentes au moins deux mois avant sa mise en œuvre. Les autorités compétentes disposent d'un délai de deux mois à compter de la déclaration pour faire opposition, par décision motivée conformément aux dispositions de l'article L.313-1 du code de l'action sociale et des familles. L'autorisation ne peut être cédée sans l'accord des autorités compétentes.*

Au moins deux mois avant sa mise en œuvre, tout changement dans les modalités de contrôle direct ou indirect de la personne morale gestionnaire du service se traduisant par l'exercice direct ou indirect d'un pouvoir prépondérant de décision ou de gestion par une nouvelle personne morale est déclaré par cette dernière à l'autorité compétente ayant délivré l'autorisation.

L'autorité compétente peut faire opposition dans un délai de deux mois à compter de la réception de la déclaration par une décision motivée, s'il apparaît que le changement envisagé n'offre pas les garanties nécessaires au respect des conditions de l'autorisation mentionnées à l'article L.313-4 ou présente des risques susceptibles d'affecter la prise en charge des personnes accueillies ou accompagnées ou le respect de leurs droits. L'autorité compétente examine la déclaration de changement le cas échéant au regard des conditions dans lesquelles la nouvelle personne morale assure déjà le contrôle, direct ou indirect, d'une ou de plusieurs personnes morales gestionnaires

d'établissements, de services et de lieux de vie et d'accueil. ».

Article 6 : Dans les deux mois suivant sa notification à l'intéressé ou sa publication pour les tiers, la présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Directeur général de l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes, ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent. En application du décret n°2018-251 du 6 avril 2018, les particuliers et les personnes morales de droit privé non représentées par un avocat peuvent communiquer avec un Tribunal administratif par la voie de l'application informatique « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr.

Article 7 : Le Directeur de la délégation départementale du Rhône et de la Métropole de Lyon de l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié au demandeur et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes et du Département du Rhône.

Fait à Lyon, le 29 juin 2026

P/La Directrice générale de l'Agence
régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes
Et par délégation,
Le directeur de l'autonomie
Raphaël GLABI

ANNEXE FINESS

Mouvement FINESS : modification de la catégorie de bénéficiaires et changement d'adresse de l'établissement de Villefranche-sur-Saône

Entité juridique	**ASSOCIATION MESSIDOR**
Adresse	163 Boulevard des Etats-Unis – 69008 Lyon
N° FINESS EJ	69 000 229 0
Statut	60 - Association loi de 1901 non reconnue d'utilité publique

Etablissement principal	**ESAT MESSIDOR – VENISSIEUX**
Adresse	44 Boulevard Marcel Sembat - 69200 Vénissieux
N° FINESS ET	69 003 038 2
Catégorie	246 - Etablissement et service d'aide par le travail (ESAT)

Equipements avant le présent arrêté :

Triplet			Autorisation	
Discipline	**Fonctionnement**	**Clientèle**	**Capacité**	**Dernière autorisation**
908 – Aide par le travail pour adultes handicapés	14 - Externat	206 – Handicap psychique	127	2019-10-0223

Equipements après le présent arrêté :

Triplet			Autorisation	
Discipline	**Fonctionnement**	**Clientèle**	**Capacité**	**Dernière autorisation**
908 – Aide par le travail pour adultes handicapés	14 - Externat	206 – Handicap psychique	96	Le présent arrêté
908 – Aide par le travail pour adultes handicapés	14 - Externat	437 – Troubles du spectre de l'autisme	3	Le présent arrêté
908 – Aide par le travail pour adultes handicapés	14 - Externat	010 – Tous types de déficiences	3	Le présent arrêté

Etablissement secondaire	**ESAT MESSIDOR – VILLEFRANCHE-SUR-SAONE**
Nouvelle adresse	**375 rue Emile Zola - 69400 Villefranche-sur-Saône**
Ancienne adresse	*517 Avenue Édouard Herriot - 69400 Villefranche-sur-Saône*
N° FINESS ET	69 002 410 4
Catégorie	246 - Etablissement et service d'aide par le travail (ESAT)

Equipements avant le présent arrêté :

Triplet			Autorisation	
Discipline	**Fonctionnement**	**Clientèle**	**Capacité**	**Dernière autorisation**
908 – Aide par le travail pour adultes handicapés	14 - Externat	206 – Handicap psychique	15	2019-10-0223

Equipements après le présent arrêté :

Triplet			Autorisation	
Discipline	**Fonctionnement**	**Clientèle**	**Capacité**	**Dernière autorisation**
908 – Aide par le travail pour adultes handicapés	14 - Externat	206 – Handicap psychique	23	Le présent arrêté
908 – Aide par le travail pour adultes handicapés	14 - Externat	437 – Troubles du spectre de l'autisme	1	Le présent arrêté
908 – Aide par le travail pour adultes handicapés	14 - Externat	010 – Tous types de déficiences	1	Le présent arrêté

Etablissement secondaire	**ESAT MESSIDOR – L'ARBRESLE**
Adresse	ZI de la Ponchonnière – Grands Champs – 69210 Sain-Bel
N° FINESS ET	69 003 037 4
Catégorie	246 - Etablissement et service d'aide par le travail (ESAT)

Equipements avant le présent arrêté :

Triplet			Autorisation	
Discipline	**Fonctionnement**	**Clientèle**	**Capacité**	**Dernière autorisation**
908 – Aide par le travail pour adultes handicapés	14 - Externat	206 – Handicap psychique	10	2019-10-0223

Equipements après le présent arrêté :

Triplet			Autorisation	
Discipline	**Fonctionnement**	**Clientèle**	**Capacité**	**Dernière autorisation**
908 – Aide par le travail pour adultes handicapés	14 - Externat	206 – Handicap psychique	14	Le présent arrêté
908 – Aide par le travail pour adultes handicapés	14 - Externat	010 – Tous types de déficiences	1	Le présent arrêté

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes

Arrêté n°2026-14-0326

Portant changement d'adresse des places d'accompagnement renforcé du service d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD) « SESSAD Prélude » situé à VILLEURBANNE (69100) et identification d'un établissement secondaire

GESTIONNAIRE : ITINOVA

La Directrice générale de l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes

Vu le code de l'action sociale et des familles, livre troisième, titre premier (établissements et services soumis à autorisation), sections première et troisième du chapitre II, et section première du chapitre III ;

Vu les arrêtés n° 2018-1921 et 2018-1924 du 28 mai 2018 publiés le 14 juin 2018, et les arrêtés n°2023-22-0068 et 2023-22-0069 du 30 octobre 2023 publiés le 30 octobre 2023, constituant le socle du Projet régional de santé (PRS) 2ème génération de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu le programme interdépartemental d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie (PRIAC) en vigueur ;

Vu l'arrêté ARS n°2017-0590 du 04 mai 2017 portant transformation du service expérimental service d'éducation précoce à domicile « SEPAD Bourjade » situé à VILLEURBANNE (69100) et géré par l'association Comité activités sanitaires et sociales, en service d'éducation spéciale et de soins à domicile de droit commun, et dénommé « SESSAD Bourjade /Seguin » pour une durée de quinze à compter du 1er juin 2017 ;

Vu l'arrêté ARS n°2020-14-0164 en date du 07 octobre 2020 portant changement de nom de l'association « Comité Commun Activités Sanitaires et Sociales », gestionnaire du SESSAD Bourjade/Seguin, en « ITINOVA » ;

Vu l'arrêté ARS n°2022-14-0330 du 29 septembre 2022 portant changement de dénomination du service d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD) « SESSAD Bourjade/Seguin » situé à VILLEURBANNE (69100) en « SESSAD Prélude » ;

Vu l'arrêté ARS n°2024-14-0262 du 27 juin 2024 portant extension de capacité de 5 places dédiées à de l'accompagnement renforcé en milieu ordinaire du Service d'éducation spéciale et de soins à Domicile « SESSD Prélude » situé à Villeurbanne (69100) ;

Vu l'arrêté ARS n°2025-14-0187 du 10 avril 2025 portant extension de capacité de 5 places dédiées à de l'accompagnement renforcé en milieu ordinaire du Service d'éducation spéciale et de soins à Domicile « SESSAD Prélude » situé à VILLEURBANNE (69100) ;

Considérant la demande du gestionnaire pour le déménagement des places de SESSAD renforcé, identifiées sous la dénomination « SESSAD Horizon », et co-portées par l'association AFG France Autisme, sur un site unique, dans des locaux plus grands et plus adaptés ;

Considérant que ce projet est compatible avec les objectifs et répond aux besoins sociaux et médico-sociaux fixés par le schéma régional de santé, qu'il satisfait aux règles d'organisation et de fonctionnement prévues par le code de l'action sociale et des familles, qu'il répond aux exigences de qualité de prise en charge des bénéficiaires et qu'il est compatible avec le programme interdépartemental et régional mentionné à l'article L.312-5-1 du code de l'action sociale et des familles ;

ARRÊTE

Article 1er : L'autorisation visée à l'article L.313-1 du code de l'action sociale et des familles est délivrée à l'association ITINOVA pour le changement d'adresse des places d'accompagnement renforcé du service d'éducation spéciale et de soins à domicile (S.E.S.S.A.D.) « SESSAD Prélude » situé à VILLEURBANNE (69100) à compter de 2026.
Ce SESSAD est dénommé SESSAD Horizon et est enregistré comme établissement secondaire du SESSAD Prélude.

Article 2 : La mise en œuvre de l'autorisation est conditionnée au résultat de la visite de conformité mentionnée à l'article L.313-6 du code de l'action sociale et des familles, suivant les dispositions réglementaires des articles D.313-11 à D.313-14.

Article 3 : La présente autorisation est rattachée à la date de renouvellement de l'autorisation de fonctionnement du SESSAD pour une durée de quinze ans à compter du 1er juin 2017. Le renouvellement de l'autorisation à l'issue des 15 ans, soit jusqu'au 1er juin 2032, est notamment subordonné aux résultats de l'évaluation ou des évaluations mentionnées à l'article L.312-8 du code de l'action sociale et des familles, dans les conditions prévues à l'article L.313-5 du même code.

Article 4 : Les caractéristiques de la présente décision sont enregistrées au Fichier national des établissements sanitaires et sociaux (FINESS) comme indiqué dans l'annexe jointe.

Article 5 : Conformément aux dispositions de l'article L313-1 : « *Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement des services par rapport aux caractéristiques prises en considération pour leur autorisation devra être déclaré aux autorités compétentes au moins deux mois avant sa mise en œuvre. Les autorités compétentes disposent d'un délai de deux mois à compter de la déclaration pour faire opposition, par décision motivée conformément aux dispositions de l'article L.313-1 du code de l'action sociale et des familles. L'autorisation ne peut être cédée sans l'accord des autorités compétentes.*

Au moins deux mois avant sa mise en œuvre, tout changement dans les modalités de contrôle direct ou indirect de la personne morale gestionnaire du service se traduisant par l'exercice direct ou indirect d'un pouvoir prépondérant de décision ou de gestion par une nouvelle personne morale est déclaré par cette dernière à l'autorité compétente ayant délivré l'autorisation.

L'autorité compétente peut faire opposition dans un délai de deux mois à compter de la réception de la déclaration par une décision motivée, s'il apparaît que le changement envisagé n'offre pas les garanties

nécessaires au respect des conditions de l'autorisation mentionnées à l'article L. 313-4 ou présente des risques susceptibles d'affecter la prise en charge des personnes accueillies ou accompagnées ou le respect de leurs droits. L'autorité compétente examine la déclaration de changement le cas échéant au regard des conditions dans lesquelles la nouvelle personne morale assure déjà le contrôle, direct ou indirect, d'une ou de plusieurs personnes morales gestionnaires d'établissements, de services et de lieux de vie et d'accueil. ».

Article 6 : Dans les deux mois suivant sa notification à l'intéressé ou sa publication pour les tiers, la présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent. En application du décret n°2018-251 du 6 avril 2018, les particuliers et les personnes morales de droit privé non représentées par un avocat peuvent communiquer avec un Tribunal administratif par la voie de l'application informatique « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr.

Article 7 : Le Directeur de la délégation départementale du Rhône et de la Métropole de Lyon de l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié au demandeur et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Fait à Lyon, le 19 juin 2026

P/La Directrice générale de l'Agence régionale
de santé Auvergne-Rhône-Alpes
Et par délégation,
Le directeur de l'autonomie
Raphaël GLABI

ANNEXE FINESS

Mouvements FINESS : Changement d'adresse d'une partie de l'activité et création d'un établissement secondaire

Entité juridique : **ITINOVA**
Adresse : 129 rue Servient - 69003 Lyon
N° FINESS EJ : 69 079 319 5
Statut : 60 - Association Loi 1901 non reconnue d'utilité publique

SITUATION AVANT LE PRESENT ARRETE

Etablissement : **SESSAD PRELUDE**
Adresse : 2 Avenue Galline - 69100 VILLEURBANNE
N° FINESS ET : 69 002 276 9
Catégorie : 182 - Service d'éducation spéciale et de soins à Domicile (S.E.S.S.A.D.)

Equipements :

Triplet			Autorisation		Ages
Discipline	**Fonctionnement**	**Clientèle**	**Capacité**	**Dernier arrêté**	
840 - Accompagnement précoce de jeunes enfants	16 - Prestation en milieu ordinaire	010 - Tous Types de Déficiences Personnes Handicapées	34	ARS n°2022-14-0330	0-20 ans
844 - Tous projets éducatifs, pédagogiques et thérapeutiques	16 - Prestation en milieu ordinaire	437 - Troubles du spectre de l'autisme	10*	ARS n°2025-14-0187	0-20 ans

** Ces 10 places permettent la mise en œuvre d'un accompagnement renforcé sous le nom de SESSAD HORIZON et sont situées à l'adresse suivante : 2 petite rue de la Rize à VILLEURBANNE (69100).*

Conventions :

N°	CONVENTION	DATE CONVENTION
01	CPOM	15/04/2025
02	SAPPH	15/11/2024

SITUATION APRES LE PRESENT ARRETE

Etablissement principal : **SESSAD PRELUDE**
Adresse : 2 Avenue Galline - 69100 VILLEURBANNE
N° FINESS ET : 69 002 276 9
Catégorie : 182 - Service d'éducation spéciale et de soins à Domicile (S.E.S.S.A.D.)

Equipements :

Triplet			Autorisation		Ages
Discipline	**Fonctionnement**	**Clientèle**	**Capacité**	**Dernier arrêté**	
840 - Accompagnement précoce de jeunes enfants	16 - Prestation en milieu ordinaire	010 - Tous Types de Déficiences Personnes Handicapées	34	ARS n°2022-14-0330	0-20 ans

Conventions :

N°	CONVENTION	DATE CONVENTION
01	CPOM	15/04/2025
02	SAPPH	15/11/2024

Etablissement secondaire : **SESSAD HORIZON**
Adresse : 29 avenue Saint Exupéry – 69100 Villeurbanne
N° FINESS ET : 69 005 802 9
Catégorie : 182 - Service d'éducation spéciale et de soins à domicile (S.E.S.S.A.D.)

Equipements :

n°	Discipline	Fonctionnement	Clientèle	Autorisation		Ages
				Capacité	**Dernier arrêté**	
1	844 - Tous projets éducatifs, pédagogiques et thérapeutiques	16 - Prestation en milieu ordinaire	437 - Troubles du spectre de l'autisme	10*	Le présent arrêté	0-20 ans

**ces places correspondent à un accompagnement renforcé*

Arrêté conjoint
Arrêté ARS n°2026-14-0210
Arrêté du Président du Conseil départemental du Rhône n° ARCD-DSEF-2026-0036

Portant changement d'adresse du Centre d'action médico-sociale précoce (C.A.M.S.P.) « CAMSP en Beaujolais » situé à VILLEFRANCHE-SUR-SAONE (69400) et correction du numéro FINESS de la Plateforme A petits pas suite à erreur matérielle

GESTIONNAIRE : AGIVR - ASSOCIATION DE GESTION DES INSTITUTS DE VILLEFRANCHE ET DE SA REGION

La Directrice générale de l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes

Le Président du Conseil départemental du Rhône

Vu le code de l'action sociale et des familles, livre troisième, titre premier (établissements et services soumis à autorisation), sections première et troisième du chapitre II, et sections première et quatrième du chapitre III ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les arrêtés n° 2018-1921 et 2018-1924 du 28 mai 2018 publiés le 14 juin 2018, et les arrêtés n°2023-22-0068 et 2023-22-0069 du 30 octobre 2023 publiés le 30 octobre 2023, constituant le socle du Projet régional de santé (PRS) 2ème génération de l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes;

Vu le programme interdépartemental et régional d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie (PRIAC) en vigueur ;

Vu le schéma départemental médico-social en vigueur ;

Vu l'arrêté conjoint ARS n°2017-1727 et Départemental n°ARCG-DEF-2017-0018 du 12 avril 2017 portant renouvellement de l'autorisation délivrée à l'AGIVR pour le fonctionnement du centre d'action médico-sociale précoce « CAMSP en Beaujolais » situé à VILLEFRANCHE-SUR-SAONE (69400) et de son établissement secondaire situé à TARARE (69170), pour une durée de quinze ans à compter du 11 avril 2017 ;

Vu l'arrêté conjoint ARS n°2026-14-0017 et Président du Conseil départemental du Rhône n° ARCD-DSEF-2026-0016 du 21 janvier 2026 portant modification de l'autorisation de fonctionnement de la plateforme « A petits pas » du Centre d'action médico-sociale précoce (C.A.M.S.P.) « CAMSP en Beaujolais » à VILLEFRANCHE-SUR-SAONE (69400) par inscription des modalités de fonctionnement de la plateforme dans le fichier national des établissement sanitaires et sociaux (FINESS) et changement d'adresse de la « Plateforme A petits pas » ;

Considérant que l'arrêté susvisé comporte une erreur matérielle portant sur le numéro d'immatriculation au répertoire FINESS de la « Plateforme A petits pas » ;

Considérant la demande du gestionnaire du 26 février 2026 pour le changement d'adresse de la structure au 386 rue Michel Aulas à LIMAS (69400) ;

Considérant que ce projet est compatible avec les objectifs et répond aux besoins sociaux et médico-sociaux fixés par le schéma régional de santé, qu'il satisfait aux règles d'organisation et de fonctionnement prévues par le code de l'action sociale et des familles, qu'il répond aux exigences de qualité de prise en charge des bénéficiaires et qu'il est compatible avec le programme interdépartemental et régional mentionné à l'article L.312-5-1 du code de l'action sociale et des familles ;

ARRÊTENT

Article 1 : L'autorisation visée à l'article L.313-1 du code de l'action sociale et des familles délivrée à l'association AGIVR pour le fonctionnement du centre d'action médico-sociale précoce (C.A.M.S.P.) « CAMSP en Beaujolais » est modifiée par :

- changement d'adresse de l'établissement principal au 386 rue Michel Aulas à LIMAS (69400),
- correction du numéro FINESS de l'établissement secondaire Plateforme « A petits pas ».

Article 2 : Condernant le changement d'adresse du CAMSP, la mise en œuvre de l'autorisation est conditionnée au résultat de la visite de conformité mentionnée à l'article L.313-6 du code de l'action sociale et des familles, suivant les dispositions réglementaires des articles D.313-11 à D.313-14.

Article 3 : La présente décision est rattachée à la date de renouvellement de l'autorisation de fonctionnement du « CAMSP en Beaujolais » pour une durée de quinze ans à compter du 11 avril 2017. Le renouvellement de l'autorisation à l'issue des quinze ans, soit le 11 avril 2032, est notamment subordonné aux résultats de l'évaluation ou des évaluations mentionnées à l'article L.312-8 du code de l'action sociale et des familles, dans les conditions prévues à l'article L.313-5 du même code.

Article 4 : Les caractéristiques de la présente décision sont enregistrées au fichier national des établissements sanitaires et sociaux (FINESS) comme indiqué dans l'annexe jointe.

Article 5 : Conformément aux dispositions de l'article L.313-1 : *« Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement des services par rapport aux caractéristiques prises en considération pour leur autorisation devra être déclaré aux autorités compétentes au moins deux mois avant sa mise en œuvre. Les autorités compétentes disposent d'un délai de deux mois à compter de la déclaration pour faire opposition, par décision motivée conformément aux dispositions de l'article L.313-1 du code de l'action sociale et des familles. L'autorisation ne peut être cédée sans l'accord des autorités compétentes.*

Au moins deux mois avant sa mise en œuvre, tout changement dans les modalités de contrôle direct ou indirect de la personne morale gestionnaire du service se traduisant par l'exercice direct ou indirect d'un pouvoir prépondérant de décision ou de gestion par une nouvelle personne morale est déclaré par cette dernière à l'autorité compétente ayant délivré l'autorisation.

L'autorité compétente peut faire opposition dans un délai de deux mois à compter de la réception de la déclaration par une décision motivée, s'il apparaît que le changement envisagé n'offre pas les garanties nécessaires au respect des conditions de l'autorisation mentionnées à l'article L.313-4 ou présente des risques susceptibles d'affecter la prise en charge des personnes accueillies ou accompagnées ou le respect de leurs droits. L'autorité compétente examine la déclaration de changement le cas échéant au regard des conditions dans lesquelles la nouvelle personne morale assure déjà le contrôle, direct ou indirect, d'une ou de plusieurs personnes morales gestionnaires d'établissements, de services et de lieux de vie et d'accueil.».

Article 6 : Dans les deux mois suivant sa notification à l'intéressé ou sa publication pour les tiers, la présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes et du Président du Département du Rhône, ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent. En application du décret n° 2018-251 du 6 avril 2018, les particuliers et les personnes morales de droit privé non représentées par un avocat peuvent communiquer avec un Tribunal administratif par la voie de l'application informatique « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr.

Article 7 : Le Directeur de la délégation départementale du Rhône et de la Métropole de Lyon de l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes ainsi que le Directeur général des services du Département du Rhône, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au demandeur et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Fait à Lyon, le 25 juin 2026

P/La Directrice générale
de l'Agence régionale de santé
Auvergne-Rhône-Alpes,
Le directeur de l'autonomie

Raphaël GLABI

Le Président
du Conseil départemental

Christophe GUILLOTEAU

ANNEXE FINESS

Mouvements FINESS : **Changement d'adresse et correction du numéro FINESS de la « Plateforme A petits pas »**

Entité juridique : **AGIVR - ASSOCIATION DE GESTION DES INSTITUTS DE VILLEFRANCHE ET DE SA REGION**
Adresse : 408 rue des Remparts - 69400 Villefranche-Sur-Saône
N° FINESS EJ : 69 0796 735
Statut : 60 - Association Loi 1901 non reconnue d'utilité publique

---

Etablissement principal : **CAMSP EN BEAUJOLAIS**
Nouvelle adresse : **386 rue Michel Aulas - 69400 Limas**
Ancienne adresse : *596 rue Loyson de Chastelus - 69400 Villefranche-Sur-Saone*
N° FINESS ET : 69 000 447 8
Catégorie : 190 - Centre d'action médico-sociale précoce (C.A.M.S.P.)

Equipements :

Triplet			Autorisation		
Discipline	**Fonctionnement**	**Clientèle**	**Capacité autorisée**	**Référence dernier arrêté**	**Ages**
900 - Action médico-sociale précoce	47 - Accueil de jour et accompagnement en milieu ordinaire	010 - Tous types de déficiences personnes handicapées	53*	ARS n°2024-14-0125 Département du Rhône n° ARCD-DAPAPH-2024-0023	0-6 ans
900 - Action médico-sociale précoce	47 - Accueil de jour et accompagnement en milieu ordinaire	437 - Troubles du spectre de l'autisme	6*		0-6 ans

**dont 9 places financées 100% AM*

Conventions :

N°	CONVENTION	DATE CONVENTION
01	CPOM	23/05/2022
02	PCO TND	16/07/2019

Etablissement secondaire : **CAMSP TARARE ANNEXE CAMSP BEAUJOLAIS**
Adresse : 26 rue de Belfort - 69170 Tarare
N° FINESS ET : 69 003 429 3
Catégorie : 190 - Centre d'action médico-sociale précoce (C.A.M.S.P.)

Equipements :

Triplet			Aautorisation		
Discipline	**Fonctionnement**	**Clientèle**	**Capacité autorisée**	**Référence dernier arrêté**	**Ages**
900 - Action médico-sociale précoce	47 - Accueil de jour et accompagnement en milieu ordinaire	010 - Tous types de déficiences personnes handicapées	20	ARS n°2017-1727 et Départemental n°ARCG-DEF-2017-0018	0-6 ans
900 - Action médico-sociale précoce	47 - Accueil de jour et accompagnement en milieu ordinaire	437 - Troubles du spectre de l'autisme	3	ARS n°2017-1727 et Départemental n°ARCG-DEF-2017-0018	0-6 ans

Conventions :

N°	CONVENTION	DATE CONVENTION
01	CPOM	23/05/2022

Etablissement secondaire : **PLATEFORME A PETITS PAS**
Adresse : 386 rue Michel Aulas - 69400 Limas
N° FINESS ET : **69 004 373 2**
Catégorie : 190 - Centre d'action médico-sociale précoce (C.A.M.S.P.)

Equipements :

Triplet			Autorisation		
Discipline	**Fonctionnement**	**Clientèle**	**Capacité autorisée**	**Référence dernier arrêté**	**Ages**
900 - Action médico-sociale précoce	47 - Accueil de jour et accompagnement en milieu ordinaire	010 - Tous types de déficiences personnes handicapées	0	2026-14-0017	0-6 ans

Conventions :

N°	CONVENTION	DATE CONVENTION
01	CPOM	23/05/2022

NB : La plateforme est financée exclusivement par l'Assurance maladie.

DECISION TARIFAIRE N°20263747 PORTANT FIXATION POUR 2026 DU MONTANT ET DE LA REPARTITION DE LA DOTATION GLOBALISEE COMMUNE PREVUE AU CONTRAT PLURIANNUEL D'OBJECTIFS ET DE MOYENS DE CH DU MONT D'OR - 690782925

POUR LES ETABLISSEMENTS ET SERVICES SUIVANTS
Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes - EHPAD DU CH DU MONT D'OR - 690800941

La Directrice Générale de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

VU le Code de la Sécurité Sociale ;

VU la loi n° 2025-1403 du 30 décembre 2025 de financement de la Sécurité Sociale pour 2026 publiée au Journal Officiel du 31/12/2025 ;

VU l'arrêté ministériel du 15/06/2026 publié au Journal Officiel du 16/06/2026 pris en application de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2026 l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie ;

VU la décision du 15/06/2026 publiée au Journal Officiel du 16/06/2026 relative aux dotations régionales limitatives 2026 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2026 ;

VU l'arrêté du 6 juin 2025 fixant le montant de la participation journalière forfaitaire des résidents aux dépenses d'entretien de l'autonomie dans les établissements relevant des I, II et IV bis de l'article L. 313-12 du code de l'action sociale et des familles implantés dans les départements participant à l'expérimentation mentionnée à l'article 79 de la loi n° 2023-1250 du 26 décembre 2023 de financement de la sécurité sociale pour 2024, au titre de l'exercice 2025 ;

VU l'arrêté du 09/06/2026 fixant pour 2026 les valeurs du point mentionnées à l'article R.314-162 du code de l'action sociale et des familles publié au Journal Officiel du 16/06/2026 ;

VU le décret du 19 avril 2023 portant nomination de Madame COURREGES Cécile en qualité de Directrice Générale de l'agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes ;

VU la délégation de signature de la Directrice Générale de l'ARS vers le Directeur de l'autonomie en date du 29/05/2026 ;

VU le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens conclu le 31/12/2021 prenant effet au 01/01/2022 ;

DECIDE

Article 1er A compter du 01/01/2026, au titre de 2026, la dotation globalisée commune des établissements et services médico-sociaux financés par l'Assurance Maladie, gérés par l'entité dénommée CH DU MONT D'OR (690782925), a été fixée à 13 289 977,10 €, dont

0,00 € de crédits non reconductibles versés en une seule fois et 0,00 € de crédits non reconductibles versés par 12ème.

Elle se répartit de la manière suivante, les prix de journée à compter de 01/01/2026 étant également mentionnés.

- **Personnes âgées : 13 289 977,10 €**

	Dotations hébergement permanent EHPAD (en €)					
Hébergement permanent	Partie soins du forfait global unique	Partie entretien de l'autonomie du forfait global unique	CNRACL au titre Dépendance	Participation des résidents à déduire de la dotation globalisée commune	Montant à la charge de la 5ème branche	Tarif journalier
690800941 EHPAD DU CH DU MONT D'OR	10 450 425,79	2 852 089,51	151 312,40	635 675,04	12 818 152,66	124,21

	Dotations hors hébergement permanent EHPAD (en €)					
FINESS	UHR	PASA	Hébergement temporaire	Accueil de jour	Plateforme de répit	SSIAD
690800941 EHPAD DU CH DU MONT D'OR	292 067,50	153 517,74	26 239,20	0,00	0,00	0,00

	Prix de journée (en €)		
FINESS	Hébergement temporaire	Accueil de jour	SSIAD PA
690800941 EHPAD DU CH DU MONT D'OR	51,35	0,00	0,00

Pour 2026, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes âgées, s'établit à 1 107 498,09 €.

Article 2 A compter du 01/01/2027, en application de l'article L.314-7 du CASF, la dotation globalisée commune s'élève, à titre transitoire, à 13 289 977,10 €. Elle se répartit de la manière suivante, les prix de journée de reconduction étant également mentionnés :

-- **personnes âgées : 13 289 977,10 €**

	Dotations hébergement permanent EHPAD (en €)					
Hébergement permanent	Partie soins du forfait global unique N+1	Partie entretien de l'autonomie du forfait global unique N+1	CNRACL au titre Dépendance - N+1	Participation des résidents N+1 à déduire de la dotation globalisée commune	Montant à la charge de la 5ème branche N+1	Tarif journalier N+1
690800941 EHPAD DU CH DU MONT D'OR	10 450 425,79	2 852 089,51	151 312,40	635 675,04	12 818 152,66	124,21

	Dotations hors hébergement permanent EHPAD (en €)					
FINESS	UHR	PASA	Hébergement temporaire	Accueil de jour	Plateforme de répit	SSIAD
690800941 EHPAD DU CH DU MONT D'OR	292 067,50	153 517,74	26 239,20	0,00	0,00	0,00

	Prix de journée (en €)		
FINESS	Hébergement temporaire	Accueil de jour	SSIAD PA
690800941 EHPAD DU CH DU MONT D'OR	51,35	0,00	0,00

Pour 2027, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes âgées, s'établit à 1 107 498,09 €.

Article 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le tribunal administratif territorialement compétent tel que prévu par l'article R. 312-10-1 du Code de justice administrative dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site www.telerecours.fr.

Article 4 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs.

Article 5 La Directrice Générale de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire (CH DU MONT D'OR 690782925) et aux structures concernées.

Fait à Lyon, le 25/06/2026

le Directeur de l'autonomie

Raphaël GLABI

DECISION TARIFAIRE N°20263748 PORTANT FIXATION POUR 2026 DU MONTANT ET DE LA REPARTITION DE LA DOTATION GLOBALISEE COMMUNE PREVUE AU CONTRAT PLURIANNUEL D'OBJECTIFS ET DE MOYENS DE CH DU BEAUJOLAIS VERT - 690043237

POUR LES ETABLISSEMENTS ET SERVICES SUIVANTS
Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes - EHPAD D'AMPLEPUIS - 690800099

Service de Soins Infirmiers A Domicile (S.S.I.A.D) - SSIAD DE COURS - 690012448

Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes - EHPAD DE COURS - 690797824

La Directrice Générale de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

VU le Code de la Sécurité Sociale ;

VU la loi n° 2025-1403 du 30 décembre 2025 de financement de la Sécurité Sociale pour 2026 publiée au Journal Officiel du 31/12/2025 ;

VU l'arrêté ministériel du 15/06/2026 publié au Journal Officiel du 16/06/2026 pris en application de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2026 l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie ;

VU la décision du 15/06/2026 publiée au Journal Officiel du 16/06/2026 relative aux dotations régionales limitatives 2026 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2026 ;

VU l'arrêté du 09/06/2026 fixant pour 2026 les valeurs du point mentionnées à l'article R.314-162 du code de l'action sociale et des familles publié au Journal Officiel du 16/06/2026 ;

VU le décret n° 2023-323 relatif à la tarification des soins infirmiers à domicile pour les personnes âgées et personnes handicapées publié au Journal Officiel du 28 avril 2023 ;

VU l'arrêté du 28 mai 2025 fixant pour 2025 les montants forfaitaires mentionnés aux II et III de l'article R. 314-138 du code de l'action sociale et des familles et le taux de revalorisation des produits de la tarification reconductibles afférents aux soins applicables aux services proposant des prestations de soins infirmiers à domicile pour les personnes âgées et les personnes en situation de handicap ;

VU l'arrêté du 28 mai 2025 fixant pour 2025 le taux de revalorisation des produits de la tarification reconductibles afférents aux soins applicables aux services proposant des prestations de soins infirmiers à domicile pour les personnes âgées et les personnes en situation de handicap ;

VU le décret du 19 avril 2023 portant nomination de Madame COURREGES Cécile en qualité de Directrice Générale de l'agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes ;

VU la délégation de signature de la Directrice Générale de l'ARS vers le Directeur de l'autonomie en date du 29/05/2026 ;

VU le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens conclu le 02/01/2020 prenant effet au 01/01/2020 ;

DECIDE

Article 1er A compter du 01/01/2026, au titre de 2026, la dotation globalisée commune des établissements et services médico-sociaux financés par l'Assurance Maladie, gérés par l'entité dénommée CH DU BEAUJOLAIS VERT (690043237), a été fixée à 10 277 200,38 €, dont 0,00 € de crédits non reconductibles versés en une seule fois et -6 125,00 € de crédits non reconductibles versés par 12ème.

Elle se répartit de la manière suivante, les prix de journée à compter de 01/01/2026 étant également mentionnés.

- **personnes âgées : 10 257 434,05 €**

	Dotations (en €)						
FINESS	Hébergement permanent	UHR	PASA	Hébergement temporaire	Accueil de jour	Plateforme de répit	SSIAD
690012448 SSIAD DE COURS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	625 273,81
690797824 EHPAD DE COURS	6 180 592,26	0,00	0,00	52 478,40	132 271,81	0,00	0,00
690800099 EHPAD D'AMPLEPUIS	3 108 306,76	0,00	0,00	26 239,20	132 271,81	0,00	0,00

	Prix de journée (en €)			
FINESS	Hébergement permanent	Hébergement temporaire	Accueil de jour	SSIAD PA
690012448 SSIAD DE COURS	0,00	0,00	0,00	0,00
690797824 EHPAD DE COURS	192,00	102,70	0,00	0,00
690800099 EHPAD D'AMPLEPUIS	93,19	51,35	67,69	0,00

Pour 2026, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes âgées, s'établit à 854 786,17 €.

- **personnes handicapées : 19 766,33 €** (dont 19 766,33 € imputable à l'assurance maladie)

	Dotations (en €)							
FINESS	INT	SI	EXT	PFR	Aut_1	Aut_2	Aut_3	SSIAD
690012448 SSIAD DE COURS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 766,33

	Prix de Journée (en €)							
FINESS	INT	SI	EXT	PFR	Aut_1	Aut_2	Aut_3	SSIAD
690012448 SSIAD DE COURS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Pour 2026, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes handicapées, s'établit à 1 647,19 € (dont 1 647,19 € imputable à l'Assurance Maladie).

Article 2 A compter du 01/01/2027, en application de l'article L.314-7 du CASF, la dotation globalisée commune s'élève, à titre transitoire, à 10 283 325,38 €. Elle se répartit de la manière suivante, les prix de journée de reconduction étant également mentionnés :

-- **personnes âgées : 10 263 559,05 €**

	Dotations (en €)						
FINESS	Hébergement permanent	UHR	PASA	Hébergement temporaire	Accueil de jour	Plateforme de répit	SSIAD
690012448 SSIAD DE COURS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	625 273,81
690797824 EHPAD DE COURS	6 186 717,26	0,00	0,00	52 478,40	132 271,81	0,00	0,00
690800099 EHPAD D'AMPLEPUIS	3 108 306,76	0,00	0,00	26 239,20	132 271,81	0,00	0,00

	Prix de journée (en €)			
FINESS	Hébergement permanent	Hébergement temporaire	Accueil de jour	SSIAD PA
690012448 SSIAD DE COURS	0,00	0,00	0,00	0,00
690797824 EHPAD DE COURS	192,19	102,70	0,00	0,00
690800099 EHPAD D'AMPLEPUIS	93,19	51,35	67,69	0,00

Pour 2027, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes âgées, s'établit à 855 296,58 €.

- personnes handicapées : 19 766,33 €
(dont 19 766,33 € imputable à l'Assurance Maladie)

	Dotations (en €)							
FINESS	INT	SI	EXT	PFR	Aut_1	Aut_2	Aut_3	SSIAD
690012448 SSIAD DE COURS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 766,33

	Prix de journée (en €)							
FINESS	INT	SI	EXT	PFR	Aut_1	Aut_2	Aut_3	SSIAD
690012448 SSIAD DE COURS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Pour 2027, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes handicapées, s'établit à 1 647,19 € (dont 1 647,19 € imputable à l'Assurance Maladie).

Article 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le tribunal administratif territorialement compétent tel que prévu par l'article R. 312-10-1 du Code de justice administrative dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site www.telerecours.fr.

Article 4 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs.

Article 5 La Directrice Générale de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire (CH DU BEAUJOLAIS VERT 690043237) et aux structures concernées.

Fait à Lyon, le 25/06/2026

le Directeur de l'autonomie

Raphaël GLABI

DECISION TARIFAIRE N°20263784 PORTANT FIXATION POUR 2026 DU MONTANT ET DE LA REPARTITION DE LA DOTATION GLOBALISEE COMMUNE PREVUE AU CONTRAT PLURIANNUEL D'OBJECTIFS ET DE MOYENS DE EHPAD MICHEL LAMY - 690000690

POUR LES ETABLISSEMENTS ET SERVICES SUIVANTS
Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes - EHPAD LES HAUTS DE BRIANNE - 690782644

La Directrice Générale de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

VU le Code de la Sécurité Sociale ;

VU la loi n° 2025-1403 du 30 décembre 2025 de financement de la Sécurité Sociale pour 2026 publiée au Journal Officiel du 31/12/2025 ;

VU l'arrêté ministériel du 15/06/2026 publié au Journal Officiel du 16/06/2026 pris en application de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2026 l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie ;

VU la décision du 15/06/2026 publiée au Journal Officiel du 16/06/2026 relative aux dotations régionales limitatives 2026 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2026 ;

VU l'arrêté du 09/06/2026 fixant pour 2026 les valeurs du point mentionnées à l'article R.314-162 du code de l'action sociale et des familles publié au Journal Officiel du 16/06/2026 ;

VU le décret du 19 avril 2023 portant nomination de Madame COURREGES Cécile en qualité de Directrice Générale de l'agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes ;

VU la délégation de signature de la Directrice Générale de l'ARS vers le Directeur de l'autonomie en date du 29/05/2026 ;

VU le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens conclu le 04/05/2021 prenant effet au 01/01/2021 ;

DECIDE

Article 1er A compter du 01/01/2026, au titre de 2026, la dotation globalisée commune des établissements et services médico-sociaux financés par l'Assurance Maladie, gérés par l'entité dénommée EHPAD MICHEL LAMY (690000690), a été fixée à 4 290 560,84 €, dont 0,00 € de crédits non reconductibles versés en une seule fois et 0,00 € de crédits non reconductibles versés par 12ème.

Elle se répartit de la manière suivante, les prix de journée à compter de 01/01/2026 étant également mentionnés.

- **personnes âgées : 4 290 560,84 €**

	Dotations (en €)						
FINESS	Hébergement permanent	UHR	PASA	Hébergement temporaire	Accueil de jour	Plateforme de répit	SSIAD
690782644 EHPAD LES HAUTS DE BRIANNE	4 138 823,13	0,00	151 737,71	0,00	0,00	0,00	0,00

	Prix de journée (en €)			
FINESS	Hébergement permanent	Hébergement temporaire	Accueil de jour	SSIAD PA
690782644 EHPAD LES HAUTS DE BRIANNE	73,63	0,00	0,00	0,00

Pour 2026, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes âgées, s'établit à 357 546,74 €.

Article 2 A compter du 01/01/2027, en application de l'article L.314-7 du CASF, la dotation globalisée commune s'élève, à titre transitoire, à 4 290 560,84 €. Elle se répartit de la manière suivante, les prix de journée de reconduction étant également mentionnés :

-- **personnes âgées : 4 290 560,84 €**

	Dotations (en €)						
FINESS	Hébergement permanent	UHR	PASA	Hébergement temporaire	Accueil de jour	Plateforme de répit	SSIAD
690782644 EHPAD LES HAUTS DE BRIANNE	4 138 823,13	0,00	151 737,71	0,00	0,00	0,00	0,00

	Prix de journée (en €)			
FINESS	Hébergement permanent	Hébergement temporaire	Accueil de jour	SSIAD PA
690782644 EHPAD LES HAUTS DE BRIANNE	73,63	0,00	0,00	0,00

Pour 2027, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes âgées, s'établit à 357 546,74 €.

Article 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le tribunal administratif territorialement compétent tel que prévu par l'article R. 312-10-1 du Code de justice administrative dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site www.telerecours.fr.

Article 4 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs.

Article 5 La Directrice Générale de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire (EHPAD MICHEL LAMY 690000690) et aux structures concernées.

Fait à Lyon, le 25/06/2026

le Directeur de l'autonomie

Raphaël GLABI

DECISION TARIFAIRE N°20263751 PORTANT FIXATION POUR 2026 DU MONTANT ET DE LA REPARTITION DE LA DOTATION GLOBALISEE COMMUNE PREVUE AU CONTRAT PLURIANNUEL D'OBJECTIFS ET DE MOYENS DE CH DE BEAUJEU-BELLEVILLE - 690782230

POUR LES ETABLISSEMENTS ET SERVICES SUIVANTS
Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes - EHPAD DU CH DE BEAUJEU - 690800016

La Directrice Générale de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

VU le Code de la Sécurité Sociale ;

VU la loi n° 2025-1403 du 30 décembre 2025 de financement de la Sécurité Sociale pour 2026 publiée au Journal Officiel du 31/12/2025 ;

VU l'arrêté ministériel du 15/06/2026 publié au Journal Officiel du 16/06/2026 pris en application de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2026 l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie ;

VU la décision du 15/06/2026 publiée au Journal Officiel du 16/06/2026 relative aux dotations régionales limitatives 2026 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2026 ;

VU l'arrêté du 09/06/2026 fixant pour 2026 les valeurs du point mentionnées à l'article R.314-162 du code de l'action sociale et des familles publié au Journal Officiel du 16/06/2026 ;

VU le décret du 19 avril 2023 portant nomination de Madame COURREGES Cécile en qualité de Directrice Générale de l'agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes ;

VU la délégation de signature de la Directrice Générale de l'ARS vers le Directeur de l'autonomie en date du 29/05/2026 ;

VU le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens conclu le 01/01/2021 prenant effet au 01/01/2021 ;

DECIDE

Article 1er A compter du 01/01/2026, au titre de 2026, la dotation globalisée commune des établissements et services médico-sociaux financés par l'Assurance Maladie, gérés par l'entité dénommée CH DE BEAUJEU-BELLEVILLE (690782230), a été fixée à 5 532 785,95 €, dont 0,00 € de crédits non reconductibles versés en une seule fois et 0,00 € de crédits non reconductibles versés par 12ème.

Elle se répartit de la manière suivante, les prix de journée à compter de 01/01/2026 étant également mentionnés.

- **personnes âgées : 5 532 785,95 €**

	Dotations (en €)						
FINESS	Hébergement permanent	UHR	PASA	Hébergement temporaire	Accueil de jour	Plateforme de répit	SSIAD
690800016 EHPAD DU CH DE BEAUJEU	5 070 781,14	264 844,97	64 148,67	27 193,72	105 817,45	0,00	0,00

	Prix de journée (en €)			
FINESS	Hébergement permanent	Hébergement temporaire	Accueil de jour	SSIAD PA
690800016 EHPAD DU CH DE BEAUJEU	91,31	43,16	77,41	0,00

Pour 2026, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes âgées, s'établit à 461 065,50 €.

Article 2 A compter du 01/01/2027, en application de l'article L.314-7 du CASF, la dotation globalisée commune s'élève, à titre transitoire, à 5 532 785,95 €. Elle se répartit de la manière suivante, les prix de journée de reconduction étant également mentionnés :

-- **personnes âgées : 5 532 785,95 €**

	Dotations (en €)						
FINESS	Hébergement permanent	UHR	PASA	Hébergement temporaire	Accueil de jour	Plateforme de répit	SSIAD
690800016 EHPAD DU CH DE BEAUJEU	5 070 781,14	264 844,97	64 148,67	27 193,72	105 817,45	0,00	0,00

	Prix de journée (en €)			
FINESS	Hébergement permanent	Hébergement temporaire	Accueil de jour	SSIAD PA
690800016 EHPAD DU CH DE BEAUJEU	91,31	43,16	77,41	0,00

Pour 2027, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes âgées, s'établit à 461 065,50 €.

Article 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le tribunal administratif territorialement compétent tel que prévu par l'article R. 312-10-1 du Code de justice administrative dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site www.telerecours.fr.

Article 4 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs.

Article 5 La Directrice Générale de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire (CH DE BEAUJEU-BELLEVILLE 690782230) et aux structures concernées.

Fait à Lyon, le 25/06/2026

le Directeur de l'autonomie

Raphaël GLABI

DECISION TARIFAIRE N°20263763 PORTANT FIXATION POUR 2026 DU MONTANT ET DE LA REPARTITION DE LA DOTATION GLOBALISEE COMMUNE PREVUE AU CONTRAT PLURIANNUEL D'OBJECTIFS ET DE MOYENS DE CH DE BEAUJEU-BELLEVILLE - 690782230

POUR LES ETABLISSEMENTS ET SERVICES SUIVANTS
Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes - EHPAD DU CH DE BELLEVILLE - 690787510

La Directrice Générale de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

VU le Code de la Sécurité Sociale ;

VU la loi n° 2025-1403 du 30 décembre 2025 de financement de la Sécurité Sociale pour 2026 publiée au Journal Officiel du 31/12/2025 ;

VU l'arrêté ministériel du 15/06/2026 publié au Journal Officiel du 16/06/2026 pris en application de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2026 l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie ;

VU la décision du 15/06/2026 publiée au Journal Officiel du 16/06/2026 relative aux dotations régionales limitatives 2026 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2026 ;

VU l'arrêté du 09/06/2026 fixant pour 2026 les valeurs du point mentionnées à l'article R.314-162 du code de l'action sociale et des familles publié au Journal Officiel du 16/06/2026 ;

VU le décret du 19 avril 2023 portant nomination de Madame COURREGES Cécile en qualité de Directrice Générale de l'agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes ;

VU la délégation de signature de la Directrice Générale de l'ARS vers le Directeur de l'autonomie en date du 29/05/2026 ;

VU le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens conclu le 01/01/2021 prenant effet au 01/01/2021 ;

DECIDE

Article 1er A compter du 01/01/2026, au titre de 2026, la dotation globalisée commune des établissements et services médico-sociaux financés par l'Assurance Maladie, gérés par l'entité dénommée CH DE BEAUJEU-BELLEVILLE (690782230), a été fixée à 6 203 012,90 €, dont 0,00 € de crédits non reconductibles versés en une seule fois et -344 834,83 € de crédits non reconductibles versés par 12ème.

Elle se répartit de la manière suivante, les prix de journée à compter de 01/01/2026 étant également mentionnés.

- **personnes âgées : 6 203 012,90 €**

	Dotations (en €)						
FINESS	Hébergement permanent	UHR	PASA	Hébergement temporaire	Accueil de jour	Plateforme de répit	SSIAD
690787510 EHPAD DU CH DE BELLEVILLE	5 816 916,50	0,00	73 269,09	53 289,67	105 817,45	153 720,19	0,00

	Prix de journée (en €)			
FINESS	Hébergement permanent	Hébergement temporaire	Accueil de jour	SSIAD PA
690787510 EHPAD DU CH DE BELLEVILLE	85,86	51,49	58,46	0,00

Pour 2026, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes âgées, s'établit à 516 917,74 €.

Article 2 A compter du 01/01/2027, en application de l'article L.314-7 du CASF, la dotation globalisée commune s'élève, à titre transitoire, à 6 547 847,73 €. Elle se répartit de la manière suivante, les prix de journée de reconduction étant également mentionnés :

-- **personnes âgées : 6 547 847,73 €**

	Dotations (en €)						
FINESS	Hébergement permanent	UHR	PASA	Hébergement temporaire	Accueil de jour	Plateforme de répit	SSIAD
690787510 EHPAD DU CH DE BELLEVILLE	6 161 751,33	0,00	73 269,09	53 289,67	105 817,45	153 720,19	0,00

	Prix de journée (en €)			
FINESS	Hébergement permanent	Hébergement temporaire	Accueil de jour	SSIAD PA
690787510 EHPAD DU CH DE BELLEVILLE	90,95	51,49	58,46	0,00

Pour 2027, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes âgées, s'établit à 545 653,98 €.

Article 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le tribunal administratif territorialement compétent tel que prévu par l'article R. 312-10-1 du Code de justice administrative dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site www.telerecours.fr.

Article 4 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs.

Article 5 La Directrice Générale de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire (CH DE BEAUJEU-BELLEVILLE 690782230) et aux structures concernées.

Fait à Lyon, le 25/06/2026

le Directeur de l'autonomie

Raphaël GLABI

DECISION TARIFAIRE N°20263826 PORTANT FIXATION POUR 2026 DU MONTANT ET DE LA REPARTITION DE LA DOTATION GLOBALISEE COMMUNE PREVUE AU CONTRAT PLURIANNUEL D'OBJECTIFS ET DE MOYENS DE SAS LE CALME DE L'ETANG - 690024229

POUR LES ETABLISSEMENTS ET SERVICES SUIVANTS
Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes - EHPAD IRENEE - 690003702

La Directrice Générale de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

VU le Code de la Sécurité Sociale ;

VU la loi n° 2025-1403 du 30 décembre 2025 de financement de la Sécurité Sociale pour 2026 publiée au Journal Officiel du 31/12/2025 ;

VU l'arrêté ministériel du 15/06/2026 publié au Journal Officiel du 16/06/2026 pris en application de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2026 l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie ;

VU la décision du 15/06/2026 publiée au Journal Officiel du 16/06/2026 relative aux dotations régionales limitatives 2026 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2026 ;

VU l'arrêté du 09/06/2026 fixant pour 2026 les valeurs du point mentionnées à l'article R.314-162 du code de l'action sociale et des familles publié au Journal Officiel du 16/06/2026 ;

VU le décret du 19 avril 2023 portant nomination de Madame COURREGES Cécile en qualité de Directrice Générale de l'agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes ;

VU la délégation de signature de la Directrice Générale de l'ARS vers le Directeur de l'autonomie en date du 29/05/2026 ;

VU le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens conclu le 19/03/2024 prenant effet au 01/01/2024 ;

DECIDE

Article 1er A compter du 01/01/2026, au titre de 2026, la dotation globalisée commune des établissements et services médico-sociaux financés par l'Assurance Maladie, gérés par l'entité dénommée SAS LE CALME DE L'ETANG (690024229), a été fixée à 1 783 872,62 €, dont 0,00 € de crédits non reconductibles versés en une seule fois et 0,00 € de crédits non reconductibles versés par 12ème.

Elle se répartit de la manière suivante, les prix de journée à compter de 01/01/2026 étant également mentionnés.

- **personnes âgées : 1 783 872,62 €**

	Dotations (en €)						
FINESS	Hébergement permanent	UHR	PASA	Hébergement temporaire	Accueil de jour	Plateforme de répit	SSIAD
690003702 EHPAD IRENEE	1 783 872,62	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

	Prix de journée (en €)			
FINESS	Hébergement permanent	Hébergement temporaire	Accueil de jour	SSIAD PA
690003702 EHPAD IRENEE	75,21	0,00	0,00	0,00

Pour 2026, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes âgées, s'établit à 148 656,05 €.

Article 2 A compter du 01/01/2027, en application de l'article L.314-7 du CASF, la dotation globalisée commune s'élève, à titre transitoire, à 1 783 872,62 €. Elle se répartit de la manière suivante, les prix de journée de reconduction étant également mentionnés :

-- **personnes âgées : 1 783 872,62 €**

	Dotations (en €)						
FINESS	Hébergement permanent	UHR	PASA	Hébergement temporaire	Accueil de jour	Plateforme de répit	SSIAD
690003702 EHPAD IRENEE	1 783 872,62	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

	Prix de journée (en €)			
FINESS	Hébergement permanent	Hébergement temporaire	Accueil de jour	SSIAD PA
690003702 EHPAD IRENEE	75,21	0,00	0,00	0,00

Pour 2027, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes âgées, s'établit à 148 656,05 €.

Article 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le tribunal administratif territorialement compétent tel que prévu par l'article R. 312-10-1 du Code de justice administrative dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site www.telerecours.fr.

Article 4 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs.

Article 5 La Directrice Générale de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire (SAS LE CALME DE L'ETANG 690024229) et aux structures concernées.

Fait à Lyon, le 25/06/2026

le Directeur de l'autonomie

Raphaël GLABI

DECISION TARIFAIRE N°20263783 PORTANT FIXATION POUR 2026 DU MONTANT ET DE LA REPARTITION DE LA DOTATION GLOBALISEE COMMUNE PREVUE AU CONTRAT PLURIANNUEL D'OBJECTIFS ET DE MOYENS DE MAISON DE RETRAITE COURAJOD - 690000781

POUR LES ETABLISSEMENTS ET SERVICES SUIVANTS
Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes - EHPAD COURAJOD - 690782933

La Directrice Générale de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

VU le Code de la Sécurité Sociale ;

VU la loi n° 2025-1403 du 30 décembre 2025 de financement de la Sécurité Sociale pour 2026 publiée au Journal Officiel du 31/12/2025 ;

VU l'arrêté ministériel du 15/06/2026 publié au Journal Officiel du 16/06/2026 pris en application de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2026 l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie ;

VU la décision du 15/06/2026 publiée au Journal Officiel du 16/06/2026 relative aux dotations régionales limitatives 2026 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2026 ;

VU l'arrêté du 09/06/2026 fixant pour 2026 les valeurs du point mentionnées à l'article R.314-162 du code de l'action sociale et des familles publié au Journal Officiel du 16/06/2026 ;

VU le décret du 19 avril 2023 portant nomination de Madame COURREGES Cécile en qualité de Directrice Générale de l'agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes ;

VU la délégation de signature de la Directrice Générale de l'ARS vers le Directeur de l'autonomie en date du 29/05/2026 ;

VU le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens conclu le 10/01/2024 prenant effet au 01/01/2024 ;

DECIDE

Article 1er A compter du 01/01/2026, au titre de 2026, la dotation globalisée commune des établissements et services médico-sociaux financés par l'Assurance Maladie, gérés par l'entité dénommée MAISON DE RETRAITE COURAJOD (690000781), a été fixée à 1 722 234,79 €, dont 0,00 € de crédits non reconductibles versés en une seule fois et 0,00 € de crédits non reconductibles versés par 12ème.

Elle se répartit de la manière suivante, les prix de journée à compter de 01/01/2026 étant également mentionnés.

- **personnes âgées : 1 722 234,79 €**

	Dotations (en €)						
FINESS	Hébergement permanent	UHR	PASA	Hébergement temporaire	Accueil de jour	Plateforme de répit	SSIAD
690782933 EHPAD COURAJOD	1 594 936,24	0,00	61 162,65	66 135,90	0,00	0,00	0,00

	Prix de journée (en €)			
FINESS	Hébergement permanent	Hébergement temporaire	Accueil de jour	SSIAD PA
690782933 EHPAD COURAJOD	63,70	51,75	0,00	0,00

Pour 2026, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes âgées, s'établit à 143 519,57 €.

Article 2 A compter du 01/01/2027, en application de l'article L.314-7 du CASF, la dotation globalisée commune s'élève, à titre transitoire, à 1 722 234,79 €. Elle se répartit de la manière suivante, les prix de journée de reconduction étant également mentionnés :

-- **personnes âgées : 1 722 234,79 €**

	Dotations (en €)						
FINESS	Hébergement permanent	UHR	PASA	Hébergement temporaire	Accueil de jour	Plateforme de répit	SSIAD
690782933 EHPAD COURAJOD	1 594 936,24	0,00	61 162,65	66 135,90	0,00	0,00	0,00

	Prix de journée (en €)			
FINESS	Hébergement permanent	Hébergement temporaire	Accueil de jour	SSIAD PA
690782933 EHPAD COURAJOD	63,70	51,75	0,00	0,00

Pour 2027, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes âgées, s'établit à 143 519,57 €.

Article 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le tribunal administratif territorialement compétent tel que prévu par l'article R. 312-10-1 du Code de justice administrative dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site www.telerecours.fr.

Article 4 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs.

Article 5 La Directrice Générale de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire (MAISON DE RETRAITE COURAJOD 690000781) et aux structures concernées.

Fait à Lyon, le 25/06/2026

le Directeur de l'autonomie

Raphaël GLABI

DECISION TARIFAIRE N°20263737 PORTANT FIXATION POUR 2026 DU MONTANT ET DE LA REPARTITION DE LA DOTATION GLOBALISEE COMMUNE PREVUE AU CONTRAT PLURIANNUEL D'OBJECTIFS ET DE MOYENS DE ASSOC. DE GESTION LES LANDIERS - 690002548

POUR LES ETABLISSEMENTS ET SERVICES SUIVANTS
Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes - EHPAD LES LANDIERS - 690802327

La Directrice Générale de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

VU le Code de la Sécurité Sociale ;

VU la loi n° 2025-1403 du 30 décembre 2025 de financement de la Sécurité Sociale pour 2026 publiée au Journal Officiel du 31/12/2025 ;

VU l'arrêté ministériel du 15/06/2026 publié au Journal Officiel du 16/06/2026 pris en application de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2026 l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie ;

VU la décision du 15/06/2026 publiée au Journal Officiel du 16/06/2026 relative aux dotations régionales limitatives 2026 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2026 ;

VU l'arrêté du 6 juin 2025 fixant le montant de la participation journalière forfaitaire des résidents aux dépenses d'entretien de l'autonomie dans les établissements relevant des I, II et IV bis de l'article L. 313-12 du code de l'action sociale et des familles implantés dans les départements participant à l'expérimentation mentionnée à l'article 79 de la loi n° 2023-1250 du 26 décembre 2023 de financement de la sécurité sociale pour 2024, au titre de l'exercice 2025 ;

VU l'arrêté du 09/06/2026 fixant pour 2026 les valeurs du point mentionnées à l'article R.314-162 du code de l'action sociale et des familles publié au Journal Officiel du 16/06/2026 ;

VU le décret du 19 avril 2023 portant nomination de Madame COURREGES Cécile en qualité de Directrice Générale de l'agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes ;

VU la délégation de signature de la Directrice Générale de l'ARS vers le Directeur de l'autonomie en date du 29/05/2026 ;

VU le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens conclu le 30/03/2023 prenant effet au 01/01/2023 ;

DECIDE

Article 1er A compter du 01/01/2026, au titre de 2026, la dotation globalisée commune des établissements et services médico-sociaux financés par l'Assurance Maladie, gérés par l'entité dénommée ASSOC. DE GESTION LES LANDIERS (690002548), a été fixée à

3 557 955,08 €, dont 0,00 € de crédits non reconductibles versés en une seule fois et 0,00 € de crédits non reconductibles versés par 12ème.

Elle se répartit de la manière suivante, les prix de journée à compter de 01/01/2026 étant également mentionnés.

- **Personnes âgées : 3 557 955,08 €**

	Dotations hébergement permanent EHPAD (en €)					
Hébergement permanent	Partie soins du forfait global unique	Partie entretien de l'autonomie du forfait global unique	CNRACL au titre Dépendance	Participation des résidents à déduire de la dotation globalisée commune	Montant à la charge de la 5ème branche	Tarif journalier
690802327 EHPAD LES LANDIERS	2 891 534,76	925 848,72	0,00	259 428,40	3 557 955,08	84,48

	Dotations hors hébergement permanent EHPAD (en €)					
FINESS	UHR	PASA	Hébergement temporaire	Accueil de jour	Plateforme de répit	SSIAD
690802327 EHPAD LES LANDIERS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

	Prix de journée (en €)		
FINESS	Hébergement temporaire	Accueil de jour	SSIAD PA
690802327 EHPAD LES LANDIERS	0,00	0,00	0,00

Pour 2026, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes âgées, s'établit à 296 496,26 €.

Article 2 A compter du 01/01/2027, en application de l'article L.314-7 du CASF, la dotation globalisée commune s'élève, à titre transitoire, à 3 557 955,08 €. Elle se répartit de la manière suivante, les prix de journée de reconduction étant également mentionnés :

-- **personnes âgées : 3 557 955,08 €**

	Dotations hébergement permanent EHPAD (en €)					
Hébergement permanent	Partie soins du forfait global unique N+1	Partie entretien de l'autonomie du forfait global unique N+1	CNRACL au titre Dépendance - N+1	Participation des résidents N+1 à déduire de la dotation globalisée commune	Montant à la charge de la 5ème branche N+1	Tarif journalier N+1
690802327 EHPAD LES LANDIERS	2 891 534,76	925 848,72	0,00	259 428,40	3 557 955,08	84,48

	Dotations hors hébergement permanent EHPAD (en €)					
FINESS	UHR	PASA	Hébergement temporaire	Accueil de jour	Plateforme de répit	SSIAD
690802327 EHPAD LES LANDIERS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

	Prix de journée (en €)		
FINESS	Hébergement temporaire	Accueil de jour	SSIAD PA
690802327 EHPAD LES LANDIERS	0,00	0,00	0,00

Pour 2027, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes âgées, s'établit à 296 496,26 €.

Article 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le tribunal administratif territorialement compétent tel que prévu par l'article R. 312-10-1 du Code de justice administrative dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site www.telerecours.fr.

Article 4 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs.

Article 5 La Directrice Générale de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire (ASSOC. DE GESTION LES LANDIERS 690002548) et aux structures concernées.

Fait à Lyon, le 25/06/2026

le Directeur de l'autonomie

Raphaël GLABI

DECISION TARIFAIRE N°20263785 PORTANT FIXATION POUR 2026 DU MONTANT ET DE LA REPARTITION DE LA DOTATION GLOBALISEE COMMUNE PREVUE AU CONTRAT PLURIANNUEL D'OBJECTIFS ET DE MOYENS DE MAISON DE LA SALETTE-BULLY - 690000559

POUR LES ETABLISSEMENTS ET SERVICES SUIVANTS
Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes - EHPAD DE LA SALETTE-BULLY - 690781786

La Directrice Générale de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

VU le Code de la Sécurité Sociale ;

VU la loi n° 2025-1403 du 30 décembre 2025 de financement de la Sécurité Sociale pour 2026 publiée au Journal Officiel du 31/12/2025 ;

VU l'arrêté ministériel du 15/06/2026 publié au Journal Officiel du 16/06/2026 pris en application de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2026 l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie ;

VU la décision du 15/06/2026 publiée au Journal Officiel du 16/06/2026 relative aux dotations régionales limitatives 2026 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2026 ;

VU l'arrêté du 09/06/2026 fixant pour 2026 les valeurs du point mentionnées à l'article R.314-162 du code de l'action sociale et des familles publié au Journal Officiel du 16/06/2026 ;

VU le décret du 19 avril 2023 portant nomination de Madame COURREGES Cécile en qualité de Directrice Générale de l'agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes ;

VU la délégation de signature de la Directrice Générale de l'ARS vers le Directeur de l'autonomie en date du 29/05/2026 ;

VU le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens conclu le 31/03/2022 prenant effet au 01/01/2022 ;

DECIDE

Article 1er A compter du 01/01/2026, au titre de 2026, la dotation globalisée commune des établissements et services médico-sociaux financés par l'Assurance Maladie, gérés par l'entité dénommée MAISON DE LA SALETTE-BULLY (690000559), a été fixée à 2 172 166,04 €, dont 0,00 € de crédits non reconductibles versés en une seule fois et 0,00 € de crédits non reconductibles versés par 12ème.

Elle se répartit de la manière suivante, les prix de journée à compter de 01/01/2026 étant également mentionnés.

- **personnes âgées : 2 172 166,04 €**

	Dotations (en €)						
FINESS	Hébergement permanent	UHR	PASA	Hébergement temporaire	Accueil de jour	Plateforme de répit	SSIAD
690781786 EHPAD DE LA SALETTE-BULLY	1 912 820,96	0,00	74 164,55	26 454,36	158 726,17	0,00	0,00

	Prix de journée (en €)			
FINESS	Hébergement permanent	Hébergement temporaire	Accueil de jour	SSIAD PA
690781786 EHPAD DE LA SALETTE-BULLY	61,29	42,67	56,69	0,00

Pour 2026, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes âgées, s'établit à 181 013,84 €.

Article 2 A compter du 01/01/2027, en application de l'article L.314-7 du CASF, la dotation globalisée commune s'élève, à titre transitoire, à 2 172 166,04 €. Elle se répartit de la manière suivante, les prix de journée de reconduction étant également mentionnés :

-- **personnes âgées : 2 172 166,04 €**

	Dotations (en €)						
FINESS	Hébergement permanent	UHR	PASA	Hébergement temporaire	Accueil de jour	Plateforme de répit	SSIAD
690781786 EHPAD DE LA SALETTE-BULLY	1 912 820,96	0,00	74 164,55	26 454,36	158 726,17	0,00	0,00

	Prix de journée (en €)			
FINESS	Hébergement permanent	Hébergement temporaire	Accueil de jour	SSIAD PA
690781786 EHPAD DE LA SALETTE-BULLY	61,29	42,67	56,69	0,00

Pour 2027, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes âgées, s'établit à 181 013,84 €.

Article 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le tribunal administratif territorialement compétent tel que prévu par l'article R. 312-10-1 du Code de justice administrative dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site www.telerecours.fr.

Article 4 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs.

Article 5 La Directrice Générale de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire (MAISON DE LA SALETTE-BULLY 690000559) et aux structures concernées.

Fait à Lyon, le 25/06/2026

le Directeur de l'autonomie

Raphaël GLABI

DECISION TARIFAIRE N°20263778 PORTANT FIXATION POUR 2026 DU MONTANT ET DE LA REPARTITION DE LA DOTATION GLOBALISEE COMMUNE PREVUE AU CONTRAT PLURIANNUEL D'OBJECTIFS ET DE MOYENS DE FOYER DES TILLEULS - 690000922

POUR LES ETABLISSEMENTS ET SERVICES SUIVANTS
Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes - EHPAD LE MANOIR - 690785431

La Directrice Générale de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

VU le Code de la Sécurité Sociale ;

VU la loi n° 2025-1403 du 30 décembre 2025 de financement de la Sécurité Sociale pour 2026 publiée au Journal Officiel du 31/12/2025 ;

VU l'arrêté ministériel du 15/06/2026 publié au Journal Officiel du 16/06/2026 pris en application de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2026 l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie ;

VU la décision du 15/06/2026 publiée au Journal Officiel du 16/06/2026 relative aux dotations régionales limitatives 2026 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2026 ;

VU l'arrêté du 6 juin 2025 fixant le montant de la participation journalière forfaitaire des résidents aux dépenses d'entretien de l'autonomie dans les établissements relevant des I, II et IV bis de l'article L. 313-12 du code de l'action sociale et des familles implantés dans les départements participant à l'expérimentation mentionnée à l'article 79 de la loi n° 2023-1250 du 26 décembre 2023 de financement de la sécurité sociale pour 2024, au titre de l'exercice 2025 ;

VU l'arrêté du 09/06/2026 fixant pour 2026 les valeurs du point mentionnées à l'article R.314-162 du code de l'action sociale et des familles publié au Journal Officiel du 16/06/2026 ;

VU le décret du 19 avril 2023 portant nomination de Madame COURREGES Cécile en qualité de Directrice Générale de l'agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes ;

VU la délégation de signature de la Directrice Générale de l'ARS vers le Directeur de l'autonomie en date du 29/05/2026 ;

VU le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens conclu le 16/02/2022 prenant effet au 01/01/2022 ;

DECIDE

Article 1er A compter du 01/01/2026, au titre de 2026, la dotation globalisée commune des établissements et services médico-sociaux financés par l'Assurance Maladie, gérés par l'entité dénommée FOYER DES TILLEULS (690000922), a été fixée à 1 701 272,12 €, dont

0,00 € de crédits non reconductibles versés en une seule fois et 0,00 € de crédits non reconductibles versés par 12ème.

Elle se répartit de la manière suivante, les prix de journée à compter de 01/01/2026 étant également mentionnés.

- **Personnes âgées : 1 701 272,12 €**

	Dotations hébergement permanent EHPAD (en €)					
Hébergement permanent	Partie soins du forfait global unique	Partie entretien de l'autonomie du forfait global unique	CNRACL au titre Dépendance	Participation des résidents à déduire de la dotation globalisée commune	Montant à la charge de la 5ème branche	Tarif journalier
690785431 EHPAD LE MANOIR	1 281 874,79	420 896,08	0,00	133 770,56	1 569 000,31	72,25

	Dotations hors hébergement permanent EHPAD (en €)					
FINESS	UHR	PASA	Hébergement temporaire	Accueil de jour	Plateforme de répit	SSIAD
690785431 EHPAD LE MANOIR	0,00	0,00	0,00	132 271,81	0,00	0,00

	Prix de journée (en €)		
FINESS	Hébergement temporaire	Accueil de jour	SSIAD PA
690785431 EHPAD LE MANOIR	0,00	99,30	0,00

Pour 2026, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes âgées, s'établit à 141 772,68 €.

Article 2 A compter du 01/01/2027, en application de l'article L.314-7 du CASF, la dotation globalisée commune s'élève, à titre transitoire, à 1 701 272,12 €. Elle se répartit de la manière suivante, les prix de journée de reconduction étant également mentionnés :

-- **personnes âgées : 1 701 272,12 €**

	Dotations hébergement permanent EHPAD (en €)					
Hébergement permanent	Partie soins du forfait global unique N+1	Partie entretien de l'autonomie du forfait global unique N+1	CNRACL au titre Dépendance - N+1	Participation des résidents N+1 à déduire de la dotation globalisée commune	Montant à la charge de la 5ème branche N+1	Tarif journalier N+1
690785431 EHPAD LE MANOIR	1 281 874,79	420 896,08	0,00	133 770,56	1 569 000,31	72,25

	Dotations hors hébergement permanent EHPAD (en €)					
FINESS	UHR	PASA	Hébergement temporaire	Accueil de jour	Plateforme de répit	SSIAD
690785431 EHPAD LE MANOIR	0,00	0,00	0,00	132 271,81	0,00	0,00

	Prix de journée (en €)		
FINESS	Hébergement temporaire	Accueil de jour	SSIAD PA
690785431 EHPAD LE MANOIR	0,00	99,30	0,00

Pour 2027, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes âgées, s'établit à 141 772,68 €.

Article 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le tribunal administratif territorialement compétent tel que prévu par l'article R. 312-10-1 du Code de justice administrative dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site www.telerecours.fr.

Article 4 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs.

Article 5 La Directrice Générale de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire (FOYER DES TILLEULS 690000922) et aux structures concernées.

Fait à Lyon, le 25/06/2026

le Directeur de l'autonomie

Raphaël GLABI

DECISION TARIFAIRE N°20263808 PORTANT FIXATION POUR 2026 DU MONTANT ET DE LA REPARTITION DE LA DOTATION GLOBALISEE COMMUNE PREVUE AU CONTRAT PLURIANNUEL D'OBJECTIFS ET DE MOYENS DE ASSOCIATION HABITAT ET HUMANISME SOIN - 690003728

POUR LES ETABLISSEMENTS ET SERVICES SUIVANTS
Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes - EHPAD SAINT-FRANCOIS D'ASSISE - 690024898

Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes - EHPAD SAINT-RAPHAEL - 690785647

Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes - EHPAD SAINT-CHARLES - 690785688

Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes - EHPAD BON SECOURS - 690785787

Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes - EHPAD SMITH - 690788161

Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes - EHPAD MONPLAISIR LA PLAINE - 690790381

La Directrice Générale de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

VU le Code de la Sécurité Sociale ;

VU la loi n° 2025-1403 du 30 décembre 2025 de financement de la Sécurité Sociale pour 2026 publiée au Journal Officiel du 31/12/2025 ;

VU l'arrêté ministériel du 15/06/2026 publié au Journal Officiel du 16/06/2026 pris en application de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2026 l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie ;

VU la décision du 15/06/2026 publiée au Journal Officiel du 16/06/2026 relative aux dotations régionales limitatives 2026 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2026 ;

VU l'arrêté du 6 juin 2025 fixant le montant de la participation journalière forfaitaire des résidents aux dépenses d'entretien de l'autonomie dans les établissements relevant des I, II et IV bis de l'article L. 313-12 du code de l'action sociale et des familles implantés dans les départements participant à l'expérimentation mentionnée à l'article 79 de la loi n° 2023-1250 du 26 décembre 2023 de financement de la sécurité sociale pour 2024, au titre de l'exercice 2025 ;

VU l'arrêté du 09/06/2026 fixant pour 2026 les valeurs du point mentionnées à l'article R.314-162 du code de l'action sociale et des familles publié au Journal Officiel du 16/06/2026 ;

VU le décret du 19 avril 2023 portant nomination de Madame COURREGES Cécile en qualité de Directrice Générale de l'agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes ;

VU la délégation de signature de la Directrice Générale de l'ARS vers le Directeur de l'autonomie en date du 29/05/2026 ;

VU le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens conclu le 20/02/2025 prenant effet au 01/01/2025 ;

DECIDE

Article 1er A compter du 01/01/2026, au titre de 2026, la dotation globalisée commune des établissements et services médico-sociaux financés par l'Assurance Maladie, gérés par l'entité dénommée ASSOCIATION HABITAT ET HUMANISME SOIN (690003728), a été fixée à 13 740 344,11 €, dont 0,00 € de crédits non reconductibles versés en une seule fois et -14 754,67 € de crédits non reconductibles versés par 12ème.

Elle se répartit de la manière suivante, les prix de journée à compter de 01/01/2026 étant également mentionnés.

- **Personnes âgées : 13 740 344,11 €**

	Dotations hébergement permanent EHPAD (en €)					
Hébergement permanent	Partie soins du forfait global unique	Partie entretien de l'autonomie du forfait global unique	CNRACL au titre Dépendance	Participation des résidents à déduire de la dotation globalisée commune	Montant à la charge de la 5ème branche	Tarif journalier
690024898 EHPAD SAINT-FRANCOIS D'ASSISE	2 297 910,56	541 204,83	0,00	158 607,28	2 680 508,11	98,10
690785647 EHPAD SAINT-RAPHAEL	1 858 724,69	516 036,50	0,00	147 408,66	2 227 352,53	91,66
690785688 EHPAD SAINT-CHARLES	1 754 246,84	608 902,73	0,00	179 083,52	2 184 066,05	75,13
690785787 EHPAD BON SECOURS	1 200 482,41	356 614,90	0,00	108 224,06	1 448 873,25	81,03
690788161 EHPAD SMITH	1 771 822,45	550 056,65	0,00	154 277,20	2 167 601,90	86,55
690790381 EHPAD MONPLAISIR LA PLAINE	2 187 265,94	686 107,36	0,00	184 304,98	2 689 068,32	80,69

	Dotations hors hébergement permanent EHPAD (en €)					
FINESS	UHR	PASA	Hébergement temporaire	Accueil de jour	Plateforme de répit	SSIAD
690024898 EHPAD SAINT-FRANCOIS D'ASSISE	0,00	0,00	75 110,17	132 951,21	0,00	0,00
690785647 EHPAD SAINT-RAPHAEL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
690785688 EHPAD SAINT-CHARLES	0,00	0,00	66 135,90	0,00	0,00	0,00
690785787 EHPAD BON SECOURS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
690788161 EHPAD SMITH	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
690790381 EHPAD MONPLAISIR LA PLAINE	0,00	68 676,67	0,00	0,00	0,00	0,00

	Prix de journée (en €)		
FINESS	Hébergement temporaire	Accueil de jour	SSIAD PA
690024898 EHPAD SAINT-FRANCOIS D'ASSISE	55,47	149,38	0,00
690785647 EHPAD SAINT-RAPHAEL	0,00	0,00	0,00
690785688 EHPAD SAINT-CHARLES	51,75	0,00	0,00
690785787 EHPAD BON SECOURS	0,00	0,00	0,00
690788161 EHPAD SMITH	0,00	0,00	0,00
690790381 EHPAD MONPLAISIR LA PLAINE	0,00	0,00	0,00

Pour 2026, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes âgées, s'établit à 1 145 028,67 €.

Article 2 A compter du 01/01/2027, en application de l'article L.314-7 du CASF, la dotation globalisée commune s'élève, à titre transitoire, à 13 755 098,78 €. Elle se répartit de la manière suivante, les prix de journée de reconduction étant également mentionnés :

-- **personnes âgées : 13 755 098,78 €**

	Dotations hébergement permanent EHPAD (en €)					
Hébergement permanent	Partie soins du forfait global unique N+1	Partie entretien de l'autonomie du forfait global unique N+1	CNRACL au titre Dépendance - N+1	Participation des résidents N+1 à déduire de la dotation globalisée commune	Montant à la charge de la 5ème branche N+1	Tarif journalier N+1
690024898 EHPAD SAINT-FRANCOIS D'ASSISE	2 310 160,56	541 204,83	0,00	158 607,28	2 692 758,11	98,55
690785647 EHPAD SAINT-RAPHAEL	1 858 724,69	516 036,50	0,00	147 408,66	2 227 352,53	91,66
690785688 EHPAD SAINT-CHARLES	1 754 246,84	608 902,73	0,00	179 083,52	2 184 066,05	75,13
690785787 EHPAD BON SECOURS	1 200 482,41	356 614,90	0,00	108 224,06	1 448 873,25	81,03
690788161 EHPAD SMITH	1 771 822,45	550 056,65	0,00	154 277,20	2 167 601,90	86,55
690790381 EHPAD MONPLAISIR LA PLAINE	2 187 265,94	686 107,36	0,00	184 304,98	2 689 068,32	80,69

	Dotations hors hébergement permanent EHPAD (en €)					
FINESS	UHR	PASA	Hébergement temporaire	Accueil de jour	Plateforme de répit	SSIAD
690024898 EHPAD SAINT-FRANCOIS D'ASSISE	0,00	0,00	75 110,17	132 951,21	0,00	0,00
690785647 EHPAD SAINT-RAPHAEL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
690785688 EHPAD SAINT-CHARLES	0,00	0,00	66 135,90	0,00	0,00	0,00
690785787 EHPAD BON SECOURS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
690788161 EHPAD SMITH	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
690790381 EHPAD MONPLAISIR LA PLAINE	0,00	71 181,34	0,00	0,00	0,00	0,00

	Prix de journée (en €)		
FINESS	Hébergement temporaire	Accueil de jour	SSIAD PA
690024898 EHPAD SAINT-FRANCOIS D'ASSISE	55,47	149,38	0,00
690785647 EHPAD SAINT-RAPHAEL	0,00	0,00	0,00
690785688 EHPAD SAINT-CHARLES	51,75	0,00	0,00
690785787 EHPAD BON SECOURS	0,00	0,00	0,00
690788161 EHPAD SMITH	0,00	0,00	0,00
690790381 EHPAD MONPLAISIR LA PLAINE	0,00	0,00	0,00

Pour 2027, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes âgées, s'établit à 1 146 258,24 €.

Article 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le tribunal administratif territorialement compétent tel que prévu par l'article R. 312-10-1 du Code de justice administrative dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site www.telerecours.fr.

Article 4 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs.

Article 5 La Directrice Générale de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire (ASSOCIATION HABITAT ET HUMANISME SOIN 690003728) et aux structures concernées.

Fait à Lyon, le 25/06/2026

le Directeur de l'autonomie

Raphaël GLABI

DECISION TARIFAIRE N°20263770 PORTANT FIXATION POUR 2026 DU MONTANT ET DE LA REPARTITION DE LA DOTATION GLOBALISEE COMMUNE PREVUE AU CONTRAT PLURIANNUEL D'OBJECTIFS ET DE MOYENS DE ASSOCIATION HABITAT ET HUMANISME SOIN - 690003728

POUR LES ETABLISSEMENTS ET SERVICES SUIVANTS
Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes - EHPAD CHATEAUVIEUX - 690785571

Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes - EHPAD SAINTE-ANNE / BRIGNAIS - 690785605

La Directrice Générale de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

VU le Code de la Sécurité Sociale ;

VU la loi n° 2025-1403 du 30 décembre 2025 de financement de la Sécurité Sociale pour 2026 publiée au Journal Officiel du 31/12/2025 ;

VU l'arrêté ministériel du 15/06/2026 publié au Journal Officiel du 16/06/2026 pris en application de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2026 l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie ;

VU la décision du 15/06/2026 publiée au Journal Officiel du 16/06/2026 relative aux dotations régionales limitatives 2026 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2026 ;

VU l'arrêté du 09/06/2026 fixant pour 2026 les valeurs du point mentionnées à l'article R.314-162 du code de l'action sociale et des familles publié au Journal Officiel du 16/06/2026 ;

VU le décret du 19 avril 2023 portant nomination de Madame COURREGES Cécile en qualité de Directrice Générale de l'agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes ;

VU la délégation de signature de la Directrice Générale de l'ARS vers le Directeur de l'autonomie en date du 29/05/2026 ;

VU le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens conclu le 05/03/2025 prenant effet au 01/01/2025 ;

DECIDE

Article 1er A compter du 01/01/2026, au titre de 2026, la dotation globalisée commune des établissements et services médico-sociaux financés par l'Assurance Maladie, gérés par

l'entité dénommée ASSOCIATION HABITAT ET HUMANISME SOIN (690003728), a été fixée à 4 237 379,41 €, dont 0,00 € de crédits non reconductibles versés en une seule fois et 0,00 € de crédits non reconductibles versés par 12ème.

Elle se répartit de la manière suivante, les prix de journée à compter de 01/01/2026 étant également mentionnés.

- **personnes âgées : 4 237 379,41 €**

	Dotations (en €)						
FINESS	Hébergement permanent	UHR	PASA	Hébergement temporaire	Accueil de jour	Plateforme de répit	SSIAD
690785571 EHPAD CHATEAUVIEUX	2 445 536,05	0,00	70 144,92	27 864,43	0,00	0,00	0,00
690785605 EHPAD SAINTE-ANNE / BRIGNAIS	1 693 834,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

	Prix de journée (en €)			
FINESS	Hébergement permanent	Hébergement temporaire	Accueil de jour	SSIAD PA
690785571 EHPAD CHATEAUVIEUX	68,70	50,85	0,00	0,00
690785605 EHPAD SAINTE-ANNE / BRIGNAIS	68,06	0,00	0,00	0,00

Pour 2026, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes âgées, s'établit à 353 114,95 €.

Article 2 A compter du 01/01/2027, en application de l'article L.314-7 du CASF, la dotation globalisée commune s'élève, à titre transitoire, à 4 237 379,41 €. Elle se répartit de la manière suivante, les prix de journée de reconduction étant également mentionnés :

-- **personnes âgées : 4 237 379,41 €**

	Dotations (en €)						
FINESS	Hébergement permanent	UHR	PASA	Hébergement temporaire	Accueil de jour	Plateforme de répit	SSIAD
690785571 EHPAD CHATEAUVIEUX	2 445 536,05	0,00	70 144,92	27 864,43	0,00	0,00	0,00
690785605 EHPAD SAINTE-ANNE / BRIGNAIS	1 693 834,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

	Prix de journée (en €)			
FINESS	Hébergement permanent	Hébergement temporaire	Accueil de jour	SSIAD PA
690785571 EHPAD CHATEAUVIEUX	68,70	50,85	0,00	0,00

	Prix de journée (en €)			
FINESS	Hébergement permanent	Hébergement temporaire	Accueil de jour	SSIAD PA
690785605 EHPAD SAINTE-ANNE / BRIGNAIS	68,06	0,00	0,00	0,00

Pour 2027, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes âgées, s'établit à 353 114,95 €.

Article 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le tribunal administratif territorialement compétent tel que prévu par l'article R. 312-10-1 du Code de justice administrative dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site www.telerecours.fr.

Article 4 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs.

Article 5 La Directrice Générale de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire (ASSOCIATION HABITAT ET HUMANISME SOIN 690003728) et aux structures concernées.

Fait à Lyon, le 25/06/2026

le Directeur de l'autonomie

Raphaël GLABI

DECISION TARIFAIRE N°20263792 PORTANT FIXATION POUR 2026 DU MONTANT ET DE LA REPARTITION DE LA DOTATION GLOBALISEE COMMUNE PREVUE AU CONTRAT PLURIANNUEL D'OBJECTIFS ET DE MOYENS DE SAS ALPH AGE GESTION - 920039773

POUR LES ETABLISSEMENTS ET SERVICES SUIVANTS
Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes - EHPAD TETE D'OR - 690041074

Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes - EHPAD DU CERCLE DE LA CARETTE - 690785621

La Directrice Générale de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

VU le Code de la Sécurité Sociale ;

VU la loi n° 2025-1403 du 30 décembre 2025 de financement de la Sécurité Sociale pour 2026 publiée au Journal Officiel du 31/12/2025 ;

VU l'arrêté ministériel du 15/06/2026 publié au Journal Officiel du 16/06/2026 pris en application de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2026 l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie ;

VU la décision du 15/06/2026 publiée au Journal Officiel du 16/06/2026 relative aux dotations régionales limitatives 2026 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2026 ;

VU l'arrêté du 6 juin 2025 fixant le montant de la participation journalière forfaitaire des résidents aux dépenses d'entretien de l'autonomie dans les établissements relevant des I, II et IV bis de l'article L. 313-12 du code de l'action sociale et des familles implantés dans les départements participant à l'expérimentation mentionnée à l'article 79 de la loi n° 2023-1250 du 26 décembre 2023 de financement de la sécurité sociale pour 2024, au titre de l'exercice 2025 ;

VU l'arrêté du 09/06/2026 fixant pour 2026 les valeurs du point mentionnées à l'article R.314-162 du code de l'action sociale et des familles publié au Journal Officiel du 16/06/2026 ;

VU le décret du 19 avril 2023 portant nomination de Madame COURREGES Cécile en qualité de Directrice Générale de l'agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes ;

VU la délégation de signature de la Directrice Générale de l'ARS vers le Directeur de l'autonomie en date du 29/05/2026 ;

VU le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens conclu le 15/01/2020 prenant effet au 01/01/2025 ;

DECIDE

Article 1er A compter du 01/01/2026, au titre de 2026, la dotation globalisée commune des établissements et services médico-sociaux financés par l'Assurance Maladie, gérés par l'entité dénommée SAS ALPH AGE GESTION (920039773), a été fixée à 2 867 366,23 €, dont 0,00 € de crédits non reconductibles versés en une seule fois et 0,00 € de crédits non reconductibles versés par 12ème.

Elle se répartit de la manière suivante, les prix de journée à compter de 01/01/2026 étant également mentionnés.

- **Personnes âgées : 2 867 366,23 €**

	Dotations hébergement permanent EHPAD (en €)					
Hébergement permanent	Partie soins du forfait global unique	Partie entretien de l'autonomie du forfait global unique	CNRACL au titre Dépendance	Participation des résidents à déduire de la dotation globalisée commune	Montant à la charge de la 5ème branche	Tarif journalier
690041074 EHPAD TETE D'OR	1 036 655,67	403 826,57	0,00	111 089,44	1 329 392,80	73,72
690785621 EHPAD DU CERCLE DE LA CARETTE	1 208 976,88	402 248,56	0,00	134 885,52	1 476 339,92	67,42

	Dotations hors hébergement permanent EHPAD (en €)					
FINESS	UHR	PASA	Hébergement temporaire	Accueil de jour	Plateforme de répit	SSIAD
690041074 EHPAD TETE D'OR	0,00	61 633,51	0,00	0,00	0,00	0,00
690785621 EHPAD DU CERCLE DE LA CARETTE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

	Prix de journée (en €)		
FINESS	Hébergement temporaire	Accueil de jour	SSIAD PA
690041074 EHPAD TETE D'OR	0,00	0,00	0,00
690785621 EHPAD DU CERCLE DE LA CARETTE	0,00	0,00	0,00

Pour 2026, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes âgées, s'établit à 238 947,19 €.

Article 2 A compter du 01/01/2027, en application de l'article L.314-7 du CASF, la dotation globalisée commune s'élève, à titre transitoire, à 2 867 366,23 €. Elle se répartit de la manière suivante, les prix de journée de reconduction étant également mentionnés :

-- **personnes âgées : 2 867 366,23 €**

	Dotations hébergement permanent EHPAD (en €)					
Hébergement permanent	Partie soins du forfait global unique N+1	Partie entretien de l'autonomie du forfait global unique N+1	CNRACL au titre Dépendance - N+1	Participation des résidents N+1 à déduire de la dotation globalisée commune	Montant à la charge de la 5ème branche N+1	Tarif journalier N+1
690041074 EHPAD TETE D'OR	1 036 655,67	403 826,57	0,00	111 089,44	1 329 392,80	73,72
690785621 EHPAD DU CERCLE DE LA CARETTE	1 208 976,88	402 248,56	0,00	134 885,52	1 476 339,92	67,42

	Dotations hors hébergement permanent EHPAD (en €)					
FINESS	UHR	PASA	Hébergement temporaire	Accueil de jour	Plateforme de répit	SSIAD
690041074 EHPAD TETE D'OR	0,00	61 633,51	0,00	0,00	0,00	0,00
690785621 EHPAD DU CERCLE DE LA CARETTE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

	Prix de journée (en €)		
FINESS	Hébergement temporaire	Accueil de jour	SSIAD PA
690041074 EHPAD TETE D'OR	0,00	0,00	0,00
690785621 EHPAD DU CERCLE DE LA CARETTE	0,00	0,00	0,00

Pour 2027, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes âgées, s'établit à 238 947,19 €.

Article 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le tribunal administratif territorialement compétent tel que prévu par l'article R. 312-10-1 du Code de justice administrative dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site www.telerecours.fr.

Article 4 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs.

Article 5 La Directrice Générale de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire (SAS ALPH AGE GESTION 920039773) et aux structures concernées.

Fait à Lyon, le 25/06/2026

le Directeur de l'autonomie

Raphaël GLABI

DECISION TARIFAIRE N°20263825 PORTANT FIXATION POUR 2026 DU MONTANT ET DE LA REPARTITION DE LA DOTATION GLOBALISEE COMMUNE PREVUE AU CONTRAT PLURIANNUEL D'OBJECTIFS ET DE MOYENS DE OMERIS RESEAU FRANCE - 690050869

POUR LES ETABLISSEMENTS ET SERVICES SUIVANTS
Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes - EHPAD SERGENT BERTHET - 690003777

Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes - EHPAD LE 6EME - 690006937

Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes - EHPAD RESIDENCE DU CHATEAU - 690009329

Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes - EHPAD DUQUESNE - 690018379

Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes - EHPAD RESIDENCE DU CERCLE - 690025663

Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes - EHPAD BAYARD BEL AGE - 690030440

Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes - EHPAD RESIDENCE DES CANUTS - 690031737

Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes - EHPAD PART-DIEU - 690802970

La Directrice Générale de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

VU le Code de la Sécurité Sociale ;

VU la loi n° 2025-1403 du 30 décembre 2025 de financement de la Sécurité Sociale pour 2026 publiée au Journal Officiel du 31/12/2025 ;

VU l'arrêté ministériel du 15/06/2026 publié au Journal Officiel du 16/06/2026 pris en application de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2026 l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie ;

VU la décision du 15/06/2026 publiée au Journal Officiel du 16/06/2026 relative aux dotations régionales limitatives 2026 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2026 ;

VU l'arrêté du 6 juin 2025 fixant le montant de la participation journalière forfaitaire des résidents aux dépenses d'entretien de l'autonomie dans les établissements relevant des I, II et IV bis de l'article L. 313-12 du code de l'action sociale et des familles implantés dans les départements participant à l'expérimentation mentionnée à l'article 79 de la loi n° 2023-1250 du 26 décembre 2023 de financement de la sécurité sociale pour 2024, au titre de l'exercice 2025 ;

VU l'arrêté du 09/06/2026 fixant pour 2026 les valeurs du point mentionnées à l'article R.314-162 du code de l'action sociale et des familles publié au Journal Officiel du 16/06/2026 ;

VU le décret du 19 avril 2023 portant nomination de Madame COURREGES Cécile en qualité de Directrice Générale de l'agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes ;

VU la délégation de signature de la Directrice Générale de l'ARS vers le Directeur de l'autonomie en date du 29/05/2026 ;

VU le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens conclu le 26/02/2024 prenant effet au 01/01/2024 ;

DECIDE

Article 1er A compter du 01/01/2026, au titre de 2026, la dotation globalisée commune des établissements et services médico-sociaux financés par l'Assurance Maladie, gérés par l'entité dénommée OMERIS RESEAU FRANCE (690050869), a été fixée à 19 148 272,15 €, dont 0,00 € de crédits non reconductibles versés en une seule fois et 0,00 € de crédits non reconductibles versés par 12ème.

Elle se répartit de la manière suivante, les prix de journée à compter de 01/01/2026 étant également mentionnés.

- **Personnes âgées : 19 148 272,15 €**

	Dotations hébergement permanent EHPAD (en €)					
Hébergement permanent	Partie soins du forfait global unique	Partie entretien de l'autonomie du forfait global unique	CNRACL au titre Dépendance	Participation des résidents à déduire de la dotation globalisée commune	Montant à la charge de la 5ème branche	Tarif journalier
690003777 EHPAD SERGENT BERTHET	2 428 787,69	696 156,54	0,00	183 691,20	2 941 253,03	98,63
690006937 EHPAD LE 6EME	1 065 076,75	379 106,48	0,00	108 724,00	1 335 459,23	75,66
690009329 EHPAD RESIDENCE DU CHATEAU	1 352 886,57	471 837,10	0,00	116 695,04	1 708 028,63	90,16
690018379 EHPAD DUQUESNE	2 178 461,47	647 282,45	0,00	176 631,84	2 649 112,08	92,39
690025663 EHPAD RESIDENCE DU CERCLE	1 826 963,27	648 349,63	0,00	178 522,96	2 296 789,94	79,25
690030440 EHPAD BAYARD BEL AGE	2 005 015,47	668 427,20	0,00	181 775,44	2 491 667,23	84,44
690031737 EHPAD RESIDENCE DES CANUTS	1 838 350,96	529 757,44	0,00	140 115,36	2 227 993,04	97,95
690802970 EHPAD PART-DIEU	2 000 894,72	733 585,80	0,00	138 014,80	2 596 465,72	115,89

	Dotations hors hébergement permanent EHPAD (en €)					
FINESS	UHR	PASA	Hébergement temporaire	Accueil de jour	Plateforme de répit	SSIAD
690003777 EHPAD SERGENT BERTHET	0,00	70 144,92	39 573,96	0,00	0,00	0,00
690006937 EHPAD LE 6EME	0,00	0,00	13 119,60	0,00	0,00	0,00
690009329	264 844,97	63 569,60	41 533,56	0,00	0,00	0,00

	Dotations hors hébergement permanent EHPAD (en €)					
FINESS	UHR	PASA	Hébergement temporaire	Accueil de jour	Plateforme de répit	SSIAD
EHPAD RESIDENCE DU CHATEAU						
690018379 EHPAD DUQUESNE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
690025663 EHPAD RESIDENCE DU CERCLE	0,00	71 356,42	26 454,36	0,00	0,00	0,00
690030440 EHPAD BAYARD BEL AGE	0,00	72 924,19	39 681,54	0,00	0,00	0,00
690031737 EHPAD RESIDENCE DES CANUTS	0,00	0,00	13 119,60	158 726,17	0,00	0,00
690802970 EHPAD PART-DIEU	0,00	0,00	26 454,36	0,00	0,00	0,00

	Prix de journée (en €)		
FINESS	Hébergement temporaire	Accueil de jour	SSIAD PA
690003777 EHPAD SERGENT BERTHET	36,99	0,00	0,00
690006937 EHPAD LE 6EME	37,48	0,00	0,00
690009329 EHPAD RESIDENCE DU CHATEAU	37,93	0,00	0,00
690018379 EHPAD DUQUESNE	0,00	0,00	0,00
690025663 EHPAD RESIDENCE DU CERCLE	36,74	0,00	0,00
690030440 EHPAD BAYARD BEL AGE	37,09	0,00	0,00
690031737 EHPAD RESIDENCE DES CANUTS	36,44	74,45	0,00
690802970 EHPAD PART-DIEU	36,74	0,00	0,00

Pour 2026, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes âgées, s'établit à 1 595 689,35 €.

Article 2 A compter du 01/01/2027, en application de l'article L.314-7 du CASF, la dotation globalisée commune s'élève, à titre transitoire, à 19 148 272,15 €. Elle se répartit de la manière suivante, les prix de journée de reconduction étant également mentionnés :

-- **personnes âgées : 19 148 272,15 €**

	Dotations hébergement permanent EHPAD (en €)					
Hébergement permanent	Partie soins du forfait global unique N+1	Partie entretien de l'autonomie du forfait global unique N+1	CNRACL au titre Dépendance - N+1	Participation des résidents N+1 à déduire de la dotation globalisée commune	Montant à la charge de la 5ème branche N+1	Tarif journalier N+1
690003777 EHPAD SERGENT BERTHET	2 428 787,69	696 156,54	0,00	183 691,20	2 941 253,03	98,63
690006937 EHPAD LE 6EME	1 065 076,75	379 106,48	0,00	108 724,00	1 335 459,23	75,66
690009329 EHPAD RESIDENCE DU CHATEAU	1 352 886,57	471 837,10	0,00	116 695,04	1 708 028,63	90,16
690018379 EHPAD DUQUESNE	2 178 461,47	647 282,45	0,00	176 631,84	2 649 112,08	92,39
690025663 EHPAD RESIDENCE DU CERCLE	1 826 963,27	648 349,63	0,00	178 522,96	2 296 789,94	79,25
690030440 EHPAD BAYARD BEL AGE	2 005 015,47	668 427,20	0,00	181 775,44	2 491 667,23	84,44
690031737 EHPAD RESIDENCE DES CANUTS	1 838 350,96	529 757,44	0,00	140 115,36	2 227 993,04	97,95
690802970 EHPAD PART-DIEU	2 000 894,72	733 585,80	0,00	138 014,80	2 596 465,72	115,89

	Dotations hors hébergement permanent EHPAD (en €)					
FINESS	UHR	PASA	Hébergement temporaire	Accueil de jour	Plateforme de répit	SSIAD
690003777 EHPAD SERGENT BERTHET	0,00	70 144,92	39 573,96	0,00	0,00	0,00
690006937 EHPAD LE 6EME	0,00	0,00	13 119,60	0,00	0,00	0,00
690009329 EHPAD RESIDENCE DU CHATEAU	264 844,97	63 569,60	41 533,56	0,00	0,00	0,00
690018379 EHPAD DUQUESNE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
690025663 EHPAD RESIDENCE DU CERCLE	0,00	71 356,42	26 454,36	0,00	0,00	0,00
690030440 EHPAD BAYARD BEL AGE	0,00	72 924,19	39 681,54	0,00	0,00	0,00
690031737 EHPAD RESIDENCE DES CANUTS	0,00	0,00	13 119,60	158 726,17	0,00	0,00
690802970 EHPAD PART-DIEU	0,00	0,00	26 454,36	0,00	0,00	0,00

	Prix de journée (en €)		
FINESS	Hébergement temporaire	Accueil de jour	SSIAD PA
690003777 EHPAD SERGENT BERTHET	36,99	0,00	0,00
690006937 EHPAD LE 6EME	37,48	0,00	0,00
690009329 EHPAD RESIDENCE DU CHATEAU	37,93	0,00	0,00

	Prix de journée (en €)		
FINESS	Hébergement temporaire	Accueil de jour	SSIAD PA
690018379 EHPAD DUQUESNE	0,00	0,00	0,00
690025663 EHPAD RESIDENCE DU CERCLE	36,74	0,00	0,00
690030440 EHPAD BAYARD BEL AGE	37,09	0,00	0,00
690031737 EHPAD RESIDENCE DES CANUTS	36,44	74,45	0,00
690802970 EHPAD PART-DIEU	36,74	0,00	0,00

Pour 2027, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes âgées, s'établit à 1 595 689,35 €.

Article 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le tribunal administratif territorialement compétent tel que prévu par l'article R. 312-10-1 du Code de justice administrative dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site www.telerecours.fr.

Article 4 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs.

Article 5 La Directrice Générale de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire (OMERIS RESEAU FRANCE 690050869) et aux structures concernées.

Fait à Lyon, le 25/06/2026

le Directeur de l'autonomie

Raphaël GLABI

DECISION TARIFAIRE N°20263803 PORTANT FIXATION POUR 2026 DU MONTANT ET DE LA REPARTITION DE LA DOTATION GLOBALISEE COMMUNE PREVUE AU CONTRAT PLURIANNUEL D'OBJECTIFS ET DE MOYENS DE OMERIS RESEAU FRANCE - 690050869

POUR LES ETABLISSEMENTS ET SERVICES SUIVANTS
Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes - EHPAD JOSEPH FOREST - 690025218

Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes - EHPAD LES QUATRE FONTAINES - 690794730

La Directrice Générale de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

VU le Code de la Sécurité Sociale ;

VU la loi n° 2025-1403 du 30 décembre 2025 de financement de la Sécurité Sociale pour 2026 publiée au Journal Officiel du 31/12/2025 ;

VU l'arrêté ministériel du 15/06/2026 publié au Journal Officiel du 16/06/2026 pris en application de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2026 l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie ;

VU la décision du 15/06/2026 publiée au Journal Officiel du 16/06/2026 relative aux dotations régionales limitatives 2026 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2026 ;

VU l'arrêté du 09/06/2026 fixant pour 2026 les valeurs du point mentionnées à l'article R.314-162 du code de l'action sociale et des familles publié au Journal Officiel du 16/06/2026 ;

VU le décret du 19 avril 2023 portant nomination de Madame COURREGES Cécile en qualité de Directrice Générale de l'agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes ;

VU la délégation de signature de la Directrice Générale de l'ARS vers le Directeur de l'autonomie en date du 29/05/2026 ;

VU le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens conclu le 19/03/2024 prenant effet au 01/01/2024 ;

DECIDE

Article 1er A compter du 01/01/2026, au titre de 2026, la dotation globalisée commune des établissements et services médico-sociaux financés par l'Assurance Maladie, gérés par

l'entité dénommée OMERIS RESEAU FRANCE (690050869), a été fixée à 3 932 315,13 €, dont 0,00 € de crédits non reconductibles versés en une seule fois et 0,00 € de crédits non reconductibles versés par 12ème.

Elle se répartit de la manière suivante, les prix de journée à compter de 01/01/2026 étant également mentionnés.

- **personnes âgées : 3 932 315,13 €**

	Dotations (en €)						
FINESS	Hébergement permanent	UHR	PASA	Hébergement temporaire	Accueil de jour	Plateforme de répit	SSIAD
690025218 EHPAD JOSEPH FOREST	1 892 896,27	0,00	0,00	95 004,91	0,00	0,00	0,00
690794730 EHPAD LES QUATRE FONTAINES	1 865 050,87	0,00	0,00	79 363,08	0,00	0,00	0,00

	Prix de journée (en €)			
FINESS	Hébergement permanent	Hébergement temporaire	Accueil de jour	SSIAD PA
690025218 EHPAD JOSEPH FOREST	73,48	52,40	0,00	0,00
690794730 EHPAD LES QUATRE FONTAINES	80,76	40,78	0,00	0,00

Pour 2026, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes âgées, s'établit à 327 692,93 €.

Article 2 A compter du 01/01/2027, en application de l'article L.314-7 du CASF, la dotation globalisée commune s'élève, à titre transitoire, à 3 932 315,13 €. Elle se répartit de la manière suivante, les prix de journée de reconduction étant également mentionnés :

-- **personnes âgées : 3 932 315,13 €**

	Dotations (en €)						
FINESS	Hébergement permanent	UHR	PASA	Hébergement temporaire	Accueil de jour	Plateforme de répit	SSIAD
690025218 EHPAD JOSEPH FOREST	1 892 896,27	0,00	0,00	95 004,91	0,00	0,00	0,00
690794730 EHPAD LES QUATRE FONTAINES	1 865 050,87	0,00	0,00	79 363,08	0,00	0,00	0,00

	Prix de journée (en €)			
FINESS	Hébergement permanent	Hébergement temporaire	Accueil de jour	SSIAD PA
690025218 EHPAD JOSEPH FOREST	73,48	52,40	0,00	0,00

	Prix de journée (en €)			
FINESS	Hébergement permanent	Hébergement temporaire	Accueil de jour	SSIAD PA
690794730 EHPAD LES QUATRE FONTAINES	80,76	40,78	0,00	0,00

Pour 2027, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes âgées, s'établit à 327 692,93 €.

Article 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le tribunal administratif territorialement compétent tel que prévu par l'article R. 312-10-1 du Code de justice administrative dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site www.telerecours.fr.

Article 4 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs.

Article 5 La Directrice Générale de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire (OMERIS RESEAU FRANCE 690050869) et aux structures concernées.

Fait à Lyon, le 25/06/2026

le Directeur de l'autonomie

Raphaël GLABI

DECISION TARIFAIRE N°20263777 PORTANT FIXATION POUR 2026 DU MONTANT ET DE LA REPARTITION DE LA DOTATION GLOBALISEE COMMUNE PREVUE AU CONTRAT PLURIANNUEL D'OBJECTIFS ET DE MOYENS DE GROUPE ACPPA - 690802715

POUR LES ETABLISSEMENTS ET SERVICES SUIVANTS
Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes - EHPAD DE LA ROCHETTE - 690785449

La Directrice Générale de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

VU le Code de la Sécurité Sociale ;

VU la loi n° 2025-1403 du 30 décembre 2025 de financement de la Sécurité Sociale pour 2026 publiée au Journal Officiel du 31/12/2025 ;

VU l'arrêté ministériel du 15/06/2026 publié au Journal Officiel du 16/06/2026 pris en application de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2026 l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie ;

VU la décision du 15/06/2026 publiée au Journal Officiel du 16/06/2026 relative aux dotations régionales limitatives 2026 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2026 ;

VU l'arrêté du 6 juin 2025 fixant le montant de la participation journalière forfaitaire des résidents aux dépenses d'entretien de l'autonomie dans les établissements relevant des I, II et IV bis de l'article L. 313-12 du code de l'action sociale et des familles implantés dans les départements participant à l'expérimentation mentionnée à l'article 79 de la loi n° 2023-1250 du 26 décembre 2023 de financement de la sécurité sociale pour 2024, au titre de l'exercice 2025 ;

VU l'arrêté du 09/06/2026 fixant pour 2026 les valeurs du point mentionnées à l'article R.314-162 du code de l'action sociale et des familles publié au Journal Officiel du 16/06/2026 ;

VU le décret du 19 avril 2023 portant nomination de Madame COURREGES Cécile en qualité de Directrice Générale de l'agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes ;

VU la délégation de signature de la Directrice Générale de l'ARS vers le Directeur de l'autonomie en date du 29/05/2026 ;

VU le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens conclu le 07/12/2023 prenant effet au 01/01/2024 ;

DECIDE

Article 1er A compter du 01/01/2026, au titre de 2026, la dotation globalisée commune des établissements et services médico-sociaux financés par l'Assurance Maladie, gérés par l'entité dénommée GROUPE ACPPA (690802715), a été fixée à 2 318 694,90 €, dont

0,00 € de crédits non reconductibles versés en une seule fois et 0,00 € de crédits non reconductibles versés par 12ème.

Elle se répartit de la manière suivante, les prix de journée à compter de 01/01/2026 étant également mentionnés.

- **Personnes âgées : 2 318 694,90 €**

	Dotations hébergement permanent EHPAD (en €)					
Hébergement permanent	Partie soins du forfait global unique	Partie entretien de l'autonomie du forfait global unique	CNRACL au titre Dépendance	Participation des résidents à déduire de la dotation globalisée commune	Montant à la charge de la 5ème branche	Tarif journalier
690785449 EHPAD DE LA ROCHETTE	1 747 101,15	584 084,78	0,00	171 217,20	2 159 968,73	77,71

	Dotations hors hébergement permanent EHPAD (en €)					
FINESS	UHR	PASA	Hébergement temporaire	Accueil de jour	Plateforme de répit	SSIAD
690785449 EHPAD DE LA ROCHETTE	0,00	0,00	158 726,17	0,00	0,00	0,00

	Prix de journée (en €)		
FINESS	Hébergement temporaire	Accueil de jour	SSIAD PA
690785449 EHPAD DE LA ROCHETTE	42,63	0,00	0,00

Pour 2026, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes âgées, s'établit à 193 224,57 €.

Article 2 A compter du 01/01/2027, en application de l'article L.314-7 du CASF, la dotation globalisée commune s'élève, à titre transitoire, à 2 318 694,90 €. Elle se répartit de la manière suivante, les prix de journée de reconduction étant également mentionnés :

-- **personnes âgées : 2 318 694,90 €**

	Dotations hébergement permanent EHPAD (en €)					
Hébergement permanent	Partie soins du forfait global unique N+1	Partie entretien de l'autonomie du forfait global unique N+1	CNRACL au titre Dépendance - N+1	Participation des résidents N+1 à déduire de la dotation globalisée commune	Montant à la charge de la 5ème branche N+1	Tarif journalier N+1
690785449 EHPAD DE LA ROCHETTE	1 747 101,15	584 084,78	0,00	171 217,20	2 159 968,73	77,71

	Dotations hors hébergement permanent EHPAD (en €)					
FINESS	UHR	PASA	Hébergement temporaire	Accueil de jour	Plateforme de répit	SSIAD
690785449 EHPAD DE LA ROCHETTE	0,00	0,00	158 726,17	0,00	0,00	0,00

	Prix de journée (en €)		
FINESS	Hébergement temporaire	Accueil de jour	SSIAD PA
690785449 EHPAD DE LA ROCHETTE	42,63	0,00	0,00

Pour 2027, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes âgées, s'établit à 193 224,57 €.

Article 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le tribunal administratif territorialement compétent tel que prévu par l'article R. 312-10-1 du Code de justice administrative dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site www.telerecours.fr.

Article 4 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs.

Article 5 La Directrice Générale de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire (GROUPE ACPPA 690802715) et aux structures concernées.

Fait à Lyon, le 25/06/2026

le Directeur de l'autonomie

Raphaël GLABI

DECISION TARIFAIRE N°20263793 PORTANT FIXATION POUR 2026 DU MONTANT ET DE LA REPARTITION DE LA DOTATION GLOBALISEE COMMUNE PREVUE AU CONTRAT PLURIANNUEL D'OBJECTIFS ET DE MOYENS DE EHPAD LES ALLOBROGES - 690039763

POUR LES ETABLISSEMENTS ET SERVICES SUIVANTS
Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes - EHPAD LES ALLOBROGES - 690039771

La Directrice Générale de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

VU le Code de la Sécurité Sociale ;

VU la loi n° 2025-1403 du 30 décembre 2025 de financement de la Sécurité Sociale pour 2026 publiée au Journal Officiel du 31/12/2025 ;

VU l'arrêté ministériel du 15/06/2026 publié au Journal Officiel du 16/06/2026 pris en application de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2026 l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie ;

VU la décision du 15/06/2026 publiée au Journal Officiel du 16/06/2026 relative aux dotations régionales limitatives 2026 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2026 ;

VU l'arrêté du 09/06/2026 fixant pour 2026 les valeurs du point mentionnées à l'article R.314-162 du code de l'action sociale et des familles publié au Journal Officiel du 16/06/2026 ;

VU le décret du 19 avril 2023 portant nomination de Madame COURREGES Cécile en qualité de Directrice Générale de l'agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes ;

VU la délégation de signature de la Directrice Générale de l'ARS vers le Directeur de l'autonomie en date du 29/05/2026 ;

VU le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens conclu le 08/06/2022 prenant effet au 01/01/2022 ;

DECIDE

Article 1er A compter du 01/01/2026, au titre de 2026, la dotation globalisée commune des établissements et services médico-sociaux financés par l'Assurance Maladie, gérés par l'entité dénommée EHPAD LES ALLOBROGES (690039763), a été fixée à 1 065 574,85 €, dont 0,00 € de crédits non reconductibles versés en une seule fois et 0,00 € de crédits non reconductibles versés par 12ème.

Elle se répartit de la manière suivante, les prix de journée à compter de 01/01/2026 étant également mentionnés.

- **personnes âgées : 1 065 574,85 €**

	Dotations (en €)						
FINESS	Hébergement permanent	UHR	PASA	Hébergement temporaire	Accueil de jour	Plateforme de répit	SSIAD
690039771 EHPAD LES ALLOBROGES	1 065 574,85	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

	Prix de journée (en €)			
FINESS	Hébergement permanent	Hébergement temporaire	Accueil de jour	SSIAD PA
690039771 EHPAD LES ALLOBROGES	58,86	0,00	0,00	0,00

Pour 2026, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes âgées, s'établit à 88 797,90 €.

Article 2 A compter du 01/01/2027, en application de l'article L.314-7 du CASF, la dotation globalisée commune s'élève, à titre transitoire, à 1 065 574,85 €. Elle se répartit de la manière suivante, les prix de journée de reconduction étant également mentionnés :

-- **personnes âgées : 1 065 574,85 €**

	Dotations (en €)						
FINESS	Hébergement permanent	UHR	PASA	Hébergement temporaire	Accueil de jour	Plateforme de répit	SSIAD
690039771 EHPAD LES ALLOBROGES	1 065 574,85	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

	Prix de journée (en €)			
FINESS	Hébergement permanent	Hébergement temporaire	Accueil de jour	SSIAD PA
690039771 EHPAD LES ALLOBROGES	58,86	0,00	0,00	0,00

Pour 2027, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes âgées, s'établit à 88 797,90 €.

Article 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le tribunal administratif territorialement compétent tel que prévu par l'article R. 312-10-1 du Code de justice administrative dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site www.telerecours.fr.

Article 4 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs.

Article 5 La Directrice Générale de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire (EHPAD LES ALLOBROGES 690039763) et aux structures concernées.

Fait à Lyon, le 25/06/2026

le Directeur de l'autonomie

Raphaël GLABI

DECISION TARIFAIRE N°20263731 PORTANT FIXATION POUR 2026 DU MONTANT ET DE LA REPARTITION DE LA DOTATION GLOBALISEE COMMUNE PREVUE AU CONTRAT PLURIANNUEL D'OBJECTIFS ET DE MOYENS DE LES VERTS MONTS - 690002605

POUR LES ETABLISSEMENTS ET SERVICES SUIVANTS
Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes - EHPAD LES VERTS MONTS - 690802525

Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes - EHPAD MARGAUX - 690802517

La Directrice Générale de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

VU le Code de la Sécurité Sociale ;

VU la loi n° 2025-1403 du 30 décembre 2025 de financement de la Sécurité Sociale pour 2026 publiée au Journal Officiel du 31/12/2025 ;

VU l'arrêté ministériel du 15/06/2026 publié au Journal Officiel du 16/06/2026 pris en application de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2026 l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie ;

VU la décision du 15/06/2026 publiée au Journal Officiel du 16/06/2026 relative aux dotations régionales limitatives 2026 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2026 ;

VU l'arrêté du 6 juin 2025 fixant le montant de la participation journalière forfaitaire des résidents aux dépenses d'entretien de l'autonomie dans les établissements relevant des I, II et IV bis de l'article L. 313-12 du code de l'action sociale et des familles implantés dans les départements participant à l'expérimentation mentionnée à l'article 79 de la loi n° 2023-1250 du 26 décembre 2023 de financement de la sécurité sociale pour 2024, au titre de l'exercice 2025 ;

VU l'arrêté du 09/06/2026 fixant pour 2026 les valeurs du point mentionnées à l'article R.314-162 du code de l'action sociale et des familles publié au Journal Officiel du 16/06/2026 ;

VU le décret du 19 avril 2023 portant nomination de Madame COURREGES Cécile en qualité de Directrice Générale de l'agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes ;

VU la délégation de signature de la Directrice Générale de l'ARS vers le Directeur de l'autonomie en date du 29/05/2026 ;

VU le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens conclu le 15/01/2025 prenant effet au 01/01/2025 ;

DECIDE

Article 1er A compter du 01/01/2026, au titre de 2026, la dotation globalisée commune des établissements et services médico-sociaux financés par l'Assurance Maladie, gérés par l'entité dénommée LES VERTS MONTS (690002605), a été fixée à 4 565 367,36 €, dont 0,00 € de crédits non reconductibles versés en une seule fois et 0,00 € de crédits non reconductibles versés par 12ème.

Elle se répartit de la manière suivante, les prix de journée à compter de 01/01/2026 étant également mentionnés.

- **Personnes âgées : 4 565 367,36 €**

	Dotations hébergement permanent EHPAD (en €)					
Hébergement permanent	Partie soins du forfait global unique	Partie entretien de l'autonomie du forfait global unique	CNRACL au titre Dépendance	Participation des résidents à déduire de la dotation globalisée commune	Montant à la charge de la 5ème branche	Tarif journalier
690802517 EHPAD MARGAUX	1 882 168,69	676 707,25	0,00	197 859,20	2 361 016,74	73,51
690802525 EHPAD LES VERTS MONTS	1 744 796,15	636 956,31	0,00	177 401,84	2 204 350,62	76,54

	Dotations hors hébergement permanent EHPAD (en €)					
FINESS	UHR	PASA	Hébergement temporaire	Accueil de jour	Plateforme de répit	SSIAD
690802517 EHPAD MARGAUX	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
690802525 EHPAD LES VERTS MONTS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

	Prix de journée (en €)		
FINESS	Hébergement temporaire	Accueil de jour	SSIAD PA
690802517 EHPAD MARGAUX	0,00	0,00	0,00
690802525 EHPAD LES VERTS MONTS	0,00	0,00	0,00

Pour 2026, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes âgées, s'établit à 380 447,29 €.

Article 2 A compter du 01/01/2027, en application de l'article L.314-7 du CASF, la dotation globalisée commune s'élève, à titre transitoire, à 4 565 367,36 €. Elle se répartit de la manière suivante, les prix de journée de reconduction étant également mentionnés :

-- **personnes âgées : 4 565 367,36 €**

	Dotations hébergement permanent EHPAD (en €)					
Hébergement permanent	Partie soins du forfait global unique N+1	Partie entretien de l'autonomie du forfait global unique N+1	CNRACL au titre Dépendance - N+1	Participation des résidents N+1 à déduire de la dotation globalisée commune	Montant à la charge de la 5ème branche N+1	Tarif journalier N+1
690802517 EHPAD MARGAUX	1 882 168,69	676 707,25	0,00	197 859,20	2 361 016,74	73,51
690802525 EHPAD LES VERTS MONTS	1 744 796,15	636 956,31	0,00	177 401,84	2 204 350,62	76,54

	Dotations hors hébergement permanent EHPAD (en €)					
FINESS	UHR	PASA	Hébergement temporaire	Accueil de jour	Plateforme de répit	SSIAD
690802517 EHPAD MARGAUX	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
690802525 EHPAD LES VERTS MONTS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

	Prix de journée (en €)		
FINESS	Hébergement temporaire	Accueil de jour	SSIAD PA
690802517 EHPAD MARGAUX	0,00	0,00	0,00
690802525 EHPAD LES VERTS MONTS	0,00	0,00	0,00

Pour 2027, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes âgées, s'établit à 380 447,29 €.

Article 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le tribunal administratif territorialement compétent tel que prévu par l'article R. 312-10-1 du Code de justice administrative dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site www.telerecours.fr.

Article 4 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs.

Article 5 La Directrice Générale de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire (LES VERTS MONTS 690002605) et aux structures concernées.

Fait à Lyon, le 25/06/2026

le Directeur de l'autonomie

Raphaël GLABI

DECISION TARIFAIRE N°20263756 PORTANT FIXATION POUR 2026 DU MONTANT ET DE LA REPARTITION DE LA DOTATION GLOBALISEE COMMUNE PREVUE AU CONTRAT PLURIANNUEL D'OBJECTIFS ET DE MOYENS DE SAS SGMR - 330066465

POUR LES ETABLISSEMENTS ET SERVICES SUIVANTS
Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes - RESIDENCE LES COLLINES DOREES - 690797527

Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes - EHPAD LES MOUSSIERES - 690027248

La Directrice Générale de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

VU le Code de la Sécurité Sociale ;

VU la loi n° 2025-1403 du 30 décembre 2025 de financement de la Sécurité Sociale pour 2026 publiée au Journal Officiel du 31/12/2025 ;

VU l'arrêté ministériel du 15/06/2026 publié au Journal Officiel du 16/06/2026 pris en application de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2026 l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie ;

VU la décision du 15/06/2026 publiée au Journal Officiel du 16/06/2026 relative aux dotations régionales limitatives 2026 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2026 ;

VU l'arrêté du 09/06/2026 fixant pour 2026 les valeurs du point mentionnées à l'article R.314-162 du code de l'action sociale et des familles publié au Journal Officiel du 16/06/2026 ;

VU le décret du 19 avril 2023 portant nomination de Madame COURREGES Cécile en qualité de Directrice Générale de l'agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes ;

VU la délégation de signature de la Directrice Générale de l'ARS vers le Directeur de l'autonomie en date du 29/05/2026 ;

VU le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens conclu le 26/01/2024 prenant effet au 01/01/2024 ;

DECIDE

Article 1er A compter du 01/01/2026, au titre de 2026, la dotation globalisée commune des établissements et services médico-sociaux financés par l'Assurance Maladie, gérés

par l'entité dénommée SAS SGMR (330066465), a été fixée à 2 840 323,69 €, dont 0,00 € de crédits non reconductibles versés en une seule fois et 0,00 € de crédits non reconductibles versés par 12ème.

Elle se répartit de la manière suivante, les prix de journée à compter de 01/01/2026 étant également mentionnés.

- **personnes âgées : 2 840 323,69 €**

	Dotations (en €)						
FINESS	Hébergement permanent	UHR	PASA	Hébergement temporaire	Accueil de jour	Plateforme de répit	SSIAD
690027248 EHPAD LES MOUSSIERES	1 292 079,66	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
690797527 RESIDENCE LES COLLINES DOREES	1 548 244,03	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

	Prix de journée (en €)			
FINESS	Hébergement permanent	Hébergement temporaire	Accueil de jour	SSIAD PA
690027248 EHPAD LES MOUSSIERES	68,15	0,00	0,00	0,00
690797527 RESIDENCE LES COLLINES DOREES	57,32	0,00	0,00	0,00

Pour 2026, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes âgées, s'établit à 236 693,65 €.

Article 2 A compter du 01/01/2027, en application de l'article L.314-7 du CASF, la dotation globalisée commune s'élève, à titre transitoire, à 2 840 323,69 €. Elle se répartit de la manière suivante, les prix de journée de reconduction étant également mentionnés :

-- **personnes âgées : 2 840 323,69 €**

	Dotations (en €)						
FINESS	Hébergement permanent	UHR	PASA	Hébergement temporaire	Accueil de jour	Plateforme de répit	SSIAD
690027248 EHPAD LES MOUSSIERES	1 292 079,66	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
690797527 RESIDENCE LES COLLINES DOREES	1 548 244,03	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

	Prix de journée (en €)			
FINESS	Hébergement permanent	Hébergement temporaire	Accueil de jour	SSIAD PA
690027248 EHPAD LES MOUSSIERES	68,15	0,00	0,00	0,00

	Prix de journée (en €)			
FINESS	Hébergement permanent	Hébergement temporaire	Accueil de jour	SSIAD PA
690797527 RESIDENCE LES COLLINES DOREES	57,32	0,00	0,00	0,00

Pour 2027, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes âgées, s'établit à 236 693,65 €.

Article 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le tribunal administratif territorialement compétent tel que prévu par l'article R. 312-10-1 du Code de justice administrative dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site www.telerecours.fr.

Article 4 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs.

Article 5 La Directrice Générale de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire (SAS SGMR 330066465) et aux structures concernées.

Fait à Lyon, le 25/06/2026

le Directeur de l'autonomie

Raphaël GLABI

DECISION TARIFAIRE N°20263796 PORTANT FIXATION POUR 2026 DU MONTANT ET DE LA REPARTITION DE LA DOTATION GLOBALISEE COMMUNE PREVUE AU CONTRAT PLURIANNUEL D'OBJECTIFS ET DE MOYENS DE CH DE CONDRIEU GABRIEL MONTCHARMONT - 690780069

POUR LES ETABLISSEMENTS ET SERVICES SUIVANTS
Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes - EHPAD DU CH DE CONDRIEU G.MONTCHARMONT - 690031935

Service de Soins Infirmiers A Domicile (S.S.I.A.D) - SSIAD DU CH DE CONDRIEU G.MONTCHARMONT - 690025473

La Directrice Générale de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

VU le Code de la Sécurité Sociale ;

VU la loi n° 2025-1403 du 30 décembre 2025 de financement de la Sécurité Sociale pour 2026 publiée au Journal Officiel du 31/12/2025 ;

VU l'arrêté ministériel du 15/06/2026 publié au Journal Officiel du 16/06/2026 pris en application de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2026 l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie ;

VU la décision du 15/06/2026 publiée au Journal Officiel du 16/06/2026 relative aux dotations régionales limitatives 2026 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2026 ;

VU l'arrêté du 09/06/2026 fixant pour 2026 les valeurs du point mentionnées à l'article R.314-162 du code de l'action sociale et des familles publié au Journal Officiel du 16/06/2026 ;

VU le décret n° 2023-323 relatif à la tarification des soins infirmiers à domicile pour les personnes âgées et personnes handicapées publié au Journal Officiel du 28 avril 2023 ;

VU l'arrêté du 28 mai 2025 fixant pour 2025 les montants forfaitaires mentionnés aux II et III de l'article R. 314-138 du code de l'action sociale et des familles et le taux de revalorisation des produits de la tarification reconductibles afférents aux soins applicables aux services proposant des prestations de soins infirmiers à domicile pour les personnes âgées et les personnes en situation de handicap ;

VU l'arrêté du 28 mai 2025 fixant pour 2025 le taux de revalorisation des produits de la tarification reconductibles afférents aux soins applicables aux services proposant des prestations de soins infirmiers à domicile pour les personnes âgées et les personnes en situation de handicap ;

VU le décret du 19 avril 2023 portant nomination de Madame COURREGES Cécile en qualité de Directrice Générale de l'agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes ;

VU la délégation de signature de la Directrice Générale de l'ARS vers le Directeur de l'autonomie en date du 29/05/2026 ;

VU le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens conclu le 17/02/2025 prenant effet au 01/01/2025 ;

DECIDE

Article 1er A compter du 01/01/2026, au titre de 2026, la dotation globalisée commune des établissements et services médico-sociaux financés par l'Assurance Maladie, gérés par l'entité dénommée CH DE CONDRIEU GABRIEL MONTCHARMONT (690780069), a été fixée à 5 284 448,89 €, dont 0,00 € de crédits non reconductibles versés en une seule fois et 0,00 € de crédits non reconductibles versés par 12ème.

Elle se répartit de la manière suivante, les prix de journée à compter de 01/01/2026 étant également mentionnés.

- **personnes âgées : 5 284 448,89 €**

	Dotations (en €)						
FINESS	Hébergement permanent	UHR	PASA	Hébergement temporaire	Accueil de jour	Plateforme de répit	SSIAD
690025473 SSIAD DU CH DE CONDRIEU G.MONTCHARMONT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	969 137,11
690031935 EHPAD DU CH DE CONDRIEU G.MONTCHARMONT	4 189 134,04	0,00	73 269,02	52 908,72	0,00	0,00	0,00

	Prix de journée (en €)			
FINESS	Hébergement permanent	Hébergement temporaire	Accueil de jour	SSIAD PA
690025473 SSIAD DU CH DE CONDRIEU G.MONTCHARMONT	0,00	0,00	0,00	0,00
690031935 EHPAD DU CH DE CONDRIEU G.MONTCHARMONT	78,52	37,34	0,00	0,00

Pour 2026, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes âgées, s'établit à 440 370,75 €.

Article 2 A compter du 01/01/2027, en application de l'article L.314-7 du CASF, la dotation globalisée commune s'élève, à titre transitoire, à 5 284 448,89 €. Elle se répartit de la manière suivante, les prix de journée de reconduction étant également mentionnés :

-- **personnes âgées : 5 284 448,89 €**

	Dotations (en €)						
FINESS	Hébergement permanent	UHR	PASA	Hébergement temporaire	Accueil de jour	Plateforme de répit	SSIAD
690025473 SSIAD DU CH DE CONDRIEU G.MONTCHARMONT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	969 137,11
690031935 EHPAD DU CH DE CONDRIEU G.MONTCHARMONT	4 189 134,04	0,00	73 269,02	52 908,72	0,00	0,00	0,00

	Prix de journée (en €)			
FINESS	Hébergement permanent	Hébergement temporaire	Accueil de jour	SSIAD PA
690025473 SSIAD DU CH DE CONDRIEU G.MONTCHARMONT	0,00	0,00	0,00	0,00
690031935 EHPAD DU CH DE CONDRIEU G.MONTCHARMONT	78,52	37,34	0,00	0,00

Pour 2027, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes âgées, s'établit à 440 370,75 €.

Article 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le tribunal administratif territorialement compétent tel que prévu par l'article R. 312-10-1 du Code de justice administrative dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site www.telerecours.fr.

Article 4 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs.

Article 5 La Directrice Générale de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire (CH DE CONDRIEU GABRIEL MONTCHARMONT 690780069) et aux structures concernées.

Fait à Lyon, le 25/06/2026

le Directeur de l'autonomie

Raphaël GLABI

DECISION TARIFAIRE N°20263743 PORTANT FIXATION POUR 2026 DU MONTANT ET DE LA REPARTITION DE LA DOTATION GLOBALISEE COMMUNE PREVUE AU CONTRAT PLURIANNUEL D'OBJECTIFS ET DE MOYENS DE ACSH - 690801121

POUR LES ETABLISSEMENTS ET SERVICES SUIVANTS
Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes - EHPAD VILANOVA - 690801139

La Directrice Générale de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

VU le Code de la Sécurité Sociale ;

VU la loi n° 2025-1403 du 30 décembre 2025 de financement de la Sécurité Sociale pour 2026 publiée au Journal Officiel du 31/12/2025 ;

VU l'arrêté ministériel du 15/06/2026 publié au Journal Officiel du 16/06/2026 pris en application de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2026 l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie ;

VU la décision du 15/06/2026 publiée au Journal Officiel du 16/06/2026 relative aux dotations régionales limitatives 2026 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2026 ;

VU l'arrêté du 6 juin 2025 fixant le montant de la participation journalière forfaitaire des résidents aux dépenses d'entretien de l'autonomie dans les établissements relevant des I, II et IV bis de l'article L. 313-12 du code de l'action sociale et des familles implantés dans les départements participant à l'expérimentation mentionnée à l'article 79 de la loi n° 2023-1250 du 26 décembre 2023 de financement de la sécurité sociale pour 2024, au titre de l'exercice 2025 ;

VU l'arrêté du 09/06/2026 fixant pour 2026 les valeurs du point mentionnées à l'article R.314-162 du code de l'action sociale et des familles publié au Journal Officiel du 16/06/2026 ;

VU le décret du 19 avril 2023 portant nomination de Madame COURREGES Cécile en qualité de Directrice Générale de l'agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes ;

VU la délégation de signature de la Directrice Générale de l'ARS vers le Directeur de l'autonomie en date du 29/05/2026 ;

VU le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens conclu le 24/02/2022 prenant effet au 01/01/2022 ;

DECIDE

Article 1er A compter du 01/01/2026, au titre de 2026, la dotation globalisée commune des établissements et services médico-sociaux financés par l'Assurance Maladie, gérés par l'entité dénommée ACSH (690801121), a été fixée à 2 953 817,67 €, dont 0,00 € de crédits

non reconductibles versés en une seule fois et 0,00 € de crédits non reconductibles versés par 12ème.

Elle se répartit de la manière suivante, les prix de journée à compter de 01/01/2026 étant également mentionnés.

- **Personnes âgées : 2 953 817,67 €**

	Dotations hébergement permanent EHPAD (en €)					
Hébergement permanent	Partie soins du forfait global unique	Partie entretien de l'autonomie du forfait global unique	CNRACL au titre Dépendance	Participation des résidents à déduire de la dotation globalisée commune	Montant à la charge de la 5ème branche	Tarif journalier
690801139 EHPAD VILANOVA	2 296 491,71	829 558,56	0,00	242 377,52	2 883 672,75	73,29

	Dotations hors hébergement permanent EHPAD (en €)					
FINESS	UHR	PASA	Hébergement temporaire	Accueil de jour	Plateforme de répit	SSIAD
690801139 EHPAD VILANOVA	0,00	70 144,92	0,00	0,00	0,00	0,00

	Prix de journée (en €)		
FINESS	Hébergement temporaire	Accueil de jour	SSIAD PA
690801139 EHPAD VILANOVA	0,00	0,00	0,00

Pour 2026, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes âgées, s'établit à 246 151,47 €.

Article 2 A compter du 01/01/2027, en application de l'article L.314-7 du CASF, la dotation globalisée commune s'élève, à titre transitoire, à 2 953 817,67 €. Elle se répartit de la manière suivante, les prix de journée de reconduction étant également mentionnés :

-- **personnes âgées : 2 953 817,67 €**

	Dotations hébergement permanent EHPAD (en €)					
Hébergement permanent	Partie soins du forfait global unique N+1	Partie entretien de l'autonomie du forfait global unique N+1	CNRACL au titre Dépendance - N+1	Participation des résidents N+1 à déduire de la dotation globalisée commune	Montant à la charge de la 5ème branche N+1	Tarif journalier N+1
690801139 EHPAD VILANOVA	2 296 491,71	829 558,56	0,00	242 377,52	2 883 672,75	73,29

	Dotations hors hébergement permanent EHPAD (en €)					
FINESS	UHR	PASA	Hébergement temporaire	Accueil de jour	Plateforme de répit	SSIAD
690801139 EHPAD VILANOVA	0,00	70 144,92	0,00	0,00	0,00	0,00

	Prix de journée (en €)		
FINESS	Hébergement temporaire	Accueil de jour	SSIAD PA
690801139 EHPAD VILANOVA	0,00	0,00	0,00

Pour 2027, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes âgées, s'établit à 246 151,47 €.

Article 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le tribunal administratif territorialement compétent tel que prévu par l'article R. 312-10-1 du Code de justice administrative dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site www.telerecours.fr.

Article 4 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs.

Article 5 La Directrice Générale de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire (ACSH 690801121) et aux structures concernées.

Fait à Lyon, le 25/06/2026

le Directeur de l'autonomie

Raphaël GLABI

DECISION TARIFAIRE N°20263782 PORTANT FIXATION POUR 2026 DU MONTANT ET DE LA REPARTITION DE LA DOTATION GLOBALISEE COMMUNE PREVUE AU CONTRAT PLURIANNUEL D'OBJECTIFS ET DE MOYENS DE MAISON DE RETRAITE DE CUBLIZE - 690000799

POUR LES ETABLISSEMENTS ET SERVICES SUIVANTS
Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes - EHPAD LES LISERONS - 690782941

La Directrice Générale de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

VU le Code de la Sécurité Sociale ;

VU la loi n° 2025-1403 du 30 décembre 2025 de financement de la Sécurité Sociale pour 2026 publiée au Journal Officiel du 31/12/2025 ;

VU l'arrêté ministériel du 15/06/2026 publié au Journal Officiel du 16/06/2026 pris en application de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2026 l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie ;

VU la décision du 15/06/2026 publiée au Journal Officiel du 16/06/2026 relative aux dotations régionales limitatives 2026 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2026 ;

VU l'arrêté du 09/06/2026 fixant pour 2026 les valeurs du point mentionnées à l'article R.314-162 du code de l'action sociale et des familles publié au Journal Officiel du 16/06/2026 ;

VU le décret du 19 avril 2023 portant nomination de Madame COURREGES Cécile en qualité de Directrice Générale de l'agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes ;

VU la délégation de signature de la Directrice Générale de l'ARS vers le Directeur de l'autonomie en date du 29/05/2026 ;

VU le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens conclu le 02/01/2020 prenant effet au 01/01/2020 ;

DECIDE

Article 1er A compter du 01/01/2026, au titre de 2026, la dotation globalisée commune des établissements et services médico-sociaux financés par l'Assurance Maladie, gérés par l'entité dénommée MAISON DE RETRAITE DE CUBLIZE (690000799), a été fixée à 727 448,75 €, dont 0,00 € de crédits non reconductibles versés en une seule fois et 0,00 € de crédits non reconductibles versés par 12ème.

Elle se répartit de la manière suivante, les prix de journée à compter de 01/01/2026 étant également mentionnés.

- **personnes âgées : 727 448,75 €**

	Dotations (en €)						
FINESS	Hébergement permanent	UHR	PASA	Hébergement temporaire	Accueil de jour	Plateforme de répit	SSIAD
690782941 EHPAD LES LISERONS	727 448,75	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

	Prix de journée (en €)			
FINESS	Hébergement permanent	Hébergement temporaire	Accueil de jour	SSIAD PA
690782941 EHPAD LES LISERONS	57,71	0,00	0,00	0,00

Pour 2026, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes âgées, s'établit à 60 620,73 €.

Article 2 A compter du 01/01/2027, en application de l'article L.314-7 du CASF, la dotation globalisée commune s'élève, à titre transitoire, à 727 448,75 €. Elle se répartit de la manière suivante, les prix de journée de reconduction étant également mentionnés :

-- **personnes âgées : 727 448,75 €**

	Dotations (en €)						
FINESS	Hébergement permanent	UHR	PASA	Hébergement temporaire	Accueil de jour	Plateforme de répit	SSIAD
690782941 EHPAD LES LISERONS	727 448,75	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

	Prix de journée (en €)			
FINESS	Hébergement permanent	Hébergement temporaire	Accueil de jour	SSIAD PA
690782941 EHPAD LES LISERONS	57,71	0,00	0,00	0,00

Pour 2027, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes âgées, s'établit à 60 620,73 €.

Article 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le tribunal administratif territorialement compétent tel que prévu par l'article R. 312-10-1 du Code de justice administrative dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site www.telerecours.fr.

Article 4 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs.

Article 5 La Directrice Générale de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire (MAISON DE RETRAITE DE CUBLIZE 690000799) et aux structures concernées.

Fait à Lyon, le 25/06/2026

le Directeur de l'autonomie

Raphaël GLABI

DECISION TARIFAIRE N°20263745 PORTANT FIXATION POUR 2026 DU MONTANT ET DE LA REPARTITION DE LA DOTATION GLOBALISEE COMMUNE PREVUE AU CONTRAT PLURIANNUEL D'OBJECTIFS ET DE MOYENS DE SAS MEDICA FRANCE - 750056335

POUR LES ETABLISSEMENTS ET SERVICES SUIVANTS
Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes - EHPAD LE CLOS D'YPRES - 690801063

Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes - EHPAD CLAUDE BERNARD - 690023809

Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes - EHPAD BELLECOMBE - 690027388

Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes - EHPAD KORIAN GERLAND - 690029590

Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes - EHPAD LE HAMEAU DE LA SOURCE - 690034798

Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes - EHPAD KORIAN SAINT-FRANCOIS - 690785829

Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes - EHPAD KORIAN LA FONTANIERE - 690802277

Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes - EHPAD KORIAN LES TERRASSES DE BLANDAN - 690802319

Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes - EHPAD KORIAN LES ANNABELLES - 690802384

Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes - EHPAD LA SAISON DOREE - 690806609

La Directrice Générale de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

VU le Code de la Sécurité Sociale ;

VU la loi n° 2025-1403 du 30 décembre 2025 de financement de la Sécurité Sociale pour 2026 publiée au Journal Officiel du 31/12/2025 ;

VU l'arrêté ministériel du 15/06/2026 publié au Journal Officiel du 16/06/2026 pris en application de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2026 l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie ;

VU la décision du 15/06/2026 publiée au Journal Officiel du 16/06/2026 relative aux dotations régionales limitatives 2026 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2026 ;

VU l'arrêté du 6 juin 2025 fixant le montant de la participation journalière forfaitaire des résidents aux dépenses d'entretien de l'autonomie dans les établissements relevant des I, II et IV bis de l'article L. 313-12 du code de l'action sociale et des familles implantés dans les départements participant à l'expérimentation mentionnée à l'article 79 de la loi n° 2023-1250 du 26 décembre 2023 de financement de la sécurité sociale pour 2024, au titre de l'exercice 2025 ;

VU l'arrêté du 09/06/2026 fixant pour 2026 les valeurs du point mentionnées à l'article R.314-162 du code de l'action sociale et des familles publié au Journal Officiel du 16/06/2026 ;

VU le décret du 19 avril 2023 portant nomination de Madame COURREGES Cécile en qualité de Directrice Générale de l'agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes ;

VU la délégation de signature de la Directrice Générale de l'ARS vers le Directeur de l'autonomie en date du 29/05/2026 ;

VU le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens conclu le 26/02/2024 prenant effet au 01/01/2024 ;

DECIDE

Article 1er A compter du 01/01/2026, au titre de 2026, la dotation globalisée commune des établissements et services médico-sociaux financés par l'Assurance Maladie, gérés par l'entité dénommée SAS MEDICA FRANCE (750056335), a été fixée à 25 420 178,22 €, dont 0,00 € de crédits non reconductibles versés en une seule fois et 0,00 € de crédits non reconductibles versés par 12ème.

Elle se répartit de la manière suivante, les prix de journée à compter de 01/01/2026 étant également mentionnés.

- **Personnes âgées : 25 420 178,22 €**

	Dotations hébergement permanent EHPAD (en €)					
Hébergement permanent	Partie soins du forfait global unique	Partie entretien de l'autonomie du forfait global unique	CNRACL au titre Dépendance	Participation des résidents à déduire de la dotation globalisée commune	Montant à la charge de la 5ème branche	Tarif journalier
690023809 EHPAD CLAUDE BERNARD	1 560 075,29	579 385,45	0,00	153 232,68	1 986 228,06	78,46
690027388 EHPAD BELLECOMBE	1 069 774,29	283 804,80	0,00	75 057,84	1 278 521,25	98,65
690029590 EHPAD KORIAN GERLAND	1 944 853,31	574 860,33	0,00	144 729,20	2 374 984,44	101,08
690034798 EHPAD LE HAMEAU DE LA SOURCE	1 956 770,39	592 803,86	0,00	150 162,32	2 399 411,93	98,43
690785829 EHPAD KORIAN SAINT-FRANCOIS	1 911 196,45	694 082,38	0,00	186 019,68	2 419 259,15	80,11
690801063 EHPAD LE CLOS D'YPRES	2 628 282,52	870 432,62	0,00	207 419,52	3 291 295,62	97,75
690802277 EHPAD KORIAN LA FONTANIERE	1 921 757,69	657 578,67	0,00	178 054,80	2 401 281,56	83,07
690802319 EHPAD KORIAN LES TERRASSES DE BLANDAN	2 632 322,08	830 974,48	0,00	199 651,76	3 263 644,80	100,70
690802384	2 315 364,90	744 337,35	0,00	192 419,92	2 867 282,33	91,79

	Dotations hébergement permanent EHPAD (en €)					
Hébergement permanent	Partie soins du forfait global unique	Partie entretien de l'autonomie du forfait global unique	CNRACL au titre Dépendance	Participation des résidents à déduire de la dotation globalisée commune	Montant à la charge de la 5ème branche	Tarif journalier
EHPAD KORIAN LES ANNABELLES						
690806609 EHPAD LA SAISON DOREE	2 274 148,92	814 927,59	0,00	188 816,32	2 900 260,19	94,62

	Dotations hors hébergement permanent EHPAD (en €)					
FINESS	UHR	PASA	Hébergement temporaire	Accueil de jour	Plateforme de répit	SSIAD
690023809 EHPAD CLAUDE BERNARD	0,00	0,00	52 908,72	0,00	0,00	0,00
690027388 EHPAD BELLECOMBE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
690029590 EHPAD KORIAN GERLAND	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
690034798 EHPAD LE HAMEAU DE LA SOURCE	0,00	62 046,53	52 908,72	0,00	0,00	0,00
690785829 EHPAD KORIAN SAINT-FRANCOIS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
690801063 EHPAD LE CLOS D'YPRES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
690802277 EHPAD KORIAN LA FONTANIERE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
690802319 EHPAD KORIAN LES TERRASSES DE BLANDAN	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
690802384 EHPAD KORIAN LES ANNABELLES	0,00	70 144,92	0,00	0,00	0,00	0,00
690806609 EHPAD LA SAISON DOREE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

	Prix de journée (en €)		
FINESS	Hébergement temporaire	Accueil de jour	SSIAD PA
690023809 EHPAD CLAUDE BERNARD	48,06	0,00	0,00
690027388 EHPAD BELLECOMBE	0,00	0,00	0,00
690029590 EHPAD KORIAN GERLAND	0,00	0,00	0,00
690034798 EHPAD LE HAMEAU DE LA SOURCE	48,32	0,00	0,00
690785829 EHPAD KORIAN SAINT-FRANCOIS	0,00	0,00	0,00
690801063 EHPAD LE CLOS D'YPRES	0,00	0,00	0,00
690802277 EHPAD KORIAN LA FONTANIERE	0,00	0,00	0,00
690802319 EHPAD KORIAN LES TERRASSES DE BLANDAN	0,00	0,00	0,00

	Prix de journée (en €)		
FINESS	Hébergement temporaire	Accueil de jour	SSIAD PA
690802384 EHPAD KORIAN LES ANNABELLES	0,00	0,00	0,00
690806609 EHPAD LA SAISON DOREE	0,00	0,00	0,00

Pour 2026, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes âgées, s'établit à 2 118 348,20 €.

Article 2 A compter du 01/01/2027, en application de l'article L.314-7 du CASF, la dotation globalisée commune s'élève, à titre transitoire, à 25 420 178,22 €. Elle se répartit de la manière suivante, les prix de journée de reconduction étant également mentionnés :

-- **personnes âgées : 25 420 178,22 €**

	Dotations hébergement permanent EHPAD (en €)					
Hébergement permanent	Partie soins du forfait global unique N+1	Partie entretien de l'autonomie du forfait global unique N+1	CNRACL au titre Dépendance - N+1	Participation des résidents N+1 à déduire de la dotation globalisée commune	Montant à la charge de la 5ème branche N+1	Tarif journalier N+1
690023809 EHPAD CLAUDE BERNARD	1 560 075,29	579 385,45	0,00	153 232,68	1 986 228,06	78,46
690027388 EHPAD BELLECOMBE	1 069 774,29	283 804,80	0,00	75 057,84	1 278 521,25	98,65
690029590 EHPAD KORIAN GERLAND	1 944 853,31	574 860,33	0,00	144 729,20	2 374 984,44	101,08
690034798 EHPAD LE HAMEAU DE LA SOURCE	1 956 770,39	592 803,86	0,00	150 162,32	2 399 411,93	98,43
690785829 EHPAD KORIAN SAINT-FRANCOIS	1 911 196,45	694 082,38	0,00	186 019,68	2 419 259,15	80,11
690801063 EHPAD LE CLOS D'YPRES	2 628 282,52	870 432,62	0,00	207 419,52	3 291 295,62	97,75
690802277 EHPAD KORIAN LA FONTANIERE	1 921 757,69	657 578,67	0,00	178 054,80	2 401 281,56	83,07
690802319 EHPAD KORIAN LES TERRASSES DE BLANDAN	2 632 322,08	830 974,48	0,00	199 651,76	3 263 644,80	100,70
690802384 EHPAD KORIAN LES ANNABELLES	2 315 364,90	744 337,35	0,00	192 419,92	2 867 282,33	91,79
690806609 EHPAD LA SAISON DOREE	2 274 148,92	814 927,59	0,00	188 816,32	2 900 260,19	94,62

	Dotations hors hébergement permanent EHPAD (en €)					
FINESS	UHR	PASA	Hébergement temporaire	Accueil de jour	Plateforme de répit	SSIAD
690023809 EHPAD CLAUDE BERNARD	0,00	0,00	52 908,72	0,00	0,00	0,00
690027388 EHPAD BELLECOMBE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
690029590 EHPAD KORIAN GERLAND	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
690034798 EHPAD LE HAMEAU DE LA SOURCE	0,00	62 046,53	52 908,72	0,00	0,00	0,00
690785829 EHPAD KORIAN SAINT-FRANCOIS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
690801063 EHPAD LE CLOS D'YPRES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
690802277 EHPAD KORIAN LA FONTANIERE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
690802319 EHPAD KORIAN LES TERRASSES DE BLANDAN	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
690802384 EHPAD KORIAN LES ANNABELLES	0,00	70 144,92	0,00	0,00	0,00	0,00
690806609 EHPAD LA SAISON DOREE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

	Prix de journée (en €)		
FINESS	Hébergement temporaire	Accueil de jour	SSIAD PA
690023809 EHPAD CLAUDE BERNARD	48,06	0,00	0,00
690027388 EHPAD BELLECOMBE	0,00	0,00	0,00
690029590 EHPAD KORIAN GERLAND	0,00	0,00	0,00
690034798 EHPAD LE HAMEAU DE LA SOURCE	48,32	0,00	0,00
690785829 EHPAD KORIAN SAINT-FRANCOIS	0,00	0,00	0,00
690801063 EHPAD LE CLOS D'YPRES	0,00	0,00	0,00
690802277 EHPAD KORIAN LA FONTANIERE	0,00	0,00	0,00
690802319 EHPAD KORIAN LES TERRASSES DE BLANDAN	0,00	0,00	0,00
690802384 EHPAD KORIAN LES ANNABELLES	0,00	0,00	0,00
690806609 EHPAD LA SAISON DOREE	0,00	0,00	0,00

Pour 2027, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes âgées, s'établit à 2 118 348,20 €.

Article 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le tribunal administratif territorialement compétent tel que prévu par l'article R. 312-10-1 du Code de justice administrative dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site www.telerecours.fr.

Article 4 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs.

Article 5 La Directrice Générale de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire (SAS MEDICA FRANCE 750056335) et aux structures concernées.

Fait à Lyon, le 25/06/2026

le Directeur de l'autonomie

Raphaël GLABI

DECISION TARIFAIRE N°20263739 PORTANT FIXATION POUR 2026 DU MONTANT ET DE LA REPARTITION DE LA DOTATION GLOBALISEE COMMUNE PREVUE AU CONTRAT PLURIANNUEL D'OBJECTIFS ET DE MOYENS DE CCAS ECULLY - 690796651

POUR LES ETABLISSEMENTS ET SERVICES SUIVANTS
Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes - EHPAD LOUISE COUCHEROUX - 690802111

Résidences autonomie - RESIDENCE LOUISE COUCHEROUX - 690788120

La Directrice Générale de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

VU le Code de la Sécurité Sociale ;

VU la loi n° 2025-1403 du 30 décembre 2025 de financement de la Sécurité Sociale pour 2026 publiée au Journal Officiel du 31/12/2025 ;

VU l'arrêté ministériel du 15/06/2026 publié au Journal Officiel du 16/06/2026 pris en application de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2026 l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie ;

VU la décision du 15/06/2026 publiée au Journal Officiel du 16/06/2026 relative aux dotations régionales limitatives 2026 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2026 ;

VU l'arrêté du 6 juin 2025 fixant le montant de la participation journalière forfaitaire des résidents aux dépenses d'entretien de l'autonomie dans les établissements relevant des I, II et IV bis de l'article L. 313-12 du code de l'action sociale et des familles implantés dans les départements participant à l'expérimentation mentionnée à l'article 79 de la loi n° 2023-1250 du 26 décembre 2023 de financement de la sécurité sociale pour 2024, au titre de l'exercice 2025 ;

VU l'arrêté du 09/06/2026 fixant pour 2026 les valeurs du point mentionnées à l'article R.314-162 du code de l'action sociale et des familles publié au Journal Officiel du 16/06/2026 ;

VU le décret du 19 avril 2023 portant nomination de Madame COURREGES Cécile en qualité de Directrice Générale de l'agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes ;

VU la délégation de signature de la Directrice Générale de l'ARS vers le Directeur de l'autonomie en date du 29/05/2026 ;

VU le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens conclu le 22/03/2022 prenant effet au 01/01/2022 ;

DECIDE

Article 1er A compter du 01/01/2026, au titre de 2026, la dotation globalisée commune des établissements et services médico-sociaux financés par l'Assurance Maladie, gérés par l'entité dénommée CCAS ECULLY (690796651), a été fixée à 852 894,46 €, dont 0,00 € de crédits non reconductibles versés en une seule fois et 0,00 € de crédits non reconductibles versés par 12ème.

Elle se répartit de la manière suivante, les prix de journée à compter de 01/01/2026 étant également mentionnés.

- **Personnes âgées : 852 894,46 €**

	Dotations hébergement permanent EHPAD (en €)					
Hébergement permanent	Partie soins du forfait global unique	Partie entretien de l'autonomie du forfait global unique	CNRACL au titre Dépendance	Participation des résidents à déduire de la dotation globalisée commune	Montant à la charge de la 5ème branche	Tarif journalier
690788120 RESIDENCE LOUISE COUCHEROUX	147 135,43	0,00	0,00	0,00	147 135,43	5,91
690802111 EHPAD LOUISE COUCHEROUX	438 712,89	140 734,54	7 225,03	39 639,60	547 032,86	85,01

	Dotations hors hébergement permanent EHPAD (en €)					
FINESS	UHR	PASA	Hébergement temporaire	Accueil de jour	Plateforme de répit	SSIAD
690788120 RESIDENCE LOUISE COUCHEROUX	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
690802111 EHPAD LOUISE COUCHEROUX	0,00	0,00	0,00	158 726,17	0,00	0,00

	Prix de journée (en €)		
FINESS	Hébergement temporaire	Accueil de jour	SSIAD PA
690788120 RESIDENCE LOUISE COUCHEROUX	0,00	0,00	0,00
690802111 EHPAD LOUISE COUCHEROUX	0,00	60,49	0,00

Pour 2026, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes âgées, s'établit à 71 074,54 €.

Article 2 A compter du 01/01/2027, en application de l'article L.314-7 du CASF, la dotation globalisée commune s'élève, à titre transitoire, à 852 894,46 €. Elle se répartit de la manière suivante, les prix de journée de reconduction étant également mentionnés :

-- **personnes âgées : 852 894,46 €**

	Dotations hébergement permanent EHPAD (en €)					
Hébergement permanent	Partie soins du forfait global unique N+1	Partie entretien de l'autonomie du forfait global unique N+1	CNRACL au titre Dépendance - N+1	Participation des résidents N+1 à déduire de la dotation globalisée commune	Montant à la charge de la 5ème branche N+1	Tarif journalier N+1
690788120 RESIDENCE LOUISE COUCHEROUX	147 135,43	0,00	0,00	0,00	147 135,43	5,91
690802111 EHPAD LOUISE COUCHEROUX	438 712,89	140 734,54	7 225,03	39 639,60	547 032,86	85,01

	Dotations hors hébergement permanent EHPAD (en €)					
FINESS	UHR	PASA	Hébergement temporaire	Accueil de jour	Plateforme de répit	SSIAD
690788120 RESIDENCE LOUISE COUCHEROUX	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
690802111 EHPAD LOUISE COUCHEROUX	0,00	0,00	0,00	158 726,17	0,00	0,00

	Prix de journée (en €)		
FINESS	Hébergement temporaire	Accueil de jour	SSIAD PA
690788120 RESIDENCE LOUISE COUCHEROUX	0,00	0,00	0,00
690802111 EHPAD LOUISE COUCHEROUX	0,00	60,49	0,00

Pour 2027, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes âgées, s'établit à 71 074,54 €.

Article 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le tribunal administratif territorialement compétent tel que prévu par l'article R. 312-10-1 du Code de justice administrative dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site www.telerecours.fr.

Article 4 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs.

Article 5 La Directrice Générale de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire (CCAS ECULLY 690796651) et aux structures concernées.

Fait à Lyon, le 25/06/2026

le Directeur de l'autonomie

Raphaël GLABI

DECISION TARIFAIRE N°20263813 PORTANT FIXATION POUR 2026 DU MONTANT ET DE LA REPARTITION DE LA DOTATION GLOBALISEE COMMUNE PREVUE AU CONTRAT PLURIANNUEL D'OBJECTIFS ET DE MOYENS DE GROUPE ACPPA - 690802715

POUR LES ETABLISSEMENTS ET SERVICES SUIVANTS
Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes - EHPAD LE GAREIZIN - 690015359

Centre de Jour pour Personnes Agées - ACCUEIL DE JOUR LES PETITS BONHEURS - 690015458

Service de Soins Infirmiers A Domicile (S.S.I.A.D) - RESIDOM - 690029103

Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes - EHPAD LA CASTELLANE - 690033964

Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes - EHPAD CONSTANT - 690039318

Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes - EHPAD LES AGAPANTHES - 690799390

Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes - EHPAD LES VOLUBILIS - 690801006

Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes - EHPAD COLLINE DE LA SOIE - 690801428

Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes - EHPAD BLANQUI - 690801436

Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes - EHPAD LA VERANDINE - 690801469

Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes - EHPAD LES CRISTALLINES - 690802376

Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes - EHPAD LES AMANDINES - 690802400

Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes - EHPAD LES ALIZES - 690807391

La Directrice Générale de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

VU le Code de la Sécurité Sociale ;

VU la loi n° 2025-1403 du 30 décembre 2025 de financement de la Sécurité Sociale pour 2026 publiée au Journal Officiel du 31/12/2025 ;

VU l'arrêté ministériel du 15/06/2026 publié au Journal Officiel du 16/06/2026 pris en application de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2026 l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie ;

VU la décision du 15/06/2026 publiée au Journal Officiel du 16/06/2026 relative aux dotations régionales limitatives 2026 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2026 ;

VU l'arrêté du 6 juin 2025 fixant le montant de la participation journalière forfaitaire des résidents aux dépenses d'entretien de l'autonomie dans les établissements relevant des I, II et IV bis de l'article L. 313-12 du code de l'action sociale et des familles implantés dans les départements participant à l'expérimentation mentionnée à l'article 79 de la loi n° 2023-1250 du 26 décembre 2023 de financement de la sécurité sociale pour 2024, au titre de l'exercice 2025 ;

VU l'arrêté du 09/06/2026 fixant pour 2026 les valeurs du point mentionnées à l'article R.314-162 du code de l'action sociale et des familles publié au Journal Officiel du 16/06/2026 ;

VU le décret n° 2023-323 relatif à la tarification des soins infirmiers à domicile pour les personnes âgées et personnes handicapées publié au Journal Officiel du 28 avril 2023 ;

VU l'arrêté du 28 mai 2025 fixant pour 2025 les montants forfaitaires mentionnés aux II et III de l'article R. 314-138 du code de l'action sociale et des familles et le taux de revalorisation des produits de la tarification reconductibles afférents aux soins applicables aux services proposant des prestations de soins infirmiers à domicile pour les personnes âgées et les personnes en situation de handicap ;

VU l'arrêté du 28 mai 2025 fixant pour 2025 le taux de revalorisation des produits de la tarification reconductibles afférents aux soins applicables aux services proposant des prestations de soins infirmiers à domicile pour les personnes âgées et les personnes en situation de handicap ;

VU le décret du 19 avril 2023 portant nomination de Madame COURREGES Cécile en qualité de Directrice Générale de l'agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes ;

VU la délégation de signature de la Directrice Générale de l'ARS vers le Directeur de l'autonomie en date du 29/05/2026 ;

VU le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens conclu le 15/03/2024 prenant effet au 01/01/2024 ;

DECIDE

Article 1er A compter du 01/01/2026, au titre de 2026, la dotation globalisée commune des établissements et services médico-sociaux financés par l'Assurance Maladie, gérés par l'entité dénommée GROUPE ACPPA (690802715), a été fixée à 37 935 009,48 €, dont 0,00 € de crédits non reconductibles versés en une seule fois et 0,00 € de crédits non reconductibles versés par 12ème.

Elle se répartit de la manière suivante, les prix de journée à compter de 01/01/2026 étant également mentionnés.

- **Personnes âgées : 37 637 182,11 €**

	Dotations hébergement permanent EHPAD (en €)					
Hébergement permanent	Partie soins du forfait global unique	Partie entretien de l'autonomie du forfait global unique	CNRACL au titre Dépendance	Participation des résidents à déduire de la dotation globalisée commune	Montant à la charge de la 5ème branche	Tarif journalier
690015359 EHPAD LE GAREIZIN	1 784 723,48	650 425,50	0,00	188 754,72	2 246 394,26	73,31
690015458 ACCUEIL DE JOUR LES PETITS BONHEURS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
690033964 EHPAD LA CASTELLANE	1 884 959,87	670 021,70	0,00	185 908,80	2 369 072,77	78,50
690039318 EHPAD CONSTANT	2 567 912,07	727 456,65	0,00	205 873,36	3 089 495,36	92,44
690799390 EHPAD LES AGAPANTHES	3 090 183,85	813 041,53	0,00	225 006,32	3 678 219,06	100,70
690801006 EHPAD LES VOLUBILIS	2 230 013,50	697 351,89	0,00	201 043,35	2 726 322,04	82,35
690801428 EHPAD COLLINE DE LA SOIE	1 465 414,60	522 124,13	0,00	153 100,64	1 834 438,09	73,81
690801436 EHPAD BLANQUI	1 898 117,64	579 460,87	0,00	172 406,08	2 305 172,43	82,36
690801469 EHPAD LA VERANDINE	2 539 396,08	717 787,51	0,00	204 167,04	3 053 016,55	92,11
690802376 EHPAD LES CRISTALLINES	2 078 584,53	634 393,98	0,00	189 333,76	2 523 644,75	82,11
690802400 EHPAD LES AMANDINES	2 035 796,10	642 646,89	0,00	184 134,72	2 494 308,27	83,44
690807391 EHPAD LES ALIZES	1 989 574,25	616 739,87	0,00	172 202,80	2 434 111,32	87,07

	Dotations hors hébergement permanent EHPAD (en €)					
FINESS	UHR	PASA	Hébergement temporaire	Accueil de jour	Plateforme de répit	SSIAD
690015359 EHPAD LE GAREIZIN	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
690015458 ACCUEIL DE JOUR LES PETITS BONHEURS	0,00	0,00	0,00	172 156,64	0,00	0,00
690029103 RESIDOM	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 428 209,67
690033964 EHPAD LA CASTELLANE	0,00	0,00	66 135,90	79 363,08	0,00	0,00
690039318 EHPAD CONSTANT	264 844,97	61 162,65	26 454,36	0,00	0,00	0,00
690799390 EHPAD LES AGAPANTHES	0,00	70 144,92	185 180,53	0,00	0,00	0,00
690801006 EHPAD LES VOLUBILIS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
690801428 EHPAD COLLINE DE LA SOIE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
690801436 EHPAD BLANQUI	0,00	71 356,42	0,00	79 363,08	0,00	0,00
690801469 EHPAD LA VERANDINE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
690802376 EHPAD LES CRISTALLINES	0,00	61 162,65	0,00	158 726,17	0,00	0,00
690802400 EHPAD LES AMANDINES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
690807391 EHPAD LES ALIZES	0,00	0,00	0,00	158 726,17	0,00	0,00

	Prix de journée (en €)		
FINESS	Hébergement temporaire	Accueil de jour	SSIAD PA
690015359 EHPAD LE GAREIZIN	0,00	0,00	0,00
690015458 ACCUEIL DE JOUR LES PETITS BONHEURS	0,00	71,46	0,00

	Prix de journée (en €)		
FINESS	Hébergement temporaire	Accueil de jour	SSIAD PA
690029103 RESIDOM	0,00	0,00	0,00
690033964 EHPAD LA CASTELLANE	42,64	72,48	0,00
690039318 EHPAD CONSTANT	17,06	0,00	0,00
690799390 EHPAD LES AGAPANTHES	42,63	0,00	0,00
690801006 EHPAD LES VOLUBILIS	0,00	0,00	0,00
690801428 EHPAD COLLINE DE LA SOIE	0,00	0,00	0,00
690801436 EHPAD BLANQUI	0,00	105,82	0,00
690801469 EHPAD LA VERANDINE	0,00	0,00	0,00
690802376 EHPAD LES CRISTALLINES	0,00	64,71	0,00
690802400 EHPAD LES AMANDINES	0,00	0,00	0,00
690807391 EHPAD LES ALIZES	0,00	72,48	0,00

Pour 2026, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes âgées, s'établit à 3 136 431,85 €.

- **Personnes handicapées : 297 827,37 €** (dont 297 827,37 € imputable à l'assurance maladie)

	Dotations (en €)							
FINESS	INT	SI	EXT	PFR	Aut_1	Aut_2	Aut_3	SSIAD
690029103 RESIDOM	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	297 827,37

	Prix de Journée (en €)							
FINESS	INT	SI	EXT	PFR	Aut_1	Aut_2	Aut_3	SSIAD
690029103 RESIDOM	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Pour 2026, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes handicapées, s'établit à 24 818,95 € (dont 24 818,95 € imputable à l'Assurance Maladie).

Article 2 A compter du 01/01/2027, en application de l'article L.314-7 du CASF, la dotation globalisée commune s'élève, à titre transitoire, à 37 935 009,48 €. Elle se répartit de la manière suivante, les prix de journée de reconduction étant également mentionnés :

-- **personnes âgées : 37 637 182,11 €**

	Dotations hébergement permanent EHPAD (en €)					
Hébergement permanent	Partie soins du forfait global unique N+1	Partie entretien de l'autonomie du forfait global unique N+1	CNRACL au titre Dépendance - N+1	Participation des résidents N+1 à déduire de la dotation globalisée commune	Montant à la charge de la 5ème branche N+1	Tarif journalier N+1
690015359 EHPAD LE GAREIZIN	1 784 723,48	650 425,50	0,00	188 754,72	2 246 394,26	0,00
690015458 ACCUEIL DE JOUR LES PETITS BONHEURS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
690033964 EHPAD LA CASTELLANE	1 884 959,87	670 021,70	0,00	185 908,80	2 369 072,77	0,00
690039318 EHPAD CONSTANT	2 567 912,07	727 456,65	0,00	205 873,36	3 089 495,36	0,00
690799390 EHPAD LES AGAPANTHES	3 090 183,85	813 041,53	0,00	225 006,32	3 678 219,06	0,00
690801006 EHPAD LES VOLUBILIS	2 230 013,50	697 351,89	0,00	201 043,35	2 726 322,04	0,00
690801428 EHPAD COLLINE DE LA SOIE	1 465 414,60	522 124,13	0,00	153 100,64	1 834 438,09	0,00
690801436 EHPAD BLANQUI	1 898 117,64	579 460,87	0,00	172 406,08	2 305 172,43	0,00
690801469 EHPAD LA VERANDINE	2 539 396,08	717 787,51	0,00	204 167,04	3 053 016,55	0,00
690802376 EHPAD LES CRISTALLINES	2 078 584,53	634 393,98	0,00	189 333,76	2 523 644,75	0,00
690802400 EHPAD LES AMANDINES	2 035 796,10	642 646,89	0,00	184 134,72	2 494 308,27	0,00
690807391 EHPAD LES ALIZES	1 989 574,25	616 739,87	0,00	172 202,80	2 434 111,32	0,00

	Dotations hors hébergement permanent EHPAD (en €)					
FINESS	UHR	PASA	Hébergement temporaire	Accueil de jour	Plateforme de répit	SSIAD
690015359 EHPAD LE GAREIZIN	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
690015458 ACCUEIL DE JOUR LES PETITS BONHEURS	0,00	0,00	0,00	172 156,64	0,00	0,00
690029103 RESIDOM	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 428 209,67
690033964 EHPAD LA CASTELLANE	0,00	0,00	66 135,90	79 363,08	0,00	0,00
690039318 EHPAD CONSTANT	264 844,97	61 162,65	26 454,36	0,00	0,00	0,00
690799390 EHPAD LES AGAPANTHES	0,00	70 144,92	185 180,53	0,00	0,00	0,00
690801006 EHPAD LES VOLUBILIS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

	Dotations hors hébergement permanent EHPAD (en €)					
FINESS	UHR	PASA	Hébergement temporaire	Accueil de jour	Plateforme de répit	SSIAD
690801428 EHPAD COLLINE DE LA SOIE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
690801436 EHPAD BLANQUI	0,00	71 356,42	0,00	79 363,08	0,00	0,00
690801469 EHPAD LA VERANDINE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
690802376 EHPAD LES CRISTALLINES	0,00	61 162,65	0,00	158 726,17	0,00	0,00
690802400 EHPAD LES AMANDINES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
690807391 EHPAD LES ALIZES	0,00	0,00	0,00	158 726,17	0,00	0,00

	Prix de journée (en €)		
FINESS	Hébergement temporaire	Accueil de jour	SSIAD PA
690015359 EHPAD LE GAREIZIN	0,00	0,00	0,00
690015458 ACCUEIL DE JOUR LES PETITS BONHEURS	0,00	0,00	0,00
690029103 RESIDOM	0,00	0,00	0,00
690033964 EHPAD LA CASTELLANE	0,00	0,00	0,00
690039318 EHPAD CONSTANT	0,00	0,00	0,00
690799390 EHPAD LES AGAPANTHES	0,00	0,00	0,00
690801006 EHPAD LES VOLUBILIS	0,00	0,00	0,00
690801428 EHPAD COLLINE DE LA SOIE	0,00	0,00	0,00
690801436 EHPAD BLANQUI	0,00	0,00	0,00
690801469 EHPAD LA VERANDINE	0,00	0,00	0,00
690802376 EHPAD LES CRISTALLINES	0,00	0,00	0,00
690802400 EHPAD LES AMANDINES	0,00	0,00	0,00
690807391 EHPAD LES ALIZES	0,00	0,00	0,00

Pour 2027, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes âgées, s'établit à 3 136 431,85 €.

- personnes handicapées : 297 827,37 €
(dont 297 827,37 € imputable à l'Assurance Maladie)

	Dotations (en €)							
FINESS	INT	SI	EXT	PFR	Aut_1	Aut_2	Aut_3	SSIAD
690029103 RESIDOM	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	297 827,37

	Prix de journée (en €)							
FINESS	INT	SI	EXT	PFR	Aut_1	Aut_2	Aut_3	SSIAD
690029103 RESIDOM	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Pour 2027, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes handicapées, s'établit à 24 818,95 € (dont 24 818,95 € imputable à l'Assurance Maladie).

Article 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le tribunal administratif territorialement compétent tel que prévu par l'article R. 312-10-1 du Code de justice administrative dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site www.telerecours.fr.

Article 4 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs.

Article 5 La Directrice Générale de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire (GROUPE ACPPA 690802715) et aux structures concernées.

Fait à Lyon, le 25/06/2026

le Directeur de l'autonomie

Raphaël GLABI

DECISION TARIFAIRE N°20263791 PORTANT FIXATION
DU FORFAIT GLOBAL DE SOINS POUR 2026 DE
EHPAD LES JASMINS - 690042171

La Directrice Générale de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles

VU le Code de la Sécurité Sociale ;

VU la loi n°2025-1403 du 30 décembre 2025 de financement de la Sécurité Sociale pour 2026 publiée au Journal Officiel du 31/12/2025 ;

VU l'arrêté ministériel du 15/06/2026 publié au Journal Officiel du 16/06/2026 pris en application de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2026 l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie ;

VU l'arrêté du 6 juin 2025 fixant le montant de la participation journalière forfaitaire des résidents aux dépenses d'entretien de l'autonomie dans les établissements relevant des I, II et IV bis de l'article L. 313-12 du code de l'action sociale et des familles implantés dans les départements participant à l'expérimentation mentionnée à l'article 79 de la loi n° 2023-1250 du 26 décembre 2023 de financement de la sécurité sociale pour 2024, au titre de l'exercice 2025 ;

VU la décision du 15/06/2026 publiée au Journal Officiel du 16/06/2026 relative aux dotations régionales limitatives 2026 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2026 ;

VU l'arrêté du 09/06/2026 fixant pour 2026 les valeurs du point mentionnée à l'article 9 du décret n° 2025-168 du 20/02/2025 du code de l'action sociale et des familles publié au Journal Officiel du 16/06/2026 ;

VU l'arrêté du 6 juin 2025 fixant le montant de la participation journalière forfaitaire des résidents aux dépenses d'entretien de l'autonomie dans les établissements relevant des I, II et IV bis de l'article L. 313-12 du code de l'action sociale et des familles implantés dans les départements participant à l'expérimentation mentionnée à l'article 79 de la loi n° 2023-1250 du 26 décembre 2023 de financement de la sécurité sociale pour 2024, au titre de l'exercice 2025 ;

VU le décret du 19 avril 2023 portant nomination de Madame, COURREGES, Cécile en qualité de Directrice Générale de l'agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes ;

VU la décision de délégation de signature de la Directrice Générale de l'ARS vers le Directeur de l'autonomie en date du 29/05/2026 ;

VU l'autorisation ou le renouvellement d'autorisation en date du 06/04/2017 de la structure Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes dénommée EHPAD LES JASMINS (690042171) sise R GUYNEMER 69500 Bron et gérée par l'entité dénommée GROUPE ACPPA (690802715) ;

DECIDE

Article 1er A compter du 01/01/2026, le montant à la charge de la 5ème branche est fixé à 2 359 118,00°€ au titre de 2026, dont 0,00°€ de crédits non reconductibles versés en une seule fois et 0,00 € de crédits non reconductibles versés par 12ème .

Pour 2026, les tarifs sont décomposés comme suit :

	Partie soins du forfait global unique	Partie entretien de l'autonomie du forfait global unique	CNRACL au titre Dépendance	Participation des résidents à déduire de la dotation globalisée commune	Montant à la charge de la 5ème branche	Tarif journalier
Hébergement Permanent	1 778 093,91	614 109,65	0,00	164 786,16	2 227 417,40	83,26
Hébergement Temporaire	52 478,40				52 478,40	42,29
UHR	0,00				0,00	
PASA	79 222,20				79 222,20	
Accueil de Jour	0,00				0,00	0,00
Plateforme de répit	0,00				0,00	

La fraction forfaitaire mensuelle s'établit à 196 593,17 €.

Article 2 A compter du 01/01/2027 , en application de l'article L.314-7 du CASF, le montant à la charge de la 5ème branche est fixé, à titre transitoire, à 2 359 118,00 €.

Les tarifs de reconduction sont fixés à :

	Partie soins du forfait global unique N+1	Partie entretien de l'autonomie du forfait global unique N+1	CNRACL au titre Dépendance - N+1	Participation des résidents à déduire de la dotation globalisée commune	Montant à la charge de la 5ème branche N+1	Tarif journalier N+1
Hébergement Permanent	1 778 093,91	614 109,65	0,00	164 786,16	2 227 417,40	83,26
Hébergement Temporaire	52 478,40				52 478,40	42,29
UHR	0,00				0,00	
PASA	79 222,20				79 222,20	
Accueil de Jour	0,00				0,00	0,00

Plateforme de répit	0,00				0,00	

La fraction forfaitaire mensuelle s'établit à 196 593,17 €.

Article 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le tribunal administratif territorialement compétent tel que prévu par l'article R. 312-10-1 du Code de justice administrative dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site www.telerecours.fr.

Article 4 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs.

Article 5 La Directrice Générale de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire GROUPE ACPPA (690802715) et à l'établissement concerné.

Fait à Lyon, le 25/06/2026

le Directeur de l'autonomie

Raphaël GLABI

DECISION TARIFAIRE N°20263789 PORTANT FIXATION
DU FORFAIT GLOBAL DE SOINS POUR 2026 DE
RESIDENCE PAUL-HENRI CHAPUY - 690055652

La Directrice Générale de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles

VU le Code de la Sécurité Sociale ;

VU la loi n°2025-1403 du 30 décembre 2025 de financement de la Sécurité Sociale pour 2026 publiée au Journal Officiel du 31/12/2025 ;

VU l'arrêté ministériel du 15/06/2026 publié au Journal Officiel du 16/06/2026 pris en application de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2026 l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie ;

VU l'arrêté du 6 juin 2025 fixant le montant de la participation journalière forfaitaire des résidents aux dépenses d'entretien de l'autonomie dans les établissements relevant des I, II et IV bis de l'article L. 313-12 du code de l'action sociale et des familles implantés dans les départements participant à l'expérimentation mentionnée à l'article 79 de la loi n° 2023-1250 du 26 décembre 2023 de financement de la sécurité sociale pour 2024, au titre de l'exercice 2025 ;

VU la décision du 15/06/2026 publiée au Journal Officiel du 16/06/2026 relative aux dotations régionales limitatives 2026 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2026 ;

VU l'arrêté du 09/06/2026 fixant pour 2026 les valeurs du point mentionnée à l'article 9 du décret n° 2025-168 du 20/02/2025 du code de l'action sociale et des familles publié au Journal Officiel du 16/06/2026 ;

VU l'arrêté du 6 juin 2025 fixant le montant de la participation journalière forfaitaire des résidents aux dépenses d'entretien de l'autonomie dans les établissements relevant des I, II et IV bis de l'article L. 313-12 du code de l'action sociale et des familles implantés dans les départements participant à l'expérimentation mentionnée à l'article 79 de la loi n° 2023-1250 du 26 décembre 2023 de financement de la sécurité sociale pour 2024, au titre de l'exercice 2025 ;

VU le décret du 19 avril 2023 portant nomination de Madame, COURREGES, Cécile en qualité de Directrice Générale de l'agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes ;

VU la décision de délégation de signature de la Directrice Générale de l'ARS vers le Directeur de l'autonomie en date du 29/05/2026 ;

VU l'autorisation ou le renouvellement d'autorisation en date du 01/03/2025 de la structure Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes dénommée RESIDENCE PAUL-HENRI CHAPUY (690055652) sise 53 R FRANKLIN 69120 Vaulx-en-Velin et gérée par l'entité dénommée GROUPE ACPPA (690802715) ;

DECIDE

Article 1er A compter du 01/01/2026, le montant à la charge de la 5ème branche est fixé à 3 914 164,62°€ au titre de 2026, dont 0,00°€ de crédits non reconductibles versés en une seule fois et 0,00 € de crédits non reconductibles versés par 12ème .

Pour 2026, les tarifs sont décomposés comme suit :

	Partie soins du forfait global unique	Partie entretien de l'autonomie du forfait global unique	CNRACL au titre Dépendance	Participation des résidents à déduire de la dotation globalisée commune	Montant à la charge de la 5ème branche	Tarif journalier
Hébergement Permanent	2 955 070,83	975 106,81	0,00	258 153,28	3 672 024,36	87,62
Hébergement Temporaire	0,00				0,00	0,00
UHR	0,00				0,00	
PASA	79 222,20				79 222,20	
Accueil de Jour	162 918,06				162 918,06	0,00
Plateforme de répit	0,00				0,00	

La fraction forfaitaire mensuelle s'établit à 326 180,39 €.

Article 2 A compter du 01/01/2027 , en application de l'article L.314-7 du CASF, le montant à la charge de la 5ème branche est fixé, à titre transitoire, à 3 914 164,62 €.

Les tarifs de reconduction sont fixés à :

	Partie soins du forfait global unique N+1	Partie entretien de l'autonomie du forfait global unique N+1	CNRACL au titre Dépendance - N+1	Participation des résidents à déduire de la dotation globalisée commune	Montant à la charge de la 5ème branche N+1	Tarif journalier N+1
Hébergement Permanent	2 955 070,83	975 106,81	0,00	258 153,28	3 672 024,36	87,62
Hébergement Temporaire	0,00				0,00	0,00
UHR	0,00				0,00	
PASA	79 222,20				79 222,20	
Accueil de Jour	162 918,06				162 918,06	0,00

Plateforme de répit	0,00				0,00	

La fraction forfaitaire mensuelle s'établit à 326 180,39 €.

Article 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le tribunal administratif territorialement compétent tel que prévu par l'article R. 312-10-1 du Code de justice administrative dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site www.telerecours.fr.

Article 4 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs.

Article 5 La Directrice Générale de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire GROUPE ACPPA (690802715) et à l'établissement concerné.

Fait à Lyon, le 25/06/2026

le Directeur de l'autonomie

Raphaël GLABI

DECISION TARIFAIRE N°20263806 PORTANT FIXATION POUR 2026 DU MONTANT ET DE LA REPARTITION DE LA DOTATION GLOBALISEE COMMUNE PREVUE AU CONTRAT PLURIANNUEL D'OBJECTIFS ET DE MOYENS DE GROUPE ACPPA - 690802715

POUR LES ETABLISSEMENTS ET SERVICES SUIVANTS
Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes - EHPAD LES SOLEILLADES - 690025119

Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes - EHPAD LES MAGNOLIAS - 690034251

Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes - EHPAD MONTAIGU - 690785837

Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes - EHPAD L'ACCUEIL - 690790324

Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes - EHPAD JEAN BOREL - 690790332

Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes - EHPAD ACPPA TALUYERS - 690795810

Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes - EHPAD REMY FRANCOIS - 690801055

Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes - EHPAD LA BOISSIERE - 690802483

Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes - EHPAD LA DIMERIE - 690802756

La Directrice Générale de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

VU le Code de la Sécurité Sociale ;

VU la loi n° 2025-1403 du 30 décembre 2025 de financement de la Sécurité Sociale pour 2026 publiée au Journal Officiel du 31/12/2025 ;

VU l'arrêté ministériel du 15/06/2026 publié au Journal Officiel du 16/06/2026 pris en application de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2026 l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie ;

VU la décision du 15/06/2026 publiée au Journal Officiel du 16/06/2026 relative aux dotations régionales limitatives 2026 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2026 ;

VU l'arrêté du 09/06/2026 fixant pour 2026 les valeurs du point mentionnées à l'article R.314-162 du code de l'action sociale et des familles publié au Journal Officiel du 16/06/2026 ;

VU le décret du 19 avril 2023 portant nomination de Madame COURREGES Cécile en qualité de Directrice Générale de l'agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes ;

VU la délégation de signature de la Directrice Générale de l'ARS vers le Directeur de l'autonomie en date du 29/05/2026 ;

VU le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens conclu le 19/03/2024 prenant effet au 01/01/2024 ;

DECIDE

Article 1er A compter du 01/01/2026, au titre de 2026, la dotation globalisée commune des établissements et services médico-sociaux financés par l'Assurance Maladie, gérés par l'entité dénommée GROUPE ACPPA (690802715), a été fixée à 16 830 739,42 €, dont 0,00 € de crédits non reconductibles versés en une seule fois et 0,00 € de crédits non reconductibles versés par 12ème.

Elle se répartit de la manière suivante, les prix de journée à compter de 01/01/2026 étant également mentionnés.

- **personnes âgées : 16 830 739,42 €**

	Dotations (en €)						
FINESS	Hébergement permanent	UHR	PASA	Hébergement temporaire	Accueil de jour	Plateforme de répit	SSIAD
690025119 EHPAD LES SOLEILLADES	2 246 663,29	0,00	0,00	55 729,10	79 363,08	0,00	0,00
690034251 EHPAD LES MAGNOLIAS	2 291 360,93	0,00	62 046,25	52 908,72	0,00	0,00	0,00
690785837 EHPAD MONTAIGU	1 112 847,91	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
690790324 EHPAD L'ACCUEIL	2 008 195,44	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
690790332 EHPAD JEAN BOREL	1 570 072,96	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
690795810 EHPAD ACPPA TALUYERS	2 659 350,15	0,00	0,00	55 506,53	79 363,08	0,00	0,00
690801055 EHPAD REMY FRANCOIS	1 737 783,16	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
690802483 EHPAD LA BOISSIERE	1 676 967,17	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
690802756 EHPAD LA DIMERIE	1 054 384,82	0,00	61 742,47	26 454,36	0,00	0,00	0,00

	Prix de journée (en €)			
FINESS	Hébergement permanent	Hébergement temporaire	Accueil de jour	SSIAD PA
690025119 EHPAD LES SOLEILLADES	73,09	44,91	72,48	0,00

	Prix de journée (en €)			
FINESS	Hébergement permanent	Hébergement temporaire	Accueil de jour	SSIAD PA
690034251 EHPAD LES MAGNOLIAS	81,96	42,63	0,00	0,00
690785837 EHPAD MONTAIGU	57,96	0,00	0,00	0,00
690790324 EHPAD L'ACCUEIL	67,75	0,00	0,00	0,00
690790332 EHPAD JEAN BOREL	54,86	0,00	0,00	0,00
690795810 EHPAD ACPPA TALUYERS	68,60	44,73	105,82	0,00
690801055 EHPAD REMY FRANCOIS	71,27	0,00	0,00	0,00
690802483 EHPAD LA BOISSIERE	69,47	0,00	0,00	0,00
690802756 EHPAD LA DIMERIE	53,44	42,60	0,00	0,00

Pour 2026, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes âgées, s'établit à 1 402 561,61 €.

Article 2 A compter du 01/01/2027, en application de l'article L.314-7 du CASF, la dotation globalisée commune s'élève, à titre transitoire, à 16 830 739,42 €. Elle se répartit de la manière suivante, les prix de journée de reconduction étant également mentionnés :

-- **personnes âgées : 16 830 739,42 €**

	Dotations (en €)						
FINESS	Hébergement permanent	UHR	PASA	Hébergement temporaire	Accueil de jour	Plateforme de répit	SSIAD
690025119 EHPAD LES SOLEILLADES	2 246 663,29	0,00	0,00	55 729,10	79 363,08	0,00	0,00
690034251 EHPAD LES MAGNOLIAS	2 291 360,93	0,00	62 046,25	52 908,72	0,00	0,00	0,00
690785837 EHPAD MONTAIGU	1 112 847,91	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
690790324 EHPAD L'ACCUEIL	2 008 195,44	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
690790332 EHPAD JEAN BOREL	1 570 072,96	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
690795810 EHPAD ACPPA TALUYERS	2 659 350,15	0,00	0,00	55 506,53	79 363,08	0,00	0,00
690801055 EHPAD REMY FRANCOIS	1 737 783,16	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

	Dotations (en €)						
FINESS	Hébergement permanent	UHR	PASA	Hébergement temporaire	Accueil de jour	Plateforme de répit	SSIAD
690802483 EHPAD LA BOISSIERE	1 676 967,17	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
690802756 EHPAD LA DIMERIE	1 054 384,82	0,00	61 742,47	26 454,36	0,00	0,00	0,00

	Prix de journée (en €)			
FINESS	Hébergement permanent	Hébergement temporaire	Accueil de jour	SSIAD PA
690025119 EHPAD LES SOLEILLADES	73,09	44,91	72,48	0,00
690034251 EHPAD LES MAGNOLIAS	81,96	42,63	0,00	0,00
690785837 EHPAD MONTAIGU	57,96	0,00	0,00	0,00
690790324 EHPAD L'ACCUEIL	67,75	0,00	0,00	0,00
690790332 EHPAD JEAN BOREL	54,86	0,00	0,00	0,00
690795810 EHPAD ACPPA TALUYERS	68,60	44,73	105,82	0,00
690801055 EHPAD REMY FRANCOIS	71,27	0,00	0,00	0,00
690802483 EHPAD LA BOISSIERE	69,47	0,00	0,00	0,00
690802756 EHPAD LA DIMERIE	53,44	42,60	0,00	0,00

Pour 2027, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes âgées, s'établit à 1 402 561,61 €.

Article 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le tribunal administratif territorialement compétent tel que prévu par l'article R. 312-10-1 du Code de justice administrative dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site www.telerecours.fr.

Article 4 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs.

Article 5 La Directrice Générale de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire (GROUPE ACPPA 690802715) et aux structures concernées.

Fait à Lyon, le 25/06/2026

le Directeur de l'autonomie

Raphaël GLABI

DECISION TARIFAIRE N°20263750 PORTANT FIXATION POUR 2026 DU MONTANT ET DE LA REPARTITION DE LA DOTATION GLOBALISEE COMMUNE PREVUE AU CONTRAT PLURIANNUEL D'OBJECTIFS ET DE MOYENS DE CH MONTGELAS - 690780036

POUR LES ETABLISSEMENTS ET SERVICES SUIVANTS
Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes - EHPAD-CENTRE HOSP. MONTGELAS - 690800024

La Directrice Générale de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

VU le Code de la Sécurité Sociale ;

VU la loi n° 2025-1403 du 30 décembre 2025 de financement de la Sécurité Sociale pour 2026 publiée au Journal Officiel du 31/12/2025 ;

VU l'arrêté ministériel du 15/06/2026 publié au Journal Officiel du 16/06/2026 pris en application de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2026 l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie ;

VU la décision du 15/06/2026 publiée au Journal Officiel du 16/06/2026 relative aux dotations régionales limitatives 2026 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2026 ;

VU l'arrêté du 6 juin 2025 fixant le montant de la participation journalière forfaitaire des résidents aux dépenses d'entretien de l'autonomie dans les établissements relevant des I, II et IV bis de l'article L. 313-12 du code de l'action sociale et des familles implantés dans les départements participant à l'expérimentation mentionnée à l'article 79 de la loi n° 2023-1250 du 26 décembre 2023 de financement de la sécurité sociale pour 2024, au titre de l'exercice 2025 ;

VU l'arrêté du 09/06/2026 fixant pour 2026 les valeurs du point mentionnées à l'article R.314-162 du code de l'action sociale et des familles publié au Journal Officiel du 16/06/2026 ;

VU le décret du 19 avril 2023 portant nomination de Madame COURREGES Cécile en qualité de Directrice Générale de l'agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes ;

VU la délégation de signature de la Directrice Générale de l'ARS vers le Directeur de l'autonomie en date du 29/05/2026 ;

VU le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens conclu le 06/03/2023 prenant effet au 01/01/2023 ;

DECIDE

Article 1er A compter du 01/01/2026, au titre de 2026, la dotation globalisée commune des établissements et services médico-sociaux financés par l'Assurance Maladie, gérés par l'entité dénommée CH MONTGELAS (690780036), a été fixée à 6 310 154,28 €, dont

0,00 € de crédits non reconductibles versés en une seule fois et 0,00 € de crédits non reconductibles versés par 12ème.

Elle se répartit de la manière suivante, les prix de journée à compter de 01/01/2026 étant également mentionnés.

- **Personnes âgées : 6 310 154,28 €**

	Dotations hébergement permanent EHPAD (en €)					
Hébergement permanent	Partie soins du forfait global unique	Partie entretien de l'autonomie du forfait global unique	CNRACL au titre Dépendance	Participation des résidents à déduire de la dotation globalisée commune	Montant à la charge de la 5ème branche	Tarif journalier
690800024 EHPAD-CENTRE HOSP. MONTGELAS	5 165 700,16	1 416 490,81	73 600,90	406 800,24	6 248 991,63	94,63

	Dotations hors hébergement permanent EHPAD (en €)					
FINESS	UHR	PASA	Hébergement temporaire	Accueil de jour	Plateforme de répit	SSIAD
690800024 EHPAD-CENTRE HOSP. MONTGELAS	0,00	61 162,65	0,00	0,00	0,00	0,00

	Prix de journée (en €)		
FINESS	Hébergement temporaire	Accueil de jour	SSIAD PA
690800024 EHPAD-CENTRE HOSP. MONTGELAS	0,00	0,00	0,00

Pour 2026, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes âgées, s'établit à 525 846,19 €.

Article 2 A compter du 01/01/2027, en application de l'article L.314-7 du CASF, la dotation globalisée commune s'élève, à titre transitoire, à 6 310 154,28 €. Elle se répartit de la manière suivante, les prix de journée de reconduction étant également mentionnés :

-- **personnes âgées : 6 310 154,28 €**

	Dotations hébergement permanent EHPAD (en €)					
Hébergement permanent	Partie soins du forfait global unique N+1	Partie entretien de l'autonomie du forfait global unique N+1	CNRACL au titre Dépendance - N+1	Participation des résidents N+1 à déduire de la dotation globalisée commune	Montant à la charge de la 5ème branche N+1	Tarif journalier N+1
690800024 EHPAD-CENTRE HOSP. MONTGELAS	5 165 700,16	1 416 490,81	73 600,90	406 800,24	6 248 991,63	94,63

	Dotations hors hébergement permanent EHPAD (en €)					
FINESS	UHR	PASA	Hébergement temporaire	Accueil de jour	Plateforme de répit	SSIAD
690800024 EHPAD-CENTRE HOSP. MONTGELAS	0,00	61 162,65	0,00	0,00	0,00	0,00

	Prix de journée (en €)		
FINESS	Hébergement temporaire	Accueil de jour	SSIAD PA
690800024 EHPAD-CENTRE HOSP. MONTGELAS	0,00	0,00	0,00

Pour 2027, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes âgées, s'établit à 525 846,19 €.

Article 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le tribunal administratif territorialement compétent tel que prévu par l'article R. 312-10-1 du Code de justice administrative dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site www.telerecours.fr.

Article 4 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs.

Article 5 La Directrice Générale de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire (CH MONTGELAS 690780036) et aux structures concernées.

Fait à Lyon, le 25/06/2026

le Directeur de l'autonomie

Raphaël GLABI

DECISION TARIFAIRE N°20263733 PORTANT FIXATION POUR 2026 DU MONTANT ET DE LA REPARTITION DE LA DOTATION GLOBALISEE COMMUNE PREVUE AU CONTRAT PLURIANNUEL D'OBJECTIFS ET DE MOYENS DE ASSOCIATION ARPAVIE - 920030186

POUR LES ETABLISSEMENTS ET SERVICES SUIVANTS
Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes - EHPAD VALMY - 690802434

La Directrice Générale de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

VU le Code de la Sécurité Sociale ;

VU la loi n° 2025-1403 du 30 décembre 2025 de financement de la Sécurité Sociale pour 2026 publiée au Journal Officiel du 31/12/2025 ;

VU l'arrêté ministériel du 15/06/2026 publié au Journal Officiel du 16/06/2026 pris en application de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2026 l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie ;

VU la décision du 15/06/2026 publiée au Journal Officiel du 16/06/2026 relative aux dotations régionales limitatives 2026 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2026 ;

VU l'arrêté du 6 juin 2025 fixant le montant de la participation journalière forfaitaire des résidents aux dépenses d'entretien de l'autonomie dans les établissements relevant des I, II et IV bis de l'article L. 313-12 du code de l'action sociale et des familles implantés dans les départements participant à l'expérimentation mentionnée à l'article 79 de la loi n° 2023-1250 du 26 décembre 2023 de financement de la sécurité sociale pour 2024, au titre de l'exercice 2025 ;

VU l'arrêté du 09/06/2026 fixant pour 2026 les valeurs du point mentionnées à l'article R.314-162 du code de l'action sociale et des familles publié au Journal Officiel du 16/06/2026 ;

VU le décret du 19 avril 2023 portant nomination de Madame COURREGES Cécile en qualité de Directrice Générale de l'agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes ;

VU la délégation de signature de la Directrice Générale de l'ARS vers le Directeur de l'autonomie en date du 29/05/2026 ;

VU le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens conclu le 11/05/2023 prenant effet au 01/01/2023 ;

DECIDE

Article 1er A compter du 01/01/2026, au titre de 2026, la dotation globalisée commune des établissements et services médico-sociaux financés par l'Assurance Maladie, gérés par l'entité dénommée ASSOCIATION ARPAVIE (920030186), a été fixée à 2 095 678,62 €,

dont 0,00 € de crédits non reconductibles versés en une seule fois et 0,00 € de crédits non reconductibles versés par 12ème.

Elle se répartit de la manière suivante, les prix de journée à compter de 01/01/2026 étant également mentionnés.

- **Personnes âgées : 2 095 678,62 €**

	Dotations hébergement permanent EHPAD (en €)					
Hébergement permanent	Partie soins du forfait global unique	Partie entretien de l'autonomie du forfait global unique	CNRACL au titre Dépendance	Participation des résidents à déduire de la dotation globalisée commune	Montant à la charge de la 5ème branche	Tarif journalier
690802434 EHPAD VALMY	1 673 514,03	599 283,07	0,00	177 118,48	2 095 678,62	72,89

	Dotations hors hébergement permanent EHPAD (en €)					
FINESS	UHR	PASA	Hébergement temporaire	Accueil de jour	Plateforme de répit	SSIAD
690802434 EHPAD VALMY	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

	Prix de journée (en €)		
FINESS	Hébergement temporaire	Accueil de jour	SSIAD PA
690802434 EHPAD VALMY	0,00	0,00	0,00

Pour 2026, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes âgées, s'établit à 174 639,89 €.

Article 2 A compter du 01/01/2027, en application de l'article L.314-7 du CASF, la dotation globalisée commune s'élève, à titre transitoire, à 2 095 678,62 €. Elle se répartit de la manière suivante, les prix de journée de reconduction étant également mentionnés :

-- **personnes âgées : 2 095 678,62 €**

	Dotations hébergement permanent EHPAD (en €)					
Hébergement permanent	Partie soins du forfait global unique N+1	Partie entretien de l'autonomie du forfait global unique N+1	CNRACL au titre Dépendance - N+1	Participation des résidents N+1 à déduire de la dotation globalisée commune	Montant à la charge de la 5ème branche N+1	Tarif journalier N+1
690802434 EHPAD VALMY	1 673 514,03	599 283,07	0,00	177 118,48	2 095 678,62	72,89

	Dotations hors hébergement permanent EHPAD (en €)					
FINESS	UHR	PASA	Hébergement temporaire	Accueil de jour	Plateforme de répit	SSIAD
690802434 EHPAD VALMY	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

	Prix de journée (en €)		
FINESS	Hébergement temporaire	Accueil de jour	SSIAD PA
690802434 EHPAD VALMY	0,00	0,00	0,00

Pour 2027, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes âgées, s'établit à 174 639,89 €.

Article 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le tribunal administratif territorialement compétent tel que prévu par l'article R. 312-10-1 du Code de justice administrative dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site www.telerecours.fr.

Article 4 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs.

Article 5 La Directrice Générale de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire (ASSOCIATION ARPAVIE 920030186) et aux structures concernées.

Fait à Lyon, le 25/06/2026

le Directeur de l'autonomie

Raphaël GLABI

DECISION TARIFAIRE N°20263799 PORTANT FIXATION POUR 2026 DU MONTANT ET DE LA REPARTITION DE LA DOTATION GLOBALISEE COMMUNE PREVUE AU CONTRAT PLURIANNUEL D'OBJECTIFS ET DE MOYENS DE ADEF RESIDENCES - 940004088

POUR LES ETABLISSEMENTS ET SERVICES SUIVANTS
Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes - EHPAD LA MAISON DU TULIPIER - 690031539

La Directrice Générale de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

VU le Code de la Sécurité Sociale ;

VU la loi n° 2025-1403 du 30 décembre 2025 de financement de la Sécurité Sociale pour 2026 publiée au Journal Officiel du 31/12/2025 ;

VU l'arrêté ministériel du 15/06/2026 publié au Journal Officiel du 16/06/2026 pris en application de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2026 l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie ;

VU la décision du 15/06/2026 publiée au Journal Officiel du 16/06/2026 relative aux dotations régionales limitatives 2026 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2026 ;

VU l'arrêté du 6 juin 2025 fixant le montant de la participation journalière forfaitaire des résidents aux dépenses d'entretien de l'autonomie dans les établissements relevant des I, II et IV bis de l'article L. 313-12 du code de l'action sociale et des familles implantés dans les départements participant à l'expérimentation mentionnée à l'article 79 de la loi n° 2023-1250 du 26 décembre 2023 de financement de la sécurité sociale pour 2024, au titre de l'exercice 2025 ;

VU l'arrêté du 09/06/2026 fixant pour 2026 les valeurs du point mentionnées à l'article R.314-162 du code de l'action sociale et des familles publié au Journal Officiel du 16/06/2026 ;

VU le décret du 19 avril 2023 portant nomination de Madame COURREGES Cécile en qualité de Directrice Générale de l'agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes ;

VU la délégation de signature de la Directrice Générale de l'ARS vers le Directeur de l'autonomie en date du 29/05/2026 ;

VU le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens conclu le 15/05/2022 prenant effet au 01/01/2023 ;

DECIDE

Article 1er A compter du 01/01/2026, au titre de 2026, la dotation globalisée commune des établissements et services médico-sociaux financés par l'Assurance Maladie, gérés par l'entité dénommée ADEF RESIDENCES (940004088), a été fixée à 2 226 461,72 €, dont

0,00 € de crédits non reconductibles versés en une seule fois et 0,00 € de crédits non reconductibles versés par 12ème.

Elle se répartit de la manière suivante, les prix de journée à compter de 01/01/2026 étant également mentionnés.

- **Personnes âgées : 2 226 461,72 €**

	Dotations hébergement permanent EHPAD (en €)					
Hébergement permanent	Partie soins du forfait global unique	Partie entretien de l'autonomie du forfait global unique	CNRACL au titre Dépendance	Participation des résidents à déduire de la dotation globalisée commune	Montant à la charge de la 5ème branche	Tarif journalier
690031539 EHPAD LA MAISON DU TULIPIER	1 763 124,97	615 996,71	0,00	179 114,32	2 200 007,36	75,66

	Dotations hors hébergement permanent EHPAD (en €)					
FINESS	UHR	PASA	Hébergement temporaire	Accueil de jour	Plateforme de répit	SSIAD
690031539 EHPAD LA MAISON DU TULIPIER	0,00	0,00	26 454,36	0,00	0,00	0,00

	Prix de journée (en €)		
FINESS	Hébergement temporaire	Accueil de jour	SSIAD PA
690031539 EHPAD LA MAISON DU TULIPIER	54,88	0,00	0,00

Pour 2026, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes âgées, s'établit à 185 538,48 €.

Article 2 A compter du 01/01/2027, en application de l'article L.314-7 du CASF, la dotation globalisée commune s'élève, à titre transitoire, à 2 226 461,72 €. Elle se répartit de la manière suivante, les prix de journée de reconduction étant également mentionnés :

-- **personnes âgées : 2 226 461,72 €**

	Dotations hébergement permanent EHPAD (en €)					
Hébergement permanent	Partie soins du forfait global unique N+1	Partie entretien de l'autonomie du forfait global unique N+1	CNRACL au titre Dépendance - N+1	Participation des résidents N+1 à déduire de la dotation globalisée commune	Montant à la charge de la 5ème branche N+1	Tarif journalier N+1
690031539 EHPAD LA MAISON DU TULIPIER	1 763 124,97	615 996,71	0,00	179 114,32	2 200 007,36	75,66

	Dotations hors hébergement permanent EHPAD (en €)					
FINESS	UHR	PASA	Hébergement temporaire	Accueil de jour	Plateforme de répit	SSIAD
690031539 EHPAD LA MAISON DU TULIPIER	0,00	0,00	26 454,36	0,00	0,00	0,00

	Prix de journée (en €)		
FINESS	Hébergement temporaire	Accueil de jour	SSIAD PA
690031539 EHPAD LA MAISON DU TULIPIER	54,88	0,00	0,00

Pour 2027, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes âgées, s'établit à 185 538,48 €.

Article 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le tribunal administratif territorialement compétent tel que prévu par l'article R. 312-10-1 du Code de justice administrative dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site www.telerecours.fr.

Article 4 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs.

Article 5 La Directrice Générale de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire (ADEF RESIDENCES 940004088) et aux structures concernées.

Fait à Lyon, le 25/06/2026

le Directeur de l'autonomie

Raphaël GLABI

DECISION TARIFAIRE N°20263810 PORTANT FIXATION POUR 2026 DU MONTANT ET DE LA REPARTITION DE LA DOTATION GLOBALISEE COMMUNE PREVUE AU CONTRAT PLURIANNUEL D'OBJECTIFS ET DE MOYENS DE ASSOCIATION CHARLES TRENET - 690031000

POUR LES ETABLISSEMENTS ET SERVICES SUIVANTS
Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes - EHPAD CHARLES TRENET - 690023593

La Directrice Générale de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

VU le Code de la Sécurité Sociale ;

VU la loi n° 2025-1403 du 30 décembre 2025 de financement de la Sécurité Sociale pour 2026 publiée au Journal Officiel du 31/12/2025 ;

VU l'arrêté ministériel du 15/06/2026 publié au Journal Officiel du 16/06/2026 pris en application de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2026 l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie ;

VU la décision du 15/06/2026 publiée au Journal Officiel du 16/06/2026 relative aux dotations régionales limitatives 2026 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2026 ;

VU l'arrêté du 09/06/2026 fixant pour 2026 les valeurs du point mentionnées à l'article R.314-162 du code de l'action sociale et des familles publié au Journal Officiel du 16/06/2026 ;

VU le décret du 19 avril 2023 portant nomination de Madame COURREGES Cécile en qualité de Directrice Générale de l'agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes ;

VU la délégation de signature de la Directrice Générale de l'ARS vers le Directeur de l'autonomie en date du 29/05/2026 ;

VU le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens conclu le 19/03/2024 prenant effet au 01/01/2024 ;

DECIDE

Article 1er A compter du 01/01/2026, au titre de 2026, la dotation globalisée commune des établissements et services médico-sociaux financés par l'Assurance Maladie, gérés par l'entité dénommée ASSOCIATION CHARLES TRENET (690031000), a été fixée à 1 206 840,17 €, dont 0,00 € de crédits non reconductibles versés en une seule fois et 0,00 € de crédits non reconductibles versés par 12ème.

Elle se répartit de la manière suivante, les prix de journée à compter de 01/01/2026 étant également mentionnés.

- **personnes âgées : 1 206 840,17 €**

	Dotations (en €)						
FINESS	Hébergement permanent	UHR	PASA	Hébergement temporaire	Accueil de jour	Plateforme de répit	SSIAD
690023593 EHPAD CHARLES TRENET	1 206 840,17	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

	Prix de journée (en €)			
FINESS	Hébergement permanent	Hébergement temporaire	Accueil de jour	SSIAD PA
690023593 EHPAD CHARLES TRENET	56,52	0,00	0,00	0,00

Pour 2026, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes âgées, s'établit à 100 570,01 €.

Article 2 A compter du 01/01/2027, en application de l'article L.314-7 du CASF, la dotation globalisée commune s'élève, à titre transitoire, à 1 206 840,17 €. Elle se répartit de la manière suivante, les prix de journée de reconduction étant également mentionnés :

-- **personnes âgées : 1 206 840,17 €**

	Dotations (en €)						
FINESS	Hébergement permanent	UHR	PASA	Hébergement temporaire	Accueil de jour	Plateforme de répit	SSIAD
690023593 EHPAD CHARLES TRENET	1 206 840,17	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

	Prix de journée (en €)			
FINESS	Hébergement permanent	Hébergement temporaire	Accueil de jour	SSIAD PA
690023593 EHPAD CHARLES TRENET	56,52	0,00	0,00	0,00

Pour 2027, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes âgées, s'établit à 100 570,01 €.

Article 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le tribunal administratif territorialement compétent tel que prévu par l'article R. 312-10-1 du Code de justice administrative dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site www.telerecours.fr.

Article 4 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs.

Article 5 La Directrice Générale de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire (ASSOCIATION CHARLES TRENET 690031000) et aux structures concernées.

Fait à Lyon, le 25/06/2026

le Directeur de l'autonomie

Raphaël GLABI

DECISION TARIFAIRE N°20263735 PORTANT FIXATION POUR 2026 DU MONTANT ET DE LA REPARTITION DE LA DOTATION GLOBALISEE COMMUNE PREVUE AU CONTRAT PLURIANNUEL D'OBJECTIFS ET DE MOYENS DE RESID. THERAP. SAINT-LAURENT - 690802350

POUR LES ETABLISSEMENTS ET SERVICES SUIVANTS
Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes - EHPAD SAINT-LAURENT - 690802368

La Directrice Générale de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

VU le Code de la Sécurité Sociale ;

VU la loi n° 2025-1403 du 30 décembre 2025 de financement de la Sécurité Sociale pour 2026 publiée au Journal Officiel du 31/12/2025 ;

VU l'arrêté ministériel du 15/06/2026 publié au Journal Officiel du 16/06/2026 pris en application de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2026 l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie ;

VU la décision du 15/06/2026 publiée au Journal Officiel du 16/06/2026 relative aux dotations régionales limitatives 2026 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2026 ;

VU l'arrêté du 09/06/2026 fixant pour 2026 les valeurs du point mentionnées à l'article R.314-162 du code de l'action sociale et des familles publié au Journal Officiel du 16/06/2026 ;

VU le décret du 19 avril 2023 portant nomination de Madame COURREGES Cécile en qualité de Directrice Générale de l'agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes ;

VU la délégation de signature de la Directrice Générale de l'ARS vers le Directeur de l'autonomie en date du 29/05/2026 ;

VU le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens conclu le 17/02/2025 prenant effet au 01/01/2025 ;

DECIDE

Article 1er A compter du 01/01/2026, au titre de 2026, la dotation globalisée commune des établissements et services médico-sociaux financés par l'Assurance Maladie, gérés par l'entité dénommée RESID. THERAP. SAINT-LAURENT (690802350), a été fixée à 1 746 967,17 €, dont 0,00 € de crédits non reconductibles versés en une seule fois et 0,00 € de crédits non reconductibles versés par 12ème.

Elle se répartit de la manière suivante, les prix de journée à compter de 01/01/2026 étant également mentionnés.

- **personnes âgées : 1 746 967,17 €**

	Dotations (en €)						
FINESS	Hébergement permanent	UHR	PASA	Hébergement temporaire	Accueil de jour	Plateforme de répit	SSIAD
690802368 EHPAD SAINT-LAURENT	1 675 061,31	0,00	71 905,86	0,00	0,00	0,00	0,00

	Prix de journée (en €)			
FINESS	Hébergement permanent	Hébergement temporaire	Accueil de jour	SSIAD PA
690802368 EHPAD SAINT-LAURENT	58,54	0,00	0,00	0,00

Pour 2026, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes âgées, s'établit à 145 580,60 €.

Article 2 A compter du 01/01/2027, en application de l'article L.314-7 du CASF, la dotation globalisée commune s'élève, à titre transitoire, à 1 746 967,17 €. Elle se répartit de la manière suivante, les prix de journée de reconduction étant également mentionnés :

-- **personnes âgées : 1 746 967,17 €**

	Dotations (en €)						
FINESS	Hébergement permanent	UHR	PASA	Hébergement temporaire	Accueil de jour	Plateforme de répit	SSIAD
690802368 EHPAD SAINT-LAURENT	1 675 061,31	0,00	71 905,86	0,00	0,00	0,00	0,00

	Prix de journée (en €)			
FINESS	Hébergement permanent	Hébergement temporaire	Accueil de jour	SSIAD PA
690802368 EHPAD SAINT-LAURENT	58,54	0,00	0,00	0,00

Pour 2027, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes âgées, s'établit à 145 580,60 €.

Article 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le tribunal administratif territorialement compétent tel que prévu par l'article R. 312-10-1 du Code de justice administrative dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site www.telerecours.fr.

Article 4 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs.

Article 5 La Directrice Générale de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire (RESID. THERAP. SAINT-LAURENT 690802350) et aux structures concernées.

Fait à Lyon, le 25/06/2026

le Directeur de l'autonomie

Raphaël GLABI

DECISION TARIFAIRE N°20263797 PORTANT FIXATION POUR 2026 DU MONTANT ET DE LA REPARTITION DE LA DOTATION GLOBALISEE COMMUNE PREVUE AU CONTRAT PLURIANNUEL D'OBJECTIFS ET DE MOYENS DE HOPITAL DE L'ARBRESLE LE RAVATEL - 690000104

POUR LES ETABLISSEMENTS ET SERVICES SUIVANTS
Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes - EHPAD DE L'HOPITAL DE L'ARBRESLE - 690031869

La Directrice Générale de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

VU le Code de la Sécurité Sociale ;

VU la loi n° 2025-1403 du 30 décembre 2025 de financement de la Sécurité Sociale pour 2026 publiée au Journal Officiel du 31/12/2025 ;

VU l'arrêté ministériel du 15/06/2026 publié au Journal Officiel du 16/06/2026 pris en application de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2026 l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie ;

VU la décision du 15/06/2026 publiée au Journal Officiel du 16/06/2026 relative aux dotations régionales limitatives 2026 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2026 ;

VU l'arrêté du 09/06/2026 fixant pour 2026 les valeurs du point mentionnées à l'article R.314-162 du code de l'action sociale et des familles publié au Journal Officiel du 16/06/2026 ;

VU le décret du 19 avril 2023 portant nomination de Madame COURREGES Cécile en qualité de Directrice Générale de l'agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes ;

VU la délégation de signature de la Directrice Générale de l'ARS vers le Directeur de l'autonomie en date du 29/05/2026 ;

VU le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens conclu le 31/03/2022 prenant effet au 01/01/2022 ;

DECIDE

Article 1er A compter du 01/01/2026, au titre de 2026, la dotation globalisée commune des établissements et services médico-sociaux financés par l'Assurance Maladie, gérés par l'entité dénommée HOPITAL DE L'ARBRESLE LE RAVATEL (690000104), a été fixée à 1 379 266,27 €, dont 0,00 € de crédits non reconductibles versés en une seule fois et 0,00 € de crédits non reconductibles versés par 12ème.

Elle se répartit de la manière suivante, les prix de journée à compter de 01/01/2026 étant également mentionnés.

- **personnes âgées : 1 379 266,27 €**

	Dotations (en €)						
FINESS	Hébergement permanent	UHR	PASA	Hébergement temporaire	Accueil de jour	Plateforme de répit	SSIAD
690031869 EHPAD DE L'HOPITAL DE L'ARBRESLE	1 306 878,63	0,00	72 387,64	0,00	0,00	0,00	0,00

	Prix de journée (en €)			
FINESS	Hébergement permanent	Hébergement temporaire	Accueil de jour	SSIAD PA
690031869 EHPAD DE L'HOPITAL DE L'ARBRESLE	72,95	0,00	0,00	0,00

Pour 2026, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes âgées, s'établit à 114 938,86 €.

Article 2 A compter du 01/01/2027, en application de l'article L.314-7 du CASF, la dotation globalisée commune s'élève, à titre transitoire, à 1 379 266,27 €. Elle se répartit de la manière suivante, les prix de journée de reconduction étant également mentionnés :

-- **personnes âgées : 1 379 266,27 €**

	Dotations (en €)						
FINESS	Hébergement permanent	UHR	PASA	Hébergement temporaire	Accueil de jour	Plateforme de répit	SSIAD
690031869 EHPAD DE L'HOPITAL DE L'ARBRESLE	1 306 878,63	0,00	72 387,64	0,00	0,00	0,00	0,00

	Prix de journée (en €)			
FINESS	Hébergement permanent	Hébergement temporaire	Accueil de jour	SSIAD PA
690031869 EHPAD DE L'HOPITAL DE L'ARBRESLE	72,95	0,00	0,00	0,00

Pour 2027, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes âgées, s'établit à 114 938,86 €.

Article 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le tribunal administratif territorialement compétent tel que prévu par l'article R. 312-10-1 du Code de justice administrative dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site www.telerecours.fr.

Article 4 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs.

Article 5 La Directrice Générale de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire (HOPITAL DE L'ARBRESLE LE RAVATEL 690000104) et aux structures concernées.

Fait à Lyon, le 25/06/2026

le Directeur de l'autonomie

Raphaël GLABI

DECISION TARIFAIRE N°20263768 PORTANT FIXATION POUR 2026 DU MONTANT ET DE LA REPARTITION DE LA DOTATION GLOBALISEE COMMUNE PREVUE AU CONTRAT PLURIANNUEL D'OBJECTIFS ET DE MOYENS DE AGMRL - 690001086

POUR LES ETABLISSEMENTS ET SERVICES SUIVANTS
Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes - EHPAD LA PASSERELLE - 690785670

La Directrice Générale de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

VU le Code de la Sécurité Sociale ;

VU la loi n° 2025-1403 du 30 décembre 2025 de financement de la Sécurité Sociale pour 2026 publiée au Journal Officiel du 31/12/2025 ;

VU l'arrêté ministériel du 15/06/2026 publié au Journal Officiel du 16/06/2026 pris en application de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2026 l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie ;

VU la décision du 15/06/2026 publiée au Journal Officiel du 16/06/2026 relative aux dotations régionales limitatives 2026 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2026 ;

VU l'arrêté du 09/06/2026 fixant pour 2026 les valeurs du point mentionnées à l'article R.314-162 du code de l'action sociale et des familles publié au Journal Officiel du 16/06/2026 ;

VU le décret du 19 avril 2023 portant nomination de Madame COURREGES Cécile en qualité de Directrice Générale de l'agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes ;

VU la délégation de signature de la Directrice Générale de l'ARS vers le Directeur de l'autonomie en date du 29/05/2026 ;

VU le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens conclu le 31/03/2021 prenant effet au 01/01/2021 ;

DECIDE

Article 1er A compter du 01/01/2026, au titre de 2026, la dotation globalisée commune des établissements et services médico-sociaux financés par l'Assurance Maladie, gérés par l'entité dénommée AGMRL (690001086), a été fixée à 997 563,70 €, dont 0,00 € de crédits non reconductibles versés en une seule fois et 0,00 € de crédits non reconductibles versés par 12ème.

Elle se répartit de la manière suivante, les prix de journée à compter de 01/01/2026 étant également mentionnés.

- **personnes âgées : 997 563,70 €**

	Dotations (en €)						
FINESS	Hébergement permanent	UHR	PASA	Hébergement temporaire	Accueil de jour	Plateforme de répit	SSIAD
690785670 EHPAD LA PASSERELLE	997 563,70	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

	Prix de journée (en €)			
FINESS	Hébergement permanent	Hébergement temporaire	Accueil de jour	SSIAD PA
690785670 EHPAD LA PASSERELLE	56,36	0,00	0,00	0,00

Pour 2026, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes âgées, s'établit à 83 130,31 €.

Article 2 A compter du 01/01/2027, en application de l'article L.314-7 du CASF, la dotation globalisée commune s'élève, à titre transitoire, à 997 563,70 €. Elle se répartit de la manière suivante, les prix de journée de reconduction étant également mentionnés :

-- **personnes âgées : 997 563,70 €**

	Dotations (en €)						
FINESS	Hébergement permanent	UHR	PASA	Hébergement temporaire	Accueil de jour	Plateforme de répit	SSIAD
690785670 EHPAD LA PASSERELLE	997 563,70	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

	Prix de journée (en €)			
FINESS	Hébergement permanent	Hébergement temporaire	Accueil de jour	SSIAD PA
690785670 EHPAD LA PASSERELLE	56,36	0,00	0,00	0,00

Pour 2027, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes âgées, s'établit à 83 130,31 €.

Article 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le tribunal administratif territorialement compétent tel que prévu par l'article R. 312-10-1 du Code de justice administrative dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site www.telerecours.fr.

Article 4 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs.

Article 5 La Directrice Générale de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire (AGMRL 690001086) et aux structures concernées.

Fait à Lyon, le 25/06/2026

le Directeur de l'autonomie

Raphaël GLABI

DECISION TARIFAIRE N°20263776 PORTANT FIXATION POUR 2026 DU MONTANT ET DE LA REPARTITION DE LA DOTATION GLOBALISEE COMMUNE PREVUE AU CONTRAT PLURIANNUEL D'OBJECTIFS ET DE MOYENS DE ASSOC. HOSP. DE SAINT-CAMILLE - 690000971

POUR LES ETABLISSEMENTS ET SERVICES SUIVANTS
Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes - EHPAD SAINT-CAMILLE - 690785498

La Directrice Générale de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

VU le Code de la Sécurité Sociale ;

VU la loi n° 2025-1403 du 30 décembre 2025 de financement de la Sécurité Sociale pour 2026 publiée au Journal Officiel du 31/12/2025 ;

VU l'arrêté ministériel du 15/06/2026 publié au Journal Officiel du 16/06/2026 pris en application de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2026 l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie ;

VU la décision du 15/06/2026 publiée au Journal Officiel du 16/06/2026 relative aux dotations régionales limitatives 2026 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2026 ;

VU l'arrêté du 6 juin 2025 fixant le montant de la participation journalière forfaitaire des résidents aux dépenses d'entretien de l'autonomie dans les établissements relevant des I, II et IV bis de l'article L. 313-12 du code de l'action sociale et des familles implantés dans les départements participant à l'expérimentation mentionnée à l'article 79 de la loi n° 2023-1250 du 26 décembre 2023 de financement de la sécurité sociale pour 2024, au titre de l'exercice 2025 ;

VU l'arrêté du 09/06/2026 fixant pour 2026 les valeurs du point mentionnées à l'article R.314-162 du code de l'action sociale et des familles publié au Journal Officiel du 16/06/2026 ;

VU le décret du 19 avril 2023 portant nomination de Madame COURREGES Cécile en qualité de Directrice Générale de l'agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes ;

VU la délégation de signature de la Directrice Générale de l'ARS vers le Directeur de l'autonomie en date du 29/05/2026 ;

VU le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens conclu le 17/03/2022 prenant effet au 01/01/2022 ;

DECIDE

Article 1er A compter du 01/01/2026, au titre de 2026, la dotation globalisée commune des établissements et services médico-sociaux financés par l'Assurance Maladie, gérés par l'entité dénommée ASSOC. HOSP. DE SAINT-CAMILLE (690000971), a été fixée à

2 858 485,25 €, dont 0,00 € de crédits non reconductibles versés en une seule fois et 0,00 € de crédits non reconductibles versés par 12ème.

Elle se répartit de la manière suivante, les prix de journée à compter de 01/01/2026 étant également mentionnés.

- **Personnes âgées : 2 858 485,25 €**

	Dotations hébergement permanent EHPAD (en €)					
Hébergement permanent	Partie soins du forfait global unique	Partie entretien de l'autonomie du forfait global unique	CNRACL au titre Dépendance	Participation des résidents à déduire de la dotation globalisée commune	Montant à la charge de la 5ème branche	Tarif journalier
690785498 EHPAD SAINT-CAMILLE	2 213 901,76	750 280,61	0,00	243 738,88	2 720 443,49	68,75

	Dotations hors hébergement permanent EHPAD (en €)					
FINESS	UHR	PASA	Hébergement temporaire	Accueil de jour	Plateforme de répit	SSIAD
690785498 EHPAD SAINT-CAMILLE	0,00	71 905,86	66 135,90	0,00	0,00	0,00

	Prix de journée (en €)		
FINESS	Hébergement temporaire	Accueil de jour	SSIAD PA
690785498 EHPAD SAINT-CAMILLE	51,75	0,00	0,00

Pour 2026, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes âgées, s'établit à 238 207,10 €.

Article 2 A compter du 01/01/2027, en application de l'article L.314-7 du CASF, la dotation globalisée commune s'élève, à titre transitoire, à 2 858 485,25 €. Elle se répartit de la manière suivante, les prix de journée de reconduction étant également mentionnés :

-- **personnes âgées : 2 858 485,25 €**

	Dotations hébergement permanent EHPAD (en €)					
Hébergement permanent	Partie soins du forfait global unique N+1	Partie entretien de l'autonomie du forfait global unique N+1	CNRACL au titre Dépendance - N+1	Participation des résidents N+1 à déduire de la dotation globalisée commune	Montant à la charge de la 5ème branche N+1	Tarif journalier N+1
690785498 EHPAD SAINT-CAMILLE	2 213 901,76	750 280,61	0,00	243 738,88	2 720 443,49	68,75

	Dotations hors hébergement permanent EHPAD (en €)					
FINESS	UHR	PASA	Hébergement temporaire	Accueil de jour	Plateforme de répit	SSIAD
690785498 EHPAD SAINT-CAMILLE	0,00	71 905,86	66 135,90	0,00	0,00	0,00

	Prix de journée (en €)		
FINESS	Hébergement temporaire	Accueil de jour	SSIAD PA
690785498 EHPAD SAINT-CAMILLE	51,75	0,00	0,00

Pour 2027, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes âgées, s'établit à 238 207,10 €.

Article 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le tribunal administratif territorialement compétent tel que prévu par l'article R. 312-10-1 du Code de justice administrative dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site www.telerecours.fr.

Article 4 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs.

Article 5 La Directrice Générale de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire (ASSOC. HOSP. DE SAINT-CAMILLE 690000971) et aux structures concernées.

Fait à Lyon, le 25/06/2026

le Directeur de l'autonomie

Raphaël GLABI

DECISION TARIFAIRE N°20263775 PORTANT FIXATION POUR 2026 DU MONTANT ET DE LA REPARTITION DE LA DOTATION GLOBALISEE COMMUNE PREVUE AU CONTRAT PLURIANNUEL D'OBJECTIFS ET DE MOYENS DE FOYER-RESIDENCE RHODANIEN DES AVEUGLES - 690000997

POUR LES ETABLISSEMENTS ET SERVICES SUIVANTS
Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes - EHPAD LES GIRONDINES - 690785514

La Directrice Générale de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

VU le Code de la Sécurité Sociale ;

VU la loi n° 2025-1403 du 30 décembre 2025 de financement de la Sécurité Sociale pour 2026 publiée au Journal Officiel du 31/12/2025 ;

VU l'arrêté ministériel du 15/06/2026 publié au Journal Officiel du 16/06/2026 pris en application de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2026 l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie ;

VU la décision du 15/06/2026 publiée au Journal Officiel du 16/06/2026 relative aux dotations régionales limitatives 2026 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2026 ;

VU l'arrêté du 6 juin 2025 fixant le montant de la participation journalière forfaitaire des résidents aux dépenses d'entretien de l'autonomie dans les établissements relevant des I, II et IV bis de l'article L. 313-12 du code de l'action sociale et des familles implantés dans les départements participant à l'expérimentation mentionnée à l'article 79 de la loi n° 2023-1250 du 26 décembre 2023 de financement de la sécurité sociale pour 2024, au titre de l'exercice 2025 ;

VU l'arrêté du 09/06/2026 fixant pour 2026 les valeurs du point mentionnées à l'article R.314-162 du code de l'action sociale et des familles publié au Journal Officiel du 16/06/2026 ;

VU le décret du 19 avril 2023 portant nomination de Madame COURREGES Cécile en qualité de Directrice Générale de l'agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes ;

VU la délégation de signature de la Directrice Générale de l'ARS vers le Directeur de l'autonomie en date du 29/05/2026 ;

VU le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens conclu le 17/02/2025 prenant effet au 01/01/2025 ;

DECIDE

Article 1er A compter du 01/01/2026, au titre de 2026, la dotation globalisée commune des établissements et services médico-sociaux financés par l'Assurance Maladie, gérés par l'entité dénommée FOYER-RESIDENCE RHODANIEN DES AVEUGLES (690000997), a

été fixée à 1 994 352,69 €, dont 0,00 € de crédits non reconductibles versés en une seule fois et 0,00 € de crédits non reconductibles versés par 12ème.

Elle se répartit de la manière suivante, les prix de journée à compter de 01/01/2026 étant également mentionnés.

- **Personnes âgées : 1 994 352,69 €**

	Dotations hébergement permanent EHPAD (en €)					
Hébergement permanent	Partie soins du forfait global unique	Partie entretien de l'autonomie du forfait global unique	CNRACL au titre Dépendance	Participation des résidents à déduire de la dotation globalisée commune	Montant à la charge de la 5ème branche	Tarif journalier
690785514 EHPAD LES GIRONDINES	1 461 801,87	572 748,37	0,00	154 240,24	1 880 310,00	75,10

	Dotations hors hébergement permanent EHPAD (en €)					
FINESS	UHR	PASA	Hébergement temporaire	Accueil de jour	Plateforme de répit	SSIAD
690785514 EHPAD LES GIRONDINES	0,00	60 703,64	53 339,05	0,00	0,00	0,00

	Prix de journée (en €)		
FINESS	Hébergement temporaire	Accueil de jour	SSIAD PA
690785514 EHPAD LES GIRONDINES	45,67	0,00	0,00

Pour 2026, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes âgées, s'établit à 166 196,06 €.

Article 2 A compter du 01/01/2027, en application de l'article L.314-7 du CASF, la dotation globalisée commune s'élève, à titre transitoire, à 1 994 352,69 €. Elle se répartit de la manière suivante, les prix de journée de reconduction étant également mentionnés :

-- **personnes âgées : 1 994 352,69 €**

	Dotations hébergement permanent EHPAD (en €)					
Hébergement permanent	Partie soins du forfait global unique N+1	Partie entretien de l'autonomie du forfait global unique N+1	CNRACL au titre Dépendance - N+1	Participation des résidents N+1 à déduire de la dotation globalisée commune	Montant à la charge de la 5ème branche N+1	Tarif journalier N+1
690785514 EHPAD LES GIRONDINES	1 461 801,87	572 748,37	0,00	154 240,24	1 880 310,00	75,10

	Dotations hors hébergement permanent EHPAD (en €)					
FINESS	UHR	PASA	Hébergement temporaire	Accueil de jour	Plateforme de répit	SSIAD
690785514 EHPAD LES GIRONDINES	0,00	60 703,64	53 339,05	0,00	0,00	0,00

	Prix de journée (en €)		
FINESS	Hébergement temporaire	Accueil de jour	SSIAD PA
690785514 EHPAD LES GIRONDINES	45,67	0,00	0,00

Pour 2027, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes âgées, s'établit à 166 196,06 €.

Article 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le tribunal administratif territorialement compétent tel que prévu par l'article R. 312-10-1 du Code de justice administrative dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site www.telerecours.fr.

Article 4 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs.

Article 5 La Directrice Générale de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire (FOYER-RESIDENCE RHODANIEN DES AVEUGLES 690000997) et aux structures concernées.

Fait à Lyon, le 25/06/2026

le Directeur de l'autonomie

Raphaël GLABI

DECISION TARIFAIRE N°20263759 PORTANT FIXATION POUR 2026 DU MONTANT ET DE LA REPARTITION DE LA DOTATION GLOBALISEE COMMUNE PREVUE AU CONTRAT PLURIANNUEL D'OBJECTIFS ET DE MOYENS DE S.A. RESIDENCE SAINTE-ANNE - 690001748

POUR LES ETABLISSEMENTS ET SERVICES SUIVANTS
Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes - EHPAD SAINTE-ANNE / LYON 9EME - 690790340

La Directrice Générale de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

VU le Code de la Sécurité Sociale ;

VU la loi n° 2025-1403 du 30 décembre 2025 de financement de la Sécurité Sociale pour 2026 publiée au Journal Officiel du 31/12/2025 ;

VU l'arrêté ministériel du 15/06/2026 publié au Journal Officiel du 16/06/2026 pris en application de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2026 l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie ;

VU la décision du 15/06/2026 publiée au Journal Officiel du 16/06/2026 relative aux dotations régionales limitatives 2026 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2026 ;

VU l'arrêté du 6 juin 2025 fixant le montant de la participation journalière forfaitaire des résidents aux dépenses d'entretien de l'autonomie dans les établissements relevant des I, II et IV bis de l'article L. 313-12 du code de l'action sociale et des familles implantés dans les départements participant à l'expérimentation mentionnée à l'article 79 de la loi n° 2023-1250 du 26 décembre 2023 de financement de la sécurité sociale pour 2024, au titre de l'exercice 2025 ;

VU l'arrêté du 09/06/2026 fixant pour 2026 les valeurs du point mentionnées à l'article R.314-162 du code de l'action sociale et des familles publié au Journal Officiel du 16/06/2026 ;

VU le décret du 19 avril 2023 portant nomination de Madame COURREGES Cécile en qualité de Directrice Générale de l'agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes ;

VU la délégation de signature de la Directrice Générale de l'ARS vers le Directeur de l'autonomie en date du 29/05/2026 ;

VU le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens conclu le 03/02/2022 prenant effet au 01/01/2022 ;

DECIDE

Article 1er A compter du 01/01/2026, au titre de 2026, la dotation globalisée commune des établissements et services médico-sociaux financés par l'Assurance Maladie, gérés par l'entité dénommée S.A. RESIDENCE SAINTE-ANNE (690001748), a été fixée à

1 648 615,27 €, dont 0,00 € de crédits non reconductibles versés en une seule fois et 0,00 € de crédits non reconductibles versés par 12ème.

Elle se répartit de la manière suivante, les prix de journée à compter de 01/01/2026 étant également mentionnés.

- **Personnes âgées : 1 648 615,27 €**

	Dotations hébergement permanent EHPAD (en €)					
Hébergement permanent	Partie soins du forfait global unique	Partie entretien de l'autonomie du forfait global unique	CNRACL au titre Dépendance	Participation des résidents à déduire de la dotation globalisée commune	Montant à la charge de la 5ème branche	Tarif journalier
690790340 EHPAD SAINTE-ANNE / LYON 9EME	1 234 768,92	460 092,04	0,00	125 608,77	1 569 252,19	73,94

	Dotations hors hébergement permanent EHPAD (en €)					
FINESS	UHR	PASA	Hébergement temporaire	Accueil de jour	Plateforme de répit	SSIAD
690790340 EHPAD SAINTE-ANNE / LYON 9EME	0,00	0,00	79 363,08	0,00	0,00	0,00

	Prix de journée (en €)		
FINESS	Hébergement temporaire	Accueil de jour	SSIAD PA
690790340 EHPAD SAINTE-ANNE / LYON 9EME	47,69	0,00	0,00

Pour 2026, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes âgées, s'établit à 137 384,61 €.

Article 2 A compter du 01/01/2027, en application de l'article L.314-7 du CASF, la dotation globalisée commune s'élève, à titre transitoire, à 1 648 615,27 €. Elle se répartit de la manière suivante, les prix de journée de reconduction étant également mentionnés :

-- **personnes âgées : 1 648 615,27 €**

	Dotations hébergement permanent EHPAD (en €)					
Hébergement permanent	Partie soins du forfait global unique N+1	Partie entretien de l'autonomie du forfait global unique N+1	CNRACL au titre Dépendance - N+1	Participation des résidents N+1 à déduire de la dotation globalisée commune	Montant à la charge de la 5ème branche N+1	Tarif journalier N+1
690790340 EHPAD SAINTE-ANNE / LYON 9EME	1 234 768,92	460 092,04	0,00	125 608,77	1 569 252,19	73,94

	Dotations hors hébergement permanent EHPAD (en €)					
FINESS	UHR	PASA	Hébergement temporaire	Accueil de jour	Plateforme de répit	SSIAD
690790340 EHPAD SAINTE-ANNE / LYON 9EME	0,00	0,00	79 363,08	0,00	0,00	0,00

	Prix de journée (en €)		
FINESS	Hébergement temporaire	Accueil de jour	SSIAD PA
690790340 EHPAD SAINTE-ANNE / LYON 9EME	47,69	0,00	0,00

Pour 2027, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes âgées, s'établit à 137 384,61 €.

Article 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le tribunal administratif territorialement compétent tel que prévu par l'article R. 312-10-1 du Code de justice administrative dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site www.telerecours.fr.

Article 4 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs.

Article 5 La Directrice Générale de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire (S.A. RESIDENCE SAINTE-ANNE 690001748) et aux structures concernées.

Fait à Lyon, le 25/06/2026

le Directeur de l'autonomie

Raphaël GLABI

DECISION TARIFAIRE N°20263729 PORTANT FIXATION POUR 2026 DU MONTANT ET DE LA REPARTITION DE LA DOTATION GLOBALISEE COMMUNE PREVUE AU CONTRAT PLURIANNUEL D'OBJECTIFS ET DE MOYENS DE SAS SERENALTO - 690045588

POUR LES ETABLISSEMENTS ET SERVICES SUIVANTS
Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes - EHPAD LES JARDINS D'AMBROISE - 690805973

La Directrice Générale de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

VU le Code de la Sécurité Sociale ;

VU la loi n° 2025-1403 du 30 décembre 2025 de financement de la Sécurité Sociale pour 2026 publiée au Journal Officiel du 31/12/2025 ;

VU l'arrêté ministériel du 15/06/2026 publié au Journal Officiel du 16/06/2026 pris en application de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2026 l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie ;

VU la décision du 15/06/2026 publiée au Journal Officiel du 16/06/2026 relative aux dotations régionales limitatives 2026 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2026 ;

VU l'arrêté du 6 juin 2025 fixant le montant de la participation journalière forfaitaire des résidents aux dépenses d'entretien de l'autonomie dans les établissements relevant des I, II et IV bis de l'article L. 313-12 du code de l'action sociale et des familles implantés dans les départements participant à l'expérimentation mentionnée à l'article 79 de la loi n° 2023-1250 du 26 décembre 2023 de financement de la sécurité sociale pour 2024, au titre de l'exercice 2025 ;

VU l'arrêté du 09/06/2026 fixant pour 2026 les valeurs du point mentionnées à l'article R.314-162 du code de l'action sociale et des familles publié au Journal Officiel du 16/06/2026 ;

VU le décret du 19 avril 2023 portant nomination de Madame COURREGES Cécile en qualité de Directrice Générale de l'agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes ;

VU la délégation de signature de la Directrice Générale de l'ARS vers le Directeur de l'autonomie en date du 29/05/2026 ;

VU le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens conclu le 30/03/2023 prenant effet au 01/01/2023 ;

DECIDE

Article 1er A compter du 01/01/2026, au titre de 2026, la dotation globalisée commune des établissements et services médico-sociaux financés par l'Assurance Maladie, gérés par l'entité dénommée SAS SERENALTO (690045588), a été fixée à 3 168 044,25 €, dont

0,00 € de crédits non reconductibles versés en une seule fois et 0,00 € de crédits non reconductibles versés par 12ème.

Elle se répartit de la manière suivante, les prix de journée à compter de 01/01/2026 étant également mentionnés.

- **Personnes âgées : 3 168 044,25 €**

	Dotations hébergement permanent EHPAD (en €)					
Hébergement permanent	Partie soins du forfait global unique	Partie entretien de l'autonomie du forfait global unique	CNRACL au titre Dépendance	Participation des résidents à déduire de la dotation globalisée commune	Montant à la charge de la 5ème branche	Tarif journalier
690805973 EHPAD LES JARDINS D'AMBROISE	2 458 312,89	830 831,66	0,00	214 281,76	3 074 862,79	88,39

	Dotations hors hébergement permanent EHPAD (en €)					
FINESS	UHR	PASA	Hébergement temporaire	Accueil de jour	Plateforme de répit	SSIAD
690805973 EHPAD LES JARDINS D'AMBROISE	0,00	66 727,10	26 454,36	0,00	0,00	0,00

	Prix de journée (en €)		
FINESS	Hébergement temporaire	Accueil de jour	SSIAD PA
690805973 EHPAD LES JARDINS D'AMBROISE	51,67	0,00	0,00

Pour 2026, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes âgées, s'établit à 264 003,69 €.

Article 2 A compter du 01/01/2027, en application de l'article L.314-7 du CASF, la dotation globalisée commune s'élève, à titre transitoire, à 3 168 044,25 €. Elle se répartit de la manière suivante, les prix de journée de reconduction étant également mentionnés :

-- **personnes âgées : 3 168 044,25 €**

	Dotations hébergement permanent EHPAD (en €)					
Hébergement permanent	Partie soins du forfait global unique N+1	Partie entretien de l'autonomie du forfait global unique N+1	CNRACL au titre Dépendance - N+1	Participation des résidents N+1 à déduire de la dotation globalisée commune	Montant à la charge de la 5ème branche N+1	Tarif journalier N+1
690805973 EHPAD LES JARDINS D'AMBROISE	2 458 312,89	830 831,66	0,00	214 281,76	3 074 862,79	88,39

	Dotations hors hébergement permanent EHPAD (en €)					
FINESS	UHR	PASA	Hébergement temporaire	Accueil de jour	Plateforme de répit	SSIAD
690805973 EHPAD LES JARDINS D'AMBROISE	0,00	66 727,10	26 454,36	0,00	0,00	0,00

	Prix de journée (en €)		
FINESS	Hébergement temporaire	Accueil de jour	SSIAD PA
690805973 EHPAD LES JARDINS D'AMBROISE	51,67	0,00	0,00

Pour 2027, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes âgées, s'établit à 264 003,69 €.

Article 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le tribunal administratif territorialement compétent tel que prévu par l'article R. 312-10-1 du Code de justice administrative dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site www.telerecours.fr.

Article 4 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs.

Article 5 La Directrice Générale de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire (SAS SERENALTO 690045588) et aux structures concernées.

Fait à Lyon, le 25/06/2026

le Directeur de l'autonomie

Raphaël GLABI

DECISION TARIFAIRE N°20263732 PORTANT FIXATION POUR 2026 DU MONTANT ET DE LA REPARTITION DE LA DOTATION GLOBALISEE COMMUNE PREVUE AU CONTRAT PLURIANNUEL D'OBJECTIFS ET DE MOYENS DE SAS RESIDENCE MARCY L'ETOILE - 690051578

POUR LES ETABLISSEMENTS ET SERVICES SUIVANTS
Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes - EHPAD LES TERRASSES DE L'ETOILE - 690802459

Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes - EHPAD LA ROTONDE - 690788401

Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes - EHPAD TIERS TEMPS - 690801022

Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes - EHPAD RESIDENCE DU CHAMP DE COURSES - 690801840

Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes - EHPAD MARGUERITE - 690802293

La Directrice Générale de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

VU le Code de la Sécurité Sociale ;

VU la loi n° 2025-1403 du 30 décembre 2025 de financement de la Sécurité Sociale pour 2026 publiée au Journal Officiel du 31/12/2025 ;

VU l'arrêté ministériel du 15/06/2026 publié au Journal Officiel du 16/06/2026 pris en application de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2026 l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie ;

VU la décision du 15/06/2026 publiée au Journal Officiel du 16/06/2026 relative aux dotations régionales limitatives 2026 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2026 ;

VU l'arrêté du 6 juin 2025 fixant le montant de la participation journalière forfaitaire des résidents aux dépenses d'entretien de l'autonomie dans les établissements relevant des I, II et IV bis de l'article L. 313-12 du code de l'action sociale et des familles implantés dans les départements participant à l'expérimentation mentionnée à l'article 79 de la loi n° 2023-1250 du 26 décembre 2023 de financement de la sécurité sociale pour 2024, au titre de l'exercice 2025 ;

VU l'arrêté du 09/06/2026 fixant pour 2026 les valeurs du point mentionnées à l'article R.314-162 du code de l'action sociale et des familles publié au Journal Officiel du 16/06/2026 ;

VU le décret du 19 avril 2023 portant nomination de Madame COURREGES Cécile en qualité de Directrice Générale de l'agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes ;

VU la délégation de signature de la Directrice Générale de l'ARS vers le Directeur de l'autonomie en date du 29/05/2026 ;

VU le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens conclu le 11/03/2024 prenant effet au 01/01/2024 ;

DECIDE

Article 1er A compter du 01/01/2026, au titre de 2026, la dotation globalisée commune des établissements et services médico-sociaux financés par l'Assurance Maladie, gérés par l'entité dénommée SAS RESIDENCE MARCY L'ETOILE (690051578), a été fixée à 13 088 603,92 €, dont 0,00 € de crédits non reconductibles versés en une seule fois et -13 083,33 € de crédits non reconductibles versés par 12ème.

Elle se répartit de la manière suivante, les prix de journée à compter de 01/01/2026 étant également mentionnés.

- **Personnes âgées : 13 088 603,92 €**

	Dotations hébergement permanent EHPAD (en €)					
Hébergement permanent	Partie soins du forfait global unique	Partie entretien de l'autonomie du forfait global unique	CNRACL au titre Dépendance	Participation des résidents à déduire de la dotation globalisée commune	Montant à la charge de la 5ème branche	Tarif journalier
690788401 EHPAD LA ROTONDE	1 965 106,81	581 584,44	0,00	163 412,48	2 383 278,77	89,84
690801022 EHPAD TIERS TEMPS	2 083 657,21	658 382,08	0,00	190 836,80	2 551 202,49	82,35
690801840 EHPAD RESIDENCE DU CHAMP DE COURSES	1 814 993,94	554 647,70	0,00	155 928,08	2 213 713,56	87,45
690802293 EHPAD MARGUERITE	2 122 004,35	646 529,91	0,00	178 134,88	2 590 399,38	89,58
690802459 EHPAD LES TERRASSES DE L'ETOILE	2 394 218,01	796 190,67	0,00	191 181,76	2 999 226,92	96,64

	Dotations hors hébergement permanent EHPAD (en €)					
FINESS	UHR	PASA	Hébergement temporaire	Accueil de jour	Plateforme de répit	SSIAD
690788401 EHPAD LA ROTONDE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
690801022 EHPAD TIERS TEMPS	0,00	73 140,05	0,00	0,00	0,00	0,00
690801840 EHPAD RESIDENCE DU CHAMP DE COURSES	0,00	65 416,67	0,00	0,00	0,00	0,00
690802293 EHPAD MARGUERITE	0,00	0,00	66 135,90	79 363,08	0,00	0,00
690802459 EHPAD LES TERRASSES DE L'ETOILE	0,00	66 727,10	0,00	0,00	0,00	0,00

	Prix de journée (en €)		
FINESS	Hébergement temporaire	Accueil de jour	SSIAD PA
690788401 EHPAD LA ROTONDE	0,00	0,00	0,00

	Prix de journée (en €)		
FINESS	Hébergement temporaire	Accueil de jour	SSIAD PA
690801022 EHPAD TIERS TEMPS	0,00	0,00	0,00
690801840 EHPAD RESIDENCE DU CHAMP DE COURSES	0,00	0,00	0,00
690802293 EHPAD MARGUERITE	45,30	84,25	0,00
690802459 EHPAD LES TERRASSES DE L'ETOILE	0,00	0,00	0,00

Pour 2026, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes âgées, s'établit à 1 090 716,99 €.

Article 2 A compter du 01/01/2027, en application de l'article L.314-7 du CASF, la dotation globalisée commune s'élève, à titre transitoire, à 13 101 687,25 €. Elle se répartit de la manière suivante, les prix de journée de reconduction étant également mentionnés :

-- **personnes âgées : 13 101 687,25 €**

	Dotations hébergement permanent EHPAD (en €)					
Hébergement permanent	Partie soins du forfait global unique N+1	Partie entretien de l'autonomie du forfait global unique N+1	CNRACL au titre Dépendance - N+1	Participation des résidents N+1 à déduire de la dotation globalisée commune	Montant à la charge de la 5ème branche N+1	Tarif journalier N+1
690788401 EHPAD LA ROTONDE	1 965 106,81	581 584,44	0,00	163 412,48	2 383 278,77	89,84
690801022 EHPAD TIERS TEMPS	2 083 657,21	658 382,08	0,00	190 836,80	2 551 202,49	82,35
690801840 EHPAD RESIDENCE DU CHAMP DE COURSES	1 814 993,94	554 647,70	0,00	155 928,08	2 213 713,56	87,45
690802293 EHPAD MARGUERITE	2 122 004,35	646 529,91	0,00	178 134,88	2 590 399,38	89,58
690802459 EHPAD LES TERRASSES DE L'ETOILE	2 394 218,01	796 190,67	0,00	191 181,76	2 999 226,92	96,64

	Dotations hors hébergement permanent EHPAD (en €)					
FINESS	UHR	PASA	Hébergement temporaire	Accueil de jour	Plateforme de répit	SSIAD
690788401 EHPAD LA ROTONDE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
690801022 EHPAD TIERS TEMPS	0,00	73 140,05	0,00	0,00	0,00	0,00
690801840 EHPAD RESIDENCE DU CHAMP DE COURSES	0,00	78 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00

	Dotations hors hébergement permanent EHPAD (en €)					
FINESS	UHR	PASA	Hébergement temporaire	Accueil de jour	Plateforme de répit	SSIAD
690802293 EHPAD MARGUERITE	0,00	0,00	66 135,90	79 363,08	0,00	0,00
690802459 EHPAD LES TERRASSES DE L'ETOILE	0,00	66 727,10	0,00	0,00	0,00	0,00

	Prix de journée (en €)		
FINESS	Hébergement temporaire	Accueil de jour	SSIAD PA
690788401 EHPAD LA ROTONDE	0,00	0,00	0,00
690801022 EHPAD TIERS TEMPS	0,00	0,00	0,00
690801840 EHPAD RESIDENCE DU CHAMP DE COURSES	0,00	0,00	0,00
690802293 EHPAD MARGUERITE	45,30	84,25	0,00
690802459 EHPAD LES TERRASSES DE L'ETOILE	0,00	0,00	0,00

Pour 2027, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes âgées, s'établit à 1 091 807,27 €.

Article 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le tribunal administratif territorialement compétent tel que prévu par l'article R. 312-10-1 du Code de justice administrative dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site www.telerecours.fr.

Article 4 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs.

Article 5 La Directrice Générale de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire (SAS RESIDENCE MARCY L'ETOILE 690051578) et aux structures concernées.

Fait à Lyon, le 25/06/2026

le Directeur de l'autonomie

Raphaël GLABI

DECISION TARIFAIRE N°20263819 PORTANT FIXATION POUR 2026 DU MONTANT ET DE LA REPARTITION DE LA DOTATION GLOBALISEE COMMUNE PREVUE AU CONTRAT PLURIANNUEL D'OBJECTIFS ET DE MOYENS DE ASSO. LES AMIS DU CENACLE DE LYON - 690010459

POUR LES ETABLISSEMENTS ET SERVICES SUIVANTS
Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes - EHPAD THERESE COUDERC - 690010509

La Directrice Générale de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

VU le Code de la Sécurité Sociale ;

VU la loi n° 2025-1403 du 30 décembre 2025 de financement de la Sécurité Sociale pour 2026 publiée au Journal Officiel du 31/12/2025 ;

VU l'arrêté ministériel du 15/06/2026 publié au Journal Officiel du 16/06/2026 pris en application de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2026 l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie ;

VU la décision du 15/06/2026 publiée au Journal Officiel du 16/06/2026 relative aux dotations régionales limitatives 2026 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2026 ;

VU l'arrêté du 6 juin 2025 fixant le montant de la participation journalière forfaitaire des résidents aux dépenses d'entretien de l'autonomie dans les établissements relevant des I, II et IV bis de l'article L. 313-12 du code de l'action sociale et des familles implantés dans les départements participant à l'expérimentation mentionnée à l'article 79 de la loi n° 2023-1250 du 26 décembre 2023 de financement de la sécurité sociale pour 2024, au titre de l'exercice 2025 ;

VU l'arrêté du 09/06/2026 fixant pour 2026 les valeurs du point mentionnées à l'article R.314-162 du code de l'action sociale et des familles publié au Journal Officiel du 16/06/2026 ;

VU le décret du 19 avril 2023 portant nomination de Madame COURREGES Cécile en qualité de Directrice Générale de l'agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes ;

VU la délégation de signature de la Directrice Générale de l'ARS vers le Directeur de l'autonomie en date du 29/05/2026 ;

VU le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens conclu le 08/12/2023 prenant effet au 01/01/2024 ;

DECIDE

Article 1er A compter du 01/01/2026, au titre de 2026, la dotation globalisée commune des établissements et services médico-sociaux financés par l'Assurance Maladie, gérés par l'entité dénommée ASSO. LES AMIS DU CENACLE DE LYON (690010459), a été fixée

à 879 298,88 €, dont 0,00 € de crédits non reconductibles versés en une seule fois et 0,00 € de crédits non reconductibles versés par 12ème.

Elle se répartit de la manière suivante, les prix de journée à compter de 01/01/2026 étant également mentionnés.

- **Personnes âgées : 879 298,88 €**

	Dotations hébergement permanent EHPAD (en €)					
Hébergement permanent	Partie soins du forfait global unique	Partie entretien de l'autonomie du forfait global unique	CNRACL au titre Dépendance	Participation des résidents à déduire de la dotation globalisée commune	Montant à la charge de la 5ème branche	Tarif journalier
690010509 EHPAD THERESE COUDERC	729 675,68	235 961,76	0,00	86 338,56	879 298,88	62,74

	Dotations hors hébergement permanent EHPAD (en €)					
FINESS	UHR	PASA	Hébergement temporaire	Accueil de jour	Plateforme de répit	SSIAD
690010509 EHPAD THERESE COUDERC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

	Prix de journée (en €)		
FINESS	Hébergement temporaire	Accueil de jour	SSIAD PA
690010509 EHPAD THERESE COUDERC	0,00	0,00	0,00

Pour 2026, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes âgées, s'établit à 73 274,91 €.

Article 2 A compter du 01/01/2027, en application de l'article L.314-7 du CASF, la dotation globalisée commune s'élève, à titre transitoire, à 879 298,88 €. Elle se répartit de la manière suivante, les prix de journée de reconduction étant également mentionnés :

-- **personnes âgées : 879 298,88 €**

	Dotations hébergement permanent EHPAD (en €)					
Hébergement permanent	Partie soins du forfait global unique N+1	Partie entretien de l'autonomie du forfait global unique N+1	CNRACL au titre Dépendance - N+1	Participation des résidents N+1 à déduire de la dotation globalisée commune	Montant à la charge de la 5ème branche N+1	Tarif journalier N+1
690010509 EHPAD THERESE COUDERC	729 675,68	235 961,76	0,00	86 338,56	879 298,88	62,74

	Dotations hors hébergement permanent EHPAD (en €)					
FINESS	UHR	PASA	Hébergement temporaire	Accueil de jour	Plateforme de répit	SSIAD
690010509 EHPAD THERESE COUDERC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

	Prix de journée (en €)		
FINESS	Hébergement temporaire	Accueil de jour	SSIAD PA
690010509 EHPAD THERESE COUDERC	0,00	0,00	0,00

Pour 2027, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes âgées, s'établit à 73 274,91 €.

Article 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le tribunal administratif territorialement compétent tel que prévu par l'article R. 312-10-1 du Code de justice administrative dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site www.telerecours.fr.

Article 4 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs.

Article 5 La Directrice Générale de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire (ASSO. LES AMIS DU CENACLE DE LYON 690010459) et aux structures concernées.

Fait à Lyon, le 25/06/2026

le Directeur de l'autonomie

Raphaël GLABI

DECISION TARIFAIRE N°20263787 PORTANT FIXATION POUR 2026 DU MONTANT ET DE LA REPARTITION DE LA DOTATION GLOBALISEE COMMUNE PREVUE AU CONTRAT PLURIANNUEL D'OBJECTIFS ET DE MOYENS DE ASSO. NOTRE DAME BON SECOURS - 690012398

POUR LES ETABLISSEMENTS ET SERVICES SUIVANTS
Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes - EHPAD DU BON SECOURS DE TROYES - 690781521

La Directrice Générale de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

VU le Code de la Sécurité Sociale ;

VU la loi n° 2025-1403 du 30 décembre 2025 de financement de la Sécurité Sociale pour 2026 publiée au Journal Officiel du 31/12/2025 ;

VU l'arrêté ministériel du 15/06/2026 publié au Journal Officiel du 16/06/2026 pris en application de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2026 l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie ;

VU la décision du 15/06/2026 publiée au Journal Officiel du 16/06/2026 relative aux dotations régionales limitatives 2026 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2026 ;

VU l'arrêté du 6 juin 2025 fixant le montant de la participation journalière forfaitaire des résidents aux dépenses d'entretien de l'autonomie dans les établissements relevant des I, II et IV bis de l'article L. 313-12 du code de l'action sociale et des familles implantés dans les départements participant à l'expérimentation mentionnée à l'article 79 de la loi n° 2023-1250 du 26 décembre 2023 de financement de la sécurité sociale pour 2024, au titre de l'exercice 2025 ;

VU l'arrêté du 09/06/2026 fixant pour 2026 les valeurs du point mentionnées à l'article R.314-162 du code de l'action sociale et des familles publié au Journal Officiel du 16/06/2026 ;

VU le décret du 19 avril 2023 portant nomination de Madame COURREGES Cécile en qualité de Directrice Générale de l'agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes ;

VU la délégation de signature de la Directrice Générale de l'ARS vers le Directeur de l'autonomie en date du 29/05/2026 ;

VU le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens conclu le 31/03/2022 prenant effet au 01/01/2022 ;

DECIDE

Article 1er A compter du 01/01/2026, au titre de 2026, la dotation globalisée commune des établissements et services médico-sociaux financés par l'Assurance Maladie, gérés par l'entité dénommée ASSO. NOTRE DAME BON SECOURS (690012398), a été fixée à

1 483 151,66 €, dont 0,00 € de crédits non reconductibles versés en une seule fois et 0,00 € de crédits non reconductibles versés par 12ème.

Elle se répartit de la manière suivante, les prix de journée à compter de 01/01/2026 étant également mentionnés.

- **Personnes âgées : 1 483 151,66 €**

	Dotations hébergement permanent EHPAD (en €)					
Hébergement permanent	Partie soins du forfait global unique	Partie entretien de l'autonomie du forfait global unique	CNRACL au titre Dépendance	Participation des résidents à déduire de la dotation globalisée commune	Montant à la charge de la 5ème branche	Tarif journalier
690781521 EHPAD DU BON SECOURS DE TROYES	1 188 012,75	409 247,80	0,00	114 108,89	1 483 151,66	77,45

	Dotations hors hébergement permanent EHPAD (en €)					
FINESS	UHR	PASA	Hébergement temporaire	Accueil de jour	Plateforme de répit	SSIAD
690781521 EHPAD DU BON SECOURS DE TROYES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

	Prix de journée (en €)		
FINESS	Hébergement temporaire	Accueil de jour	SSIAD PA
690781521 EHPAD DU BON SECOURS DE TROYES	0,00	0,00	0,00

Pour 2026, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes âgées, s'établit à 123 595,97 €.

Article 2 A compter du 01/01/2027, en application de l'article L.314-7 du CASF, la dotation globalisée commune s'élève, à titre transitoire, à 1 483 151,66 €. Elle se répartit de la manière suivante, les prix de journée de reconduction étant également mentionnés :

-- **personnes âgées : 1 483 151,66 €**

	Dotations hébergement permanent EHPAD (en €)					
Hébergement permanent	Partie soins du forfait global unique N+1	Partie entretien de l'autonomie du forfait global unique N+1	CNRACL au titre Dépendance - N+1	Participation des résidents N+1 à déduire de la dotation globalisée commune	Montant à la charge de la 5ème branche N+1	Tarif journalier N+1
690781521 EHPAD DU BON SECOURS DE TROYES	1 188 012,75	409 247,80	0,00	114 108,89	1 483 151,66	77,45

	Dotations hors hébergement permanent EHPAD (en €)					
FINESS	UHR	PASA	Hébergement temporaire	Accueil de jour	Plateforme de répit	SSIAD
690781521 EHPAD DU BON SECOURS DE TROYES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

	Prix de journée (en €)		
FINESS	Hébergement temporaire	Accueil de jour	SSIAD PA
690781521 EHPAD DU BON SECOURS DE TROYES	0,00	0,00	0,00

Pour 2027, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes âgées, s'établit à 123 595,97 €.

Article 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le tribunal administratif territorialement compétent tel que prévu par l'article R. 312-10-1 du Code de justice administrative dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site www.telerecours.fr.

Article 4 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs.

Article 5 La Directrice Générale de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire (ASSO. NOTRE DAME BON SECOURS 690012398) et aux structures concernées.

Fait à Lyon, le 25/06/2026

le Directeur de l'autonomie

Raphaël GLABI

DECISION TARIFAIRE N°20263802 PORTANT FIXATION POUR 2026 DU MONTANT ET DE LA REPARTITION DE LA DOTATION GLOBALISEE COMMUNE PREVUE AU CONTRAT PLURIANNUEL D'OBJECTIFS ET DE MOYENS DE SAS ATLANTIS - 690025556

POUR LES ETABLISSEMENTS ET SERVICES SUIVANTS
Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes - EHPAD ATLANTIS - 690025564

La Directrice Générale de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

VU le Code de la Sécurité Sociale ;

VU la loi n° 2025-1403 du 30 décembre 2025 de financement de la Sécurité Sociale pour 2026 publiée au Journal Officiel du 31/12/2025 ;

VU l'arrêté ministériel du 15/06/2026 publié au Journal Officiel du 16/06/2026 pris en application de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2026 l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie ;

VU la décision du 15/06/2026 publiée au Journal Officiel du 16/06/2026 relative aux dotations régionales limitatives 2026 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2026 ;

VU l'arrêté du 6 juin 2025 fixant le montant de la participation journalière forfaitaire des résidents aux dépenses d'entretien de l'autonomie dans les établissements relevant des I, II et IV bis de l'article L. 313-12 du code de l'action sociale et des familles implantés dans les départements participant à l'expérimentation mentionnée à l'article 79 de la loi n° 2023-1250 du 26 décembre 2023 de financement de la sécurité sociale pour 2024, au titre de l'exercice 2025 ;

VU l'arrêté du 09/06/2026 fixant pour 2026 les valeurs du point mentionnées à l'article R.314-162 du code de l'action sociale et des familles publié au Journal Officiel du 16/06/2026 ;

VU le décret du 19 avril 2023 portant nomination de Madame COURREGES Cécile en qualité de Directrice Générale de l'agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes ;

VU la délégation de signature de la Directrice Générale de l'ARS vers le Directeur de l'autonomie en date du 29/05/2026 ;

VU le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens conclu le 26/02/2024 prenant effet au 01/01/2024 ;

DECIDE

Article 1er A compter du 01/01/2026, au titre de 2026, la dotation globalisée commune des établissements et services médico-sociaux financés par l'Assurance Maladie, gérés par l'entité dénommée SAS ATLANTIS (690025556), a été fixée à 1 728 494,06 €, dont

0,00 € de crédits non reconductibles versés en une seule fois et 0,00 € de crédits non reconductibles versés par 12ème.

Elle se répartit de la manière suivante, les prix de journée à compter de 01/01/2026 étant également mentionnés.

- **Personnes âgées : 1 728 494,06 €**

	Dotations hébergement permanent EHPAD (en €)					
Hébergement permanent	Partie soins du forfait global unique	Partie entretien de l'autonomie du forfait global unique	CNRACL au titre Dépendance	Participation des résidents à déduire de la dotation globalisée commune	Montant à la charge de la 5ème branche	Tarif journalier
690025564 EHPAD ATLANTIS	1 373 713,47	498 727,47	0,00	143 946,88	1 728 494,06	73,97

	Dotations hors hébergement permanent EHPAD (en €)					
FINESS	UHR	PASA	Hébergement temporaire	Accueil de jour	Plateforme de répit	SSIAD
690025564 EHPAD ATLANTIS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

	Prix de journée (en €)		
FINESS	Hébergement temporaire	Accueil de jour	SSIAD PA
690025564 EHPAD ATLANTIS	0,00	0,00	0,00

Pour 2026, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes âgées, s'établit à 144 041,17 €.

Article 2 A compter du 01/01/2027, en application de l'article L.314-7 du CASF, la dotation globalisée commune s'élève, à titre transitoire, à 1 728 494,06 €. Elle se répartit de la manière suivante, les prix de journée de reconduction étant également mentionnés :

-- **personnes âgées : 1 728 494,06 €**

	Dotations hébergement permanent EHPAD (en €)					
Hébergement permanent	Partie soins du forfait global unique N+1	Partie entretien de l'autonomie du forfait global unique N+1	CNRACL au titre Dépendance - N+1	Participation des résidents N+1 à déduire de la dotation globalisée commune	Montant à la charge de la 5ème branche N+1	Tarif journalier N+1
690025564 EHPAD ATLANTIS	1 373 713,47	498 727,47	0,00	143 946,88	1 728 494,06	73,97

	Dotations hors hébergement permanent EHPAD (en €)					
FINESS	UHR	PASA	Hébergement temporaire	Accueil de jour	Plateforme de répit	SSIAD
690025564 EHPAD ATLANTIS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

	Prix de journée (en €)		
FINESS	Hébergement temporaire	Accueil de jour	SSIAD PA
690025564 EHPAD ATLANTIS	0,00	0,00	0,00

Pour 2027, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes âgées, s'établit à 144 041,17 €.

Article 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le tribunal administratif territorialement compétent tel que prévu par l'article R. 312-10-1 du Code de justice administrative dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site www.telerecours.fr.

Article 4 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs.

Article 5 La Directrice Générale de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire (SAS ATLANTIS 690025556) et aux structures concernées.

Fait à Lyon, le 25/06/2026

le Directeur de l'autonomie

Raphaël GLABI

DECISION TARIFAIRE N°20263786 PORTANT FIXATION POUR 2026 DU MONTANT ET DE LA REPARTITION DE LA DOTATION GLOBALISEE COMMUNE PREVUE AU CONTRAT PLURIANNUEL D'OBJECTIFS ET DE MOYENS DE ASSOC. MA DEMEURE, PHILOMENE MAGNIN - 690041165

POUR LES ETABLISSEMENTS ET SERVICES SUIVANTS
Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes - EHPAD MA DEMEURE - 690781604

La Directrice Générale de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

VU le Code de la Sécurité Sociale ;

VU la loi n° 2025-1403 du 30 décembre 2025 de financement de la Sécurité Sociale pour 2026 publiée au Journal Officiel du 31/12/2025 ;

VU l'arrêté ministériel du 15/06/2026 publié au Journal Officiel du 16/06/2026 pris en application de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2026 l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie ;

VU la décision du 15/06/2026 publiée au Journal Officiel du 16/06/2026 relative aux dotations régionales limitatives 2026 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2026 ;

VU l'arrêté du 6 juin 2025 fixant le montant de la participation journalière forfaitaire des résidents aux dépenses d'entretien de l'autonomie dans les établissements relevant des I, II et IV bis de l'article L. 313-12 du code de l'action sociale et des familles implantés dans les départements participant à l'expérimentation mentionnée à l'article 79 de la loi n° 2023-1250 du 26 décembre 2023 de financement de la sécurité sociale pour 2024, au titre de l'exercice 2025 ;

VU l'arrêté du 09/06/2026 fixant pour 2026 les valeurs du point mentionnées à l'article R.314-162 du code de l'action sociale et des familles publié au Journal Officiel du 16/06/2026 ;

VU le décret du 19 avril 2023 portant nomination de Madame COURREGES Cécile en qualité de Directrice Générale de l'agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes ;

VU la délégation de signature de la Directrice Générale de l'ARS vers le Directeur de l'autonomie en date du 29/05/2026 ;

VU le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens conclu le 04/05/2021 prenant effet au 01/01/2021 ;

DECIDE

Article 1er A compter du 01/01/2026, au titre de 2026, la dotation globalisée commune des établissements et services médico-sociaux financés par l'Assurance Maladie, gérés par l'entité dénommée ASSOC. MA DEMEURE, PHILOMENE MAGNIN (690041165), a été

fixée à 1 992 148,55 €, dont 0,00 € de crédits non reconductibles versés en une seule fois et 0,00 € de crédits non reconductibles versés par 12ème.

Elle se répartit de la manière suivante, les prix de journée à compter de 01/01/2026 étant également mentionnés.

- **Personnes âgées : 1 992 148,55 €**

	Dotations hébergement permanent EHPAD (en €)					
Hébergement permanent	Partie soins du forfait global unique	Partie entretien de l'autonomie du forfait global unique	CNRACL au titre Dépendance	Participation des résidents à déduire de la dotation globalisée commune	Montant à la charge de la 5ème branche	Tarif journalier
690781604 EHPAD MA DEMEURE	1 564 725,36	554 993,61	0,00	127 570,42	1 992 148,55	94,10

	Dotations hors hébergement permanent EHPAD (en €)					
FINESS	UHR	PASA	Hébergement temporaire	Accueil de jour	Plateforme de répit	SSIAD
690781604 EHPAD MA DEMEURE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

	Prix de journée (en €)		
FINESS	Hébergement temporaire	Accueil de jour	SSIAD PA
690781604 EHPAD MA DEMEURE	0,00	0,00	0,00

Pour 2026, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes âgées, s'établit à 166 012,38 €.

Article 2 A compter du 01/01/2027, en application de l'article L.314-7 du CASF, la dotation globalisée commune s'élève, à titre transitoire, à 1 992 148,55 €. Elle se répartit de la manière suivante, les prix de journée de reconduction étant également mentionnés :

-- **personnes âgées : 1 992 148,55 €**

	Dotations hébergement permanent EHPAD (en €)					
Hébergement permanent	Partie soins du forfait global unique N+1	Partie entretien de l'autonomie du forfait global unique N+1	CNRACL au titre Dépendance - N+1	Participation des résidents N+1 à déduire de la dotation globalisée commune	Montant à la charge de la 5ème branche N+1	Tarif journalier N+1
690781604 EHPAD MA DEMEURE	1 564 725,36	554 993,61	0,00	127 570,42	1 992 148,55	94,10

	Dotations hors hébergement permanent EHPAD (en €)					
FINESS	UHR	PASA	Hébergement temporaire	Accueil de jour	Plateforme de répit	SSIAD
690781604 EHPAD MA DEMEURE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

	Prix de journée (en €)		
FINESS	Hébergement temporaire	Accueil de jour	SSIAD PA
690781604 EHPAD MA DEMEURE	0,00	0,00	0,00

Pour 2027, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes âgées, s'établit à 166 012,38 €.

Article 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le tribunal administratif territorialement compétent tel que prévu par l'article R. 312-10-1 du Code de justice administrative dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site www.telerecours.fr.

Article 4 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs.

Article 5 La Directrice Générale de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire (ASSOC. MA DEMEURE, PHILOMENE MAGNIN 690041165) et aux structures concernées.

Fait à Lyon, le 25/06/2026

le Directeur de l'autonomie

Raphaël GLABI

DECISION TARIFAIRE N°20263760 PORTANT FIXATION POUR 2026 DU MONTANT ET DE LA REPARTITION DE LA DOTATION GLOBALISEE COMMUNE PREVUE AU CONTRAT PLURIANNUEL D'OBJECTIFS ET DE MOYENS DE CCAS LYON - 690794557

POUR LES ETABLISSEMENTS ET SERVICES SUIVANTS
Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes - EHPAD LES BALCONS DE L'ILE BARBE - 690788484

Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes - EHPAD MARIUS BERTRAND - 690012968

Résidences autonomie - RESIDENCE CLOS JOUVE - 690788153

Résidences autonomie - RESIDENCE DANTON - 690788195

Résidences autonomie - RESIDENCE LOUIS PRADEL - 690788229

Résidences autonomie - RESIDENCE HENON - 690788237

Résidences autonomie - RESIDENCE MARIUS BERTRAND - 690788245

Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes - EHPAD L'ETOILE DU JOUR - 690788252

Résidences autonomie - RESIDENCE CHARCOT - 690788302

Résidences autonomie - RESIDENCE CUVIER - 690788328

Résidences autonomie - RESIDENCE MARC BLOCH - 690788377

Résidences autonomie - RESIDENCE JEAN JAURES - 690788385

Résidences autonomie - RESIDENCE CHALUMEAUX - 690788435

Résidences autonomie - RESIDENCE JOLIVOT - 690788443

Résidences autonomie - RESIDENCE LA SAUVEGARDE - 690788468

Résidences autonomie - RESIDENCE JEAN ZAY - 690788492

Résidences autonomie - RESIDENCE THIERS - 690788823

Résidences autonomie - RESIDENCE RINCK - 690791751

Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes - EHPAD LA SARRA - 690807649

La Directrice Générale de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

VU le Code de la Sécurité Sociale ;

VU la loi n° 2025-1403 du 30 décembre 2025 de financement de la Sécurité Sociale pour 2026 publiée au Journal Officiel du 31/12/2025 ;

VU l'arrêté ministériel du 15/06/2026 publié au Journal Officiel du 16/06/2026 pris en application de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2026 l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie ;

VU la décision du 15/06/2026 publiée au Journal Officiel du 16/06/2026 relative aux dotations régionales limitatives 2026 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2026 ;

VU l'arrêté du 6 juin 2025 fixant le montant de la participation journalière forfaitaire des résidents aux dépenses d'entretien de l'autonomie dans les établissements relevant des I, II et IV bis de l'article L. 313-12 du code de l'action sociale et des familles implantés dans les départements participant à l'expérimentation mentionnée à l'article 79 de la loi n° 2023-1250 du 26 décembre 2023 de financement de la sécurité sociale pour 2024, au titre de l'exercice 2025 ;

VU l'arrêté du 09/06/2026 fixant pour 2026 les valeurs du point mentionnées à l'article R.314-162 du code de l'action sociale et des familles publié au Journal Officiel du 16/06/2026 ;

VU le décret du 19 avril 2023 portant nomination de Madame COURREGES Cécile en qualité de Directrice Générale de l'agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes ;

VU la délégation de signature de la Directrice Générale de l'ARS vers le Directeur de l'autonomie en date du 29/05/2026 ;

VU le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens conclu le 31/03/2022 prenant effet au 01/01/2012 ;

DECIDE

Article 1er A compter du 01/01/2026, au titre de 2026, la dotation globalisée commune des établissements et services médico-sociaux financés par l'Assurance Maladie, gérés par l'entité dénommée CCAS LYON (690794557), a été fixée à 10 879 393,83 €, dont 0,00 € de crédits non reconductibles versés en une seule fois et 0,00 € de crédits non reconductibles versés par 12ème.

Elle se répartit de la manière suivante, les prix de journée à compter de 01/01/2026 étant également mentionnés.

- **Personnes âgées : 10 879 393,83 €**

	Dotations hébergement permanent EHPAD (en €)					
Hébergement permanent	Partie soins du forfait global unique	Partie entretien de l'autonomie du forfait global unique	CNRACL au titre Dépendance	Participation des résidents à déduire de la dotation globalisée commune	Montant à la charge de la 5ème branche	Tarif journalier
690012968 EHPAD MARIUS BERTRAND	1 906 172,22	745 656,28	35 475,47	196 288,40	2 491 015,57	78,17
690788153 RESIDENCE CLOS JOUVE	88 994,64	0,00	0,00	0,00	88 994,64	6,22
690788195	75 304,62	0,00	0,00	0,00	75 304,62	3,91

	Dotations hébergement permanent EHPAD (en €)					
Hébergement permanent	Partie soins du forfait global unique	Partie entretien de l'autonomie du forfait global unique	CNRACL au titre Dépendance	Participation des résidents à déduire de la dotation globalisée commune	Montant à la charge de la 5ème branche	Tarif journalier
RESIDENCE DANTON						
690788229 RESIDENCE LOUIS PRADEL	88 994,64	0,00	0,00	0,00	88 994,64	4,06
690788237 RESIDENCE HENON	95 840,29	0,00	0,00	0,00	95 840,29	4,71
690788245 RESIDENCE MARIUS BERTRAND	94 471,16	0,00	0,00	0,00	94 471,16	5,83
690788252 EHPAD L'ETOILE DU JOUR	1 471 987,78	510 117,78	27 288,44	183 198,40	1 826 195,60	61,41
690788302 RESIDENCE CHARCOT	84 887,25	0,00	0,00	0,00	84 887,25	4,03
690788328 RESIDENCE CUVIER	102 684,67	0,00	0,00	0,00	102 684,67	4,93
690788377 RESIDENCE MARC BLOCH	150 602,90	0,00	0,00	0,00	150 602,90	7,99
690788385 RESIDENCE JEAN JAURES	75 304,62	0,00	0,00	0,00	75 304,62	5,43
690788435 RESIDENCE CHALUMEAUX	95 841,54	0,00	0,00	0,00	95 841,54	5,07
690788443 RESIDENCE JOLIVOT	95 840,29	0,00	0,00	0,00	95 840,29	5,40
690788468 RESIDENCE LA SAUVEGARDE	99 521,16	0,00	0,00	0,00	99 521,16	5,59
690788484 EHPAD LES BALCONS DE L'ILE BARBE	1 952 848,76	647 190,00	35 159,67	196 171,36	2 439 027,07	76,59
690788492 RESIDENCE JEAN ZAY	88 994,64	0,00	0,00	0,00	88 994,64	6,37
690788823 RESIDENCE THIERS	95 840,16	0,00	0,00	0,00	95 840,16	4,32
690791751 RESIDENCE RINCK	98 578,57	0,00	0,00	0,00	98 578,57	3,48
690807649 EHPAD LA SARRA	1 897 649,05	660 738,26	35 483,04	196 294,56	2 397 575,79	75,24

	Dotations hors hébergement permanent EHPAD (en €)					
FINESS	UHR	PASA	Hébergement temporaire	Accueil de jour	Plateforme de répit	SSIAD
690012968 EHPAD MARIUS BERTRAND	0,00	62 156,15	0,00	158 726,17	0,00	0,00
690788153 RESIDENCE CLOS JOUVE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
690788195 RESIDENCE DANTON	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
690788229 RESIDENCE LOUIS PRADEL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
690788237 RESIDENCE HENON	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
690788245 RESIDENCE MARIUS BERTRAND	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
690788252 EHPAD L'ETOILE DU JOUR	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
690788302 RESIDENCE CHARCOT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
690788328 RESIDENCE CUVIER	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
690788377 RESIDENCE MARC BLOCH	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
690788385 RESIDENCE JEAN JAURES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
690788435 RESIDENCE CHALUMEAUX	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
690788443 RESIDENCE JOLIVOT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
690788468 RESIDENCE LA SAUVEGARDE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
690788484 EHPAD LES BALCONS DE L'ILE BARBE	0,00	72 996,33	0,00	0,00	0,00	0,00
690788492 RESIDENCE JEAN ZAY	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

	Dotations hors hébergement permanent EHPAD (en €)					
FINESS	UHR	PASA	Hébergement temporaire	Accueil de jour	Plateforme de répit	SSIAD
690788823 RESIDENCE THIERS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
690791751 RESIDENCE RINCK	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
690807649 EHPAD LA SARRA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

	Prix de journée (en €)		
FINESS	Hébergement temporaire	Accueil de jour	SSIAD PA
690012968 EHPAD MARIUS BERTRAND	0,00	105,82	0,00
690788153 RESIDENCE CLOS JOUVE	0,00	0,00	0,00
690788195 RESIDENCE DANTON	0,00	0,00	0,00
690788229 RESIDENCE LOUIS PRADEL	0,00	0,00	0,00
690788237 RESIDENCE HENON	0,00	0,00	0,00
690788245 RESIDENCE MARIUS BERTRAND	0,00	0,00	0,00
690788252 EHPAD L'ETOILE DU JOUR	0,00	0,00	0,00
690788302 RESIDENCE CHARCOT	0,00	0,00	0,00
690788328 RESIDENCE CUVIER	0,00	0,00	0,00
690788377 RESIDENCE MARC BLOCH	0,00	0,00	0,00
690788385 RESIDENCE JEAN JAURES	0,00	0,00	0,00
690788435 RESIDENCE CHALUMEAUX	0,00	0,00	0,00
690788443 RESIDENCE JOLIVOT	0,00	0,00	0,00
690788468 RESIDENCE LA SAUVEGARDE	0,00	0,00	0,00
690788484 EHPAD LES BALCONS DE L'ILE BARBE	0,00	0,00	0,00
690788492 RESIDENCE JEAN ZAY	0,00	0,00	0,00
690788823 RESIDENCE THIERS	0,00	0,00	0,00

	Prix de journée (en €)		
FINESS	Hébergement temporaire	Accueil de jour	SSIAD PA
690791751 RESIDENCE RINCK	0,00	0,00	0,00
690807649 EHPAD LA SARRA	0,00	0,00	0,00

Pour 2026, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes âgées, s'établit à 906 616,14 €.

Article 2 A compter du 01/01/2027, en application de l'article L.314-7 du CASF, la dotation globalisée commune s'élève, à titre transitoire, à 10 879 393,83 €. Elle se répartit de la manière suivante, les prix de journée de reconduction étant également mentionnés :

-- **personnes âgées : 10 879 393,83 €**

	Dotations hébergement permanent EHPAD (en €)					
Hébergement permanent	Partie soins du forfait global unique N+1	Partie entretien de l'autonomie du forfait global unique N+1	CNRACL au titre Dépendance - N+1	Participation des résidents N+1 à déduire de la dotation globalisée commune	Montant à la charge de la 5ème branche N+1	Tarif journalier N+1
690012968 EHPAD MARIUS BERTRAND	1 906 172,22	745 656,28	35 475,47	196 288,40	2 491 015,57	78,17
690788153 RESIDENCE CLOS JOUVE	88 994,64	0,00	0,00	0,00	88 994,64	6,22
690788195 RESIDENCE DANTON	75 304,62	0,00	0,00	0,00	75 304,62	3,91
690788229 RESIDENCE LOUIS PRADEL	88 994,64	0,00	0,00	0,00	88 994,64	4,06
690788237 RESIDENCE HENON	95 840,29	0,00	0,00	0,00	95 840,29	4,71
690788245 RESIDENCE MARIUS BERTRAND	94 471,16	0,00	0,00	0,00	94 471,16	5,83
690788252 EHPAD L'ETOILE DU JOUR	1 471 987,78	510 117,78	27 288,44	183 198,40	1 826 195,60	61,41
690788302 RESIDENCE CHARCOT	84 887,25	0,00	0,00	0,00	84 887,25	4,03
690788328 RESIDENCE CUVIER	102 684,67	0,00	0,00	0,00	102 684,67	4,93
690788377 RESIDENCE MARC BLOCH	150 602,90	0,00	0,00	0,00	150 602,90	7,99
690788385 RESIDENCE JEAN JAURES	75 304,62	0,00	0,00	0,00	75 304,62	5,43
690788435 RESIDENCE CHALUMEAUX	95 841,54	0,00	0,00	0,00	95 841,54	5,07
690788443 RESIDENCE JOLIVOT	95 840,29	0,00	0,00	0,00	95 840,29	5,40
690788468 RESIDENCE LA SAUVEGARDE	99 521,16	0,00	0,00	0,00	99 521,16	5,59
690788484 EHPAD LES BALCONS DE L'ILE BARBE	1 952 848,76	647 190,00	35 159,67	196 171,36	2 439 027,07	76,59
690788492	88 994,64	0,00	0,00	0,00	88 994,64	6,37

	Dotations hébergement permanent EHPAD (en €)					
Hébergement permanent	Partie soins du forfait global unique N+1	Partie entretien de l'autonomie du forfait global unique N+1	CNRACL au titre Dépendance - N+1	Participation des résidents N+1 à déduire de la dotation globalisée commune	Montant à la charge de la 5ème branche N+1	Tarif journalier N+1
RESIDENCE JEAN ZAY						
690788823 RESIDENCE THIERS	95 840,16	0,00	0,00	0,00	95 840,16	4,32
690791751 RESIDENCE RINCK	98 578,57	0,00	0,00	0,00	98 578,57	3,48
690807649 EHPAD LA SARRA	1 897 649,05	660 738,26	35 483,04	196 294,56	2 397 575,79	75,24

	Dotations hors hébergement permanent EHPAD (en €)					
FINESS	UHR	PASA	Hébergement temporaire	Accueil de jour	Plateforme de répit	SSIAD
690012968 EHPAD MARIUS BERTRAND	0,00	62 156,15	0,00	158 726,17	0,00	0,00
690788153 RESIDENCE CLOS JOUVE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
690788195 RESIDENCE DANTON	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
690788229 RESIDENCE LOUIS PRADEL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
690788237 RESIDENCE HENON	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
690788245 RESIDENCE MARIUS BERTRAND	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
690788252 EHPAD L'ETOILE DU JOUR	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
690788302 RESIDENCE CHARCOT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
690788328 RESIDENCE CUVIER	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
690788377 RESIDENCE MARC BLOCH	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
690788385 RESIDENCE JEAN JAURES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
690788435 RESIDENCE CHALUMEAUX	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
690788443 RESIDENCE JOLIVOT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
690788468 RESIDENCE LA SAUVEGARDE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
690788484 EHPAD LES BALCONS DE L'ILE BARBE	0,00	72 996,33	0,00	0,00	0,00	0,00
690788492 RESIDENCE JEAN ZAY	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
690788823 RESIDENCE THIERS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

	Dotations hors hébergement permanent EHPAD (en €)					
FINESS	UHR	PASA	Hébergement temporaire	Accueil de jour	Plateforme de répit	SSIAD
690791751 RESIDENCE RINCK	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
690807649 EHPAD LA SARRA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

	Prix de journée (en €)		
FINESS	Hébergement temporaire	Accueil de jour	SSIAD PA
690012968 EHPAD MARIUS BERTRAND	0,00	105,82	0,00
690788153 RESIDENCE CLOS JOUVE	0,00	0,00	0,00
690788195 RESIDENCE DANTON	0,00	0,00	0,00
690788229 RESIDENCE LOUIS PRADEL	0,00	0,00	0,00
690788237 RESIDENCE HENON	0,00	0,00	0,00
690788245 RESIDENCE MARIUS BERTRAND	0,00	0,00	0,00
690788252 EHPAD L'ETOILE DU JOUR	0,00	0,00	0,00
690788302 RESIDENCE CHARCOT	0,00	0,00	0,00
690788328 RESIDENCE CUVIER	0,00	0,00	0,00
690788377 RESIDENCE MARC BLOCH	0,00	0,00	0,00
690788385 RESIDENCE JEAN JAURES	0,00	0,00	0,00
690788435 RESIDENCE CHALUMEAUX	0,00	0,00	0,00
690788443 RESIDENCE JOLIVOT	0,00	0,00	0,00
690788468 RESIDENCE LA SAUVEGARDE	0,00	0,00	0,00
690788484 EHPAD LES BALCONS DE L'ILE BARBE	0,00	0,00	0,00
690788492 RESIDENCE JEAN ZAY	0,00	0,00	0,00
690788823 RESIDENCE THIERS	0,00	0,00	0,00
690791751 RESIDENCE RINCK	0,00	0,00	0,00

	Prix de journée (en €)		
FINESS	Hébergement temporaire	Accueil de jour	SSIAD PA
690807649 EHPAD LA SARRA	0,00	0,00	0,00

Pour 2027, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes âgées, s'établit à 906 616,14 €.

Article 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le tribunal administratif territorialement compétent tel que prévu par l'article R. 312-10-1 du Code de justice administrative dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site www.telerecours.fr.

Article 4 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs.

Article 5 La Directrice Générale de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire (CCAS LYON 690794557) et aux structures concernées.

Fait à Lyon, le 25/06/2026

le Directeur de l'autonomie

Raphaël GLABI

DECISION TARIFAIRE N°20263761 PORTANT FIXATION POUR 2026 DU MONTANT ET DE LA REPARTITION DE LA DOTATION GLOBALISEE COMMUNE PREVUE AU CONTRAT PLURIANNUEL D'OBJECTIFS ET DE MOYENS DE OVE PLENIOR - 690050497

POUR LES ETABLISSEMENTS ET SERVICES SUIVANTS
Résidences autonomie - RESIDENCE MERMOZ - 690788427

Résidences autonomie - RESIDENCE SAINT EXUPERY - 690788666

Résidences autonomie - RESIDENCE BARTHELEMY BUYER - 690792338

La Directrice Générale de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

VU le Code de la Sécurité Sociale ;

VU la loi n° 2025-1403 du 30 décembre 2025 de financement de la Sécurité Sociale pour 2026 publiée au Journal Officiel du 31/12/2025 ;

VU l'arrêté ministériel du 15/06/2026 publié au Journal Officiel du 16/06/2026 pris en application de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2026 l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie ;

VU la décision du 15/06/2026 publiée au Journal Officiel du 16/06/2026 relative aux dotations régionales limitatives 2026 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2026 ;

VU le décret du 19 avril 2023 portant nomination de Madame COURREGES Cécile en qualité de Directrice Générale de l'agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes ;

VU la délégation de signature de la Directrice Générale de l'ARS vers le Directeur de l'autonomie en date du 29/05/2026 ;

VU le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens conclu le 02/01/2020 prenant effet au 01/01/2020 ;

DECIDE

Article 1er A compter du 01/01/2026, au titre de 2026, la dotation globalisée commune des établissements et services médico-sociaux financés par l'Assurance Maladie, gérés par l'entité dénommée OVE PLENIOR (690050497), a été fixée à 516 987,08 €, dont 0,00 € de crédits non reconductibles versés en une seule fois et 0,00 € de crédits non reconductibles versés par 12ème.

Elle se répartit de la manière suivante, les prix de journée à compter de 01/01/2026 étant également mentionnés.

- **Personnes âgées : 516 987,08 €**

	Dotations hébergement permanent EHPAD (en €)					
Hébergement permanent	Partie soins du forfait global unique	Partie entretien de l'autonomie du forfait global unique	CNRACL au titre Dépendance	Participation des résidents à déduire de la dotation globalisée commune	Montant à la charge de la 5ème branche	Tarif journalier
690788427 RESIDENCE MERMOZ	153 725,87	0,00	0,00	0,00	153 725,87	7,44
690788666 RESIDENCE SAINT EXUPERY	187 883,59	0,00	0,00	0,00	187 883,59	8,24
690792338 RESIDENCE BARTHELEMY BUYER	175 377,62	0,00	0,00	0,00	175 377,62	6,51

	Dotations hors hébergement permanent EHPAD (en €)					
FINESS	UHR	PASA	Hébergement temporaire	Accueil de jour	Plateforme de répit	SSIAD
690788427 RESIDENCE MERMOZ	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
690788666 RESIDENCE SAINT EXUPERY	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
690792338 RESIDENCE BARTHELEMY BUYER	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

	Prix de journée (en €)		
FINESS	Hébergement temporaire	Accueil de jour	SSIAD PA
690788427 RESIDENCE MERMOZ	0,00	0,00	0,00
690788666 RESIDENCE SAINT EXUPERY	0,00	0,00	0,00
690792338 RESIDENCE BARTHELEMY BUYER	0,00	0,00	0,00

Pour 2026, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes âgées, s'établit à 43 082,26 €.

Article 2 A compter du 01/01/2027, en application de l'article L.314-7 du CASF, la dotation globalisée commune s'élève, à titre transitoire, à 516 987,08 €. Elle se répartit de la manière suivante, les prix de journée de reconduction étant également mentionnés :

-- **personnes âgées : 516 987,08 €**

	Dotations hébergement permanent EHPAD (en €)					
Hébergement permanent	Partie soins du forfait global unique N+1	Partie entretien de l'autonomie du forfait global unique N+1	CNRACL au titre Dépendance - N+1	Participation des résidents N+1 à déduire de la dotation globalisée commune	Montant à la charge de la 5ème branche N+1	Tarif journalier N+1
690788427 RESIDENCE MERMOZ	153 725,87	0,00	0,00	0,00	153 725,87	7,44
690788666 RESIDENCE SAINT EXUPERY	187 883,59	0,00	0,00	0,00	187 883,59	8,24
690792338 RESIDENCE BARTHELEMY BUYER	175 377,62	0,00	0,00	0,00	175 377,62	6,51

	Dotations hors hébergement permanent EHPAD (en €)					
FINESS	UHR	PASA	Hébergement temporaire	Accueil de jour	Plateforme de répit	SSIAD
690788427 RESIDENCE MERMOZ	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
690788666 RESIDENCE SAINT EXUPERY	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
690792338 RESIDENCE BARTHELEMY BUYER	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

	Prix de journée (en €)		
FINESS	Hébergement temporaire	Accueil de jour	SSIAD PA
690788427 RESIDENCE MERMOZ	0,00	0,00	0,00
690788666 RESIDENCE SAINT EXUPERY	0,00	0,00	0,00
690792338 RESIDENCE BARTHELEMY BUYER	0,00	0,00	0,00

Pour 2027, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes âgées, s'établit à 43 082,26 €.

Article 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le tribunal administratif territorialement compétent tel que prévu par l'article R. 312-10-1 du Code de justice administrative dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site www.telerecours.fr.

Article 4 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs.

Article 5 La Directrice Générale de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire (OVE PLENIOR 690050497) et aux structures concernées.

Fait à Lyon, le 25/06/2026

le Directeur de l'autonomie

Raphaël GLABI

DECISION TARIFAIRE N°20263740 PORTANT FIXATION POUR 2026 DU MONTANT ET DE LA REPARTITION DE LA DOTATION GLOBALISEE COMMUNE PREVUE AU CONTRAT PLURIANNUEL D'OBJECTIFS ET DE MOYENS DE RESAMUT - RESEAU DE SANTE MUTUALISTE - 690006598

POUR LES ETABLISSEMENTS ET SERVICES SUIVANTS
Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes - EHPAD LA VIGIE DES MONTS D'OR - 690801576

La Directrice Générale de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

VU le Code de la Sécurité Sociale ;

VU la loi n° 2025-1403 du 30 décembre 2025 de financement de la Sécurité Sociale pour 2026 publiée au Journal Officiel du 31/12/2025 ;

VU l'arrêté ministériel du 15/06/2026 publié au Journal Officiel du 16/06/2026 pris en application de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2026 l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie ;

VU la décision du 15/06/2026 publiée au Journal Officiel du 16/06/2026 relative aux dotations régionales limitatives 2026 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2026 ;

VU l'arrêté du 6 juin 2025 fixant le montant de la participation journalière forfaitaire des résidents aux dépenses d'entretien de l'autonomie dans les établissements relevant des I, II et IV bis de l'article L. 313-12 du code de l'action sociale et des familles implantés dans les départements participant à l'expérimentation mentionnée à l'article 79 de la loi n° 2023-1250 du 26 décembre 2023 de financement de la sécurité sociale pour 2024, au titre de l'exercice 2025 ;

VU l'arrêté du 09/06/2026 fixant pour 2026 les valeurs du point mentionnées à l'article R.314-162 du code de l'action sociale et des familles publié au Journal Officiel du 16/06/2026 ;

VU le décret du 19 avril 2023 portant nomination de Madame COURREGES Cécile en qualité de Directrice Générale de l'agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes ;

VU la délégation de signature de la Directrice Générale de l'ARS vers le Directeur de l'autonomie en date du 29/05/2026 ;

VU le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens conclu le 16/12/2019 prenant effet au 01/01/2020 ;

DECIDE

Article 1er A compter du 01/01/2026, au titre de 2026, la dotation globalisée commune des établissements et services médico-sociaux financés par l'Assurance Maladie, gérés par l'entité dénommée RESAMUT - RESEAU DE SANTE MUTUALISTE (690006598), a été

fixée à 2 356 679,50 €, dont 0,00 € de crédits non reconductibles versés en une seule fois et 0,00 € de crédits non reconductibles versés par 12ème.

Elle se répartit de la manière suivante, les prix de journée à compter de 01/01/2026 étant également mentionnés.

- **Personnes âgées : 2 356 679,50 €**

	Dotations hébergement permanent EHPAD (en €)					
Hébergement permanent	Partie soins du forfait global unique	Partie entretien de l'autonomie du forfait global unique	CNRACL au titre Dépendance	Participation des résidents à déduire de la dotation globalisée commune	Montant à la charge de la 5ème branche	Tarif journalier
690801576 EHPAD LA VIGIE DES MONTS D'OR	1 860 375,70	691 581,96	0,00	195 278,16	2 356 679,50	74,34

	Dotations hors hébergement permanent EHPAD (en €)					
FINESS	UHR	PASA	Hébergement temporaire	Accueil de jour	Plateforme de répit	SSIAD
690801576 EHPAD LA VIGIE DES MONTS D'OR	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

	Prix de journée (en €)		
FINESS	Hébergement temporaire	Accueil de jour	SSIAD PA
690801576 EHPAD LA VIGIE DES MONTS D'OR	0,00	0,00	0,00

Pour 2026, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes âgées, s'établit à 196 389,96 €.

Article 2 A compter du 01/01/2027, en application de l'article L.314-7 du CASF, la dotation globalisée commune s'élève, à titre transitoire, à 2 356 679,50 €. Elle se répartit de la manière suivante, les prix de journée de reconduction étant également mentionnés :

-- **personnes âgées : 2 356 679,50 €**

	Dotations hébergement permanent EHPAD (en €)					
Hébergement permanent	Partie soins du forfait global unique N+1	Partie entretien de l'autonomie du forfait global unique N+1	CNRACL au titre Dépendance - N+1	Participation des résidents N+1 à déduire de la dotation globalisée commune	Montant à la charge de la 5ème branche N+1	Tarif journalier N+1
690801576 EHPAD LA VIGIE DES MONTS D'OR	1 860 375,70	691 581,96	0,00	195 278,16	2 356 679,50	74,34

	Dotations hors hébergement permanent EHPAD (en €)					
FINESS	UHR	PASA	Hébergement temporaire	Accueil de jour	Plateforme de répit	SSIAD
690801576 EHPAD LA VIGIE DES MONTS D'OR	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

	Prix de journée (en €)		
FINESS	Hébergement temporaire	Accueil de jour	SSIAD PA
690801576 EHPAD LA VIGIE DES MONTS D'OR	0,00	0,00	0,00

Pour 2027, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes âgées, s'établit à 196 389,96 €.

Article 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le tribunal administratif territorialement compétent tel que prévu par l'article R. 312-10-1 du Code de justice administrative dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site www.telerecours.fr.

Article 4 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs.

Article 5 La Directrice Générale de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire (RESAMUT - RESEAU DE SANTE MUTUALISTE 690006598) et aux structures concernées.

Fait à Lyon, le 25/06/2026

le Directeur de l'autonomie

Raphaël GLABI

DECISION TARIFAIRE N°20263818 PORTANT FIXATION POUR 2026 DU MONTANT ET DE LA REPARTITION DE LA DOTATION GLOBALISEE COMMUNE PREVUE AU CONTRAT PLURIANNUEL D'OBJECTIFS ET DE MOYENS DE HOPITAL DE FOURVIERE - 690780432

POUR LES ETABLISSEMENTS ET SERVICES SUIVANTS
Centre de Jour pour Personnes Agées - ACCUEIL DE JOUR HOPITAL DE FOURVIERE - 690011218

La Directrice Générale de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

VU le Code de la Sécurité Sociale ;

VU la loi n° 2025-1403 du 30 décembre 2025 de financement de la Sécurité Sociale pour 2026 publiée au Journal Officiel du 31/12/2025 ;

VU l'arrêté ministériel du 15/06/2026 publié au Journal Officiel du 16/06/2026 pris en application de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2026 l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie ;

VU la décision du 15/06/2026 publiée au Journal Officiel du 16/06/2026 relative aux dotations régionales limitatives 2026 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2026 ;

VU le décret du 19 avril 2023 portant nomination de Madame COURREGES Cécile en qualité de Directrice Générale de l'agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes ;

VU la délégation de signature de la Directrice Générale de l'ARS vers le Directeur de l'autonomie en date du 29/05/2026 ;

VU le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens conclu le 02/05/2023 prenant effet au 01/01/2023 ;

DECIDE

Article 1er A compter du 01/01/2026, au titre de 2026, la dotation globalisée commune des établissements et services médico-sociaux financés par l'Assurance Maladie, gérés par l'entité dénommée HOPITAL DE FOURVIERE (690780432), a été fixée à 205 586,32 €, dont 0,00 € de crédits non reconductibles versés en une seule fois et 0,00 € de crédits non reconductibles versés par 12ème.

Elle se répartit de la manière suivante, les prix de journée à compter de 01/01/2026 étant également mentionnés.

- **Personnes âgées : 205 586,32 €**

	Dotations hébergement permanent EHPAD (en €)					
Hébergement permanent	Partie soins du forfait global unique	Partie entretien de l'autonomie du forfait global unique	CNRACL au titre Dépendance	Participation des résidents à déduire de la dotation globalisée commune	Montant à la charge de la 5ème branche	Tarif journalier
690011218 ACCUEIL DE JOUR HOPITAL DE FOURVIERE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

	Dotations hors hébergement permanent EHPAD (en €)					
FINESS	UHR	PASA	Hébergement temporaire	Accueil de jour	Plateforme de répit	SSIAD
690011218 ACCUEIL DE JOUR HOPITAL DE FOURVIERE	0,00	0,00	0,00	205 586,32	0,00	0,00

	Prix de journée (en €)		
FINESS	Hébergement temporaire	Accueil de jour	SSIAD PA
690011218 ACCUEIL DE JOUR HOPITAL DE FOURVIERE	0,00	74,46	0,00

Pour 2026, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes âgées, s'établit à 17 132,19 €.

Article 2 A compter du 01/01/2027, en application de l'article L.314-7 du CASF, la dotation globalisée commune s'élève, à titre transitoire, à 205 586,32 €. Elle se répartit de la manière suivante, les prix de journée de reconduction étant également mentionnés :

-- **personnes âgées : 205 586,32 €**

	Dotations hébergement permanent EHPAD (en €)					
Hébergement permanent	Partie soins du forfait global unique N+1	Partie entretien de l'autonomie du forfait global unique N+1	CNRACL au titre Dépendance - N+1	Participation des résidents N+1 à déduire de la dotation globalisée commune	Montant à la charge de la 5ème branche N+1	Tarif journalier N+1
690011218 ACCUEIL DE JOUR HOPITAL DE FOURVIERE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

	Dotations hors hébergement permanent EHPAD (en €)					
FINESS	UHR	PASA	Hébergement temporaire	Accueil de jour	Plateforme de répit	SSIAD
690011218 ACCUEIL DE JOUR HOPITAL DE FOURVIERE	0,00	0,00	0,00	205 586,32	0,00	0,00

	Prix de journée (en €)		
FINESS	Hébergement temporaire	Accueil de jour	SSIAD PA
690011218 ACCUEIL DE JOUR HOPITAL DE FOURVIERE	0,00	74,46	0,00

Pour 2027, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes âgées, s'établit à 17 132,19 €.

Article 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le tribunal administratif territorialement compétent tel que prévu par l'article R. 312-10-1 du Code de justice administrative dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site www.telerecours.fr.

Article 4 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs.

Article 5 La Directrice Générale de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire (HOPITAL DE FOURVIERE 690780432) et aux structures concernées.

Fait à Lyon, le 25/06/2026

le Directeur de l'autonomie

Raphaël GLABI

DECISION TARIFAIRE N°20263811 PORTANT FIXATION POUR 2026 DU MONTANT ET DE LA REPARTITION DE LA DOTATION GLOBALISEE COMMUNE PREVUE AU CONTRAT PLURIANNUEL D'OBJECTIFS ET DE MOYENS DE HOPITAL LES PORTES DU SUD - 690054697

POUR LES ETABLISSEMENTS ET SERVICES SUIVANTS
Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes - EHPAD LA SOLIDAGE - 690023015

La Directrice Générale de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

VU le Code de la Sécurité Sociale ;

VU la loi n° 2025-1403 du 30 décembre 2025 de financement de la Sécurité Sociale pour 2026 publiée au Journal Officiel du 31/12/2025 ;

VU l'arrêté ministériel du 15/06/2026 publié au Journal Officiel du 16/06/2026 pris en application de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2026 l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie ;

VU la décision du 15/06/2026 publiée au Journal Officiel du 16/06/2026 relative aux dotations régionales limitatives 2026 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2026 ;

VU l'arrêté du 6 juin 2025 fixant le montant de la participation journalière forfaitaire des résidents aux dépenses d'entretien de l'autonomie dans les établissements relevant des I, II et IV bis de l'article L. 313-12 du code de l'action sociale et des familles implantés dans les départements participant à l'expérimentation mentionnée à l'article 79 de la loi n° 2023-1250 du 26 décembre 2023 de financement de la sécurité sociale pour 2024, au titre de l'exercice 2025 ;

VU l'arrêté du 09/06/2026 fixant pour 2026 les valeurs du point mentionnées à l'article R.314-162 du code de l'action sociale et des familles publié au Journal Officiel du 16/06/2026 ;

VU le décret du 19 avril 2023 portant nomination de Madame COURREGES Cécile en qualité de Directrice Générale de l'agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes ;

VU la délégation de signature de la Directrice Générale de l'ARS vers le Directeur de l'autonomie en date du 29/05/2026 ;

VU le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens conclu le 16/12/2019 prenant effet au 01/01/2020 ;

DECIDE

Article 1er A compter du 01/01/2026, au titre de 2026, la dotation globalisée commune des établissements et services médico-sociaux financés par l'Assurance Maladie, gérés par l'entité dénommée HOPITAL LES PORTES DU SUD (690054697), a été fixée à

2 186 136,39 €, dont 0,00 € de crédits non reconductibles versés en une seule fois et 0,00 € de crédits non reconductibles versés par 12ème.

Elle se répartit de la manière suivante, les prix de journée à compter de 01/01/2026 étant également mentionnés.

- **Personnes âgées : 2 186 136,39 €**

	Dotations hébergement permanent EHPAD (en €)					
Hébergement permanent	Partie soins du forfait global unique	Partie entretien de l'autonomie du forfait global unique	CNRACL au titre Dépendance	Participation des résidents à déduire de la dotation globalisée commune	Montant à la charge de la 5ème branche	Tarif journalier
690023015 EHPAD LA SOLIDAGE	1 721 187,86	640 157,41	0,00	175 208,88	2 186 136,39	76,86

	Dotations hors hébergement permanent EHPAD (en €)					
FINESS	UHR	PASA	Hébergement temporaire	Accueil de jour	Plateforme de répit	SSIAD
690023015 EHPAD LA SOLIDAGE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

	Prix de journée (en €)		
FINESS	Hébergement temporaire	Accueil de jour	SSIAD PA
690023015 EHPAD LA SOLIDAGE	0,00	0,00	0,00

Pour 2026, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes âgées, s'établit à 182 178,03 €.

Article 2 A compter du 01/01/2027, en application de l'article L.314-7 du CASF, la dotation globalisée commune s'élève, à titre transitoire, à 2 186 136,39 €. Elle se répartit de la manière suivante, les prix de journée de reconduction étant également mentionnés :

-- **personnes âgées : 2 186 136,39 €**

	Dotations hébergement permanent EHPAD (en €)					
Hébergement permanent	Partie soins du forfait global unique N+1	Partie entretien de l'autonomie du forfait global unique N+1	CNRACL au titre Dépendance - N+1	Participation des résidents N+1 à déduire de la dotation globalisée commune	Montant à la charge de la 5ème branche N+1	Tarif journalier N+1
690023015 EHPAD LA SOLIDAGE	1 721 187,86	640 157,41	0,00	175 208,88	2 186 136,39	76,86

	Dotations hors hébergement permanent EHPAD (en €)					
FINESS	UHR	PASA	Hébergement temporaire	Accueil de jour	Plateforme de répit	SSIAD
690023015 EHPAD LA SOLIDAGE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

	Prix de journée (en €)		
FINESS	Hébergement temporaire	Accueil de jour	SSIAD PA
690023015 EHPAD LA SOLIDAGE	0,00	0,00	0,00

Pour 2027, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes âgées, s'établit à 182 178,03 €.

Article 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le tribunal administratif territorialement compétent tel que prévu par l'article R. 312-10-1 du Code de justice administrative dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site www.telerecours.fr.

Article 4 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs.

Article 5 La Directrice Générale de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire (HOPITAL LES PORTES DU SUD 690054697) et aux structures concernées.

Fait à Lyon, le 25/06/2026

le Directeur de l'autonomie

Raphaël GLABI

DECISION TARIFAIRE N°20263767 PORTANT FIXATION POUR 2026 DU MONTANT ET DE LA REPARTITION DE LA DOTATION GLOBALISEE COMMUNE PREVUE AU CONTRAT PLURIANNUEL D'OBJECTIFS ET DE MOYENS DE ASSOCIATION LA COMPASSION - 600000426

POUR LES ETABLISSEMENTS ET SERVICES SUIVANTS
Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes - EHPAD MAISON DE JEANNE - 690785712

La Directrice Générale de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

VU le Code de la Sécurité Sociale ;

VU la loi n° 2025-1403 du 30 décembre 2025 de financement de la Sécurité Sociale pour 2026 publiée au Journal Officiel du 31/12/2025 ;

VU l'arrêté ministériel du 15/06/2026 publié au Journal Officiel du 16/06/2026 pris en application de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2026 l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie ;

VU la décision du 15/06/2026 publiée au Journal Officiel du 16/06/2026 relative aux dotations régionales limitatives 2026 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2026 ;

VU l'arrêté du 6 juin 2025 fixant le montant de la participation journalière forfaitaire des résidents aux dépenses d'entretien de l'autonomie dans les établissements relevant des I, II et IV bis de l'article L. 313-12 du code de l'action sociale et des familles implantés dans les départements participant à l'expérimentation mentionnée à l'article 79 de la loi n° 2023-1250 du 26 décembre 2023 de financement de la sécurité sociale pour 2024, au titre de l'exercice 2025 ;

VU l'arrêté du 09/06/2026 fixant pour 2026 les valeurs du point mentionnées à l'article R.314-162 du code de l'action sociale et des familles publié au Journal Officiel du 16/06/2026 ;

VU le décret du 19 avril 2023 portant nomination de Madame COURREGES Cécile en qualité de Directrice Générale de l'agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes ;

VU la délégation de signature de la Directrice Générale de l'ARS vers le Directeur de l'autonomie en date du 29/05/2026 ;

VU le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens conclu le 20/02/2025 prenant effet au 01/01/2025 ;

DECIDE

Article 1er A compter du 01/01/2026, au titre de 2026, la dotation globalisée commune des établissements et services médico-sociaux financés par l'Assurance Maladie, gérés par l'entité dénommée ASSOCIATION LA COMPASSION (600000426), a été fixée à

2 288 277,61 €, dont 0,00 € de crédits non reconductibles versés en une seule fois et 0,00 € de crédits non reconductibles versés par 12ème.

Elle se répartit de la manière suivante, les prix de journée à compter de 01/01/2026 étant également mentionnés.

- **Personnes âgées : 2 288 277,61 €**

	Dotations hébergement permanent EHPAD (en €)					
Hébergement permanent	Partie soins du forfait global unique	Partie entretien de l'autonomie du forfait global unique	CNRACL au titre Dépendance	Participation des résidents à déduire de la dotation globalisée commune	Montant à la charge de la 5ème branche	Tarif journalier
690785712 EHPAD MAISON DE JEANNE	1 877 949,58	587 618,99	0,00	177 290,96	2 288 277,61	79,51

	Dotations hors hébergement permanent EHPAD (en €)					
FINESS	UHR	PASA	Hébergement temporaire	Accueil de jour	Plateforme de répit	SSIAD
690785712 EHPAD MAISON DE JEANNE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

	Prix de journée (en €)		
FINESS	Hébergement temporaire	Accueil de jour	SSIAD PA
690785712 EHPAD MAISON DE JEANNE	0,00	0,00	0,00

Pour 2026, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes âgées, s'établit à 190 689,80 €.

Article 2 A compter du 01/01/2027, en application de l'article L.314-7 du CASF, la dotation globalisée commune s'élève, à titre transitoire, à 2 288 277,61 €. Elle se répartit de la manière suivante, les prix de journée de reconduction étant également mentionnés :

-- **personnes âgées : 2 288 277,61 €**

	Dotations hébergement permanent EHPAD (en €)					
Hébergement permanent	Partie soins du forfait global unique N+1	Partie entretien de l'autonomie du forfait global unique N+1	CNRACL au titre Dépendance - N+1	Participation des résidents N+1 à déduire de la dotation globalisée commune	Montant à la charge de la 5ème branche N+1	Tarif journalier N+1
690785712 EHPAD MAISON DE JEANNE	1 877 949,58	587 618,99	0,00	177 290,96	2 288 277,61	79,51

	Dotations hors hébergement permanent EHPAD (en €)					
FINESS	UHR	PASA	Hébergement temporaire	Accueil de jour	Plateforme de répit	SSIAD
690785712 EHPAD MAISON DE JEANNE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

	Prix de journée (en €)		
FINESS	Hébergement temporaire	Accueil de jour	SSIAD PA
690785712 EHPAD MAISON DE JEANNE	0,00	0,00	0,00

Pour 2027, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes âgées, s'établit à 190 689,80 €.

Article 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le tribunal administratif territorialement compétent tel que prévu par l'article R. 312-10-1 du Code de justice administrative dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site www.telerecours.fr.

Article 4 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs.

Article 5 La Directrice Générale de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire (ASSOCIATION LA COMPASSION 600000426) et aux structures concernées.

Fait à Lyon, le 25/06/2026

le Directeur de l'autonomie

Raphaël GLABI

DECISION TARIFAIRE N°20263766 PORTANT FIXATION POUR 2026 DU MONTANT ET DE LA REPARTITION DE LA DOTATION GLOBALISEE COMMUNE PREVUE AU CONTRAT PLURIANNUEL D'OBJECTIFS ET DE MOYENS DE ASS.PETITES SOEURS DES PAUVRES LYON 4 - 690038096

POUR LES ETABLISSEMENTS ET SERVICES SUIVANTS
Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes - EHPAD MA MAISON LYON 4 - 690785738

La Directrice Générale de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

VU le Code de la Sécurité Sociale ;

VU la loi n° 2025-1403 du 30 décembre 2025 de financement de la Sécurité Sociale pour 2026 publiée au Journal Officiel du 31/12/2025 ;

VU l'arrêté ministériel du 15/06/2026 publié au Journal Officiel du 16/06/2026 pris en application de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2026 l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie ;

VU la décision du 15/06/2026 publiée au Journal Officiel du 16/06/2026 relative aux dotations régionales limitatives 2026 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2026 ;

VU l'arrêté du 6 juin 2025 fixant le montant de la participation journalière forfaitaire des résidents aux dépenses d'entretien de l'autonomie dans les établissements relevant des I, II et IV bis de l'article L. 313-12 du code de l'action sociale et des familles implantés dans les départements participant à l'expérimentation mentionnée à l'article 79 de la loi n° 2023-1250 du 26 décembre 2023 de financement de la sécurité sociale pour 2024, au titre de l'exercice 2025 ;

VU l'arrêté du 09/06/2026 fixant pour 2026 les valeurs du point mentionnées à l'article R.314-162 du code de l'action sociale et des familles publié au Journal Officiel du 16/06/2026 ;

VU le décret du 19 avril 2023 portant nomination de Madame COURREGES Cécile en qualité de Directrice Générale de l'agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes ;

VU la délégation de signature de la Directrice Générale de l'ARS vers le Directeur de l'autonomie en date du 29/05/2026 ;

VU le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens conclu le 17/03/2022 prenant effet au 01/01/2023 ;

DECIDE

Article 1er A compter du 01/01/2026, au titre de 2026, la dotation globalisée commune des établissements et services médico-sociaux financés par l'Assurance Maladie, gérés par l'entité dénommée ASS.PETITES SOEURS DES PAUVRES LYON 4 (690038096), a été

fixée à 1 445 483,35 €, dont 0,00 € de crédits non reconductibles versés en une seule fois et 0,00 € de crédits non reconductibles versés par 12ème.

Elle se répartit de la manière suivante, les prix de journée à compter de 01/01/2026 étant également mentionnés.

- **Personnes âgées : 1 445 483,35 €**

	Dotations hébergement permanent EHPAD (en €)					
Hébergement permanent	Partie soins du forfait global unique	Partie entretien de l'autonomie du forfait global unique	CNRACL au titre Dépendance	Participation des résidents à déduire de la dotation globalisée commune	Montant à la charge de la 5ème branche	Tarif journalier
690785738 EHPAD MA MAISON LYON 4	1 220 240,46	386 146,85	0,00	160 903,96	1 445 483,35	54,44

	Dotations hors hébergement permanent EHPAD (en €)					
FINESS	UHR	PASA	Hébergement temporaire	Accueil de jour	Plateforme de répit	SSIAD
690785738 EHPAD MA MAISON LYON 4	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

	Prix de journée (en €)		
FINESS	Hébergement temporaire	Accueil de jour	SSIAD PA
690785738 EHPAD MA MAISON LYON 4	0,00	0,00	0,00

Pour 2026, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes âgées, s'établit à 120 456,95 €.

Article 2 A compter du 01/01/2027, en application de l'article L.314-7 du CASF, la dotation globalisée commune s'élève, à titre transitoire, à 1 445 483,35 €. Elle se répartit de la manière suivante, les prix de journée de reconduction étant également mentionnés :

-- **personnes âgées : 1 445 483,35 €**

	Dotations hébergement permanent EHPAD (en €)					
Hébergement permanent	Partie soins du forfait global unique N+1	Partie entretien de l'autonomie du forfait global unique N+1	CNRACL au titre Dépendance - N+1	Participation des résidents N+1 à déduire de la dotation globalisée commune	Montant à la charge de la 5ème branche N+1	Tarif journalier N+1
690785738 EHPAD MA MAISON LYON 4	1 220 240,46	386 146,85	0,00	160 903,96	1 445 483,35	54,44

	Dotations hors hébergement permanent EHPAD (en €)					
FINESS	UHR	PASA	Hébergement temporaire	Accueil de jour	Plateforme de répit	SSIAD
690785738 EHPAD MA MAISON LYON 4	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

	Prix de journée (en €)		
FINESS	Hébergement temporaire	Accueil de jour	SSIAD PA
690785738 EHPAD MA MAISON LYON 4	0,00	0,00	0,00

Pour 2027, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes âgées, s'établit à 120 456,95 €.

Article 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le tribunal administratif territorialement compétent tel que prévu par l'article R. 312-10-1 du Code de justice administrative dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site www.telerecours.fr.

Article 4 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs.

Article 5 La Directrice Générale de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire (ASS.PETITES SOEURS DES PAUVRES LYON 4 690038096) et aux structures concernées.

Fait à Lyon, le 25/06/2026

le Directeur de l'autonomie

Raphaël GLABI

DECISION TARIFAIRE N°20263823 PORTANT FIXATION POUR 2026 DU MONTANT ET DE LA REPARTITION DE LA DOTATION GLOBALISEE COMMUNE PREVUE AU CONTRAT PLURIANNUEL D'OBJECTIFS ET DE MOYENS DE ASSOCIATION LES BRUYERES - 770001154

POUR LES ETABLISSEMENTS ET SERVICES SUIVANTS
Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes - EHPAD RESIDENCE SAINT EXUPERY - 690007018

La Directrice Générale de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

VU le Code de la Sécurité Sociale ;

VU la loi n° 2025-1403 du 30 décembre 2025 de financement de la Sécurité Sociale pour 2026 publiée au Journal Officiel du 31/12/2025 ;

VU l'arrêté ministériel du 15/06/2026 publié au Journal Officiel du 16/06/2026 pris en application de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2026 l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie ;

VU la décision du 15/06/2026 publiée au Journal Officiel du 16/06/2026 relative aux dotations régionales limitatives 2026 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2026 ;

VU l'arrêté du 6 juin 2025 fixant le montant de la participation journalière forfaitaire des résidents aux dépenses d'entretien de l'autonomie dans les établissements relevant des I, II et IV bis de l'article L. 313-12 du code de l'action sociale et des familles implantés dans les départements participant à l'expérimentation mentionnée à l'article 79 de la loi n° 2023-1250 du 26 décembre 2023 de financement de la sécurité sociale pour 2024, au titre de l'exercice 2025 ;

VU l'arrêté du 09/06/2026 fixant pour 2026 les valeurs du point mentionnées à l'article R.314-162 du code de l'action sociale et des familles publié au Journal Officiel du 16/06/2026 ;

VU le décret du 19 avril 2023 portant nomination de Madame COURREGES Cécile en qualité de Directrice Générale de l'agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes ;

VU la délégation de signature de la Directrice Générale de l'ARS vers le Directeur de l'autonomie en date du 29/05/2026 ;

VU le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens conclu le 02/01/2020 prenant effet au 01/01/2020 ;

DECIDE

Article 1er A compter du 01/01/2026, au titre de 2026, la dotation globalisée commune des établissements et services médico-sociaux financés par l'Assurance Maladie, gérés par l'entité dénommée ASSOCIATION LES BRUYERES (770001154), a été fixée à

2 358 035,34 €, dont 0,00 € de crédits non reconductibles versés en une seule fois et -165 678,09 € de crédits non reconductibles versés par 12ème.

Elle se répartit de la manière suivante, les prix de journée à compter de 01/01/2026 étant également mentionnés.

- **Personnes âgées : 2 358 035,34 €**

	Dotations hébergement permanent EHPAD (en €)					
Hébergement permanent	Partie soins du forfait global unique	Partie entretien de l'autonomie du forfait global unique	CNRACL au titre Dépendance	Participation des résidents à déduire de la dotation globalisée commune	Montant à la charge de la 5ème branche	Tarif journalier
690007018 EHPAD RESIDENCE SAINT EXUPERY	1 872 384,80	598 718,11	0,00	183 703,52	2 287 399,39	76,70

	Dotations hors hébergement permanent EHPAD (en €)					
FINESS	UHR	PASA	Hébergement temporaire	Accueil de jour	Plateforme de répit	SSIAD
690007018 EHPAD RESIDENCE SAINT EXUPERY	0,00	70 635,95	0,00	0,00	0,00	0,00

	Prix de journée (en €)		
FINESS	Hébergement temporaire	Accueil de jour	SSIAD PA
690007018 EHPAD RESIDENCE SAINT EXUPERY	0,00	0,00	0,00

Pour 2026, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes âgées, s'établit à 196 502,94 €.

Article 2 A compter du 01/01/2027, en application de l'article L.314-7 du CASF, la dotation globalisée commune s'élève, à titre transitoire, à 2 523 713,43 €. Elle se répartit de la manière suivante, les prix de journée de reconduction étant également mentionnés :

-- **personnes âgées : 2 523 713,43 €**

	Dotations hébergement permanent EHPAD (en €)					
Hébergement permanent	Partie soins du forfait global unique N+1	Partie entretien de l'autonomie du forfait global unique N+1	CNRACL au titre Dépendance - N+1	Participation des résidents N+1 à déduire de la dotation globalisée commune	Montant à la charge de la 5ème branche N+1	Tarif journalier N+1
690007018 EHPAD RESIDENCE SAINT EXUPERY	2 038 062,89	598 718,11	0,00	183 703,52	2 453 077,48	82,26

	Dotations hors hébergement permanent EHPAD (en €)					
FINESS	UHR	PASA	Hébergement temporaire	Accueil de jour	Plateforme de répit	SSIAD
690007018 EHPAD RESIDENCE SAINT EXUPERY	0,00	70 635,95	0,00	0,00	0,00	0,00

	Prix de journée (en €)		
FINESS	Hébergement temporaire	Accueil de jour	SSIAD PA
690007018 EHPAD RESIDENCE SAINT EXUPERY	0,00	0,00	0,00

Pour 2027, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes âgées, s'établit à 210 309,45 €.

Article 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le tribunal administratif territorialement compétent tel que prévu par l'article R. 312-10-1 du Code de justice administrative dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site www.telerecours.fr.

Article 4 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs.

Article 5 La Directrice Générale de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire (ASSOCIATION LES BRUYERES 770001154) et aux structures concernées.

Fait à Lyon, le 25/06/2026

le Directeur de l'autonomie

Raphaël GLABI

DECISION TARIFAIRE N°20263779 PORTANT FIXATION POUR 2026 DU MONTANT ET DE LA REPARTITION DE LA DOTATION GLOBALISEE COMMUNE PREVUE AU CONTRAT PLURIANNUEL D'OBJECTIFS ET DE MOYENS DE MAISON DE RETRAITE DE MEYZIEU - 690000849

POUR LES ETABLISSEMENTS ET SERVICES SUIVANTS
Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes - EHPAD JEAN COURJON - 690783006

La Directrice Générale de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

VU le Code de la Sécurité Sociale ;

VU la loi n° 2025-1403 du 30 décembre 2025 de financement de la Sécurité Sociale pour 2026 publiée au Journal Officiel du 31/12/2025 ;

VU l'arrêté ministériel du 15/06/2026 publié au Journal Officiel du 16/06/2026 pris en application de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2026 l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie ;

VU la décision du 15/06/2026 publiée au Journal Officiel du 16/06/2026 relative aux dotations régionales limitatives 2026 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2026 ;

VU l'arrêté du 6 juin 2025 fixant le montant de la participation journalière forfaitaire des résidents aux dépenses d'entretien de l'autonomie dans les établissements relevant des I, II et IV bis de l'article L. 313-12 du code de l'action sociale et des familles implantés dans les départements participant à l'expérimentation mentionnée à l'article 79 de la loi n° 2023-1250 du 26 décembre 2023 de financement de la sécurité sociale pour 2024, au titre de l'exercice 2025 ;

VU l'arrêté du 09/06/2026 fixant pour 2026 les valeurs du point mentionnées à l'article R.314-162 du code de l'action sociale et des familles publié au Journal Officiel du 16/06/2026 ;

VU le décret du 19 avril 2023 portant nomination de Madame COURREGES Cécile en qualité de Directrice Générale de l'agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes ;

VU la délégation de signature de la Directrice Générale de l'ARS vers le Directeur de l'autonomie en date du 29/05/2026 ;

VU le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens conclu le 11/02/2025 prenant effet au 01/01/2025 ;

DECIDE

Article 1er A compter du 01/01/2026, au titre de 2026, la dotation globalisée commune des établissements et services médico-sociaux financés par l'Assurance Maladie, gérés par l'entité dénommée MAISON DE RETRAITE DE MEYZIEU (690000849), a été fixée à

2 736 807,27 €, dont 0,00 € de crédits non reconductibles versés en une seule fois et 0,00 € de crédits non reconductibles versés par 12ème.

Elle se répartit de la manière suivante, les prix de journée à compter de 01/01/2026 étant également mentionnés.

- **Personnes âgées : 2 736 807,27 €**

	Dotations hébergement permanent EHPAD (en €)					
Hébergement permanent	Partie soins du forfait global unique	Partie entretien de l'autonomie du forfait global unique	CNRACL au titre Dépendance	Participation des résidents à déduire de la dotation globalisée commune	Montant à la charge de la 5ème branche	Tarif journalier
690783006 EHPAD JEAN COURJON	2 248 429,98	631 874,00	32 777,85	176 274,56	2 736 807,27	95,64

	Dotations hors hébergement permanent EHPAD (en €)					
FINESS	UHR	PASA	Hébergement temporaire	Accueil de jour	Plateforme de répit	SSIAD
690783006 EHPAD JEAN COURJON	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

	Prix de journée (en €)		
FINESS	Hébergement temporaire	Accueil de jour	SSIAD PA
690783006 EHPAD JEAN COURJON	0,00	0,00	0,00

Pour 2026, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes âgées, s'établit à 228 067,27 €.

Article 2 A compter du 01/01/2027, en application de l'article L.314-7 du CASF, la dotation globalisée commune s'élève, à titre transitoire, à 2 736 807,27 €. Elle se répartit de la manière suivante, les prix de journée de reconduction étant également mentionnés :

-- **personnes âgées : 2 736 807,27 €**

	Dotations hébergement permanent EHPAD (en €)					
Hébergement permanent	Partie soins du forfait global unique N+1	Partie entretien de l'autonomie du forfait global unique N+1	CNRACL au titre Dépendance - N+1	Participation des résidents N+1 à déduire de la dotation globalisée commune	Montant à la charge de la 5ème branche N+1	Tarif journalier N+1
690783006 EHPAD JEAN COURJON	2 248 429,98	631 874,00	32 777,85	176 274,56	2 736 807,27	95,64

	Dotations hors hébergement permanent EHPAD (en €)					
FINESS	UHR	PASA	Hébergement temporaire	Accueil de jour	Plateforme de répit	SSIAD
690783006 EHPAD JEAN COURJON	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

	Prix de journée (en €)		
FINESS	Hébergement temporaire	Accueil de jour	SSIAD PA
690783006 EHPAD JEAN COURJON	0,00	0,00	0,00

Pour 2027, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes âgées, s'établit à 228 067,27 €.

Article 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le tribunal administratif territorialement compétent tel que prévu par l'article R. 312-10-1 du Code de justice administrative dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site www.telerecours.fr.

Article 4 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs.

Article 5 La Directrice Générale de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire (MAISON DE RETRAITE DE MEYZIEU 690000849) et aux structures concernées.

Fait à Lyon, le 25/06/2026

le Directeur de l'autonomie

Raphaël GLABI

DECISION TARIFAIRE N°20263774 PORTANT FIXATION POUR 2026 DU MONTANT ET DE LA REPARTITION DE LA DOTATION GLOBALISEE COMMUNE PREVUE AU CONTRAT PLURIANNUEL D'OBJECTIFS ET DE MOYENS DE APEB - 690001011

POUR LES ETABLISSEMENTS ET SERVICES SUIVANTS
Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes - EHPAD LA CLAIRIERE - 690785530

La Directrice Générale de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

VU le Code de la Sécurité Sociale ;

VU la loi n° 2025-1403 du 30 décembre 2025 de financement de la Sécurité Sociale pour 2026 publiée au Journal Officiel du 31/12/2025 ;

VU l'arrêté ministériel du 15/06/2026 publié au Journal Officiel du 16/06/2026 pris en application de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2026 l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie ;

VU la décision du 15/06/2026 publiée au Journal Officiel du 16/06/2026 relative aux dotations régionales limitatives 2026 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2026 ;

VU l'arrêté du 09/06/2026 fixant pour 2026 les valeurs du point mentionnées à l'article R.314-162 du code de l'action sociale et des familles publié au Journal Officiel du 16/06/2026 ;

VU le décret du 19 avril 2023 portant nomination de Madame COURREGES Cécile en qualité de Directrice Générale de l'agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes ;

VU la délégation de signature de la Directrice Générale de l'ARS vers le Directeur de l'autonomie en date du 29/05/2026 ;

VU le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens conclu le 19/02/2024 prenant effet au 01/01/2024 ;

DECIDE

Article 1er A compter du 01/01/2026, au titre de 2026, la dotation globalisée commune des établissements et services médico-sociaux financés par l'Assurance Maladie, gérés par l'entité dénommée APEB (690001011), a été fixée à 1 486 933,48 €, dont 0,00 € de crédits non reconductibles versés en une seule fois et -142 886,38 € de crédits non reconductibles versés par 12ème.

Elle se répartit de la manière suivante, les prix de journée à compter de 01/01/2026 étant également mentionnés.

- **personnes âgées : 1 486 933,48 €**

	Dotations (en €)						
FINESS	Hébergement permanent	UHR	PASA	Hébergement temporaire	Accueil de jour	Plateforme de répit	SSIAD
690785530 EHPAD LA CLAIRIERE	1 424 887,23	0,00	62 046,25	0,00	0,00	0,00	0,00

	Prix de journée (en €)			
FINESS	Hébergement permanent	Hébergement temporaire	Accueil de jour	SSIAD PA
690785530 EHPAD LA CLAIRIERE	61,92	0,00	0,00	0,00

Pour 2026, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes âgées, s'établit à 123 911,12 €.

Article 2 A compter du 01/01/2027, en application de l'article L.314-7 du CASF, la dotation globalisée commune s'élève, à titre transitoire, à 1 629 819,86 €. Elle se répartit de la manière suivante, les prix de journée de reconduction étant également mentionnés :

-- **personnes âgées : 1 629 819,86 €**

	Dotations (en €)						
FINESS	Hébergement permanent	UHR	PASA	Hébergement temporaire	Accueil de jour	Plateforme de répit	SSIAD
690785530 EHPAD LA CLAIRIERE	1 567 773,61	0,00	62 046,25	0,00	0,00	0,00	0,00

	Prix de journée (en €)			
FINESS	Hébergement permanent	Hébergement temporaire	Accueil de jour	SSIAD PA
690785530 EHPAD LA CLAIRIERE	68,13	0,00	0,00	0,00

Pour 2027, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes âgées, s'établit à 135 818,32 €.

Article 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le tribunal administratif territorialement compétent tel que prévu par l'article R. 312-10-1 du Code de justice administrative dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site www.telerecours.fr.

Article 4 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs.

Article 5 La Directrice Générale de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire (APEB 690001011) et aux structures concernées.

Fait à Lyon, le 25/06/2026

le Directeur de l'autonomie

Raphaël GLABI

DECISION TARIFAIRE N°20263730 PORTANT FIXATION POUR 2026 DU MONTANT ET DE LA REPARTITION DE LA DOTATION GLOBALISEE COMMUNE PREVUE AU CONTRAT PLURIANNUEL D'OBJECTIFS ET DE MOYENS DE APEB - 690001011

POUR LES ETABLISSEMENTS ET SERVICES SUIVANTS
Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes - EHPAD FLEURS D'AUTOMNE - 690802996

La Directrice Générale de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

VU le Code de la Sécurité Sociale ;

VU la loi n° 2025-1403 du 30 décembre 2025 de financement de la Sécurité Sociale pour 2026 publiée au Journal Officiel du 31/12/2025 ;

VU l'arrêté ministériel du 15/06/2026 publié au Journal Officiel du 16/06/2026 pris en application de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2026 l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie ;

VU la décision du 15/06/2026 publiée au Journal Officiel du 16/06/2026 relative aux dotations régionales limitatives 2026 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2026 ;

VU l'arrêté du 6 juin 2025 fixant le montant de la participation journalière forfaitaire des résidents aux dépenses d'entretien de l'autonomie dans les établissements relevant des I, II et IV bis de l'article L. 313-12 du code de l'action sociale et des familles implantés dans les départements participant à l'expérimentation mentionnée à l'article 79 de la loi n° 2023-1250 du 26 décembre 2023 de financement de la sécurité sociale pour 2024, au titre de l'exercice 2025 ;

VU l'arrêté du 09/06/2026 fixant pour 2026 les valeurs du point mentionnées à l'article R.314-162 du code de l'action sociale et des familles publié au Journal Officiel du 16/06/2026 ;

VU le décret du 19 avril 2023 portant nomination de Madame COURREGES Cécile en qualité de Directrice Générale de l'agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes ;

VU la délégation de signature de la Directrice Générale de l'ARS vers le Directeur de l'autonomie en date du 29/05/2026 ;

VU le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens conclu le 24/03/2024 prenant effet au 01/01/2024 ;

DECIDE

Article 1er A compter du 01/01/2026, au titre de 2026, la dotation globalisée commune des établissements et services médico-sociaux financés par l'Assurance Maladie, gérés par l'entité dénommée APEB (690001011), a été fixée à 2 052 390,66 €, dont 0,00 € de crédits

non reconductibles versés en une seule fois et 0,00 € de crédits non reconductibles versés par 12ème.

Elle se répartit de la manière suivante, les prix de journée à compter de 01/01/2026 étant également mentionnés.

- **Personnes âgées : 2 052 390,66 €**

	Dotations hébergement permanent EHPAD (en €)					
Hébergement permanent	Partie soins du forfait global unique	Partie entretien de l'autonomie du forfait global unique	CNRACL au titre Dépendance	Participation des résidents à déduire de la dotation globalisée commune	Montant à la charge de la 5ème branche	Tarif journalier
690802996 EHPAD FLEURS D'AUTOMNE	1 546 946,67	448 057,16	0,00	141 020,88	1 853 982,95	80,98

	Dotations hors hébergement permanent EHPAD (en €)					
FINESS	UHR	PASA	Hébergement temporaire	Accueil de jour	Plateforme de répit	SSIAD
690802996 EHPAD FLEURS D'AUTOMNE	0,00	0,00	52 908,72	145 498,99	0,00	0,00

	Prix de journée (en €)		
FINESS	Hébergement temporaire	Accueil de jour	SSIAD PA
690802996 EHPAD FLEURS D'AUTOMNE	38,09	87,33	0,00

Pour 2026, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes âgées, s'établit à 171 032,56 €.

Article 2 A compter du 01/01/2027, en application de l'article L.314-7 du CASF, la dotation globalisée commune s'élève, à titre transitoire, à 2 052 390,66 €. Elle se répartit de la manière suivante, les prix de journée de reconduction étant également mentionnés :

-- **personnes âgées : 2 052 390,66 €**

	Dotations hébergement permanent EHPAD (en €)					
Hébergement permanent	Partie soins du forfait global unique N+1	Partie entretien de l'autonomie du forfait global unique N+1	CNRACL au titre Dépendance - N+1	Participation des résidents N+1 à déduire de la dotation globalisée commune	Montant à la charge de la 5ème branche N+1	Tarif journalier N+1
690802996 EHPAD FLEURS D'AUTOMNE	1 546 946,67	448 057,16	0,00	141 020,88	1 853 982,95	80,98

	Dotations hors hébergement permanent EHPAD (en €)					
FINESS	UHR	PASA	Hébergement temporaire	Accueil de jour	Plateforme de répit	SSIAD
690802996 EHPAD FLEURS D'AUTOMNE	0,00	0,00	52 908,72	145 498,99	0,00	0,00

	Prix de journée (en €)		
FINESS	Hébergement temporaire	Accueil de jour	SSIAD PA
690802996 EHPAD FLEURS D'AUTOMNE	38,09	87,33	0,00

Pour 2027, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes âgées, s'établit à 171 032,56 €.

Article 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le tribunal administratif territorialement compétent tel que prévu par l'article R. 312-10-1 du Code de justice administrative dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site www.telerecours.fr.

Article 4 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs.

Article 5 La Directrice Générale de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire (APEB 690001011) et aux structures concernées.

Fait à Lyon, le 25/06/2026

le Directeur de l'autonomie

Raphaël GLABI

DECISION TARIFAIRE N°20263824 PORTANT FIXATION POUR 2026 DU MONTANT ET DE LA REPARTITION DE LA DOTATION GLOBALISEE COMMUNE PREVUE AU CONTRAT PLURIANNUEL D'OBJECTIFS ET DE MOYENS DE FONDATION PARTAGE ET VIE - 920028560

POUR LES ETABLISSEMENTS ET SERVICES SUIVANTS
Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes - RESIDENCE SAINTE ELISABETH - 690003983

Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes - RESIDENCE SAINT-VINCENT - 690782867

La Directrice Générale de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

VU le Code de la Sécurité Sociale ;

VU la loi n° 2025-1403 du 30 décembre 2025 de financement de la Sécurité Sociale pour 2026 publiée au Journal Officiel du 31/12/2025 ;

VU l'arrêté ministériel du 15/06/2026 publié au Journal Officiel du 16/06/2026 pris en application de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2026 l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie ;

VU la décision du 15/06/2026 publiée au Journal Officiel du 16/06/2026 relative aux dotations régionales limitatives 2026 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2026 ;

VU l'arrêté du 6 juin 2025 fixant le montant de la participation journalière forfaitaire des résidents aux dépenses d'entretien de l'autonomie dans les établissements relevant des I, II et IV bis de l'article L. 313-12 du code de l'action sociale et des familles implantés dans les départements participant à l'expérimentation mentionnée à l'article 79 de la loi n° 2023-1250 du 26 décembre 2023 de financement de la sécurité sociale pour 2024, au titre de l'exercice 2025 ;

VU l'arrêté du 09/06/2026 fixant pour 2026 les valeurs du point mentionnées à l'article R.314-162 du code de l'action sociale et des familles publié au Journal Officiel du 16/06/2026 ;

VU le décret du 19 avril 2023 portant nomination de Madame COURREGES Cécile en qualité de Directrice Générale de l'agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes ;

VU la délégation de signature de la Directrice Générale de l'ARS vers le Directeur de l'autonomie en date du 29/05/2026 ;

VU le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens conclu le 02/05/2023 prenant effet au 01/01/2023 ;

DECIDE

Article 1er A compter du 01/01/2026, au titre de 2026, la dotation globalisée commune des établissements et services médico-sociaux financés par l'Assurance Maladie, gérés par l'entité dénommée FONDATION PARTAGE ET VIE (920028560), a été fixée à 5 530 509,31 €, dont 0,00 € de crédits non reconductibles versés en une seule fois et 0,00 € de crédits non reconductibles versés par 12ème.

Elle se répartit de la manière suivante, les prix de journée à compter de 01/01/2026 étant également mentionnés.

- **Personnes âgées : 5 530 509,31 €**

	Dotations hébergement permanent EHPAD (en €)					
Hébergement permanent	Partie soins du forfait global unique	Partie entretien de l'autonomie du forfait global unique	CNRACL au titre Dépendance	Participation des résidents à déduire de la dotation globalisée commune	Montant à la charge de la 5ème branche	Tarif journalier
690003983 RESIDENCE SAINTE ELISABETH	1 675 600,56	501 021,14	0,00	160 940,28	2 015 681,42	76,48
690782867 RESIDENCE SAINT-VINCENT	2 778 685,60	872 942,77	0,00	243 209,12	3 408 419,25	86,33

	Dotations hors hébergement permanent EHPAD (en €)					
FINESS	UHR	PASA	Hébergement temporaire	Accueil de jour	Plateforme de répit	SSIAD
690003983 RESIDENCE SAINTE ELISABETH	0,00	0,00	39 681,54	0,00	0,00	0,00
690782867 RESIDENCE SAINT-VINCENT	0,00	66 727,10	0,00	0,00	0,00	0,00

	Prix de journée (en €)		
FINESS	Hébergement temporaire	Accueil de jour	SSIAD PA
690003983 RESIDENCE SAINTE ELISABETH	45,30	0,00	0,00
690782867 RESIDENCE SAINT-VINCENT	0,00	0,00	0,00

Pour 2026, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes âgées, s'établit à 460 875,78 €.

Article 2 A compter du 01/01/2027, en application de l'article L.314-7 du CASF, la dotation globalisée commune s'élève, à titre transitoire, à 5 530 509,31 €. Elle se répartit de la manière suivante, les prix de journée de reconduction étant également mentionnés :

-- **personnes âgées : 5 530 509,31 €**

	Dotations hébergement permanent EHPAD (en €)					
Hébergement permanent	Partie soins du forfait global unique N+1	Partie entretien de l'autonomie du forfait global unique N+1	CNRACL au titre Dépendance - N+1	Participation des résidents N+1 à déduire de la dotation globalisée commune	Montant à la charge de la 5ème branche N+1	Tarif journalier N+1
690003983 RESIDENCE SAINTE ELISABETH	1 675 600,56	501 021,14	0,00	160 940,28	2 015 681,42	76,48
690782867 RESIDENCE SAINT-VINCENT	2 778 685,60	872 942,77	0,00	243 209,12	3 408 419,25	86,33

	Dotations hors hébergement permanent EHPAD (en €)					
FINESS	UHR	PASA	Hébergement temporaire	Accueil de jour	Plateforme de répit	SSIAD
690003983 RESIDENCE SAINTE ELISABETH	0,00	0,00	39 681,54	0,00	0,00	0,00
690782867 RESIDENCE SAINT-VINCENT	0,00	66 727,10	0,00	0,00	0,00	0,00

	Prix de journée (en €)		
FINESS	Hébergement temporaire	Accueil de jour	SSIAD PA
690003983 RESIDENCE SAINTE ELISABETH	45,30	0,00	0,00
690782867 RESIDENCE SAINT-VINCENT	0,00	0,00	0,00

Pour 2027, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes âgées, s'établit à 460 875,78 €.

Article 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le tribunal administratif territorialement compétent tel que prévu par l'article R. 312-10-1 du Code de justice administrative dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site www.telerecours.fr.

Article 4 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs.

Article 5 La Directrice Générale de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire (FONDATION PARTAGE ET VIE 920028560) et aux structures concernées.

Fait à Lyon, le 25/06/2026

le Directeur de l'autonomie

Raphaël GLABI

DECISION TARIFAIRE N°20263781 PORTANT FIXATION POUR 2026 DU MONTANT ET DE LA REPARTITION DE LA DOTATION GLOBALISEE COMMUNE PREVUE AU CONTRAT PLURIANNUEL D'OBJECTIFS ET DE MOYENS DE EHPAD PUBLIC DE MORNANT - 690000823

POUR LES ETABLISSEMENTS ET SERVICES SUIVANTS
Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes - EHPAD PUBLIC DE MORNANT - 690782982

La Directrice Générale de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

VU le Code de la Sécurité Sociale ;

VU la loi n° 2025-1403 du 30 décembre 2025 de financement de la Sécurité Sociale pour 2026 publiée au Journal Officiel du 31/12/2025 ;

VU l'arrêté ministériel du 15/06/2026 publié au Journal Officiel du 16/06/2026 pris en application de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2026 l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie ;

VU la décision du 15/06/2026 publiée au Journal Officiel du 16/06/2026 relative aux dotations régionales limitatives 2026 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2026 ;

VU l'arrêté du 09/06/2026 fixant pour 2026 les valeurs du point mentionnées à l'article R.314-162 du code de l'action sociale et des familles publié au Journal Officiel du 16/06/2026 ;

VU le décret du 19 avril 2023 portant nomination de Madame COURREGES Cécile en qualité de Directrice Générale de l'agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes ;

VU la délégation de signature de la Directrice Générale de l'ARS vers le Directeur de l'autonomie en date du 29/05/2026 ;

VU le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens conclu le 02/02/2024 prenant effet au 01/01/2024 ;

DECIDE

Article 1er A compter du 01/01/2026, au titre de 2026, la dotation globalisée commune des établissements et services médico-sociaux financés par l'Assurance Maladie, gérés par l'entité dénommée EHPAD PUBLIC DE MORNANT (690000823), a été fixée à 2 633 848,02 €, dont 0,00 € de crédits non reconductibles versés en une seule fois et 0,00 € de crédits non reconductibles versés par 12ème.

Elle se répartit de la manière suivante, les prix de journée à compter de 01/01/2026 étant également mentionnés.

- **personnes âgées : 2 633 848,02 €**

	Dotations (en €)						
FINESS	Hébergement permanent	UHR	PASA	Hébergement temporaire	Accueil de jour	Plateforme de répit	SSIAD
690782982 EHPAD PUBLIC DE MORNANT	2 357 426,10	0,00	73 269,80	203 152,12	0,00	0,00	0,00

	Prix de journée (en €)			
FINESS	Hébergement permanent	Hébergement temporaire	Accueil de jour	SSIAD PA
690782982 EHPAD PUBLIC DE MORNANT	72,49	41,22	0,00	0,00

Pour 2026, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes âgées, s'établit à 219 487,34 €.

Article 2 A compter du 01/01/2027, en application de l'article L.314-7 du CASF, la dotation globalisée commune s'élève, à titre transitoire, à 2 633 848,02 €. Elle se répartit de la manière suivante, les prix de journée de reconduction étant également mentionnés :

-- **personnes âgées : 2 633 848,02 €**

	Dotations (en €)						
FINESS	Hébergement permanent	UHR	PASA	Hébergement temporaire	Accueil de jour	Plateforme de répit	SSIAD
690782982 EHPAD PUBLIC DE MORNANT	2 357 426,10	0,00	73 269,80	203 152,12	0,00	0,00	0,00

	Prix de journée (en €)			
FINESS	Hébergement permanent	Hébergement temporaire	Accueil de jour	SSIAD PA
690782982 EHPAD PUBLIC DE MORNANT	72,49	41,22	0,00	0,00

Pour 2027, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes âgées, s'établit à 219 487,34 €.

Article 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le tribunal administratif territorialement compétent tel que prévu par l'article R. 312-10-1 du Code de justice administrative dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site www.telerecours.fr.

Article 4 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs.

Article 5 La Directrice Générale de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire (EHPAD PUBLIC DE MORNANT 690000823) et aux structures concernées.

Fait à Lyon, le 25/06/2026

le Directeur de l'autonomie

Raphaël GLABI

DECISION TARIFAIRE N°20263749 PORTANT FIXATION POUR 2026 DU MONTANT ET DE LA REPARTITION DE LA DOTATION GLOBALISEE COMMUNE PREVUE AU CONTRAT PLURIANNUEL D'OBJECTIFS ET DE MOYENS DE CH DE NEUVILLE ET FONTAINES SUR SAONE - 690780077

POUR LES ETABLISSEMENTS ET SERVICES SUIVANTS
Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes - EHPAD DE HOPITAL DE NEUVILLE - 690800032

Service de Soins Infirmiers A Domicile (S.S.I.A.D) - SSIAD DE NEUVILLE - 690008149

La Directrice Générale de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

VU le Code de la Sécurité Sociale ;

VU la loi n° 2025-1403 du 30 décembre 2025 de financement de la Sécurité Sociale pour 2026 publiée au Journal Officiel du 31/12/2025 ;

VU l'arrêté ministériel du 15/06/2026 publié au Journal Officiel du 16/06/2026 pris en application de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2026 l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie ;

VU la décision du 15/06/2026 publiée au Journal Officiel du 16/06/2026 relative aux dotations régionales limitatives 2026 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2026 ;

VU l'arrêté du 6 juin 2025 fixant le montant de la participation journalière forfaitaire des résidents aux dépenses d'entretien de l'autonomie dans les établissements relevant des I, II et IV bis de l'article L. 313-12 du code de l'action sociale et des familles implantés dans les départements participant à l'expérimentation mentionnée à l'article 79 de la loi n° 2023-1250 du 26 décembre 2023 de financement de la sécurité sociale pour 2024, au titre de l'exercice 2025 ;

VU l'arrêté du 09/06/2026 fixant pour 2026 les valeurs du point mentionnées à l'article R.314-162 du code de l'action sociale et des familles publié au Journal Officiel du 16/06/2026 ;

VU le décret n° 2023-323 relatif à la tarification des soins infirmiers à domicile pour les personnes âgées et personnes handicapées publié au Journal Officiel du 28 avril 2023 ;

VU l'arrêté du 28 mai 2025 fixant pour 2025 les montants forfaitaires mentionnés aux II et III de l'article R. 314-138 du code de l'action sociale et des familles et le taux de revalorisation des produits de la tarification reconductibles afférents aux soins applicables aux services proposant des prestations de soins infirmiers à domicile pour les personnes âgées et les personnes en situation de handicap ;

VU l'arrêté du 28 mai 2025 fixant pour 2025 le taux de revalorisation des produits de la tarification reconductibles afférents aux soins applicables aux services proposant des prestations de soins infirmiers à domicile pour les personnes âgées et les personnes en situation de handicap ;

VU le décret du 19 avril 2023 portant nomination de Madame COURREGES Cécile en qualité de Directrice Générale de l'agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes ;

VU la délégation de signature de la Directrice Générale de l'ARS vers le Directeur de l'autonomie en date du 29/05/2026 ;

VU le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens conclu le 31/03/2022 prenant effet au 01/01/2022 ;

DECIDE

Article 1er A compter du 01/01/2026, au titre de 2026, la dotation globalisée commune des établissements et services médico-sociaux financés par l'Assurance Maladie, gérés par l'entité dénommée CH DE NEUVILLE ET FONTAINES SUR SAONE (690780077), a été fixée à 7 566 011,31 €, dont 0,00 € de crédits non reconductibles versés en une seule fois et 0,00 € de crédits non reconductibles versés par 12ème.

Elle se répartit de la manière suivante, les prix de journée à compter de 01/01/2026 étant également mentionnés.

- **Personnes âgées : 7 566 011,31 €**

	Dotations hébergement permanent EHPAD (en €)					
Hébergement permanent	Partie soins du forfait global unique	Partie entretien de l'autonomie du forfait global unique	CNRACL au titre Dépendance	Participation des résidents à déduire de la dotation globalisée commune	Montant à la charge de la 5ème branche	Tarif journalier
690800032 EHPAD DE HOPITAL DE NEUVILLE	4 921 245,22	1 144 147,88	60 970,65	307 287,03	5 819 076,72	113,35

	Dotations hors hébergement permanent EHPAD (en €)					
FINESS	UHR	PASA	Hébergement temporaire	Accueil de jour	Plateforme de répit	SSIAD
690008149 SSIAD DE NEUVILLE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 537 752,94
690800032 EHPAD DE HOPITAL DE NEUVILLE	0,00	63 682,66	39 681,54	105 817,45	0,00	0,00

	Prix de journée (en €)		
FINESS	Hébergement temporaire	Accueil de jour	SSIAD PA
690008149 SSIAD DE NEUVILLE	0,00	0,00	0,00
690800032 EHPAD DE HOPITAL DE NEUVILLE	61,43	84,79	0,00

Pour 2026, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes âgées, s'établit à 630 500,94 €.

Article 2 A compter du 01/01/2027, en application de l'article L.314-7 du CASF, la dotation globalisée commune s'élève, à titre transitoire, à 7 566 011,31 €. Elle se répartit de la manière suivante, les prix de journée de reconduction étant également mentionnés :

-- **personnes âgées : 7 566 011,31 €**

	Dotations hébergement permanent EHPAD (en €)					
Hébergement permanent	Partie soins du forfait global unique N+1	Partie entretien de l'autonomie du forfait global unique N+1	CNRACL au titre Dépendance - N+1	Participation des résidents N+1 à déduire de la dotation globalisée commune	Montant à la charge de la 5ème branche N+1	Tarif journalier N+1
690800032 EHPAD DE HOPITAL DE NEUVILLE	4 921 245,22	1 144 147,88	60 970,65	307 287,03	5 819 076,72	113,35

	Dotations hors hébergement permanent EHPAD (en €)					
FINESS	UHR	PASA	Hébergement temporaire	Accueil de jour	Plateforme de répit	SSIAD
690008149 SSIAD DE NEUVILLE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 537 752,94
690800032 EHPAD DE HOPITAL DE NEUVILLE	0,00	63 682,66	39 681,54	105 817,45	0,00	0,00

	Prix de journée (en €)		
FINESS	Hébergement temporaire	Accueil de jour	SSIAD PA
690008149 SSIAD DE NEUVILLE	0,00	0,00	0,00
690800032 EHPAD DE HOPITAL DE NEUVILLE	61,43	84,79	0,00

Pour 2027, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes âgées, s'établit à 630 500,94 €.

Article 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le tribunal administratif territorialement compétent tel que prévu par l'article R. 312-10-1 du Code de justice administrative dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site www.telerecours.fr.

Article 4 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs.

Article 5 La Directrice Générale de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire (CH DE NEUVILLE ET FONTAINES SUR SAONE 690780077) et aux structures concernées.

Fait à Lyon, le 25/06/2026

le Directeur de l'autonomie

Raphaël GLABI

DECISION TARIFAIRE N°20263814 PORTANT FIXATION POUR 2026 DU MONTANT ET DE LA REPARTITION DE LA DOTATION GLOBALISEE COMMUNE PREVUE AU CONTRAT PLURIANNUEL D'OBJECTIFS ET DE MOYENS DE ASSOCIATION LE SECOND EVEIL - 690013768

POUR LES ETABLISSEMENTS ET SERVICES SUIVANTS
Centre de Jour pour Personnes Agées - ACCUEIL DE JOUR LE SECOND EVEIL - 690013818

La Directrice Générale de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

VU le Code de la Sécurité Sociale ;

VU la loi n° 2025-1403 du 30 décembre 2025 de financement de la Sécurité Sociale pour 2026 publiée au Journal Officiel du 31/12/2025 ;

VU l'arrêté ministériel du 15/06/2026 publié au Journal Officiel du 16/06/2026 pris en application de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2026 l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie ;

VU la décision du 15/06/2026 publiée au Journal Officiel du 16/06/2026 relative aux dotations régionales limitatives 2026 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2026 ;

VU le décret du 19 avril 2023 portant nomination de Madame COURREGES Cécile en qualité de Directrice Générale de l'agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes ;

VU la délégation de signature de la Directrice Générale de l'ARS vers le Directeur de l'autonomie en date du 29/05/2026 ;

VU le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens conclu le 06/03/2023 prenant effet au 01/01/2023 ;

DECIDE

Article 1er A compter du 01/01/2026, au titre de 2026, la dotation globalisée commune des établissements et services médico-sociaux financés par l'Assurance Maladie, gérés par l'entité dénommée ASSOCIATION LE SECOND EVEIL (690013768), a été fixée à 173 935,66 €, dont 0,00 € de crédits non reconductibles versés en une seule fois et 0,00 € de crédits non reconductibles versés par 12ème.

Elle se répartit de la manière suivante, les prix de journée à compter de 01/01/2026 étant également mentionnés.

- **Personnes âgées : 173 935,66 €**

	Dotations hébergement permanent EHPAD (en €)					
Hébergement permanent	Partie soins du forfait global unique	Partie entretien de l'autonomie du forfait global unique	CNRACL au titre Dépendance	Participation des résidents à déduire de la dotation globalisée commune	Montant à la charge de la 5ème branche	Tarif journalier
690013818 ACCUEIL DE JOUR LE SECOND EVEIL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

	Dotations hors hébergement permanent EHPAD (en €)					
FINESS	UHR	PASA	Hébergement temporaire	Accueil de jour	Plateforme de répit	SSIAD
690013818 ACCUEIL DE JOUR LE SECOND EVEIL	0,00	0,00	0,00	173 935,66	0,00	0,00

	Prix de journée (en €)		
FINESS	Hébergement temporaire	Accueil de jour	SSIAD PA
690013818 ACCUEIL DE JOUR LE SECOND EVEIL	0,00	70,02	0,00

Pour 2026, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes âgées, s'établit à 14 494,64 €.

Article 2 A compter du 01/01/2027, en application de l'article L.314-7 du CASF, la dotation globalisée commune s'élève, à titre transitoire, à 173 935,66 €. Elle se répartit de la manière suivante, les prix de journée de reconduction étant également mentionnés :

-- **personnes âgées : 173 935,66 €**

	Dotations hébergement permanent EHPAD (en €)					
Hébergement permanent	Partie soins du forfait global unique N+1	Partie entretien de l'autonomie du forfait global unique N+1	CNRACL au titre Dépendance - N+1	Participation des résidents N+1 à déduire de la dotation globalisée commune	Montant à la charge de la 5ème branche N+1	Tarif journalier N+1
690013818 ACCUEIL DE JOUR LE SECOND EVEIL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

	Dotations hors hébergement permanent EHPAD (en €)					
FINESS	UHR	PASA	Hébergement temporaire	Accueil de jour	Plateforme de répit	SSIAD
690013818 ACCUEIL DE JOUR LE SECOND EVEIL	0,00	0,00	0,00	173 935,66	0,00	0,00

	Prix de journée (en €)		
FINESS	Hébergement temporaire	Accueil de jour	SSIAD PA
690013818 ACCUEIL DE JOUR LE SECOND EVEIL	0,00	70,02	0,00

Pour 2027, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes âgées, s'établit à 14 494,64 €.

Article 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le tribunal administratif territorialement compétent tel que prévu par l'article R. 312-10-1 du Code de justice administrative dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site www.telerecours.fr.

Article 4 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs.

Article 5 La Directrice Générale de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire (ASSOCIATION LE SECOND EVEIL 690013768) et aux structures concernées.

Fait à Lyon, le 25/06/2026

le Directeur de l'autonomie

Raphaël GLABI

DECISION TARIFAIRE N°20263738 PORTANT FIXATION POUR 2026 DU MONTANT ET DE LA REPARTITION DE LA DOTATION GLOBALISEE COMMUNE PREVUE AU CONTRAT PLURIANNUEL D'OBJECTIFS ET DE MOYENS DE LNA RETRAITE - 440049252

POUR LES ETABLISSEMENTS ET SERVICES SUIVANTS
Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes - EHPAD LES AURELIAS - 690802301

Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes - EHPAD LES JARDINS D'HESTIA - 690801824

La Directrice Générale de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

VU le Code de la Sécurité Sociale ;

VU la loi n° 2025-1403 du 30 décembre 2025 de financement de la Sécurité Sociale pour 2026 publiée au Journal Officiel du 31/12/2025 ;

VU l'arrêté ministériel du 15/06/2026 publié au Journal Officiel du 16/06/2026 pris en application de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2026 l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie ;

VU la décision du 15/06/2026 publiée au Journal Officiel du 16/06/2026 relative aux dotations régionales limitatives 2026 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2026 ;

VU l'arrêté du 09/06/2026 fixant pour 2026 les valeurs du point mentionnées à l'article R.314-162 du code de l'action sociale et des familles publié au Journal Officiel du 16/06/2026 ;

VU le décret du 19 avril 2023 portant nomination de Madame COURREGES Cécile en qualité de Directrice Générale de l'agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes ;

VU la délégation de signature de la Directrice Générale de l'ARS vers le Directeur de l'autonomie en date du 29/05/2026 ;

VU le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens conclu le 07/04/2023 prenant effet au 01/01/2023 ;

DECIDE

Article 1er A compter du 01/01/2026, au titre de 2026, la dotation globalisée commune des établissements et services médico-sociaux financés par l'Assurance Maladie, gérés par

l'entité dénommée LNA RETRAITE (440049252), a été fixée à 4 377 316,33 €, dont 0,00 € de crédits non reconductibles versés en une seule fois et 0,00 € de crédits non reconductibles versés par 12ème.

Elle se répartit de la manière suivante, les prix de journée à compter de 01/01/2026 étant également mentionnés.

- **personnes âgées : 4 377 316,33 €**

	Dotations (en €)						
FINESS	Hébergement permanent	UHR	PASA	Hébergement temporaire	Accueil de jour	Plateforme de répit	SSIAD
690801824 EHPAD LES JARDINS D'HESTIA	2 221 942,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
690802301 EHPAD LES AURELIAS	2 155 374,13	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

	Prix de journée (en €)			
FINESS	Hébergement permanent	Hébergement temporaire	Accueil de jour	SSIAD PA
690801824 EHPAD LES JARDINS D'HESTIA	75,19	0,00	0,00	0,00
690802301 EHPAD LES AURELIAS	82,56	0,00	0,00	0,00

Pour 2026, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes âgées, s'établit à 364 776,36 €.

Article 2 A compter du 01/01/2027, en application de l'article L.314-7 du CASF, la dotation globalisée commune s'élève, à titre transitoire, à 4 377 316,33 €. Elle se répartit de la manière suivante, les prix de journée de reconduction étant également mentionnés :

-- **personnes âgées : 4 377 316,33 €**

	Dotations (en €)						
FINESS	Hébergement permanent	UHR	PASA	Hébergement temporaire	Accueil de jour	Plateforme de répit	SSIAD
690801824 EHPAD LES JARDINS D'HESTIA	2 221 942,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
690802301 EHPAD LES AURELIAS	2 155 374,13	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

	Prix de journée (en €)			
FINESS	Hébergement permanent	Hébergement temporaire	Accueil de jour	SSIAD PA
690801824 EHPAD LES JARDINS D'HESTIA	75,19	0,00	0,00	0,00

	Prix de journée (en €)			
FINESS	Hébergement permanent	Hébergement temporaire	Accueil de jour	SSIAD PA
690802301 EHPAD LES AURELIAS	82,56	0,00	0,00	0,00

Pour 2027, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes âgées, s'établit à 364 776,36 €.

Article 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le tribunal administratif territorialement compétent tel que prévu par l'article R. 312-10-1 du Code de justice administrative dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site www.telerecours.fr.

Article 4 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs.

Article 5 La Directrice Générale de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire (LNA RETRAITE 440049252) et aux structures concernées.

Fait à Lyon, le 25/06/2026

le Directeur de l'autonomie

Raphaël GLABI

DECISION TARIFAIRE N°20263822 PORTANT FIXATION POUR 2026 DU MONTANT ET DE LA REPARTITION DE LA DOTATION GLOBALISEE COMMUNE PREVUE AU CONTRAT PLURIANNUEL D'OBJECTIFS ET DE MOYENS DE CROIX ROUGE FRANCAISE - 750721334

POUR LES ETABLISSEMENTS ET SERVICES SUIVANTS
Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes - EHPAD LE DOMAINE DE LA CHAUX - 690007307

Service autonomie aide et soins (SAAS) - SAD MIXTE CRF VILLEURBANNE - 690021209

Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes - EHPAD LA ROSERAIE - 690790357

La Directrice Générale de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

VU le Code de la Sécurité Sociale ;

VU la loi n° 2025-1403 du 30 décembre 2025 de financement de la Sécurité Sociale pour 2026 publiée au Journal Officiel du 31/12/2025 ;

VU l'arrêté ministériel du 15/06/2026 publié au Journal Officiel du 16/06/2026 pris en application de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2026 l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie ;

VU la décision du 15/06/2026 publiée au Journal Officiel du 16/06/2026 relative aux dotations régionales limitatives 2026 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2026 ;

VU l'arrêté du 6 juin 2025 fixant le montant de la participation journalière forfaitaire des résidents aux dépenses d'entretien de l'autonomie dans les établissements relevant des I, II et IV bis de l'article L. 313-12 du code de l'action sociale et des familles implantés dans les départements participant à l'expérimentation mentionnée à l'article 79 de la loi n° 2023-1250 du 26 décembre 2023 de financement de la sécurité sociale pour 2024, au titre de l'exercice 2025 ;

VU l'arrêté du 09/06/2026 fixant pour 2026 les valeurs du point mentionnées à l'article R.314-162 du code de l'action sociale et des familles publié au Journal Officiel du 16/06/2026 ;

VU le décret n° 2023-323 relatif à la tarification des soins infirmiers à domicile pour les personnes âgées et personnes handicapées publié au Journal Officiel du 28 avril 2023 ;

VU l'arrêté du 28 mai 2025 fixant pour 2025 les montants forfaitaires mentionnés aux II et III de l'article R. 314-138 du code de l'action sociale et des familles et le taux de revalorisation des produits de la tarification reconductibles afférents aux soins applicables aux services proposant des prestations de soins infirmiers à domicile pour les personnes âgées et les personnes en situation de handicap ;

VU l'arrêté du 28 mai 2025 fixant pour 2025 le taux de revalorisation des produits de la tarification reconductibles afférents aux soins applicables aux services proposant des prestations de soins infirmiers à domicile pour les personnes âgées et les personnes en situation de handicap ;

VU le décret du 19 avril 2023 portant nomination de Madame COURREGES Cécile en qualité de Directrice Générale de l'agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes ;

VU la délégation de signature de la Directrice Générale de l'ARS vers le Directeur de l'autonomie en date du 29/05/2026 ;

VU le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens conclu le 31/03/2022 prenant effet au 01/01/2022 ;

DECIDE

Article 1er A compter du 01/01/2026, au titre de 2026, la dotation globalisée commune des établissements et services médico-sociaux financés par l'Assurance Maladie, gérés par l'entité dénommée CROIX ROUGE FRANCAISE (750721334), a été fixée à 6 251 498,04 €, dont 0,00 € de crédits non reconductibles versés en une seule fois et 0,00 € de crédits non reconductibles versés par 12ème.

Elle se répartit de la manière suivante, les prix de journée à compter de 01/01/2026 étant également mentionnés.

- **Personnes âgées : 6 089 911,30 €**

	Dotations hébergement permanent EHPAD (en €)					
Hébergement permanent	Partie soins du forfait global unique	Partie entretien de l'autonomie du forfait global unique	CNRACL au titre Dépendance	Participation des résidents à déduire de la dotation globalisée commune	Montant à la charge de la 5ème branche	Tarif journalier
690007307 EHPAD LE DOMAINE DE LA CHAUX	2 638 939,69	876 813,61	0,00	228 597,60	3 287 155,70	88,58
690790357 EHPAD LA ROSERAIE	1 515 426,57	506 057,34	0,00	179 065,04	1 842 418,87	63,38

	Dotations hors hébergement permanent EHPAD (en €)					
FINESS	UHR	PASA	Hébergement temporaire	Accueil de jour	Plateforme de répit	SSIAD
690007307 EHPAD LE DOMAINE DE LA CHAUX	0,00	69 526,14	0,00	0,00	0,00	0,00
690021209 SAD MIXTE CRF VILLEURBANNE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	811 588,39
690790357 EHPAD LA ROSERAIE	0,00	79 222,20	0,00	0,00	0,00	0,00

	Prix de journée (en €)		
FINESS	Hébergement temporaire	Accueil de jour	SSIAD PA
690007307 EHPAD LE DOMAINE DE LA CHAUX	0,00	0,00	0,00
690021209 SAD MIXTE CRF VILLEURBANNE	0,00	0,00	0,00

	Prix de journée (en €)		
FINESS	Hébergement temporaire	Accueil de jour	SSIAD PA
690790357 EHPAD LA ROSERAIE	0,00	0,00	0,00

Pour 2026, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes âgées, s'établit à 507 492,62 €.

- **Personnes handicapées : 161 586,74 €** (dont 161 586,74 € imputable à l'assurance maladie)

	Dotations (en €)							
FINESS	INT	SI	EXT	PFR	Aut_1	Aut_2	Aut_3	SSIAD
690021209 SAD MIXTE CRF VILLEURBANNE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	161 586,74

	Prix de Journée (en €)							
FINESS	INT	SI	EXT	PFR	Aut_1	Aut_2	Aut_3	SSIAD
690021209 SAD MIXTE CRF VILLEURBANNE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Pour 2026, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes handicapées, s'établit à 13 465,56 € (dont 13 465,56 € imputable à l'Assurance Maladie).

Article 2 A compter du 01/01/2027, en application de l'article L.314-7 du CASF, la dotation globalisée commune s'élève, à titre transitoire, à 6 251 498,04 €. Elle se répartit de la manière suivante, les prix de journée de reconduction étant également mentionnés :

-- **personnes âgées : 6 089 911,30 €**

	Dotations hébergement permanent EHPAD (en €)					
Hébergement permanent	Partie soins du forfait global unique N+1	Partie entretien de l'autonomie du forfait global unique N+1	CNRACL au titre Dépendance - N+1	Participation des résidents N+1 à déduire de la dotation globalisée commune	Montant à la charge de la 5ème branche N+1	Tarif journalier N+1
690007307 EHPAD LE DOMAINE DE LA CHAUX	2 638 939,69	876 813,61	0,00	228 597,60	3 287 155,70	88,58
690790357 EHPAD LA ROSERAIE	1 515 426,57	506 057,34	0,00	179 065,04	1 842 418,87	63,38

	Dotations hors hébergement permanent EHPAD (en €)					
FINESS	UHR	PASA	Hébergement temporaire	Accueil de jour	Plateforme de répit	SSIAD
690007307 EHPAD LE DOMAINE DE LA CHAUX	0,00	69 526,14	0,00	0,00	0,00	0,00
690021209 SAD MIXTE CRF VILLEURBANNE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	811 588,39

	Dotations hors hébergement permanent EHPAD (en €)					
FINESS	UHR	PASA	Hébergement temporaire	Accueil de jour	Plateforme de répit	SSIAD
690790357 EHPAD LA ROSERAIE	0,00	79 222,20	0,00	0,00	0,00	0,00

	Prix de journée (en €)		
FINESS	Hébergement temporaire	Accueil de jour	SSIAD PA
690007307 EHPAD LE DOMAINE DE LA CHAUX	0,00	0,00	0,00
690021209 SAD MIXTE CRF VILLEURBANNE	0,00	0,00	0,00
690790357 EHPAD LA ROSERAIE	0,00	0,00	0,00

Pour 2027, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes âgées, s'établit à 507 492,62 €.

- personnes handicapées : 161 586,74 €
(dont 161 586,74 € imputable à l'Assurance Maladie)

	Dotations (en €)							
FINESS	INT	SI	EXT	PFR	Aut_1	Aut_2	Aut_3	SSIAD
690021209 SAD MIXTE CRF VILLEURBANNE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	161 586,74

	Prix de journée (en €)							
FINESS	INT	SI	EXT	PFR	Aut_1	Aut_2	Aut_3	SSIAD
690021209 SAD MIXTE CRF VILLEURBANNE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Pour 2027, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes handicapées, s'établit à 13 465,56 € (dont 13 465,56 € imputable à l'Assurance Maladie).

Article 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le tribunal administratif territorialement compétent tel que prévu par l'article R. 312-10-1 du Code de justice administrative dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site www.telerecours.fr.

Article 4 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs.

Article 5 La Directrice Générale de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire (CROIX ROUGE FRANCAISE 750721334) et aux structures concernées.

Fait à Lyon, le 25/06/2026

le Directeur de l'autonomie

Raphaël GLABI

DECISION TARIFAIRE N°20263801 PORTANT FIXATION POUR 2026 DU MONTANT ET DE LA REPARTITION DE LA DOTATION GLOBALISEE COMMUNE PREVUE AU CONTRAT PLURIANNUEL D'OBJECTIFS ET DE MOYENS DE OMEG'AGE GESTION - 920039914

POUR LES ETABLISSEMENTS ET SERVICES SUIVANTS
Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes - EHPAD LES HIBISCUS - 690027438

La Directrice Générale de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

VU le Code de la Sécurité Sociale ;

VU la loi n° 2025-1403 du 30 décembre 2025 de financement de la Sécurité Sociale pour 2026 publiée au Journal Officiel du 31/12/2025 ;

VU l'arrêté ministériel du 15/06/2026 publié au Journal Officiel du 16/06/2026 pris en application de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2026 l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie ;

VU la décision du 15/06/2026 publiée au Journal Officiel du 16/06/2026 relative aux dotations régionales limitatives 2026 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2026 ;

VU l'arrêté du 6 juin 2025 fixant le montant de la participation journalière forfaitaire des résidents aux dépenses d'entretien de l'autonomie dans les établissements relevant des I, II et IV bis de l'article L. 313-12 du code de l'action sociale et des familles implantés dans les départements participant à l'expérimentation mentionnée à l'article 79 de la loi n° 2023-1250 du 26 décembre 2023 de financement de la sécurité sociale pour 2024, au titre de l'exercice 2025 ;

VU l'arrêté du 09/06/2026 fixant pour 2026 les valeurs du point mentionnées à l'article R.314-162 du code de l'action sociale et des familles publié au Journal Officiel du 16/06/2026 ;

VU le décret du 19 avril 2023 portant nomination de Madame COURREGES Cécile en qualité de Directrice Générale de l'agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes ;

VU la délégation de signature de la Directrice Générale de l'ARS vers le Directeur de l'autonomie en date du 29/05/2026 ;

VU le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens conclu le 11/02/2025 prenant effet au 01/01/2025 ;

DECIDE

Article 1er A compter du 01/01/2026, au titre de 2026, la dotation globalisée commune des établissements et services médico-sociaux financés par l'Assurance Maladie, gérés par l'entité dénommée OMEG'AGE GESTION (920039914), a été fixée à 801 136,22 €, dont

0,00 € de crédits non reconductibles versés en une seule fois et 0,00 € de crédits non reconductibles versés par 12ème.

Elle se répartit de la manière suivante, les prix de journée à compter de 01/01/2026 étant également mentionnés.

- **Personnes âgées : 801 136,22 €**

	Dotations hébergement permanent EHPAD (en €)					
Hébergement permanent	Partie soins du forfait global unique	Partie entretien de l'autonomie du forfait global unique	CNRACL au titre Dépendance	Participation des résidents à déduire de la dotation globalisée commune	Montant à la charge de la 5ème branche	Tarif journalier
690027438 EHPAD LES HIBISCUS	578 160,10	203 998,42	0,00	44 592,24	737 566,28	101,89

	Dotations hors hébergement permanent EHPAD (en €)					
FINESS	UHR	PASA	Hébergement temporaire	Accueil de jour	Plateforme de répit	SSIAD
690027438 EHPAD LES HIBISCUS	0,00	63 569,94	0,00	0,00	0,00	0,00

	Prix de journée (en €)		
FINESS	Hébergement temporaire	Accueil de jour	SSIAD PA
690027438 EHPAD LES HIBISCUS	0,00	0,00	0,00

Pour 2026, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes âgées, s'établit à 66 761,35 €.

Article 2 A compter du 01/01/2027, en application de l'article L.314-7 du CASF, la dotation globalisée commune s'élève, à titre transitoire, à 801 136,22 €. Elle se répartit de la manière suivante, les prix de journée de reconduction étant également mentionnés :

-- **personnes âgées : 801 136,22 €**

	Dotations hébergement permanent EHPAD (en €)					
Hébergement permanent	Partie soins du forfait global unique N+1	Partie entretien de l'autonomie du forfait global unique N+1	CNRACL au titre Dépendance - N+1	Participation des résidents N+1 à déduire de la dotation globalisée commune	Montant à la charge de la 5ème branche N+1	Tarif journalier N+1
690027438 EHPAD LES HIBISCUS	578 160,10	203 998,42	0,00	44 592,24	737 566,28	101,89

	Dotations hors hébergement permanent EHPAD (en €)					
FINESS	UHR	PASA	Hébergement temporaire	Accueil de jour	Plateforme de répit	SSIAD
690027438 EHPAD LES HIBISCUS	0,00	63 569,94	0,00	0,00	0,00	0,00

	Prix de journée (en €)		
FINESS	Hébergement temporaire	Accueil de jour	SSIAD PA
690027438 EHPAD LES HIBISCUS	0,00	0,00	0,00

Pour 2027, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes âgées, s'établit à 66 761,35 €.

Article 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le tribunal administratif territorialement compétent tel que prévu par l'article R. 312-10-1 du Code de justice administrative dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site www.telerecours.fr.

Article 4 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs.

Article 5 La Directrice Générale de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire (OMEG'AGE GESTION 920039914) et aux structures concernées.

Fait à Lyon, le 25/06/2026

le Directeur de l'autonomie

Raphaël GLABI

DECISION TARIFAIRE N°20263780 PORTANT FIXATION POUR 2026 DU MONTANT ET DE LA REPARTITION DE LA DOTATION GLOBALISEE COMMUNE PREVUE AU CONTRAT PLURIANNUEL D'OBJECTIFS ET DE MOYENS DE MAISON DE RETRAITE JEAN VILLARD - 690000831

POUR LES ETABLISSEMENTS ET SERVICES SUIVANTS
Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes - EHPAD JEAN VILLARD - 690782990

Service de Soins Infirmiers A Domicile (S.S.I.A.D) - SSIAD DE POLLIONNAY - 690015318

La Directrice Générale de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

VU le Code de la Sécurité Sociale ;

VU la loi n° 2025-1403 du 30 décembre 2025 de financement de la Sécurité Sociale pour 2026 publiée au Journal Officiel du 31/12/2025 ;

VU l'arrêté ministériel du 15/06/2026 publié au Journal Officiel du 16/06/2026 pris en application de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2026 l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie ;

VU la décision du 15/06/2026 publiée au Journal Officiel du 16/06/2026 relative aux dotations régionales limitatives 2026 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2026 ;

VU l'arrêté du 09/06/2026 fixant pour 2026 les valeurs du point mentionnées à l'article R.314-162 du code de l'action sociale et des familles publié au Journal Officiel du 16/06/2026 ;

VU le décret n° 2023-323 relatif à la tarification des soins infirmiers à domicile pour les personnes âgées et personnes handicapées publié au Journal Officiel du 28 avril 2023 ;

VU l'arrêté du 28 mai 2025 fixant pour 2025 les montants forfaitaires mentionnés aux II et III de l'article R. 314-138 du code de l'action sociale et des familles et le taux de revalorisation des produits de la tarification reconductibles afférents aux soins applicables aux services proposant des prestations de soins infirmiers à domicile pour les personnes âgées et les personnes en situation de handicap ;

VU l'arrêté du 28 mai 2025 fixant pour 2025 le taux de revalorisation des produits de la tarification reconductibles afférents aux soins applicables aux services proposant des prestations de soins infirmiers à domicile pour les personnes âgées et les personnes en situation de handicap ;

VU le décret du 19 avril 2023 portant nomination de Madame COURREGES Cécile en qualité de Directrice Générale de l'agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes ;

VU la délégation de signature de la Directrice Générale de l'ARS vers le Directeur de l'autonomie en date du 29/05/2026 ;

VU le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens conclu le 30/03/2023 prenant effet au 01/01/2023 ;

DECIDE

Article 1er A compter du 01/01/2026, au titre de 2026, la dotation globalisée commune des établissements et services médico-sociaux financés par l'Assurance Maladie, gérés par l'entité dénommée MAISON DE RETRAITE JEAN VILLARD (690000831), a été fixée à 3 783 831,19 €, dont 0,00 € de crédits non reconductibles versés en une seule fois et 0,00 € de crédits non reconductibles versés par 12ème.

Elle se répartit de la manière suivante, les prix de journée à compter de 01/01/2026 étant également mentionnés.

- **personnes âgées : 3 655 825,77 €**

	Dotations (en €)						
FINESS	Hébergement permanent	UHR	PASA	Hébergement temporaire	Accueil de jour	Plateforme de répit	SSIAD
690015318 SSIAD DE POLLIONNAY	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	827 498,46
690782990 EHPAD JEAN VILLARD	2 385 194,72	0,00	74 840,75	132 271,81	82 299,84	153 720,19	0,00

	Prix de journée (en €)			
FINESS	Hébergement permanent	Hébergement temporaire	Accueil de jour	SSIAD PA
690015318 SSIAD DE POLLIONNAY	0,00	0,00	0,00	0,00
690782990 EHPAD JEAN VILLARD	101,98	40,27	72,26	0,00

Pour 2026, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes âgées, s'établit à 304 652,15 €.

- **personnes handicapées : 128 005,42 €** (dont 128 005,42 € imputable à l'assurance maladie)

	Dotations (en €)							
FINESS	INT	SI	EXT	PFR	Aut_1	Aut_2	Aut_3	SSIAD
690015318 SSIAD DE POLLIONNAY	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	128 005,42

	Prix de Journée (en €)							
FINESS	INT	SI	EXT	PFR	Aut_1	Aut_2	Aut_3	SSIAD
690015318 SSIAD DE POLLIONNAY	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Pour 2026, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes handicapées, s'établit à 10 667,12 € (dont 10 667,12 € imputable à l'Assurance Maladie).

Article 2 A compter du 01/01/2027, en application de l'article L.314-7 du CASF, la dotation globalisée commune s'élève, à titre transitoire, à 3 783 831,19 €. Elle se répartit de la manière suivante, les prix de journée de reconduction étant également mentionnés :

-- **personnes âgées : 3 655 825,77 €**

	Dotations (en €)						
FINESS	Hébergement permanent	UHR	PASA	Hébergement temporaire	Accueil de jour	Plateforme de répit	SSIAD
690015318 SSIAD DE POLLIONNAY	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	827 498,46
690782990 EHPAD JEAN VILLARD	2 385 194,72	0,00	74 840,75	132 271,81	82 299,84	153 720,19	0,00

	Prix de journée (en €)			
FINESS	Hébergement permanent	Hébergement temporaire	Accueil de jour	SSIAD PA
690015318 SSIAD DE POLLIONNAY	0,00	0,00	0,00	0,00
690782990 EHPAD JEAN VILLARD	101,98	40,27	72,26	0,00

Pour 2027, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes âgées, s'établit à 304 652,15 €.

- personnes handicapées : 128 005,42 €
(dont 128 005,42 € imputable à l'Assurance Maladie)

	Dotations (en €)							
FINESS	INT	SI	EXT	PFR	Aut_1	Aut_2	Aut_3	SSIAD
690015318 SSIAD DE POLLIONNAY	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	128 005,42

	Prix de journée (en €)							
FINESS	INT	SI	EXT	PFR	Aut_1	Aut_2	Aut_3	SSIAD
690015318 SSIAD DE POLLIONNAY	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Pour 2027, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes handicapées, s'établit à 10 667,12 € (dont 10 667,12 € imputable à l'Assurance Maladie).

Article 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le tribunal administratif territorialement compétent tel que prévu par l'article R. 312-10-1 du Code de justice administrative dans un délai de deux mois à compter de

sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site www.telerecours.fr.

Article 4 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs.

Article 5 La Directrice Générale de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire (MAISON DE RETRAITE JEAN VILLARD 690000831) et aux structures concernées.

Fait à Lyon, le 25/06/2026

le Directeur de l'autonomie

Raphaël GLABI

DECISION TARIFAIRE N°20263734 PORTANT FIXATION POUR 2026 DU MONTANT ET DE LA REPARTITION DE LA DOTATION GLOBALISEE COMMUNE PREVUE AU CONTRAT PLURIANNUEL D'OBJECTIFS ET DE MOYENS DE SA EMEIS - SIEGE SOCIAL - 920030152

POUR LES ETABLISSEMENTS ET SERVICES SUIVANTS
Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes - EHPAD LA FAVORITE - 690802418

Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes - EHPAD GAMBETTA - 690802160

Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes - EHPAD CROIX-ROUSSE - 690802392

La Directrice Générale de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

VU le Code de la Sécurité Sociale ;

VU la loi n° 2025-1403 du 30 décembre 2025 de financement de la Sécurité Sociale pour 2026 publiée au Journal Officiel du 31/12/2025 ;

VU l'arrêté ministériel du 15/06/2026 publié au Journal Officiel du 16/06/2026 pris en application de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2026 l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie ;

VU la décision du 15/06/2026 publiée au Journal Officiel du 16/06/2026 relative aux dotations régionales limitatives 2026 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2026 ;

VU l'arrêté du 6 juin 2025 fixant le montant de la participation journalière forfaitaire des résidents aux dépenses d'entretien de l'autonomie dans les établissements relevant des I, II et IV bis de l'article L. 313-12 du code de l'action sociale et des familles implantés dans les départements participant à l'expérimentation mentionnée à l'article 79 de la loi n° 2023-1250 du 26 décembre 2023 de financement de la sécurité sociale pour 2024, au titre de l'exercice 2025 ;

VU l'arrêté du 09/06/2026 fixant pour 2026 les valeurs du point mentionnées à l'article R.314-162 du code de l'action sociale et des familles publié au Journal Officiel du 16/06/2026 ;

VU le décret du 19 avril 2023 portant nomination de Madame COURREGES Cécile en qualité de Directrice Générale de l'agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes ;

VU la délégation de signature de la Directrice Générale de l'ARS vers le Directeur de l'autonomie en date du 29/05/2026 ;

VU le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens conclu le 19/03/2024 prenant effet au 01/01/2024 ;

DECIDE

Article 1er A compter du 01/01/2026, au titre de 2026, la dotation globalisée commune des établissements et services médico-sociaux financés par l'Assurance Maladie, gérés par l'entité dénommée SA EMEIS - SIEGE SOCIAL (920030152), a été fixée à 7 808 681,72 €, dont 0,00 € de crédits non reconductibles versés en une seule fois et 0,00 € de crédits non reconductibles versés par 12ème.

Elle se répartit de la manière suivante, les prix de journée à compter de 01/01/2026 étant également mentionnés.

- **Personnes âgées : 7 808 681,72 €**

	Dotations hébergement permanent EHPAD (en €)					
Hébergement permanent	Partie soins du forfait global unique	Partie entretien de l'autonomie du forfait global unique	CNRACL au titre Dépendance	Participation des résidents à déduire de la dotation globalisée commune	Montant à la charge de la 5ème branche	Tarif journalier
690802160 EHPAD GAMBETTA	2 188 439,46	813 926,83	0,00	219 105,04	2 783 261,25	78,25
690802392 EHPAD CROIX-ROUSSE	1 866 943,54	737 066,87	0,00	198 228,80	2 405 781,61	74,76
690802418 EHPAD LA FAVORITE	2 020 103,15	787 914,67	0,00	188 378,96	2 619 638,86	85,66

	Dotations hors hébergement permanent EHPAD (en €)					
FINESS	UHR	PASA	Hébergement temporaire	Accueil de jour	Plateforme de répit	SSIAD
690802160 EHPAD GAMBETTA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
690802392 EHPAD CROIX-ROUSSE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
690802418 EHPAD LA FAVORITE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

	Prix de journée (en €)		
FINESS	Hébergement temporaire	Accueil de jour	SSIAD PA
690802160 EHPAD GAMBETTA	0,00	0,00	0,00
690802392 EHPAD CROIX-ROUSSE	0,00	0,00	0,00
690802418 EHPAD LA FAVORITE	0,00	0,00	0,00

Pour 2026, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes âgées, s'établit à 650 723,48 €.

Article 2 A compter du 01/01/2027, en application de l'article L.314-7 du CASF, la dotation globalisée commune s'élève, à titre transitoire, à 7 808 681,72 €. Elle se répartit de la manière suivante, les prix de journée de reconduction étant également mentionnés :

-- **personnes âgées : 7 808 681,72 €**

	Dotations hébergement permanent EHPAD (en €)					
Hébergement permanent	Partie soins du forfait global unique N+1	Partie entretien de l'autonomie du forfait global unique N+1	CNRACL au titre Dépendance - N+1	Participation des résidents N+1 à déduire de la dotation globalisée commune	Montant à la charge de la 5ème branche N+1	Tarif journalier N+1
690802160 EHPAD GAMBETTA	2 188 439,46	813 926,83	0,00	219 105,04	2 783 261,25	78,25
690802392 EHPAD CROIX-ROUSSE	1 866 943,54	737 066,87	0,00	198 228,80	2 405 781,61	74,76
690802418 EHPAD LA FAVORITE	2 020 103,15	787 914,67	0,00	188 378,96	2 619 638,86	85,66

	Dotations hors hébergement permanent EHPAD (en €)					
FINESS	UHR	PASA	Hébergement temporaire	Accueil de jour	Plateforme de répit	SSIAD
690802160 EHPAD GAMBETTA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
690802392 EHPAD CROIX-ROUSSE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
690802418 EHPAD LA FAVORITE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

	Prix de journée (en €)		
FINESS	Hébergement temporaire	Accueil de jour	SSIAD PA
690802160 EHPAD GAMBETTA	0,00	0,00	0,00
690802392 EHPAD CROIX-ROUSSE	0,00	0,00	0,00
690802418 EHPAD LA FAVORITE	0,00	0,00	0,00

Pour 2027, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes âgées, s'établit à 650 723,48 €.

Article 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le tribunal administratif territorialement compétent tel que prévu par l'article R. 312-10-1 du Code de justice administrative dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site www.telerecours.fr.

Article 4 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs.

Article 5 La Directrice Générale de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire (SA EMEIS - SIEGE SOCIAL 920030152) et aux structures concernées.

Fait à Lyon, le 25/06/2026

le Directeur de l'autonomie

Raphaël GLABI

DECISION TARIFAIRE N°20263773 PORTANT FIXATION POUR 2026 DU MONTANT ET DE LA REPARTITION DE LA DOTATION GLOBALISEE COMMUNE PREVUE AU CONTRAT PLURIANNUEL D'OBJECTIFS ET DE MOYENS DE M. DE R. ST-FRANCOIS-D'ASSISE - 690001029

POUR LES ETABLISSEMENTS ET SERVICES SUIVANTS
Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes - EHPAD ST-FRANCOIS-D'ASSISE - 690785548

La Directrice Générale de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

VU le Code de la Sécurité Sociale ;

VU la loi n° 2025-1403 du 30 décembre 2025 de financement de la Sécurité Sociale pour 2026 publiée au Journal Officiel du 31/12/2025 ;

VU l'arrêté ministériel du 15/06/2026 publié au Journal Officiel du 16/06/2026 pris en application de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2026 l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie ;

VU la décision du 15/06/2026 publiée au Journal Officiel du 16/06/2026 relative aux dotations régionales limitatives 2026 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2026 ;

VU l'arrêté du 09/06/2026 fixant pour 2026 les valeurs du point mentionnées à l'article R.314-162 du code de l'action sociale et des familles publié au Journal Officiel du 16/06/2026 ;

VU le décret du 19 avril 2023 portant nomination de Madame COURREGES Cécile en qualité de Directrice Générale de l'agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes ;

VU la délégation de signature de la Directrice Générale de l'ARS vers le Directeur de l'autonomie en date du 29/05/2026 ;

VU le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens conclu le 31/03/2022 prenant effet au 01/01/2022 ;

DECIDE

Article 1er A compter du 01/01/2026, au titre de 2026, la dotation globalisée commune des établissements et services médico-sociaux financés par l'Assurance Maladie, gérés par l'entité dénommée M. DE R. ST-FRANCOIS-D'ASSISE (690001029), a été fixée à 1 120 012,91 €, dont 0,00 € de crédits non reconductibles versés en une seule fois et 0,00 € de crédits non reconductibles versés par 12ème.

Elle se répartit de la manière suivante, les prix de journée à compter de 01/01/2026 étant également mentionnés.

- **personnes âgées : 1 120 012,91 €**

	Dotations (en €)						
FINESS	Hébergement permanent	UHR	PASA	Hébergement temporaire	Accueil de jour	Plateforme de répit	SSIAD
690785548 EHPAD ST-FRANCOIS-D'ASSISE	961 286,75	0,00	0,00	79 363,08	79 363,08	0,00	0,00

	Prix de journée (en €)			
FINESS	Hébergement permanent	Hébergement temporaire	Accueil de jour	SSIAD PA
690785548 EHPAD ST-FRANCOIS-D'ASSISE	59,65	0,00	61,05	0,00

Pour 2026, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes âgées, s'établit à 93 334,41 €.

Article 2 A compter du 01/01/2027, en application de l'article L.314-7 du CASF, la dotation globalisée commune s'élève, à titre transitoire, à 1 120 012,91 €. Elle se répartit de la manière suivante, les prix de journée de reconduction étant également mentionnés :

-- **personnes âgées : 1 120 012,91 €**

	Dotations (en €)						
FINESS	Hébergement permanent	UHR	PASA	Hébergement temporaire	Accueil de jour	Plateforme de répit	SSIAD
690785548 EHPAD ST-FRANCOIS-D'ASSISE	961 286,75	0,00	0,00	79 363,08	79 363,08	0,00	0,00

	Prix de journée (en €)			
FINESS	Hébergement permanent	Hébergement temporaire	Accueil de jour	SSIAD PA
690785548 EHPAD ST-FRANCOIS-D'ASSISE	59,65	0,00	61,05	0,00

Pour 2027, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes âgées, s'établit à 93 334,41 €.

Article 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le tribunal administratif territorialement compétent tel que prévu par l'article R. 312-10-1 du Code de justice administrative dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site www.telerecours.fr.

Article 4 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs.

Article 5 La Directrice Générale de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire (M. DE R. ST-FRANCOIS-D'ASSISE 690001029) et aux structures concernées.

Fait à Lyon, le 25/06/2026

le Directeur de l'autonomie

Raphaël GLABI

DECISION TARIFAIRE N°20263795 PORTANT FIXATION POUR 2026 DU MONTANT ET DE LA REPARTITION DE LA DOTATION GLOBALISEE COMMUNE PREVUE AU CONTRAT PLURIANNUEL D'OBJECTIFS ET DE MOYENS DE SAS LES JARDINS DE CRECY - 690034483

POUR LES ETABLISSEMENTS ET SERVICES SUIVANTS
Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes - EHPAD PAUL ELUARD - 690034491

Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes - EHPAD LE CHARME DES SOURCES - 690802046

La Directrice Générale de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

VU le Code de la Sécurité Sociale ;

VU la loi n° 2025-1403 du 30 décembre 2025 de financement de la Sécurité Sociale pour 2026 publiée au Journal Officiel du 31/12/2025 ;

VU l'arrêté ministériel du 15/06/2026 publié au Journal Officiel du 16/06/2026 pris en application de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2026 l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie ;

VU la décision du 15/06/2026 publiée au Journal Officiel du 16/06/2026 relative aux dotations régionales limitatives 2026 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2026 ;

VU l'arrêté du 6 juin 2025 fixant le montant de la participation journalière forfaitaire des résidents aux dépenses d'entretien de l'autonomie dans les établissements relevant des I, II et IV bis de l'article L. 313-12 du code de l'action sociale et des familles implantés dans les départements participant à l'expérimentation mentionnée à l'article 79 de la loi n° 2023-1250 du 26 décembre 2023 de financement de la sécurité sociale pour 2024, au titre de l'exercice 2025 ;

VU l'arrêté du 09/06/2026 fixant pour 2026 les valeurs du point mentionnées à l'article R.314-162 du code de l'action sociale et des familles publié au Journal Officiel du 16/06/2026 ;

VU le décret du 19 avril 2023 portant nomination de Madame COURREGES Cécile en qualité de Directrice Générale de l'agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes ;

VU la délégation de signature de la Directrice Générale de l'ARS vers le Directeur de l'autonomie en date du 29/05/2026 ;

VU le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens conclu le 13/04/2023 prenant effet au 01/01/2023 ;

DECIDE

Article 1er A compter du 01/01/2026, au titre de 2026, la dotation globalisée commune des établissements et services médico-sociaux financés par l'Assurance Maladie, gérés par l'entité dénommée SAS LES JARDINS DE CRECY (690034483), a été fixée à 4 750 733,36 €, dont 0,00 € de crédits non reconductibles versés en une seule fois et 0,00 € de crédits non reconductibles versés par 12ème.

Elle se répartit de la manière suivante, les prix de journée à compter de 01/01/2026 étant également mentionnés.

- **Personnes âgées : 4 750 733,36 €**

	Dotations hébergement permanent EHPAD (en €)					
Hébergement permanent	Partie soins du forfait global unique	Partie entretien de l'autonomie du forfait global unique	CNRACL au titre Dépendance	Participation des résidents à déduire de la dotation globalisée commune	Montant à la charge de la 5ème branche	Tarif journalier
690034491 EHPAD PAUL ELUARD	1 896 738,87	671 702,88	0,00	174 944,00	2 393 497,75	84,28
690802046 EHPAD LE CHARME DES SOURCES	1 504 097,99	509 882,83	0,00	147 224,00	1 866 756,82	78,11

	Dotations hors hébergement permanent EHPAD (en €)					
FINESS	UHR	PASA	Hébergement temporaire	Accueil de jour	Plateforme de répit	SSIAD
690034491 EHPAD PAUL ELUARD	0,00	72 387,14	79 363,08	105 817,45	0,00	0,00
690802046 EHPAD LE CHARME DES SOURCES	0,00	0,00	127 093,67	105 817,45	0,00	0,00

	Prix de journée (en €)		
FINESS	Hébergement temporaire	Accueil de jour	SSIAD PA
690034491 EHPAD PAUL ELUARD	41,77	132,27	0,00
690802046 EHPAD LE CHARME DES SOURCES	48,88	88,18	0,00

Pour 2026, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes âgées, s'établit à 395 894,45 €.

Article 2 A compter du 01/01/2027, en application de l'article L.314-7 du CASF, la dotation globalisée commune s'élève, à titre transitoire, à 4 750 733,36 €. Elle se répartit de la manière suivante, les prix de journée de reconduction étant également mentionnés :

-- **personnes âgées : 4 750 733,36 €**

	Dotations hébergement permanent EHPAD (en €)					
Hébergement permanent	Partie soins du forfait global unique N+1	Partie entretien de l'autonomie du forfait global unique N+1	CNRACL au titre Dépendance - N+1	Participation des résidents N+1 à déduire de la dotation globalisée commune	Montant à la charge de la 5ème branche N+1	Tarif journalier N+1
690034491 EHPAD PAUL ELUARD	1 896 738,87	671 702,88	0,00	174 944,00	2 393 497,75	84,28
690802046 EHPAD LE CHARME DES SOURCES	1 504 097,99	509 882,83	0,00	147 224,00	1 866 756,82	78,11

	Dotations hors hébergement permanent EHPAD (en €)					
FINESS	UHR	PASA	Hébergement temporaire	Accueil de jour	Plateforme de répit	SSIAD
690034491 EHPAD PAUL ELUARD	0,00	72 387,14	79 363,08	105 817,45	0,00	0,00
690802046 EHPAD LE CHARME DES SOURCES	0,00	0,00	127 093,67	105 817,45	0,00	0,00

	Prix de journée (en €)		
FINESS	Hébergement temporaire	Accueil de jour	SSIAD PA
690034491 EHPAD PAUL ELUARD	41,77	132,27	0,00
690802046 EHPAD LE CHARME DES SOURCES	48,88	88,18	0,00

Pour 2027, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes âgées, s'établit à 395 894,45 €.

Article 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le tribunal administratif territorialement compétent tel que prévu par l'article R. 312-10-1 du Code de justice administrative dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site www.telerecours.fr.

Article 4 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs.

Article 5 La Directrice Générale de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire (SAS LES JARDINS DE CRECY 690034483) et aux structures concernées.

Fait à Lyon, le 25/06/2026

le Directeur de l'autonomie

Raphaël GLABI

DECISION TARIFAIRE N°20263816 PORTANT FIXATION POUR 2026 DU MONTANT ET DE LA REPARTITION DE LA DOTATION GLOBALISEE COMMUNE PREVUE AU CONTRAT PLURIANNUEL D'OBJECTIFS ET DE MOYENS DE LE MONTET - 690011929

POUR LES ETABLISSEMENTS ET SERVICES SUIVANTS
Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes
- EHPAD MARCELLIN CHAMPAGNAT- LE MONTET - 690011978

La Directrice Générale de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

VU le Code de la Sécurité Sociale ;

VU la loi n° 2025-1403 du 30 décembre 2025 de financement de la Sécurité Sociale pour 2026 publiée au Journal Officiel du 31/12/2025 ;

VU l'arrêté ministériel du 15/06/2026 publié au Journal Officiel du 16/06/2026 pris en application de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2026 l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie ;

VU la décision du 15/06/2026 publiée au Journal Officiel du 16/06/2026 relative aux dotations régionales limitatives 2026 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2026 ;

VU l'arrêté du 6 juin 2025 fixant le montant de la participation journalière forfaitaire des résidents aux dépenses d'entretien de l'autonomie dans les établissements relevant des I, II et IV bis de l'article L. 313-12 du code de l'action sociale et des familles implantés dans les départements participant à l'expérimentation mentionnée à l'article 79 de la loi n° 2023-1250 du 26 décembre 2023 de financement de la sécurité sociale pour 2024, au titre de l'exercice 2025 ;

VU l'arrêté du 09/06/2026 fixant pour 2026 les valeurs du point mentionnées à l'article R.314-162 du code de l'action sociale et des familles publié au Journal Officiel du 16/06/2026 ;

VU le décret du 19 avril 2023 portant nomination de Madame COURREGES Cécile en qualité de Directrice Générale de l'agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes ;

VU la délégation de signature de la Directrice Générale de l'ARS vers le Directeur de l'autonomie en date du 29/05/2026 ;

VU le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens conclu le 23/12/2019 prenant effet au 01/01/2020 ;

DECIDE

Article 1er A compter du 01/01/2026, au titre de 2026, la dotation globalisée commune des établissements et services médico-sociaux financés par l'Assurance Maladie, gérés par l'entité dénommée LE MONTET (690011929), a été fixée à 1 182 472,26 €, dont 0,00

€ de crédits non reconductibles versés en une seule fois et 0,00 € de crédits non reconductibles versés par 12ème.

Elle se répartit de la manière suivante, les prix de journée à compter de 01/01/2026 étant également mentionnés.

- **Personnes âgées : 1 182 472,26 €**

	Dotations hébergement permanent EHPAD (en €)					
Hébergement permanent	Partie soins du forfait global unique	Partie entretien de l'autonomie du forfait global unique	CNRACL au titre Dépendance	Participation des résidents à déduire de la dotation globalisée commune	Montant à la charge de la 5ème branche	Tarif journalier
690011978 EHPAD MARCELLIN CHAMPAGNAT- LE MONTET	964 972,57	317 682,40	0,00	100 182,71	1 182 472,26	70,34

	Dotations hors hébergement permanent EHPAD (en €)					
FINESS	UHR	PASA	Hébergement temporaire	Accueil de jour	Plateforme de répit	SSIAD
690011978 EHPAD MARCELLIN CHAMPAGNAT- LE MONTET	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

	Prix de journée (en €)		
FINESS	Hébergement temporaire	Accueil de jour	SSIAD PA
690011978 EHPAD MARCELLIN CHAMPAGNAT- LE MONTET	0,00	0,00	0,00

Pour 2026, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes âgées, s'établit à 98 539,36 €.

Article 2 A compter du 01/01/2027, en application de l'article L.314-7 du CASF, la dotation globalisée commune s'élève, à titre transitoire, à 1 182 472,26 €. Elle se répartit de la manière suivante, les prix de journée de reconduction étant également mentionnés :

-- **personnes âgées : 1 182 472,26 €**

	Dotations hébergement permanent EHPAD (en €)					
Hébergement permanent	Partie soins du forfait global unique N+1	Partie entretien de l'autonomie du forfait global unique N+1	CNRACL au titre Dépendance - N+1	Participation des résidents N+1 à déduire de la dotation globalisée commune	Montant à la charge de la 5ème branche N+1	Tarif journalier N+1
690011978 EHPAD MARCELLIN CHAMPAGNAT- LE MONTET	964 972,57	317 682,40	0,00	100 182,71	1 182 472,26	70,34

	Dotations hors hébergement permanent EHPAD (en €)					
FINESS	UHR	PASA	Hébergement temporaire	Accueil de jour	Plateforme de répit	SSIAD
690011978 EHPAD MARCELLIN CHAMPAGNAT- LE MONTET	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

	Prix de journée (en €)		
FINESS	Hébergement temporaire	Accueil de jour	SSIAD PA
690011978 EHPAD MARCELLIN CHAMPAGNAT- LE MONTET	0,00	0,00	0,00

Pour 2027, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes âgées, s'établit à 98 539,36 €.

Article 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le tribunal administratif territorialement compétent tel que prévu par l'article R. 312-10-1 du Code de justice administrative dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site www.telerecours.fr.

Article 4 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs.

Article 5 La Directrice Générale de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire (LE MONTET 690011929) et aux structures concernées.

Fait à Lyon, le 25/06/2026

le Directeur de l'autonomie

Raphaël GLABI

DECISION TARIFAIRE N°20263753 PORTANT FIXATION POUR 2026 DU MONTANT ET DE LA REPARTITION DE LA DOTATION GLOBALISEE COMMUNE PREVUE AU CONTRAT PLURIANNUEL D'OBJECTIFS ET DE MOYENS DE CCAS SAINT GENIS LAVAL - 690796677

POUR LES ETABLISSEMENTS ET SERVICES SUIVANTS
Résidences autonomie - RESIDENCE LES OLIVIERS - 690798285

La Directrice Générale de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

VU le Code de la Sécurité Sociale ;

VU la loi n° 2025-1403 du 30 décembre 2025 de financement de la Sécurité Sociale pour 2026 publiée au Journal Officiel du 31/12/2025 ;

VU l'arrêté ministériel du 15/06/2026 publié au Journal Officiel du 16/06/2026 pris en application de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2026 l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie ;

VU la décision du 15/06/2026 publiée au Journal Officiel du 16/06/2026 relative aux dotations régionales limitatives 2026 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2026 ;

VU le décret du 19 avril 2023 portant nomination de Madame COURREGES Cécile en qualité de Directrice Générale de l'agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes ;

VU la délégation de signature de la Directrice Générale de l'ARS vers le Directeur de l'autonomie en date du 29/05/2026 ;

VU le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens conclu le 02/01/2020 prenant effet au 01/01/2020 ;

DECIDE

Article 1er A compter du 01/01/2026, au titre de 2026, la dotation globalisée commune des établissements et services médico-sociaux financés par l'Assurance Maladie, gérés par l'entité dénommée CCAS SAINT GENIS LAVAL (690796677), a été fixée à 51 344,19 €, dont 0,00 € de crédits non reconductibles versés en une seule fois et 0,00 € de crédits non reconductibles versés par 12ème.

Elle se répartit de la manière suivante, les prix de journée à compter de 01/01/2026 étant également mentionnés.

- **Personnes âgées : 51 344,19 €**

	Dotations hébergement permanent EHPAD (en €)					
Hébergement permanent	Partie soins du forfait global unique	Partie entretien de l'autonomie du forfait global unique	CNRACL au titre Dépendance	Participation des résidents à déduire de la dotation globalisée commune	Montant à la charge de la 5ème branche	Tarif journalier
690798285 RESIDENCE LES OLIVIERS	51 344,19	0,00	0,00	0,00	51 344,19	0,00

	Dotations hors hébergement permanent EHPAD (en €)					
FINESS	UHR	PASA	Hébergement temporaire	Accueil de jour	Plateforme de répit	SSIAD
690798285 RESIDENCE LES OLIVIERS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

	Prix de journée (en €)		
FINESS	Hébergement temporaire	Accueil de jour	SSIAD PA
690798285 RESIDENCE LES OLIVIERS	0,00	0,00	0,00

Pour 2026, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes âgées, s'établit à 4 278,68 €.

Article 2 A compter du 01/01/2027, en application de l'article L.314-7 du CASF, la dotation globalisée commune s'élève, à titre transitoire, à 51 344,19 €. Elle se répartit de la manière suivante, les prix de journée de reconduction étant également mentionnés :

-- **personnes âgées : 51 344,19 €**

	Dotations hébergement permanent EHPAD (en €)					
Hébergement permanent	Partie soins du forfait global unique N+1	Partie entretien de l'autonomie du forfait global unique N+1	CNRACL au titre Dépendance - N+1	Participation des résidents N+1 à déduire de la dotation globalisée commune	Montant à la charge de la 5ème branche N+1	Tarif journalier N+1
690798285 RESIDENCE LES OLIVIERS	51 344,19	0,00	0,00	0,00	51 344,19	0,00

	Dotations hors hébergement permanent EHPAD (en €)					
FINESS	UHR	PASA	Hébergement temporaire	Accueil de jour	Plateforme de répit	SSIAD
690798285 RESIDENCE LES OLIVIERS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

	Prix de journée (en €)		
FINESS	Hébergement temporaire	Accueil de jour	SSIAD PA
690798285 RESIDENCE LES OLIVIERS	0,00	0,00	0,00

Pour 2027, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes âgées, s'établit à 4 278,68 €.

Article 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le tribunal administratif territorialement compétent tel que prévu par l'article R. 312-10-1 du Code de justice administrative dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site www.telerecours.fr.

Article 4 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs.

Article 5 La Directrice Générale de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire (CCAS SAINT GENIS LAVAL 690796677) et aux structures concernées.

Fait à Lyon, le 25/06/2026

le Directeur de l'autonomie

Raphaël GLABI

DECISION TARIFAIRE N°20263728 PORTANT FIXATION POUR 2026 DU MONTANT ET DE LA REPARTITION DE LA DOTATION GLOBALISEE COMMUNE PREVUE AU CONTRAT PLURIANNUEL D'OBJECTIFS ET DE MOYENS DE CCAS SAINT GEORGES DE RENEINS - 690806476

POUR LES ETABLISSEMENTS ET SERVICES SUIVANTS
Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes - EHPAD LES JARDINS D'ANNE - 690806484

La Directrice Générale de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

VU le Code de la Sécurité Sociale ;

VU la loi n° 2025-1403 du 30 décembre 2025 de financement de la Sécurité Sociale pour 2026 publiée au Journal Officiel du 31/12/2025 ;

VU l'arrêté ministériel du 15/06/2026 publié au Journal Officiel du 16/06/2026 pris en application de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2026 l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie ;

VU la décision du 15/06/2026 publiée au Journal Officiel du 16/06/2026 relative aux dotations régionales limitatives 2026 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2026 ;

VU l'arrêté du 09/06/2026 fixant pour 2026 les valeurs du point mentionnées à l'article R.314-162 du code de l'action sociale et des familles publié au Journal Officiel du 16/06/2026 ;

VU le décret du 19 avril 2023 portant nomination de Madame COURREGES Cécile en qualité de Directrice Générale de l'agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes ;

VU la délégation de signature de la Directrice Générale de l'ARS vers le Directeur de l'autonomie en date du 29/05/2026 ;

VU le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens conclu le 14/03/2022 prenant effet au 01/01/2022 ;

DECIDE

Article 1er A compter du 01/01/2026, au titre de 2026, la dotation globalisée commune des établissements et services médico-sociaux financés par l'Assurance Maladie, gérés par l'entité dénommée CCAS SAINT GEORGES DE RENEINS (690806476), a été fixée à 432 986,61 €, dont 0,00 € de crédits non reconductibles versés en une seule fois et 0,00 € de crédits non reconductibles versés par 12ème.

Elle se répartit de la manière suivante, les prix de journée à compter de 01/01/2026 étant également mentionnés.

- **personnes âgées : 432 986,61 €**

	Dotations (en €)						
FINESS	Hébergement permanent	UHR	PASA	Hébergement temporaire	Accueil de jour	Plateforme de répit	SSIAD
690806484 EHPAD LES JARDINS D'ANNE	432 986,61	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

	Prix de journée (en €)			
FINESS	Hébergement permanent	Hébergement temporaire	Accueil de jour	SSIAD PA
690806484 EHPAD LES JARDINS D'ANNE	58,99	0,00	0,00	0,00

Pour 2026, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes âgées, s'établit à 36 082,22 €.

Article 2 A compter du 01/01/2027, en application de l'article L.314-7 du CASF, la dotation globalisée commune s'élève, à titre transitoire, à 432 986,61 €. Elle se répartit de la manière suivante, les prix de journée de reconduction étant également mentionnés :

-- **personnes âgées : 432 986,61 €**

	Dotations (en €)						
FINESS	Hébergement permanent	UHR	PASA	Hébergement temporaire	Accueil de jour	Plateforme de répit	SSIAD
690806484 EHPAD LES JARDINS D'ANNE	432 986,61	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

	Prix de journée (en €)			
FINESS	Hébergement permanent	Hébergement temporaire	Accueil de jour	SSIAD PA
690806484 EHPAD LES JARDINS D'ANNE	58,99	0,00	0,00	0,00

Pour 2027, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes âgées, s'établit à 36 082,22 €.

Article 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le tribunal administratif territorialement compétent tel que prévu par l'article R. 312-10-1 du Code de justice administrative dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site www.telerecours.fr.

Article 4 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs.

Article 5 La Directrice Générale de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire (CCAS SAINT GEORGES DE RENEINS 690806476) et aux structures concernées.

Fait à Lyon, le 25/06/2026

le Directeur de l'autonomie

Raphaël GLABI

DECISION TARIFAIRE N°20263762 PORTANT FIXATION POUR 2026 DU MONTANT ET DE LA REPARTITION DE LA DOTATION GLOBALISEE COMMUNE PREVUE AU CONTRAT PLURIANNUEL D'OBJECTIFS ET DE MOYENS DE MAIS. DE RETRAITE DE L'ARBRESLE - 690001532

POUR LES ETABLISSEMENTS ET SERVICES SUIVANTS
Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes - EHPAD LES COLLONGES - 690787643

La Directrice Générale de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

VU le Code de la Sécurité Sociale ;

VU la loi n° 2025-1403 du 30 décembre 2025 de financement de la Sécurité Sociale pour 2026 publiée au Journal Officiel du 31/12/2025 ;

VU l'arrêté ministériel du 15/06/2026 publié au Journal Officiel du 16/06/2026 pris en application de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2026 l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie ;

VU la décision du 15/06/2026 publiée au Journal Officiel du 16/06/2026 relative aux dotations régionales limitatives 2026 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2026 ;

VU l'arrêté du 09/06/2026 fixant pour 2026 les valeurs du point mentionnées à l'article R.314-162 du code de l'action sociale et des familles publié au Journal Officiel du 16/06/2026 ;

VU le décret du 19 avril 2023 portant nomination de Madame COURREGES Cécile en qualité de Directrice Générale de l'agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes ;

VU la délégation de signature de la Directrice Générale de l'ARS vers le Directeur de l'autonomie en date du 29/05/2026 ;

VU le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens conclu le 10/01/2024 prenant effet au 01/01/2024 ;

DECIDE

Article 1er A compter du 01/01/2026, au titre de 2026, la dotation globalisée commune des établissements et services médico-sociaux financés par l'Assurance Maladie, gérés par l'entité dénommée MAIS. DE RETRAITE DE L'ARBRESLE (690001532), a été fixée à 1 956 776,21 €, dont 0,00 € de crédits non reconductibles versés en une seule fois et 0,00 € de crédits non reconductibles versés par 12ème.

Elle se répartit de la manière suivante, les prix de journée à compter de 01/01/2026 étant également mentionnés.

- **personnes âgées : 1 956 776,21 €**

	Dotations (en €)						
FINESS	Hébergement permanent	UHR	PASA	Hébergement temporaire	Accueil de jour	Plateforme de répit	SSIAD
690787643 EHPAD LES COLLONGES	1 828 897,85	0,00	61 742,46	66 135,90	0,00	0,00	0,00

	Prix de journée (en €)			
FINESS	Hébergement permanent	Hébergement temporaire	Accueil de jour	SSIAD PA
690787643 EHPAD LES COLLONGES	64,31	45,30	0,00	0,00

Pour 2026, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes âgées, s'établit à 163 064,68 €.

Article 2 A compter du 01/01/2027, en application de l'article L.314-7 du CASF, la dotation globalisée commune s'élève, à titre transitoire, à 1 956 776,21 €. Elle se répartit de la manière suivante, les prix de journée de reconduction étant également mentionnés :

-- **personnes âgées : 1 956 776,21 €**

	Dotations (en €)						
FINESS	Hébergement permanent	UHR	PASA	Hébergement temporaire	Accueil de jour	Plateforme de répit	SSIAD
690787643 EHPAD LES COLLONGES	1 828 897,85	0,00	61 742,46	66 135,90	0,00	0,00	0,00

	Prix de journée (en €)			
FINESS	Hébergement permanent	Hébergement temporaire	Accueil de jour	SSIAD PA
690787643 EHPAD LES COLLONGES	64,31	45,30	0,00	0,00

Pour 2027, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes âgées, s'établit à 163 064,68 €.

Article 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le tribunal administratif territorialement compétent tel que prévu par l'article R. 312-10-1 du Code de justice administrative dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site www.telerecours.fr.

Article 4 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs.

Article 5 La Directrice Générale de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire (MAIS. DE RETRAITE DE L'ARBRESLE 690001532) et aux structures concernées.

Fait à Lyon, le 25/06/2026

le Directeur de l'autonomie

Raphaël GLABI

DECISION TARIFAIRE N°20263771 PORTANT FIXATION POUR 2026 DU MONTANT ET DE LA REPARTITION DE LA DOTATION GLOBALISEE COMMUNE PREVUE AU CONTRAT PLURIANNUEL D'OBJECTIFS ET DE MOYENS DE ASS POUR L'ACCUEIL DES PERSONNES AGEES - 690001045

POUR LES ETABLISSEMENTS ET SERVICES SUIVANTS
Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes - EHPAD L'ARC-EN-CIEL - 690785563

La Directrice Générale de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

VU le Code de la Sécurité Sociale ;

VU la loi n° 2025-1403 du 30 décembre 2025 de financement de la Sécurité Sociale pour 2026 publiée au Journal Officiel du 31/12/2025 ;

VU l'arrêté ministériel du 15/06/2026 publié au Journal Officiel du 16/06/2026 pris en application de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2026 l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie ;

VU la décision du 15/06/2026 publiée au Journal Officiel du 16/06/2026 relative aux dotations régionales limitatives 2026 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2026 ;

VU l'arrêté du 09/06/2026 fixant pour 2026 les valeurs du point mentionnées à l'article R.314-162 du code de l'action sociale et des familles publié au Journal Officiel du 16/06/2026 ;

VU le décret du 19 avril 2023 portant nomination de Madame COURREGES Cécile en qualité de Directrice Générale de l'agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes ;

VU la délégation de signature de la Directrice Générale de l'ARS vers le Directeur de l'autonomie en date du 29/05/2026 ;

VU le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens conclu le 04/01/2024 prenant effet au 01/01/2024 ;

DECIDE

Article 1er A compter du 01/01/2026, au titre de 2026, la dotation globalisée commune des établissements et services médico-sociaux financés par l'Assurance Maladie, gérés par l'entité dénommée ASS POUR L'ACCUEIL DES PERSONNES AGEES (690001045), a été fixée à 1 674 768,93 €, dont 0,00 € de crédits non reconductibles versés en une seule fois et 0,00 € de crédits non reconductibles versés par 12ème.

Elle se répartit de la manière suivante, les prix de journée à compter de 01/01/2026 étant également mentionnés.

- **personnes âgées : 1 674 768,93 €**

	Dotations (en €)						
FINESS	Hébergement permanent	UHR	PASA	Hébergement temporaire	Accueil de jour	Plateforme de répit	SSIAD
690785563 EHPAD L'ARC-EN-CIEL	1 674 768,93	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

	Prix de journée (en €)			
FINESS	Hébergement permanent	Hébergement temporaire	Accueil de jour	SSIAD PA
690785563 EHPAD L'ARC-EN-CIEL	60,33	0,00	0,00	0,00

Pour 2026, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes âgées, s'établit à 139 564,08 €.

Article 2 A compter du 01/01/2027, en application de l'article L.314-7 du CASF, la dotation globalisée commune s'élève, à titre transitoire, à 1 674 768,93 €. Elle se répartit de la manière suivante, les prix de journée de reconduction étant également mentionnés :

-- **personnes âgées : 1 674 768,93 €**

	Dotations (en €)						
FINESS	Hébergement permanent	UHR	PASA	Hébergement temporaire	Accueil de jour	Plateforme de répit	SSIAD
690785563 EHPAD L'ARC-EN-CIEL	1 674 768,93	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

	Prix de journée (en €)			
FINESS	Hébergement permanent	Hébergement temporaire	Accueil de jour	SSIAD PA
690785563 EHPAD L'ARC-EN-CIEL	60,33	0,00	0,00	0,00

Pour 2027, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes âgées, s'établit à 139 564,08 €.

Article 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le tribunal administratif territorialement compétent tel que prévu par l'article R. 312-10-1 du Code de justice administrative dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site www.telerecours.fr.

Article 4 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs.

Article 5 La Directrice Générale de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire (ASS POUR L'ACCUEIL DES PERSONNES AGEES 690001045) et aux structures concernées.

Fait à Lyon, le 25/06/2026

le Directeur de l'autonomie

Raphaël GLABI

DECISION TARIFAIRE N°20263754 PORTANT FIXATION POUR 2026 DU MONTANT ET DE LA REPARTITION DE LA DOTATION GLOBALISEE COMMUNE PREVUE AU CONTRAT PLURIANNUEL D'OBJECTIFS ET DE MOYENS DE CH DES MONTS DU LYONNAIS - 690048632

POUR LES ETABLISSEMENTS ET SERVICES SUIVANTS
Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes - EHPAD CH MDL - ST SYMPHORIEN SUR COISE - 690797972

Centre de Jour pour Personnes Agées - ACCUEIL DE JOUR CH MDL CHAMOUSSET - 690044797

Service de Soins Infirmiers A Domicile (S.S.I.A.D) - SSIAD CH MDL ST SYMPHORIEN SUR COISE - 690794888

Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes - EHPAD CH MDL ST LAURENT DE CHAMOUSSET - 690800974

La Directrice Générale de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

VU le Code de la Sécurité Sociale ;

VU la loi n° 2025-1403 du 30 décembre 2025 de financement de la Sécurité Sociale pour 2026 publiée au Journal Officiel du 31/12/2025 ;

VU l'arrêté ministériel du 15/06/2026 publié au Journal Officiel du 16/06/2026 pris en application de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2026 l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie ;

VU la décision du 15/06/2026 publiée au Journal Officiel du 16/06/2026 relative aux dotations régionales limitatives 2026 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2026 ;

VU l'arrêté du 09/06/2026 fixant pour 2026 les valeurs du point mentionnées à l'article R.314-162 du code de l'action sociale et des familles publié au Journal Officiel du 16/06/2026 ;

VU le décret n° 2023-323 relatif à la tarification des soins infirmiers à domicile pour les personnes âgées et personnes handicapées publié au Journal Officiel du 28 avril 2023 ;

VU l'arrêté du 28 mai 2025 fixant pour 2025 les montants forfaitaires mentionnés aux II et III de l'article R. 314-138 du code de l'action sociale et des familles et le taux de revalorisation des produits de la tarification reconductibles afférents aux soins applicables aux services proposant des prestations de soins infirmiers à domicile pour les personnes âgées et les personnes en situation de handicap ;

VU l'arrêté du 28 mai 2025 fixant pour 2025 le taux de revalorisation des produits de la tarification reconductibles afférents aux soins applicables aux services proposant des prestations de soins infirmiers à domicile pour les personnes âgées et les personnes en situation de handicap ;

VU le décret du 19 avril 2023 portant nomination de Madame COURREGES Cécile en qualité de Directrice Générale de l'agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes ;

VU la délégation de signature de la Directrice Générale de l'ARS vers le Directeur de l'autonomie en date du 29/05/2026 ;

VU le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens conclu le 17/02/2025 prenant effet au 01/01/2025 ;

DECIDE

Article 1er A compter du 01/01/2026, au titre de 2026, la dotation globalisée commune des établissements et services médico-sociaux financés par l'Assurance Maladie, gérés par l'entité dénommée CH DES MONTS DU LYONNAIS (690048632), a été fixée à 7 358 659,77 €, dont 0,00 € de crédits non reconductibles versés en une seule fois et 0,00 € de crédits non reconductibles versés par 12ème.

Elle se répartit de la manière suivante, les prix de journée à compter de 01/01/2026 étant également mentionnés.

- **personnes âgées : 7 358 659,77 €**

	Dotations (en €)						
FINESS	Hébergement permanent	UHR	PASA	Hébergement temporaire	Accueil de jour	Plateforme de répit	SSIAD
690044797 ACCUEIL DE JOUR CH MDL CHAMOUSSET	0,00	0,00	0,00	0,00	141 210,51	0,00	0,00
690794888 SSIAD CH MDL ST SYMPHORIEN SUR COISE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 009 066,05
690797972 EHPAD CH MDL - ST SYMPHORIEN SUR COISE	2 188 606,32	0,00	72 033,10	0,00	0,00	0,00	0,00
690800974 EHPAD CH MDL ST LAURENT DE CHAMOUSSET	3 947 743,79	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

	Prix de journée (en €)			
FINESS	Hébergement permanent	Hébergement temporaire	Accueil de jour	SSIAD PA
690044797 ACCUEIL DE JOUR CH MDL CHAMOUSSET	0,00	0,00	0,00	0,00
690794888 SSIAD CH MDL ST SYMPHORIEN SUR COISE	0,00	0,00	0,00	0,00
690797972 EHPAD CH MDL - ST SYMPHORIEN SUR COISE	83,28	0,00	0,00	0,00
690800974 EHPAD CH MDL ST LAURENT DE CHAMOUSSET	111,76	0,00	0,00	0,00

Pour 2026, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes âgées, s'établit à 613 221,65 €.

Article 2 A compter du 01/01/2027, en application de l'article L.314-7 du CASF, la dotation globalisée commune s'élève, à titre transitoire, à 7 358 659,77 €. Elle se répartit de la manière suivante, les prix de journée de reconduction étant également mentionnés :

-- **personnes âgées : 7 358 659,77 €**

	Dotations (en €)						
FINESS	Hébergement permanent	UHR	PASA	Hébergement temporaire	Accueil de jour	Plateforme de répit	SSIAD
690044797 ACCUEIL DE JOUR CH MDL CHAMOUSSET	0,00	0,00	0,00	0,00	141 210,51	0,00	0,00
690794888 SSIAD CH MDL ST SYMPHORIEN SUR COISE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 009 066,05
690797972 EHPAD CH MDL - ST SYMPHORIEN SUR COISE	2 188 606,32	0,00	72 033,10	0,00	0,00	0,00	0,00
690800974 EHPAD CH MDL ST LAURENT DE CHAMOUSSET	3 947 743,79	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

	Prix de journée (en €)			
FINESS	Hébergement permanent	Hébergement temporaire	Accueil de jour	SSIAD PA
690044797 ACCUEIL DE JOUR CH MDL CHAMOUSSET	0,00	0,00	0,00	0,00
690794888 SSIAD CH MDL ST SYMPHORIEN SUR COISE	0,00	0,00	0,00	0,00
690797972 EHPAD CH MDL - ST SYMPHORIEN SUR COISE	83,28	0,00	0,00	0,00
690800974 EHPAD CH MDL ST LAURENT DE CHAMOUSSET	111,76	0,00	0,00	0,00

Pour 2027, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes âgées, s'établit à 613 221,65 €.

Article 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le tribunal administratif territorialement compétent tel que prévu par l'article R. 312-10-1 du Code de justice administrative dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site www.telerecours.fr.

Article 4 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs.

Article 5 La Directrice Générale de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire (CH DES MONTS DU LYONNAIS 690048632) et aux structures concernées.

Fait à Lyon, le 25/06/2026

le Directeur de l'autonomie

Raphaël GLABI

DECISION TARIFAIRE N°20263752 PORTANT FIXATION POUR 2026 DU MONTANT ET DE LA REPARTITION DE LA DOTATION GLOBALISEE COMMUNE PREVUE AU CONTRAT PLURIANNUEL D'OBJECTIFS ET DE MOYENS DE CH DE SAINTE FOY LES LYON - 690780044

POUR LES ETABLISSEMENTS ET SERVICES SUIVANTS
Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes - EHPAD DU CH DE SAINTE-FOY-LES-LYON - 690799994

La Directrice Générale de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

VU le Code de la Sécurité Sociale ;

VU la loi n° 2025-1403 du 30 décembre 2025 de financement de la Sécurité Sociale pour 2026 publiée au Journal Officiel du 31/12/2025 ;

VU l'arrêté ministériel du 15/06/2026 publié au Journal Officiel du 16/06/2026 pris en application de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2026 l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie ;

VU la décision du 15/06/2026 publiée au Journal Officiel du 16/06/2026 relative aux dotations régionales limitatives 2026 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2026 ;

VU l'arrêté du 6 juin 2025 fixant le montant de la participation journalière forfaitaire des résidents aux dépenses d'entretien de l'autonomie dans les établissements relevant des I, II et IV bis de l'article L. 313-12 du code de l'action sociale et des familles implantés dans les départements participant à l'expérimentation mentionnée à l'article 79 de la loi n° 2023-1250 du 26 décembre 2023 de financement de la sécurité sociale pour 2024, au titre de l'exercice 2025 ;

VU l'arrêté du 09/06/2026 fixant pour 2026 les valeurs du point mentionnées à l'article R.314-162 du code de l'action sociale et des familles publié au Journal Officiel du 16/06/2026 ;

VU le décret du 19 avril 2023 portant nomination de Madame COURREGES Cécile en qualité de Directrice Générale de l'agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes ;

VU la délégation de signature de la Directrice Générale de l'ARS vers le Directeur de l'autonomie en date du 29/05/2026 ;

VU le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens conclu le 02/05/2023 prenant effet au 01/01/2023 ;

DECIDE

Article 1er A compter du 01/01/2026, au titre de 2026, la dotation globalisée commune des établissements et services médico-sociaux financés par l'Assurance Maladie, gérés par l'entité dénommée CH DE SAINTE FOY LES LYON (690780044), a été fixée à 3 947 105,57

€, dont 0,00 € de crédits non reconductibles versés en une seule fois et -100 000,00 € de crédits non reconductibles versés par 12ème.

Elle se répartit de la manière suivante, les prix de journée à compter de 01/01/2026 étant également mentionnés.

- **Personnes âgées : 3 947 105,57 €**

	Dotations hébergement permanent EHPAD (en €)					
Hébergement permanent	Partie soins du forfait global unique	Partie entretien de l'autonomie du forfait global unique	CNRACL au titre Dépendance	Participation des résidents à déduire de la dotation globalisée commune	Montant à la charge de la 5ème branche	Tarif journalier
690799994 EHPAD DU CH DE SAINTE-FOY-LES-LYON	3 222 134,76	830 879,82	43 225,59	233 833,60	3 862 406,57	101,75

	Dotations hors hébergement permanent EHPAD (en €)					
FINESS	UHR	PASA	Hébergement temporaire	Accueil de jour	Plateforme de répit	SSIAD
690799994 EHPAD DU CH DE SAINTE-FOY-LES-LYON	0,00	71 579,40	13 119,60	0,00	0,00	0,00

	Prix de journée (en €)		
FINESS	Hébergement temporaire	Accueil de jour	SSIAD PA
690799994 EHPAD DU CH DE SAINTE-FOY-LES-LYON	43,73	0,00	0,00

Pour 2026, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes âgées, s'établit à 328 925,46 €.

Article 2 A compter du 01/01/2027, en application de l'article L.314-7 du CASF, la dotation globalisée commune s'élève, à titre transitoire, à 4 047 105,57 €. Elle se répartit de la manière suivante, les prix de journée de reconduction étant également mentionnés :

-- **personnes âgées : 4 047 105,57 €**

	Dotations hébergement permanent EHPAD (en €)					
Hébergement permanent	Partie soins du forfait global unique N+1	Partie entretien de l'autonomie du forfait global unique N+1	CNRACL au titre Dépendance - N+1	Participation des résidents N+1 à déduire de la dotation globalisée commune	Montant à la charge de la 5ème branche N+1	Tarif journalier N+1
690799994 EHPAD DU CH DE SAINTE-FOY-LES-LYON	3 322 134,76	830 879,82	43 225,59	233 833,60	3 962 406,57	104,38

	Dotations hors hébergement permanent EHPAD (en €)					
FINESS	UHR	PASA	Hébergement temporaire	Accueil de jour	Plateforme de répit	SSIAD
690799994 EHPAD DU CH DE SAINTE-FOY-LES-LYON	0,00	71 579,40	13 119,60	0,00	0,00	0,00

	Prix de journée (en €)		
FINESS	Hébergement temporaire	Accueil de jour	SSIAD PA
690799994 EHPAD DU CH DE SAINTE-FOY-LES-LYON	43,73	0,00	0,00

Pour 2027, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes âgées, s'établit à 337 258,80 €.

Article 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le tribunal administratif territorialement compétent tel que prévu par l'article R. 312-10-1 du Code de justice administrative dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site www.telerecours.fr.

Article 4 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs.

Article 5 La Directrice Générale de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire (CH DE SAINTE FOY LES LYON 690780044) et aux structures concernées.

Fait à Lyon, le 25/06/2026

le Directeur de l'autonomie

Raphaël GLABI

DECISION TARIFAIRE N°20263612 PORTANT FIXATION POUR 2026 DU MONTANT ET DE LA REPARTITION DE LA DOTATION GLOBALISEE COMMUNE PREVUE AU CONTRAT PLURIANNUEL D'OBJECTIFS ET DE MOYENS DE SAS EMERA EXPLOITATIONS - 060002250

POUR LES ETABLISSEMENTS ET SERVICES SUIVANTS
Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes - EHPAD RESIDENCE AGELIA - 730790698

La Directrice Générale de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

VU le Code de la Sécurité Sociale ;

VU la loi n° 2025-1403 du 30 décembre 2025 de financement de la Sécurité Sociale pour 2026 publiée au Journal Officiel du 31/12/2025 ;

VU l'arrêté ministériel du 15/06/2026 publié au Journal Officiel du 16/06/2026 pris en application de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2026 l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie ;

VU la décision du 15/06/2026 publiée au Journal Officiel du 16/06/2026 relative aux dotations régionales limitatives 2026 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2026 ;

VU l'arrêté du 6 juin 2025 fixant le montant de la participation journalière forfaitaire des résidents aux dépenses d'entretien de l'autonomie dans les établissements relevant des I, II et IV bis de l'article L. 313-12 du code de l'action sociale et des familles implantés dans les départements participant à l'expérimentation mentionnée à l'article 79 de la loi n° 2023-1250 du 26 décembre 2023 de financement de la sécurité sociale pour 2024, au titre de l'exercice 2025 ;

VU l'arrêté du 09/06/2026 fixant pour 2026 les valeurs du point mentionnées à l'article R.314-162 du code de l'action sociale et des familles publié au Journal Officiel du 16/06/2026 ;

VU le décret du 19 avril 2023 portant nomination de Madame COURREGES Cécile en qualité de Directrice Générale de l'agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes ;

VU la délégation de signature de la Directrice Générale de l'ARS vers le Directeur de l'autonomie en date du 29/05/2026 ;

VU le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens conclu le 08/12/2023 prenant effet au 01/01/2024 ;

DECIDE

Article 1er A compter du 01/01/2026, au titre de 2026, la dotation globalisée commune des établissements et services médico-sociaux financés par l'Assurance Maladie, gérés par l'entité dénommée SAS EMERA EXPLOITATIONS (060002250), a été fixée à

2 373 279,43 €, dont 0,00 € de crédits non reconductibles versés en une seule fois et 0,00 € de crédits non reconductibles versés par 12ème.

Elle se répartit de la manière suivante, les prix de journée à compter de 01/01/2026 étant également mentionnés.

- **Personnes âgées : 2 373 279,43 €**

	Dotations hébergement permanent EHPAD (en €)					
Hébergement permanent	Partie soins du forfait global unique	Partie entretien de l'autonomie du forfait global unique	CNRACL au titre Dépendance	Participation des résidents à déduire de la dotation globalisée commune	Montant à la charge de la 5ème branche	Tarif journalier
730790698 EHPAD RESIDENCE AGELIA	1 760 846,08	668 127,78	0,00	187 966,24	2 241 007,62	73,44

	Dotations hors hébergement permanent EHPAD (en €)					
FINESS	UHR	PASA	Hébergement temporaire	Accueil de jour	Plateforme de répit	SSIAD
730790698 EHPAD RESIDENCE AGELIA	0,00	0,00	132 271,81	0,00	0,00	0,00

	Prix de journée (en €)		
FINESS	Hébergement temporaire	Accueil de jour	SSIAD PA
730790698 EHPAD RESIDENCE AGELIA	44,90	0,00	0,00

Pour 2026, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes âgées, s'établit à 197 773,29 €.

Article 2 A compter du 01/01/2027, en application de l'article L.314-7 du CASF, la dotation globalisée commune s'élève, à titre transitoire, à 2 373 279,43 €. Elle se répartit de la manière suivante, les prix de journée de reconduction étant également mentionnés :

-- **personnes âgées : 2 373 279,43 €**

	Dotations hébergement permanent EHPAD (en €)					
Hébergement permanent	Partie soins du forfait global unique N+1	Partie entretien de l'autonomie du forfait global unique N+1	CNRACL au titre Dépendance - N+1	Participation des résidents N+1 à déduire de la dotation globalisée commune	Montant à la charge de la 5ème branche N+1	Tarif journalier N+1
730790698 EHPAD RESIDENCE AGELIA	1 760 846,08	668 127,78	0,00	187 966,24	2 241 007,62	73,44

	Dotations hors hébergement permanent EHPAD (en €)					
FINESS	UHR	PASA	Hébergement temporaire	Accueil de jour	Plateforme de répit	SSIAD
730790698 EHPAD RESIDENCE AGELIA	0,00	0,00	132 271,81	0,00	0,00	0,00

	Prix de journée (en €)		
FINESS	Hébergement temporaire	Accueil de jour	SSIAD PA
730790698 EHPAD RESIDENCE AGELIA	44,90	0,00	0,00

Pour 2027, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes âgées, s'établit à 197 773,29 €.

Article 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le tribunal administratif territorialement compétent tel que prévu par l'article R. 312-10-1 du Code de justice administrative dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site www.telerecours.fr.

Article 4 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs.

Article 5 La Directrice Générale de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire (SAS EMERA EXPLOITATIONS 060002250) et aux structures concernées.

Fait à Lyon, le 25/06/2026

le Directeur de l'autonomie

Raphaël GLABI

DECISION TARIFAIRE N°20263636 PORTANT FIXATION POUR 2026 DU MONTANT ET DE LA REPARTITION DE LA DOTATION GLOBALISEE COMMUNE PREVUE AU CONTRAT PLURIANNUEL D'OBJECTIFS ET DE MOYENS DE CH DE BOURG SAINT MAURICE - 730780525

POUR LES ETABLISSEMENTS ET SERVICES SUIVANTS
Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes
- EHPAD CH BOURG ST MAURICE ST MICHEL - 730780442

La Directrice Générale de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

VU le Code de la Sécurité Sociale ;

VU la loi n° 2025-1403 du 30 décembre 2025 de financement de la Sécurité Sociale pour 2026 publiée au Journal Officiel du 31/12/2025 ;

VU l'arrêté ministériel du 15/06/2026 publié au Journal Officiel du 16/06/2026 pris en application de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2026 l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie ;

VU la décision du 15/06/2026 publiée au Journal Officiel du 16/06/2026 relative aux dotations régionales limitatives 2026 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2026 ;

VU l'arrêté du 6 juin 2025 fixant le montant de la participation journalière forfaitaire des résidents aux dépenses d'entretien de l'autonomie dans les établissements relevant des I, II et IV bis de l'article L. 313-12 du code de l'action sociale et des familles implantés dans les départements participant à l'expérimentation mentionnée à l'article 79 de la loi n° 2023-1250 du 26 décembre 2023 de financement de la sécurité sociale pour 2024, au titre de l'exercice 2025 ;

VU l'arrêté du 09/06/2026 fixant pour 2026 les valeurs du point mentionnées à l'article R.314-162 du code de l'action sociale et des familles publié au Journal Officiel du 16/06/2026 ;

VU le décret du 19 avril 2023 portant nomination de Madame COURREGES Cécile en qualité de Directrice Générale de l'agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes ;

VU la délégation de signature de la Directrice Générale de l'ARS vers le Directeur de l'autonomie en date du 29/05/2026 ;

VU le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens conclu le 02/01/2020 prenant effet au 01/01/2020 ;

DECIDE

Article 1er A compter du 01/01/2026, au titre de 2026, la dotation globalisée commune des établissements et services médico-sociaux financés par l'Assurance Maladie, gérés par l'entité dénommée CH DE BOURG SAINT MAURICE (730780525), a été fixée à

2 312 103,73 €, dont 0,00 € de crédits non reconductibles versés en une seule fois et 2 497,66 € de crédits non reconductibles versés par 12ème.

Elle se répartit de la manière suivante, les prix de journée à compter de 01/01/2026 étant également mentionnés.

- **Personnes âgées : 2 312 103,73 €**

	Dotations hébergement permanent EHPAD (en €)					
Hébergement permanent	Partie soins du forfait global unique	Partie entretien de l'autonomie du forfait global unique	CNRACL au titre Dépendance	Participation des résidents à déduire de la dotation globalisée commune	Montant à la charge de la 5ème branche	Tarif journalier
730780442 EHPAD CH BOURG ST MAURICE ST MICHEL	1 883 635,33	531 207,29	28 563,84	153 402,48	2 290 003,98	91,96

	Dotations hors hébergement permanent EHPAD (en €)					
FINESS	UHR	PASA	Hébergement temporaire	Accueil de jour	Plateforme de répit	SSIAD
730780442 EHPAD CH BOURG ST MAURICE ST MICHEL	0,00	0,00	22 099,75	0,00	0,00	0,00

	Prix de journée (en €)		
FINESS	Hébergement temporaire	Accueil de jour	SSIAD PA
730780442 EHPAD CH BOURG ST MAURICE ST MICHEL	71,29	0,00	0,00

Pour 2026, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes âgées, s'établit à 192 675,31 €.

Article 2 A compter du 01/01/2027, en application de l'article L.314-7 du CASF, la dotation globalisée commune s'élève, à titre transitoire, à 2 307 014,81 €. Elle se répartit de la manière suivante, les prix de journée de reconduction étant également mentionnés :

-- **personnes âgées : 2 307 014,81 €**

	Dotations hébergement permanent EHPAD (en €)					
Hébergement permanent	Partie soins du forfait global unique N+1	Partie entretien de l'autonomie du forfait global unique N+1	CNRACL au titre Dépendance - N+1	Participation des résidents N+1 à déduire de la dotation globalisée commune	Montant à la charge de la 5ème branche N+1	Tarif journalier N+1
730780442 EHPAD CH BOURG ST MAURICE ST MICHEL	1 876 701,38	528 616,03	28 563,84	153 402,48	2 280 478,77	91,57

	Dotations hors hébergement permanent EHPAD (en €)					
FINESS	UHR	PASA	Hébergement temporaire	Accueil de jour	Plateforme de répit	SSIAD
730780442 EHPAD CH BOURG ST MAURICE ST MICHEL	0,00	0,00	26 536,04	0,00	0,00	0,00

	Prix de journée (en €)		
FINESS	Hébergement temporaire	Accueil de jour	SSIAD PA
730780442 EHPAD CH BOURG ST MAURICE ST MICHEL	85,60	0,00	0,00

Pour 2027, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes âgées, s'établit à 192 251,23 €.

Article 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le tribunal administratif territorialement compétent tel que prévu par l'article R. 312-10-1 du Code de justice administrative dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site www.telerecours.fr.

Article 4 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs.

Article 5 La Directrice Générale de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire (CH DE BOURG SAINT MAURICE 730780525) et aux structures concernées.

Fait à Lyon, le 25/06/2026

le Directeur de l'autonomie

Raphaël GLABI

DECISION TARIFAIRE N°20263628 PORTANT FIXATION POUR 2026 DU MONTANT ET DE LA REPARTITION DE LA DOTATION GLOBALISEE COMMUNE PREVUE AU CONTRAT PLURIANNUEL D'OBJECTIFS ET DE MOYENS DE EHPAD LA CENTAUREE - 730000510

POUR LES ETABLISSEMENTS ET SERVICES SUIVANTS
Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes - EHPAD LA CENTAUREE - 730783925

La Directrice Générale de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

VU le Code de la Sécurité Sociale ;

VU la loi n° 2025-1403 du 30 décembre 2025 de financement de la Sécurité Sociale pour 2026 publiée au Journal Officiel du 31/12/2025 ;

VU l'arrêté ministériel du 15/06/2026 publié au Journal Officiel du 16/06/2026 pris en application de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2026 l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie ;

VU la décision du 15/06/2026 publiée au Journal Officiel du 16/06/2026 relative aux dotations régionales limitatives 2026 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2026 ;

VU l'arrêté du 6 juin 2025 fixant le montant de la participation journalière forfaitaire des résidents aux dépenses d'entretien de l'autonomie dans les établissements relevant des I, II et IV bis de l'article L. 313-12 du code de l'action sociale et des familles implantés dans les départements participant à l'expérimentation mentionnée à l'article 79 de la loi n° 2023-1250 du 26 décembre 2023 de financement de la sécurité sociale pour 2024, au titre de l'exercice 2025 ;

VU l'arrêté du 09/06/2026 fixant pour 2026 les valeurs du point mentionnées à l'article R.314-162 du code de l'action sociale et des familles publié au Journal Officiel du 16/06/2026 ;

VU le décret du 19 avril 2023 portant nomination de Madame COURREGES Cécile en qualité de Directrice Générale de l'agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes ;

VU la délégation de signature de la Directrice Générale de l'ARS vers le Directeur de l'autonomie en date du 29/05/2026 ;

VU le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens conclu le 07/10/2019 prenant effet au 01/01/2020 ;

DECIDE

Article 1er A compter du 01/01/2026, au titre de 2026, la dotation globalisée commune des établissements et services médico-sociaux financés par l'Assurance Maladie, gérés par l'entité dénommée EHPAD LA CENTAUREE (730000510), a été fixée à 1 646 938,35 €,

dont 0,00 € de crédits non reconductibles versés en une seule fois et 0,00 € de crédits non reconductibles versés par 12ème.

Elle se répartit de la manière suivante, les prix de journée à compter de 01/01/2026 étant également mentionnés.

- **Personnes âgées : 1 646 938,35 €**

	Dotations hébergement permanent EHPAD (en €)					
Hébergement permanent	Partie soins du forfait global unique	Partie entretien de l'autonomie du forfait global unique	CNRACL au titre Dépendance	Participation des résidents à déduire de la dotation globalisée commune	Montant à la charge de la 5ème branche	Tarif journalier
730783925 EHPAD LA CENTAUREE	1 355 042,95	375 341,80	20 274,02	116 947,60	1 633 711,17	86,05

	Dotations hors hébergement permanent EHPAD (en €)					
FINESS	UHR	PASA	Hébergement temporaire	Accueil de jour	Plateforme de répit	SSIAD
730783925 EHPAD LA CENTAUREE	0,00	0,00	13 227,18	0,00	0,00	0,00

	Prix de journée (en €)		
FINESS	Hébergement temporaire	Accueil de jour	SSIAD PA
730783925 EHPAD LA CENTAUREE	48,10	0,00	0,00

Pour 2026, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes âgées, s'établit à 137 244,86 €.

Article 2 A compter du 01/01/2027, en application de l'article L.314-7 du CASF, la dotation globalisée commune s'élève, à titre transitoire, à 1 646 938,35 €. Elle se répartit de la manière suivante, les prix de journée de reconduction étant également mentionnés :

-- **personnes âgées : 1 646 938,35 €**

	Dotations hébergement permanent EHPAD (en €)					
Hébergement permanent	Partie soins du forfait global unique N+1	Partie entretien de l'autonomie du forfait global unique N+1	CNRACL au titre Dépendance - N+1	Participation des résidents N+1 à déduire de la dotation globalisée commune	Montant à la charge de la 5ème branche N+1	Tarif journalier N+1
730783925 EHPAD LA CENTAUREE	1 355 042,95	375 341,80	20 274,02	116 947,60	1 633 711,17	86,05

	Dotations hors hébergement permanent EHPAD (en €)					
FINESS	UHR	PASA	Hébergement temporaire	Accueil de jour	Plateforme de répit	SSIAD
730783925 EHPAD LA CENTAUREE	0,00	0,00	13 227,18	0,00	0,00	0,00

	Prix de journée (en €)		
FINESS	Hébergement temporaire	Accueil de jour	SSIAD PA
730783925 EHPAD LA CENTAUREE	48,10	0,00	0,00

Pour 2027, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes âgées, s'établit à 137 244,86 €.

Article 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le tribunal administratif territorialement compétent tel que prévu par l'article R. 312-10-1 du Code de justice administrative dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site www.telerecours.fr.

Article 4 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs.

Article 5 La Directrice Générale de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire (EHPAD LA CENTAUREE 730000510) et aux structures concernées.

Fait à Lyon, le 25/06/2026

le Directeur de l'autonomie

Raphaël GLABI

DECISION TARIFAIRE N°20263629 PORTANT FIXATION POUR 2026 DU MONTANT ET DE LA REPARTITION DE LA DOTATION GLOBALISEE COMMUNE PREVUE AU CONTRAT PLURIANNUEL D'OBJECTIFS ET DE MOYENS DE FONDATION SAINT BENOIT - 730000502

POUR LES ETABLISSEMENTS ET SERVICES SUIVANTS
Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes - EHPAD SAINT BENOIT - 730783917

La Directrice Générale de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

VU le Code de la Sécurité Sociale ;

VU la loi n° 2025-1403 du 30 décembre 2025 de financement de la Sécurité Sociale pour 2026 publiée au Journal Officiel du 31/12/2025 ;

VU l'arrêté ministériel du 15/06/2026 publié au Journal Officiel du 16/06/2026 pris en application de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2026 l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie ;

VU la décision du 15/06/2026 publiée au Journal Officiel du 16/06/2026 relative aux dotations régionales limitatives 2026 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2026 ;

VU l'arrêté du 6 juin 2025 fixant le montant de la participation journalière forfaitaire des résidents aux dépenses d'entretien de l'autonomie dans les établissements relevant des I, II et IV bis de l'article L. 313-12 du code de l'action sociale et des familles implantés dans les départements participant à l'expérimentation mentionnée à l'article 79 de la loi n° 2023-1250 du 26 décembre 2023 de financement de la sécurité sociale pour 2024, au titre de l'exercice 2025 ;

VU l'arrêté du 09/06/2026 fixant pour 2026 les valeurs du point mentionnées à l'article R.314-162 du code de l'action sociale et des familles publié au Journal Officiel du 16/06/2026 ;

VU le décret du 19 avril 2023 portant nomination de Madame COURREGES Cécile en qualité de Directrice Générale de l'agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes ;

VU la délégation de signature de la Directrice Générale de l'ARS vers le Directeur de l'autonomie en date du 29/05/2026 ;

VU le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens conclu le 02/01/2020 prenant effet au 01/01/2020 ;

DECIDE

Article 1er A compter du 01/01/2026, au titre de 2026, la dotation globalisée commune des établissements et services médico-sociaux financés par l'Assurance Maladie, gérés par l'entité dénommée FONDATION SAINT BENOIT (730000502), a été fixée à 2 329 735,53

€, dont 0,00 € de crédits non reconductibles versés en une seule fois et 0,00 € de crédits non reconductibles versés par 12ème.

Elle se répartit de la manière suivante, les prix de journée à compter de 01/01/2026 étant également mentionnés.

- **Personnes âgées : 2 329 735,53 €**

	Dotations hébergement permanent EHPAD (en €)					
Hébergement permanent	Partie soins du forfait global unique	Partie entretien de l'autonomie du forfait global unique	CNRACL au titre Dépendance	Participation des résidents à déduire de la dotation globalisée commune	Montant à la charge de la 5ème branche	Tarif journalier
730783917 EHPAD SAINT BENOIT	1 776 170,93	630 918,20	0,00	177 974,72	2 229 114,41	77,16

	Dotations hors hébergement permanent EHPAD (en €)					
FINESS	UHR	PASA	Hébergement temporaire	Accueil de jour	Plateforme de répit	SSIAD
730783917 EHPAD SAINT BENOIT	0,00	74 166,76	26 454,36	0,00	0,00	0,00

	Prix de journée (en €)		
FINESS	Hébergement temporaire	Accueil de jour	SSIAD PA
730783917 EHPAD SAINT BENOIT	42,67	0,00	0,00

Pour 2026, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes âgées, s'établit à 194 144,63 €.

Article 2 A compter du 01/01/2027, en application de l'article L.314-7 du CASF, la dotation globalisée commune s'élève, à titre transitoire, à 2 329 735,53 €. Elle se répartit de la manière suivante, les prix de journée de reconduction étant également mentionnés :

-- **personnes âgées : 2 329 735,53 €**

	Dotations hébergement permanent EHPAD (en €)					
Hébergement permanent	Partie soins du forfait global unique N+1	Partie entretien de l'autonomie du forfait global unique N+1	CNRACL au titre Dépendance - N+1	Participation des résidents N+1 à déduire de la dotation globalisée commune	Montant à la charge de la 5ème branche N+1	Tarif journalier N+1
730783917 EHPAD SAINT BENOIT	1 776 170,93	630 918,20	0,00	177 974,72	2 229 114,41	77,16

	Dotations hors hébergement permanent EHPAD (en €)					
FINESS	UHR	PASA	Hébergement temporaire	Accueil de jour	Plateforme de répit	SSIAD
730783917 EHPAD SAINT BENOIT	0,00	74 166,76	26 454,36	0,00	0,00	0,00

	Prix de journée (en €)		
FINESS	Hébergement temporaire	Accueil de jour	SSIAD PA
730783917 EHPAD SAINT BENOIT	42,67	0,00	0,00

Pour 2027, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes âgées, s'établit à 194 144,63 €.

Article 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le tribunal administratif territorialement compétent tel que prévu par l'article R. 312-10-1 du Code de justice administrative dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site www.telerecours.fr.

Article 4 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs.

Article 5 La Directrice Générale de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire (FONDATION SAINT BENOIT 730000502) et aux structures concernées.

Fait à Lyon, le 25/06/2026

le Directeur de l'autonomie

Raphaël GLABI

DECISION TARIFAIRE N°20263648 PORTANT FIXATION POUR 2026 DU MONTANT ET DE LA REPARTITION DE LA DOTATION GLOBALISEE COMMUNE PREVUE AU CONTRAT PLURIANNUEL D'OBJECTIFS ET DE MOYENS DE CCAS CHAMBERY - 730784030

POUR LES ETABLISSEMENTS ET SERVICES SUIVANTS
Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes - EHPAD LES CLEMATIS - 730006079

Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes - EHPAD COROLLE - 730005048

Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes - EHPAD LES CHARMILLES - 730010329

Service autonomie aide et soins (SAAS) - SAD DU CCAS DE CHAMBERY - 730789682

La Directrice Générale de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

VU le Code de la Sécurité Sociale ;

VU la loi n° 2025-1403 du 30 décembre 2025 de financement de la Sécurité Sociale pour 2026 publiée au Journal Officiel du 31/12/2025 ;

VU l'arrêté ministériel du 15/06/2026 publié au Journal Officiel du 16/06/2026 pris en application de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2026 l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie ;

VU la décision du 15/06/2026 publiée au Journal Officiel du 16/06/2026 relative aux dotations régionales limitatives 2026 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2026 ;

VU l'arrêté du 6 juin 2025 fixant le montant de la participation journalière forfaitaire des résidents aux dépenses d'entretien de l'autonomie dans les établissements relevant des I, II et IV bis de l'article L. 313-12 du code de l'action sociale et des familles implantés dans les départements participant à l'expérimentation mentionnée à l'article 79 de la loi n° 2023-1250 du 26 décembre 2023 de financement de la sécurité sociale pour 2024, au titre de l'exercice 2025 ;

VU l'arrêté du 09/06/2026 fixant pour 2026 les valeurs du point mentionnées à l'article R.314-162 du code de l'action sociale et des familles publié au Journal Officiel du 16/06/2026 ;

VU le décret n° 2023-323 relatif à la tarification des soins infirmiers à domicile pour les personnes âgées et personnes handicapées publié au Journal Officiel du 28 avril 2023 ;

VU l'arrêté du 28 mai 2025 fixant pour 2025 les montants forfaitaires mentionnés aux II et III de l'article R. 314-138 du code de l'action sociale et des familles et le taux de revalorisation des produits de la tarification reconductibles afférents aux soins applicables aux services proposant des prestations de soins infirmiers à domicile pour les personnes âgées et les personnes en situation de handicap ;

VU l'arrêté du 28 mai 2025 fixant pour 2025 le taux de revalorisation des produits de la tarification reconductibles afférents aux soins applicables aux services proposant des

prestations de soins infirmiers à domicile pour les personnes âgées et les personnes en situation de handicap ;

VU le décret du 19 avril 2023 portant nomination de Madame COURREGES Cécile en qualité de Directrice Générale de l'agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes ;

VU la délégation de signature de la Directrice Générale de l'ARS vers le Directeur de l'autonomie en date du 29/05/2026 ;

VU le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens conclu le 09/04/2025 prenant effet au 01/01/2025 ;

DECIDE

Article 1er A compter du 01/01/2026, au titre de 2026, la dotation globalisée commune des établissements et services médico-sociaux financés par l'Assurance Maladie, gérés par l'entité dénommée CCAS CHAMBERY (730784030), a été fixée à 6 832 325,95 €, dont 0,00 € de crédits non reconductibles versés en une seule fois et 0,00 € de crédits non reconductibles versés par 12ème.

Elle se répartit de la manière suivante, les prix de journée à compter de 01/01/2026 étant également mentionnés.

- **Personnes âgées : 6 727 305,50 €**

	Dotations hébergement permanent EHPAD (en €)					
Hébergement permanent	Partie soins du forfait global unique	Partie entretien de l'autonomie du forfait global unique	CNRACL au titre Dépendance	Participation des résidents à déduire de la dotation globalisée commune	Montant à la charge de la 5ème branche	Tarif journalier
730005048 EHPAD COROLLE	68 819,61	0,00	0,00	0,00	68 819,61	0,00
730006079 EHPAD LES CLEMATIS	1 919 137,93	657 054,73	36 243,22	182 120,40	2 430 315,48	82,20
730010329 EHPAD LES CHARMILLES	1 731 309,26	630 029,14	34 132,39	167 527,36	2 227 943,43	81,92

	Dotations hors hébergement permanent EHPAD (en €)					
FINESS	UHR	PASA	Hébergement temporaire	Accueil de jour	Plateforme de répit	SSIAD
730005048 EHPAD COROLLE	0,00	0,00	217 543,17	134 619,34	0,00	0,00
730006079 EHPAD LES CLEMATIS	0,00	0,00	64 349,86	0,00	0,00	0,00
730010329 EHPAD LES CHARMILLES	0,00	0,00	13 227,18	0,00	0,00	0,00
730789682 SAD DU CCAS DE CHAMBERY	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 570 487,43

	Prix de journée (en €)		
FINESS	Hébergement temporaire	Accueil de jour	SSIAD PA
730005048 EHPAD COROLLE	0,00	0,00	0,00
730006079 EHPAD LES CLEMATIS	73,37	0,00	0,00
730010329 EHPAD LES CHARMILLES	45,30	0,00	0,00
730789682 SAD DU CCAS DE CHAMBERY	0,00	0,00	0,00

Pour 2026, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes âgées, s'établit à 560 608,79 €.

- **Personnes handicapées : 105 020,45 €** (dont 105 020,45 € imputable à l'assurance maladie)

	Dotations (en €)							
FINESS	INT	SI	EXT	PFR	Aut_1	Aut_2	Aut_3	SSIAD
730789682 SAD DU CCAS DE CHAMBERY	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	105 020,45

	Prix de Journée (en €)							
FINESS	INT	SI	EXT	PFR	Aut_1	Aut_2	Aut_3	SSIAD
730789682 SAD DU CCAS DE CHAMBERY	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Pour 2026, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes handicapées, s'établit à 8 751,70 € (dont 8 751,70 € imputable à l'Assurance Maladie).

Article 2 A compter du 01/01/2027, en application de l'article L.314-7 du CASF, la dotation globalisée commune s'élève, à titre transitoire, à 6 832 325,95 €. Elle se répartit de la manière suivante, les prix de journée de reconduction étant également mentionnés :

-- **personnes âgées : 6 727 305,50 €**

	Dotations hébergement permanent EHPAD (en €)					
Hébergement permanent	Partie soins du forfait global unique N+1	Partie entretien de l'autonomie du forfait global unique N+1	CNRACL au titre Dépendance - N+1	Participation des résidents N+1 à déduire de la dotation globalisée commune	Montant à la charge de la 5ème branche N+1	Tarif journalier N+1
730005048 EHPAD COROLLE	68 819,61	0,00	0,00	0,00	68 819,61	0,00
730006079 EHPAD LES CLEMATIS	1 919 137,93	657 054,73	36 243,22	182 120,40	2 430 315,48	82,20
730010329 EHPAD LES CHARMILLES	1 731 309,26	630 029,14	34 132,39	167 527,36	2 227 943,43	81,92

	Dotations hors hébergement permanent EHPAD (en €)					
FINESS	UHR	PASA	Hébergement temporaire	Accueil de jour	Plateforme de répit	SSIAD
730005048 EHPAD COROLLE	0,00	0,00	217 543,17	134 619,34	0,00	0,00
730006079 EHPAD LES CLEMATIS	0,00	0,00	64 349,86	0,00	0,00	0,00
730010329 EHPAD LES CHARMILLES	0,00	0,00	13 227,18	0,00	0,00	0,00
730789682 SAD DU CCAS DE CHAMBERY	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 570 487,43

	Prix de journée (en €)		
FINESS	Hébergement temporaire	Accueil de jour	SSIAD PA
730005048 EHPAD COROLLE	0,00	0,00	0,00
730006079 EHPAD LES CLEMATIS	73,37	0,00	0,00
730010329 EHPAD LES CHARMILLES	45,30	0,00	0,00
730789682 SAD DU CCAS DE CHAMBERY	0,00	0,00	0,00

Pour 2027, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes âgées, s'établit à 560 608,79 €.

- personnes handicapées : 105 020,45 €
(dont 105 020,45 € imputable à l'Assurance Maladie)

	Dotations (en €)							
FINESS	INT	SI	EXT	PFR	Aut_1	Aut_2	Aut_3	SSIAD
730789682 SAD DU CCAS DE CHAMBERY	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	105 020,45

	Prix de journée (en €)							
FINESS	INT	SI	EXT	PFR	Aut_1	Aut_2	Aut_3	SSIAD
730789682 SAD DU CCAS DE CHAMBERY	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Pour 2027, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes handicapées, s'établit à 8 751,70 € (dont 8 751,70 € imputable à l'Assurance Maladie).

Article 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le tribunal administratif territorialement compétent tel que prévu par l'article R. 312-10-1 du Code de justice administrative dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site www.telerecours.fr.

Article 4 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs.

Article 5 La Directrice Générale de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire (CCAS CHAMBERY 730784030) et aux structures concernées.

Fait à Lyon, le 25/06/2026

le Directeur de l'autonomie

Raphaël GLABI

DECISION TARIFAIRE N°20263626 PORTANT FIXATION POUR 2026 DU MONTANT ET DE LA REPARTITION DE LA DOTATION GLOBALISEE COMMUNE PREVUE AU CONTRAT PLURIANNUEL D'OBJECTIFS ET DE MOYENS DE CENTRE HOSPITALIER METROPOLE SAVOIE - 730000015

POUR LES ETABLISSEMENTS ET SERVICES SUIVANTS
Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes - CHMS -EHPAD LES TERRASSES DE L'HORLOGE - 730785383

Centre de Jour pour Personnes Agées - CHMS- AIX ACCUEIL DE JOUR ALZHEIMER - 730004728

Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes - CHMS-AIX EHPAD LE BOIS LAMARTINE - 730783636

La Directrice Générale de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

VU le Code de la Sécurité Sociale ;

VU la loi n° 2025-1403 du 30 décembre 2025 de financement de la Sécurité Sociale pour 2026 publiée au Journal Officiel du 31/12/2025 ;

VU l'arrêté ministériel du 15/06/2026 publié au Journal Officiel du 16/06/2026 pris en application de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2026 l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie ;

VU la décision du 15/06/2026 publiée au Journal Officiel du 16/06/2026 relative aux dotations régionales limitatives 2026 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2026 ;

VU l'arrêté du 6 juin 2025 fixant le montant de la participation journalière forfaitaire des résidents aux dépenses d'entretien de l'autonomie dans les établissements relevant des I, II et IV bis de l'article L. 313-12 du code de l'action sociale et des familles implantés dans les départements participant à l'expérimentation mentionnée à l'article 79 de la loi n° 2023-1250 du 26 décembre 2023 de financement de la sécurité sociale pour 2024, au titre de l'exercice 2025 ;

VU l'arrêté du 09/06/2026 fixant pour 2026 les valeurs du point mentionnées à l'article R.314-162 du code de l'action sociale et des familles publié au Journal Officiel du 16/06/2026 ;

VU le décret du 19 avril 2023 portant nomination de Madame COURREGES Cécile en qualité de Directrice Générale de l'agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes ;

VU la délégation de signature de la Directrice Générale de l'ARS vers le Directeur de l'autonomie en date du 29/05/2026 ;

VU le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens conclu le 07/04/2023 prenant effet au 01/01/2023 ;

DECIDE

Article 1er A compter du 01/01/2026, au titre de 2026, la dotation globalisée commune des établissements et services médico-sociaux financés par l'Assurance Maladie, gérés par l'entité dénommée CENTRE HOSPITALIER METROPOLE SAVOIE (730000015), a été fixée à 20 534 943,76 €, dont 0,00 € de crédits non reconductibles versés en une seule fois et -24 759,31 € de crédits non reconductibles versés par 12ème.

Elle se répartit de la manière suivante, les prix de journée à compter de 01/01/2026 étant également mentionnés.

- **Personnes âgées : 20 534 943,76 €**

	Dotations hébergement permanent EHPAD (en €)					
Hébergement permanent	Partie soins du forfait global unique	Partie entretien de l'autonomie du forfait global unique	CNRACL au titre Dépendance	Participation des résidents à déduire de la dotation globalisée commune	Montant à la charge de la 5ème branche	Tarif journalier
730004728 CHMS-AIX ACCUEIL DE JOUR ALZHEIMER	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
730783636 CHMS-AIX EHPAD LE BOIS LAMARTINE	6 420 903,73	1 826 834,22	103 522,96	372 205,68	7 979 055,23	132,05
730785383 CHMS -EHPAD LES TERRASSES DE L'HORLOGE	10 068 544,42	2 786 393,81	152 073,41	703 478,16	12 303 533,48	107,74

	Dotations hors hébergement permanent EHPAD (en €)					
FINESS	UHR	PASA	Hébergement temporaire	Accueil de jour	Plateforme de répit	SSIAD
730004728 CHMS-AIX ACCUEIL DE JOUR ALZHEIMER	0,00	0,00	0,00	196 650,69	0,00	0,00
730783636 CHMS-AIX EHPAD LE BOIS LAMARTINE	0,00	0,00	55 704,36	0,00	0,00	0,00
730785383 CHMS -EHPAD LES TERRASSES DE L'HORLOGE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

	Prix de journée (en €)		
FINESS	Hébergement temporaire	Accueil de jour	SSIAD PA
730004728 CHMS-AIX ACCUEIL DE JOUR ALZHEIMER	0,00	88,50	0,00
730783636 CHMS-AIX EHPAD LE BOIS LAMARTINE	36,20	0,00	0,00
730785383 CHMS -EHPAD LES TERRASSES DE L'HORLOGE	0,00	0,00	0,00

Pour 2026, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes âgées, s'établit à 1 711 245,32 €.

Article 2 A compter du 01/01/2027, en application de l'article L.314-7 du CASF, la dotation globalisée commune s'élève, à titre transitoire, à 20 553 633,85 €. Elle se répartit de la manière suivante, les prix de journée de reconduction étant également mentionnés :

-- **personnes âgées : 20 553 633,85 €**

	Dotations hébergement permanent EHPAD (en €)					
Hébergement permanent	Partie soins du forfait global unique N+1	Partie entretien de l'autonomie du forfait global unique N+1	CNRACL au titre Dépendance - N+1	Participation des résidents N+1 à déduire de la dotation globalisée commune	Montant à la charge de la 5ème branche N+1	Tarif journalier N+1
730004728 CHMS-AIX ACCUEIL DE JOUR ALZHEIMER	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
730783636 CHMS-AIX EHPAD LE BOIS LAMARTINE	6 435 913,04	1 820 765,00	103 522,96	372 205,68	7 987 995,32	132,20
730785383 CHMS -EHPAD LES TERRASSES DE L'HORLOGE	10 068 544,42	2 786 393,81	152 073,41	703 478,16	12 303 533,48	107,74

	Dotations hors hébergement permanent EHPAD (en €)					
FINESS	UHR	PASA	Hébergement temporaire	Accueil de jour	Plateforme de répit	SSIAD
730004728 CHMS-AIX ACCUEIL DE JOUR ALZHEIMER	0,00	0,00	0,00	196 650,69	0,00	0,00
730783636 CHMS-AIX EHPAD LE BOIS LAMARTINE	0,00	0,00	65 454,36	0,00	0,00	0,00
730785383 CHMS -EHPAD LES TERRASSES DE L'HORLOGE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

	Prix de journée (en €)		
FINESS	Hébergement temporaire	Accueil de jour	SSIAD PA
730004728 CHMS-AIX ACCUEIL DE JOUR ALZHEIMER	0,00	88,50	0,00
730783636 CHMS-AIX EHPAD LE BOIS LAMARTINE	42,53	0,00	0,00
730785383 CHMS -EHPAD LES TERRASSES DE L'HORLOGE	0,00	0,00	0,00

Pour 2027, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes âgées, s'établit à 1 712 802,83 €.

Article 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le tribunal administratif territorialement compétent tel que prévu par l'article R. 312-10-1 du

Code de justice administrative dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site www.telerecours.fr.

Article 4 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs.

Article 5 La Directrice Générale de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire (CENTRE HOSPITALIER METROPOLE SAVOIE 730000015) et aux structures concernées.

Fait à Lyon, le 25/06/2026

le Directeur de l'autonomie

Raphaël GLABI

DECISION TARIFAIRE N°20264613 PORTANT FIXATION POUR 2026 DU MONTANT ET DE LA REPARTITION DE LA DOTATION GLOBALISEE COMMUNE PREVUE AU CONTRAT PLURIANNUEL D'OBJECTIFS ET DE MOYENS DE CCAS COGNIN - 730784485

POUR LES ETABLISSEMENTS ET SERVICES SUIVANTS
Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes - EHPAD RESIDENCE DU PARC - 730002938

Service de Soins Infirmiers A Domicile (S.S.I.A.D) - SSIAD DE COGNIN - 730011079

Résidences autonomie - LOGEMENT FOYER RESIDENCE DU PARC - 730783818

Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes - EHPAD LES GLYCINES - 730789823

La Directrice Générale de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

VU le Code de la Sécurité Sociale ;

VU la loi n° 2025-1403 du 30 décembre 2025 de financement de la Sécurité Sociale pour 2026 publiée au Journal Officiel du 31/12/2025 ;

VU l'arrêté ministériel du 15/06/2026 publié au Journal Officiel du 16/06/2026 pris en application de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2026 l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie ;

VU la décision du 15/06/2026 publiée au Journal Officiel du 16/06/2026 relative aux dotations régionales limitatives 2026 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2026 ;

VU l'arrêté du 6 juin 2025 fixant le montant de la participation journalière forfaitaire des résidents aux dépenses d'entretien de l'autonomie dans les établissements relevant des I, II et IV bis de l'article L. 313-12 du code de l'action sociale et des familles implantés dans les départements participant à l'expérimentation mentionnée à l'article 79 de la loi n° 2023-1250 du 26 décembre 2023 de financement de la sécurité sociale pour 2024, au titre de l'exercice 2025 ;

VU l'arrêté du 09/06/2026 fixant pour 2026 les valeurs du point mentionnées à l'article R.314-162 du code de l'action sociale et des familles publié au Journal Officiel du 16/06/2026 ;

VU le décret n° 2023-323 relatif à la tarification des soins infirmiers à domicile pour les personnes âgées et personnes handicapées publié au Journal Officiel du 28 avril 2023 ;

VU l'arrêté du 28 mai 2025 fixant pour 2025 les montants forfaitaires mentionnés aux II et III de l'article R. 314-138 du code de l'action sociale et des familles et le taux de revalorisation des produits de la tarification reconductibles afférents aux soins applicables aux services proposant des prestations de soins infirmiers à domicile pour les personnes âgées et les personnes en situation de handicap ;

VU l'arrêté du 28 mai 2025 fixant pour 2025 le taux de revalorisation des produits de la tarification reconductibles afférents aux soins applicables aux services proposant des prestations de soins infirmiers à domicile pour les personnes âgées et les personnes en situation de handicap ;

VU le décret du 19 avril 2023 portant nomination de Madame COURREGES Cécile en qualité de Directrice Générale de l'agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes ;

VU la délégation de signature de la Directrice Générale de l'ARS vers le Directeur de l'autonomie en date du 29/05/2026 ;

VU le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens conclu le 20/02/2019 prenant effet au 01/01/2019 ;

DECIDE

Article 1er A compter du 01/01/2026, au titre de 2026, la dotation globalisée commune des établissements et services médico-sociaux financés par l'Assurance Maladie, gérés par l'entité dénommée CCAS COGNIN (730784485), a été fixée à 2 172 130,56 €, dont 0,00 € de crédits non reconductibles versés en une seule fois et 0,00 € de crédits non reconductibles versés par 12ème.

Elle se répartit de la manière suivante, les prix de journée à compter de 01/01/2026 étant également mentionnés.

- **Personnes âgées : 2 172 130,56 €**

	Dotations hébergement permanent EHPAD (en €)					
Hébergement permanent	Partie soins du forfait global unique	Partie entretien de l'autonomie du forfait global unique	CNRACL au titre Dépendance	Participation des résidents à déduire de la dotation globalisée commune	Montant à la charge de la 5ème branche	Tarif journalier
730002938 EHPAD RESIDENCE DU PARC	1 306 812,79	413 469,24	21 689,46	111 896,40	1 630 075,09	89,74
730783818 LOGEMENT FOYER RESIDENCE DU PARC	97 527,69	0,00	0,00	0,00	97 527,69	0,00
730789823 EHPAD LES GLYCINES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

	Dotations hors hébergement permanent EHPAD (en €)					
FINESS	UHR	PASA	Hébergement temporaire	Accueil de jour	Plateforme de répit	SSIAD
730002938 EHPAD RESIDENCE DU PARC	0,00	0,00	13 227,18	0,00	0,00	0,00
730011079 SSIAD DE COGNIN	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	431 300,60
730783818 LOGEMENT FOYER RESIDENCE DU PARC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
730789823 EHPAD LES GLYCINES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

	Prix de journée (en €)		
FINESS	Hébergement temporaire	Accueil de jour	SSIAD PA
730002938 EHPAD RESIDENCE DU PARC	0,00	0,00	0,00
730011079 SSIAD DE COGNIN	0,00	0,00	0,00
730783818 LOGEMENT FOYER RESIDENCE DU PARC	0,00	0,00	0,00
730789823 EHPAD LES GLYCINES	0,00	0,00	0,00

Pour 2026, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes âgées, s'établit à 181 010,89 €.

Article 2 A compter du 01/01/2027, en application de l'article L.314-7 du CASF, la dotation globalisée commune s'élève, à titre transitoire, à 2 172 130,56 €. Elle se répartit de la manière suivante, les prix de journée de reconduction étant également mentionnés :

-- **personnes âgées : 2 172 130,56 €**

	Dotations hébergement permanent EHPAD (en €)					
Hébergement permanent	Partie soins du forfait global unique N+1	Partie entretien de l'autonomie du forfait global unique N+1	CNRACL au titre Dépendance - N+1	Participation des résidents N+1 à déduire de la dotation globalisée commune	Montant à la charge de la 5ème branche N+1	Tarif journalier N+1
730002938 EHPAD RESIDENCE DU PARC	1 306 812,79	413 469,24	21 689,46	111 896,40	1 630 075,09	89,74
730783818 LOGEMENT FOYER RESIDENCE DU PARC	97 527,69	0,00	0,00	0,00	97 527,69	0,00
730789823 EHPAD LES GLYCINES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

	Dotations hors hébergement permanent EHPAD (en €)					
FINESS	UHR	PASA	Hébergement temporaire	Accueil de jour	Plateforme de répit	SSIAD
730002938 EHPAD RESIDENCE DU PARC	0,00	0,00	13 227,18	0,00	0,00	0,00
730011079 SSIAD DE COGNIN	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	431 300,60
730783818 LOGEMENT FOYER RESIDENCE DU PARC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
730789823 EHPAD LES GLYCINES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

	Prix de journée (en €)		
FINESS	Hébergement temporaire	Accueil de jour	SSIAD PA
730002938 EHPAD RESIDENCE DU PARC	0,00	0,00	0,00
730011079 SSIAD DE COGNIN	0,00	0,00	0,00
730783818 LOGEMENT FOYER RESIDENCE DU PARC	0,00	0,00	0,00
730789823 EHPAD LES GLYCINES	0,00	0,00	0,00

Pour 2027, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes âgées, s'établit à 181 010,89 €.

Article 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le tribunal administratif territorialement compétent tel que prévu par l'article R. 312-10-1 du Code de justice administrative dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site www.telerecours.fr.

Article 4 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs.

Article 5 La Directrice Générale de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire (CCAS COGNIN 730784485) et aux structures concernées.

Fait à Lyon, le 25/06/2026

le Directeur de l'autonomie

Raphaël GLABI

DECISION TARIFAIRE N°20263632 PORTANT FIXATION POUR 2026 DU MONTANT ET DE LA REPARTITION DE LA DOTATION GLOBALISEE COMMUNE PREVUE AU CONTRAT PLURIANNUEL D'OBJECTIFS ET DE MOYENS DE EHPAD MARIN LAMELLET - 730000338

POUR LES ETABLISSEMENTS ET SERVICES SUIVANTS
Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes - EHPAD MARIN LAMELLET - 730780624

La Directrice Générale de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

VU le Code de la Sécurité Sociale ;

VU la loi n° 2025-1403 du 30 décembre 2025 de financement de la Sécurité Sociale pour 2026 publiée au Journal Officiel du 31/12/2025 ;

VU l'arrêté ministériel du 15/06/2026 publié au Journal Officiel du 16/06/2026 pris en application de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2026 l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie ;

VU la décision du 15/06/2026 publiée au Journal Officiel du 16/06/2026 relative aux dotations régionales limitatives 2026 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2026 ;

VU l'arrêté du 6 juin 2025 fixant le montant de la participation journalière forfaitaire des résidents aux dépenses d'entretien de l'autonomie dans les établissements relevant des I, II et IV bis de l'article L. 313-12 du code de l'action sociale et des familles implantés dans les départements participant à l'expérimentation mentionnée à l'article 79 de la loi n° 2023-1250 du 26 décembre 2023 de financement de la sécurité sociale pour 2024, au titre de l'exercice 2025 ;

VU l'arrêté du 09/06/2026 fixant pour 2026 les valeurs du point mentionnées à l'article R.314-162 du code de l'action sociale et des familles publié au Journal Officiel du 16/06/2026 ;

VU le décret du 19 avril 2023 portant nomination de Madame COURREGES Cécile en qualité de Directrice Générale de l'agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes ;

VU la délégation de signature de la Directrice Générale de l'ARS vers le Directeur de l'autonomie en date du 29/05/2026 ;

VU le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens conclu le 02/03/2020 prenant effet au 01/01/2020 ;

DECIDE

Article 1er A compter du 01/01/2026, au titre de 2026, la dotation globalisée commune des établissements et services médico-sociaux financés par l'Assurance Maladie, gérés par l'entité dénommée EHPAD MARIN LAMELLET (730000338), a été fixée à 1 714 559,76

€, dont 0,00 € de crédits non reconductibles versés en une seule fois et 0,00 € de crédits non reconductibles versés par 12ème.

Elle se répartit de la manière suivante, les prix de journée à compter de 01/01/2026 étant également mentionnés.

- **Personnes âgées : 1 714 559,76 €**

	Dotations hébergement permanent EHPAD (en €)					
Hébergement permanent	Partie soins du forfait global unique	Partie entretien de l'autonomie du forfait global unique	CNRACL au titre Dépendance	Participation des résidents à déduire de la dotation globalisée commune	Montant à la charge de la 5ème branche	Tarif journalier
730780624 EHPAD MARIN LAMELLET	1 365 443,48	405 557,58	20 752,50	103 648,16	1 688 105,40	100,33

	Dotations hors hébergement permanent EHPAD (en €)					
FINESS	UHR	PASA	Hébergement temporaire	Accueil de jour	Plateforme de répit	SSIAD
730780624 EHPAD MARIN LAMELLET	0,00	0,00	26 454,36	0,00	0,00	0,00

	Prix de journée (en €)		
FINESS	Hébergement temporaire	Accueil de jour	SSIAD PA
730780624 EHPAD MARIN LAMELLET	48,36	0,00	0,00

Pour 2026, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes âgées, s'établit à 142 879,98 €.

Article 2 A compter du 01/01/2027, en application de l'article L.314-7 du CASF, la dotation globalisée commune s'élève, à titre transitoire, à 1 714 559,76 €. Elle se répartit de la manière suivante, les prix de journée de reconduction étant également mentionnés :

-- **personnes âgées : 1 714 559,76 €**

	Dotations hébergement permanent EHPAD (en €)					
Hébergement permanent	Partie soins du forfait global unique N+1	Partie entretien de l'autonomie du forfait global unique N+1	CNRACL au titre Dépendance - N+1	Participation des résidents N+1 à déduire de la dotation globalisée commune	Montant à la charge de la 5ème branche N+1	Tarif journalier N+1
730780624 EHPAD MARIN LAMELLET	1 365 443,48	405 557,58	20 752,50	103 648,16	1 688 105,40	100,33

	Dotations hors hébergement permanent EHPAD (en €)					
FINESS	UHR	PASA	Hébergement temporaire	Accueil de jour	Plateforme de répit	SSIAD
730780624 EHPAD MARIN LAMELLET	0,00	0,00	26 454,36	0,00	0,00	0,00

	Prix de journée (en €)		
FINESS	Hébergement temporaire	Accueil de jour	SSIAD PA
730780624 EHPAD MARIN LAMELLET	48,36	0,00	0,00

Pour 2027, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes âgées, s'établit à 142 879,98 €.

Article 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le tribunal administratif territorialement compétent tel que prévu par l'article R. 312-10-1 du Code de justice administrative dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site www.telerecours.fr.

Article 4 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs.

Article 5 La Directrice Générale de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire (EHPAD MARIN LAMELLET 730000338) et aux structures concernées.

Fait à Lyon, le 25/06/2026

le Directeur de l'autonomie

Raphaël GLABI

DECISION TARIFAIRE N°20263644 PORTANT FIXATION POUR 2026 DU MONTANT ET DE LA REPARTITION DE LA DOTATION GLOBALISEE COMMUNE PREVUE AU CONTRAT PLURIANNUEL D'OBJECTIFS ET DE MOYENS DE CIAS ARLYSERE - 730784428

POUR LES ETABLISSEMENTS ET SERVICES SUIVANTS
Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes - EHPAD FLOREAL - 730008018

Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes - EHPAD LA NIVEOLE - 730000692

Centre de Jour pour Personnes Agées - ACCUEIL JOUR LE PASSE COMPOSE - 730003548

Service autonomie aide et soins (SAAS) - SAD ARLYSERE - 730005139

Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes - EHPAD LA BAILLY - 730790722

La Directrice Générale de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

VU le Code de la Sécurité Sociale ;

VU la loi n° 2025-1403 du 30 décembre 2025 de financement de la Sécurité Sociale pour 2026 publiée au Journal Officiel du 31/12/2025 ;

VU l'arrêté ministériel du 15/06/2026 publié au Journal Officiel du 16/06/2026 pris en application de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2026 l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie ;

VU la décision du 15/06/2026 publiée au Journal Officiel du 16/06/2026 relative aux dotations régionales limitatives 2026 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2026 ;

VU l'arrêté du 6 juin 2025 fixant le montant de la participation journalière forfaitaire des résidents aux dépenses d'entretien de l'autonomie dans les établissements relevant des I, II et IV bis de l'article L. 313-12 du code de l'action sociale et des familles implantés dans les départements participant à l'expérimentation mentionnée à l'article 79 de la loi n° 2023-1250 du 26 décembre 2023 de financement de la sécurité sociale pour 2024, au titre de l'exercice 2025 ;

VU l'arrêté du 09/06/2026 fixant pour 2026 les valeurs du point mentionnées à l'article R.314-162 du code de l'action sociale et des familles publié au Journal Officiel du 16/06/2026 ;

VU le décret n° 2023-323 relatif à la tarification des soins infirmiers à domicile pour les personnes âgées et personnes handicapées publié au Journal Officiel du 28 avril 2023 ;

VU l'arrêté du 28 mai 2025 fixant pour 2025 les montants forfaitaires mentionnés aux II et III de l'article R. 314-138 du code de l'action sociale et des familles et le taux de revalorisation des produits de la tarification reconductibles afférents aux soins applicables aux services proposant des prestations de soins infirmiers à domicile pour les personnes âgées et les personnes en situation de handicap ;

VU

l'arrêté du 28 mai 2025 fixant pour 2025 le taux de revalorisation des produits de la tarification reconductibles afférents aux soins applicables aux services proposant des prestations de soins infirmiers à domicile pour les personnes âgées et les personnes en situation de handicap ;

VU le décret du 19 avril 2023 portant nomination de Madame COURREGES Cécile en qualité de Directrice Générale de l'agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes ;

VU la délégation de signature de la Directrice Générale de l'ARS vers le Directeur de l'autonomie en date du 29/05/2026 ;

VU le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens conclu le 29/03/2023 prenant effet au 01/01/2023 ;

DECIDE

Article 1er A compter du 01/01/2026, au titre de 2026, la dotation globalisée commune des établissements et services médico-sociaux financés par l'Assurance Maladie, gérés par l'entité dénommée CIAS ARLYSERE (730784428), a été fixée à 9 302 172,96 €, dont 0,00 € de crédits non reconductibles versés en une seule fois et 0,00 € de crédits non reconductibles versés par 12ème.

Elle se répartit de la manière suivante, les prix de journée à compter de 01/01/2026 étant également mentionnés.

- **Personnes âgées : 9 194 497,27 €**

	Dotations hébergement permanent EHPAD (en €)					
Hébergement permanent	Partie soins du forfait global unique	Partie entretien de l'autonomie du forfait global unique	CNRACL au titre Dépendance	Participation des résidents à déduire de la dotation globalisée commune	Montant à la charge de la 5ème branche	Tarif journalier
730000692 EHPAD LA NIVEOLE	2 114 016,15	614 434,60	33 287,20	165 396,00	2 596 341,95	96,70
730003548 ACCUEIL JOUR LE PASSE COMPOSE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
730008018 EHPAD FLOREAL	2 062 359,18	619 191,20	33 752,81	168 525,28	2 546 777,91	93,09
730790722 EHPAD LA BAILLY	1 065 003,95	297 882,20	15 682,92	91 260,40	1 287 308,67	86,89

	Dotations hors hébergement permanent EHPAD (en €)					
FINESS	UHR	PASA	Hébergement temporaire	Accueil de jour	Plateforme de répit	SSIAD
730000692 EHPAD LA NIVEOLE	0,00	62 692,97	26 454,36	0,00	0,00	0,00
730003548 ACCUEIL JOUR LE PASSE COMPOSE	0,00	0,00	0,00	157 712,90	0,00	0,00
730005139 SAD ARLYSERE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 425 481,45
730008018 EHPAD FLOREAL	0,00	65 380,28	26 346,78	0,00	0,00	0,00
730790722 EHPAD LA BAILLY	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

	Prix de journée (en €)		
FINESS	Hébergement temporaire	Accueil de jour	SSIAD PA
730000692 EHPAD LA NIVEOLE	0,00	0,00	0,00
730003548 ACCUEIL JOUR LE PASSE COMPOSE	0,00	108,02	0,00
730005139 SAD ARLYSERE	0,00	0,00	0,00
730008018 EHPAD FLOREAL	0,00	0,00	0,00
730790722 EHPAD LA BAILLY	0,00	0,00	0,00

Pour 2026, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes âgées, s'établit à 766 208,09 €.

- **Personnes handicapées : 107 675,69 €** (dont 107 675,69 € imputable à l'assurance maladie)

	Dotations (en €)							
FINESS	INT	SI	EXT	PFR	Aut_1	Aut_2	Aut_3	SSIAD
730005139 SAD ARLYSERE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	107 675,69

	Prix de Journée (en €)							
FINESS	INT	SI	EXT	PFR	Aut_1	Aut_2	Aut_3	SSIAD
730005139 SAD ARLYSERE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Pour 2026, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes handicapées, s'établit à 8 972,97 € (dont 8 972,97 € imputable à l'Assurance Maladie).

Article 2 A compter du 01/01/2027, en application de l'article L.314-7 du CASF, la dotation globalisée commune s'élève, à titre transitoire, à 9 302 172,96 €. Elle se répartit de la manière suivante, les prix de journée de reconduction étant également mentionnés :

-- **personnes âgées : 9 194 497,27 €**

	Dotations hébergement permanent EHPAD (en €)					
Hébergement permanent	Partie soins du forfait global unique N+1	Partie entretien de l'autonomie du forfait global unique N+1	CNRACL au titre Dépendance - N+1	Participation des résidents N+1 à déduire de la dotation globalisée commune	Montant à la charge de la 5ème branche N+1	Tarif journalier N+1
730000692 EHPAD LA NIVEOLE	2 114 016,15	614 434,60	33 287,20	165 396,00	2 596 341,95	96,70
730003548 ACCUEIL JOUR LE PASSE COMPOSE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
730008018 EHPAD FLOREAL	2 062 359,18	619 191,20	33 752,81	168 525,28	2 546 777,91	93,09

	Dotations hébergement permanent EHPAD (en €)					
Hébergement permanent	Partie soins du forfait global unique N+1	Partie entretien de l'autonomie du forfait global unique N+1	CNRACL au titre Dépendance - N+1	Participation des résidents N+1 à déduire de la dotation globalisée commune	Montant à la charge de la 5ème branche N+1	Tarif journalier N+1
730790722 EHPAD LA BAILLY	1 065 003,95	297 882,20	15 682,92	91 260,40	1 287 308,67	86,89

	Dotations hors hébergement permanent EHPAD (en €)					
FINESS	UHR	PASA	Hébergement temporaire	Accueil de jour	Plateforme de répit	SSIAD
730000692 EHPAD LA NIVEOLE	0,00	62 692,97	26 454,36	0,00	0,00	0,00
730003548 ACCUEIL JOUR LE PASSE COMPOSE	0,00	0,00	0,00	157 712,90	0,00	0,00
730005139 SAD ARLYSERE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 425 481,45
730008018 EHPAD FLOREAL	0,00	65 380,28	26 346,78	0,00	0,00	0,00
730790722 EHPAD LA BAILLY	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

	Prix de journée (en €)		
FINESS	Hébergement temporaire	Accueil de jour	SSIAD PA
730000692 EHPAD LA NIVEOLE	0,00	0,00	0,00
730003548 ACCUEIL JOUR LE PASSE COMPOSE	0,00	108,02	0,00
730005139 SAD ARLYSERE	0,00	0,00	0,00
730008018 EHPAD FLOREAL	0,00	0,00	0,00
730790722 EHPAD LA BAILLY	0,00	0,00	0,00

Pour 2027, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes âgées, s'établit à 766 208,09 €.

- personnes handicapées : 107 675,69 €
(dont 107 675,69 € imputable à l'Assurance Maladie)

	Dotations (en €)							
FINESS	INT	SI	EXT	PFR	Aut_1	Aut_2	Aut_3	SSIAD
730005139 SAD ARLYSERE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	107 675,69

	Prix de journée (en €)							
FINESS	INT	SI	EXT	PFR	Aut_1	Aut_2	Aut_3	SSIAD
730005139 SAD ARLYSERE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Pour 2027, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes handicapées, s'établit à 8 972,97 € (dont 8 972,97 € imputable à l'Assurance Maladie).

Article 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le tribunal administratif territorialement compétent tel que prévu par l'article R. 312-10-1 du Code de justice administrative dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site www.telerecours.fr.

Article 4 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs.

Article 5 La Directrice Générale de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire (CIAS ARLYSERE 730784428) et aux structures concernées.

Fait à Lyon, le 25/06/2026

le Directeur de l'autonomie

Raphaël GLABI

DECISION TARIFAIRE N°20263616 PORTANT FIXATION POUR 2026 DU MONTANT ET DE LA REPARTITION DE LA DOTATION GLOBALISEE COMMUNE PREVUE AU CONTRAT PLURIANNUEL D'OBJECTIFS ET DE MOYENS DE CIAS LA CHAMBRE - 730789971

POUR LES ETABLISSEMENTS ET SERVICES SUIVANTS
Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes - EHPAD BEL FONTAINE - 730789989

La Directrice Générale de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

VU le Code de la Sécurité Sociale ;

VU la loi n° 2025-1403 du 30 décembre 2025 de financement de la Sécurité Sociale pour 2026 publiée au Journal Officiel du 31/12/2025 ;

VU l'arrêté ministériel du 15/06/2026 publié au Journal Officiel du 16/06/2026 pris en application de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2026 l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie ;

VU la décision du 15/06/2026 publiée au Journal Officiel du 16/06/2026 relative aux dotations régionales limitatives 2026 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2026 ;

VU l'arrêté du 6 juin 2025 fixant le montant de la participation journalière forfaitaire des résidents aux dépenses d'entretien de l'autonomie dans les établissements relevant des I, II et IV bis de l'article L. 313-12 du code de l'action sociale et des familles implantés dans les départements participant à l'expérimentation mentionnée à l'article 79 de la loi n° 2023-1250 du 26 décembre 2023 de financement de la sécurité sociale pour 2024, au titre de l'exercice 2025 ;

VU l'arrêté du 09/06/2026 fixant pour 2026 les valeurs du point mentionnées à l'article R.314-162 du code de l'action sociale et des familles publié au Journal Officiel du 16/06/2026 ;

VU le décret du 19 avril 2023 portant nomination de Madame COURREGES Cécile en qualité de Directrice Générale de l'agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes ;

VU la délégation de signature de la Directrice Générale de l'ARS vers le Directeur de l'autonomie en date du 29/05/2026 ;

VU le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens conclu le 31/03/2022 prenant effet au 01/01/2022 ;

DECIDE

Article 1er A compter du 01/01/2026, au titre de 2026, la dotation globalisée commune des établissements et services médico-sociaux financés par l'Assurance Maladie, gérés par l'entité dénommée CIAS LA CHAMBRE (730789971), a été fixée à 2 192 852,72 €, dont

0,00 € de crédits non reconductibles versés en une seule fois et 0,00 € de crédits non reconductibles versés par 12ème.

Elle se répartit de la manière suivante, les prix de journée à compter de 01/01/2026 étant également mentionnés.

- **Personnes âgées : 2 192 852,72 €**

	Dotations hébergement permanent EHPAD (en €)					
Hébergement permanent	Partie soins du forfait global unique	Partie entretien de l'autonomie du forfait global unique	CNRACL au titre Dépendance	Participation des résidents à déduire de la dotation globalisée commune	Montant à la charge de la 5ème branche	Tarif journalier
730789989 EHPAD BEL FONTAINE	1 599 722,33	586 513,40	31 148,65	163 055,20	2 054 329,18	77,61

	Dotations hors hébergement permanent EHPAD (en €)					
FINESS	UHR	PASA	Hébergement temporaire	Accueil de jour	Plateforme de répit	SSIAD
730789989 EHPAD BEL FONTAINE	0,00	72 387,64	66 135,90	0,00	0,00	0,00

	Prix de journée (en €)		
FINESS	Hébergement temporaire	Accueil de jour	SSIAD PA
730789989 EHPAD BEL FONTAINE	48,38	0,00	0,00

Pour 2026, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes âgées, s'établit à 182 737,73 €.

Article 2 A compter du 01/01/2027, en application de l'article L.314-7 du CASF, la dotation globalisée commune s'élève, à titre transitoire, à 2 192 852,72 €. Elle se répartit de la manière suivante, les prix de journée de reconduction étant également mentionnés :

-- **personnes âgées : 2 192 852,72 €**

	Dotations hébergement permanent EHPAD (en €)					
Hébergement permanent	Partie soins du forfait global unique N+1	Partie entretien de l'autonomie du forfait global unique N+1	CNRACL au titre Dépendance - N+1	Participation des résidents N+1 à déduire de la dotation globalisée commune	Montant à la charge de la 5ème branche N+1	Tarif journalier N+1
730789989 EHPAD BEL FONTAINE	1 599 722,33	586 513,40	31 148,65	163 055,20	2 054 329,18	77,61

	Dotations hors hébergement permanent EHPAD (en €)					
FINESS	UHR	PASA	Hébergement temporaire	Accueil de jour	Plateforme de répit	SSIAD
730789989 EHPAD BEL FONTAINE	0,00	72 387,64	66 135,90	0,00	0,00	0,00

	Prix de journée (en €)		
FINESS	Hébergement temporaire	Accueil de jour	SSIAD PA
730789989 EHPAD BEL FONTAINE	48,38	0,00	0,00

Pour 2027, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes âgées, s'établit à 182 737,73 €.

Article 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le tribunal administratif territorialement compétent tel que prévu par l'article R. 312-10-1 du Code de justice administrative dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site www.telerecours.fr.

Article 4 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs.

Article 5 La Directrice Générale de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire (CIAS LA CHAMBRE 730789971) et aux structures concernées.

Fait à Lyon, le 25/06/2026

le Directeur de l'autonomie

Raphaël GLABI

DECISION TARIFAIRE N°20263650 PORTANT FIXATION POUR 2026 DU MONTANT ET DE LA REPARTITION DE LA DOTATION GLOBALISEE COMMUNE PREVUE AU CONTRAT PLURIANNUEL D'OBJECTIFS ET DE MOYENS DE CCAS LA MOTTE SERVOLEX - 730784493

POUR LES ETABLISSEMENTS ET SERVICES SUIVANTS
Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes - EHPAD LES TERRASSES DE REINACH - 730005469

Service autonomie aide et soins (SAAS) - SAD DE LA MOTTE SERVOLEX - 730010220

La Directrice Générale de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

VU le Code de la Sécurité Sociale ;

VU la loi n° 2025-1403 du 30 décembre 2025 de financement de la Sécurité Sociale pour 2026 publiée au Journal Officiel du 31/12/2025 ;

VU l'arrêté ministériel du 15/06/2026 publié au Journal Officiel du 16/06/2026 pris en application de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2026 l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie ;

VU la décision du 15/06/2026 publiée au Journal Officiel du 16/06/2026 relative aux dotations régionales limitatives 2026 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2026 ;

VU l'arrêté du 6 juin 2025 fixant le montant de la participation journalière forfaitaire des résidents aux dépenses d'entretien de l'autonomie dans les établissements relevant des I, II et IV bis de l'article L. 313-12 du code de l'action sociale et des familles implantés dans les départements participant à l'expérimentation mentionnée à l'article 79 de la loi n° 2023-1250 du 26 décembre 2023 de financement de la sécurité sociale pour 2024, au titre de l'exercice 2025 ;

VU l'arrêté du 09/06/2026 fixant pour 2026 les valeurs du point mentionnées à l'article R.314-162 du code de l'action sociale et des familles publié au Journal Officiel du 16/06/2026 ;

VU le décret n° 2023-323 relatif à la tarification des soins infirmiers à domicile pour les personnes âgées et personnes handicapées publié au Journal Officiel du 28 avril 2023 ;

VU l'arrêté du 28 mai 2025 fixant pour 2025 les montants forfaitaires mentionnés aux II et III de l'article R. 314-138 du code de l'action sociale et des familles et le taux de revalorisation des produits de la tarification reconductibles afférents aux soins applicables aux services proposant des prestations de soins infirmiers à domicile pour les personnes âgées et les personnes en situation de handicap ;

VU l'arrêté du 28 mai 2025 fixant pour 2025 le taux de revalorisation des produits de la tarification reconductibles afférents aux soins applicables aux services proposant des prestations de soins infirmiers à domicile pour les personnes âgées et les personnes en situation de handicap ;

VU le décret du 19 avril 2023 portant nomination de Madame COURREGES Cécile en qualité de Directrice Générale de l'agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes ;

VU la délégation de signature de la Directrice Générale de l'ARS vers le Directeur de l'autonomie en date du 29/05/2026 ;

VU le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens conclu le 13/02/2024 prenant effet au 01/01/2024 ;

DECIDE

Article 1er A compter du 01/01/2026, au titre de 2026, la dotation globalisée commune des établissements et services médico-sociaux financés par l'Assurance Maladie, gérés par l'entité dénommée CCAS LA MOTTE SERVOLEX (730784493), a été fixée à 2 780 050,87 €, dont 0,00 € de crédits non reconductibles versés en une seule fois et 0,00 € de crédits non reconductibles versés par 12ème.

Elle se répartit de la manière suivante, les prix de journée à compter de 01/01/2026 étant également mentionnés.

- **Personnes âgées : 2 763 286,48 €**

	Dotations hébergement permanent EHPAD (en €)					
Hébergement permanent	Partie soins du forfait global unique	Partie entretien de l'autonomie du forfait global unique	CNRACL au titre Dépendance	Participation des résidents à déduire de la dotation globalisée commune	Montant à la charge de la 5ème branche	Tarif journalier
730005469 EHPAD LES TERRASSES DE REINACH	1 656 103,10	576 085,00	30 861,78	154 924,00	2 108 125,88	83,82

	Dotations hors hébergement permanent EHPAD (en €)					
FINESS	UHR	PASA	Hébergement temporaire	Accueil de jour	Plateforme de répit	SSIAD
730005469 EHPAD LES TERRASSES DE REINACH	0,00	72 387,64	39 681,54	79 363,08	0,00	0,00
730010220 SAD DE LA MOTTE SERVOLEX	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	463 728,34

	Prix de journée (en €)		
FINESS	Hébergement temporaire	Accueil de jour	SSIAD PA
730005469 EHPAD LES TERRASSES DE REINACH	92,28	0,00	0,00
730010220 SAD DE LA MOTTE SERVOLEX	0,00	0,00	0,00

Pour 2026, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes âgées, s'établit à 230 273,88 €.

- **Personnes handicapées : 16 764,39 €** (dont 16 764,39 € imputable à l'assurance maladie)

	Dotations (en €)							
FINESS	INT	SI	EXT	PFR	Aut_1	Aut_2	Aut_3	SSIAD
730010220 SAD DE LA MOTTE SERVOLEX	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 764,39

	Prix de Journée (en €)							
FINESS	INT	SI	EXT	PFR	Aut_1	Aut_2	Aut_3	SSIAD
730010220 SAD DE LA MOTTE SERVOLEX	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Pour 2026, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes handicapées, s'établit à 1 397,03 € (dont 1 397,03 € imputable à l'Assurance Maladie).

Article 2 A compter du 01/01/2027, en application de l'article L.314-7 du CASF, la dotation globalisée commune s'élève, à titre transitoire, à 2 780 050,87 €. Elle se répartit de la manière suivante, les prix de journée de reconduction étant également mentionnés :

-- **personnes âgées : 2 763 286,48 €**

	Dotations hébergement permanent EHPAD (en €)					
Hébergement permanent	Partie soins du forfait global unique N+1	Partie entretien de l'autonomie du forfait global unique N+1	CNRACL au titre Dépendance - N+1	Participation des résidents N+1 à déduire de la dotation globalisée commune	Montant à la charge de la 5ème branche N+1	Tarif journalier N+1
730005469 EHPAD LES TERRASSES DE REINACH	1 656 103,10	576 085,00	30 861,78	154 924,00	2 108 125,88	83,82

	Dotations hors hébergement permanent EHPAD (en €)					
FINESS	UHR	PASA	Hébergement temporaire	Accueil de jour	Plateforme de répit	SSIAD
730005469 EHPAD LES TERRASSES DE REINACH	0,00	72 387,64	39 681,54	79 363,08	0,00	0,00
730010220 SAD DE LA MOTTE SERVOLEX	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	463 728,34

	Prix de journée (en €)		
FINESS	Hébergement temporaire	Accueil de jour	SSIAD PA
730005469 EHPAD LES TERRASSES DE REINACH	92,28	0,00	0,00
730010220 SAD DE LA MOTTE SERVOLEX	0,00	0,00	0,00

Pour 2027, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes âgées, s'établit à 230 273,88 €.

- personnes handicapées : 16 764,39 €
(dont 16 764,39 € imputable à l'Assurance Maladie)

	Dotations (en €)							
FINESS	INT	SI	EXT	PFR	Aut_1	Aut_2	Aut_3	SSIAD
730010220 SAD DE LA MOTTE SERVOLEX	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 764,39

	Prix de journée (en €)							
FINESS	INT	SI	EXT	PFR	Aut_1	Aut_2	Aut_3	SSIAD
730010220 SAD DE LA MOTTE SERVOLEX	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Pour 2027, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes handicapées, s'établit à 1 397,03 € (dont 1 397,03 € imputable à l'Assurance Maladie).

Article 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le tribunal administratif territorialement compétent tel que prévu par l'article R. 312-10-1 du Code de justice administrative dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site www.telerecours.fr.

Article 4 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs.

Article 5 La Directrice Générale de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire (CCAS LA MOTTE SERVOLEX 730784493) et aux structures concernées.

Fait à Lyon, le 25/06/2026

le Directeur de l'autonomie

Raphaël GLABI

DECISION TARIFAIRE N°20263642 PORTANT FIXATION POUR 2026 DU MONTANT ET DE LA REPARTITION DE LA DOTATION GLOBALISEE COMMUNE PREVUE AU CONTRAT PLURIANNUEL D'OBJECTIFS ET DE MOYENS DE FEDERATION DEPARTEMENTALE ADMR - 730785102

POUR LES ETABLISSEMENTS ET SERVICES SUIVANTS
Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes - EHPAD LE CLOS FLEURI - 730009511

Service de Soins Infirmiers A Domicile (S.S.I.A.D) - SSIAD DE LA COMBE DE SAVOIE - 730001690

Service de Soins Infirmiers A Domicile (S.S.I.A.D) - SSIAD D'ALBENS - 730002888

Service de Soins Infirmiers A Domicile (S.S.I.A.D) - SSIAD DE MAURIENNE GALIBIER - 730004389

Service de Soins Infirmiers A Domicile (S.S.I.A.D) - SSIAD DE HAUTE TARENTAISE - 730005568

Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes - EHPAD AU FIL DU TEMPS - 730007549

Service de Soins Infirmiers A Domicile (S.S.I.A.D) - SSIAD DU GUIERS ET LAC D'AIGUEBELETTE - 730790664

La Directrice Générale de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

VU le Code de la Sécurité Sociale ;

VU la loi n° 2025-1403 du 30 décembre 2025 de financement de la Sécurité Sociale pour 2026 publiée au Journal Officiel du 31/12/2025 ;

VU l'arrêté ministériel du 15/06/2026 publié au Journal Officiel du 16/06/2026 pris en application de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2026 l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie ;

VU la décision du 15/06/2026 publiée au Journal Officiel du 16/06/2026 relative aux dotations régionales limitatives 2026 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2026 ;

VU l'arrêté du 6 juin 2025 fixant le montant de la participation journalière forfaitaire des résidents aux dépenses d'entretien de l'autonomie dans les établissements relevant des I, II et IV bis de l'article L. 313-12 du code de l'action sociale et des familles implantés dans les départements participant à l'expérimentation mentionnée à l'article 79 de la loi n° 2023-1250 du 26 décembre 2023 de financement de la sécurité sociale pour 2024, au titre de l'exercice 2025 ;

VU l'arrêté du 09/06/2026 fixant pour 2026 les valeurs du point mentionnées à l'article R.314-162 du code de l'action sociale et des familles publié au Journal Officiel du 16/06/2026 ;

VU le décret n° 2023-323 relatif à la tarification des soins infirmiers à domicile pour les personnes âgées et personnes handicapées publié au Journal Officiel du 28 avril 2023 ;

VU l'arrêté du 28 mai 2025 fixant pour 2025 les montants forfaitaires mentionnés aux II et III de l'article R. 314-138 du code de l'action sociale et des familles et le taux de revalorisation des produits de la tarification reconductibles afférents aux soins applicables aux services proposant des prestations de soins infirmiers à domicile pour les personnes âgées et les personnes en situation de handicap ;

VU l'arrêté du 28 mai 2025 fixant pour 2025 le taux de revalorisation des produits de la tarification reconductibles afférents aux soins applicables aux services proposant des prestations de soins infirmiers à domicile pour les personnes âgées et les personnes en situation de handicap ;

VU le décret du 19 avril 2023 portant nomination de Madame COURREGES Cécile en qualité de Directrice Générale de l'agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes ;

VU la délégation de signature de la Directrice Générale de l'ARS vers le Directeur de l'autonomie en date du 29/05/2026 ;

VU le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens conclu le 26/04/2023 prenant effet au 01/01/2023 ;

DECIDE

Article 1er A compter du 01/01/2026, au titre de 2026, la dotation globalisée commune des établissements et services médico-sociaux financés par l'Assurance Maladie, gérés par l'entité dénommée FEDERATION DEPARTEMENTALE ADMR (730785102), a été fixée à 4 278 307,35 €, dont 0,00 € de crédits non reconductibles versés en une seule fois et 0,00 € de crédits non reconductibles versés par 12ème.

Elle se répartit de la manière suivante, les prix de journée à compter de 01/01/2026 étant également mentionnés.

- **Personnes âgées : 4 161 315,86 €**

	Dotations hébergement permanent EHPAD (en €)					
Hébergement permanent	Partie soins du forfait global unique	Partie entretien de l'autonomie du forfait global unique	CNRACL au titre Dépendance	Participation des résidents à déduire de la dotation globalisée commune	Montant à la charge de la 5ème branche	Tarif journalier
730007549 EHPAD AU FIL DU TEMPS	388 546,25	124 436,46	0,00	42 467,04	470 515,67	68,25
730009511 EHPAD LE CLOS FLEURI	452 500,01	154 912,20	0,00	46 735,92	560 676,29	73,90

	Dotations hors hébergement permanent EHPAD (en €)					
FINESS	UHR	PASA	Hébergement temporaire	Accueil de jour	Plateforme de répit	SSIAD
730001690 SSIAD DE LA COMBE DE SAVOIE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 384 773,07
730002888 SSIAD D'ALBENS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	431 540,23
730004389 SSIAD DE MAURIENNE GALIBIER	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	324 673,94

	Dotations hors hébergement permanent EHPAD (en €)					
FINESS	UHR	PASA	Hébergement temporaire	Accueil de jour	Plateforme de répit	SSIAD
730005568 SSIAD DE HAUTE TARENTAISE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	498 570,72
730007549 EHPAD AU FIL DU TEMPS	0,00	0,00	13 227,18	26 454,36	0,00	0,00
730009511 EHPAD LE CLOS FLEURI	0,00	0,00	13 227,18	26 454,36	0,00	0,00
730790664 SSIAD DU GUIERS ET LAC D'AIGUEBELETTE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	411 202,86

	Prix de journée (en €)		
FINESS	Hébergement temporaire	Accueil de jour	SSIAD PA
730001690 SSIAD DE LA COMBE DE SAVOIE	0,00	0,00	0,00
730002888 SSIAD D'ALBENS	0,00	0,00	0,00
730004389 SSIAD DE MAURIENNE GALIBIER	0,00	0,00	0,00
730005568 SSIAD DE HAUTE TARENTAISE	0,00	0,00	0,00
730007549 EHPAD AU FIL DU TEMPS	37,47	80,65	0,00
730009511 EHPAD LE CLOS FLEURI	39,02	66,14	0,00
730790664 SSIAD DU GUIERS ET LAC D'AIGUEBELETTE	0,00	0,00	0,00

Pour 2026, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes âgées, s'établit à 346 776,33 €.

- **Personnes handicapées : 116 991,49 €** (dont 116 991,49 € imputable à l'assurance maladie)

	Dotations (en €)							
FINESS	INT	SI	EXT	PFR	Aut_1	Aut_2	Aut_3	SSIAD
730001690 SSIAD DE LA COMBE DE SAVOIE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	67 289,77
730002888 SSIAD D'ALBENS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 616,84
730004389 SSIAD DE MAURIENNE GALIBIER	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 468,04
730790664 SSIAD DU GUIERS ET LAC D'AIGUEBELETTE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 616,84

	Prix de Journée (en €)							
FINESS	INT	SI	EXT	PFR	Aut_1	Aut_2	Aut_3	SSIAD
730001690 SSIAD DE LA COMBE DE SAVOIE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

	Prix de Journée (en €)							
FINESS	INT	SI	EXT	PFR	Aut_1	Aut_2	Aut_3	SSIAD
730002888 SSIAD D'ALBENS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
730004389 SSIAD DE MAURIENNE GALIBIER	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
730790664 SSIAD DU GUIERS ET LAC D'AIGUEBELETTE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Pour 2026, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes handicapées, s'établit à 9 749,30 € (dont 9 749,30 € imputable à l'Assurance Maladie).

Article 2 A compter du 01/01/2027, en application de l'article L.314-7 du CASF, la dotation globalisée commune s'élève, à titre transitoire, à 4 278 307,35 €. Elle se répartit de la manière suivante, les prix de journée de reconduction étant également mentionnés :

-- **personnes âgées : 4 161 315,86 €**

	Dotations hébergement permanent EHPAD (en €)					
Hébergement permanent	Partie soins du forfait global unique N+1	Partie entretien de l'autonomie du forfait global unique N+1	CNRACL au titre Dépendance - N+1	Participation des résidents N+1 à déduire de la dotation globalisée commune	Montant à la charge de la 5ème branche N+1	Tarif journalier N+1
730007549 EHPAD AU FIL DU TEMPS	388 546,25	124 436,46	0,00	42 467,04	470 515,67	68,25
730009511 EHPAD LE CLOS FLEURI	452 500,01	154 912,20	0,00	46 735,92	560 676,29	73,90

	Dotations hors hébergement permanent EHPAD (en €)					
FINESS	UHR	PASA	Hébergement temporaire	Accueil de jour	Plateforme de répit	SSIAD
730001690 SSIAD DE LA COMBE DE SAVOIE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 384 773,07
730002888 SSIAD D'ALBENS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	431 540,23
730004389 SSIAD DE MAURIENNE GALIBIER	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	324 673,94
730005568 SSIAD DE HAUTE TARENTAISE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	498 570,72
730007549 EHPAD AU FIL DU TEMPS	0,00	0,00	13 227,18	26 454,36	0,00	0,00
730009511 EHPAD LE CLOS FLEURI	0,00	0,00	13 227,18	26 454,36	0,00	0,00
730790664 SSIAD DU GUIERS ET LAC D'AIGUEBELETTE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	411 202,86

	Prix de journée (en €)		
FINESS	Hébergement temporaire	Accueil de jour	SSIAD PA
730001690 SSIAD DE LA COMBE DE SAVOIE	0,00	0,00	0,00
730002888 SSIAD D'ALBENS	0,00	0,00	0,00
730004389 SSIAD DE MAURIENNE GALIBIER	0,00	0,00	0,00
730005568 SSIAD DE HAUTE TARENTAISE	0,00	0,00	0,00
730007549 EHPAD AU FIL DU TEMPS	37,47	80,65	0,00
730009511 EHPAD LE CLOS FLEURI	39,02	66,14	0,00
730790664 SSIAD DU GUIERS ET LAC D'AIGUEBELETTE	0,00	0,00	0,00

Pour 2027, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes âgées, s'établit à 346 776,33 €.

- personnes handicapées : 116 991,49 €
(dont 116 991,49 € imputable à l'Assurance Maladie)

	Dotations (en €)							
FINESS	INT	SI	EXT	PFR	Aut_1	Aut_2	Aut_3	SSIAD
730001690 SSIAD DE LA COMBE DE SAVOIE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	67 289,77
730002888 SSIAD D'ALBENS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 616,84
730004389 SSIAD DE MAURIENNE GALIBIER	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 468,04
730790664 SSIAD DU GUIERS ET LAC D'AIGUEBELETTE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 616,84

	Prix de journée (en €)							
FINESS	INT	SI	EXT	PFR	Aut_1	Aut_2	Aut_3	SSIAD
730001690 SSIAD DE LA COMBE DE SAVOIE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
730002888 SSIAD D'ALBENS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
730004389 SSIAD DE MAURIENNE GALIBIER	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

	Prix de journée (en €)							
FINESS	INT	SI	EXT	PFR	Aut_1	Aut_2	Aut_3	SSIAD
730790664 SSIAD DU GUIERS ET LAC D'AIGUEBELETTE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Pour 2027, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes handicapées, s'établit à 9 749,30 € (dont 9 749,30 € imputable à l'Assurance Maladie).

Article 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le tribunal administratif territorialement compétent tel que prévu par l'article R. 312-10-1 du Code de justice administrative dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site www.telerecours.fr.

Article 4 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs.

Article 5 La Directrice Générale de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire (FEDERATION DEPARTEMENTALE ADMR 730785102) et aux structures concernées.

Fait à Lyon, le 25/06/2026

le Directeur de l'autonomie

Raphaël GLABI

DECISION TARIFAIRE N°20263622 PORTANT FIXATION POUR 2026 DU MONTANT ET DE LA REPARTITION DE LA DOTATION GLOBALISEE COMMUNE PREVUE AU CONTRAT PLURIANNUEL D'OBJECTIFS ET DE MOYENS DE CCAS DE BARBERAZ - 730013331

POUR LES ETABLISSEMENTS ET SERVICES SUIVANTS
Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes - EHPAD LES BLÉS D' OR - 730786076

La Directrice Générale de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

VU le Code de la Sécurité Sociale ;

VU la loi n° 2025-1403 du 30 décembre 2025 de financement de la Sécurité Sociale pour 2026 publiée au Journal Officiel du 31/12/2025 ;

VU l'arrêté ministériel du 15/06/2026 publié au Journal Officiel du 16/06/2026 pris en application de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2026 l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie ;

VU la décision du 15/06/2026 publiée au Journal Officiel du 16/06/2026 relative aux dotations régionales limitatives 2026 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2026 ;

VU l'arrêté du 6 juin 2025 fixant le montant de la participation journalière forfaitaire des résidents aux dépenses d'entretien de l'autonomie dans les établissements relevant des I, II et IV bis de l'article L. 313-12 du code de l'action sociale et des familles implantés dans les départements participant à l'expérimentation mentionnée à l'article 79 de la loi n° 2023-1250 du 26 décembre 2023 de financement de la sécurité sociale pour 2024, au titre de l'exercice 2025 ;

VU l'arrêté du 09/06/2026 fixant pour 2026 les valeurs du point mentionnées à l'article R.314-162 du code de l'action sociale et des familles publié au Journal Officiel du 16/06/2026 ;

VU le décret du 19 avril 2023 portant nomination de Madame COURREGES Cécile en qualité de Directrice Générale de l'agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes ;

VU la délégation de signature de la Directrice Générale de l'ARS vers le Directeur de l'autonomie en date du 29/05/2026 ;

VU le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens conclu le 07/04/2023 prenant effet au 01/01/2023 ;

DECIDE

Article 1er A compter du 01/01/2026, au titre de 2026, la dotation globalisée commune des établissements et services médico-sociaux financés par l'Assurance Maladie, gérés par l'entité dénommée CCAS DE BARBERAZ (730013331), a été fixée à 2 360 155,27 €, dont

0,00 € de crédits non reconductibles versés en une seule fois et 0,00 € de crédits non reconductibles versés par 12ème.

Elle se répartit de la manière suivante, les prix de journée à compter de 01/01/2026 étant également mentionnés.

- **Personnes âgées : 2 360 155,27 €**

	Dotations hébergement permanent EHPAD (en €)					
Hébergement permanent	Partie soins du forfait global unique	Partie entretien de l'autonomie du forfait global unique	CNRACL au titre Dépendance	Participation des résidents à déduire de la dotation globalisée commune	Montant à la charge de la 5ème branche	Tarif journalier
730786076 EHPAD LES BLES D' OR	1 813 234,49	648 579,20	34 934,60	176 274,56	2 320 473,73	81,09

	Dotations hors hébergement permanent EHPAD (en €)					
FINESS	UHR	PASA	Hébergement temporaire	Accueil de jour	Plateforme de répit	SSIAD
730786076 EHPAD LES BLES D' OR	0,00	0,00	39 681,54	0,00	0,00	0,00

	Prix de journée (en €)		
FINESS	Hébergement temporaire	Accueil de jour	SSIAD PA
730786076 EHPAD LES BLES D' OR	49,05	0,00	0,00

Pour 2026, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes âgées, s'établit à 196 679,61 €.

Article 2 A compter du 01/01/2027, en application de l'article L.314-7 du CASF, la dotation globalisée commune s'élève, à titre transitoire, à 2 360 155,27 €. Elle se répartit de la manière suivante, les prix de journée de reconduction étant également mentionnés :

-- **personnes âgées : 2 360 155,27 €**

	Dotations hébergement permanent EHPAD (en €)					
Hébergement permanent	Partie soins du forfait global unique N+1	Partie entretien de l'autonomie du forfait global unique N+1	CNRACL au titre Dépendance - N+1	Participation des résidents N+1 à déduire de la dotation globalisée commune	Montant à la charge de la 5ème branche N+1	Tarif journalier N+1
730786076 EHPAD LES BLES D' OR	1 813 234,49	648 579,20	34 934,60	176 274,56	2 320 473,73	81,09

	Dotations hors hébergement permanent EHPAD (en €)					
FINESS	UHR	PASA	Hébergement temporaire	Accueil de jour	Plateforme de répit	SSIAD
730786076 EHPAD LES BLES D' OR	0,00	0,00	39 681,54	0,00	0,00	0,00

	Prix de journée (en €)		
FINESS	Hébergement temporaire	Accueil de jour	SSIAD PA
730786076 EHPAD LES BLES D' OR	49,05	0,00	0,00

Pour 2027, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes âgées, s'établit à 196 679,61 €.

Article 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le tribunal administratif territorialement compétent tel que prévu par l'article R. 312-10-1 du Code de justice administrative dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site www.telerecours.fr.

Article 4 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs.

Article 5 La Directrice Générale de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire (CCAS DE BARBERAZ 730013331) et aux structures concernées.

Fait à Lyon, le 25/06/2026

le Directeur de l'autonomie

Raphaël GLABI

DECISION TARIFAIRE N°20263631 PORTANT FIXATION POUR 2026 DU MONTANT ET DE LA REPARTITION DE LA DOTATION GLOBALISEE COMMUNE PREVUE AU CONTRAT PLURIANNUEL D'OBJECTIFS ET DE MOYENS DE EHPAD LES CURTINES - 730000346

POUR LES ETABLISSEMENTS ET SERVICES SUIVANTS
Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes - EHPAD LES CURTINES - 730780632

La Directrice Générale de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

VU le Code de la Sécurité Sociale ;

VU la loi n° 2025-1403 du 30 décembre 2025 de financement de la Sécurité Sociale pour 2026 publiée au Journal Officiel du 31/12/2025 ;

VU l'arrêté ministériel du 15/06/2026 publié au Journal Officiel du 16/06/2026 pris en application de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2026 l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie ;

VU la décision du 15/06/2026 publiée au Journal Officiel du 16/06/2026 relative aux dotations régionales limitatives 2026 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2026 ;

VU l'arrêté du 6 juin 2025 fixant le montant de la participation journalière forfaitaire des résidents aux dépenses d'entretien de l'autonomie dans les établissements relevant des I, II et IV bis de l'article L. 313-12 du code de l'action sociale et des familles implantés dans les départements participant à l'expérimentation mentionnée à l'article 79 de la loi n° 2023-1250 du 26 décembre 2023 de financement de la sécurité sociale pour 2024, au titre de l'exercice 2025 ;

VU l'arrêté du 09/06/2026 fixant pour 2026 les valeurs du point mentionnées à l'article R.314-162 du code de l'action sociale et des familles publié au Journal Officiel du 16/06/2026 ;

VU le décret du 19 avril 2023 portant nomination de Madame COURREGES Cécile en qualité de Directrice Générale de l'agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes ;

VU la délégation de signature de la Directrice Générale de l'ARS vers le Directeur de l'autonomie en date du 29/05/2026 ;

VU le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens conclu le 13/02/2024 prenant effet au 01/01/2024 ;

DECIDE

Article 1er A compter du 01/01/2026, au titre de 2026, la dotation globalisée commune des établissements et services médico-sociaux financés par l'Assurance Maladie, gérés par l'entité dénommée EHPAD LES CURTINES (730000346), a été fixée à 1 890 723,29 €,

dont 0,00 € de crédits non reconductibles versés en une seule fois et 0,00 € de crédits non reconductibles versés par 12ème.

Elle se répartit de la manière suivante, les prix de journée à compter de 01/01/2026 étant également mentionnés.

- **Personnes âgées : 1 890 723,29 €**

	Dotations hébergement permanent EHPAD (en €)					
Hébergement permanent	Partie soins du forfait global unique	Partie entretien de l'autonomie du forfait global unique	CNRACL au titre Dépendance	Participation des résidents à déduire de la dotation globalisée commune	Montant à la charge de la 5ème branche	Tarif journalier
730780632 EHPAD LES CURTINES	1 475 139,45	407 100,07	24 661,75	109 340,00	1 797 561,27	101,27

	Dotations hors hébergement permanent EHPAD (en €)					
FINESS	UHR	PASA	Hébergement temporaire	Accueil de jour	Plateforme de répit	SSIAD
730780632 EHPAD LES CURTINES	0,00	0,00	93 162,02	0,00	0,00	0,00

	Prix de journée (en €)		
FINESS	Hébergement temporaire	Accueil de jour	SSIAD PA
730780632 EHPAD LES CURTINES	0,00	0,00	0,00

Pour 2026, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes âgées, s'établit à 157 560,27 €.

Article 2 A compter du 01/01/2027, en application de l'article L.314-7 du CASF, la dotation globalisée commune s'élève, à titre transitoire, à 1 890 723,29 €. Elle se répartit de la manière suivante, les prix de journée de reconduction étant également mentionnés :

-- **personnes âgées : 1 890 723,29 €**

	Dotations hébergement permanent EHPAD (en €)					
Hébergement permanent	Partie soins du forfait global unique N+1	Partie entretien de l'autonomie du forfait global unique N+1	CNRACL au titre Dépendance - N+1	Participation des résidents N+1 à déduire de la dotation globalisée commune	Montant à la charge de la 5ème branche N+1	Tarif journalier N+1
730780632 EHPAD LES CURTINES	1 475 139,45	407 100,07	24 661,75	109 340,00	1 797 561,27	101,27

	Dotations hors hébergement permanent EHPAD (en €)					
FINESS	UHR	PASA	Hébergement temporaire	Accueil de jour	Plateforme de répit	SSIAD
730780632 EHPAD LES CURTINES	0,00	0,00	93 162,02	0,00	0,00	0,00

	Prix de journée (en €)		
FINESS	Hébergement temporaire	Accueil de jour	SSIAD PA
730780632 EHPAD LES CURTINES	0,00	0,00	0,00

Pour 2027, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes âgées, s'établit à 157 560,27 €.

Article 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le tribunal administratif territorialement compétent tel que prévu par l'article R. 312-10-1 du Code de justice administrative dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site www.telerecours.fr.

Article 4 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs.

Article 5 La Directrice Générale de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire (EHPAD LES CURTINES 730000346) et aux structures concernées.

Fait à Lyon, le 25/06/2026

le Directeur de l'autonomie

Raphaël GLABI

DECISION TARIFAIRE N°20263619 PORTANT FIXATION POUR 2026 DU MONTANT ET DE LA REPARTITION DE LA DOTATION GLOBALISEE COMMUNE PREVUE AU CONTRAT PLURIANNUEL D'OBJECTIFS ET DE MOYENS DE FONDATION ALIA - 740780168

POUR LES ETABLISSEMENTS ET SERVICES SUIVANTS
Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes - EHPAD MAURICE PERRIER - 730789906

Service autonomie aide et soins (SAAS) - SAD DES BAUGES - 730005758

La Directrice Générale de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

VU le Code de la Sécurité Sociale ;

VU la loi n° 2025-1403 du 30 décembre 2025 de financement de la Sécurité Sociale pour 2026 publiée au Journal Officiel du 31/12/2025 ;

VU l'arrêté ministériel du 15/06/2026 publié au Journal Officiel du 16/06/2026 pris en application de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2026 l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie ;

VU la décision du 15/06/2026 publiée au Journal Officiel du 16/06/2026 relative aux dotations régionales limitatives 2026 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2026 ;

VU l'arrêté du 6 juin 2025 fixant le montant de la participation journalière forfaitaire des résidents aux dépenses d'entretien de l'autonomie dans les établissements relevant des I, II et IV bis de l'article L. 313-12 du code de l'action sociale et des familles implantés dans les départements participant à l'expérimentation mentionnée à l'article 79 de la loi n° 2023-1250 du 26 décembre 2023 de financement de la sécurité sociale pour 2024, au titre de l'exercice 2025 ;

VU l'arrêté du 09/06/2026 fixant pour 2026 les valeurs du point mentionnées à l'article R.314-162 du code de l'action sociale et des familles publié au Journal Officiel du 16/06/2026 ;

VU le décret n° 2023-323 relatif à la tarification des soins infirmiers à domicile pour les personnes âgées et personnes handicapées publié au Journal Officiel du 28 avril 2023 ;

VU l'arrêté du 28 mai 2025 fixant pour 2025 les montants forfaitaires mentionnés aux II et III de l'article R. 314-138 du code de l'action sociale et des familles et le taux de revalorisation des produits de la tarification reconductibles afférents aux soins applicables aux services proposant des prestations de soins infirmiers à domicile pour les personnes âgées et les personnes en situation de handicap ;

VU l'arrêté du 28 mai 2025 fixant pour 2025 le taux de revalorisation des produits de la tarification reconductibles afférents aux soins applicables aux services proposant des prestations de soins infirmiers à domicile pour les personnes âgées et les personnes en situation de handicap ;

VU le décret du 19 avril 2023 portant nomination de Madame COURREGES Cécile en qualité de Directrice Générale de l'agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes ;

VU la délégation de signature de la Directrice Générale de l'ARS vers le Directeur de l'autonomie en date du 29/05/2026 ;

VU le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens conclu le 18/12/2023 prenant effet au 01/01/2024 ;

DECIDE

Article 1er A compter du 01/01/2026, au titre de 2026, la dotation globalisée commune des établissements et services médico-sociaux financés par l'Assurance Maladie, gérés par l'entité dénommée FONDATION ALIA (740780168), a été fixée à 1 858 184,22 €, dont 0,00 € de crédits non reconductibles versés en une seule fois et 0,00 € de crédits non reconductibles versés par 12ème.

Elle se répartit de la manière suivante, les prix de journée à compter de 01/01/2026 étant également mentionnés.

- **Personnes âgées : 1 825 248,14 €**

	Dotations hébergement permanent EHPAD (en €)					
Hébergement permanent	Partie soins du forfait global unique	Partie entretien de l'autonomie du forfait global unique	CNRACL au titre Dépendance	Participation des résidents à déduire de la dotation globalisée commune	Montant à la charge de la 5ème branche	Tarif journalier
730789906 EHPAD MAURICE PERRIER	1 003 283,76	280 317,31	0,00	83 708,24	1 199 892,83	88,30

	Dotations hors hébergement permanent EHPAD (en €)					
FINESS	UHR	PASA	Hébergement temporaire	Accueil de jour	Plateforme de répit	SSIAD
730005758 SAD DES BAUGES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	537 665,43
730789906 EHPAD MAURICE PERRIER	0,00	61 235,52	26 454,36	0,00	0,00	0,00

	Prix de journée (en €)		
FINESS	Hébergement temporaire	Accueil de jour	SSIAD PA
730005758 SAD DES BAUGES	0,00	0,00	0,00
730789906 EHPAD MAURICE PERRIER	37,47	0,00	0,00

Pour 2026, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes âgées, s'établit à 152 104,01 €.

- **Personnes handicapées : 32 936,08 €** (dont 32 936,08 € imputable à l'assurance maladie)

	Dotations (en €)							
FINESS	INT	SI	EXT	PFR	Aut_1	Aut_2	Aut_3	SSIAD
730005758 SAD DES BAUGES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	32 936,08

	Prix de Journée (en €)							
FINESS	INT	SI	EXT	PFR	Aut_1	Aut_2	Aut_3	SSIAD
730005758 SAD DES BAUGES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Pour 2026, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes handicapées, s'établit à 2 744,67 € (dont 2 744,67 € imputable à l'Assurance Maladie).

Article 2 A compter du 01/01/2027, en application de l'article L.314-7 du CASF, la dotation globalisée commune s'élève, à titre transitoire, à 1 858 184,22 €. Elle se répartit de la manière suivante, les prix de journée de reconduction étant également mentionnés :

-- **personnes âgées : 1 825 248,14 €**

	Dotations hébergement permanent EHPAD (en €)					
Hébergement permanent	Partie soins du forfait global unique N+1	Partie entretien de l'autonomie du forfait global unique N+1	CNRACL au titre Dépendance - N+1	Participation des résidents N+1 à déduire de la dotation globalisée commune	Montant à la charge de la 5ème branche N+1	Tarif journalier N+1
730789906 EHPAD MAURICE PERRIER	1 003 283,76	280 317,31	0,00	83 708,24	1 199 892,83	88,30

	Dotations hors hébergement permanent EHPAD (en €)					
FINESS	UHR	PASA	Hébergement temporaire	Accueil de jour	Plateforme de répit	SSIAD
730005758 SAD DES BAUGES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	537 665,43
730789906 EHPAD MAURICE PERRIER	0,00	61 235,52	26 454,36	0,00	0,00	0,00

	Prix de journée (en €)		
FINESS	Hébergement temporaire	Accueil de jour	SSIAD PA
730005758 SAD DES BAUGES	0,00	0,00	0,00
730789906 EHPAD MAURICE PERRIER	37,47	0,00	0,00

Pour 2027, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes âgées, s'établit à 152 104,01 €.

- personnes handicapées : 32 936,08 €
(dont 32 936,08 € imputable à l'Assurance Maladie)

	Dotations (en €)							
FINESS	INT	SI	EXT	PFR	Aut_1	Aut_2	Aut_3	SSIAD
730005758 SAD DES BAUGES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	32 936,08

	Prix de journée (en €)							
FINESS	INT	SI	EXT	PFR	Aut_1	Aut_2	Aut_3	SSIAD
730005758 SAD DES BAUGES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Pour 2027, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes handicapées, s'établit à 2 744,67 €
(dont 2 744,67 € imputable à l'Assurance Maladie).

Article 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le tribunal administratif territorialement compétent tel que prévu par l'article R. 312-10-1 du Code de justice administrative dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site www.telerecours.fr.

Article 4 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs.

Article 5 La Directrice Générale de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire (FONDATION ALIA 740780168) et aux structures concernées.

Fait à Lyon, le 25/06/2026

le Directeur de l'autonomie

Raphaël GLABI

DECISION TARIFAIRE N°20263646 PORTANT FIXATION POUR 2026 DU MONTANT ET DE LA REPARTITION DE LA DOTATION GLOBALISEE COMMUNE PREVUE AU CONTRAT PLURIANNUEL D'OBJECTIFS ET DE MOYENS DE CIAS LES ECHELLES - 730784410

POUR LES ETABLISSEMENTS ET SERVICES SUIVANTS
Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes - EHPAD RESIDENCE BEATRICE - 730006228

Service autonomie aide et soins (SAAS) - SAD DU CANTON DES ECHELLES - 730790458

La Directrice Générale de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

VU le Code de la Sécurité Sociale ;

VU la loi n° 2025-1403 du 30 décembre 2025 de financement de la Sécurité Sociale pour 2026 publiée au Journal Officiel du 31/12/2025 ;

VU l'arrêté ministériel du 15/06/2026 publié au Journal Officiel du 16/06/2026 pris en application de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2026 l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie ;

VU la décision du 15/06/2026 publiée au Journal Officiel du 16/06/2026 relative aux dotations régionales limitatives 2026 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2026 ;

VU l'arrêté du 6 juin 2025 fixant le montant de la participation journalière forfaitaire des résidents aux dépenses d'entretien de l'autonomie dans les établissements relevant des I, II et IV bis de l'article L. 313-12 du code de l'action sociale et des familles implantés dans les départements participant à l'expérimentation mentionnée à l'article 79 de la loi n° 2023-1250 du 26 décembre 2023 de financement de la sécurité sociale pour 2024, au titre de l'exercice 2025 ;

VU l'arrêté du 09/06/2026 fixant pour 2026 les valeurs du point mentionnées à l'article R.314-162 du code de l'action sociale et des familles publié au Journal Officiel du 16/06/2026 ;

VU le décret n° 2023-323 relatif à la tarification des soins infirmiers à domicile pour les personnes âgées et personnes handicapées publié au Journal Officiel du 28 avril 2023 ;

VU l'arrêté du 28 mai 2025 fixant pour 2025 les montants forfaitaires mentionnés aux II et III de l'article R. 314-138 du code de l'action sociale et des familles et le taux de revalorisation des produits de la tarification reconductibles afférents aux soins applicables aux services proposant des prestations de soins infirmiers à domicile pour les personnes âgées et les personnes en situation de handicap ;

VU l'arrêté du 28 mai 2025 fixant pour 2025 le taux de revalorisation des produits de la tarification reconductibles afférents aux soins applicables aux services proposant des prestations de soins infirmiers à domicile pour les personnes âgées et les personnes en situation de handicap ;

VU le décret du 19 avril 2023 portant nomination de Madame COURREGES Cécile en qualité de Directrice Générale de l'agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes ;

VU la délégation de signature de la Directrice Générale de l'ARS vers le Directeur de l'autonomie en date du 29/05/2026 ;

VU le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens conclu le 22/01/2025 prenant effet au 01/01/2025 ;

DECIDE

Article 1er A compter du 01/01/2026, au titre de 2026, la dotation globalisée commune des établissements et services médico-sociaux financés par l'Assurance Maladie, gérés par l'entité dénommée CIAS LES ECHELLES (730784410), a été fixée à 2 922 562,67 €, dont 0,00 € de crédits non reconductibles versés en une seule fois et 0,00 € de crédits non reconductibles versés par 12ème.

Elle se répartit de la manière suivante, les prix de journée à compter de 01/01/2026 étant également mentionnés.

- **Personnes âgées : 2 884 490,73 €**

	Dotations hébergement permanent EHPAD (en €)					
Hébergement permanent	Partie soins du forfait global unique	Partie entretien de l'autonomie du forfait global unique	CNRACL au titre Dépendance	Participation des résidents à déduire de la dotation globalisée commune	Montant à la charge de la 5ème branche	Tarif journalier
730006228 EHPAD RESIDENCE BEATRICE	1 698 645,45	530 362,06	29 125,84	143 041,36	2 115 091,99	91,09

	Dotations hors hébergement permanent EHPAD (en €)					
FINESS	UHR	PASA	Hébergement temporaire	Accueil de jour	Plateforme de répit	SSIAD
730006228 EHPAD RESIDENCE BEATRICE	0,00	0,00	13 119,60	0,00	0,00	0,00
730790458 SAD DU CANTON DES ECHELLES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	756 279,14

	Prix de journée (en €)		
FINESS	Hébergement temporaire	Accueil de jour	SSIAD PA
730006228 EHPAD RESIDENCE BEATRICE	47,53	0,00	0,00
730790458 SAD DU CANTON DES ECHELLES	0,00	0,00	0,00

Pour 2026, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes âgées, s'établit à 240 374,23 €.

- **Personnes handicapées : 38 071,94 €** (dont 38 071,94 € imputable à l'assurance maladie)

	Dotations (en €)							
FINESS	INT	SI	EXT	PFR	Aut_1	Aut_2	Aut_3	SSIAD
730790458 SAD DU CANTON DES ECHELLES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	38 071,94

	Prix de Journée (en €)							
FINESS	INT	SI	EXT	PFR	Aut_1	Aut_2	Aut_3	SSIAD
730790458 SAD DU CANTON DES ECHELLES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Pour 2026, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes handicapées, s'établit à 3 172,66 € (dont 3 172,66 € imputable à l'Assurance Maladie).

Article 2 A compter du 01/01/2027, en application de l'article L.314-7 du CASF, la dotation globalisée commune s'élève, à titre transitoire, à 2 922 562,67 €. Elle se répartit de la manière suivante, les prix de journée de reconduction étant également mentionnés :

-- **personnes âgées : 2 884 490,73 €**

	Dotations hébergement permanent EHPAD (en €)					
Hébergement permanent	Partie soins du forfait global unique N+1	Partie entretien de l'autonomie du forfait global unique N+1	CNRACL au titre Dépendance - N+1	Participation des résidents N+1 à déduire de la dotation globalisée commune	Montant à la charge de la 5ème branche N+1	Tarif journalier N+1
730006228 EHPAD RESIDENCE BEATRICE	1 698 645,45	530 362,06	29 125,84	143 041,36	2 115 091,99	91,09

	Dotations hors hébergement permanent EHPAD (en €)					
FINESS	UHR	PASA	Hébergement temporaire	Accueil de jour	Plateforme de répit	SSIAD
730006228 EHPAD RESIDENCE BEATRICE	0,00	0,00	13 119,60	0,00	0,00	0,00
730790458 SAD DU CANTON DES ECHELLES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	756 279,14

	Prix de journée (en €)		
FINESS	Hébergement temporaire	Accueil de jour	SSIAD PA
730006228 EHPAD RESIDENCE BEATRICE	47,53	0,00	0,00
730790458 SAD DU CANTON DES ECHELLES	0,00	0,00	0,00

Pour 2027, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes âgées, s'établit à 240 374,23 €.

- personnes handicapées : 38 071,94 €
(dont 38 071,94 € imputable à l'Assurance Maladie)

	Dotations (en €)							
FINESS	INT	SI	EXT	PFR	Aut_1	Aut_2	Aut_3	SSIAD
730790458 SAD DU CANTON DES ECHELLES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	38 071,94

	Prix de journée (en €)							
FINESS	INT	SI	EXT	PFR	Aut_1	Aut_2	Aut_3	SSIAD
730790458 SAD DU CANTON DES ECHELLES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Pour 2027, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes handicapées, s'établit à 3 172,66 € (dont 3 172,66 € imputable à l'Assurance Maladie).

Article 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le tribunal administratif territorialement compétent tel que prévu par l'article R. 312-10-1 du Code de justice administrative dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site www.telerecours.fr.

Article 4 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs.

Article 5 La Directrice Générale de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire (CIAS LES ECHELLES 730784410) et aux structures concernées.

Fait à Lyon, le 25/06/2026

le Directeur de l'autonomie

Raphaël GLABI

DECISION TARIFAIRE N°20263621 PORTANT FIXATION POUR 2026 DU MONTANT ET DE LA REPARTITION DE LA DOTATION GLOBALISEE COMMUNE PREVUE AU CONTRAT PLURIANNUEL D'OBJECTIFS ET DE MOYENS DE ACIS-FRANCE - 590035762

POUR LES ETABLISSEMENTS ET SERVICES SUIVANTS
Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes - EHPAD MAISON DES AUGUSTINES - 730789864

La Directrice Générale de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

VU le Code de la Sécurité Sociale ;

VU la loi n° 2025-1403 du 30 décembre 2025 de financement de la Sécurité Sociale pour 2026 publiée au Journal Officiel du 31/12/2025 ;

VU l'arrêté ministériel du 15/06/2026 publié au Journal Officiel du 16/06/2026 pris en application de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2026 l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie ;

VU la décision du 15/06/2026 publiée au Journal Officiel du 16/06/2026 relative aux dotations régionales limitatives 2026 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2026 ;

VU l'arrêté du 6 juin 2025 fixant le montant de la participation journalière forfaitaire des résidents aux dépenses d'entretien de l'autonomie dans les établissements relevant des I, II et IV bis de l'article L. 313-12 du code de l'action sociale et des familles implantés dans les départements participant à l'expérimentation mentionnée à l'article 79 de la loi n° 2023-1250 du 26 décembre 2023 de financement de la sécurité sociale pour 2024, au titre de l'exercice 2025 ;

VU l'arrêté du 09/06/2026 fixant pour 2026 les valeurs du point mentionnées à l'article R.314-162 du code de l'action sociale et des familles publié au Journal Officiel du 16/06/2026 ;

VU le décret du 19 avril 2023 portant nomination de Madame COURREGES Cécile en qualité de Directrice Générale de l'agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes ;

VU la délégation de signature de la Directrice Générale de l'ARS vers le Directeur de l'autonomie en date du 29/05/2026 ;

VU le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens conclu le 14/01/2019 prenant effet au 01/01/2019 ;

DECIDE

Article 1er A compter du 01/01/2026, au titre de 2026, la dotation globalisée commune des établissements et services médico-sociaux financés par l'Assurance Maladie, gérés par l'entité dénommée ACIS-FRANCE (590035762), a été fixée à 2 202 643,81 €, dont

0,00 € de crédits non reconductibles versés en une seule fois et 0,00 € de crédits non reconductibles versés par 12ème.

Elle se répartit de la manière suivante, les prix de journée à compter de 01/01/2026 étant également mentionnés.

- **Personnes âgées : 2 202 643,81 €**

	Dotations hébergement permanent EHPAD (en €)					
Hébergement permanent	Partie soins du forfait global unique	Partie entretien de l'autonomie du forfait global unique	CNRACL au titre Dépendance	Participation des résidents à déduire de la dotation globalisée commune	Montant à la charge de la 5ème branche	Tarif journalier
730789864 EHPAD MAISON DES AUGUSTINES	1 752 008,32	522 041,05	0,00	164 472,00	2 109 577,37	79,01

	Dotations hors hébergement permanent EHPAD (en €)					
FINESS	UHR	PASA	Hébergement temporaire	Accueil de jour	Plateforme de répit	SSIAD
730789864 EHPAD MAISON DES AUGUSTINES	0,00	66 612,08	26 454,36	0,00	0,00	0,00

	Prix de journée (en €)		
FINESS	Hébergement temporaire	Accueil de jour	SSIAD PA
730789864 EHPAD MAISON DES AUGUSTINES	40,27	0,00	0,00

Pour 2026, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes âgées, s'établit à 183 553,65 €.

Article 2 A compter du 01/01/2027, en application de l'article L.314-7 du CASF, la dotation globalisée commune s'élève, à titre transitoire, à 2 202 643,81 €. Elle se répartit de la manière suivante, les prix de journée de reconduction étant également mentionnés :

-- **personnes âgées : 2 202 643,81 €**

	Dotations hébergement permanent EHPAD (en €)					
Hébergement permanent	Partie soins du forfait global unique N+1	Partie entretien de l'autonomie du forfait global unique N+1	CNRACL au titre Dépendance - N+1	Participation des résidents N+1 à déduire de la dotation globalisée commune	Montant à la charge de la 5ème branche N+1	Tarif journalier N+1
730789864 EHPAD MAISON DES AUGUSTINES	1 752 008,32	522 041,05	0,00	164 472,00	2 109 577,37	79,01

	Dotations hors hébergement permanent EHPAD (en €)					
FINESS	UHR	PASA	Hébergement temporaire	Accueil de jour	Plateforme de répit	SSIAD
730789864 EHPAD MAISON DES AUGUSTINES	0,00	66 612,08	26 454,36	0,00	0,00	0,00

	Prix de journée (en €)		
FINESS	Hébergement temporaire	Accueil de jour	SSIAD PA
730789864 EHPAD MAISON DES AUGUSTINES	40,27	0,00	0,00

Pour 2027, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes âgées, s'établit à 183 553,65 €.

Article 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le tribunal administratif territorialement compétent tel que prévu par l'article R. 312-10-1 du Code de justice administrative dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site www.telerecours.fr.

Article 4 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs.

Article 5 La Directrice Générale de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire (ACIS-FRANCE 590035762) et aux structures concernées.

Fait à Lyon, le 25/06/2026

le Directeur de l'autonomie

Raphaël GLABI

DECISION TARIFAIRE N°20263625 PORTANT FIXATION POUR 2026 DU MONTANT ET DE LA REPARTITION DE LA DOTATION GLOBALISEE COMMUNE PREVUE AU CONTRAT PLURIANNUEL D'OBJECTIFS ET DE MOYENS DE EHPAD DE MONTMELIAN - 730780533

POUR LES ETABLISSEMENTS ET SERVICES SUIVANTS
Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes - EHPAD SAINT ANTOINE - 730785417

La Directrice Générale de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

VU le Code de la Sécurité Sociale ;

VU la loi n° 2025-1403 du 30 décembre 2025 de financement de la Sécurité Sociale pour 2026 publiée au Journal Officiel du 31/12/2025 ;

VU l'arrêté ministériel du 15/06/2026 publié au Journal Officiel du 16/06/2026 pris en application de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2026 l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie ;

VU la décision du 15/06/2026 publiée au Journal Officiel du 16/06/2026 relative aux dotations régionales limitatives 2026 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2026 ;

VU l'arrêté du 6 juin 2025 fixant le montant de la participation journalière forfaitaire des résidents aux dépenses d'entretien de l'autonomie dans les établissements relevant des I, II et IV bis de l'article L. 313-12 du code de l'action sociale et des familles implantés dans les départements participant à l'expérimentation mentionnée à l'article 79 de la loi n° 2023-1250 du 26 décembre 2023 de financement de la sécurité sociale pour 2024, au titre de l'exercice 2025 ;

VU l'arrêté du 09/06/2026 fixant pour 2026 les valeurs du point mentionnées à l'article R.314-162 du code de l'action sociale et des familles publié au Journal Officiel du 16/06/2026 ;

VU le décret du 19 avril 2023 portant nomination de Madame COURREGES Cécile en qualité de Directrice Générale de l'agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes ;

VU la délégation de signature de la Directrice Générale de l'ARS vers le Directeur de l'autonomie en date du 29/05/2026 ;

VU le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens conclu le 28/01/2022 prenant effet au 01/01/2022 ;

DECIDE

Article 1er A compter du 01/01/2026, au titre de 2026, la dotation globalisée commune des établissements et services médico-sociaux financés par l'Assurance Maladie, gérés par l'entité dénommée EHPAD DE MONTMELIAN (730780533), a été fixée à 6 380 067,98

€, dont 0,00 € de crédits non reconductibles versés en une seule fois et 0,00 € de crédits non reconductibles versés par 12ème.

Elle se répartit de la manière suivante, les prix de journée à compter de 01/01/2026 étant également mentionnés.

- **Personnes âgées : 6 380 067,98 €**

	Dotations hébergement permanent EHPAD (en €)					
Hébergement permanent	Partie soins du forfait global unique	Partie entretien de l'autonomie du forfait global unique	CNRACL au titre Dépendance	Participation des résidents à déduire de la dotation globalisée commune	Montant à la charge de la 5ème branche	Tarif journalier
730785417 EHPAD SAINT ANTOINE	5 215 985,04	1 355 246,82	73 077,22	372 692,32	6 271 616,76	103,66

	Dotations hors hébergement permanent EHPAD (en €)					
FINESS	UHR	PASA	Hébergement temporaire	Accueil de jour	Plateforme de répit	SSIAD
730785417 EHPAD SAINT ANTOINE	0,00	68 769,68	39 681,54	0,00	0,00	0,00

	Prix de journée (en €)		
FINESS	Hébergement temporaire	Accueil de jour	SSIAD PA
730785417 EHPAD SAINT ANTOINE	45,30	0,00	0,00

Pour 2026, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes âgées, s'établit à 531 672,33 €.

Article 2 A compter du 01/01/2027, en application de l'article L.314-7 du CASF, la dotation globalisée commune s'élève, à titre transitoire, à 6 380 067,98 €. Elle se répartit de la manière suivante, les prix de journée de reconduction étant également mentionnés :

-- **personnes âgées : 6 380 067,98 €**

	Dotations hébergement permanent EHPAD (en €)					
Hébergement permanent	Partie soins du forfait global unique N+1	Partie entretien de l'autonomie du forfait global unique N+1	CNRACL au titre Dépendance - N+1	Participation des résidents N+1 à déduire de la dotation globalisée commune	Montant à la charge de la 5ème branche N+1	Tarif journalier N+1
730785417 EHPAD SAINT ANTOINE	5 215 985,04	1 355 246,82	73 077,22	372 692,32	6 271 616,76	103,66

	Dotations hors hébergement permanent EHPAD (en €)					
FINESS	UHR	PASA	Hébergement temporaire	Accueil de jour	Plateforme de répit	SSIAD
730785417 EHPAD SAINT ANTOINE	0,00	68 769,68	39 681,54	0,00	0,00	0,00

	Prix de journée (en €)		
FINESS	Hébergement temporaire	Accueil de jour	SSIAD PA
730785417 EHPAD SAINT ANTOINE	45,30	0,00	0,00

Pour 2027, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes âgées, s'établit à 531 672,33 €.

Article 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le tribunal administratif territorialement compétent tel que prévu par l'article R. 312-10-1 du Code de justice administrative dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site www.telerecours.fr.

Article 4 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs.

Article 5 La Directrice Générale de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire (EHPAD DE MONTMELIAN 730780533) et aux structures concernées.

Fait à Lyon, le 25/06/2026

le Directeur de l'autonomie

Raphaël GLABI

DECISION TARIFAIRE N°20263655 PORTANT FIXATION POUR 2026 DU MONTANT ET DE LA REPARTITION DE LA DOTATION GLOBALISEE COMMUNE PREVUE AU CONTRAT PLURIANNUEL D'OBJECTIFS ET DE MOYENS DE FONDATION PARTAGE ET VIE - 920028560

POUR LES ETABLISSEMENTS ET SERVICES SUIVANTS
Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes - EHPAD LE CLOS ST-JOSEPH - 730001229

La Directrice Générale de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

VU le Code de la Sécurité Sociale ;

VU la loi n° 2025-1403 du 30 décembre 2025 de financement de la Sécurité Sociale pour 2026 publiée au Journal Officiel du 31/12/2025 ;

VU l'arrêté ministériel du 15/06/2026 publié au Journal Officiel du 16/06/2026 pris en application de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2026 l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie ;

VU la décision du 15/06/2026 publiée au Journal Officiel du 16/06/2026 relative aux dotations régionales limitatives 2026 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2026 ;

VU l'arrêté du 6 juin 2025 fixant le montant de la participation journalière forfaitaire des résidents aux dépenses d'entretien de l'autonomie dans les établissements relevant des I, II et IV bis de l'article L. 313-12 du code de l'action sociale et des familles implantés dans les départements participant à l'expérimentation mentionnée à l'article 79 de la loi n° 2023-1250 du 26 décembre 2023 de financement de la sécurité sociale pour 2024, au titre de l'exercice 2025 ;

VU l'arrêté du 09/06/2026 fixant pour 2026 les valeurs du point mentionnées à l'article R.314-162 du code de l'action sociale et des familles publié au Journal Officiel du 16/06/2026 ;

VU le décret du 19 avril 2023 portant nomination de Madame COURREGES Cécile en qualité de Directrice Générale de l'agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes ;

VU la délégation de signature de la Directrice Générale de l'ARS vers le Directeur de l'autonomie en date du 29/05/2026 ;

VU le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens conclu le 31/12/2020 prenant effet au 01/01/2020 ;

DECIDE

Article 1er A compter du 01/01/2026, au titre de 2026, la dotation globalisée commune des établissements et services médico-sociaux financés par l'Assurance Maladie, gérés par l'entité dénommée FONDATION PARTAGE ET VIE (920028560), a été fixée à

2 132 433,00 €, dont 0,00 € de crédits non reconductibles versés en une seule fois et -166 770,03 € de crédits non reconductibles versés par 12ème.

Elle se répartit de la manière suivante, les prix de journée à compter de 01/01/2026 étant également mentionnés.

- **Personnes âgées : 2 132 433,00 €**

	Dotations hébergement permanent EHPAD (en €)					
Hébergement permanent	Partie soins du forfait global unique	Partie entretien de l'autonomie du forfait global unique	CNRACL au titre Dépendance	Participation des résidents à déduire de la dotation globalisée commune	Montant à la charge de la 5ème branche	Tarif journalier
730001229 EHPAD LE CLOS ST-JOSEPH	1 676 076,45	591 447,27	0,00	161 786,24	2 105 737,48	80,18

	Dotations hors hébergement permanent EHPAD (en €)					
FINESS	UHR	PASA	Hébergement temporaire	Accueil de jour	Plateforme de répit	SSIAD
730001229 EHPAD LE CLOS ST-JOSEPH	0,00	0,00	26 695,52	0,00	0,00	0,00

	Prix de journée (en €)		
FINESS	Hébergement temporaire	Accueil de jour	SSIAD PA
730001229 EHPAD LE CLOS ST-JOSEPH	26,12	0,00	0,00

Pour 2026, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes âgées, s'établit à 177 702,75 €.

Article 2 A compter du 01/01/2027, en application de l'article L.314-7 du CASF, la dotation globalisée commune s'élève, à titre transitoire, à 2 299 203,03 €. Elle se répartit de la manière suivante, les prix de journée de reconduction étant également mentionnés :

-- **personnes âgées : 2 299 203,03 €**

	Dotations hébergement permanent EHPAD (en €)					
Hébergement permanent	Partie soins du forfait global unique N+1	Partie entretien de l'autonomie du forfait global unique N+1	CNRACL au titre Dépendance - N+1	Participation des résidents N+1 à déduire de la dotation globalisée commune	Montant à la charge de la 5ème branche N+1	Tarif journalier N+1
730001229 EHPAD LE CLOS ST-JOSEPH	1 842 846,48	591 447,27	0,00	161 786,24	2 272 507,51	86,53

	Dotations hors hébergement permanent EHPAD (en €)					
FINESS	UHR	PASA	Hébergement temporaire	Accueil de jour	Plateforme de répit	SSIAD
730001229 EHPAD LE CLOS ST-JOSEPH	0,00	0,00	26 695,52	0,00	0,00	0,00

	Prix de journée (en €)		
FINESS	Hébergement temporaire	Accueil de jour	SSIAD PA
730001229 EHPAD LE CLOS ST-JOSEPH	26,12	0,00	0,00

Pour 2027, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes âgées, s'établit à 191 600,25 €.

Article 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le tribunal administratif territorialement compétent tel que prévu par l'article R. 312-10-1 du Code de justice administrative dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site www.telerecours.fr.

Article 4 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs.

Article 5 La Directrice Générale de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire (FONDATION PARTAGE ET VIE 920028560) et aux structures concernées.

Fait à Lyon, le 25/06/2026

le Directeur de l'autonomie

Raphaël GLABI

DECISION TARIFAIRE N°20263641 PORTANT FIXATION POUR 2026 DU MONTANT ET DE LA REPARTITION DE LA DOTATION GLOBALISEE COMMUNE PREVUE AU CONTRAT PLURIANNUEL D'OBJECTIFS ET DE MOYENS DE GCSMS GRPT INTERCOM D'ACTION SOCIALE - 730014818

POUR LES ETABLISSEMENTS ET SERVICES SUIVANTS
Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes - EHPAD L'ARBE - 730009719

Service autonomie aide et soins (SAAS) - SAD MIXTE DU GCSMS GIAS - 730789690

La Directrice Générale de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

VU le Code de la Sécurité Sociale ;

VU la loi n° 2025-1403 du 30 décembre 2025 de financement de la Sécurité Sociale pour 2026 publiée au Journal Officiel du 31/12/2025 ;

VU l'arrêté ministériel du 15/06/2026 publié au Journal Officiel du 16/06/2026 pris en application de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2026 l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie ;

VU la décision du 15/06/2026 publiée au Journal Officiel du 16/06/2026 relative aux dotations régionales limitatives 2026 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2026 ;

VU l'arrêté du 6 juin 2025 fixant le montant de la participation journalière forfaitaire des résidents aux dépenses d'entretien de l'autonomie dans les établissements relevant des I, II et IV bis de l'article L. 313-12 du code de l'action sociale et des familles implantés dans les départements participant à l'expérimentation mentionnée à l'article 79 de la loi n° 2023-1250 du 26 décembre 2023 de financement de la sécurité sociale pour 2024, au titre de l'exercice 2025 ;

VU l'arrêté du 09/06/2026 fixant pour 2026 les valeurs du point mentionnées à l'article R.314-162 du code de l'action sociale et des familles publié au Journal Officiel du 16/06/2026 ;

VU le décret n° 2023-323 relatif à la tarification des soins infirmiers à domicile pour les personnes âgées et personnes handicapées publié au Journal Officiel du 28 avril 2023 ;

VU l'arrêté du 28 mai 2025 fixant pour 2025 les montants forfaitaires mentionnés aux II et III de l'article R. 314-138 du code de l'action sociale et des familles et le taux de revalorisation des produits de la tarification reconductibles afférents aux soins applicables aux services proposant des prestations de soins infirmiers à domicile pour les personnes âgées et les personnes en situation de handicap ;

VU l'arrêté du 28 mai 2025 fixant pour 2025 le taux de revalorisation des produits de la tarification reconductibles afférents aux soins applicables aux services proposant des prestations de soins infirmiers à domicile pour les personnes âgées et les personnes en situation de handicap ;

VU le décret du 19 avril 2023 portant nomination de Madame COURREGES Cécile en qualité de Directrice Générale de l'agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes ;

VU la délégation de signature de la Directrice Générale de l'ARS vers le Directeur de l'autonomie en date du 29/05/2026 ;

VU le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens conclu le 14/03/2025 prenant effet au 01/01/2025 ;

DECIDE

Article 1er A compter du 01/01/2026, au titre de 2026, la dotation globalisée commune des établissements et services médico-sociaux financés par l'Assurance Maladie, gérés par l'entité dénommée GCSMS GRPT INTERCOM D'ACTION SOCIALE (730014818), a été fixée à 3 386 337,64 €, dont 0,00 € de crédits non reconductibles versés en une seule fois et 0,00 € de crédits non reconductibles versés par 12ème.

Elle se répartit de la manière suivante, les prix de journée à compter de 01/01/2026 étant également mentionnés.

- **Personnes âgées : 3 332 045,90 €**

	Dotations hébergement permanent EHPAD (en €)					
Hébergement permanent	Partie soins du forfait global unique	Partie entretien de l'autonomie du forfait global unique	CNRACL au titre Dépendance	Participation des résidents à déduire de la dotation globalisée commune	Montant à la charge de la 5ème branche	Tarif journalier
730009719 EHPAD L'ARBE	1 570 393,16	666 236,37	33 913,72	169 831,20	2 100 712,05	76,20

	Dotations hors hébergement permanent EHPAD (en €)					
FINESS	UHR	PASA	Hébergement temporaire	Accueil de jour	Plateforme de répit	SSIAD
730009719 EHPAD L'ARBE	0,00	79 222,20	39 681,54	79 363,08	0,00	0,00
730789690 SAD MIXTE DU GCSMS GIAS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 033 067,03

	Prix de journée (en €)		
FINESS	Hébergement temporaire	Accueil de jour	SSIAD PA
730009719 EHPAD L'ARBE	43,61	61,28	0,00
730789690 SAD MIXTE DU GCSMS GIAS	0,00	0,00	0,00

Pour 2026, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes âgées, s'établit à 277 670,49 €.

- **Personnes handicapées : 54 291,74 €** (dont 54 291,74 € imputable à l'assurance maladie)

	Dotations (en €)							
FINESS	INT	SI	EXT	PFR	Aut_1	Aut_2	Aut_3	SSIAD
730789690 SAD MIXTE DU GCSMS GIAS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	54 291,74

	Prix de Journée (en €)							
FINESS	INT	SI	EXT	PFR	Aut_1	Aut_2	Aut_3	SSIAD
730789690 SAD MIXTE DU GCSMS GIAS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Pour 2026, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes handicapées, s'établit à 4 524,31 € (dont 4 524,31 € imputable à l'Assurance Maladie).

Article 2 A compter du 01/01/2027, en application de l'article L.314-7 du CASF, la dotation globalisée commune s'élève, à titre transitoire, à 3 386 337,64 €. Elle se répartit de la manière suivante, les prix de journée de reconduction étant également mentionnés :

-- **personnes âgées : 3 332 045,90 €**

	Dotations hébergement permanent EHPAD (en €)					
Hébergement permanent	Partie soins du forfait global unique N+1	Partie entretien de l'autonomie du forfait global unique N+1	CNRACL au titre Dépendance - N+1	Participation des résidents N+1 à déduire de la dotation globalisée commune	Montant à la charge de la 5ème branche N+1	Tarif journalier N+1
730009719 EHPAD L'ARBE	1 570 393,16	666 236,37	33 913,72	169 831,20	2 100 712,05	76,20

	Dotations hors hébergement permanent EHPAD (en €)					
FINESS	UHR	PASA	Hébergement temporaire	Accueil de jour	Plateforme de répit	SSIAD
730009719 EHPAD L'ARBE	0,00	79 222,20	39 681,54	79 363,08	0,00	0,00
730789690 SAD MIXTE DU GCSMS GIAS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 033 067,03

	Prix de journée (en €)		
FINESS	Hébergement temporaire	Accueil de jour	SSIAD PA
730009719 EHPAD L'ARBE	43,61	61,28	0,00
730789690 SAD MIXTE DU GCSMS GIAS	0,00	0,00	0,00

Pour 2027, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes âgées, s'établit à 277 670,49 €.

- personnes handicapées : 54 291,74 €
(dont 54 291,74 € imputable à l'Assurance Maladie)

	Dotations (en €)							
FINESS	INT	SI	EXT	PFR	Aut_1	Aut_2	Aut_3	SSIAD
730789690 SAD MIXTE DU GCSMS GIAS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	54 291,74

	Prix de journée (en €)							
FINESS	INT	SI	EXT	PFR	Aut_1	Aut_2	Aut_3	SSIAD
730789690 SAD MIXTE DU GCSMS GIAS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Pour 2027, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes handicapées, s'établit à 4 524,31 € (dont 4 524,31 € imputable à l'Assurance Maladie).

Article 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le tribunal administratif territorialement compétent tel que prévu par l'article R. 312-10-1 du Code de justice administrative dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site www.telerecours.fr.

Article 4 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs.

Article 5 La Directrice Générale de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire (GCSMS GRPT INTERCOM D'ACTION SOCIALE 730014818) et aux structures concernées.

Fait à Lyon, le 25/06/2026

le Directeur de l'autonomie

Raphaël GLABI

DECISION TARIFAIRE N°20263640 PORTANT FIXATION POUR 2026 DU MONTANT ET DE LA REPARTITION DE LA DOTATION GLOBALISEE COMMUNE PREVUE AU CONTRAT PLURIANNUEL D'OBJECTIFS ET DE MOYENS DE EHPAD DU LAC D'AIGUEBELETTE - 730009768

POUR LES ETABLISSEMENTS ET SERVICES SUIVANTS
Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes - EHPAD DU LAC D'AIGUEBELETTE - 730009818

La Directrice Générale de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

VU le Code de la Sécurité Sociale ;

VU la loi n° 2025-1403 du 30 décembre 2025 de financement de la Sécurité Sociale pour 2026 publiée au Journal Officiel du 31/12/2025 ;

VU l'arrêté ministériel du 15/06/2026 publié au Journal Officiel du 16/06/2026 pris en application de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2026 l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie ;

VU la décision du 15/06/2026 publiée au Journal Officiel du 16/06/2026 relative aux dotations régionales limitatives 2026 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2026 ;

VU l'arrêté du 6 juin 2025 fixant le montant de la participation journalière forfaitaire des résidents aux dépenses d'entretien de l'autonomie dans les établissements relevant des I, II et IV bis de l'article L. 313-12 du code de l'action sociale et des familles implantés dans les départements participant à l'expérimentation mentionnée à l'article 79 de la loi n° 2023-1250 du 26 décembre 2023 de financement de la sécurité sociale pour 2024, au titre de l'exercice 2025 ;

VU l'arrêté du 09/06/2026 fixant pour 2026 les valeurs du point mentionnées à l'article R.314-162 du code de l'action sociale et des familles publié au Journal Officiel du 16/06/2026 ;

VU le décret du 19 avril 2023 portant nomination de Madame COURREGES Cécile en qualité de Directrice Générale de l'agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes ;

VU la délégation de signature de la Directrice Générale de l'ARS vers le Directeur de l'autonomie en date du 29/05/2026 ;

VU le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens conclu le 01/04/2026 prenant effet au 01/01/2026 ;

DECIDE

Article 1er A compter du 01/01/2026, au titre de 2026, la dotation globalisée commune des établissements et services médico-sociaux financés par l'Assurance Maladie, gérés par l'entité dénommée EHPAD DU LAC D'AIGUEBELETTE (730009768), a été fixée à

1 822 435,42 €, dont 0,00 € de crédits non reconductibles versés en une seule fois et 0,00 € de crédits non reconductibles versés par 12ème.

Elle se répartit de la manière suivante, les prix de journée à compter de 01/01/2026 étant également mentionnés.

- **Personnes âgées : 1 822 435,42 €**

	Dotations hébergement permanent EHPAD (en €)					
Hébergement permanent	Partie soins du forfait global unique	Partie entretien de l'autonomie du forfait global unique	CNRACL au titre Dépendance	Participation des résidents à déduire de la dotation globalisée commune	Montant à la charge de la 5ème branche	Tarif journalier
730009818 EHPAD DU LAC D'AIGUEBELETTE	1 342 650,34	478 296,32	26 120,09	123 473,33	1 723 593,42	80,56

	Dotations hors hébergement permanent EHPAD (en €)					
FINESS	UHR	PASA	Hébergement temporaire	Accueil de jour	Plateforme de répit	SSIAD
730009818 EHPAD DU LAC D'AIGUEBELETTE	0,00	72 387,64	26 454,36	0,00	0,00	0,00

	Prix de journée (en €)		
FINESS	Hébergement temporaire	Accueil de jour	SSIAD PA
730009818 EHPAD DU LAC D'AIGUEBELETTE	72,48	0,00	0,00

Pour 2026, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes âgées, s'établit à 151 869,62 €.

Article 2 A compter du 01/01/2027, en application de l'article L.314-7 du CASF, la dotation globalisée commune s'élève, à titre transitoire, à 1 822 435,42 €. Elle se répartit de la manière suivante, les prix de journée de reconduction étant également mentionnés :

-- **personnes âgées : 1 822 435,42 €**

	Dotations hébergement permanent EHPAD (en €)					
Hébergement permanent	Partie soins du forfait global unique N+1	Partie entretien de l'autonomie du forfait global unique N+1	CNRACL au titre Dépendance - N+1	Participation des résidents N+1 à déduire de la dotation globalisée commune	Montant à la charge de la 5ème branche N+1	Tarif journalier N+1
730009818 EHPAD DU LAC D'AIGUEBELETTE	1 342 650,34	478 296,32	26 120,09	123 473,33	1 723 593,42	80,56

	Dotations hors hébergement permanent EHPAD (en €)					
FINESS	UHR	PASA	Hébergement temporaire	Accueil de jour	Plateforme de répit	SSIAD
730009818 EHPAD DU LAC D'AIGUEBELETTE	0,00	72 387,64	26 454,36	0,00	0,00	0,00

	Prix de journée (en €)		
FINESS	Hébergement temporaire	Accueil de jour	SSIAD PA
730009818 EHPAD DU LAC D'AIGUEBELETTE	72,48	0,00	0,00

Pour 2027, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes âgées, s'établit à 151 869,62 €.

Article 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le tribunal administratif territorialement compétent tel que prévu par l'article R. 312-10-1 du Code de justice administrative dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site www.telerecours.fr.

Article 4 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs.

Article 5 La Directrice Générale de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire (EHPAD DU LAC D'AIGUEBELETTE 730009768) et aux structures concernées.

Fait à Lyon, le 25/06/2026

le Directeur de l'autonomie

Raphaël GLABI

DECISION TARIFAIRE N°20263643 PORTANT FIXATION POUR 2026 DU MONTANT ET DE LA REPARTITION DE LA DOTATION GLOBALISEE COMMUNE PREVUE AU CONTRAT PLURIANNUEL D'OBJECTIFS ET DE MOYENS DE SAS KORIAN SANTE - 310025010

POUR LES ETABLISSEMENTS ET SERVICES SUIVANTS
Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes
- EHPAD KORIAN FONTAINE SAINT MARTIN - 730009420

La Directrice Générale de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

VU le Code de la Sécurité Sociale ;

VU la loi n° 2025-1403 du 30 décembre 2025 de financement de la Sécurité Sociale pour 2026 publiée au Journal Officiel du 31/12/2025 ;

VU l'arrêté ministériel du 15/06/2026 publié au Journal Officiel du 16/06/2026 pris en application de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2026 l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie ;

VU la décision du 15/06/2026 publiée au Journal Officiel du 16/06/2026 relative aux dotations régionales limitatives 2026 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2026 ;

VU l'arrêté du 6 juin 2025 fixant le montant de la participation journalière forfaitaire des résidents aux dépenses d'entretien de l'autonomie dans les établissements relevant des I, II et IV bis de l'article L. 313-12 du code de l'action sociale et des familles implantés dans les départements participant à l'expérimentation mentionnée à l'article 79 de la loi n° 2023-1250 du 26 décembre 2023 de financement de la sécurité sociale pour 2024, au titre de l'exercice 2025 ;

VU l'arrêté du 09/06/2026 fixant pour 2026 les valeurs du point mentionnées à l'article R.314-162 du code de l'action sociale et des familles publié au Journal Officiel du 16/06/2026 ;

VU le décret du 19 avril 2023 portant nomination de Madame COURREGES Cécile en qualité de Directrice Générale de l'agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes ;

VU la délégation de signature de la Directrice Générale de l'ARS vers le Directeur de l'autonomie en date du 29/05/2026 ;

VU le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens conclu le 02/03/2020 prenant effet au 01/01/2020 ;

DECIDE

Article 1er A compter du 01/01/2026, au titre de 2026, la dotation globalisée commune des établissements et services médico-sociaux financés par l'Assurance Maladie, gérés par l'entité dénommée SAS KORIAN SANTE (310025010), a été fixée à 2 260 959,51 €, dont

0,00 € de crédits non reconductibles versés en une seule fois et 0,00 € de crédits non reconductibles versés par 12ème.

Elle se répartit de la manière suivante, les prix de journée à compter de 01/01/2026 étant également mentionnés.

- **Personnes âgées : 2 260 959,51 €**

	Dotations hébergement permanent EHPAD (en €)					
Hébergement permanent	Partie soins du forfait global unique	Partie entretien de l'autonomie du forfait global unique	CNRACL au titre Dépendance	Participation des résidents à déduire de la dotation globalisée commune	Montant à la charge de la 5ème branche	Tarif journalier
730009420 EHPAD KORIAN FONTAINE SAINT MARTIN	1 774 361,36	630 301,47	0,00	170 157,68	2 234 505,15	80,89

	Dotations hors hébergement permanent EHPAD (en €)					
FINESS	UHR	PASA	Hébergement temporaire	Accueil de jour	Plateforme de répit	SSIAD
730009420 EHPAD KORIAN FONTAINE SAINT MARTIN	0,00	0,00	26 454,36	0,00	0,00	0,00

	Prix de journée (en €)		
FINESS	Hébergement temporaire	Accueil de jour	SSIAD PA
730009420 EHPAD KORIAN FONTAINE SAINT MARTIN	36,44	0,00	0,00

Pour 2026, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes âgées, s'établit à 188 413,29 €.

Article 2 A compter du 01/01/2027, en application de l'article L.314-7 du CASF, la dotation globalisée commune s'élève, à titre transitoire, à 2 260 959,51 €. Elle se répartit de la manière suivante, les prix de journée de reconduction étant également mentionnés :

-- **personnes âgées : 2 260 959,51 €**

	Dotations hébergement permanent EHPAD (en €)					
Hébergement permanent	Partie soins du forfait global unique N+1	Partie entretien de l'autonomie du forfait global unique N+1	CNRACL au titre Dépendance - N+1	Participation des résidents N+1 à déduire de la dotation globalisée commune	Montant à la charge de la 5ème branche N+1	Tarif journalier N+1
730009420 EHPAD KORIAN FONTAINE SAINT MARTIN	1 774 361,36	630 301,47	0,00	170 157,68	2 234 505,15	80,89

	Dotations hors hébergement permanent EHPAD (en €)					
FINESS	UHR	PASA	Hébergement temporaire	Accueil de jour	Plateforme de répit	SSIAD
730009420 EHPAD KORIAN FONTAINE SAINT MARTIN	0,00	0,00	26 454,36	0,00	0,00	0,00

	Prix de journée (en €)		
FINESS	Hébergement temporaire	Accueil de jour	SSIAD PA
730009420 EHPAD KORIAN FONTAINE SAINT MARTIN	36,44	0,00	0,00

Pour 2027, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes âgées, s'établit à 188 413,29 €.

Article 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le tribunal administratif territorialement compétent tel que prévu par l'article R. 312-10-1 du Code de justice administrative dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site www.telerecours.fr.

Article 4 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs.

Article 5 La Directrice Générale de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire (SAS KORIAN SANTE 310025010) et aux structures concernées.

Fait à Lyon, le 25/06/2026

le Directeur de l'autonomie

Raphaël GLABI

DECISION TARIFAIRE N°20263615 PORTANT FIXATION POUR 2026 DU MONTANT ET DE LA REPARTITION DE LA DOTATION GLOBALISEE COMMUNE PREVUE AU CONTRAT PLURIANNUEL D'OBJECTIFS ET DE MOYENS DE COLISEE RESIDENCES 2 - 330066937

POUR LES ETABLISSEMENTS ET SERVICES SUIVANTS
Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes - EHPAD LE HOME DU VERNAY - 730789997

La Directrice Générale de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

VU le Code de la Sécurité Sociale ;

VU la loi n° 2025-1403 du 30 décembre 2025 de financement de la Sécurité Sociale pour 2026 publiée au Journal Officiel du 31/12/2025 ;

VU l'arrêté ministériel du 15/06/2026 publié au Journal Officiel du 16/06/2026 pris en application de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2026 l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie ;

VU la décision du 15/06/2026 publiée au Journal Officiel du 16/06/2026 relative aux dotations régionales limitatives 2026 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2026 ;

VU l'arrêté du 6 juin 2025 fixant le montant de la participation journalière forfaitaire des résidents aux dépenses d'entretien de l'autonomie dans les établissements relevant des I, II et IV bis de l'article L. 313-12 du code de l'action sociale et des familles implantés dans les départements participant à l'expérimentation mentionnée à l'article 79 de la loi n° 2023-1250 du 26 décembre 2023 de financement de la sécurité sociale pour 2024, au titre de l'exercice 2025 ;

VU l'arrêté du 09/06/2026 fixant pour 2026 les valeurs du point mentionnées à l'article R.314-162 du code de l'action sociale et des familles publié au Journal Officiel du 16/06/2026 ;

VU le décret du 19 avril 2023 portant nomination de Madame COURREGES Cécile en qualité de Directrice Générale de l'agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes ;

VU la délégation de signature de la Directrice Générale de l'ARS vers le Directeur de l'autonomie en date du 29/05/2026 ;

VU le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens conclu le 11/04/2024 prenant effet au 01/01/2024 ;

DECIDE

Article 1er A compter du 01/01/2026, au titre de 2026, la dotation globalisée commune des établissements et services médico-sociaux financés par l'Assurance Maladie, gérés par l'entité dénommée COLISEE RESIDENCES 2 (330066937), a été fixée à 799 629,12 €,

dont 0,00 € de crédits non reconductibles versés en une seule fois et 0,00 € de crédits non reconductibles versés par 12ème.

Elle se répartit de la manière suivante, les prix de journée à compter de 01/01/2026 étant également mentionnés.

- **Personnes âgées : 799 629,12 €**

	Dotations hébergement permanent EHPAD (en €)					
Hébergement permanent	Partie soins du forfait global unique	Partie entretien de l'autonomie du forfait global unique	CNRACL au titre Dépendance	Participation des résidents à déduire de la dotation globalisée commune	Montant à la charge de la 5ème branche	Tarif journalier
730789997 EHPAD LE HOME DU VERNAY	641 976,00	206 578,85	0,00	48 925,73	799 629,12	94,11

	Dotations hors hébergement permanent EHPAD (en €)					
FINESS	UHR	PASA	Hébergement temporaire	Accueil de jour	Plateforme de répit	SSIAD
730789997 EHPAD LE HOME DU VERNAY	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

	Prix de journée (en €)		
FINESS	Hébergement temporaire	Accueil de jour	SSIAD PA
730789997 EHPAD LE HOME DU VERNAY	0,00	0,00	0,00

Pour 2026, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes âgées, s'établit à 66 635,76 €.

Article 2 A compter du 01/01/2027, en application de l'article L.314-7 du CASF, la dotation globalisée commune s'élève, à titre transitoire, à 799 629,12 €. Elle se répartit de la manière suivante, les prix de journée de reconduction étant également mentionnés :

-- **personnes âgées : 799 629,12 €**

	Dotations hébergement permanent EHPAD (en €)					
Hébergement permanent	Partie soins du forfait global unique N+1	Partie entretien de l'autonomie du forfait global unique N+1	CNRACL au titre Dépendance - N+1	Participation des résidents N+1 à déduire de la dotation globalisée commune	Montant à la charge de la 5ème branche N+1	Tarif journalier N+1
730789997 EHPAD LE HOME DU VERNAY	641 976,00	206 578,85	0,00	48 925,73	799 629,12	94,11

	Dotations hors hébergement permanent EHPAD (en €)					
FINESS	UHR	PASA	Hébergement temporaire	Accueil de jour	Plateforme de répit	SSIAD
730789997 EHPAD LE HOME DU VERNAY	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

	Prix de journée (en €)		
FINESS	Hébergement temporaire	Accueil de jour	SSIAD PA
730789997 EHPAD LE HOME DU VERNAY	0,00	0,00	0,00

Pour 2027, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes âgées, s'établit à 66 635,76 €.

Article 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le tribunal administratif territorialement compétent tel que prévu par l'article R. 312-10-1 du Code de justice administrative dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site www.telerecours.fr.

Article 4 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs.

Article 5 La Directrice Générale de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire (COLISEE RESIDENCES 2 330066937) et aux structures concernées.

Fait à Lyon, le 25/06/2026

le Directeur de l'autonomie

Raphaël GLABI

DECISION TARIFAIRE N°20263651 PORTANT FIXATION POUR 2026 DU MONTANT ET DE LA REPARTITION DE LA DOTATION GLOBALISEE COMMUNE PREVUE AU CONTRAT PLURIANNUEL D'OBJECTIFS ET DE MOYENS DE CHEMINS D'ESPERANCE - 750057291

POUR LES ETABLISSEMENTS ET SERVICES SUIVANTS
Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes - EHPAD NOTRE DAME DES VIGNES - 730004678

La Directrice Générale de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

VU le Code de la Sécurité Sociale ;

VU la loi n° 2025-1403 du 30 décembre 2025 de financement de la Sécurité Sociale pour 2026 publiée au Journal Officiel du 31/12/2025 ;

VU l'arrêté ministériel du 15/06/2026 publié au Journal Officiel du 16/06/2026 pris en application de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2026 l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie ;

VU la décision du 15/06/2026 publiée au Journal Officiel du 16/06/2026 relative aux dotations régionales limitatives 2026 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2026 ;

VU l'arrêté du 6 juin 2025 fixant le montant de la participation journalière forfaitaire des résidents aux dépenses d'entretien de l'autonomie dans les établissements relevant des I, II et IV bis de l'article L. 313-12 du code de l'action sociale et des familles implantés dans les départements participant à l'expérimentation mentionnée à l'article 79 de la loi n° 2023-1250 du 26 décembre 2023 de financement de la sécurité sociale pour 2024, au titre de l'exercice 2025 ;

VU l'arrêté du 09/06/2026 fixant pour 2026 les valeurs du point mentionnées à l'article R.314-162 du code de l'action sociale et des familles publié au Journal Officiel du 16/06/2026 ;

VU le décret du 19 avril 2023 portant nomination de Madame COURREGES Cécile en qualité de Directrice Générale de l'agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes ;

VU la délégation de signature de la Directrice Générale de l'ARS vers le Directeur de l'autonomie en date du 29/05/2026 ;

VU le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens conclu le 31/03/2021 prenant effet au 01/01/2021 ;

DECIDE

Article 1er A compter du 01/01/2026, au titre de 2026, la dotation globalisée commune des établissements et services médico-sociaux financés par l'Assurance Maladie, gérés par l'entité dénommée CHEMINS D'ESPERANCE (750057291), a été fixée à 2 201 217,22 €,

dont 0,00 € de crédits non reconductibles versés en une seule fois et 0,00 € de crédits non reconductibles versés par 12ème.

Elle se répartit de la manière suivante, les prix de journée à compter de 01/01/2026 étant également mentionnés.

- **Personnes âgées : 2 201 217,22 €**

	Dotations hébergement permanent EHPAD (en €)					
Hébergement permanent	Partie soins du forfait global unique	Partie entretien de l'autonomie du forfait global unique	CNRACL au titre Dépendance	Participation des résidents à déduire de la dotation globalisée commune	Montant à la charge de la 5ème branche	Tarif journalier
730004678 EHPAD NOTRE DAME DES VIGNES	1 693 853,42	580 542,30	0,00	170 989,28	2 103 406,44	75,78

	Dotations hors hébergement permanent EHPAD (en €)					
FINESS	UHR	PASA	Hébergement temporaire	Accueil de jour	Plateforme de répit	SSIAD
730004678 EHPAD NOTRE DAME DES VIGNES	0,00	71 356,42	26 454,36	0,00	0,00	0,00

	Prix de journée (en €)		
FINESS	Hébergement temporaire	Accueil de jour	SSIAD PA
730004678 EHPAD NOTRE DAME DES VIGNES	42,39	0,00	0,00

Pour 2026, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes âgées, s'établit à 183 434,77 €.

Article 2 A compter du 01/01/2027, en application de l'article L.314-7 du CASF, la dotation globalisée commune s'élève, à titre transitoire, à 2 201 217,22 €. Elle se répartit de la manière suivante, les prix de journée de reconduction étant également mentionnés :

-- **personnes âgées : 2 201 217,22 €**

	Dotations hébergement permanent EHPAD (en €)					
Hébergement permanent	Partie soins du forfait global unique N+1	Partie entretien de l'autonomie du forfait global unique N+1	CNRACL au titre Dépendance - N+1	Participation des résidents N+1 à déduire de la dotation globalisée commune	Montant à la charge de la 5ème branche N+1	Tarif journalier N+1
730004678 EHPAD NOTRE DAME DES VIGNES	1 693 853,42	580 542,30	0,00	170 989,28	2 103 406,44	75,78

	Dotations hors hébergement permanent EHPAD (en €)					
FINESS	UHR	PASA	Hébergement temporaire	Accueil de jour	Plateforme de répit	SSIAD
730004678 EHPAD NOTRE DAME DES VIGNES	0,00	71 356,42	26 454,36	0,00	0,00	0,00

	Prix de journée (en €)		
FINESS	Hébergement temporaire	Accueil de jour	SSIAD PA
730004678 EHPAD NOTRE DAME DES VIGNES	42,39	0,00	0,00

Pour 2027, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes âgées, s'établit à 183 434,77 €.

Article 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le tribunal administratif territorialement compétent tel que prévu par l'article R. 312-10-1 du Code de justice administrative dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site www.telerecours.fr.

Article 4 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs.

Article 5 La Directrice Générale de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire (CHEMINS D'ESPERANCE 750057291) et aux structures concernées.

Fait à Lyon, le 25/06/2026

le Directeur de l'autonomie

Raphaël GLABI

DECISION TARIFAIRE N°20263637 PORTANT FIXATION POUR 2026 DU MONTANT ET DE LA REPARTITION DE LA DOTATION GLOBALISEE COMMUNE PREVUE AU CONTRAT PLURIANNUEL D'OBJECTIFS ET DE MOYENS DE FONDATION CASIP COJASOR - 750829962

POUR LES ETABLISSEMENTS ET SERVICES SUIVANTS
Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes - EHPAD LES JARDINS DE MARLIOZ - 730780095

La Directrice Générale de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

VU le Code de la Sécurité Sociale ;

VU la loi n° 2025-1403 du 30 décembre 2025 de financement de la Sécurité Sociale pour 2026 publiée au Journal Officiel du 31/12/2025 ;

VU l'arrêté ministériel du 15/06/2026 publié au Journal Officiel du 16/06/2026 pris en application de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2026 l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie ;

VU la décision du 15/06/2026 publiée au Journal Officiel du 16/06/2026 relative aux dotations régionales limitatives 2026 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2026 ;

VU l'arrêté du 6 juin 2025 fixant le montant de la participation journalière forfaitaire des résidents aux dépenses d'entretien de l'autonomie dans les établissements relevant des I, II et IV bis de l'article L. 313-12 du code de l'action sociale et des familles implantés dans les départements participant à l'expérimentation mentionnée à l'article 79 de la loi n° 2023-1250 du 26 décembre 2023 de financement de la sécurité sociale pour 2024, au titre de l'exercice 2025 ;

VU l'arrêté du 09/06/2026 fixant pour 2026 les valeurs du point mentionnées à l'article R.314-162 du code de l'action sociale et des familles publié au Journal Officiel du 16/06/2026 ;

VU le décret du 19 avril 2023 portant nomination de Madame COURREGES Cécile en qualité de Directrice Générale de l'agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes ;

VU la délégation de signature de la Directrice Générale de l'ARS vers le Directeur de l'autonomie en date du 29/05/2026 ;

VU le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens conclu le 02/01/2020 prenant effet au 01/01/2020 ;

DECIDE

Article 1er A compter du 01/01/2026, au titre de 2026, la dotation globalisée commune des établissements et services médico-sociaux financés par l'Assurance Maladie, gérés par l'entité dénommée FONDATION CASIP COJASOR (750829962), a été fixée à 2 263 075,09

€, dont 0,00 € de crédits non reconductibles versés en une seule fois et 0,00 € de crédits non reconductibles versés par 12ème.

Elle se répartit de la manière suivante, les prix de journée à compter de 01/01/2026 étant également mentionnés.

- **Personnes âgées : 2 263 075,09 €**

	Dotations hébergement permanent EHPAD (en €)					
Hébergement permanent	Partie soins du forfait global unique	Partie entretien de l'autonomie du forfait global unique	CNRACL au titre Dépendance	Participation des résidents à déduire de la dotation globalisée commune	Montant à la charge de la 5ème branche	Tarif journalier
730780095 EHPAD LES JARDINS DE MARLIOZ	1 700 787,07	615 107,40	0,00	171 864,00	2 144 030,47	76,85

	Dotations hors hébergement permanent EHPAD (en €)					
FINESS	UHR	PASA	Hébergement temporaire	Accueil de jour	Plateforme de répit	SSIAD
730780095 EHPAD LES JARDINS DE MARLIOZ	0,00	0,00	39 681,54	79 363,08	0,00	0,00

	Prix de journée (en €)		
FINESS	Hébergement temporaire	Accueil de jour	SSIAD PA
730780095 EHPAD LES JARDINS DE MARLIOZ	40,29	93,81	0,00

Pour 2026, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes âgées, s'établit à 188 589,59 €.

Article 2 A compter du 01/01/2027, en application de l'article L.314-7 du CASF, la dotation globalisée commune s'élève, à titre transitoire, à 2 263 075,09 €. Elle se répartit de la manière suivante, les prix de journée de reconduction étant également mentionnés :

-- **personnes âgées : 2 263 075,09 €**

	Dotations hébergement permanent EHPAD (en €)					
Hébergement permanent	Partie soins du forfait global unique N+1	Partie entretien de l'autonomie du forfait global unique N+1	CNRACL au titre Dépendance - N+1	Participation des résidents N+1 à déduire de la dotation globalisée commune	Montant à la charge de la 5ème branche N+1	Tarif journalier N+1
730780095 EHPAD LES JARDINS DE MARLIOZ	1 700 787,07	615 107,40	0,00	171 864,00	2 144 030,47	76,85

	Dotations hors hébergement permanent EHPAD (en €)					
FINESS	UHR	PASA	Hébergement temporaire	Accueil de jour	Plateforme de répit	SSIAD
730780095 EHPAD LES JARDINS DE MARLIOZ	0,00	0,00	39 681,54	79 363,08	0,00	0,00

	Prix de journée (en €)		
FINESS	Hébergement temporaire	Accueil de jour	SSIAD PA
730780095 EHPAD LES JARDINS DE MARLIOZ	40,29	93,81	0,00

Pour 2027, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes âgées, s'établit à 188 589,59 €.

Article 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le tribunal administratif territorialement compétent tel que prévu par l'article R. 312-10-1 du Code de justice administrative dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site www.telerecours.fr.

Article 4 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs.

Article 5 La Directrice Générale de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire (FONDATION CASIP COJASOR 750829962) et aux structures concernées.

Fait à Lyon, le 25/06/2026

le Directeur de l'autonomie

Raphaël GLABI

DECISION TARIFAIRE N°20263623 PORTANT FIXATION POUR 2026 DU MONTANT ET DE LA REPARTITION DE LA DOTATION GLOBALISEE COMMUNE PREVUE AU CONTRAT PLURIANNUEL D'OBJECTIFS ET DE MOYENS DE CROIX ROUGE FRANCAISE - 750721334

POUR LES ETABLISSEMENTS ET SERVICES SUIVANTS
Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes - EHPAD L'ECLAIRCIE - 730786050

Service de Soins Infirmiers A Domicile (S.S.I.A.D) - SSIAD DE CHALLES LES EAUX - 730784907

La Directrice Générale de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

VU le Code de la Sécurité Sociale ;

VU la loi n° 2025-1403 du 30 décembre 2025 de financement de la Sécurité Sociale pour 2026 publiée au Journal Officiel du 31/12/2025 ;

VU l'arrêté ministériel du 15/06/2026 publié au Journal Officiel du 16/06/2026 pris en application de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2026 l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie ;

VU la décision du 15/06/2026 publiée au Journal Officiel du 16/06/2026 relative aux dotations régionales limitatives 2026 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2026 ;

VU l'arrêté du 6 juin 2025 fixant le montant de la participation journalière forfaitaire des résidents aux dépenses d'entretien de l'autonomie dans les établissements relevant des I, II et IV bis de l'article L. 313-12 du code de l'action sociale et des familles implantés dans les départements participant à l'expérimentation mentionnée à l'article 79 de la loi n° 2023-1250 du 26 décembre 2023 de financement de la sécurité sociale pour 2024, au titre de l'exercice 2025 ;

VU l'arrêté du 09/06/2026 fixant pour 2026 les valeurs du point mentionnées à l'article R.314-162 du code de l'action sociale et des familles publié au Journal Officiel du 16/06/2026 ;

VU le décret n° 2023-323 relatif à la tarification des soins infirmiers à domicile pour les personnes âgées et personnes handicapées publié au Journal Officiel du 28 avril 2023 ;

VU l'arrêté du 28 mai 2025 fixant pour 2025 les montants forfaitaires mentionnés aux II et III de l'article R. 314-138 du code de l'action sociale et des familles et le taux de revalorisation des produits de la tarification reconductibles afférents aux soins applicables aux services proposant des prestations de soins infirmiers à domicile pour les personnes âgées et les personnes en situation de handicap ;

VU l'arrêté du 28 mai 2025 fixant pour 2025 le taux de revalorisation des produits de la tarification reconductibles afférents aux soins applicables aux services proposant des prestations de soins infirmiers à domicile pour les personnes âgées et les personnes en situation de handicap ;

VU le décret du 19 avril 2023 portant nomination de Madame COURREGES Cécile en qualité de Directrice Générale de l'agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes ;

VU la délégation de signature de la Directrice Générale de l'ARS vers le Directeur de l'autonomie en date du 29/05/2026 ;

VU le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens conclu le 02/03/2020 prenant effet au 01/01/2020 ;

DECIDE

Article 1er A compter du 01/01/2026, au titre de 2026, la dotation globalisée commune des établissements et services médico-sociaux financés par l'Assurance Maladie, gérés par l'entité dénommée CROIX ROUGE FRANCAISE (750721334), a été fixée à 3 757 815,83 €, dont 0,00 € de crédits non reconductibles versés en une seule fois et 0,00 € de crédits non reconductibles versés par 12ème.

Elle se répartit de la manière suivante, les prix de journée à compter de 01/01/2026 étant également mentionnés.

- **Personnes âgées : 3 558 893,01 €**

	Dotations hébergement permanent EHPAD (en €)					
Hébergement permanent	Partie soins du forfait global unique	Partie entretien de l'autonomie du forfait global unique	CNRACL au titre Dépendance	Participation des résidents à déduire de la dotation globalisée commune	Montant à la charge de la 5ème branche	Tarif journalier
730786050 EHPAD L'ECLAIRCIE	1 748 903,58	625 490,52	0,00	180 284,72	2 194 109,38	74,97

	Dotations hors hébergement permanent EHPAD (en €)					
FINESS	UHR	PASA	Hébergement temporaire	Accueil de jour	Plateforme de répit	SSIAD
730784907 SSIAD DE CHALLES LES EAUX	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 273 056,45
730786050 EHPAD L'ECLAIRCIE	0,00	78 500,00	13 227,18	0,00	0,00	0,00

	Prix de journée (en €)		
FINESS	Hébergement temporaire	Accueil de jour	SSIAD PA
730784907 SSIAD DE CHALLES LES EAUX	0,00	0,00	0,00
730786050 EHPAD L'ECLAIRCIE	42,39	0,00	0,00

Pour 2026, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes âgées, s'établit à 296 574,42 €.

- **Personnes handicapées : 198 922,82 €** (dont 198 922,82 € imputable à l'assurance maladie)

	Dotations (en €)							
FINESS	INT	SI	EXT	PFR	Aut_1	Aut_2	Aut_3	SSIAD
730784907 SSIAD DE CHALLES LES EAUX	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	198 922,82

	Prix de Journée (en €)							
FINESS	INT	SI	EXT	PFR	Aut_1	Aut_2	Aut_3	SSIAD
730784907 SSIAD DE CHALLES LES EAUX	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Pour 2026, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes handicapées, s'établit à 16 576,90 € (dont 16 576,90 € imputable à l'Assurance Maladie).

Article 2 A compter du 01/01/2027, en application de l'article L.314-7 du CASF, la dotation globalisée commune s'élève, à titre transitoire, à 3 757 815,83 €. Elle se répartit de la manière suivante, les prix de journée de reconduction étant également mentionnés :

-- **personnes âgées : 3 558 893,01 €**

	Dotations hébergement permanent EHPAD (en €)					
Hébergement permanent	Partie soins du forfait global unique N+1	Partie entretien de l'autonomie du forfait global unique N+1	CNRACL au titre Dépendance - N+1	Participation des résidents N+1 à déduire de la dotation globalisée commune	Montant à la charge de la 5ème branche N+1	Tarif journalier N+1
730786050 EHPAD L'ECLAIRCIE	1 748 903,58	625 490,52	0,00	180 284,72	2 194 109,38	74,97

	Dotations hors hébergement permanent EHPAD (en €)					
FINESS	UHR	PASA	Hébergement temporaire	Accueil de jour	Plateforme de répit	SSIAD
730784907 SSIAD DE CHALLES LES EAUX	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 273 056,45
730786050 EHPAD L'ECLAIRCIE	0,00	78 500,00	13 227,18	0,00	0,00	0,00

	Prix de journée (en €)		
FINESS	Hébergement temporaire	Accueil de jour	SSIAD PA
730784907 SSIAD DE CHALLES LES EAUX	0,00	0,00	0,00
730786050 EHPAD L'ECLAIRCIE	42,39	0,00	0,00

Pour 2027, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes âgées, s'établit à 296 574,42 €.

- personnes handicapées : 198 922,82 €
(dont 198 922,82 € imputable à l'Assurance Maladie)

	Dotations (en €)							
FINESS	INT	SI	EXT	PFR	Aut_1	Aut_2	Aut_3	SSIAD
730784907 SSIAD DE CHALLES LES EAUX	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	198 922,82

	Prix de journée (en €)							
FINESS	INT	SI	EXT	PFR	Aut_1	Aut_2	Aut_3	SSIAD
730784907 SSIAD DE CHALLES LES EAUX	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Pour 2027, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes handicapées, s'établit à 16 576,90 € (dont 16 576,90 € imputable à l'Assurance Maladie).

Article 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le tribunal administratif territorialement compétent tel que prévu par l'article R. 312-10-1 du Code de justice administrative dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site www.telerecours.fr.

Article 4 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs.

Article 5 La Directrice Générale de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire (CROIX ROUGE FRANCAISE 750721334) et aux structures concernées.

Fait à Lyon, le 25/06/2026

le Directeur de l'autonomie

Raphaël GLABI

DECISION TARIFAIRE N°20263614 PORTANT FIXATION POUR 2026 DU MONTANT ET DE LA REPARTITION DE LA DOTATION GLOBALISEE COMMUNE PREVUE AU CONTRAT PLURIANNUEL D'OBJECTIFS ET DE MOYENS DE SA EMEIS - SIEGE SOCIAL - 920030152

POUR LES ETABLISSEMENTS ET SERVICES SUIVANTS
Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes - EHPAD SAINT-SEBASTIEN - 730790003

La Directrice Générale de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

VU le Code de la Sécurité Sociale ;

VU la loi n° 2025-1403 du 30 décembre 2025 de financement de la Sécurité Sociale pour 2026 publiée au Journal Officiel du 31/12/2025 ;

VU l'arrêté ministériel du 15/06/2026 publié au Journal Officiel du 16/06/2026 pris en application de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2026 l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie ;

VU la décision du 15/06/2026 publiée au Journal Officiel du 16/06/2026 relative aux dotations régionales limitatives 2026 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2026 ;

VU l'arrêté du 6 juin 2025 fixant le montant de la participation journalière forfaitaire des résidents aux dépenses d'entretien de l'autonomie dans les établissements relevant des I, II et IV bis de l'article L. 313-12 du code de l'action sociale et des familles implantés dans les départements participant à l'expérimentation mentionnée à l'article 79 de la loi n° 2023-1250 du 26 décembre 2023 de financement de la sécurité sociale pour 2024, au titre de l'exercice 2025 ;

VU l'arrêté du 09/06/2026 fixant pour 2026 les valeurs du point mentionnées à l'article R.314-162 du code de l'action sociale et des familles publié au Journal Officiel du 16/06/2026 ;

VU le décret du 19 avril 2023 portant nomination de Madame COURREGES Cécile en qualité de Directrice Générale de l'agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes ;

VU la délégation de signature de la Directrice Générale de l'ARS vers le Directeur de l'autonomie en date du 29/05/2026 ;

VU le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens conclu le 24/03/2026 prenant effet au 01/01/2026 ;

DECIDE

Article 1er A compter du 01/01/2026, au titre de 2026, la dotation globalisée commune des établissements et services médico-sociaux financés par l'Assurance Maladie, gérés par l'entité dénommée SA EMEIS - SIEGE SOCIAL (920030152), a été fixée à 1 849 213,57 €,

dont 0,00 € de crédits non reconductibles versés en une seule fois et 0,00 € de crédits non reconductibles versés par 12ème.

Elle se répartit de la manière suivante, les prix de journée à compter de 01/01/2026 étant également mentionnés.

- **Personnes âgées : 1 849 213,57 €**

	Dotations hébergement permanent EHPAD (en €)					
Hébergement permanent	Partie soins du forfait global unique	Partie entretien de l'autonomie du forfait global unique	CNRACL au titre Dépendance	Participation des résidents à déduire de la dotation globalisée commune	Montant à la charge de la 5ème branche	Tarif journalier
730790003 EHPAD SAINT-SEBASTIEN	1 435 611,98	504 649,23	0,00	117 502,00	1 822 759,21	95,56

	Dotations hors hébergement permanent EHPAD (en €)					
FINESS	UHR	PASA	Hébergement temporaire	Accueil de jour	Plateforme de répit	SSIAD
730790003 EHPAD SAINT-SEBASTIEN	0,00	0,00	26 454,36	0,00	0,00	0,00

	Prix de journée (en €)		
FINESS	Hébergement temporaire	Accueil de jour	SSIAD PA
730790003 EHPAD SAINT-SEBASTIEN	54,10	0,00	0,00

Pour 2026, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes âgées, s'établit à 154 101,13 €.

Article 2 A compter du 01/01/2027, en application de l'article L.314-7 du CASF, la dotation globalisée commune s'élève, à titre transitoire, à 1 849 213,57 €. Elle se répartit de la manière suivante, les prix de journée de reconduction étant également mentionnés :

-- **personnes âgées : 1 849 213,57 €**

	Dotations hébergement permanent EHPAD (en €)					
Hébergement permanent	Partie soins du forfait global unique N+1	Partie entretien de l'autonomie du forfait global unique N+1	CNRACL au titre Dépendance - N+1	Participation des résidents N+1 à déduire de la dotation globalisée commune	Montant à la charge de la 5ème branche N+1	Tarif journalier N+1
730790003 EHPAD SAINT-SEBASTIEN	1 435 611,98	504 649,23	0,00	117 502,00	1 822 759,21	95,56

	Dotations hors hébergement permanent EHPAD (en €)					
FINESS	UHR	PASA	Hébergement temporaire	Accueil de jour	Plateforme de répit	SSIAD
730790003 EHPAD SAINT-SEBASTIEN	0,00	0,00	26 454,36	0,00	0,00	0,00

	Prix de journée (en €)		
FINESS	Hébergement temporaire	Accueil de jour	SSIAD PA
730790003 EHPAD SAINT-SEBASTIEN	54,10	0,00	0,00

Pour 2027, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes âgées, s'établit à 154 101,13 €.

Article 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le tribunal administratif territorialement compétent tel que prévu par l'article R. 312-10-1 du Code de justice administrative dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site www.telerecours.fr.

Article 4 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs.

Article 5 La Directrice Générale de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire (SA EMEIS - SIEGE SOCIAL 920030152) et aux structures concernées.

Fait à Lyon, le 25/06/2026

le Directeur de l'autonomie

Raphaël GLABI

DECISION TARIFAIRE N°20263617 PORTANT FIXATION POUR 2026 DU MONTANT ET DE LA REPARTITION DE LA DOTATION GLOBALISEE COMMUNE PREVUE AU CONTRAT PLURIANNUEL D'OBJECTIFS ET DE MOYENS DE CIAS VAL GUIERS - 730013307

POUR LES ETABLISSEMENTS ET SERVICES SUIVANTS
Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes - EHPAD LES FLORALIES - 730789963

Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes - EHPAD LA QUIETUDE - 730005519

Résidences autonomie - LOGEMENT FOYER LES LOGES DU PARC - 730783784

Résidences autonomie - LOGEMENT FOYER LES TERRASSES - 730783859

Service de Soins Infirmiers A Domicile (S.S.I.A.D) - SSIAD DE PONT DE BEAUVOISIN - 730790656

La Directrice Générale de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

VU le Code de la Sécurité Sociale ;

VU la loi n° 2025-1403 du 30 décembre 2025 de financement de la Sécurité Sociale pour 2026 publiée au Journal Officiel du 31/12/2025 ;

VU l'arrêté ministériel du 15/06/2026 publié au Journal Officiel du 16/06/2026 pris en application de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2026 l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie ;

VU la décision du 15/06/2026 publiée au Journal Officiel du 16/06/2026 relative aux dotations régionales limitatives 2026 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2026 ;

VU l'arrêté du 6 juin 2025 fixant le montant de la participation journalière forfaitaire des résidents aux dépenses d'entretien de l'autonomie dans les établissements relevant des I, II et IV bis de l'article L. 313-12 du code de l'action sociale et des familles implantés dans les départements participant à l'expérimentation mentionnée à l'article 79 de la loi n° 2023-1250 du 26 décembre 2023 de financement de la sécurité sociale pour 2024, au titre de l'exercice 2025 ;

VU l'arrêté du 09/06/2026 fixant pour 2026 les valeurs du point mentionnées à l'article R.314-162 du code de l'action sociale et des familles publié au Journal Officiel du 16/06/2026 ;

VU le décret n° 2023-323 relatif à la tarification des soins infirmiers à domicile pour les personnes âgées et personnes handicapées publié au Journal Officiel du 28 avril 2023 ;

VU l'arrêté du 28 mai 2025 fixant pour 2025 les montants forfaitaires mentionnés aux II et III de l'article R. 314-138 du code de l'action sociale et des familles et le taux de revalorisation des produits de la tarification reconductibles afférents aux soins applicables aux services proposant des prestations de soins infirmiers à domicile pour les personnes âgées et les personnes en situation de handicap ;

VU

l'arrêté du 28 mai 2025 fixant pour 2025 le taux de revalorisation des produits de la tarification reconductibles afférents aux soins applicables aux services proposant des prestations de soins infirmiers à domicile pour les personnes âgées et les personnes en situation de handicap ;

VU le décret du 19 avril 2023 portant nomination de Madame COURREGES Cécile en qualité de Directrice Générale de l'agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes ;

VU la délégation de signature de la Directrice Générale de l'ARS vers le Directeur de l'autonomie en date du 29/05/2026 ;

VU le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens conclu le 10/04/2024 prenant effet au 01/01/2024 ;

DECIDE

Article 1er A compter du 01/01/2026, au titre de 2026, la dotation globalisée commune des établissements et services médico-sociaux financés par l'Assurance Maladie, gérés par l'entité dénommée CIAS VAL GUIERS (730013307), a été fixée à 3 258 877,66 €, dont 0,00 € de crédits non reconductibles versés en une seule fois et 0,00 € de crédits non reconductibles versés par 12ème.

Elle se répartit de la manière suivante, les prix de journée à compter de 01/01/2026 étant également mentionnés.

- **Personnes âgées : 3 225 441,17 €**

	Dotations hébergement permanent EHPAD (en €)					
Hébergement permanent	Partie soins du forfait global unique	Partie entretien de l'autonomie du forfait global unique	CNRACL au titre Dépendance	Participation des résidents à déduire de la dotation globalisée commune	Montant à la charge de la 5ème branche	Tarif journalier
730005519 EHPAD LA QUIETUDE	513 700,23	171 564,00	9 677,93	52 341,52	642 600,64	75,63
730783784 LOGEMENT FOYER LES LOGES DU PARC	80 941,01	0,00	0,00	0,00	80 941,01	8,05
730783859 LOGEMENT FOYER LES TERRASSES	75 299,55	0,00	0,00	0,00	75 299,55	6,25
730789963 EHPAD LES FLORALIES	1 273 338,39	471 520,67	25 538,56	121 413,60	1 648 984,02	83,66

	Dotations hors hébergement permanent EHPAD (en €)					
FINESS	UHR	PASA	Hébergement temporaire	Accueil de jour	Plateforme de répit	SSIAD
730005519 EHPAD LA QUIETUDE	0,00	0,00	26 454,36	0,00	0,00	0,00
730783784 LOGEMENT FOYER LES LOGES DU PARC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
730783859 LOGEMENT FOYER LES TERRASSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
730789963 EHPAD LES FLORALIES	0,00	0,00	13 227,18	79 363,08	0,00	0,00
730790656 SSIAD DE PONT DE BEAUVOISIN	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	658 571,33

	Prix de journée (en €)		
FINESS	Hébergement temporaire	Accueil de jour	SSIAD PA
730005519 EHPAD LA QUIETUDE	60,40	0,00	0,00
730783784 LOGEMENT FOYER LES LOGES DU PARC	0,00	0,00	0,00
730783859 LOGEMENT FOYER LES TERRASSES	0,00	0,00	0,00
730789963 EHPAD LES FLORALIES	72,28	70,99	0,00
730790656 SSIAD DE PONT DE BEAUVOISIN	0,00	0,00	0,00

Pour 2026, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes âgées, s'établit à 268 786,75 €.

- **Personnes handicapées : 33 436,49 €** (dont 33 436,49 € imputable à l'assurance maladie)

	Dotations (en €)							
FINESS	INT	SI	EXT	PFR	Aut_1	Aut_2	Aut_3	SSIAD
730790656 SSIAD DE PONT DE BEAUVOISIN	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	33 436,49

	Prix de Journée (en €)							
FINESS	INT	SI	EXT	PFR	Aut_1	Aut_2	Aut_3	SSIAD
730790656 SSIAD DE PONT DE BEAUVOISIN	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Pour 2026, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes handicapées, s'établit à 2 786,37 € (dont 2 786,37 € imputable à l'Assurance Maladie).

Article 2 A compter du 01/01/2027, en application de l'article L.314-7 du CASF, la dotation globalisée commune s'élève, à titre transitoire, à 3 258 877,66 €. Elle se répartit de la manière suivante, les prix de journée de reconduction étant également mentionnés :

-- **personnes âgées : 3 225 441,17 €**

	Dotations hébergement permanent EHPAD (en €)					
Hébergement permanent	Partie soins du forfait global unique N+1	Partie entretien de l'autonomie du forfait global unique N+1	CNRACL au titre Dépendance - N+1	Participation des résidents N+1 à déduire de la dotation globalisée commune	Montant à la charge de la 5ème branche N+1	Tarif journalier N+1
730005519 EHPAD LA QUIETUDE	513 700,23	171 564,00	9 677,93	52 341,52	642 600,64	75,63

	Dotations hébergement permanent EHPAD (en €)					
Hébergement permanent	Partie soins du forfait global unique N+1	Partie entretien de l'autonomie du forfait global unique N+1	CNRACL au titre Dépendance - N+1	Participation des résidents N+1 à déduire de la dotation globalisée commune	Montant à la charge de la 5ème branche N+1	Tarif journalier N+1
730783784 LOGEMENT FOYER LES LOGES DU PARC	80 941,01	0,00	0,00	0,00	80 941,01	8,05
730783859 LOGEMENT FOYER LES TERRASSES	75 299,55	0,00	0,00	0,00	75 299,55	6,25
730789963 EHPAD LES FLORALIES	1 273 338,39	471 520,67	25 538,56	121 413,60	1 648 984,02	83,66

	Dotations hors hébergement permanent EHPAD (en €)					
FINESS	UHR	PASA	Hébergement temporaire	Accueil de jour	Plateforme de répit	SSIAD
730005519 EHPAD LA QUIETUDE	0,00	0,00	26 454,36	0,00	0,00	0,00
730783784 LOGEMENT FOYER LES LOGES DU PARC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
730783859 LOGEMENT FOYER LES TERRASSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
730789963 EHPAD LES FLORALIES	0,00	0,00	13 227,18	79 363,08	0,00	0,00
730790656 SSIAD DE PONT DE BEAUVOISIN	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	658 571,33

	Prix de journée (en €)		
FINESS	Hébergement temporaire	Accueil de jour	SSIAD PA
730005519 EHPAD LA QUIETUDE	60,40	0,00	0,00
730783784 LOGEMENT FOYER LES LOGES DU PARC	0,00	0,00	0,00
730783859 LOGEMENT FOYER LES TERRASSES	0,00	0,00	0,00
730789963 EHPAD LES FLORALIES	72,28	70,99	0,00
730790656 SSIAD DE PONT DE BEAUVOISIN	0,00	0,00	0,00

Pour 2027, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes âgées, s'établit à 268 786,75 €.

- personnes handicapées : 33 436,49 €
(dont 33 436,49 € imputable à l'Assurance Maladie)

	Dotations (en €)							
FINESS	INT	SI	EXT	PFR	Aut_1	Aut_2	Aut_3	SSIAD
730790656 SSIAD DE PONT DE BEAUVOISIN	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	33 436,49

	Prix de journée (en €)							
FINESS	INT	SI	EXT	PFR	Aut_1	Aut_2	Aut_3	SSIAD
730790656 SSIAD DE PONT DE BEAUVOISIN	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Pour 2027, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes handicapées, s'établit à 2 786,37 € (dont 2 786,37 € imputable à l'Assurance Maladie).

Article 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le tribunal administratif territorialement compétent tel que prévu par l'article R. 312-10-1 du Code de justice administrative dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site www.telerecours.fr.

Article 4 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs.

Article 5 La Directrice Générale de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire (CIAS VAL GUIERS 730013307) et aux structures concernées.

Fait à Lyon, le 25/06/2026

le Directeur de l'autonomie

Raphaël GLABI

DECISION TARIFAIRE N°20263627 PORTANT FIXATION POUR 2026 DU MONTANT ET DE LA REPARTITION DE LA DOTATION GLOBALISEE COMMUNE PREVUE AU CONTRAT PLURIANNUEL D'OBJECTIFS ET DE MOYENS DE CH VALLEE DE LA MAURIENNE - 730780103

POUR LES ETABLISSEMENTS ET SERVICES SUIVANTS
Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes - EHPAD LA BARTAVELLE - 730783982

Service de Soins Infirmiers A Domicile (S.S.I.A.D) - SSIAD DE MODANE - 730009081

Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes - EHPAD LES MARMOTTES - 730785391

Service de Soins Infirmiers A Domicile (S.S.I.A.D) - SSIAD ST JEAN DE MAURIENNE - 730790011

La Directrice Générale de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

VU le Code de la Sécurité Sociale ;

VU la loi n° 2025-1403 du 30 décembre 2025 de financement de la Sécurité Sociale pour 2026 publiée au Journal Officiel du 31/12/2025 ;

VU l'arrêté ministériel du 15/06/2026 publié au Journal Officiel du 16/06/2026 pris en application de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2026 l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie ;

VU la décision du 15/06/2026 publiée au Journal Officiel du 16/06/2026 relative aux dotations régionales limitatives 2026 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2026 ;

VU l'arrêté du 6 juin 2025 fixant le montant de la participation journalière forfaitaire des résidents aux dépenses d'entretien de l'autonomie dans les établissements relevant des I, II et IV bis de l'article L. 313-12 du code de l'action sociale et des familles implantés dans les départements participant à l'expérimentation mentionnée à l'article 79 de la loi n° 2023-1250 du 26 décembre 2023 de financement de la sécurité sociale pour 2024, au titre de l'exercice 2025 ;

VU l'arrêté du 09/06/2026 fixant pour 2026 les valeurs du point mentionnées à l'article R.314-162 du code de l'action sociale et des familles publié au Journal Officiel du 16/06/2026 ;

VU le décret n° 2023-323 relatif à la tarification des soins infirmiers à domicile pour les personnes âgées et personnes handicapées publié au Journal Officiel du 28 avril 2023 ;

VU l'arrêté du 28 mai 2025 fixant pour 2025 les montants forfaitaires mentionnés aux II et III de l'article R. 314-138 du code de l'action sociale et des familles et le taux de revalorisation des produits de la tarification reconductibles afférents aux soins applicables aux services proposant des prestations de soins infirmiers à domicile pour les personnes âgées et les personnes en situation de handicap ;

VU l'arrêté du 28 mai 2025 fixant pour 2025 le taux de revalorisation des produits de la tarification reconductibles afférents aux soins applicables aux services proposant des

prestations de soins infirmiers à domicile pour les personnes âgées et les personnes en situation de handicap ;

VU le décret du 19 avril 2023 portant nomination de Madame COURREGES Cécile en qualité de Directrice Générale de l'agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes ;

VU la délégation de signature de la Directrice Générale de l'ARS vers le Directeur de l'autonomie en date du 29/05/2026 ;

VU le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens conclu le 22/01/2025 prenant effet au 01/01/2025 ;

DECIDE

Article 1er A compter du 01/01/2026, au titre de 2026, la dotation globalisée commune des établissements et services médico-sociaux financés par l'Assurance Maladie, gérés par l'entité dénommée CH VALLEE DE LA MAURIENNE (730780103), a été fixée à 8 606 961,38 €, dont 0,00 € de crédits non reconductibles versés en une seule fois et 0,00 € de crédits non reconductibles versés par 12ème.

Elle se répartit de la manière suivante, les prix de journée à compter de 01/01/2026 étant également mentionnés.

- **Personnes âgées : 8 454 610,84 €**

	Dotations hébergement permanent EHPAD (en €)					
Hébergement permanent	Partie soins du forfait global unique	Partie entretien de l'autonomie du forfait global unique	CNRACL au titre Dépendance	Participation des résidents à déduire de la dotation globalisée commune	Montant à la charge de la 5ème branche	Tarif journalier
730783982 EHPAD LA BARTAVELLE	3 312 481,95	938 135,50	50 788,59	253 391,60	4 048 014,44	98,41
730785391 EHPAD LES MARMOTTES	2 466 795,03	699 846,98	38 037,54	185 379,04	3 019 300,51	100,33

	Dotations hors hébergement permanent EHPAD (en €)					
FINESS	UHR	PASA	Hébergement temporaire	Accueil de jour	Plateforme de répit	SSIAD
730009081 SSIAD DE MODANE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	608 765,39
730783982 EHPAD LA BARTAVELLE	0,00	73 140,47	13 334,76	132 271,81	0,00	0,00
730785391 EHPAD LES MARMOTTES	0,00	73 140,47	40 111,87	0,00	0,00	0,00
730790011 SSIAD ST JEAN DE MAURIENNE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	446 531,12

	Prix de journée (en €)		
FINESS	Hébergement temporaire	Accueil de jour	SSIAD PA
730009081 SSIAD DE MODANE	0,00	0,00	0,00

	Prix de journée (en €)		
FINESS	Hébergement temporaire	Accueil de jour	SSIAD PA
730783982 EHPAD LA BARTAVELLE	52,09	56,53	0,00
730785391 EHPAD LES MARMOTTES	45,79	0,00	0,00
730790011 SSIAD ST JEAN DE MAURIENNE	0,00	0,00	0,00

Pour 2026, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes âgées, s'établit à 704 550,91 €.

- **Personnes handicapées : 152 350,54 €** (dont 152 350,54 € imputable à l'assurance maladie)

	Dotations (en €)							
FINESS	INT	SI	EXT	PFR	Aut_1	Aut_2	Aut_3	SSIAD
730009081 SSIAD DE MODANE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	121 748,44
730790011 SSIAD ST JEAN DE MAURIENNE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 602,10

	Prix de Journée (en €)							
FINESS	INT	SI	EXT	PFR	Aut_1	Aut_2	Aut_3	SSIAD
730009081 SSIAD DE MODANE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
730790011 SSIAD ST JEAN DE MAURIENNE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Pour 2026, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes handicapées, s'établit à 12 695,87 € (dont 12 695,87 € imputable à l'Assurance Maladie).

Article 2 A compter du 01/01/2027, en application de l'article L.314-7 du CASF, la dotation globalisée commune s'élève, à titre transitoire, à 8 606 961,38 €. Elle se répartit de la manière suivante, les prix de journée de reconduction étant également mentionnés :

-- **personnes âgées : 8 454 610,84 €**

	Dotations hébergement permanent EHPAD (en €)					
Hébergement permanent	Partie soins du forfait global unique N+1	Partie entretien de l'autonomie du forfait global unique N+1	CNRACL au titre Dépendance - N+1	Participation des résidents N+1 à déduire de la dotation globalisée commune	Montant à la charge de la 5ème branche N+1	Tarif journalier N+1
730783982 EHPAD LA BARTAVELLE	3 312 481,95	938 135,50	50 788,59	253 391,60	4 048 014,44	98,41
730785391 EHPAD LES MARMOTTES	2 466 795,03	699 846,98	38 037,54	185 379,04	3 019 300,51	100,33

	Dotations hors hébergement permanent EHPAD (en €)					
FINESS	UHR	PASA	Hébergement temporaire	Accueil de jour	Plateforme de répit	SSIAD
730009081 SSIAD DE MODANE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	608 765,39
730783982 EHPAD LA BARTAVELLE	0,00	73 140,47	13 334,76	132 271,81	0,00	0,00
730785391 EHPAD LES MARMOTTES	0,00	73 140,47	40 111,87	0,00	0,00	0,00
730790011 SSIAD ST JEAN DE MAURIENNE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	446 531,12

	Prix de journée (en €)		
FINESS	Hébergement temporaire	Accueil de jour	SSIAD PA
730009081 SSIAD DE MODANE	0,00	0,00	0,00
730783982 EHPAD LA BARTAVELLE	52,09	56,53	0,00
730785391 EHPAD LES MARMOTTES	45,79	0,00	0,00
730790011 SSIAD ST JEAN DE MAURIENNE	0,00	0,00	0,00

Pour 2027, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes âgées, s'établit à 704 550,91 €.

- personnes handicapées : 152 350,54 €
(dont 152 350,54 € imputable à l'Assurance Maladie)

	Dotations (en €)							
FINESS	INT	SI	EXT	PFR	Aut_1	Aut_2	Aut_3	SSIAD
730009081 SSIAD DE MODANE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	121 748,44
730790011 SSIAD ST JEAN DE MAURIENNE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 602,10

	Prix de journée (en €)							
FINESS	INT	SI	EXT	PFR	Aut_1	Aut_2	Aut_3	SSIAD
730009081 SSIAD DE MODANE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

	Prix de journée (en €)							
FINESS	INT	SI	EXT	PFR	Aut_1	Aut_2	Aut_3	SSIAD
730790011 SSIAD ST JEAN DE MAURIENNE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Pour 2027, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes handicapées, s'établit à 12 695,87 € (dont 12 695,87 € imputable à l'Assurance Maladie).

Article 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le tribunal administratif territorialement compétent tel que prévu par l'article R. 312-10-1 du Code de justice administrative dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site www.telerecours.fr.

Article 4 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs.

Article 5 La Directrice Générale de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire (CH VALLEE DE LA MAURIENNE 730780103) et aux structures concernées.

Fait à Lyon, le 25/06/2026

le Directeur de l'autonomie

Raphaël GLABI

DECISION TARIFAIRE N°20263620 PORTANT FIXATION POUR 2026 DU MONTANT ET DE LA REPARTITION DE LA DOTATION GLOBALISEE COMMUNE PREVUE AU CONTRAT PLURIANNUEL D'OBJECTIFS ET DE MOYENS DE CIAS MAURIENNE GALIBIER - 730789872

POUR LES ETABLISSEMENTS ET SERVICES SUIVANTS
Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes - EHPAD LA PROVALIERE - 730789880

La Directrice Générale de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

VU le Code de la Sécurité Sociale ;

VU la loi n° 2025-1403 du 30 décembre 2025 de financement de la Sécurité Sociale pour 2026 publiée au Journal Officiel du 31/12/2025 ;

VU l'arrêté ministériel du 15/06/2026 publié au Journal Officiel du 16/06/2026 pris en application de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2026 l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie ;

VU la décision du 15/06/2026 publiée au Journal Officiel du 16/06/2026 relative aux dotations régionales limitatives 2026 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2026 ;

VU l'arrêté du 6 juin 2025 fixant le montant de la participation journalière forfaitaire des résidents aux dépenses d'entretien de l'autonomie dans les établissements relevant des I, II et IV bis de l'article L. 313-12 du code de l'action sociale et des familles implantés dans les départements participant à l'expérimentation mentionnée à l'article 79 de la loi n° 2023-1250 du 26 décembre 2023 de financement de la sécurité sociale pour 2024, au titre de l'exercice 2025 ;

VU l'arrêté du 09/06/2026 fixant pour 2026 les valeurs du point mentionnées à l'article R.314-162 du code de l'action sociale et des familles publié au Journal Officiel du 16/06/2026 ;

VU le décret du 19 avril 2023 portant nomination de Madame COURREGES Cécile en qualité de Directrice Générale de l'agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes ;

VU la délégation de signature de la Directrice Générale de l'ARS vers le Directeur de l'autonomie en date du 29/05/2026 ;

VU le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens conclu le 07/10/2019 prenant effet au 01/01/2020 ;

DECIDE

Article 1er A compter du 01/01/2026, au titre de 2026, la dotation globalisée commune des établissements et services médico-sociaux financés par l'Assurance Maladie, gérés par l'entité dénommée CIAS MAURIENNE GALIBIER (730789872), a été fixée à

2 164 870,40 €, dont 0,00 € de crédits non reconductibles versés en une seule fois et 0,00 € de crédits non reconductibles versés par 12ème.

Elle se répartit de la manière suivante, les prix de journée à compter de 01/01/2026 étant également mentionnés.

- **Personnes âgées : 2 164 870,40 €**

	Dotations hébergement permanent EHPAD (en €)					
Hébergement permanent	Partie soins du forfait global unique	Partie entretien de l'autonomie du forfait global unique	CNRACL au titre Dépendance	Participation des résidents à déduire de la dotation globalisée commune	Montant à la charge de la 5ème branche	Tarif journalier
730789880 EHPAD LA PROVALIERE	1 725 118,95	533 475,13	28 321,08	148 499,12	2 138 416,04	88,71

	Dotations hors hébergement permanent EHPAD (en €)					
FINESS	UHR	PASA	Hébergement temporaire	Accueil de jour	Plateforme de répit	SSIAD
730789880 EHPAD LA PROVALIERE	0,00	0,00	26 454,36	0,00	0,00	0,00

	Prix de journée (en €)		
FINESS	Hébergement temporaire	Accueil de jour	SSIAD PA
730789880 EHPAD LA PROVALIERE	26,72	0,00	0,00

Pour 2026, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes âgées, s'établit à 180 405,87 €.

Article 2 A compter du 01/01/2027, en application de l'article L.314-7 du CASF, la dotation globalisée commune s'élève, à titre transitoire, à 2 164 870,40 €. Elle se répartit de la manière suivante, les prix de journée de reconduction étant également mentionnés :

-- **personnes âgées : 2 164 870,40 €**

	Dotations hébergement permanent EHPAD (en €)					
Hébergement permanent	Partie soins du forfait global unique N+1	Partie entretien de l'autonomie du forfait global unique N+1	CNRACL au titre Dépendance - N+1	Participation des résidents N+1 à déduire de la dotation globalisée commune	Montant à la charge de la 5ème branche N+1	Tarif journalier N+1
730789880 EHPAD LA PROVALIERE	1 725 118,95	533 475,13	28 321,08	148 499,12	2 138 416,04	88,71

	Dotations hors hébergement permanent EHPAD (en €)					
FINESS	UHR	PASA	Hébergement temporaire	Accueil de jour	Plateforme de répit	SSIAD
730789880 EHPAD LA PROVALIERE	0,00	0,00	26 454,36	0,00	0,00	0,00

	Prix de journée (en €)		
FINESS	Hébergement temporaire	Accueil de jour	SSIAD PA
730789880 EHPAD LA PROVALIERE	26,72	0,00	0,00

Pour 2027, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes âgées, s'établit à 180 405,87 €.

Article 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le tribunal administratif territorialement compétent tel que prévu par l'article R. 312-10-1 du Code de justice administrative dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site www.telerecours.fr.

Article 4 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs.

Article 5 La Directrice Générale de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire (CIAS MAURIENNE GALIBIER 730789872) et aux structures concernées.

Fait à Lyon, le 25/06/2026

le Directeur de l'autonomie

Raphaël GLABI

DECISION TARIFAIRE N° 20263649 PORTANT FIXATION DU FORFAIT DE SOINS POUR 2026 DE SAJ DE SAINT PIERRE D' ALBIGNY - 730005659

La Directrice Générale de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

VU le Code de la Sécurité Sociale ;

VU la loi n° 2025-1403 du 30 décembre 2025 de financement de la Sécurité Sociale pour 2026 publiée au Journal Officiel du 31/12/2025;

VU l'arrêté ministériel du 15/06/2026 publié au Journal Officiel du 16/06/2026 pris en application de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2026 l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie ;

VU la décision du 15/06/2026 publiée au Journal Officiel du 16/06/2026 relative aux dotations régionales limitatives 2026 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2026 ;

VU le décret du 19 avril 2023 portant nomination de Madame COURREGES Cécile en qualité de Directrice Générale de l'agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes ;

VU la décision de délégation de signature de la Directrice Générale de l'ARS vers le Directeur de l'autonomie en date du 29/05/2026 ;

VU l'autorisation ou le renouvellement d'autorisation en date du 19/12/2020 de la structure Centre de Jour pour Personnes Agées dénommée SAJ DE SAINT PIERRE D' ALBIGNY (730005659) sise 79 R DU MAGNOLIA 73250 Saint-Pierre-d'Albigny et gérée par l'entité dénommée CH MICHEL DUBETTIER (730780558);

DECIDE

Article 1er A compter du 01/01/2026, au titre de 2026, le forfait de soins est fixé à 91 169,06 €, dont 0,00 € de crédits non reconductibles versés en une seule fois et 0,00 € de crédits non reconductibles versés par 12ème.
Pour 2026 , la fraction forfaitaire mensuelle s'établit à 7 597,42 €.
Soit un prix de journée de 79,48 €.

Article 2 Ainsi et à compter du 01/01/2027, en application de l'article L.314-7 du CASF, les tarifs de reconduction sont fixés, à titre transitoire, à :

- forfait de soins 2027: 91 169,06 €
  (douzième applicable s'élevant à 7 597,42 €)
- prix de journée de reconduction de 79,48 €

Article 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le tribunal administratif territorialement compétent tel que prévu par l'article R. 312-10-1 du Code de justice administrative dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site www.telerecours.fr.

Article 4 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs.

Article 5 La Directrice Générale de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire CH MICHEL DUBETTIER (730780558) et à l'établissement concerné.

Fait à Lyon, le 25/06/2026

le Directeur de l'autonomie

Raphaël GLABI

DECISION TARIFAIRE N°20263624 PORTANT FIXATION POUR 2026 DU MONTANT ET DE LA REPARTITION DE LA DOTATION GLOBALISEE COMMUNE PREVUE AU CONTRAT PLURIANNUEL D'OBJECTIFS ET DE MOYENS DE CH MICHEL DUBETTIER - 730780558

POUR LES ETABLISSEMENTS ET SERVICES SUIVANTS
Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes - EHPAD DE L'ARCLUSAZ - 730785433

La Directrice Générale de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

VU le Code de la Sécurité Sociale ;

VU la loi n° 2025-1403 du 30 décembre 2025 de financement de la Sécurité Sociale pour 2026 publiée au Journal Officiel du 31/12/2025 ;

VU l'arrêté ministériel du 15/06/2026 publié au Journal Officiel du 16/06/2026 pris en application de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2026 l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie ;

VU la décision du 15/06/2026 publiée au Journal Officiel du 16/06/2026 relative aux dotations régionales limitatives 2026 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2026 ;

VU l'arrêté du 6 juin 2025 fixant le montant de la participation journalière forfaitaire des résidents aux dépenses d'entretien de l'autonomie dans les établissements relevant des I, II et IV bis de l'article L. 313-12 du code de l'action sociale et des familles implantés dans les départements participant à l'expérimentation mentionnée à l'article 79 de la loi n° 2023-1250 du 26 décembre 2023 de financement de la sécurité sociale pour 2024, au titre de l'exercice 2025 ;

VU l'arrêté du 09/06/2026 fixant pour 2026 les valeurs du point mentionnées à l'article R.314-162 du code de l'action sociale et des familles publié au Journal Officiel du 16/06/2026 ;

VU le décret du 19 avril 2023 portant nomination de Madame COURREGES Cécile en qualité de Directrice Générale de l'agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes ;

VU la délégation de signature de la Directrice Générale de l'ARS vers le Directeur de l'autonomie en date du 29/05/2026 ;

VU le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens conclu le 02/01/2020 prenant effet au 01/01/2020 ;

DECIDE

Article 1er A compter du 01/01/2026, au titre de 2026, la dotation globalisée commune des établissements et services médico-sociaux financés par l'Assurance Maladie, gérés par l'entité dénommée CH MICHEL DUBETTIER (730780558), a été fixée à 2 324 293,55 €,

dont 0,00 € de crédits non reconductibles versés en une seule fois et 0,00 € de crédits non reconductibles versés par 12ème.

Elle se répartit de la manière suivante, les prix de journée à compter de 01/01/2026 étant également mentionnés.

- **Personnes âgées : 2 324 293,55 €**

	Dotations hébergement permanent EHPAD (en €)					
Hébergement permanent	Partie soins du forfait global unique	Partie entretien de l'autonomie du forfait global unique	CNRACL au titre Dépendance	Participation des résidents à déduire de la dotation globalisée commune	Montant à la charge de la 5ème branche	Tarif journalier
730785433 EHPAD DE L'ARCLUSAZ	1 838 765,07	511 159,80	28 226,33	139 474,72	2 238 676,48	98,87

	Dotations hors hébergement permanent EHPAD (en €)					
FINESS	UHR	PASA	Hébergement temporaire	Accueil de jour	Plateforme de répit	SSIAD
730785433 EHPAD DE L'ARCLUSAZ	0,00	72 389,89	13 227,18	0,00	0,00	0,00

	Prix de journée (en €)		
FINESS	Hébergement temporaire	Accueil de jour	SSIAD PA
730785433 EHPAD DE L'ARCLUSAZ	56,29	0,00	0,00

Pour 2026, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes âgées, s'établit à 193 691,13 €.

Article 2 A compter du 01/01/2027, en application de l'article L.314-7 du CASF, la dotation globalisée commune s'élève, à titre transitoire, à 2 324 293,55 €. Elle se répartit de la manière suivante, les prix de journée de reconduction étant également mentionnés :

-- **personnes âgées : 2 324 293,55 €**

	Dotations hébergement permanent EHPAD (en €)					
Hébergement permanent	Partie soins du forfait global unique N+1	Partie entretien de l'autonomie du forfait global unique N+1	CNRACL au titre Dépendance - N+1	Participation des résidents N+1 à déduire de la dotation globalisée commune	Montant à la charge de la 5ème branche N+1	Tarif journalier N+1
730785433 EHPAD DE L'ARCLUSAZ	1 838 765,07	511 159,80	28 226,33	139 474,72	2 238 676,48	98,87

	Dotations hors hébergement permanent EHPAD (en €)					
FINESS	UHR	PASA	Hébergement temporaire	Accueil de jour	Plateforme de répit	SSIAD
730785433 EHPAD DE L'ARCLUSAZ	0,00	72 389,89	13 227,18	0,00	0,00	0,00

	Prix de journée (en €)		
FINESS	Hébergement temporaire	Accueil de jour	SSIAD PA
730785433 EHPAD DE L'ARCLUSAZ	56,29	0,00	0,00

Pour 2027, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes âgées, s'établit à 193 691,13 €.

Article 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le tribunal administratif territorialement compétent tel que prévu par l'article R. 312-10-1 du Code de justice administrative dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site www.telerecours.fr.

Article 4 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs.

Article 5 La Directrice Générale de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire (CH MICHEL DUBETTIER 730780558) et aux structures concernées.

Fait à Lyon, le 25/06/2026

le Directeur de l'autonomie

Raphaël GLABI

DECISION TARIFAIRE N°20263635 PORTANT FIXATION POUR 2026 DU MONTANT ET DE LA REPARTITION DE LA DOTATION GLOBALISEE COMMUNE PREVUE AU CONTRAT PLURIANNUEL D'OBJECTIFS ET DE MOYENS DE ITINOVA - 690793195

POUR LES ETABLISSEMENTS ET SERVICES SUIVANTS
Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes - EHPAD FOYER NOTRE DAME - 730780509

La Directrice Générale de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

VU le Code de la Sécurité Sociale ;

VU la loi n° 2025-1403 du 30 décembre 2025 de financement de la Sécurité Sociale pour 2026 publiée au Journal Officiel du 31/12/2025 ;

VU l'arrêté ministériel du 15/06/2026 publié au Journal Officiel du 16/06/2026 pris en application de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2026 l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie ;

VU la décision du 15/06/2026 publiée au Journal Officiel du 16/06/2026 relative aux dotations régionales limitatives 2026 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2026 ;

VU l'arrêté du 6 juin 2025 fixant le montant de la participation journalière forfaitaire des résidents aux dépenses d'entretien de l'autonomie dans les établissements relevant des I, II et IV bis de l'article L. 313-12 du code de l'action sociale et des familles implantés dans les départements participant à l'expérimentation mentionnée à l'article 79 de la loi n° 2023-1250 du 26 décembre 2023 de financement de la sécurité sociale pour 2024, au titre de l'exercice 2025 ;

VU l'arrêté du 09/06/2026 fixant pour 2026 les valeurs du point mentionnées à l'article R.314-162 du code de l'action sociale et des familles publié au Journal Officiel du 16/06/2026 ;

VU le décret du 19 avril 2023 portant nomination de Madame COURREGES Cécile en qualité de Directrice Générale de l'agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes ;

VU la délégation de signature de la Directrice Générale de l'ARS vers le Directeur de l'autonomie en date du 29/05/2026 ;

VU le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens conclu le 30/10/2025 prenant effet au 01/01/2026 ;

DECIDE

Article 1er A compter du 01/01/2026, au titre de 2026, la dotation globalisée commune des établissements et services médico-sociaux financés par l'Assurance Maladie, gérés par l'entité dénommée ITINOVA (690793195), a été fixée à 2 756 717,47 €, dont 0,00

€ de crédits non reconductibles versés en une seule fois et 0,00 € de crédits non reconductibles versés par 12ème.

Elle se répartit de la manière suivante, les prix de journée à compter de 01/01/2026 étant également mentionnés.

- **Personnes âgées : 2 756 717,47 €**

	Dotations hébergement permanent EHPAD (en €)					
Hébergement permanent	Partie soins du forfait global unique	Partie entretien de l'autonomie du forfait global unique	CNRACL au titre Dépendance	Participation des résidents à déduire de la dotation globalisée commune	Montant à la charge de la 5ème branche	Tarif journalier
730780509 EHPAD FOYER NOTRE DAME	2 082 389,72	830 657,41	0,00	196 011,20	2 717 035,93	85,39

	Dotations hors hébergement permanent EHPAD (en €)					
FINESS	UHR	PASA	Hébergement temporaire	Accueil de jour	Plateforme de répit	SSIAD
730780509 EHPAD FOYER NOTRE DAME	0,00	0,00	39 681,54	0,00	0,00	0,00

	Prix de journée (en €)		
FINESS	Hébergement temporaire	Accueil de jour	SSIAD PA
730780509 EHPAD FOYER NOTRE DAME	50,10	0,00	0,00

Pour 2026, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes âgées, s'établit à 229 726,46 €.

Article 2 A compter du 01/01/2027, en application de l'article L.314-7 du CASF, la dotation globalisée commune s'élève, à titre transitoire, à 2 756 717,47 €. Elle se répartit de la manière suivante, les prix de journée de reconduction étant également mentionnés :

-- **personnes âgées : 2 756 717,47 €**

	Dotations hébergement permanent EHPAD (en €)					
Hébergement permanent	Partie soins du forfait global unique N+1	Partie entretien de l'autonomie du forfait global unique N+1	CNRACL au titre Dépendance - N+1	Participation des résidents N+1 à déduire de la dotation globalisée commune	Montant à la charge de la 5ème branche N+1	Tarif journalier N+1
730780509 EHPAD FOYER NOTRE DAME	2 082 389,72	830 657,41	0,00	196 011,20	2 717 035,93	85,39

	Dotations hors hébergement permanent EHPAD (en €)					
FINESS	UHR	PASA	Hébergement temporaire	Accueil de jour	Plateforme de répit	SSIAD
730780509 EHPAD FOYER NOTRE DAME	0,00	0,00	39 681,54	0,00	0,00	0,00

	Prix de journée (en €)		
FINESS	Hébergement temporaire	Accueil de jour	SSIAD PA
730780509 EHPAD FOYER NOTRE DAME	50,10	0,00	0,00

Pour 2027, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes âgées, s'établit à 229 726,46 €.

Article 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le tribunal administratif territorialement compétent tel que prévu par l'article R. 312-10-1 du Code de justice administrative dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site www.telerecours.fr.

Article 4 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs.

Article 5 La Directrice Générale de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire (ITINOVA 690793195) et aux structures concernées.

Fait à Lyon, le 25/06/2026

le Directeur de l'autonomie

Raphaël GLABI

DECISION TARIFAIRE N°20263638 PORTANT FIXATION POUR 2026 DU MONTANT ET DE LA REPARTITION DE LA DOTATION GLOBALISEE COMMUNE PREVUE AU CONTRAT PLURIANNUEL D'OBJECTIFS ET DE MOYENS DE MAISON DE RETRAITE DE YENNE - 730000064

POUR LES ETABLISSEMENTS ET SERVICES SUIVANTS
Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes - EHPAD DE YENNE - 730780079

La Directrice Générale de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

VU le Code de la Sécurité Sociale ;

VU la loi n° 2025-1403 du 30 décembre 2025 de financement de la Sécurité Sociale pour 2026 publiée au Journal Officiel du 31/12/2025 ;

VU l'arrêté ministériel du 15/06/2026 publié au Journal Officiel du 16/06/2026 pris en application de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2026 l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie ;

VU la décision du 15/06/2026 publiée au Journal Officiel du 16/06/2026 relative aux dotations régionales limitatives 2026 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2026 ;

VU l'arrêté du 6 juin 2025 fixant le montant de la participation journalière forfaitaire des résidents aux dépenses d'entretien de l'autonomie dans les établissements relevant des I, II et IV bis de l'article L. 313-12 du code de l'action sociale et des familles implantés dans les départements participant à l'expérimentation mentionnée à l'article 79 de la loi n° 2023-1250 du 26 décembre 2023 de financement de la sécurité sociale pour 2024, au titre de l'exercice 2025 ;

VU l'arrêté du 09/06/2026 fixant pour 2026 les valeurs du point mentionnées à l'article R.314-162 du code de l'action sociale et des familles publié au Journal Officiel du 16/06/2026 ;

VU le décret du 19 avril 2023 portant nomination de Madame COURREGES Cécile en qualité de Directrice Générale de l'agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes ;

VU la délégation de signature de la Directrice Générale de l'ARS vers le Directeur de l'autonomie en date du 29/05/2026 ;

VU le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens conclu le 05/03/2025 prenant effet au 01/01/2025 ;

DECIDE

Article 1er A compter du 01/01/2026, au titre de 2026, la dotation globalisée commune des établissements et services médico-sociaux financés par l'Assurance Maladie, gérés par l'entité dénommée MAISON DE RETRAITE DE YENNE (730000064), a été fixée à

2 345 520,49 €, dont 0,00 € de crédits non reconductibles versés en une seule fois et 0,00 € de crédits non reconductibles versés par 12ème.

Elle se répartit de la manière suivante, les prix de journée à compter de 01/01/2026 étant également mentionnés.

- **Personnes âgées : 2 345 520,49 €**

	Dotations hébergement permanent EHPAD (en €)					
Hébergement permanent	Partie soins du forfait global unique	Partie entretien de l'autonomie du forfait global unique	CNRACL au titre Dépendance	Participation des résidents à déduire de la dotation globalisée commune	Montant à la charge de la 5ème branche	Tarif journalier
730780079 EHPAD DE YENNE	1 739 604,45	654 669,35	35 374,67	177 309,44	2 252 339,03	78,25

	Dotations hors hébergement permanent EHPAD (en €)					
FINESS	UHR	PASA	Hébergement temporaire	Accueil de jour	Plateforme de répit	SSIAD
730780079 EHPAD DE YENNE	0,00	66 727,10	26 454,36	0,00	0,00	0,00

	Prix de journée (en €)		
FINESS	Hébergement temporaire	Accueil de jour	SSIAD PA
730780079 EHPAD DE YENNE	72,48	0,00	0,00

Pour 2026, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes âgées, s'établit à 195 460,04 €.

Article 2 A compter du 01/01/2027, en application de l'article L.314-7 du CASF, la dotation globalisée commune s'élève, à titre transitoire, à 2 345 520,49 €. Elle se répartit de la manière suivante, les prix de journée de reconduction étant également mentionnés :

-- **personnes âgées : 2 345 520,49 €**

	Dotations hébergement permanent EHPAD (en €)					
Hébergement permanent	Partie soins du forfait global unique N+1	Partie entretien de l'autonomie du forfait global unique N+1	CNRACL au titre Dépendance - N+1	Participation des résidents N+1 à déduire de la dotation globalisée commune	Montant à la charge de la 5ème branche N+1	Tarif journalier N+1
730780079 EHPAD DE YENNE	1 739 604,45	654 669,35	35 374,67	177 309,44	2 252 339,03	78,25

	Dotations hors hébergement permanent EHPAD (en €)					
FINESS	UHR	PASA	Hébergement temporaire	Accueil de jour	Plateforme de répit	SSIAD
730780079 EHPAD DE YENNE	0,00	66 727,10	26 454,36	0,00	0,00	0,00

	Prix de journée (en €)		
FINESS	Hébergement temporaire	Accueil de jour	SSIAD PA
730780079 EHPAD DE YENNE	72,48	0,00	0,00

Pour 2027, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes âgées, s'établit à 195 460,04 €.

Article 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le tribunal administratif territorialement compétent tel que prévu par l'article R. 312-10-1 du Code de justice administrative dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site www.telerecours.fr.

Article 4 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs.

Article 5 La Directrice Générale de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire (MAISON DE RETRAITE DE YENNE 730000064) et aux structures concernées.

Fait à Lyon, le 25/06/2026

le Directeur de l'autonomie

Raphaël GLABI

DECISION TARIFAIRE N°20263653 PORTANT FIXATION POUR 2026 DU MONTANT ET DE LA REPARTITION DE LA DOTATION GLOBALISEE COMMUNE PREVUE AU CONTRAT PLURIANNUEL D'OBJECTIFS ET DE MOYENS DE ASSOCIATION FRANCE ALZHEIMER SAVOIE - 730011368

POUR LES ETABLISSEMENTS ET SERVICES SUIVANTS
Centre de Jour pour Personnes Agées - ACCUEIL DE JOUR DE LA DORIA - 730001369

Centre de Jour pour Personnes Agées - SAJ ALZHEIMER ITINERANT - 730009958

La Directrice Générale de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

VU le Code de la Sécurité Sociale ;

VU la loi n° 2025-1403 du 30 décembre 2025 de financement de la Sécurité Sociale pour 2026 publiée au Journal Officiel du 31/12/2025 ;

VU l'arrêté ministériel du 15/06/2026 publié au Journal Officiel du 16/06/2026 pris en application de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2026 l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie ;

VU la décision du 15/06/2026 publiée au Journal Officiel du 16/06/2026 relative aux dotations régionales limitatives 2026 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2026 ;

VU le décret du 19 avril 2023 portant nomination de Madame COURREGES Cécile en qualité de Directrice Générale de l'agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes ;

VU la délégation de signature de la Directrice Générale de l'ARS vers le Directeur de l'autonomie en date du 29/05/2026 ;

VU le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens conclu le 05/03/2025 prenant effet au 01/01/2025 ;

DECIDE

Article 1er A compter du 01/01/2026, au titre de 2026, la dotation globalisée commune des établissements et services médico-sociaux financés par l'Assurance Maladie, gérés par l'entité dénommée ASSOCIATION FRANCE ALZHEIMER SAVOIE (730011368), a été fixée à 513 734,00 €, dont 0,00 € de crédits non reconductibles versés en une seule fois et 0,00 € de crédits non reconductibles versés par 12ème.

Elle se répartit de la manière suivante, les prix de journée à compter de 01/01/2026 étant également mentionnés.

- **Personnes âgées : 513 734,00 €**

	Dotations hébergement permanent EHPAD (en €)					
Hébergement permanent	Partie soins du forfait global unique	Partie entretien de l'autonomie du forfait global unique	CNRACL au titre Dépendance	Participation des résidents à déduire de la dotation globalisée commune	Montant à la charge de la 5ème branche	Tarif journalier
730001369 ACCUEIL DE JOUR DE LA DORIA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
730009958 SAJ ALZHEIMER ITINERANT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

	Dotations hors hébergement permanent EHPAD (en €)					
FINESS	UHR	PASA	Hébergement temporaire	Accueil de jour	Plateforme de répit	SSIAD
730001369 ACCUEIL DE JOUR DE LA DORIA	0,00	0,00	0,00	148 373,28	0,00	0,00
730009958 SAJ ALZHEIMER ITINERANT	0,00	0,00	0,00	107 907,84	257 452,88	0,00

	Prix de journée (en €)		
FINESS	Hébergement temporaire	Accueil de jour	SSIAD PA
730001369 ACCUEIL DE JOUR DE LA DORIA	0,00	69,40	0,00
730009958 SAJ ALZHEIMER ITINERANT	0,00	86,46	0,00

Pour 2026, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes âgées, s'établit à 42 811,17 €.

Article 2 A compter du 01/01/2027, en application de l'article L.314-7 du CASF, la dotation globalisée commune s'élève, à titre transitoire, à 513 734,00 €. Elle se répartit de la manière suivante, les prix de journée de reconduction étant également mentionnés :

-- **personnes âgées : 513 734,00 €**

	Dotations hébergement permanent EHPAD (en €)					
Hébergement permanent	Partie soins du forfait global unique N+1	Partie entretien de l'autonomie du forfait global unique N+1	CNRACL au titre Dépendance - N+1	Participation des résidents N+1 à déduire de la dotation globalisée commune	Montant à la charge de la 5ème branche N+1	Tarif journalier N+1
730001369 ACCUEIL DE JOUR DE LA DORIA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
730009958 SAJ ALZHEIMER ITINERANT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

	Dotations hors hébergement permanent EHPAD (en €)					
FINESS	UHR	PASA	Hébergement temporaire	Accueil de jour	Plateforme de répit	SSIAD
730001369 ACCUEIL DE JOUR DE LA DORIA	0,00	0,00	0,00	148 373,28	0,00	0,00
730009958 SAJ ALZHEIMER ITINERANT	0,00	0,00	0,00	107 907,84	257 452,88	0,00

	Prix de journée (en €)		
FINESS	Hébergement temporaire	Accueil de jour	SSIAD PA
730001369 ACCUEIL DE JOUR DE LA DORIA	0,00	69,40	0,00
730009958 SAJ ALZHEIMER ITINERANT	0,00	86,46	0,00

Pour 2027, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes âgées, s'établit à 42 811,17 €.

Article 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le tribunal administratif territorialement compétent tel que prévu par l'article R. 312-10-1 du Code de justice administrative dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site www.telerecours.fr.

Article 4 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs.

Article 5 La Directrice Générale de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire (ASSOCIATION FRANCE ALZHEIMER SAVOIE 730011368) et aux structures concernées.

Fait à Lyon, le 25/06/2026

le Directeur de l'autonomie

Raphaël GLABI

DECISION TARIFAIRE N°20263647 PORTANT FIXATION POUR 2026 DU MONTANT ET DE LA REPARTITION DE LA DOTATION GLOBALISEE COMMUNE PREVUE AU CONTRAT PLURIANNUEL D'OBJECTIFS ET DE MOYENS DE CCAS DE VALGELON-LA ROCHETTE - 730784832

POUR LES ETABLISSEMENTS ET SERVICES SUIVANTS
Service de Soins Infirmiers A Domicile (S.S.I.A.D)
- SSIAD DE VALGELON-LA ROCHETTE - 730006178

Résidences autonomie - LES CHAMOIS - 730783834

La Directrice Générale de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

VU le Code de la Sécurité Sociale ;

VU la loi n° 2025-1403 du 30 décembre 2025 de financement de la Sécurité Sociale pour 2026 publiée au Journal Officiel du 31/12/2025 ;

VU l'arrêté ministériel du 15/06/2026 publié au Journal Officiel du 16/06/2026 pris en application de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2026 l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie ;

VU la décision du 15/06/2026 publiée au Journal Officiel du 16/06/2026 relative aux dotations régionales limitatives 2026 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2026 ;

VU le décret n° 2023-323 relatif à la tarification des soins infirmiers à domicile pour les personnes âgées et personnes handicapées publié au Journal Officiel du 28 avril 2023 ;

VU l'arrêté du 28 mai 2025 fixant pour 2025 les montants forfaitaires mentionnés aux II et III de l'article R. 314-138 du code de l'action sociale et des familles et le taux de revalorisation des produits de la tarification reconductibles afférents aux soins applicables aux services proposant des prestations de soins infirmiers à domicile pour les personnes âgées et les personnes en situation de handicap ;

VU l'arrêté du 28 mai 2025 fixant pour 2025 le taux de revalorisation des produits de la tarification reconductibles afférents aux soins applicables aux services proposant des prestations de soins infirmiers à domicile pour les personnes âgées et les personnes en situation de handicap ;

VU le décret du 19 avril 2023 portant nomination de Madame COURREGES Cécile en qualité de Directrice Générale de l'agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes ;

VU la délégation de signature de la Directrice Générale de l'ARS vers le Directeur de l'autonomie en date du 29/05/2026 ;

VU le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens conclu le 14/03/2025 prenant effet au 01/01/2025 ;

DECIDE

Article 1er au titre de 2026, la dotation globalisée commune des établissements et services médico-sociaux financés par l'Assurance Maladie, gérés par l'entité dénommée CCAS DE VALGELON-LA ROCHETTE (730784832), a été fixée à 442 620,59 €, dont 0,00 € de crédits non reconductibles versés en une seule fois et 0,00 € de crédits non reconductibles versés par 12ème.

- **Personnes âgées : 414 461,79 €**

	Dotations hébergement permanent EHPAD (en €)					
Hébergement permanent	Partie soins du forfait global unique	Partie entretien de l'autonomie du forfait global unique	CNRACL au titre Dépendance	Participation des résidents à déduire de la dotation globalisée commune	Montant à la charge de la 5ème branche	Tarif journalier
730783834 LES CHAMOIS	559,78	0,00	0,00	0,00	559,78	0,00

	Dotations hors hébergement permanent EHPAD (en €)					
FINESS	UHR	PASA	Hébergement temporaire	Accueil de jour	Plateforme de répit	SSIAD
730006178 SSIAD DE VALGELON-LA ROCHETTE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	413 902,01
730783834 LES CHAMOIS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

	Prix de journée (en €)		
FINESS	Hébergement temporaire	Accueil de jour	SSIAD PA
730006178 SSIAD DE VALGELON-LA ROCHETTE	0,00	0,00	0,00
730783834 LES CHAMOIS	0,00	0,00	0,00

Pour 2026, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes âgées, s'établit à 34 538,48 €.

- **Personnes handicapées : 28 158,80 €** (dont 28 158,80 € imputable à l'assurance maladie)

	Dotations (en €)							
FINESS	INT	SI	EXT	PFR	Aut_1	Aut_2	Aut_3	SSIAD
730006178 SSIAD DE VALGELON-LA ROCHETTE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	28 158,80

	Prix de Journée (en €)							
FINESS	INT	SI	EXT	PFR	Aut_1	Aut_2	Aut_3	SSIAD
730006178 SSIAD DE VALGELON-LA ROCHETTE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Pour 2026, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes handicapées, s'établit à 2 346,57 € (dont 2 346,57 € imputable à l'Assurance Maladie).

Article 2 A compter du 01/01/2027, en application de l'article L.314-7 du CASF, la dotation globalisée commune s'élève, à titre transitoire, à 442 620,59 €. Elle se répartit de la manière suivante, les prix de journée de reconduction étant également mentionnés :

-- **personnes âgées : 414 461,79 €**

	Dotations hébergement permanent EHPAD (en €)					
Hébergement permanent	Partie soins du forfait global unique N+1	Partie entretien de l'autonomie du forfait global unique N+1	CNRACL au titre Dépendance - N+1	Participation des résidents N+1 à déduire de la dotation globalisée commune	Montant à la charge de la 5ème branche N+1	Tarif journalier N+1
730783834 LES CHAMOIS	559,78	0,00	0,00	0,00	559,78	0,00

	Dotations hors hébergement permanent EHPAD (en €)					
FINESS	UHR	PASA	Hébergement temporaire	Accueil de jour	Plateforme de répit	SSIAD
730006178 SSIAD DE VALGELON-LA ROCHETTE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	413 902,01
730783834 LES CHAMOIS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

	Prix de journée (en €)		
FINESS	Hébergement temporaire	Accueil de jour	SSIAD PA
730006178 SSIAD DE VALGELON-LA ROCHETTE	0,00	0,00	0,00
730783834 LES CHAMOIS	0,00	0,00	0,00

Pour 2027, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes âgées, s'établit à 34 538,48 €.

- personnes handicapées : 28 158,80 €
(dont 28 158,80 € imputable à l'Assurance Maladie)

	Dotations (en €)							
FINESS	INT	SI	EXT	PFR	Aut_1	Aut_2	Aut_3	SSIAD
730006178 SSIAD DE VALGELON-LA ROCHETTE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	28 158,80

	Prix de journée (en €)							
FINESS	INT	SI	EXT	PFR	Aut_1	Aut_2	Aut_3	SSIAD
730006178 SSIAD DE VALGELON-LA ROCHETTE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Pour 2027, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes handicapées, s'établit à 2 346,57 € (dont 2 346,57 € imputable à l'Assurance Maladie).

Article 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le tribunal administratif territorialement compétent tel que prévu par l'article R. 312-10-1 du Code de justice administrative dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site www.telerecours.fr.

Article 4 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs.

Article 5 La Directrice Générale de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire (CCAS DE VALGELON-LA ROCHETTE 730784832) et aux structures concernées.

Fait à Lyon, le 25/06/2026

le Directeur de l'autonomie

Raphaël GLABI

DECISION TARIFAIRE N°20263639 PORTANT FIXATION POUR 2026 DU MONTANT ET DE LA REPARTITION DE LA DOTATION GLOBALISEE COMMUNE PREVUE AU CONTRAT PLURIANNUEL D'OBJECTIFS ET DE MOYENS DE CIAS YENNE - 730784550

POUR LES ETABLISSEMENTS ET SERVICES SUIVANTS
Service de Soins Infirmiers A Domicile (S.S.I.A.D) - SSIAD DE YENNE - 730010626

Résidences autonomie - LOGEMENT FOYER DE YENNE - 730783826

La Directrice Générale de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

VU le Code de la Sécurité Sociale ;

VU la loi n° 2025-1403 du 30 décembre 2025 de financement de la Sécurité Sociale pour 2026 publiée au Journal Officiel du 31/12/2025 ;

VU l'arrêté ministériel du 15/06/2026 publié au Journal Officiel du 16/06/2026 pris en application de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2026 l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie ;

VU la décision du 15/06/2026 publiée au Journal Officiel du 16/06/2026 relative aux dotations régionales limitatives 2026 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2026 ;

VU le décret n° 2023-323 relatif à la tarification des soins infirmiers à domicile pour les personnes âgées et personnes handicapées publié au Journal Officiel du 28 avril 2023 ;

VU l'arrêté du 28 mai 2025 fixant pour 2025 les montants forfaitaires mentionnés aux II et III de l'article R. 314-138 du code de l'action sociale et des familles et le taux de revalorisation des produits de la tarification reconductibles afférents aux soins applicables aux services proposant des prestations de soins infirmiers à domicile pour les personnes âgées et les personnes en situation de handicap ;

VU l'arrêté du 28 mai 2025 fixant pour 2025 le taux de revalorisation des produits de la tarification reconductibles afférents aux soins applicables aux services proposant des prestations de soins infirmiers à domicile pour les personnes âgées et les personnes en situation de handicap ;

VU le décret du 19 avril 2023 portant nomination de Madame COURREGES Cécile en qualité de Directrice Générale de l'agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes ;

VU la délégation de signature de la Directrice Générale de l'ARS vers le Directeur de l'autonomie en date du 29/05/2026 ;

VU le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens conclu le 05/03/2025 prenant effet au 01/01/2025 ;

DECIDE

Article 1er au titre de 2026, la dotation globalisée commune des établissements et services médico-sociaux financés par l'Assurance Maladie, gérés par l'entité dénommée CIAS YENNE (730784550), a été fixée à 517 209,44 €, dont 0,00 € de crédits non reconductibles versés en une seule fois et 0,00 € de crédits non reconductibles versés par 12ème.

- **Personnes âgées : 517 209,44 €**

	Dotations hébergement permanent EHPAD (en €)					
Hébergement permanent	Partie soins du forfait global unique	Partie entretien de l'autonomie du forfait global unique	CNRACL au titre Dépendance	Participation des résidents à déduire de la dotation globalisée commune	Montant à la charge de la 5ème branche	Tarif journalier
730783826 LOGEMENT FOYER DE YENNE	77 836,31	0,00	0,00	0,00	77 836,31	0,00

	Dotations hors hébergement permanent EHPAD (en €)					
FINESS	UHR	PASA	Hébergement temporaire	Accueil de jour	Plateforme de répit	SSIAD
730010626 SSIAD DE YENNE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	439 373,13
730783826 LOGEMENT FOYER DE YENNE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

	Prix de journée (en €)		
FINESS	Hébergement temporaire	Accueil de jour	SSIAD PA
730010626 SSIAD DE YENNE	0,00	0,00	0,00
730783826 LOGEMENT FOYER DE YENNE	0,00	0,00	0,00

Pour 2026, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes âgées, s'établit à 43 100,79 €.

Article 2 A compter du 01/01/2027, en application de l'article L.314-7 du CASF, la dotation globalisée commune s'élève, à titre transitoire, à 517 209,44 €. Elle se répartit de la manière suivante, les prix de journée de reconduction étant également mentionnés :

-- **personnes âgées : 517 209,44 €**

	Dotations hébergement permanent EHPAD (en €)					
Hébergement permanent	Partie soins du forfait global unique N+1	Partie entretien de l'autonomie du forfait global unique N+1	CNRACL au titre Dépendance - N+1	Participation des résidents N+1 à déduire de la dotation globalisée commune	Montant à la charge de la 5ème branche N+1	Tarif journalier N+1
730783826 LOGEMENT FOYER DE YENNE	77 836,31	0,00	0,00	0,00	77 836,31	0,00

	Dotations hors hébergement permanent EHPAD (en €)					
FINESS	UHR	PASA	Hébergement temporaire	Accueil de jour	Plateforme de répit	SSIAD
730010626 SSIAD DE YENNE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	439 373,13
730783826 LOGEMENT FOYER DE YENNE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

	Prix de journée (en €)		
FINESS	Hébergement temporaire	Accueil de jour	SSIAD PA
730010626 SSIAD DE YENNE	0,00	0,00	0,00
730783826 LOGEMENT FOYER DE YENNE	0,00	0,00	0,00

Pour 2027, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes âgées, s'établit à 43 100,79 €.

Article 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le tribunal administratif territorialement compétent tel que prévu par l'article R. 312-10-1 du Code de justice administrative dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site www.telerecours.fr.

Article 4 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs.

Article 5 La Directrice Générale de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire (CIAS YENNE 730784550) et aux structures concernées.

Fait à Lyon, le 25/06/2026

le Directeur de l'autonomie

Raphaël GLABI

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes

Arrêté N° 2026-20-1104
Portant composition de la commission de contrôle relative à la tarification à l'activité.

La Directrice générale de l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L.162-23-13, R.162-35 à R.162-35-6 ;

Vu le code de la santé publique et notamment les articles L 6113-7 et L 6113-8 ;

Vu l'arrêté 2025-20-0001 du 17 janvier 2025 ;

ARRÊTE

Article 1

La commission de contrôle relative à la tarification à l'activité visée à l'article L.162-23-13 du code de sécurité sociale est composée comme suit :

1° Pour le collège des représentants de l'Agence régionale de santé, désignés par sa directrice générale :

- Monsieur Igor BUSSCHAERT ; Président ; suppléant : Monsieur Yann LEQUET,
- Madame Cécile BEHAGHEL ; suppléante : Madame Fabienne BERGE,
- Madame Véronique SAUVADET-CHOUVY ; suppléante : Madame Florence BROSSAT,
- Monsieur Raphael BECKER ; suppléante : Madame Marie-Laure PORTRAT,
- Monsieur le Dr Vincent AUDIGIER ; suppléant : Monsieur Didier BELIN

2° Pour le collège des représentants de l'Assurance Maladie désignés par le directeur général de l'Union nationale des caisses d'assurance maladie :

- Monsieur Pierre-Yves MALINAS ; suppléante Madame Hélène CARDINALE,
- Madame le Dr Patricia PEYCLIT ; suppléante Madame le Dr Elaine LARCHER,
- Monsieur Alexandre LAFON ; suppléant Monsieur Frédéric BRANCE,
- Monsieur Stéphane CASCIANO ; suppléant Monsieur Arnaud LAURENT,
- Madame Emmanuelle LAFOUX ; suppléante Madame Ingrid CERDA

Conformément au règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous pouvez accéder aux données vous concernant ou demander leur effacement. Vous disposez également d'un droit d'opposition, d'un droit de rectification et d'un droit à la limitation du traitement de vos données. Pour exercer ces droits, vous pouvez contacter le Délégué à la protection des données de l'ARS (ars-ara-dpd@ars.sante.fr).

Article 2

Monsieur Igor BUSSCHAERT est désigné président de la commission de contrôle par la directrice générale de l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes.

Article 3

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Fait à Lyon le 19 juin 2026

La directrice générale de l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes

Cécile COURREGES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Agence Régionale de Santé
Auvergne-Rhône-Alpes

Arrêté N° 2026-23-0030
Portant désignation des inspecteurs et contrôleurs en Santé Environnement de l'agence régionale de santé Auvergne Rhône-Alpes

La directrice générale de l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes

Vu le code de la santé publique, et notamment le chapitre 2 du titre III du livre IV ;

Vu le code de l'action sociale et des familles ;

Vu le code de la sécurité sociale ;

Vu le décret n°2012-1245 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 25 juillet 2013 fixant les modalités d'accréditation des ordonnateurs auprès des comptables publics assignataires ;

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

Vu le décret du 19 avril 2023 portant cessation de fonction de Monsieur Jean-Yves GRALL en qualité de directeur général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes et nomination de Madame Cécile COURRÈGES en qualité de directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes à compter du 15 mai 2023 ;

Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L. 1435-7 et R. 1435-15 ;

Vu le décret n° 2011-70 du 19 janvier 2011 fixant les conditions de désignation des inspecteurs et contrôleurs des Agences Régionales de Santé et relatif au contrôle des établissements et services médico-sociaux et de certains lieux de vie et d'accueil (art. R1435-10 à 15 du code de la santé publique) ;

Vu le décret n° 2026-117 du 20 février 2026 portant mesures de simplification de l'action publique locale et des normes applicables aux collectivités territoriales et à leurs groupements (article 13) ;

Vu la liste des agents ayant suivi la formation prévue au 2° de l'article R. 1312-1 du code de la santé publique ;

ARRÊTE

Article 1

Sont désignés comme inspecteurs et contrôleurs en Santé Environnement de l'agence régionale de santé d'Auvergne-Rhône-Alpes, dans le cadre de leurs compétences respectives, afin d'exercer les missions de contrôles prévues à l'article L. 1421-1 du code de la santé publique, à l'article L. 313-13 du code de l'action sociale et des familles, et le contrôle des prescriptions mentionnées à l'article L. 1312-1 du code de la santé publique, les agents dont les noms figurent en annexe.

Courrier : CS 93383 - 69418 Lyon cedex 03
04 72 34 74 00
www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr

Conformément au règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous pouvez accéder aux données vous concernant ou demander leur effacement. Vous disposez également d'un droit d'opposition, d'un droit de rectification et d'un droit à la limitation du traitement de vos données. Pour exercer ces droits, vous pouvez contacter le Délégué à la protection des données de l'ARS (ars-ara-dpd@ars.sante.fr).

Article 2

La présente désignation deviendra caduque en cas de cessation des fonctions ou de changement d'affectation en dehors du ressort de compétence territoriale de l'agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes.

Article 3

Le présent arrêté sera notifié aux agents concernés et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Article 4

Un recours contentieux peut être déposé auprès du tribunal administratif compétent dans le délai de deux mois maximum à compter de la notification du présent acte aux intéressés ou de sa publication pour les tiers.

Fait à Lyon le 30 juin 2026

La directrice générale de l'Agence régionale
de santé Auvergne-Rhône-Alpes

Signée

Cécile COURRÈGES

Courrier : CS 93383 - 69418 Lyon cedex 03
04 72 34 74 00
www.auvergne-rhone-alpes.sante.gouv.fr
@ars_ara_sante

Conformément au règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous pouvez accéder aux données vous concernant ou demander leur effacement. Vous disposez également d'un droit d'opposition, d'un droit de rectification et d'un droit à la limitation du traitement de vos données. Pour exercer ces droits, vous pouvez contacter le Délégué à la protection des données de l'ARS (ars-ara-dpd@ars.sante.fr).

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes

Annexe Arrêté n°2026-23-0030

Liste des agents désignés inspecteurs et contrôleurs en Santé Environnement de l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre des dispositions de l'article L. 1435-7 et R. 1435-15 du code de la santé publique.

CONTRÔLEURS

Nom	Prénom
DI TACCHIO	Jean-François
GATEAU	Isabelle

Courrier : CS 93383 - 69418 Lyon cedex 03
04 72 34 74 00
www.auvergne-rhone-alpes.sante.gouv.fr
@ars_ara_sante

Conformément au règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous pouvez accéder aux données vous concernant ou demander leur effacement. Vous disposez également d'un droit d'opposition, d'un droit de rectification et d'un droit à la limitation du traitement de vos données. Pour exercer ces droits, vous pouvez contacter le Délégué à la protection des données de l'ARS (ars-ara-dpd@ars.sante.fr).

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Agence Régionale de Santé
Auvergne-Rhône-Alpes

Décision N°2026-23-0028

Portant délégation de signature

La directrice générale de l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes

Vu le code de la santé publique, et notamment le chapitre 2 du titre III du livre IV ;

Vu le code de l'action sociale et des familles ;

Vu le code de la sécurité sociale ;

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 19 avril 2023 portant cessation de fonction de Monsieur Jean-Yves GRALL en qualité de directeur général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes et nomination de Madame Cécile COURREGES en qualité de directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes à compter du 15 mai 2023 ;

Vu l'arrêté du 25 juillet 2013 fixant les modalités d'accréditation des ordonnateurs auprès des comptables publics assignataires ;

Vu la décision n° 2026-16-0002 du 31 mars 2026, de la directrice générale de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes portant organisation de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes ;

DÉCIDE

Article 1

Délégation de signature est donnée aux agents désignés ci-après, à l'effet de signer tous actes, arrêtés, décisions et correspondances pour l'exercice des missions dévolues à l'Agence régionale de santé entrant dans leurs attributions, et toutes mesures relatives à l'organisation et au fonctionnement des services placés sous leur autorité, à l'exception des matières visées à l'article 4 de la présente décision.

Au titre de la direction de la santé publique :

I. Monsieur **Aymeric BOGEY,** directeur de la santé publique pour tous actes, arrêtés, décisions, conventions et correspondances relatives à l'activité de la direction :

1° les arrêtés, décisions, conventions, et correspondances relatives à la prévention des risques en santé environnementale et des milieux, à la prévention des risques de santé, à la prévention et protection de la santé, à la veille, la surveillance épidémiologique et gestion des signaux sanitaires, aux vigilances, à la sécurité sanitaire des produits et des activités de soins, à la défense et à la sécurité sanitaire ; la gestion des autorisations des programmes d'éducation thérapeutiques ainsi que celles relatives aux extensions des établissements et services médico-sociaux accueillant des personnes confrontées à des difficultés spécifiques, centres de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA), centres d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques pour les usagers de drogues (CAARUD), appartements de coordination thérapeutique (ACT), lits halte soins santé (LHSS), lits d'accueil médicalisés et communautés thérapeutiques (CT)

Conformément au règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous pouvez accéder aux données vous concernant ou demander leur effacement. Vous disposez également d'un droit d'opposition, d'un droit de rectification et d'un droit à la limitation du traitement de vos données. Pour exercer ces droits, vous pouvez contacter le Délégué à la protection des données de l'ARS (ars-ara-dpd@ars.sante.fr).

; la notification des décisions envisagées à la suite des missions d'inspection et de contrôle relevant de l'activité de la direction.

2° les arrêtés, décisions et correspondances relatifs à la gestion des autorisations, à l'allocation budgétaire et au fonctionnement des établissements et services médico-sociaux visés à l'alinéa précédent ;

3° l'ordonnancement, la validation et la certification du service fait des dépenses liées aux astreintes, tel que renseigné par les agents dans le SI Astreintes, en lien le cas échéant avec les responsables de planning ;

4° les décisions, conventions, certification du service fait relatives à l'engagement des crédits et la délivrance des habilitations informatiques afférentes, concernant les astreintes, la prévention, la promotion de la santé et la sécurité sanitaire, dans le cadre des crédits du budget annexe et des crédits État du budget principal conformément au budget prévisionnel arrêté par le directeur général ;

5° les mémoires en réponse aux requêtes introduites devant les juridictions administratives et relatives aux arrêtés, décisions et correspondances susmentionnés.

II. En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Aymeric BOGEY, directeur de la santé publique, délégation de signature est donnée, sous réserve des dispositions de l'article 4 de la présente décision et à l'exclusion des mémoires en réponse produits devant les juridictions administratives, à :

A. Madame **Nathalie GRANGERET,** directrice déléguée « Veille et alertes sanitaires » afin de signer tous actes, arrêtés, décisions, conventions et correspondances entrant dans le champ de la direction déléguée veille et alertes sanitaires.
En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Aymeric BOGEY, directeur de la santé publique et de Madame Nathalie GRANGERET, directrice déléguée « Veille et alertes sanitaires » délégation de signature est donnée à :

a. Madame **Florence PEYRONNARD,** responsable du pôle « Coordination de la préparation aux situations exceptionnelles » afin de signer tous actes, arrêtés, décisions, conventions et correspondances entrant dans le champ de compétences du pôle Coordination de la préparation aux situations exceptionnelles.

b. Madame **Sandrine LUBRYKA,** responsable du pôle « Point focal régional et coordination des alertes » afin de signer tous actes, arrêtés, décisions, conventions et correspondances entrant dans le champ de compétences du pôle « Point focal régional et coordination des alertes ».

c. Madame **Anne-Sophie RONNAUX-BARON**, responsable **du « pôle régional de veille sanitaire »** afin de signer tous actes, arrêtés, décisions, conventions et correspondances entrant dans le champ de compétences du « pôle régional de veille sanitaire ».

B. Madame **Patricia SALOMON**, directrice déléguée « Prévention et protection de la santé », afin de signer tous actes, arrêtés, décisions, conventions et correspondances entrant dans le champ de la direction déléguée « Prévention et protection de la santé ».

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Aymeric BOGEY, directeur de la santé publique et de Madame Patricia SALOMON, directrice déléguée « Prévention et protection de la santé », délégation de signature est donnée à :

a. Madame **Roselyne ROBIOLLE,** responsable du pôle « Prévention et promotion de la santé » afin de signer tous actes, arrêtés, décisions, conventions et correspondances entrant dans le champ de compétences du pôle « Prévention et promotion de la santé ».

Conformément au règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous pouvez accéder aux données vous concernant ou demander leur effacement. Vous disposez également d'un droit d'opposition, d'un droit de rectification et d'un droit à la limitation du traitement de vos données. Pour exercer ces droits, vous pouvez contacter le Délégué à la protection des données de l'ARS (ars-ara-dpd@ars.sante.fr).

b. Monsieur **Bruno FABRES,** responsable du pôle **«** Santé et environnement » afin de signer tous actes, arrêtés, décisions, conventions et correspondances entrant dans le champ de compétences du pôle « Santé et environnement ».

c. Monsieur **Jean-Philippe POULET**, responsable du pôle « Sécurité des activités de soins et vigilances » afin de signer tous actes, arrêtés, décisions, conventions et correspondances entrant dans le champ de compétences du pôle « Sécurité des activités de soins et vigilances ».

Au titre de la direction de l'offre de soins :

I. **Madame Cécile BEHAGHEL**, directrice de l'Offre de soins pour tous actes, arrêtés, décisions, conventions et correspondances relatives à l'activité de la direction :

1° les décisions relatives à l'organisation de l'offre de soins hospitalière et ambulatoire, dont les décisions relatives à des autorisations d'activités de soins, les décisions relatives à des attributions de crédits pour les établissements et services de santé, les décisions relatives au contrôle financier ou aux données d'activités des établissements de santé, les décisions relatives à la gestion des professions et personnels de santé, les arrêtés d'autorisation de lieux de recherches impliquant la personne humaine, les décisions relatives à la pharmacie et à la biologie médicale ;

2° les décisions, conventions, validation et certification du service fait relatives à l'engagement des crédits, concernant l'offre de soins, dans le cadre des crédits du budget annexe et conformément au budget prévisionnel arrêté par le directeur général ;

3° les mémoires en réponse aux requêtes introduites devant les juridictions administratives et relatives aux arrêtés, décisions, conventions et correspondances susmentionnés.

II. En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Cécile BEHAGHEL, directrice de l'Offre de soins, délégation de signature est donnée, sous réserve des dispositions de l'article 4 de la présente décision et à l'exclusion des mémoires en réponse produits devant les juridictions administratives, à :

A. Monsieur **Yann LEQUET,** directeur délégué "Pilotage opérationnel, premier recours, parcours et professions de santé", afin de signer tous actes, arrêtés, décisions, conventions et correspondances entrant dans le champ de compétences de la direction déléguée "Pilotage opérationnel, premier recours, parcours et professions de santé".

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Yann LEQUET, directeur délégué "Pilotage opérationnel, premier recours, parcours et professions de santé" délégation de signature est donnée à :

a. Madame **Séverine BATIH**, responsable du pôle « 1er recours » afin de signer tous actes, arrêtés, décisions, conventions et correspondances entrant dans le champ de compétences du pôle « 1er recours ».

b. Madame **Emmanuelle AMPHOUX**, responsable du pôle « Parcours de soins et contractualisation » afin de signer tous actes, arrêtés, décisions, conventions et correspondances entrant dans le champ de compétences du pôle Parcours de soins et contractualisation ».

c. Madame **Catherine PERROT**, responsable du pôle "Pharmacie Biologie" afin de signer tous actes, arrêtés, décisions, conventions et correspondances entrant dans le champ de compétences du pôle "Pharmacie Biologie" ainsi que les arrêtés d'autorisation de lieux de recherches impliquant la personne humaine.

Conformément au règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous pouvez accéder aux données vous concernant ou demander leur effacement. Vous disposez également d'un droit d'opposition, d'un droit de rectification et d'un droit à la limitation du traitement de vos données. Pour exercer ces droits, vous pouvez contacter le Délégué à la protection des données de l'ARS (ars-ara-dpd@ars.sante.fr).

d. Madame **Odile CATHERIN**, responsable du pôle « Professions médicales et paramédicales » afin de signer tous actes, arrêtés, décisions, conventions et correspondances entrant dans le champ de compétences du pôle « Professions médicales et paramédicales ».

e. Madame **Sophie GEHIN**, responsable du pôle « Formation & Démographie médicales et paramédicales » afin de signer tous actes, arrêtés, décisions, conventions et correspondances entrant dans le champ de compétences du pôle « Formations & Démographie médicales & paramédicales ».

B. Monsieur **Stéphane RENARD**, directeur délégué "Régulation de l'offre de soins hospitalière" afin de signer tous actes, arrêtés, décisions, conventions et correspondances entrant dans le champ de compétences de la direction déléguée "Régulation de l'offre de soins hospitalière ».

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Stéphane RENARD, directeur délégué "Régulation de l'offre de soins hospitalière" délégation de signature est donnée à :

a. Madame **Emilie BOYER**, responsable du pôle "Coopération et gouvernance des établissements" afin de signer les arrêtés, décisions et correspondances entrant dans le champ de compétences de son pôle.

b. Monsieur **Florian PASSELAIGUE**, responsable du pôle « Organisation des soins hospitaliers et autorisations » afin de signer les arrêtés, décisions et correspondances entrant dans le champ de compétences de son pôle.

C. Madame **Véronique SAUVADET,** directrice déléguée « Direction déléguée « Finances, performances et investissement **»** et afin de signer tous actes, arrêtés, décisions, conventions et correspondances entrant dans le champ de compétences de la direction déléguée "Finances et Performance".

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Véronique SAUVADET, directrice déléguée « Finances, performances et investissement **»** délégation de signature est donnée à :

a. Madame **Florence BROSSAT**, responsable du pôle Financement et Activité hospitalière afin de signer tous actes, arrêtés, décisions, conventions et correspondances entrant dans le champ de compétences de de son pôle.

b. Madame **Claire BIMONT**, responsable du pôle « Finances, Performance et Investissement » afin de signer tous actes, arrêtés, décisions, conventions et correspondances entrant dans le champ de compétences de de son pôle.

D. En cas d'absence ou d'empêchement Madame Cécile BEHAGHEL, directrice de l'Offre de soins délégation de signature est donnée à :

Madame **Cécile LEFEBVRE**, responsable du pôle de l'offre de soins hospitalière 01-69,

Monsieur **Bertrand COUDERT**, responsable du pôle de l'offre de soins hospitalière 03-15-63,

Monsieur **Ghislain DIDIER**, responsable du pôle de l'offre de soins hospitalière 07-26,

Monsieur **Daniel MARTINS**, responsable du pôle de l'offre de soins hospitalière 38,

Madame **Julie BOGENMANN**, responsable du pôle de l'offre de soins hospitalière 42-43,

Madame **Emeline DECOUX**, responsable du pôle de l'offre de soins hospitalière 73-74,

afin de signer les actes, arrêtés, décisions, conventions et correspondances relevant de leurs départements susnommés et de leur champ de compétence, en particulier :

- les actes relatifs aux contrats d'activité libérale des praticiens hospitaliers des établissements publics de santé prévus à l'article L.6154-4 du code de la santé publique et

Conformément au règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous pouvez accéder aux données vous concernant ou demander leur effacement. Vous disposez également d'un droit d'opposition, d'un droit de rectification et d'un droit à la limitation du traitement de vos données. Pour exercer ces droits, vous pouvez contacter le Délégué à la protection des données de l'ARS (ars-ara-dpd@ars.sante.fr).

les arrêtés portant composition de la commission de l'activité libérale des établissements publics de santé conformément à l'article R. 6154-12 du code de la santé publique ;

- Les actes relatifs aux contrats de participation des professionnels de santé libéraux aux activités des établissements publics de santé, prévus à l'article L6146-2 du code de la santé publique ;
- Les actes portant position de mission temporaire des praticiens hospitaliers en application de l'article R.6152-236 du code de la santé publique.

Au titre de la direction de l'Autonomie :

I. Monsieur **Raphaël GLABI**, directeur de l'Autonomie pour tous actes, arrêtés, décisions, conventions et correspondances relatives à l'activité de la direction et notamment relatives :

1° à la tarification, au financement et au contrôle financier et des données d'activité des établissements et services médico-sociaux, à l'organisation de l'offre médico-sociale, à la gestion des autorisations dans le domaine médico-social, de conclusion des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens signés avec les organismes gestionnaires et le cas échéant, les conseils départementaux, la Métropole de Lyon et les organismes de protection sociale, à l'évaluation des personnels de direction de ces mêmes établissements et services, à l'engagement des crédits d'intervention de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie et la validation du service fait (notamment Plan d'Aide à l'Investissement) ;

2° à la validation et la certification du service fait et à l'engagement des crédits, concernant l'offre médico-sociale et la délivrance des habilitations informatiques afférentes, dans le cadre des crédits sur les 2 sections du budget annexe et conformément au budget prévisionnel arrêté par le directeur général ;

3° aux mémoires en réponse aux requêtes introduites devant les juridictions administratives et relatives aux arrêtés, décisions et correspondances susmentionnés.

II. En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Raphaël GLABI, directeur de l'Autonomie, délégation est donnée, sous réserve des dispositions de l'article 4 de la présente décision et à l'exclusion des mémoires en réponse produits devant les juridictions administratives, à :

A. Madame **Astrid LESBROS**, directrice déléguée à l'offre médico-sociale, afin de signer tous actes, arrêtés, décisions, conventions et correspondances entrant dans le champ de compétences de la direction déléguée à l'offre médico-sociale".
En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Raphaël GLABI, directeur de l'Autonomie et de Madame Astrid LESBROS, directrice déléguée à l'offre médico-sociale, délégation de signature est donnée à :

b. Madame **Catherine GINI,** responsable du pôle "Personnes en situation de handicap" afin de signer tous actes, arrêtés, décisions, conventions et correspondances entrant dans le champ de compétences du pôle "Personnes en situation de handicap".

c. Madame **Christelle SANITAS,** responsable du pôle "Personnes âgées" afin de signer tous actes, arrêtés, décisions, conventions et correspondances entrant dans le champ de compétences du pôle "Personnes âgées".

B. Madame Frédérique **CHAVAGNEUX,** directrice déléguée « Qualité et Performance », afin de signer tous actes, arrêtés, décisions, conventions et correspondances avec validation et certification du service fait et engagement des crédits, concernant l'offre médico-sociale et la délivrance des habilitations informatiques afférentes, dans le cadre des crédits sur les 2 sections du budget annexe et conformément au budget prévisionnel arrêté par le directeur général,

Conformément au règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous pouvez accéder aux données vous concernant ou demander leur effacement. Vous disposez également d'un droit d'opposition, d'un droit de rectification et d'un droit à la limitation du traitement de vos données. Pour exercer ces droits, vous pouvez contacter le Délégué à la protection des données de l'ARS (ars-ara-dpd@ars.sante.fr).

entrant dans le champ de compétences de la direction déléguée « Qualité et Performance », à l'engagement des crédits d'intervention de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie et la validation du service fait (notamment Plan d'Aide à l'Investissement) ;
En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Raphaël GLABI, directeur de l'Autonomie et Madame Frédérique CHAVAGNEUX**,** directrice déléguée « Qualité et Performance », délégation est donnée à :

a. Madame **Marguerite POUZET** responsable du pôle "Qualité" afin de signer tous actes, arrêtés, décisions, conventions et correspondances entrant dans le champ de compétences du pôle "Qualité".
b. Madame **Sophie LETURGEON** responsable du Pôle « Performance » afin de signer tous actes, arrêtés, décisions, conventions et correspondances entrant dans le champ de compétences du pôle "Performance".

Au titre de la direction de la Stratégie et des parcours :

I. Monsieur **Antoine GINI,** directeur de la Stratégie et des parcours, pour tous actes, arrêtés, décisions, conventions et correspondances relatives à l'activité de la direction :

1° les décisions, conventions et correspondances relatives à l'allocation budgétaire et au fonctionnement de la plate-forme système d'information en santé et plus largement relatives au système d'information en santé sur les 2 sections du budget annexe et ;

2° les décisions et correspondances relatives au pilotage stratégique sur les 2 sections du budget annexe ;

3° les décisions, conventions, validation et certification du service fait relatives à l'engagement des crédits et la délivrance des habilitations informatiques afférentes, dans le cadre des crédits budget annexe et conformément au budget prévisionnel arrêté par le directeur général ;

4° les décisions et correspondances relatives aux statistiques et plus globalement à l'observation en santé, à l'évaluation des politiques de santé, au pilotage du contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens souscrit entre l'ARS et le Conseil national de pilotage des agences régionales de santé ;

5° les correspondances relatives à l'organisation et au fonctionnement des instances de la démocratie sanitaire, ainsi que les états de frais de déplacement présentés par les membres des conseils territoriaux de santé et de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie ;

6° les mémoires en réponse aux requêtes introduites devant les juridictions administratives et relatives aux arrêtés, décisions et correspondances susmentionnés.

II. En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Antoine GINI, directeur de la Stratégie et des parcours, pour les arrêtés, décisions et correspondances relatives à l'activité de la direction, délégation de signature est donnée, sous réserve des dispositions de l'article 4 de la présente décision et à l'exclusion des mémoires en réponse produits devant les juridictions administratives, à :

A. Monsieur **Maxime OGIER,** directeur projets e-santé afin de signer tous actes, arrêtés, décisions, conventions et correspondances entrant dans le champ de compétences de la direction projet e-santé.

B. Monsieur **Laurent PEISER**, directeur projets et parcours afin de signer tous actes, arrêtés, décisions, conventions et correspondances entrant dans le champ de compétences de la direction projets et parcours.

Conformément au règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous pouvez accéder aux données vous concernant ou demander leur effacement. Vous disposez également d'un droit d'opposition, d'un droit de rectification et d'un droit à la limitation du traitement de vos données. Pour exercer ces droits, vous pouvez contacter le Délégué à la protection des données de l'ARS (ars-ara-dpd@ars.sante.fr).

Au titre de la direction Inspection, Justice, usagers :

I. Monsieur **Stéphane DELEAU**, directeur de la direction Inspection, Justice, Usagers (D.I.J.U) afin de signer tous actes, arrêtés, décisions, et correspondances relatives à l'activité de la direction :

1° Les correspondances consécutives à la saisine du pôle « Usagers réclamations » notamment les réclamations, signalements, saisines par voie électronique transmises à l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes, y compris les correspondances relatives aux problématiques de dérives sectaires ;

2° L'enregistrement et la transmission au ministère de la Santé et de la Prévention, des demandes d'agrément ou renouvellement d'agrément des associations d'usagers ainsi que les arrêtés s'y référant ;

3° Les arrêtés, décisions et correspondances relatifs à la désignation des représentants des usagers dans les commissions des usagers (CDU) des établissements de santé ;

4° Les correspondances relatives à l'activité du pôle « Santé Justice » dans ses relations avec les préfets, les maires, les magistrats, les procureurs, la direction inter-régionale des services pénitentiaires (DISP), la Direction inter-régionale de la protection judiciaire de la jeunesse (DIRPJJ) et les officiers de police judiciaire ou tout autre acteur concerné par les sujets traités, et en particulier les actes et les service faits prévus dans le cadre du protocole ARS/préfets liées à l'activité de soins sans consentement et aux mesures d'injonctions thérapeutiques et d'injonctions de soins ;

5° les mémoires en réponse aux requêtes introduites devant les juridictions administratives et relatives aux arrêtés, décisions et correspondances susmentionnés ;

6° Les états de frais de déplacement des agents de la direction « Inspection, Justice, Usagers » en cas d'absence ou d'empêchement du responsable hiérarchique, tel que prévu dans la décision relative aux ordres de mission et aux états de frais de déplacement ;

7° les lettres de missions relevant d'actions prévues dans le programme d'inspection évaluation et contrôle et la notification des décisions envisagées à la suite des missions d'inspection et de contrôle.

II – En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Stéphane DELEAU, directeur de la direction Inspection, Justice, Usagers, délégation est donnée, sous réserve des dispositions de l'article 4 de la présente décision et à l'exclusion des mémoires en réponse produits devant les juridictions administratives, à :

A. Madame **Anne MICOL**, responsable du pôle « Mission Inspection Evaluation Contrôle » afin de signer tous actes, arrêtés, décisions et correspondances entrant dans le champ de compétences du pôle « Mission Inspection Evaluation Contrôle » ainsi que les correspondances consécutives à la saisine du pôle « Usagers réclamations » notamment les réclamations, signalements, saisines par voie électronique transmises à l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes, y compris les correspondances relatives aux problématiques de dérives sectaires.

   a. En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Stéhane DELEAU, directeur de la direction Inspection, Justice, Usagers et de madame Anne MICOL, responsable du pôle « Mission Inspection Evaluation Contrôle », délégation est donnée à Madame **Marielle MILLET-GIRARD**, adjointe à la responsable du pôle « Mission Inspection Evaluation Contrôle » afin de signer tous actes, arrêtés, décisions et correspondances entrant dans le champ de compétences du pôle « Mission Inspection Evaluation Contrôle ».

B. Madame **Aurélie VAISSEIX**, responsable du pôle « Santé justice » afin de signer tous actes, arrêtés, décisions et correspondances entrant dans le champ de compétences du pôle « Santé justice » » ainsi que les correspondances consécutives à la saisine du pôle « Usagers

Conformément au règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous pouvez accéder aux données vous concernant ou demander leur effacement. Vous disposez également d'un droit d'opposition, d'un droit de rectification et d'un droit à la limitation du traitement de vos données. Pour exercer ces droits, vous pouvez contacter le Délégué à la protection des données de l'ARS (ars-ara-dpd@ars.sante.fr).

réclamations » notamment les réclamations, signalements, saisines par voie électronique transmises à l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes, y compris les correspondances relatives aux problématiques de dérives sectaires.

III – En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Stéphane DELEAU, directeur de la direction Inspection, Justice, Usagers et de madame Aurélie VAISSEIX, responsable du pôle « Santé justice » délégation est donnée, à :

a. Madame **Boussaïna LATAIEF,** responsable du service juridique, concernant les correspondances entrant dans le champ des compétences du service juridique.

b. Madame **Erika BOUDIER**, coordonnatrice régionale soins sans consentement (SSC) et santé des détenus, concernant les correspondances entrant dans le champ de compétences des soins sans consentement et de la santé des détenus.

Au titre de la direction des relations publiques et de la communication :

Madame **Stéphanie PARIS,** directrice de la direction des relations publiques et de la communication afin de signer les arrêtés, décisions et correspondances entrant dans le champ de compétences des relations publiques et de la communication, sous réserve des dispositions de l'article 4 de la présente décision et à l'exclusion des mémoires en réponse produits devant les juridictions administratives.

Au titre de la délégation aux événements indésirables :

Madame **Céline BREYSSE,** directrice déléguée à la délégation aux événements indésirables afin de signer les arrêtés, décisions et correspondances entrant dans le champ de compétences de la délégation aux événements indésirables, sous réserve des dispositions de l'article 4 de la présente décision et à l'exclusion des mémoires en réponse produits devant les juridictions administratives.

Au titre du Secrétariat général :

I. Monsieur **Xavier BOULANGER,** secrétaire général pour tous actes, arrêtés, décisions, conventions et correspondances à l'activité du secrétariat général, sous réserve des dispositions de l'article 4 de la présente décision et en ce qui concerne la signature :

1° des arrêtés, décisions et correspondances relatives à la gestion des questions sociales, aux instances du dialogue social, à la gestion administrative et aux éléments variables de la paie des agents de l'Agence régionale de santé et des intervenants extérieurs, au recrutement, à la formation et à la gestion des carrières, au plan de formation, à la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, les décisions et le suivi des procédures de licenciement pour inaptitude, les décisions et procédures pour ruptures conventionnelles, les décisions relatives aux promotions professionnelles individuelles et l'attribution de primes et de points de compétence.

2° des conventions de cession des biens de l'Agence régionale de santé après sortie de l'inventaire ;

3° de la certification du service fait sans limite de montant sur le Budget Principal et le Budget Annexe ;

4° de tous les actes relatifs à la gestion des contrats, conventions et marchés quel que soit leur montant ainsi que la signature des lettres de rejet ;

5° s'agissant de la commande publique :

i. les bons de commandes dont le montant est strictement inférieur à 250.000 € HT ;

ii. les contrats, les conventions et les marchés (hors accord-cadre) dont l'engagement budgétaire est strictement inférieur à 250.000 € HT ;

iii. les accords-cadres dont l'engagement budgétaire annuel est strictement inférieur à 250.000 € HT ;

6° des baux initiaux dont le montant cumulé des loyers sur leur durée est inférieur à 3.000 € HT ainsi que les avenants aux baux dès lors que ces derniers ne modifient pas la durée ou ne modifient pas le montant total des loyers ;

Conformément au règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous pouvez accéder aux données vous concernant ou demander leur effacement. Vous disposez également d'un droit d'opposition, d'un droit de rectification et d'un droit à la limitation du traitement de vos données. Pour exercer ces droits, vous pouvez contacter le Délégué à la protection des données de l'ARS (ars-ara-dpd@ars.sante.fr).

7° des contrats à durée déterminée et indéterminée ainsi que des avenants de contrats conformément au plan de recrutement validé par le directeur général ;
8° par exception les lettres de licenciement en fin de période d'essai ;
9° des décisions et actes relatifs à la stratégie immobilière et l'aménagement des espaces de travail, à la fonction accueil du public, à l'externalisation des fonctions, aux achats publics, à la gestion du parc automobile, à la gestion des systèmes d'information ;
10° des déclarations d'enregistrement d'autorité déléguée pour les habilitations au système national des données de santé et toutes habilitations informatiques de l'Agence pour les systèmes d'information, y compris sur SIBC ;
11° des titres de recettes sur le budget principal et sur le budget annexe ;
12° des courriers relatifs à l'instruction de la Déclaration Publique d'Intérêt des agents ;
13° des courriers relatifs à des conflits d'intérêt ;
14° des décisions relatives aux sanctions disciplinaires ;
15° des réponses au recours gracieux contre décision sur avancement et primes, points de compétence ;
16° des lettres d'intervention des collaborateurs occasionnels ;
17° de dépôt de plainte au nom de l'Agence Régionale de Santé auprès des services compétents ;
18° des demandes de protection fonctionnelle ;
19° de la présidence du Comité d'Agence et des Conditions de Travail ainsi que de la Commission Santé Sécurité et Conditions de travail en cas d'absence du directeur général et du directeur général adjoint ;
20° des mémoires en réponse aux requêtes introduites devant les juridictions prud'homales et administratives et relatives aux arrêtés, décisions et correspondances susmentionnés ;
21° des décisions, conventions, concernant les crédits du budget annexe ;
22° des décisions et des correspondances relatives à la désignation au titre des différentes lignes d'astreinte ainsi que les mesures liées au rappel des personnels en cas d'activation du plan de continuité d'activité par le Directeur général ;
23° des états de frais de déplacement des agents du Secrétariat général tel que prévu dans la décision n°2025-23-0014 sur les ordres de mission et les états de frais de déplacement ;
24° des correspondances aux référents et aux collaborateurs occasionnels désignés par l'Agence pour une mission relative aux actions de prévention de la radicalisation.

II. En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Xavier BOULANGER, secrétaire général, délégation de signature est donnée à Monsieur **Pierre-Alain BAGUE**, directeur délégué aux Ressources Humaines, sous réserve des dispositions de l'article 4 de la présente décision et en ce qui concerne :

1° les arrêtés, décisions et correspondances relatives à la gestion des questions sociales, aux instances du dialogue social, à la gestion administrative et aux éléments variables de la paie des agents de l'Agence régionale de santé et des intervenants extérieurs, au recrutement, à la formation et à la gestion des carrières, au plan de formation, à la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, les décisions et le suivi des procédures de licenciement pour inaptitude, les décisions et procédures pour ruptures conventionnelles, les décisions relatives aux promotions professionnelles individuelles et l'attribution de primes et de points de compétence.
2° les titres de recettes liés à la gestion administrative du personnel ;
3° l'engagement des dépenses relatives, à la gestion des ressources humaines et aux éléments variables de paye (acompte ARE, dépenses FIPH, crèches…) ;
4° la validation des services faits relative à la gestion des ressources humaines dans la limite de 150 000 euros hors taxes ;
5° les bons de commande dont le montant est strictement inférieur à 50 000 € hors taxes ;

Conformément au règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous pouvez accéder aux données vous concernant ou demander leur effacement. Vous disposez également d'un droit d'opposition, d'un droit de rectification et d'un droit à la limitation du traitement de vos données. Pour exercer ces droits, vous pouvez contacter le Délégué à la protection des données de l'ARS (ars-ara-dpd@ars.sante.fr).

6° les contrats à durée déterminée et indéterminée ainsi que les avenants de contrats conformément au plan de recrutement validé par la directrice générale et aux crédits de remplacements prévus ;
7° les avenants des contrats pour les agents de droit privé conformément au plan de recrutement validé par la directrice générale ;
8° des décisions relatives aux sanctions disciplinaires ;
9° les conventions de restauration ;
10° les courriers relatifs à l'instruction de la Déclaration Publique d'Intérêts des agents ;
11° les courriers relatifs à des conflits d'intérêt ;
12° les réponses au recours gracieux contre décision sur avancement et primes, points de compétence ;
13° les lettres d'intervention des collaborateurs occasionnels ;
14° la présidence du Comité d'Agence et des Conditions de Travail ainsi que de la Commission Santé Sécurité et Conditions de travail en cas d'absence du directeur général et du directeur général adjoint ;
15° les décisions et des correspondances relatives à la désignation au titre des différentes lignes d'astreinte ainsi que les mesures liées au rappel des personnels en cas d'activation du plan de continuité d'activité par le Directeur général ;
16° les états de frais de déplacement des agents de la Direction Déléguée aux Ressources Humaines tel que prévu dans la décision n°2025-23-0014 sur les ordres de mission et les états de frais de déplacement ;
17° les états de frais de déplacement des membres des instances et représentant du personnel de l'Agence tel que prévu dans la décision n°2025-23-0014 sur les ordres de mission et les états de frais de déplacement ;
18° les états de frais de déplacement des membres de l'instance de médiation régionale « Couty » et ceux relatifs aux injonctions de soins thérapeutiques.

III. En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Xavier BOULANGER, secrétaire général et de Monsieur Pierre-Alain BAGUE, directeur délégué aux Ressources Humaines, délégation de signature est donnée à :

A. Madame **Florence HOANG OLIVIER,** responsable du pôle Gestion Administrative du Personnel et de la Rémunération en ce qui concerne :
1° les décisions et correspondances relatives à la gestion administrative et aux éléments variables de la paie des agents de l'Agence régionale de santé ;
2° l'engagement des dépenses relatives, à la gestion des ressources humaines et aux éléments variables de paye (acompte ARE, dépenses FIPH, crèches…) ;
3° la validation des services faits relative à la gestion des ressources humaines dans la limite de 150 000 euros hors taxes ;
4° les titres de recettes liés à la gestion administrative du personnel ;
5° l'engagement des dépenses relatives aux indemnités attribuées aux stagiaires de l'agence dans la limite de 20 000 euros hors taxes ;
6° l'engagement des dépenses relatives aux accidents du travail et aux expertises médicales ;
7° l'avancement d'échelon et autres extractions issues de « RenoiRH » ;
8° les notifications individuelles relatives aux régimes indemnitaires primes et points de compétence sur la base des tableaux récapitulatifs préalablement validés ;
9° les fiches de liaisons de droit public ou privé accompagnant les pièces justificatives ;
10° les décisions d'arrêt maladie accompagnant un arrêt de travail ;
11° les prises en charge du déménagement d'un agent ;
12° l'établissement des listes de grévistes ;
13° la gestion de la paie ;

Conformément au règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous pouvez accéder aux données vous concernant ou demander leur effacement. Vous disposez également d'un droit d'opposition, d'un droit de rectification et d'un droit à la limitation du traitement de vos données. Pour exercer ces droits, vous pouvez contacter le Délégué à la protection des données de l'ARS (ars-ara-dpd@ars.sante.fr).

14° les états de frais de déplacement des agents du pôle tel que prévu dans la décision n°2025-23-0014 sur les ordres de mission et les états de frais de déplacement
15° les états de frais de déplacement des membres de l'instance de médiation régionale « Couty » ; et ceux relatifs aux soins d'injonctions thérapeutiques.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pierre-Alain BAGUE, directeur délégué aux Ressources Humaines et de Madame Florence HOANG OLIVIER, responsable du pôle Gestion Administrative du Personnel et de la Rémunération délégation de signature est donnée à :

a. Madame **Nassima RABEI,** responsable adjointe au sein du pôle « Gestion Administrative du Personnel et de la Rémunération » sous les mêmes réserves et pour les mêmes domaines que Madame Florence HOANG OLIVIER.

b. Madame **Aurélie GACHET,** chargée de coordination au sein du pôle « Gestion Administrative du Personnel et de la Rémunération » sous les mêmes réserves et pour les mêmes domaines que Madame Florence HOANG OLIVIER.

B. Monsieur **Alexandre PARRAS,** responsable du pôle "Emplois et Compétences" en ce qui concerne :
1° les décisions et correspondances relatives à la mise en œuvre du plan de formation et sur l'ensemble des actes relatifs à cette mission, à l'exception des conventions supérieures à 10 000 euros hors taxes et de la validation du service fait supérieur à 35 000 euros hors taxes ;
2° les correspondances, convocations et notes relatives au recrutement, aux fins de période d'essai et à la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences ;
3° la signature des lettres d'intervention pour les formateurs ;
4° les lettres d'intervention des collaborateurs occasionnels et les contrats de travail des vacataires ;
5° des contrats à durée indéterminée ainsi que les avenants de contrats conformément au plan de recrutement validé par le directeur général ;
6° les contrats d'intérim, les contrats à durée déterminée pour renfort et remplacement et les avenants correspondants ;
7° les correspondances et imprimés CERFA relatifs au recrutement d'apprentis ;
8° l'engagement des dépenses relatives, à la gestion des ressources humaines et aux éléments variables de paye (acompte ARE, dépenses FIPH, crèches…)
9° la validation des services faits relative à la gestion des ressources humaines dans la limite de 150 000 euros hors taxes ;
10° les états de frais de déplacement des agents du pôle tel que prévu dans la décision n°2025-23-0014 sur les ordres de mission et les états de frais de déplacement ;

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Alexandre PARRAS, responsable du pôle "Emplois et Compétences" délégation de signature est donnée à :

a. Madame **Mélissa RIBEIRO,** Responsable adjointe du pôle "Emplois et Compétences" sous les mêmes réserves et pour les mêmes domaines que Monsieur Alexandre PARRAS.

C. Monsieur **Antoine ERMAKOFF**, responsable du pôle « Pilotage des processus et de la donnée » en ce qui concerne :
1° l'engagement des dépenses relatives, à la gestion des ressources humaines et aux éléments relatives, à la gestion des ressources humaines et aux éléments variables de paye (acompte ARE, dépenses FIPH, crèches…) ;
2° la validation des services faits relative à la gestion des ressources humaines dans la limite de 150 000 euros hors taxes ;
3° les états de frais de déplacement des agents du pôle tel que prévu dans la décision n°2025-23-0014 sur les ordres de mission et les états de frais de déplacement.

Conformément au règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous pouvez accéder aux données vous concernant ou demander leur effacement. Vous disposez également d'un droit d'opposition, d'un droit de rectification et d'un droit à la limitation du traitement de vos données. Pour exercer ces droits, vous pouvez contacter le Délégué à la protection des données de l'ARS (ars-ara-dpd@ars.sante.fr).

D. Madame **Séléna FRICHOT,** responsable du « Dialogue social et correspondante Déontologie » en ce qui concerne :

1° les états de frais de déplacement des membres des instances et représentant du personnel de l'Agence tel que prévu dans la décision n°2025-23-0014 sur les ordres de mission et les états de frais de déplacement.

E. Madame **Catherine LINARES,** conseillère de prévention et responsable de la coordination du réseau des assistants de prévention en ce qui concerne :

1° la certification du service fait dans la limite de 35 000 euros hors taxes ;

2° les états de frais de déplacement des assistants de prévention tels que prévu dans la décision n°2025-23-0014 sur les ordres de mission et les états de frais de déplacement.

IV. En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur **Xavier BOULANGER**, secrétaire général délégation est donnée à Monsieur **Sébastien LECLAIR** directeur délégué « Achats Finances », sous réserve des dispositions de l'article 4 de la présente décision et en ce qui concerne :

1° la certification du service fait sans limite de montant pour le budget principal ;

2° la certification du service fait pour les crédits des plans d'aide à l'investissement et de fonctionnement du budget annexe ;

3° tous les actes relatifs à la gestion des contrats, conventions et marchés quel que soit leur montant ainsi que la signature des lettres de rejet pour les marchés quel que soit leur montant ;

4° s'agissant de la commande publique :

- les bons de commandes dont le montant est strictement inférieur à 250.000 € HT ;
- les contrats, les conventions et les marchés (hors accord-cadre) dont l'engagement budgétaire est strictement inférieur à 250.000 € HT ;
- les accords-cadres dont l'engagement budgétaire annuel est strictement inférieur à 250.000 € HT ;

5° les titres de recettes sur le budget principal et sur le budget annexe ;

6° les états de frais de déplacement des agents du Secrétariat général tel que prévu dans la décision n°2025-23-0014 sur les ordres de mission et les états de frais de déplacement ;

7° les lettres d'intervention des collaborateurs occasionnels ;

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Xavier BOULANGER, secrétaire général et de Monsieur Sébastien LECLAIR directeur délégué « Achats Finances », délégation de signature est donnée à :

A. Madame **Nathalie PERRAUD**, responsable du Pôle « Achats et Marchés Publics » sous les mêmes réserves et pour les mêmes domaines que Monsieur Sébastien LECLAIR.
En cas d'absence de Madame Nathalie PERRAUD, responsable du Pôle « Achats et Marchés Publics » délégation est donnée à :

a. Madame **Fanny LE CLAINCHE,** responsable des "Achats" relevant du Pôle « Achats et Marchés Publics » en ce qui concerne :

1° les bons de commandes, les contrats, les conventions et les marchés strictement inférieurs à 150.000 euros hors taxes pour le budget principal et pour les seules dépenses de
fonctionnement du budget annexe ;

2° les actes relatifs à leur exécution ;

3° la certification du service fait dans la limite de 250.000 euros hors taxes pour le budget principal et les seules dépenses de fonctionnement du budget annexe.

B. Madame **Rebecca GRELLIER**, responsable du pôle « Budget et contrôle de gestion » sous les mêmes réserves et pour les mêmes domaines que Monsieur Sébastien LECLAIR.

Conformément au règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous pouvez accéder aux données vous concernant ou demander leur effacement. Vous disposez également d'un droit d'opposition, d'un droit de rectification et d'un droit à la limitation du traitement de vos données. Pour exercer ces droits, vous pouvez contacter le Délégué à la protection des données de l'ARS (ars-ara-dpd@ars.sante.fr).

V. En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Xavier BOULANGER, secrétaire général, délégation est donnée à Monsieur **Xavier CASANOVA**, directeur délégué aux systèmes d'information, aux affaires immobilières et générales sous réserve des dispositions de l'article 4 de la présente décision et en ce qui concerne :

1° les décisions et correspondances relatives à la gestion des systèmes d'information et aux affaires immobilières et générales ;
2° des déclarations d'enregistrement d'autorité déléguée pour les habilitations informatiques des systèmes d'information de l'Agence,
3° l'engagement des dépenses de fonctionnement relatives à la gestion des systèmes d'information et des affaires immobilières et générales dans la limite de 150 000 euros hors taxes.
4° la certification du service fait dans la limite de 250 000 euros hors taxes ;
5° les décisions et actes relatifs à la stratégie immobilière et l'aménagement des espaces de travail, à la fonction accueil du public, à l'externalisation des fonctions, aux achats publics, à la gestion du parc automobile, à la gestion des systèmes d'information ;
6° des états de frais de déplacement des agents de la direction déléguée aux systèmes d'information, affaires immobilières et générales tel que prévu dans la décision n°2025-23-0014 sur les ordres de mission et les états de frais de déplacement.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Xavier BOULANGER, secrétaire général et de Monsieur Xavier CASANOVA, directeur délégué aux systèmes d'information, aux affaires immobilières et générales, délégation de signature est donnée à :

A. Madame **Virginie SALVAT**, responsable du pôle « Logistique et Affaires générales », dans le champ de compétences du service "Logistique et Affaires générales" et en ce qui concerne :

1° la certification du service fait dans la limite de 35 000 euros hors taxes ;
2° les démarches administratives relatives à l'immatriculation des véhicules ;
3° les états de frais de déplacement des agents du pôle tel que prévu dans la décision n°2025-23-0014 sur les ordres de mission et les états de frais de déplacement.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Xavier BOULANGER, secrétaire général et de Monsieur Xavier CASANOVA, directeur délégué aux systèmes d'information, aux affaires immobilières et générales et de Madame Virginie SALVAT responsable du pôle « Logistique et Affaires générales », délégation de signature est donnée à :

Monsieur **Laurent CHALOIN** et Monsieur **Raphaël CLAVAIROLY** adjoints de la responsable du pôle « Logistique et Affaires générales » en ce qui concerne :

1° la certification du service fait dans la limite de 35 000 euros hors taxes ;
2° les démarches administratives relatives à l'immatriculation des véhicules ;
3° les états de frais de déplacement des agents du pôle tel que prévu dans la décision n°2025-23-0014 sur les ordres de mission et les états de frais de déplacement.

Et en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Xavier BOULANGER, secrétaire général et de Monsieur Xavier CASANOVA, directeur délégué aux systèmes d'information, aux affaires immobilières et générales délégation de signature est donnée à :

A. Monsieur **Romain BOIRON**, responsable du pôle "Équipements et Infrastructures", dans le champ de compétences du pôle » et en ce qui concerne :

1° la certification du service fait dans la limite de 35 000 euros hors taxes ;
2° les états de frais de déplacement des agents du pôle tel que prévu dans la décision n°2025-23-0014 sur les ordres de mission et les états de frais de déplacement.

a. Monsieur **Erwan AUDOUIN,** responsable adjoint au sein du pôle "Équipements et Infrastructures" sous les mêmes réserves et pour les mêmes domaines que Monsieur Romain BOIRON et responsable de la sécurité des systèmes d'information.

Conformément au règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous pouvez accéder aux données vous concernant ou demander leur effacement. Vous disposez également d'un droit d'opposition, d'un droit de rectification et d'un droit à la limitation du traitement de vos données. Pour exercer ces droits, vous pouvez contacter le Délégué à la protection des données de l'ARS (ars-ara-dpd@ars.sante.fr).

B. Monsieur **Youri TCHINDA DJOU**, responsable du pôle « Services et Solutions Métiers », dans le champ de compétences du pôle et en ce qui concerne :

1° la certification du service fait dans la limite de 35 000 euros hors taxes ;

2° les états de frais de déplacement des agents du pôle tel que prévu dans la décision n°2025-23-0014 sur les ordres de mission et les états de frais de déplacement.

VI. En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Xavier BOULANGER, secrétaire général, délégation de signature est donnée à :

C. Madame **Chloé SAUZEAU,** responsable du pôle « Modernisation et Coopérations inter-ARS dans le champ de compétences du pôle » et en ce qui concerne :

1° la certification du service fait dans la limite de 35 000 euros hors taxes ;

2° les états de frais de déplacement des agents du pôle tel que prévu dans la décision n°2025-23-0014 sur les ordres de mission et les états de frais de déplacement.

Conformément au règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous pouvez accéder aux données vous concernant ou demander leur effacement. Vous disposez également d'un droit d'opposition, d'un droit de rectification et d'un droit à la limitation du traitement de vos données. Pour exercer ces droits, vous pouvez contacter le Délégué à la protection des données de l'ARS (ars-ara-dpd@ars.sante.fr).

Article 2

Concernant l'organisation des astreintes - actée par la décision n°2024-23-0062 du 09/12/2024 - les personnels désignés dans les tableaux d'astreintes ont délégation de signature sur les décisions qu'ils sont amenés à prendre durant ces périodes et entrant dans le champ de leurs compétences.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Cécile COURRÈGES, directrice générale, délégation de signature est donnée à Monsieur Igor BUSSCHAERT, directeur général adjoint, pour les matières relevant de la compétence du directeur général de l'agence, à l'exception de celles visées à l'article 4 aux seuls *I.*, *III.*

Article 4

I. Sont exclues de la présente délégation, pour tout acte et décision, les matières suivantes relatives à la gouvernance et à la stratégie de l'Agence régionale de santé :

1° la nomination des membres de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie, des commissions de coordination et des conférences de territoires ;
2° l'arrêté portant approbation du projet régional de santé mentionné à l'article L.1434-1 du code de la santé publique ;
3° l'arrêté portant schéma inter-régional d'organisation sanitaire.

II. Sont exclues de la présente délégation, pour tout acte et décision, les matières suivantes relatives à l'organisation de l'offre de soins et médico-sociale :

1° les suspensions et retraits d'autorisations sanitaires ;
2° les suspensions ou cessations de tout ou partie des activités de services ou d'établissements médico-sociaux, lorsque les opérations portent sur des capacités supérieures à 60 lits ou places, ou lorsque la santé, la sécurité, ou le bien-être physique ou moral des personnes accueillies ou accompagnées sont menacés ou compromis, en application de l'art. L313-16 du CASF, ainsi que le prononcé d'astreinte journalières ou de sanction financière à l'égard des gestionnaires d'ESMS ;
3° le placement des établissements publics de santé et établissements médico-sociaux sous administration provisoire ;
4° la mise en œuvre des dispositions relatives au redéploiement d'activités entre deux ou plusieurs établissements publics de santé (convention de coopération, groupement de coopération sanitaire, de regroupement) ;
5° la suspension d'exercice de professionnels de santé.

III. Sont exclues de la présente délégation, pour tout acte et décision créateur de droit, en matière de veille et sécurité sanitaires, la signature des protocoles départementaux relatifs aux prestations réalisées pour le compte du préfet.

IV. Sont exclues de la présente délégation, pour tout acte et décision, en matière de santé publique et de démocratie sanitaire, les décisions de saisine des autorités judiciaires, ordinales et disciplinaires.

V. Sont exclues de la présente délégation, pour tout acte et décision, les matières suivantes relatives aux missions d'inspection et contrôle :

1° la désignation parmi les personnels de l'agence respectant des conditions d'aptitude technique et juridique définies par décret en Conseil d'État, des inspecteurs et des contrôleurs pour remplir, au même titre que les agents mentionnés à l'article L. 1421-1, les missions prévues à cet article ;
2° la notification des décisions définitives faisant suite aux inspections ;
3° la notification des injonctions ou mises en demeure à destination des gestionnaires des services et des établissements dans les champs sanitaires et médico-sociaux.

Conformément au règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous pouvez accéder aux données vous concernant ou demander leur effacement. Vous disposez également d'un droit d'opposition, d'un droit de rectification et d'un droit à la limitation du traitement de vos données. Pour exercer ces droits, vous pouvez contacter le Délégué à la protection des données de l'ARS (ars-ara-dpd@ars.sante.fr).

VI. Sont exclues de la présente délégation, pour tout acte et décision, les matières suivantes relatives aux affaires générales et aux ressources humaines :
   1° les commandes, les contrats et les marchés strictement supérieurs à 250 000 euros hors taxes ;
   2° la signature des baux strictement supérieurs à 3000 euros hors taxes et les avenants modifiant la durée ou le montant total des loyers ;
   3° l'organisation de l'agence.

VII. Sont exclues de la présente délégation, quelle que soit la matière concernée :
   1° les correspondances aux ministres, cabinets ministériels, aux directeurs de l'administration centrale, au conseil national de pilotage des Agences régionales de santé et à son secrétariat exécutif, aux caisses nationales d'assurance maladie, aux agences ou opérateurs nationaux quand elles ne relèvent pas de la gestion courante des services ;
   2° les correspondances aux préfets quand elles n'ont pas le caractère de correspondance relative à la gestion courante ;
   3° les correspondances adressées aux administrations centrales ou aux établissements publics nationaux, lorsqu'elles n'ont pas le caractère de correspondance relatives à la gestion courante ou aux relations de service ;
   4° les correspondances aux parlementaires, au président du conseil régional et aux présidents des conseils départementaux ;
   5° les requêtes introduites devant les juridictions administratives et prud'homales ;
   6° le déféré au tribunal administratif des délibérations et décisions du conseil de surveillance et des actes du directeur des établissements publics de santé en application de l'article L. 6143-4 du code de la santé publique et des délibérations du conseil d'administration des établissements publics sociaux ou médico-sociaux en application de l'article L.315-14 du code de l'action sociale et des familles ;
   7° les actes de saisine de la chambre régionale des comptes et échanges avec celle-ci.

Article 5

La présente décision annule et remplace la décision n°2026-23-0023 du 29 mai 2026.
Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes.
Le tribunal administratif (ou la juridiction administrative compétente) peut être également saisi(e) par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr .

Fait à Lyon le 30 juin 2026

La directrice générale de l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes

Signée

Cécile COURREGES

Conformément au règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous pouvez accéder aux données vous concernant ou demander leur effacement. Vous disposez également d'un droit d'opposition, d'un droit de rectification et d'un droit à la limitation du traitement de vos données. Pour exercer ces droits, vous pouvez contacter le Délégué à la protection des données de l'ARS (ars-ara-dpd@ars.sante.fr).

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Agence Régionale de Santé
Auvergne-Rhône-Alpes

Décision N°2026-23-0029

Portant délégation de signature aux directeurs des délégations départementales

La directrice générale de l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes

Vu le code de la santé publique, et notamment le chapitre 2 du titre III du livre IV ;

Vu le code de l'action sociale et des familles ;

Vu le code de la sécurité sociale ;

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 19 avril 2023 portant cessation de fonction de Monsieur Jean-Yves GRALL en qualité de directeur général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes et nomination de Madame Cécile COURREGES en qualité de directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes à compter du 15 mai 2023 ;

Vu l'arrêté du 25 juillet 2013 fixant les modalités d'accréditation des ordonnateurs auprès des comptables publics assignataires ;

Vu la décision n°2026-16-0002 du 31 mars 2026, de la directrice générale de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes portant organisation de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes ;

DÉCIDE

Article 1

À l'exclusion des actes visés à l'article 4, délégation de signature est donnée aux agents de l'ARS suivants, à l'effet de signer, dans la limite de leurs compétences, les actes relevant des missions des délégations départementales de l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes, à savoir :

- les décisions, conventions, correspondances et contrats de ville relatifs à la mise en œuvre et au suivi des mesures relatives à la prévention, à la gestion des risques, aux alertes sanitaires et celles relatives à l'offre de santé dans leur département respectif ;
- les arrêtés de tarification des établissements et services médico-sociaux, les décisions d'approbation expresse ou de rejet des états prévisionnels de recettes et de dépenses (EPRD) des établissements et services médico-sociaux (ESMS) et leurs décisions modificatives, la fixation des EPRD des établissements et services mentionnés aux articles R314-80 et R314-101 du code de l'action sociale et familles, les décisions de rejet de dépense figurant au compte de résultat d'un ESMS et manifestement étrangères, par leur nature ou leur importance à celles qui avaient été envisagées lors de la fixation du tarif et la tarification d'office du montant et de l'affectation des résultats dans le cas prévu à l'article R314-237 du code de l'action sociale et des familles ;
- la notification des décisions envisagées à la suite des missions d'inspection et de contrôle ;

Conformément au règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous pouvez accéder aux données vous concernant ou demander leur effacement. Vous disposez également d'un droit d'opposition, d'un droit de rectification et d'un droit à la limitation du traitement de vos données. Pour exercer ces droits, vous pouvez contacter le Délégué à la protection des données de l'ARS (ars-ara-dpd@ars.sante.fr).

- les décisions d'engagement de dépenses inférieures à 1500 € hors taxes permettant le fonctionnement courant de la délégation ;
- la validation et la certification du service fait relative au fonctionnement courant de la délégation ;
- Les états de frais de déplacement présentés par les membres des conseils territoriaux de santé dès lors qu'ils ont assisté à une assemblée plénière ou à une réunion du bureau, ou de la commission « santé mentale » ou de la formation usager dans les conditions prévues par le règlement intérieur du CTS ;
- l'ordonnancement, la validation et la certification du service fait des dépenses liées aux astreintes tel que renseigné par les agents dans le SI Astreintes, en lien le cas échéant avec les responsables de planning ;
- les décisions et correspondances relatives à l'exécution des marchés de contrôle sanitaire des eaux de la région Auvergne-Rhône-Alpes et la passation des commandes aux laboratoires concernant les contrôles et recontrôles nécessités par les non-conformités et les urgences (type pollution) des départements de la région Auvergne-Rhône-Alpes et afin de signer toutes correspondances entrant dans le champ de compétences de leur service respectif, sous réserve des dispositions de l'article 4 de la présente décision ;
- Les agréments des entreprises de transports sanitaires terrestre et aérien, les autorisations de mise en service de véhicules de transports sanitaires, lettres d'observation et avertissements, tableaux de garde semestriels des ambulanciers.
- la signature de conventions tripartites CNSA/CD/ARS relatives à la coopération et les engagements partagés pour le soutien à l'autonomie des personnes âgées ou vivant avec un handicap et leurs aidants.

Au titre de la délégation de l'Ain :

- Madame **Sidonie JIQUEL**, directrice de la délégation départementale

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Sidonie JIQUEL et de Madame **Hélène VITRY**, directrice départementale adjointe, délégation de signature est donnée, dans le cadre de leurs attributions et compétences et de l'ordonnancement des dépenses de fonctionnement, aux agents de l'ARS suivants :

- Katia ANDRIANARIJAONA
- Karine CHARASSE
- Florence CHEMIN
- Charlotte COLLOD
- Muriel DEHER
- Marion FAURE
- Christine FUNAZZI
- Cécile MARIE
- Isabelle PARANDON
- Viviane PERRAUDIN
- Jérémy RETHORET
- Véronique ROBAUX
- Caroline ROHRHURST
- Anne-Sophie RONNAUX-BARON
- Christelle VIVIER

Au titre de la délégation de l'Allier :

- Madame **Laura ESCALE,** directrice de la délégation départementale

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Laura ESCALE et de Monsieur **Ernest ELLONG KOTTO**, directeur départemental adjoint, délégation de signature est donnée, dans le cadre de leurs attributions et compétences et de l'ordonnancement des dépenses de fonctionnement, aux agents de l'ARS suivants :

- Cécile ALLARD
- Camille DAON
- Muriel DEHER
- Albin DELOLME
- Justine DUFOUR
- Philippe DUVERGER
- Olivier GAGET
- Matthieu LEFEBVRE
- Cécile MARIE
- Isabelle PIONNIER
- Myriam PIONIN
- Anne-Sophie RONNAUX-BARON
- Isabelle VALMORT
- Camille VENUAT

Conformément au règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous pouvez accéder aux données vous concernant ou demander leur effacement. Vous disposez également d'un droit d'opposition, d'un droit de rectification et d'un droit à la limitation du traitement de vos données. Pour exercer ces droits, vous pouvez contacter le Délégué à la protection des données de l'ARS (ars-ara-dpd@ars.sante.fr).

Au titre de la délégation de l'Ardèche :

- Madame **Sabine LAFFAY**, directrice de la délégation départementale

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Sabine LAFFAY et de Monsieur **Didier BELIN**, directeur départemental adjoint, délégation de signature est donnée, dans le cadre de leurs attributions et compétences et de l'ordonnancement des dépenses de fonctionnement, aux agents de l'ARS suivants :

- Alexis BARATHON
- Coline CADEAU
- Muriel DEHER
- Christophe DUCHEN
- Aurélie FOURCADE
- Olivier GAGET
- Magali GOUNON
- Fabrice GOUEDO
- Nicolas HUGO
- Meryem LETON
- Thibault MARTIN
- Guillaume MURAND
- Anne-Sophie RONNAUX-BARON
- Anne THEVENET

Au titre de la délégation du Cantal :

- Madame **Stéphanie FRECHET**, directrice de la délégation départementale

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Stéphanie FRECHET et de Monsieur **Pierre VERNET**, directeur départemental adjoint, délégation de signature est donnée, dans le cadre de leurs attributions et compétences et de l'ordonnancement des dépenses de fonctionnement, aux agents de l'ARS suivants :

- Gilles BIDET
- Muriel DEHER
- Olivier GAGET
- Corinne GEBELIN
- Marie LACASSAGNE
- Christelle LABELLIE-BRINGUIER
- Sébastien MAGNE
- Cécile MARIE
- Isabelle MONTUSSAC
- Anne-Sophie RONNAUX-BARON
- Laurence SURREL
- Magali TOUBERT

Au titre de la délégation de la Drôme :

- Madame **Emmanuelle SORIANO**, directrice de la délégation départementale

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Emmanuelle SORIANO et de Madame **Valérie AUVITU**, directrice départementale adjointe, délégation de signature est donnée, dans le cadre de leurs attributions et compétences et de l'ordonnancement des dépenses de fonctionnement, aux agents de l'ARS suivants :

- Alexis BARATHON
- Marilyne BOUILLY
- Gabrielle BRUNET DE LA CHARIE
- Muriel DEHER
- Stéphanie DE LA CONCEPTION
- Christophe DUCHEN
- Karine FIAWOO
- Aurélie FOURCADE
- Olivier GAGET
- Alexis LANOOTE
- Cécile MARIE
- Armelle MERCUROL
- Julien NEASTA
- Anne-Sophie RONNAUX-BARON
- Roxane SCHOREELS
- Benoît SIMONNET

Conformément au règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous pouvez accéder aux données vous concernant ou demander leur effacement. Vous disposez également d'un droit d'opposition, d'un droit de rectification et d'un droit à la limitation du traitement de vos données. Pour exercer ces droits, vous pouvez contacter le Délégué à la protection des données de l'ARS (ars-ara-dpd@ars.sante.fr).

Au titre de la délégation de l'Isère :

- Monsieur **Loïc MOLLET**, directeur de la délégation départementale

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Loïc MOLLET et de Madame **Anne-Maëlle CANTINAT**, directrice départementale adjointe, délégation de signature est donnée, dans le cadre de leurs attributions et compétences et de l'ordonnancement des dépenses de fonctionnement, aux agents de l'ARS suivants :

- Albane BEAUPOIL
- Tristan BERGLEZ
- Isabelle BONHOMME
- Nathalie BOREL
- Sandrine BOURRIN
- Corinne CASTEL
- Sandrine CHUQUET
- Camille CLARY
- Christine CUN
- Marie-Caroline DAUBEUF
- Muriel DEHER
- Olivier GAGET
- Xavier GIRAUDEAU
- Nicolas GRENETIER
- Claire GUICHARD
- Inès LEBOUAZDA
- Maud MAINGAULT
- Cécile MARIE
- Clémence MIARD
- Carole PAQUIER
- Delphine PONNELLE
- Stéphanie RAT-LANSAQUE
- Christophe RIEGEL
- Anne-Sophie RONNAUX-BARON
- Véronique SUISSE
- Juliette THOUZEAU
- Corinne VASSORT

Au titre de la délégation de la Loire :

- Monsieur **Arnaud RIFAUX**, directeur de la délégation départementale

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Arnaud RIFAUX et de Monsieur **Maxime AUDIN** directeur départemental adjoint, délégation de signature est donnée, dans le cadre de leurs attributions et compétences et de l'ordonnancement des dépenses de fonctionnement, aux agents de l'ARS suivants :

- Cécile ALLARD
- Mathilde BEAU
- Malika BENHADDAD
- Emmanuelle BOYET
- Axel COLOMB
- Magaly CROS
- Muriel DEHER
- Claire DENUZIERE
- Sandrine DUDEK
- Olivier GAGET
- Saïda GAOUA
- Valérie GUIGON
- Sylvain ISKRA
- Fabienne LEDIN
- Matthieu LEFEBVRE
- Cécile MARIE
- Myriam PIONIN
- Anne-Sophie RONNAUX-BARON
- Julie TAILLANDIER

Au titre de la délégation de Haute-Loire :

- Monsieur **Serge FAYOLLE**, directeur de la délégation départementale

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Serge FAYOLLE et de Madame **Laurence PLOTON**, directrice départementale adjointe délégation de signature est donnée, dans le cadre de leurs attributions et compétences et de l'ordonnancement des dépenses de fonctionnement, aux agents de l'ARS suivants :

- Pascale ALLARY
- Christophe AUBRY
- Gilles BIDET
- Christiane BONNAUD
- Muriel DEHER
- Céline DEVEAUX
- Laurent FERRER
- Olivier GAGET
- Valérie GUIGON
- Cécile MARIE
- Denis OLLEON
- Marie-Line RECIPON
- Anne-Sophie RONNAUX-BARON
- Laurence SURREL
- Camille VARAGNAT

Conformément au règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous pouvez accéder aux données vous concernant ou demander leur effacement. Vous disposez également d'un droit d'opposition, d'un droit de rectification et d'un droit à la limitation du traitement de vos données. Pour exercer ces droits, vous pouvez contacter le Délégué à la protection des données de l'ARS (ars-ara-dpd@ars.sante.fr).

Au titre de la délégation de Puy-de-Dôme :

- Monsieur **Grégory DOLÉ**, directeur de la délégation départementale

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Grégory DOLÉ, et de Madame **Marie-Laure PORTRAT**, directrice départementale adjointe, délégation de signature est donnée, dans le cadre de leurs attributions et compétences et de l'ordonnancement des dépenses de fonctionnement, aux agents de l'ARS suivants :

- Gilles BIDET
- Muriel DEHER
- Pauline DELAIRE
- Sylvie ESCARD
- Olivier GAGET
- Karine LEFEBVRE-MILON
- Cécile MARIE
- Laureline MOALIC
- Béatrice PATUREAU MIRAND
- Charles-Henri RECORD
- Anne-Sophie RONNAUX-BARON
- Laurence SURREL

Au titre de la délégation du Rhône et de la métropole de Lyon :

- Monsieur **Philippe GUETAT**, directeur de la délégation départementale

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Philippe GUETAT, et de Madame **Marielle SCHMITT**, directrice départementale adjointe, délégation de signature est donnée, dans le cadre de leurs attributions et compétences et de l'ordonnancement des dépenses de fonctionnement, aux agents de l'ARS suivants :

- Omar-Safir ADERGAL
- Cécile ALLARD
- Julien BERRA
- Hervé BERTRAND
- Muriel BROSSE
- Pierre CHABAUD
- Laurent DEBORDE
- Muriel DEHER
- Manon DUROUSSET
- Valérie FORMISYN
- Olivier GAGET
- Franck GOFFINONT
- Fabienne GUILLAUD
- Matthieu LEFEBVRE
- Frédéric LE LOUEDEC
- Yann-Franck LOURCY
- Cécile MARIE
- Lucie PINASSEAU
- Myriam PIONIN
- Amélie PLANEL
- Sophie PRUNES
- Solenn REGNAULT
- Anne-Sophie RONNAUX-BARON
- Sandrine ROUSSOT

Au titre de la délégation de la Savoie :

- Monsieur **Raphaël BECKER**, directeur de la délégation départementale

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Raphaël BECKER, et de Madame **Florence LIMOSIN**, directrice départementale adjointe, délégation de signature est donnée, dans le cadre de leurs attributions et compétences, et de l'ordonnancement des dépenses de fonctionnement, aux agents de l'ARS suivants :

- Delphine BANTEGNIE
- Albane BEAUPOIL
- Anne-Laure BORIE
- Carine CHANJOU
- Juliette CLIER
- Magali COGNET
- Laurence COLLIOUD-MARICHALLOT
- Florence CULOMA
- Marie-Caroline DAUBEUF
- Muriel DEHER
- Olivier GAGET
- Cécile MARIE
- Lila MOLINER
- Lucie PATOIS
- Christophe RIEGEL
- Anne-Sophie RONNAUX-BARON
- Raphaëlle SALORD
- Audrey TEXIER

Conformément au règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous pouvez accéder aux données vous concernant ou demander leur effacement. Vous disposez également d'un droit d'opposition, d'un droit de rectification et d'un droit à la limitation du traitement de vos données. Pour exercer ces droits, vous pouvez contacter le Délégué à la protection des données de l'ARS (ars-ara-dpd@ars.sante.fr).

Au titre de la délégation de la Haute-Savoie :

- Monsieur **Reynald LEMAHIEU,** directeur de la délégation départementale

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Reynald LEMAHIEU, et de Madame **Rachel CAMBONIE**, directrice départementale adjointe, délégation de signature est donnée, dans le cadre de leurs attributions et compétences et de l'ordonnancement des dépenses de fonctionnement, aux agents de l'ARS suivants :

- Diane AUBLIN
- Audrey BERNARDI
- Julien BERRA
- Léonie CHABRAT
- Victoire CHARPIER SUTY
- Florence CHEMIN
- Magali COGNET
- Marie-Caroline DAUBEUF
- Muriel DEHER
- Clément DEJOS
- Adelyne DOTTORI
- Olivier GAGET
- Pauline GHIRARDELLO
- Clémence LANNES
- Caroline LE CALLENNEC
- Nadège LEMOINE-SUATTON
- Cécile MARIE
- Véronique ROBAUX
- Anne-Sophie RONNAUX-BARON
- Damien SAINTE-CROIX
- Clémentine SOUFFLET
- Chloé TARNAUD
- Martine VOLAY
- Monika WOLSKA

Conformément au règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous pouvez accéder aux données vous concernant ou demander leur effacement. Vous disposez également d'un droit d'opposition, d'un droit de rectification et d'un droit à la limitation du traitement de vos données. Pour exercer ces droits, vous pouvez contacter le Délégué à la protection des données de l'ARS (ars-ara-dpd@ars.sante.fr).

Article 2

Concernant l'organisation des astreintes - actée par la décision n°2024-23-0062 du 09/12/2024 - les personnels désignés dans les tableaux d'astreintes ont délégation de signature sur les décisions qu'ils sont amenés à prendre durant ces périodes et entrant dans le champ de leurs compétences.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Cécile COURRÈGES, directrice générale, délégation de signature est donnée à Monsieur Igor BUSSCHAERT, directeur général adjoint, pour les matières relevant de la compétence de la directrice générale de l'agence.

Article 4

Sont exclues de la présente délégation les décisions suivantes :

a) Correspondances et décisions d'ordre général :

- les correspondances aux ministres, cabinets ministériels, aux directeurs de l'administration centrale, au conseil national de pilotage des ARS et à son secrétariat exécutif, aux caisses nationales d'assurance maladie ;
- les correspondances aux préfets quand elles n'ont pas le caractère de correspondance relative à la gestion courante ;
- les correspondances adressées aux administrations centrales ou aux établissements publics nationaux, lorsqu'elles n'ont pas le caractère de correspondance relatives à la gestion courante ou aux relations de service ;
- les correspondances aux parlementaires, au président du conseil régional et aux présidents des conseils départementaux ;
- les correspondances entrant dans un cadre contentieux engageant la responsabilité de l'agence ;
- les actes de saisine du tribunal administratif et de la chambre régionale des comptes ;
- les actes pris en application de l'article L.1432-2 du code de la santé publique relatif aux pouvoirs propres de la directeur général : l'arrêt du PRS et de ses différentes composantes ;
- l'exécution du budget, l'ordonnancement des dépenses, les autorisations sanitaires, le recrutement au sein de l'agence, la désignation de la personne chargée de l'intérim des fonctions de directeurs et de secrétaire général dans les établissements de santé publics, le pouvoir d'ester en justice et de représentation, le pouvoir de délégation de signature ;
- les correspondances et communiqués adressés aux médias de toute nature.

b) Décisions en matière sanitaire :

- autorisant la création, la conversion, le regroupement et la modification des activités de soins et l'installation des équipements matériels lourds ;
- de suspension et de retrait des activités des établissements et services de santé prise en application des articles L. 6122-13 et L. 5126-10 du code de la santé publique ;
- d'autorisation, de modification ou de retrait d'autorisation d'exploitation de laboratoires d'analyses ;
- de suspension et retrait d'agrément des entreprises de transport sanitaire terrestre et aérien ;
- de suspension des médecins, chirurgiens-dentistes ou sage-femmes ;
- de décision de placement de l'établissement public de santé sous l'administration provisoire des conseillers généraux des établissements de santé et de saisine de la chambre régionale des comptes en application de l'article L. 6143-3-1 ;
- de conclusion du contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens avec chaque établissement de santé en application de l'article L.6114-1 du code de la santé publique ;

Conformément au règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous pouvez accéder aux données vous concernant ou demander leur effacement. Vous disposez également d'un droit d'opposition, d'un droit de rectification et d'un droit à la limitation du traitement de vos données. Pour exercer ces droits, vous pouvez contacter le Délégué à la protection des données de l'ARS (ars-ara-dpd@ars.sante.fr).

- le déféré au tribunal administratif des délibérations et décisions du conseil de surveillance et des actes du directeur des établissements publics de santé en application de l'article L. 6143-4 du code de la santé publique ;
- la notification des décisions définitives faisant suite aux missions d'inspection et de contrôle, et la notification de toute injonction ou mise en demeure.

c) Décisions en matière médico-sociale :

- autorisant la création, la transformation, l'extension des établissements et services médico-sociaux ;
- décidant la suspension ou la cessation de tout ou partie des activités de services ou d'établissements médico-sociaux, lorsque la santé, la sécurité, ou le bien-être physique ou moral des personnes accueillies ou accompagnées sont menacés ou compromis, en application de l'art. L313-16 du CASF ;
- de conclusion du contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens avec les établissements et services définis à l'article L312-1 2°, 3°, 5°, 7°, 12° du code de l'action sociale et des familles ;
- le déféré au tribunal administratif des délibérations du conseil d'administration des établissements publics sociaux ou médico-sociaux en application de l'article L.315-14 du code de l'action sociale et des familles ;
- la notification des décisions définitives faisant suite aux missions d'inspection et de contrôle, et la notification de toute injonction ou mise en demeure ;
- l'approbation des conventions relatives aux coopérations entre établissements de santé et, ou établissements sociaux et médico-sociaux ;
- le placement des établissements et services médico-sociaux sous administration provisoire ;
- le prononcé d'astreinte journalières ou de sanction financière, en application de l'art. L313-14 al. II et III.

d) Décisions en matière de gestion des ressources humaines et d'administration générale :

- les marchés et contrats ;
- les achats publics, les baux, la commande, l'ordonnancement des dépenses de fonctionnement supérieures à 1500 € hors taxes ;
- les dépenses d'investissement ;
- les décisions et correspondances relatives à la gestion des questions sociales ;
- l'ordonnancement des dépenses relatives aux Ressources Humaines ;
- la gestion administrative et les décisions individuelles ;
- les décisions individuelles relatives au recrutement et à la mobilité ;
- les décisions relatives aux mesures disciplinaires ;

Article 5

La présente décision annule et remplace la décision n°2026-23-0019 du 30 avril 2026.
Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes et au recueil des actes administratifs des préfectures de département de la région Auvergne-Rhône-Alpes.
Le tribunal administratif (ou la juridiction administrative compétente) peut être également saisi(e) par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Fait à Lyon le 30 juin 2026

La directrice générale de l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes

Signée
Cécile COURREGES

Conformément au règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous pouvez accéder aux données vous concernant ou demander leur effacement. Vous disposez également d'un droit d'opposition, d'un droit de rectification et d'un droit à la limitation du traitement de vos données. Pour exercer ces droits, vous pouvez contacter le Délégué à la protection des données de l'ARS (ars-ara-dpd@ars.sante.fr).

PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES

Liberté
Égalité
Fraternité

Le Préfet

Lyon, le 29 juin 2026

Arrêté n° 2026 – 022 portant agrément pour l'organisation de séjours de « vacances adaptées organisées » délivré au comité départemental de sport adapté de la Loire (CDSA 42)

Le Préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes,
Préfet du Rhône
Officier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment son article L 114 ; le code du tourisme, et notamment ses articles L 412.2, L 211-1, L 211-2 ;

Vu le décret n° 2015-267 du 10 mars 2015 relatif à l'agrément des « vacances adaptées organisées » ;

Vu l'instruction N°DGCS/SD3B/2015/233 du 10 juillet 2015 relative à l'organisation des séjours de vacances pour personnes handicapées majeures ;

Vu le décret 2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi et du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations ;

Vu la circulaire n° DGCS/SD3/2010/97 du 23 mars 2010 relative à la répartition des compétences entre les agences régionales de santé et les directions régionales et départementales en charge de la cohésion sociale sur le champ de la politique du handicap ;

Vu le dossier de demande d'agrément du comité départemental de sport adapté de la Loire déposé le 12 février 2026, complété les 2 avril 2026 et 21 mai 2026 et déclaré complet le 26 mai 2026 ;

Sur la proposition de la directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités ;

ARRETE :

Article 1er : L'agrément pour l'activité de séjours de « vacances adaptées organisées », valable sur l'ensemble du territoire national et à l'étranger est accordé pour une durée de 5 ans au comité départemental de sport adapté de la Loire (N° SIRET 439 498 874 00031) sis au bourg 42 260 SAINT-POLGUES.

Article 2 : Pendant la durée de validité de cet agrément, le comité est tenu de transmettre chaque année au Préfet de région les informations visées par l'article R. 412-13 du code du tourisme et d'informer la même autorité dans un délai de deux mois de tout changement substantiel affectant les éléments matériels au vu desquels le présent agrément est délivré.

Article 3 : L'agrément pourra être retiré ou suspendu dans les conditions stipulées par l'article R. 412-17 du code du tourisme.

Article 4 : Monsieur le secrétaire général pour les affaires régionales, Madame la directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités sont chargés chacun en ce qui les concernent, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes et notifié au bénéficiaire.

Le Préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes

Signé
Etienne GUYOT